

**Apports de l'histoire aux
constructions identitaires
Appartenances, frontières,
diversité et universalisme**

PUBLICATIONS DE LA
FONDATION WALLONNE P.-M. ET J.-F. HUMBLET
SÉRIE RECHERCHES
VOLUME 6

D/2013/6404/1
ISBN13 978-2-930479-08-8

© 2013 by Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet
Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation,
y compris les microfilms, réservés pour tous pays.

IMPRIMERIE CIACO • LOUVAIN-LA-NEUVE

Apports de l'histoire aux constructions identitaires Appartenances, frontières, diversité et universalisme

Luc COURTOIS et Jean PIROTTE (dir.),
avec la coll. de Sofia LEMAÎTRE

Ont collaboré à cet ouvrage :

Guy Bajoit, Luc Courtois, Paul-Augustin Deproost,
Philippe Destatte, Jean-Nicolas De Surmont,
Sébastien Dubois, Michel Dumoulin, Joseph Famerée,
Suzanne Hose, Jean-Marie Klinkenberg,
Patrick Marchetti, Victor-Emmanuel Mendez Villegaz,
Alfred Minke, Jean Pirotte, Philippe Raxhon,
Anne Roekens, Vincent Vagman, Jean-Marie Yante

Les auteurs

Guy BAJOIT

Professeur émérite de sociologie de l'Université catholique de Louvain, Guy Bajoit a travaillé au Département des sciences politiques et sociales, à la Faculté ouverte de politique économique et sociale, et à l'Institut d'étude du développement. Ses domaines d'enseignement et de recherche ont été – et sont encore... – le changement socio-culturel dans les sociétés industrielles, le développement (principalement en Amérique latine), la jeunesse et l'action collective.

Avant sa carrière académique, il a été fondateur et directeur du Secrétariat de la coopération internationale (alors appelé Secrétariat du Tiers-Monde) de l'Université catholique de Louvain.

Luc COURTOIS

Assistant à l'Université catholique de Louvain de 1985 à 1992, Luc Courtois a consacré ses premières recherches à l'histoire de la condition féminine. Directeur de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet de Louvain-la-Neuve depuis 1991, il est l'auteur de nombreuses publications sur l'histoire de la Wallonie, dans lesquelles il s'est plus spécialement intéressé à la problématique des imaginaires et des représentations mentales, notamment à travers la bande dessinée. Dans ce dernier domaine, il a dirigé récemment, en collaboration Bernard Francq et Pierre Tilly, un volume sur *La mémoire de la grande grève de l'hiver 1960-1961 en Belgique* (collection Belgique Outre-mer), Le Cri, Bruxelles, 2011.

Par ailleurs docteur en histoire l'Université catholique de Louvain (1998), il s'est également intéressé à l'histoire intellectuelle du catholicisme au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain depuis 1998, puis chargé de cours (2006) et professeur (2012), il a été responsable de l'Unité d'histoire contemporaine (2005-2008), et est actuellement directeur du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* et membre du Comité de rédaction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

Paul-Augustin DEPROOST

Professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve), il enseigne à la Faculté de philosophie, arts et lettres, dont il a été le doyen, l'explication d'auteurs latins et l'histoire de la littérature latine, de l'antiquité à la Renaissance. Ses domaines de recherche sont l'étude des imaginaires romains de

l'antiquité, l'étude de la réception des auteurs latins de l'antiquité dans la latinité tardive, chrétienne et médiévale, et l'étude des poètes latins chrétiens.

Philippe DESTATTE

Historien et prospectiviste, Philippe Destatte est directeur général de l'Institut Destrée, un centre de recherche et think tank européen localisé à Namur (Wallonie-Belgique) et spécialisé dans l'intelligence territoriale en politiques publiques et le développement régional.

Formé à la prospective en France et aux Etats-Unis, notamment à l'Université de Houston, Philippe Destatte enseigne cette discipline en master professionnel d'Économie aux universités de Paris-Diderot et Reims Champagne-Ardenne. Philippe Destatte préside le Collège européen de Prospective fondé par la DIACT (ex-DATAR) dont il a été membre du Comité scientifique de 2003 à 2008. Il est également expert pour la Commission européenne (DG Recherche, DG Politique régionale et DG Entreprise) et y a contribué au développement des méthodes de la prospective territoriale. Il est membre du Planning Committee du Millennium Project fondé par le Conseil américain de l'Université des Nations-Unies à Washington. Organisateur du premier exercice de prospective lancé en Wallonie (*La Wallonie au Futur, Vers un nouveau paradigme* 1987), il dispose d'une expérience de plus de vingt ans dans le développement territorial, la construction et l'analyse des politiques régionales. Il a accompagné de nombreuses collectivités territoriales européennes dans des exercices de prospective. Outre la Commission et le Parlement européens, il est également intervenu comme expert en prospective pour l'OCDE, la Banque mondiale, les Nations-Unies, le Comité des Régions ainsi que les Gouvernements belge et français. Philippe Destatte dispose également d'expériences importantes dans les domaines de la prospective des entreprises et des organisations.

Jean-Nicolas DE SURMONT

Se qualifiant d'historien, Jean-Nicolas De Surmont n'en est pas moins docteur en sciences du langage. Il a publié à ce jour ses travaux dans plus de trente pays dans cinq disciplines différentes dont la métalexicographie et l'histoire politique. Issu de familles militaires et politiques, il a grandi au Canada avant de terminer ses études de doctorat en France, en Espagne et de post-doctorat en Belgique. Il est auteur de cinq livres et a dirigé un ouvrage collectif portant sur la littérature orale. Ancien collaborateur de Michel Tétu, il s'est tôt intéressé à la francophonie institutionnelle et a pratiqué le journalisme dès l'âge de 15 ans. Ses parents et ses grands-parents ont été entourés de voisins ministres toute leur vie en région ou en ville...

Sébastien DUBOIS

Sébastien Dubois (⁰ 1977) est docteur en histoire de l'Université catholique de Louvain (2003). Aspirant puis chargé de recherches du FNRS de 1999 à 2003, il devient en 2004 conservateur aux Archives de l'État à Liège, établissement qu'il

dirige depuis 2010. Il est également professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles depuis 2005. Sébastien Dubois est l'auteur de nombreux travaux dans des domaines variés, avec une prédilection pour l'histoire de l'État, de la nation et des identités collectives entre 1650 et 1850. Ses principaux ouvrages sont : *Les bornes immuables de l'État. La rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et principauté de Liège)*, Courtrai, 1999 ; *La rectification du tracé des frontières sur les cartes des Pays-Bas autrichiens de Ferraris (1777-1779)*, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 2001 ; *L'Invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation (1648-1830)*, Bruxelles, 2005 ; *La révolution géographique en Belgique. Départementalisation, administration et représentations du territoire de la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008. Ses travaux ont été couronnés du Prix quadriennal d'histoire Vicomte Charles Terlinden 2000-2003 et du Prix annuel de l'Académie royale de Belgique 2006.

Michel DUMOULIN

Michel Dumoulin est professeur émérite de l'Université catholique de Louvain où il est actuellement professeur invité. Membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Academia portuguesa de Historia, il est président honoraire de l'Institut historique belge de Rome et préside le comité belge de l'Istituto per la Storia del Risorgimento italiano. Auteur, seul et en collaboration, de plus de 300 publications relatives à ses thèmes de prédilection qui sont l'histoire des relations internationales, celle de la construction européenne et celle des entreprises et des réseaux, il prépare notamment une biographie d'Émile de Laveleye ainsi qu'une étude consacrée au voyage des Belges en Italie aux XIX^e et XX^e siècles.

Joseph FAMERÉE

Joseph Famerée est professeur à la Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve), où il enseigne l'ecclésiologie, l'œcuménisme et la théologie des Églises orientales. Il a participé à l'entreprise scientifique internationale de rédaction d'une *Histoire du concile Vatican II*. Il consacre ses recherches à des questions d'ecclésiologie (en lien avec Vatican II), d'œcuménisme (plus particulièrement le dialogue catholique-orthodoxe byzantin) et de théologie des Églises orientales (notamment l'ecclésiologie orthodoxe byzantine du XX^e siècle et son influence sur le catholicisme).

Suzanne HOSE

Susanne Hose est docteur en philologie sorabe. Collaboratrice scientifique à mi-temps du Sorbishes Institut de Bautzen (Département des traditions populaires et de folklore). Elle a étudié à Leipzig où elle a présenté en 1990, à l'*Akademie der Wissenschaften*, sa thèse de doctorat sous la direction du professeur Siegfried Neumann. Elle est l'auteur de nombreux travaux sur la culture sorabe. Elle est

membre de *l'International Society for Narrativ Research* et de la *Deutschen Gesellschaft für Volkskunde*.

Jean-Marie KLINKENBERG

Jean-Marie Klinkenberg, professeur émérite de l'Université de Liège, y a enseigné les sciences du langage. Il a publié de très nombreux travaux en sémiologie, en rhétorique et en linguistique française, mais est également spécialiste des cultures francophones. Dans la première orientation, il a contribué à rénover la rhétorique, et à orienter la sémiotique dans une direction cognitiviste. Dans la seconde orientation, il a renouvelé l'approche des lettres francophones, en envisageant celles-ci dans une optique sociale et institutionnelle. Ces deux orientations convergent dans une généreuse perspective sociolinguistique.

Il a longtemps présidé le plus ancien Centre d'Études québécoises d'Europe, et préside le Conseil supérieur de la langue française de son pays. Il est membre de l'Académie royale de Belgique et du Haut conseil de la francophonie.

Il a publié plus de 600 travaux, depuis *Rhétorique générale*, 1970, rédigé avec le Groupe μ , traduit en une vingtaine de langues et devenu un classique des sciences humaines, jusqu'à l'essai *Petites mythologies belges*, 2013.

Patrick MARCHETTI

Professeur ordinaire à l'Université de Namur, chargé de l'enseignement des littératures et de l'histoire anciennes, professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain, chargé de l'histoire économique et sociale de l'Antiquité et de la numismatique antique. Ancien membre de l'École Française d'Athènes, ayant à ce titre participé aux fouilles d'Argos et d'Amathonte (Chypre).

Les recherches actuelles portent avant tout sur la préparation du corpus des monnaies d'Argos, l'analyse du panthéon religieux de la même cité pour en dégager les composantes, l'examen de toutes les sources relatives à la quatrième guerre sacrée (341-338 avant J.-C.), l'étude, enfin, des éléments constitutifs de la cité grecque.

Victor-Emmanuel MENDEZ VILLEGAS

Belge et Péruvien, né à Canis (Pérou) le 26 avril 1953, marié, père de deux enfants. Licencié en sociologie (Universidad Nacional Mayor de San Marcos), en Philosophie (Université catholique de Louvain) et en informatique (Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix de Namur), il débuta dans l'enseignement universitaire en 1973 comme assistant de philosophie à l'Universidad Peruana Cayetano Heredia. Secrétaire fondateur de la Conférence mondiale des institutions universitaires catholiques de philosophie (secteur spécialisé de la Fédération internationales des universités catholiques) de 1999 à 2002. Actuellement chef du Département des langues romanes (sauf le Français) de l'Institut des langues vivantes de l'Université catholique de Louvain et Membre coopté de l'Unité

Orientations philosophiques fondamentales de l'Institut supérieur de philosophie, où il assure, avec Ifiigo Val Eguren, la coordination du séminaire de philosophie-Amérique latine. Parmi ses dernières publications : *Filosofar requiere escuchar multiples voces* (dans *La presencia de la filosofía en la Universidad*, Porto Alegre, 2003, p. 303-316).

Alfred MINKE

Alfred Minke est à la retraite depuis le 1^{er} avril 2011. Il fut le premier directeur de la section des Archives de l'État (Staatsarchiv) à Eupen depuis 1989. Chargé d'un cours d'histoire de la Communauté germanophone de Belgique à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve) depuis 1986, il fut professeur de cette université depuis 2001 jusqu'à son éméritat en 2008. Une grande partie de ses recherches est consacrée au passé de l'Est de la Belgique actuelle, et plus particulièrement à la partie qui, en 1815, fut octroyée à la Prusse et que le traité de Versailles attribua en 1919 à la Belgique. Chargé de mission au Centre national de la recherche scientifique à Paris de 1985 à 1987, il est également un spécialiste des rapports entre l'Église et l'État à l'époque contemporaine. On lui doit de nombreuses publications en français et en allemand sur ce sujet et l'histoire des Belges de langue allemande.

Jean PIROTTE

Historien, directeur de recherches émérite au FNRS et professeur émérite à l'Université catholique de Louvain, il a été, de 1990 à 2005, responsable de l'Unité d'histoire contemporaine à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches et publications portent sur l'histoire des mentalités socio-religieuses aux XIX^e et XX^e siècles, sur le christianisme outre-mer et sur l'image comme source pour la connaissance du passé. Il a publié également sur l'histoire de la Wallonie et sur les questions touchant à l'identité wallonne. Il a obtenu en 1989 à Bologne le prix Malipiero pour ses travaux sur l'iconographie. Il est membre du Centre de recherche et de documentation sur l'inculturation du christianisme (CREDIC, Lyon), du Centre Vincent Lebbe (Louvain-la-Neuve) et des Archives du monde catholique (ARCA, Louvain-la-Neuve). Il est par ailleurs président de la Fondation P.-M. et J.-F. Humblet (Louvain-la-Neuve).

Philippe RAXHON

Né en 1965, Philippe Raxhon est professeur ordinaire à l'Université de Liège et chercheur qualifié honoraire du FNRS.

Il s'est interrogé sur les processus mémoriels dès sa thèse de doctorat, dont l'ouvrage qui en est issu, *La mémoire de la Révolution française en Belgique*, Labor, 1996, préfacé par l'historien français Michel Vovelle, a reçu plusieurs prix, de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie française notamment.

Il enseigne entre autres la critique historique, l'histoire des conceptions et des méthodes de l'histoire, et l'histoire contemporaine. On lui doit de nombreuses publications sur les relations entre l'histoire et la mémoire. Il a participé à de multiples rencontres et colloques internationaux, et a développé des liens en particulier avec l'Amérique latine, dont il enseigne l'histoire à l'Université de Liège. Il est également membre d'une série d'institutions scientifiques au niveau national et international.

Il fut l'un des quatre experts de la commission d'enquête parlementaire « Lumumba », expérience dont il a tiré un livre *Le débat Lumumba. Histoire d'une expertise*, coll. Espace de Libertés, 2002.

Il est aussi le concepteur historiographique du parcours de l'exposition permanente des Territoires de la Mémoire (Liège), et l'auteur du *Catalogue*.

Parmi ses dernières publications en la matière, citons *Tacite est bien dans l'empire*, conclusion de l'ouvrage *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, sous la dir. de Laurence van Ypersele, Paris, PUF, 2006, p. 223-245 ; et une contribution étoffée, *Essai de bilan historiographique de la mémoire*, dans Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du droit et des institutions, *Bilans historiographiques*, n° 30, Facultés universitaires Saint-Louis, (2008), 2009, p. 11 à 94.

En 2009, il fut coordinateur avec Laurence van Ypersele de cinq conférences sur le thème *Histoire et mémoire. Un duo impossible ?* dans le cadre des cours-conférences 2009 du Collège Belgique, à l'Académie Royale de Belgique.

Il est membre du Comité scientifique international pour la Rénovation du site de Waterloo. Il est également membre de la commission scientifique du Comité « Mémoire et Démocratie » du Parlement wallon, et président du Conseil de la Transmission de la mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Anne ROEKENS

Docteure en histoire de l'Université catholique de Louvain, Anne Roekens est chargée de cours à l'Université de Namur. Ses recherches portent principalement sur l'histoire et l'analyse des médias et sur la construction des identités collectives. Parmi ses publications dans ce domaine, on peut citer ROEKENS A., *Écran, mon petit écran, dis-moi qui est encore belge... La RTB(F) face au débat identitaire wallon (1962-2000)*, Presses universitaires de Namur, Namur, 2009.

Vincent VAGMAN

Né à Namur le 2 août 1963, Vincent Vagman est licencié en histoire et diplômé de troisième cycle en sciences politiques et en management. Il est l'auteur de diverses publications à caractère socio-politique (notamment sous forme de courriers hebdomadaires du CRISP), de gestion publique, et au plan historique, principalement en matière d'identité wallonne. C'est en qualité de conseiller politique au sein de divers cabinets ministériels ou de grandes villes que Vincent

Vagman a poursuivi sa carrière professionnelle jusqu'il y a peu. Fondée en 2011, son agence-conseil *Les mots pour le lire* se développe en valorisant cette expérience. Elle est également active au plan international sur le marché de la généalogie et commercialise de nouveaux produits et services liés à l'Histoire, avec, désormais, la perspective d'intégrer le concept *B2C*.

Jean-Marie YANTE

Docteur en philosophie et lettres (histoire), licencié et maître en sciences économiques de l'Université catholique de Louvain, ainsi qu'élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études de Paris, Jean-Marie Yante a été chef de section aux Archives générales du royaume à Bruxelles, est professeur ordinaire d'histoire médiévale et d'archivistique à l'Université catholique de Louvain et professeur associé à l'Université du Luxembourg. Il est l'auteur de nombreux travaux d'histoire économique, du bas Moyen Âge à l'époque contemporaine, notamment sur les productions et structures agricoles, les industries (dont la métallurgie), les courants et les centres commerciaux et les politiques économiques.

Introduction

Luc COURTOIS & Jean PIROTTE

Les identités, les quêtes et les conflits identitaires ont connu au tournant du XXI^e siècle en Europe un regain d'intérêt. Ces questions ont alimenté le débat citoyen sur les possibilités de créer un nouveau « vivre ensemble sur un espace commun », quelles que soient les appartenances de chacun, linguistiques, culturelles, religieuses ou nationales. En France notamment, depuis 2009, un vif débat a porté sur l'identité nationale. On a vu alors s'affronter les thèses les plus diverses et parfois les plus contestables. Ailleurs, c'est la question du voile islamique à l'école ou dans la fonction publique qui périodiquement alimente les débats sur l'identité voire sur un communautarisme, terreau nourricier d'extrémismes agressifs. La violence est-elle la seule issue à la diversité des humains ? Sont-ils condamnés aux « identités meurtrières », pour reprendre le titre d'un essai sur la question¹ ?

En Belgique, dans le contexte des crises politiques des années 2007 à 2011, le problème latent depuis des décennies est devenu plus crucial : l'émergence de plus en plus nette d'une nation flamande sonnait-elle la fin de l'État belge et, quelle que soit la réponse, impliquait-elle la nécessité d'élaborer une image plus forte et plus dynamique d'une Wallonie, d'une part, et de Bruxelles, d'autres part, deux régions contraintes d'émerger sur les plans économiques et politiques.

C'est peu dire que la question des identités culturelles collectives a fait l'objet d'appréciations contrastées voire contradictoires. Préoccupations culturelles, dira-t-on, bien éloignées des urgences économiques et sociales !... Qu'ont en commun ces expériences anciennes, sans doute périmées, mises en valeur par l'historien, avec les angoisses de tant de citoyens devant les délocalisations, les insécurités face à l'avenir et les menaces terroristes ? Pourtant, la question culturelle est bien au centre de nos peurs, de nos rejets de l'autre, de nos volontés de nous doter d'un vêtement identitaire. Davantage qu'une parure inutile, la culture s'affirme comme le substrat d'un vouloir vivre ensemble, ou d'un refus de vivre ensemble ; elle est un de ces lieux où se bâtit ou se disloque la démocratie.

La question posée ici, celle des identités régionales dans le passé et la façon d'écrire l'histoire, peut se formuler ainsi : Que peuvent nous apporter les expériences anciennes dans le débat citoyen d'aujourd'hui ? Au premier siècle déjà, l'historien latin Tacite affirmait vouloir décrypter son époque « *sine ira nec studio* »,

¹ MAALOUF A., *Les identités meurtrières*, Paris, 1998.

sans colère ni emportement. Si, à la suite de Tacite, les historiens revendiquent une sérénité dans leurs analyses, leurs réflexions critiques sur le passé peuvent-elles apporter quelques éclairages au débat citoyen actuel ?

1. Un débat actuel

Comme le funambule sur son fil, l'observateur du présent tout comme celui du passé, évolue entre deux gouffres : à droite, le gouffre des affirmations identitaires agressives avec en point de chute les catastrophes nationalistes ; à gauche, le gouffre du déni de réalités gênantes, qui finissent néanmoins toujours par s'imposer à ceux qui les fuient.

Notre monde redevient de plus en plus incertain et nomade ; nos sociétés semblent perdre leurs racines². Au cours des dernières décennies, au moment de la construction européenne et de sa monnaie unique, en cette période de mondialisation, de nomadisme des informations et des capitaux, en cette époque d'urgence des problèmes écologiques, on avait eu tendance à reléguer le débat sur les identités nationales dans les placards du ringard, au rayon des déclamations naïves sur les idéaux d'un patriotisme étriqué, voire à le rejeter dans les poubelles nauséabondes des dérives génocidaires. Et voilà que, prenant le relais de l'éclatement des Balkans, s'affirment plus que jamais d'autres quêtes identitaires, de l'Écosse à la Catalogne, en passant par la Flandre.

En Belgique, les « blocs » et autres « fronts » ayant fait des identités fermées le centre de leurs programmes politiques ont contribué à envelopper de relents agressifs et fétides la réflexion sur ces questions. Pourtant, il devient de plus en plus évident que l'agrégation de populations diverses aux idéaux démocratiques et à un « vivre ensemble » harmonieux ne pourrait s'opérer sans une prise en compte sérieuse des problèmes culturels et des quêtes identitaires, notamment celles des minorités issues des immigrations des dernières décennies.

Succédant à une époque où les identités pouvaient être lues dans une perspective essentialiste, est arrivé le temps du discrédit : les identités étaient cette boîte de Pandore d'où tous les maux s'abattaient sur l'humanité. « Couvrez ces mythes identitaires que je ne saurais voir », serait tenté de proclamer le Tartufe moderne, jugeant plus aisé de maintenir dans la sphère du mépris ou de l'infamie tout ce qui touche à certains phénomènes de société dont les conséquences ont été marquées des stigmates de la honte, surtout depuis que, au cours des dernières décennies du XX^e siècle, de graves atteintes à l'être humain ont été perpétrées en Europe ou en Afrique au nom des identités ethniques ou culturelles³. Brandir l'anathème est aisé, mais peut-être serait-il plus pertinent de s'interroger en profondeur sur les composantes et

² Voir les réflexions d'ATTALI J., *Une brève histoire de l'avenir*, Paris, 2006.

³ Voir THUAL F., *Les conflits identitaires*, Paris, 1995.

les modes de surgissement des phénomènes identitaires, ainsi que sur les conditions d'éclosion des identités fermées et agressives. Ignorer un problème ou le diaboliser n'a jamais rien résolu.

Par ailleurs, et en contradiction avec une telle attitude intellectuelle de déni, on assiste à l'affirmation d'innombrables identités marginales de minorités accédant à la conscience historique et entamant un processus de récupération mémorielle : peuples émergeant des colonisations ; minorités internes religieuses, sexuelles ou régionales des sociétés occidentales ; peuples débarrassés du carcan idéologique des ensembles totalitaires... trois mouvements de réinvestissement mémoriel et identitaire que Pierre Nora appelle les trois types de décolonisation⁴. Peut-être aussi le manque de repères, les insatisfactions profondes face aux situations présentes et les incertitudes face à l'avenir poussent-ils les groupes à compenser une insignifiance actuelle en créant du sens et en se dotant d'identités fortes et enracinées. Pour certains observateurs, le travail mémoriel apparaît comme « la clé de voûte d'un nouvel édifice public, dont les plans restent encore à tracer »⁵.

En ces temps de mobilité accrue, que ce soit des capitaux, des informations, des migrants économiques ou des simples touristes, on aurait pu croire que la globalisation et la « modernité » n'allaient faire qu'une bouchée des résistances locales à l'uniformisation. Les choses semblent se passer autrement. Il est vrai que la circulation des croyances, des symboliques, des pratiques culturelles et religieuses a favorisé des bricolages syncrétiques divers, laissant présager un métissage généralisé.

Pourtant, les fondamentalismes religieux resurgissent et vont puiser dans leurs textes et leurs traditions les particularismes de leur communauté. Ils codifient en les durcissant les marqueurs identitaires, que ce soit dans le vêtement, le boire, le manger, l'organisation sociale, la place respective des hommes et des femmes. Exacerbée, la quête de sens s'allie à une quête de lien social communautaire et de fermeture à l'autre⁶. Le besoin de lien social communautaire prend ainsi la forme de recherche d'identification dans la radicalité et l'exclusion.

2. L'apport des historiens à la réflexion

L'importance de la question et l'actualité des débats nous amènent à reprendre, pour une publication, certains textes d'un cheminement historien mené à Louvain-la-Neuve depuis plusieurs années déjà, exactement depuis 2001. À ce moment, quelques membres de ce qui était alors le Département d'histoire de l'Université

⁴ NORA P., « L'avènement mondial de la mémoire », dans *Transit. Europäische Revue*, n° 22, 2002.

⁵ HOOG E., *Mémoire année Zéro*, Paris, 2009, p. 204.

⁶ Voir LENOIR F., *Les métamorphoses de Dieu. Des intégrismes aux nouvelles spiritualités*, Paris, 2003, pp. 68, 104-105, 122 sv.

catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve, avaient imaginé de lancer une chaire « Histoire et société », ambitionnant de stimuler une réflexion citoyenne sur le rôle de l'historien dans la société. Pour inaugurer son cycle de réflexions sur ce thème, le Département d'histoire avait choisi en 2001 de débattre des « Imaginaires de guerre. L'histoire entre mythes et réalité »⁷. Il s'agissait d'interroger sur la longue durée les péripéties guerrières de l'histoire, non pas sous l'angle des stratégies militaires ou des manœuvres diplomatiques, mais bien comme des révélateurs de systèmes de représentation. Face à l'arbitraire de la violence, quels imaginaires archaïques voit-on ressurgir ?

Cette réflexion avait mis en évidence l'importance des problèmes identitaires et des questions d'appartenances nationales dans le déclenchement des violences guerrières. Ainsi, les thématiques des nations et des nationalismes avaient déjà été abondamment étudiées. Par contre, les attaches régionales n'avaient pas souvent fait l'objet d'évaluations diachroniques. Or, ce thème mérite attention, pour deux raisons en apparence contradictoires : d'une part, le contexte de l'évolution de l'État belge vers une responsabilisation accrue des régions ; d'autre part, les phénomènes de mondialisation semblant gommer les particularismes.

C'est pourquoi, une nouvelle rencontre, pluridisciplinaire, eut lieu en mai 2002 sur le thème « Histoire et régions », pour mieux appréhender les concepts liés aux identités régionales. Dans cette session préparatoire destinée à baliser les différents terrains, s'étaient exprimés des historiens (Emmanuel Le Roy Ladurie, Anne Roekens), un anthropologue (Michael Singleton), une psychologue (Valérie Provost), un économiste (Michel Quévit) et un linguiste (Michel Francart). La réflexion avait été reprise grâce aux philologues classiques au colloque qu'ils avaient organisé sur le thème des frontières, rencontre préparée dans le cadre du projet européen EuxIN sur les imaginaires européens ; les actes en furent publiés en 2004⁸.

Sur cette base, en 2004, les historiens du Département d'histoire avaient invité divers spécialistes à une réflexion plus approfondie aux cours des trois journées du 15 au 17 mars sur le thème « Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire ». Les grands bouleversements qui avaient lieu alors à l'Université firent passer au second plan la publication des actes de cette rencontre. L'attention et le travail de beaucoup se focalisaient alors sur la mise en conformité des programmes d'études avec les Accords européens de Bologne et, par la suite, sur la réforme profonde des structures de la recherche entreprise à l'Université catholique de Louvain. Les évolutions sociétales actuelles, tant dans l'État belge que plus

⁷ Les actes ont paru sous ce titre en 2003 sous la dir. de L. VAN YPERSELE, Louvain-la-Neuve, Academia, Presses universitaires de Louvain (coll. « Transversalités », t. III).

⁸ P.-A. DEPROOST & B. COULIE (dirs.), *Les frontières pour ouvrir l'Europe*, Paris, 2004, collection « Structures et pouvoirs des imaginaires », 185 p.

largement dans le monde, nous ont fait reprendre le dossier, convaincus par l'actualité du débat et l'intérêt d'une réflexion historique sereine sur la longue durée. Le présent volume publie non pas la totalité, mais un grand nombre des communications de cette rencontre, dont plusieurs ont été réactualisées.

3. Quatre pistes de réflexion

Pour baliser le champ conceptuel ainsi défini, quatre pistes de réflexion sont proposées. Elles sont précédées d'un préambule thématique, situant les héritages et constructions identitaires dans leur perspective historique et les approches théoriques déjà réalisées.

3.1. Appartenances et identités

La première partie, « Appartenances et identités », s'attache à l'aspect le plus immédiatement perceptible : la construction des États-nations, puis leur contestation au profit de l'affirmation des régions. Ces deux phénomènes appartiennent-ils à une dynamique identique jouant simplement à des niveaux différents ? Ces affirmations se conçoivent-elles comme rivales ou complémentaires ? Quelles sont les composantes des identités régionales ? Si l'on démontre que ces identités sont des élaborations et non des données naturelles, quels en seraient les matériaux, les artisans, les circonstances favorisant la mise en chantier de ces constructions et leur achèvement ?

Six contributions posent à leur manière ces questions. Jean-Marie Klinkenberg, linguiste de l'Université de Liège, s'interroge pour la Wallonie sur les rapports entre « Langues et identités ». Quelle est la marge de manœuvre dont dispose la Wallonie, de langue française, en tant que francophonie périphérique, pour conquérir son autonomie au sein de la culture française ? Philippe Raxhon, historien de la même université, pose ensuite dans son article « Wallonie-Liège : le couple infernal », l'épineux problème de l'articulation d'une double appartenance régionale dans un processus de construction identitaire : comment peut-on être Wallon et Liégeois ? Historien et politologue, Vincent Vagman analyse l'accusation souvent reprise de « repli wallon » : serait-elle la résultante d'une « volonté de repli » ou plutôt devrait-elle être analysée comme la « séquelle d'un confinement » ? Directeur de l'Institut Destrée, Philippe Destatte, historien et prospectiviste, revisite le concept de « visions territoriales » et les différents paradigmes qui l'ont illustré, dans le contexte d'une affirmation progressive de l'identité wallonne. Michel Dumoulin, historien, professeur à l'Université catholique de Louvain, retrace les « enjeux de la politique régionale européenne », en s'efforçant de démêler l'écheveau du chassé-croisé entre Région, Nation et Communauté dans la politique européenne. Enfin, historienne enseignant actuellement à l'Université de Namur, Anne Roekens analyse les images utilisées par la RTBF, entre 1991 et 1995, pour désigner l'« Élisette » comme lieu

symbolique du pouvoir régional wallon ; faut-il y voir une « tentative de légitimation du pouvoir régional wallon » ?

3.2. Frontières

Cette partie aborde la question identitaire à partir de ce qui définit la base territoriale de ces identités, c'est-à-dire les frontières, mais aussi leur fixation et leur rapport aux réalités humaines et régionales. Quels sont les effets de la fixation des frontières sur les évolutions mentales des habitants ? Comment des populations identiques ou proches, séparées par une frontière politique ont-elles vécu ou reconstruit leur « identité » ? Que subsiste-t-il de cette « identité » après une période plus ou moins longue d'administration ou de régime politique différents ? Le problème des anciennes nations unitaires politiquement divisées peut être étudié en parallèle avec celui des minorités ethniques séparées par une frontière politique de leur patrie culturelle voisine. Les questions de fluctuations et de fixations des frontières linguistiques ne manquent pas d'intérêt. Quels facteurs culturels, économiques, sociaux, religieux, administratifs, provoquent le passage d'un village ou d'une ville d'une région linguistique à une autre ? Comment les populations vivent-elles l'existence d'une frontière linguistique non reconnue ou non confirmée par les lois et l'administration ? Tout autant que géographiques, politiques ou linguistiques, les frontières sont mentales, sociales, linguistiques, économiques. Comment se créent avec le temps les aires d'attraction des métropoles régionales ? Pourquoi tel village, ou tel quartier d'une petite ville, est-il orienté vers tel centre, alors que le village ou le quartier voisin se tourne vers une autre métropole ? Sinon traitées toutes en profondeur, de telles questions pourront être évoquées.

Latiniste enseignant à l'Université catholique de Louvain, Paul-Augustin Deproost nous introduit dans les paradoxes du Limes antique, frontière qui fonctionna à la fois comme fondement nécessaire au fonctionnement d'un empire hégémonique et comme base à la possibilité de l'émergence de nations en son sein. Pourrait-on considérer cette situation comme un exemple pour une Europe qui se construit ? Après l'émiettement de l'Empire carolingien, à travers le long et difficile processus de reconstruction de l'État en Occident, comment se sont recomposées les appartenances locales à travers l'affirmation des principautés territoriales à partir du XI^e siècle ? L'article de Jean-Marie Yante, professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain, vient alimenter une réflexion sur les douanes, perçues à la fois comme matrices de nouvelles « structures identitaires et instrument économique ». Sébastien Dubois prolonge le parcours chronologique de l'espace occidental avec une réflexion sur les fondements passés des limites actuelles de l'espace wallon : à partir de quand sommes-nous en droit de parler de « Wallonie » pour désigner les territoires qui la constituent aujourd'hui ? Plus près de nous, encore, quel peut être le sentiment d'appartenance d'une population victime de ce qu'on pourrait appeler un accident de frontière ? Alfred Mincke, directeur de la

section des Archives de l'État à Eupen (Staatsarchiv), nous introduit à une compréhension subtile de l'identité des « Cantons de l'Est et des Belges germanophones », parfois ballotés, sans jamais l'avoir décidé, d'un ensemble territorial à l'autre. Enfin, puisque nous évoquons une minorité germanique imbriquée dans des terres romanes, pourquoi ne pas aborder le cas des « Sorabes, une minorité slave en Allemagne », avec Suzanne Hose, une spécialiste de la question.

3.3. Rapports centre-périphérie

La troisième partie de ce recueil s'attache à étudier l'incidence sur les identités régionales des rapports entre centre et périphérie. Ces rapports s'échelonnent en cascade à plusieurs niveaux : des grands ensembles politiques vers les États, les principautés, les pouvoirs régionaux, sous-régionaux et locaux, bien entendu, mais aussi à partir des aires culturelles héritées de ces grands ensembles politiques ou structurés par une langue commune. On navigue ici entre centralisation et émiettement des pouvoirs, entre unité linguistique et diversité des cultures.

Antiquiste, professeur à l'Université de Namur et à l'Université catholique de Louvain, Patrick Marchetti analyse l'émergence d'un sentiment « pangrec » au départ des appartenances premières aux cités : « Du régionalisme au panhellénisme en Grèce classique ». Ensuite, Luc Courtois pose la question de la permanence, du XVII^e au XXI^e siècle, de l'« identité “wallonne” des wallons de Suède » par rapport à leur espace wallon d'origine. Dans le troisième article, Victor Manuel Mendez Villegas illustre la production d'une diversité culturelle différenciant, en Amérique latine et à son profit, l'hispanité commune à la métropole déchue et à ses anciennes colonies. Guy Bajoit, sociologue à l'Université catholique de Louvain, clôturait cette partie en tentant de mesurer « l'importance de l'identité collective dans la dynamique du développement » conçue en termes de « rattrapage » d'une périphérie en retard sur un centre « développé ».

3.4. Le particulier et l'universel

La diversité serait-elle le produit le plus fragile de l'histoire des humains ? L'histoire doit-elle se lire comme un mouvement inexorable vers l'uniformisation ou au contraire est-elle travaillée par des forces incompressibles vers l'émiettement dans le particulier ? Ainsi, l'expansion universelle du christianisme a-t-elle été un vecteur d'uniformisation du monde, par la diffusion, de l'Amérique à l'Asie en passant par l'Afrique, des modèles européens de penser et de vivre ? Les thématiques actuelles de la mondialisation et de l'imposition de standards universels (gastronomiques, musicaux, télévisuels, etc.) destructeurs des particularités régionales nous amènent à réfléchir, dans l'histoire mais aussi dans le présent, à la dialectique du particulier et de l'universel.

Ces pistes de réflexion peuvent nous orienter dans cette quatrième et dernière partie du volume. Pour traiter le thème « Expansion du christianisme et mondialisation », Jean Pirotte évoque des « Oscillations séculaires entre particularismes et uniformisation ». Cet article d'historien trouve son complément plus institutionnel dans celui de Joseph Famerée, professeur de théologie à l'Université catholique de Louvain, qui aborde la dialectique entre « Églises locales et Église universelle dans les traditions chrétiennes ». Enfin, reprenant les thèmes plus centraux dans le recueil, Jean-Nicolas De Surmont traite des rapports entre « francophonie et régionalisme », en analysant les tensions entre « vision universalisante et particularisme de la langue française ».

Sous la forme d'un « Épilogue », les éditeurs clôturent le recueil par quelques considérations sur le rôle de l'historien dans la mêlée de son temps et sur l'apport historien à une réflexion citoyenne au sujet des constructions identitaires.

4. Envoi

Au terme de cette présentation et du long cheminement ayant abouti à la bonne fin de cette entreprise éditoriale, tout en souhaitant au lecteur l'une ou l'autre découverte susceptible d'alimenter sa réflexion, les directeurs de la publication tiennent à exprimer leur gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette réalisation : les auteurs, bien sûr, qui ont fait preuve d'une longue patience et ont accepté de mettre à jour leur texte ; Marie-Charlotte Declève, qui a effectué la mise en page initiale pour le compte de l'Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines (IACCHOS).

Ce livre paraît dans la collection des Publications de la Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet de Louvain-la-Neuve, qui a pris une part non négligeable dans l'élaboration de la problématique. Ce recueil d'études se situe dans le prolongement de la réflexion portée par cette Fondation depuis plus de vingt ans et qui a abouti à diverses publications dans sa série « Recherches », notamment : *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*⁹ ; *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*¹⁰ ; *De fer et de feu. L'émigration wallonne vers la Suède*¹¹. La qualité de l'édition doit beaucoup à Sofia Lemaître, chargée de

⁹ L. COURTOIS & J. PIROTTE (dirs.), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-la-Neuve, 1994, coll. « Publications de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. I.

¹⁰ L. COURTOIS & J. PIROTTE, *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, 1999, coll. « Publications de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. II.

¹¹ L. COURTOIS, M. DORBAN & J. PIROTTE (dirs.), *De fer et de feu. L'émigration wallonne vers la Suède. Histoire et mémoire. (XVII^e – XXI^e siècle)*, Louvain-la-Neuve, 2003, coll. « Publications de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. IV,.

Introduction

projet à la Fondation, qui a patiemment relu les épreuves successives avec beaucoup de professionnalisme.

Préliminaire

Héritages et constructions identitaires

Mise en perspectives

historiques et documentaires

Jean PIROTTE, avec la coll. de Luc COURTOIS

Que peut attendre le citoyen, soucieux de s'engager dans les problèmes de son temps, d'une réflexion historique sur les identités ? On sait que l'histoire a souvent été manipulée et que des identités délirantes, agressives, voire meurtrières, se sont édifiées sur des dogmes prétendument historiques ?

Si l'histoire a souvent été appelée « maîtresse de vie », ce n'est certainement pas dans le sens où cette science du passé des hommes apporterait aux problèmes présents des solutions préfabriquées inspirées de réalisations anciennes, souvent d'ailleurs périmées. Ce n'est pas non plus dans le sens où elle prétendrait figer les populations dans des identités de type essentialiste héritées d'un passé magnifié, d'où devrait découler l'avenir de façon nécessaire. Les dérives d'histoires nationales diverses ont été largement dénoncées.

Si l'histoire peut être considérée comme « maîtresse de vie », ce ne peut être que dans deux sens. D'une part, elle tente de fournir aux humains quelques éléments d'une anamnèse utile pour bâtir leur présent et leur devenir. Un inventaire critique et sans concession des réalisations d'hier, essais, erreurs et réussites, peut aider à mieux entreprendre l'aujourd'hui. Lorsque l'on ne sait pas où l'on va, il est toujours bon de savoir d'où l'on vient. D'autre part, depuis les évolutions des sciences humaines au XIX^e siècle, l'écriture du passé s'est construite sur une base critique. Passer au crible de la critique historique les traces laissées sur les différents terrains par les siècles antérieurs permet de démasquer des faux, de déceler des vérités tronquées et des camouflages anciens. Ainsi comprise, la connaissance critique du passé apparaît comme un antidote contre les dérives et les intransigeantismes idéologiques.

Bien sûr, cela ne met pas définitivement à l'abri des interprétations abusives. En effet si, grâce aux progrès de la critique historique, les historiens peuvent assez facilement tomber d'accord entre eux sur la succession de beaucoup d'événements anciens, l'interprétation qu'ils sont amenés à faire de ces mêmes événements dépend des options et des présupposés de chacun ; elle est conditionnée aussi par le lieu où chaque observateur se situe pour guetter l'événement décrit. L'expression « histoire, maîtresse de vie » doit donc être prise avec prudence et, même, avec une méfiance extrême par rapport aux manipulations présentes du passé, par rapport à toute

tentative d'instrumentalisation au service de causes à défendre ou de thèses à démontrer.

Cette mise en perspectives historiques et documentaires s'ouvre par une interrogation sur les ressorts symboliques des quêtes identitaires. Elle se poursuit par une analyse des rapports entre « identité » et « altérité », la problématique de la construction du « moi » étant inséparable de la perception de l'« autre ». Enfin, ce préambule se clôt par quelques précisions documentaires sur les recherches multidisciplinaires sur ces questions.

1. Les ressorts symboliques des quêtes identitaires

Beaucoup d'encre a coulé depuis le temps où le romantisme apportait son appui aux prises de consciences nationales, aux mouvements nationalistes et aux écritures nationalistes de l'histoire. On parlait alors de l'« âme » des peuples comme d'une entité objective, amplifiée par la mystique. Par la suite, la formation de ces identités collectives va apparaître non plus comme un phénomène découlant spontanément des caractères stables et prétendument objectifs des populations, mais plutôt comme le résultat de processus complexes et mouvants¹.

Prenant le relais d'Émile Durkheim avec sa notion d'« idéation collective », historiens et sociologues intègrent les identités dans le domaine des représentations sociales². Ces représentations sociales, Denise Jodelet les définit comme « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social »³. Pour reprendre l'expression de Serge Moscovici, ce concept de représentation sociale permet d'appréhender une « vie sociale en train de se faire » ; son rôle est proche de celui des légendes et des mythes dans les sociétés traditionnelles⁴. Par ailleurs, les travaux des psychologues explorent depuis quelques années ce phénomène, en ce qui concerne tant les individus que les collectivités⁵. On se limitera à poser des jalons dans le champ conceptuel et dans celui de l'histoire.

¹ Voir PIROTTE J., « Héritage ou construction ? Les ressorts symboliques des quêtes identitaires », dans Ph. CHANSON & O. SERVAIS (dirs.), *Identités autochtones et missions. Brisures et émergences*, Paris, 2006, pp. 15-33.

² DURKHEIM É., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, 1895.

³ JODELET D., « Les représentations sociales », dans *Le courrier du CNRS*, 1992, n° 79, p. 109.

⁴ MOSCOVICI S., « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », dans D. JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, 1989, pp. 82 et 83.

⁵ Voir notamment : H. TAJFEL (dir.), *Social identity and intergroup relations*, Cambridge, 1982 ; W. P. ROBINSON (dir.), *Social groups and identities : developping the legacy of H. Tajfel*, Oxford, 1996.

1.1. Les identités collectives. Jalons historiques⁶

Les conceptions politiques et historiographiques imprégnées de romantisme ont pu magnifier l'âme des peuples, réalité fluide presque mystique, à la fois immanente et transcendante, dirigeant les destinées collectives. Déjà dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, le philosophe allemand Johann Gottfried Herder (1744-1803) avait lancé sa notion de *Volksgeist*, l'esprit du peuple, la communauté comme être collectif doué d'un génie propre, le génie national. La philosophie humaniste de J. G. Herder unissait les deux bouts de la chaîne, en situant la diversité et l'originalité culturelle allemande dans une ouverture aux valeurs universelles. Il sera relayé quelques années plus tard par le philosophe idéaliste Johann Gottlieb Fichte, qui en 1807-1808, en réaction à l'occupation française, prononce à Berlin ses conférences sous le titre : *Discours à la nation allemande*⁷.

Quant à la Révolution française, pourtant universelle dans ses principes, elle contribue aussi, d'une façon certaine, à l'émergence des identités nationales. On pourrait dire globalement que, en transférant le pouvoir du roi à la nation, elle transforme aussi les rivalités entre princes en rivalités entre nations. La nation souveraine et unitaire remplace la monarchie de droit divin et supprime les privilèges. Par l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'idée de nation souveraine devient la clef de voûte de toute réflexion politique. Sans doute, comme le fait remarquer l'historien Jean Stengers, « l'idée que "tous les pouvoirs émanent de la nation" ne débouche pas normalement sur le nationalisme », mais la combinaison de cette revendication « avec la proclamation de l'essence spécifique des groupes linguistiques et de leurs droits propres » aboutira, selon ce même auteur, « au XIX^e et au XX^e siècle au "mouvement des nationalités", mouvement nationaliste par excellence, qui fera sauter une partie de la vieille Europe »⁸. Sans doute faudrait-il élargir ces revendications linguistiques à l'ensemble des courants d'approfondissement des traditions culturelles que le mouvement romantique va stimuler.

Ainsi donc, les courants romantiques aidant, le XIX^e siècle fait éclore dans l'Europe entière les aspirations nationalistes que le XX^e siècle portera à son paroxysme. En France, l'historien Jules Michelet (1798-1874) reconstitue le passé en visionnaire et en poète. Fils d'artisans, il voit dans le peuple la source de la

⁶ Sur les nationalismes, voir : FOUGEYROLLAS P., *La nation. Essor et déclin des sociétés modernes*, Paris, 1987 ; HOBBSBAWN E., *Nations et nationalismes depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, trad. de l'anglais par PEETERS D., Paris, 1992 ; POMIAN K., *L'Europe et ses nations*, Paris, 1990 ; THIESSE A.-M., *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, 1999.

⁷ *Reden an die Deutsche Nation*.

⁸ STENGERS J., *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. I, *Les racines de la Belgique jusqu'à la Révolution de 1930*, Bruxelles, 2000, p. 15.

grandeur française ; la Révolution, en libérant le peuple de l'oppression des rois et des prêtres a fait de la France le champion de la liberté, destiné à mener les nations au progrès. En Italie, deux ténors marqués à leur façon par le romantisme, magnifient l'âme populaire : tandis que Vincenzo Gioberti (1801-1852) s'efforce de démontrer la primauté spirituelle des Italiens sous la direction du pape (*Primato morale e civile degli Italiani*, 1843), Giuseppe Mazzini (1805-1872) se fait le chantre républicain de la jeune Italie.

Il faudrait passer en revue les innombrables éveilleurs de leurs peuples à la conscience nationale et à la liberté : hommes politiques comme Lajos Kossuth faisant reconnaître les droits des Magyars dans l'Empire d'Autriche et animant l'insurrection hongroise de 1848 ; poètes comme le polonais Adam Mickiewicz ou le slovaque Jan Kollar, utilisant l'argument de l'histoire et des traditions pour affiner leurs visions nationalistes⁹ ; visionnaires russes cherchant dans les racines de la mystique et les voies du messianisme la régénération de leur patrie, la Sainte Russie¹⁰.

Pour la Belgique, des historiens de mérite, comme Godefroid Kurth à la fin du XIX^e siècle, ont été fascinés par l'« âme belge », sorte d'entité supérieure s'incarnant dans la nation. Pour cet auteur, imprégné de patriotisme et de générosité romantique, il fallait affirmer la Belgique et montrer que, par-delà les divisions internes, cette nation était une, prédestinée depuis des siècles à trouver son unité et sa grandeur, comme un cours d'eau modeste est appelé à s'élargir en un fleuve majestueux. Plus tardive et mettant une sourdine aux voix irrationnelles, la synthèse monumentale du maître que fut Henri Pirenne reste néanmoins orientée, mais de façon plus subtile, par une vision finaliste belge¹¹. La critique a mis en évidence tous les a priori de ces travaux qui, avec le recul, ne font que démontrer l'importance de l'irrationnel et du volontariste dans la construction des identités collectives.

Idées libertaires et romantisme n'enfanteront pas uniquement les innombrables suppôts des États-nations alors en formation. Dans le même élan, elles donneront naissance à leurs petits frères et futurs rivaux : les régionalismes magnifiant les traditions et patrimoines locaux, promoteurs d'identités plus proches ou intimistes, plus voisines des formations sociales primaires¹². Ce n'est donc pas un hasard si l'on

⁹ Voir WOS J. W., « Il messianismo polacco », dans *Popoli messianici*, Bologne, 1986, pp. 115-128.

¹⁰ Voir *infra* où il sera question du messianisme russe.

¹¹ Voir : HASQUIN H., *Historiographie et politique en Belgique*, 3^e éd. revue, Bruxelles-Charleroi, 1996. Sur le nationalisme belge et ses composantes, voir le t. III (1997) intitulé *Nationalisme*, des *Cahiers d'histoire du temps présent* ; STENGERS J., *Histoire du sentiment...* Voir aussi DUBOIS S., *L'invention de la Belgique. Genèse d'une nation*, Bruxelles, 2005.

¹² Sur les régionalismes en Europe, voir : BEAUFAYS J., « La notion de région », dans *L'Europe et ses régions*, Liège/La Haye, 1975, pp. 267-287 ; ID., *Théorie du régionalisme*, Bruxelles, 1986 ; FLORY Th., *Le mouvement régionaliste français. Sources et développements*, Paris, 1966 ; LAFONT R., *La revendication régionaliste*, Paris, 1967 ; C. GRAS & G. LIVET (dirs.), *Régions et*

voit au milieu du XIX^e siècle l'Europe travaillée par des mouvements de redécouverte de valeurs régionales : Association bretonne en 1843, Selskip for Frysker Tael en 1844, Willemsfonds en Flandre en 1851, Félibrige en Occitanie en 1854, Jeux floraux de Barcelone en 1859. Ces mouvements constituent des bouillons de culture des aspirations décentralisatrices. La Wallonie ne reste pas en rade : le nom même de cette région est forgé en 1844 et, en 1856, la Société liégeoise de littérature wallonne voit le jour¹³.

1.2. Identité, nation, région : l'articulation des concepts

Historiquement liés et souvent associés dans les expressions courantes, divers concepts doivent être explicités, notamment celui d'identité et celui de nation.

La signification la plus utile du mot « identité » que nous donne le *Trésor de la langue française* est issue du registre psychologique : « Conscience de la persistance du moi »¹⁴. C'est ce qui fait qu'un individu, de la naissance à la mort, reste toujours lui-même, malgré ses évolutions physiques, psychologiques, intellectuelles. On voit d'emblée que, par métaphore, l'identité des communautés humaines ne se définit certainement pas par la permanence de certains traits. Au contraire, on pourrait même dire que l'identité, c'est ce qui reste quand tout a changé ! De façon plus adéquate ici, le *Petit Robert* définit ainsi l'identité (culturelle) comme un « ensemble de traits culturels propres à un groupe ethnique (langue, religion, art, etc.) qui lui confèrent son individualité ; sentiment d'appartenance d'un individu à ce groupe ». On trouve bien la dualité entre, d'une part, un héritage commun « objectif » et, d'autre part, une appropriation collective symbolique de cet héritage.

Pour tenter une approche du mot « nation », il faudrait faire état d'une surabondante littérature abordant la question sous ses multiples faces. « Qu'est-ce qu'une nation ? » s'interrogeait déjà Ernest Renan en 1882, mettant en avant quelques éléments constitutifs de la cohésion nationale, où les éléments culturels et affectifs s'amalgament aux éléments ethniques, aux conditions géographiques, aux intérêts économiques et aux nécessités militaires. Un siècle plus tard, le *Trésor de la langue française* donne cette définition qui affirme l'importance des éléments culturels et d'une conscience de soi, proche du concept d'identité : « Groupe humain stable, établi sur un territoire défini constituant une unité économique, caractérisé par une auto-conscience ethnique (marquée par l'idée de la communauté d'origine et de destinée historique), une langue et une culture communes, formant une

régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours. Actes du colloque de Strasbourg. 11-12 oct. 1976, Paris, 1977.

¹³ Sur les débuts du régionalisme wallon, voir PIROTTE A., *L'apport des courants régionalistes et dialectaux au mouvement wallon naissant. Une enquête dans les publications d'action wallonne de 1890 à 1914*, Louvain-la-Neuve, 1997.

¹⁴ Tome IX, 1981, p. 1083.

communauté politique personnifiée par une autorité souveraine et correspondant à un stade évolué du mode et des rapports de production »¹⁵.

Quant au mot « région », le *Trésor de la langue française* en donne une définition plutôt sommaire, en rapport avec son utilisation récente dans une perspective régionaliste : « portion de territoire plus ou moins étendue et délimitée, formant une unité constituée soit par sa situation, son climat ou son paysage naturel, soit par son économie, soit par son histoire et ses caractères humains ou ethnologiques »¹⁶. Toutefois, si l'on admet que le concept de « région » peut renvoyer aujourd'hui à un mouvement d'affirmation régionale comparable aux anciens mouvements d'affirmation nationale (même si bien des composantes peuvent différer), on peut alors explorer certains aspects du contenu du mot « nation ».

Par rapport aux identités nationales, les identités régionales pourraient donc s'analyser de façon analogue, mais avec une nuance de taille : en prenant comme cadre d'analyse la région, on est conscient que la « région » s'inscrit forcément comme un élément dans le cadre d'un ensemble géopolitique plus vaste, au sein duquel elle doit se définir et avec lequel elle entretient des rapports complexes, souvent conflictuels. Mais est-ce très différent du processus historique d'émergence des États-nations ? En effet, pour beaucoup, ces États-nations se sont constitués, non par agrégation, qu'elle soit monarchique (comme l'Espagne, la France, le Royaume-Uni) ou plus « représentative » (comme l'Allemagne, l'Italie), mais bien par dissociation : pensons notamment à tous les États nés des décombres de l'Empire austro-hongrois et dont on a pas fini de compter les morceaux. En toute hypothèse, il faut intégrer l'idée d'une dialectique entre appartenances multiples qui doivent nécessairement penser et gérer leurs articulations.

Pour appréhender le champ conceptuel des identités culturelles, qu'elles soient nationales ou régionales, on ne peut se contenter des catégories rationnelles présentant de manière simple et pragmatique l'organisation d'un groupe humain sur un fragment de l'espace terrestre. L'identité, tout comme la nation qui lui serait liée, ne sont pas de l'ordre des réalités immédiates, mais sont des élaborations complexes : l'émotionnel, l'imaginaire et le symbolique y tiennent plus de place que le rationnel ; la représentation prime sur les réalités tangibles. L'identité d'un peuple apparaît comme une élaboration d'ordre idéal à partir de l'action volontariste d'individus ou de groupes. Elle implique une communion émotionnelle à un certain nombre de valeurs et de symboles¹⁷.

¹⁵ *Trésor de la langue française*, t. XII, 1986, p. 2.

¹⁶ Voir Le *Trésor de la langue française informatisé (TLFI)*, sur le site Internet <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2389815375;r=1;nat=;sol=0;>, consulté le 29 mai 2013.

¹⁷ Voir PIROTTE J., « Une identité wallonne ? Regard d'historien sur les derniers siècles », dans L. COURTOIS, M. DORBAN & J. PIROTTE (dirs.), *De Fer et de Feu. L'émigration wallonne vers la*

On peut dès lors proposer un schéma des constructions identitaires traversé par deux axes. Le premier, horizontal, est l'axe du rationnel, puisque, à chaque groupe humain déterminé revendiquant un nom et une identité, deux éléments sont indispensables : un espace à investir et des institutions qui régissent son fonctionnement.

Le second axe, vertical est celui de l'imaginaire : s'appuyant sur les réalités complexes de l'environnement culturel, de l'espace habité et des institutions, il magnifie ces éléments dans une amplification mythique qui rejoint la tendance universelle des groupes humains à sacrifier le pouvoir et à se doter d'instruments symboliques¹⁸. C'est que, pour maintenir une cohésion entre ses membres, une société se dit et se célèbre, élabore des ressources symboliques, secrète ses mythes fondateurs, se dote d'un ensemble de représentations susceptibles d'intégrer les individus à un système de valeurs collectives. Même le banal des environnements quotidiens ou la médiocrité dans laquelle on se plaît à soi-même peuvent être transmutés en spécificités quasi sacrales revendiquées par le groupe. L'importance de ces aspects culturels et symboliques est capitale. N'est-ce pas un peu ce qu'affirmait, en d'autres termes, Antonio Gramsci, pour qui il ne peut y avoir de prise de pouvoir politique sans prise préalable du pouvoir culturel ?

À ces deux axes, il convient d'ajouter une troisième donnée fondamentale, élément catalyseur, nécessaire pour que s'affirme l'identité d'une communauté et que s'en précisent les contours : la présence proche d'un autre groupe humain différent par sa culture. Certains ont pu affirmer qu'une identité française, pour la première fois peut-être, s'est forgée dans la diaspora des huguenots du Refuge ; au-delà des appartenances trop locales et régionales de ces gens du Refuge, il était essentiel de se trouver des points communs dans un environnement étranger¹⁹. Il en va peut-être de même aujourd'hui pour une identité maghrébine, création plutôt nouvelle parmi les émigrés du fait du regard amalgamant de l'environnement européen, alors qu'auparavant sans doute ils se percevaient moins comme formant une entité²⁰.

C'est dans la découverte des conflits possibles avec l'environnement, mais aussi des joies de la sociabilité, que l'enfant pose ses propres limites, fait l'apprentissage du moi, structure sa personnalité. On a besoin de se frotter à l'autre pour se sentir

Suède. Histoire et mémoire (XVII^e-XXI^e siècle), Louvain-la-Neuve, 2003, coll. « Publications de la Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. IV, pp. 31-50.

¹⁸ Voir le schéma proposé dans PIROTTE J., « Une identité wallonne ?... », p. 35.

¹⁹ Voir E. BIRNSTIEL & C. BERNAT (dirs.), *La diaspora des Huguenots. Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde. XVI-XVIII^e siècles*, Paris, 2001.

²⁰ Il en va de même des Wallons émigrés au XVII^e siècle en Suède pour y rénover l'industrie métallurgique. D'origines wallonnes diverses, ils y constituèrent un groupe d'appartenance avec une identité forte encore perceptible au XXI^e siècle. Voir L. COURTOIS & J. PIROTTE (dirs.), *De fer et de feu...*

exister. Bon nombre de populations doivent leur nom même à la façon dont leurs voisins les désignaient. La rencontre avec les communautés voisines fait percevoir les limites du groupe, mais aussi ses richesses propres, ainsi que les complémentarités et les dangers des contacts extérieurs. S'exprime ici toute l'ambivalence de la relation à l'autre, dans les promesses d'enrichissements réciproques et dans la menace pour l'intégrité de chacun des partenaires. Assez naturellement, le voisin sera jugé menaçant, tant il est vrai que la peur de l'autre constitue un des fondements les plus inconscients et les plus anciens de nos comportements sociaux.

C'est dans cette image de soi que l'on édifie au besoin en abaissant l'autre que surgissent bien des dérives des discours identitaires. Là se situe l'un des ressorts de l'agressivité parfois virulente des identités culturelles. La recherche des traits caractériels collectifs, de « spécificités » nationales ou ethniques, tombe facilement dans le stéréotype le plus grossier. Classifications mentales paresseuses et peu rationnelles, les images stéréotypées d'eux-mêmes et de leurs voisins que les groupes humains façonnent et entretiennent, sont abondamment utilisées par les propagandes²¹. Celles-ci n'hésitent pas à se parer des oripeaux d'une rationalité empruntée à des théories pseudo-scientifiques déterministes. Lorsque, dans un contexte de frustration, l'exaltation de soi est exacerbée par l'amplification du danger extérieur, la fièvre nationaliste peut s'emparer d'une population et développer une paranoïa collective, maladie de l'esprit et maladie sociale conduisant à l'inversion des valeurs. Nous reviendrons en détail ci-dessous sur la question de l'autre²².

En bref, face aux anciens tenants romantiques de l'âme éternelle des peuples et des identités ethniques essentialistes et figées, posons le principe que les identités sont toujours des constructions, qu'elles fluctuent, se superposent et que d'autres découpages identitaires auraient très bien pu émerger. Elles se construisent par les actes volontaires de pouvoirs divers ou de contre-pouvoirs, politiques, religieux ou culturels... elles sont toujours le fruit de transactions, tolérant parfois les contradictions internes.

Les groupes humains, commerciaux, nationaux ou idéologiques, agiraient-ils autrement que les individus qui cherchent à composer leur propre image : une image valorisante, basée sans doute sur quelques éléments réels, mais magnifiée et gommant l'une ou l'autre imperfection ; une image mouvante suivant les époques et les circonstances ; une image multiple dont les éléments s'emboîtent les uns dans les autres, comme des poupées russes, en fonction des cercles concentriques auxquels

²¹ Il ne s'agit pas ici de qualifier tous les stéréotypes, que les recherches en psychologie peuvent considérer comme des modes de cognition valable, mais uniquement leur utilisation par les propagandes. Voir *infra*, le point « Identité et altérité ».

²² Cet aspect sera développé dans le deuxième point de cet article : « Identité et altérité ».

on appartient ; une image rempart, confortant l'individu dans son être face aux agressions extérieures. À des degrés divers selon les individus et les groupes, le symbolique, l'esthétique, le volontarisme, le souci narcissique et la volonté de puissance conjuguée à la crainte de l'autre interagissent dans cette élaboration.

Si l'on cherche à articuler au mieux le concept de nation/région et celui d'identité, à la croisée de l'axe rationnel (« l'héritage ») et de l'axe imaginaire (sa mise en valeur « symbolique »), les réflexions que formule G. Burdeau semblent pertinentes :

« La nation n'est pas une réalité concrète, mais une idée. Elle n'est pas du même ordre que les formations sociales primaires telles que les clans, les tribus, les villages et les cités. Aucun des facteurs qui expliquent la formation de ces groupements, l'ethnie, le territoire, la religion, la langue, ne suffit à rendre compte de la réalité nationale. (...) Dans ces conditions, puisque la nation n'est pas un phénomène directement observable, puisqu'elle ne se révèle que par les sentiments qu'on lui porte et les attitudes qu'elle suscite, force est de voir en elle une idée, une représentation que les individus se font de l'être collectif que tous ensemble ils constituent, c'est-à-dire, en définitive, un mythe »²³.

Si, donc, les identités nationales ou régionales apparaissent comme des mythes ou, du moins, comme des représentations sociales baignant dans le mythe, posons la question de leur utilité et de la pertinence de leur étude. Nous ne rappellerons guère ici l'importance des récits mythiques dans la diversité des sociétés humaines. Cette analyse a été faite dans une publication précédente²⁴. Le mythe est bien davantage qu'une simple narration mensongère, il est bien autre chose qu'une grossière hyperbole que l'on dégonflerait aisément comme un baudruche. L'anthropologie, qui s'est intéressée aux mythes, a montré comment le récit mythique, en faisant appel à des notions profondes, en mettant en œuvre un imaginaire social, peut mettre en branle des énergies collectives. Il est un révélateur de nos modes de fonctionnement mental. Par le jeu des oppositions cachées sont mises à nu les structures sous-jacentes des mythes, qui reflètent les structures mêmes de l'esprit humain. Organisation sociale et recherche de sens s'entremêlent intimement.

Face à l'importance et à l'universalité des mythes, la naïveté ne consisterait-elle pas à croire que notre époque puisse tout simplement s'en passer par un triomphe du rationnel, comme si la pensée mythique n'imprégnait pas le fonctionnement même de notre raison, comme si la démarche de recherche de sens était dissociable du mythe ? Si les spécialistes s'accordent pour affirmer que les productions oniriques

²³ BURDEAU G., « Nation. Introduction. L'idée de nation », dans *Encyclopædia universalis*, Paris, t. XI, 1972, p. 565.

²⁴ Voir PIROTTE J., « Au carrefour des réalités tangibles et de la pensée mythique. L'histoire entre mythes et réalités », dans L. COURTOIS & J. PIROTTE (dirs.), *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, 1999, coll. « Publications de la Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. II, pp. 35-48.

sont nécessaires à l'activité intellectuelle des individus, les mythes pourraient apparaître comme les rêves des sociétés humaines, indispensables pour que s'élaborent les catégories mentales et sociales qui structurent les groupes humains et les cultures. Les droits de l'homme, la démocratie feraient-ils partie de ces mythes contemporains qui font vivre et qui structurent l'agir humain ?

Même baignant dans le mythique, les constructions identitaires méritent donc notre intérêt. Ceux qui, comme Don Quichotte contre les moulins désolés de Castille, partiraient à l'assaut des mythes identitaires comme autant d'hérésies à abattre, font fausse route. C'est plutôt à une évaluation critique des mythes que l'historien se doit de procéder : explorer leurs richesses, relever leurs lacunes, mesurer leur efficacité symbolique. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent recueil.

1.3. Un « avènement mondial » des identités ?

On se rend compte aisément que l'organigramme du surgissement des identités nationales exposé ci-dessus n'est pas nécessairement approprié en dehors de la culture occidentale et est même largement anachronique pour l'Ancien Régime. Sans doute, les nations européennes qui ont connu leur grande époque au XX^e siècle se sont-elles constituées des siècles plus tôt, aux Temps modernes, sous l'action unificatrice et centralisatrice des princes. Il faut toutefois distinguer nation et sentiments d'appartenance à la nation. Le schéma explicité ici n'acquiert donc sa pertinence qu'à partir du moment où les peuples se sont sentis plus directement concernés par la gestion de la chose publique et par la prise en mains de leurs destinées collectives : en gros, avec la pénétration des idées du siècle des Lumières, avec l'apparition des concepts de souveraineté populaire, de citoyenneté et avec l'éveil des nationalités au XIX^e siècle.

Il va de soi que des quêtes identitaires ont pu se développer dans d'autres cultures et dans des temps plus éloignés, mais elles ne suivent pas nécessairement les mêmes logiques. Toutefois, sous le choc des diverses décolonisations politiques et sous l'effet des décroissements sociaux et idéologiques, on assiste depuis quelques décennies à un mouvement mondial d'affirmations identitaires incluant les récupérations mémorielles, une relecture du passé et une valorisation symbolique. Cet « avènement mondial de la mémoire »²⁵, pour reprendre l'expression de Pierre Nora, s'accompagne de relectures du passé et de gestes solennels de demande de pardon pour les fautes collectives anciennes, gestes dont l'amplification symbolique occupe un espace inversement proportionnel aux implications pratiques. Notons en effet que ce vêtement éthique couvrant superficiellement les lèpres du passé peut

²⁵ Expression s'inspirant du titre d'un article de NORA P., « L'avènement mondial de la mémoire... ».

contenir sa dose d'hypocrisie²⁶. Par ailleurs, les enfants ne doivent pas porter le poids des fautes de leurs pères, sauf évidemment s'ils continuent à en tirer des profits.

Reprenons quelques instants l'analyse de Pierre Nora, qui distingue trois types de décolonisation s'accompagnant de relectures du passé et d'appropriations mémorielles²⁷ : bien évidemment, les peuples émergeant des colonisations dont l'histoire fut dominée ou effacée par la vision des vainqueurs ; ensuite, à l'intérieur même des sociétés occidentales, l'éveil de minorités religieuses, régionales ou sexuelles, imposant par exemple des relectures tantôt régionalistes tantôt féministes du passé ; enfin, plus récemment, les peuples libérés des jougs idéologiques totalitaires.

Comme exemple de redécouverte-reconstruction d'un passé, on peut évoquer l'affirmation de la négritude et le mythe du « retour au pays natal »²⁸, précédés par les mouvements d'émancipation qui, sous les noms d'« éthiopisme » et de panafricanisme ont travaillé les élites culturelles du monde noir à partir de l'Entre-deux-guerres des deux côtés de l'Atlantique²⁹. Parti du Nouveau Monde, le mouvement panafricain se décline en de multiples nuances, du modéré fédérateur William Edward Burghard DuBois (1868-1963)³⁰ au plus contestataire et messianique Marcus Garvey (1885-1940), en passant par le culturel Jean Price-Mars (1876-1969). Dans leur sillage, des mouvements d'intellectuels voudront renouer avec leurs racines africaines. Le plus célèbre est sans doute le courant afro-antillais de la Négritude, lancé à Paris en 1934 par Senghor, Aimé Césaire et Léon Damas, autour du petit journal *L'étudiant noir*, mouvement qui s'organisa autour de *Présence africaine* en 1947. Ces découvreurs de la Négritude s'enthousiasmaient à l'idée de faire revivre leurs racines africaines sous leur culture européenne ; la lecture d'œuvres d'ethnologues, comme l'Allemand Leo Frobenius ou encore Maurice Delafosse ou Georges Hardy leur avait fait prendre conscience de la richesse des traditions africaines et de leur apport potentiel à la culture mondiale³¹. Ainsi recomposée à partir de traditions ancestrales que certains faisaient remonter

²⁶ Sur les demandes de pardon dans l'Église catholique, voir : ACCATTOLI L., *Quand le pape demande pardon*, Paris, Albin Michel, 1997 ; *Mémoire et réconciliation. L'Église et les fautes du passé*, publié par la Commission théologique internationale, Paris, 2000. Voir aussi *Documentation catholique*, n° 97 (2000), pp. 324-332 et le n° 162 (2001), de la revue *Spiritus* (art. de Roger AUBRY R., SEIGEL M. et SCHREITER R.).

²⁷ NORA P., « L'avènement mondial de la mémoire », *op. cit.*

²⁸ Allusion au titre du recueil poétique de CÉSAIRE A., « Cahier d'un retour au pays natal », dans *Volonté*, Paris, 1939 ; Paris, 1947 ; Paris, 1956.

²⁹ Voir DECRAENE P., *Le panafricanisme*, Paris, 3^e éd., 1979.

³⁰ Voir DUBOIS W.E.B., *The Soul of Black Folk*, Chicago, 1904.

³¹ Voir : KESTELOOT L., *Les écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature*, Bruxelles, 1963 ; ID., *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, 2001 (rééd. 2004). Voir aussi CHEIKH ANTA DIOP, *Nations nègres et culture*, Paris, 3^e éd., 1979.

jusqu'à l'Égypte antique, l'identité africaine se dotait d'armes symboliques et de mythes fondateurs.

Il faudrait aussi analyser les mouvements de libération coloniale avec les grands ténors que furent Jomo Kenyatta (1893-1978), Kwame Nkrumah (1909-1972) et bien d'autres, poussant à la redécouverte d'une authenticité africaine³². Pour beaucoup d'intellectuels africains européens, il s'agissait d'une quête existentielle d'une identité post-coloniale. L'autre dont il fallait se démarquer était tout naturellement l'ancien colonisateur. On remarquera le côté mouvant de telles identités puisque, après la vague unificatrice panafricaine, d'autres identités plus régionales, créoles ou caraïbes, émergeront, succédant à la négritude.

1.4. Identités nationales et peuples messianiques

L'examen des mythes identitaires doit faire sa place à l'histoire des croyances messianiques, à l'intersection des croyances religieuses et des identités culturelles. Mobilisatrices puissantes, de telles croyances portent certaines communautés humaines au-delà d'elles-mêmes ; elles poussent certains groupes à se sentir investis d'une mission supérieure en manifestant au monde les espoirs dont ils se considèrent comme les dépositaires par élection de Dieu ou de tout autre pouvoir transcendant³³. On connaît, bien évidemment, le messianisme judaïque, dont l'expansion universelle du christianisme est sans doute l'avatar historique le plus spectaculaire.

Le recours à la force pour imposer aux autres groupes humains sa vision du monde peut s'expliquer par une exaltation sacralisante et totalitaire des valeurs d'une collectivité. Remarquons que cette sacralisation des idéaux ne se coule pas nécessairement dans le moule des religions classiques, mais revêt parfois les formes de substituts séculiers. On connaît l'enthousiasme de certains révolutionnaires français pour porter aux peuples d'Europe leur message de liberté et d'égalité, pour conduire les autres à leur bien fût-ce contre leur gré. On sait aussi jusqu'à quel point maints pays de l'Europe colonisatrice s'estimèrent au XIX^e siècle porteurs du « fardeau de l'homme blanc », pour reprendre l'expression de Kipling : cette mission quasi sacrée de porter aux autres, les peuples d'Afrique et d'Asie, les bienfaits de « la » civilisation, mission qui fut l'un des ressorts du mouvement colonial ; cette conviction avait été précédée quatre siècles plus tôt par le messianisme ibérique et ses rêves de royaume universel³⁴. On connaît également le messianisme de la sainte Russie, dont on trouve des échos dans la pensée de

³² Voir KABA L., *Kwame N'Krumah et le rêve de l'unité africaine*, Dakar, 1991.

³³ Voir SARTORI L., *Popoli messianici. Atti del convegno tenuto à Trento il 16-17 maggio 1984*, Bologne, 1986.

³⁴ Voir DELGADO M., *Die Metamorphosen des Messianismus in den iberischen Kulturen. Eine religionsgeschichtliche Studie*, Immensee, 1994.

Dostoïevski et dont plus tard l'expansionnisme soviétique apparaît comme un enfant bâtard³⁵.

On connaît, enfin, l'impact sur l'histoire de notre époque du messianisme germanique, préfiguré déjà au début du XIX^e siècle par les théories du philosophe J.G. Fichte³⁶, mais coulé au XX^e dans les catégories démentes du mythe aryen. Que le discours de Fichte ait été bien ou mal compris, c'est l'affaire des exégètes ; il reste que son nom est historiquement lié à l'émergence de l'idée d'une Allemagne, peuple originel et nation salvatrice.

De nos jours, il faudrait analyser la croyance naïve mais efficace des États-Unis en la supériorité du modèle américain reposant selon certains sur une foi en Dieu : « *In God we trust* » ? Et comment analyser le rêve panarabe, enrobé dans la vision d'un islam coextensif avec l'humanité ? Même si le choc violent des cultures occidentale et islamique, pronostiqué par certains, tient partiellement d'un alarmisme idéologiquement orienté, les générations présentes devront composer avec les tentatives conquérantes de mouvements salafistes menant la guerre sainte au nom d'Allah. Devrait-on s'attendre à ce que chacune de ces sociétés se prétendant mandatée par Dieu cherchent à s'imposer par la force ? On tentera ci-dessous d'interpréter cette rivalité dans le cadre de la théorie de René Girard sur la violence mimétique. Il apparaît capital pour la survie de l'humanité de briser la spirale destructrice en comprenant bien les mécanismes mis en œuvre³⁷. Les humains ont sans doute mieux à faire que de se déchirer au nom de Dieu.

2. Identité et altérité

Quêtes d'identités culturelles, sociales, nationales, religieuses, ne seraient-elles, au fond, que les vêtements que les individus et les groupes humains se taillent puis dont ils tentent de se revêtir pour se définir eux-mêmes en se protégeant de l'autre ? La question de la reconnaissance de l'autre dans son autonomie et sa légitimité est inséparable de la question des identités. Le rapport à l'autre est un objet d'étude

³⁵ Voir : PIOVANO A., « Il messianismo russo », dans *Popoli messianici, op. cit.*, Bologne, 1986, pp. 79-114 ; WALICKI A., *A history of Russian thought from the Enlightenment to marxism*, Stanford, 1979. Voir aussi les ouvrages plus anciens mais fondamentaux de Nicolas BERDIAEV : *L'idée russe. Problèmes essentiels de la pensée russe au XIX^e et début du XX^e siècle*, Tours, 1970 (1^{ère} éd., 1946) ; *Les sources et le sens du communisme russe*, écrit en 1935, traduit du russe par JULIEN CAIN L., Paris, 1951.

³⁶ Johann Gottlieb Fichte (1762-1814), le philosophe qui chercha à réveiller l'Allemagne abattue par la défaite de l'occupation napoléonienne. Il prononça en 1807-1808 à Berlin ses célèbres *Discours à la nation allemande*.

³⁷ Voir *infra*, l'article de PIROTTE J., « Expansion du christianisme et mondialisation... ».

complexe dont, pour prendre la mesure correctement, il importe d'avoir préalablement appréhendé la diversité de ses dimensions³⁸.

2.1. La largeur : découvrir l'extension géographique

Entendons par largeur du phénomène son extension géographique et ses diversités locales. C'est un truisme de déclarer que toutes les relations extérieures des nations, les guerres, mais aussi les relations de paix, diplomatiques ou commerciales, sont conditionnées par la façon de considérer le rapport à l'autre.

On a évoqué ci-dessus les représentations imparfaites, partielles, souvent stéréotypées que tous les peuples nourrissent concernant leurs voisins. Les travaux des historiens ont pu naguère porter des jugements exclusivement négatifs, quelque peu moralisants, sur les stéréotypes considérés comme des classifications mentales paresseuses et déformantes, sources d'incompréhension et de conflits³⁹. Les travaux plus récents des psychologues viennent extraire les stéréotypes de cet enfer moralisateur⁴⁰. Ils apparaissent comme un mode de cognition sociale, incomplet sans doute, mais qui peut se révéler positif, voire utile pour entreprendre des relations avec un partenaire toujours quelque peu méconnu, mais profilé en quelque sorte grâce à une simplification et une mise en ordre opérationnelle.

Les tendances actuelles de la mondialisation du commerce et de l'information mettent tous les peuples en contacts de plus en plus étroits. La surabondance des renseignements obtenus dans le cadre de cette explosion de l'information ne va pas nécessairement dans le sens de la prise en compte de l'altérité. Le rouleau compresseur de la mondialisation nivelle les modes de vie et de penser ; l'altérité périlclite en tant que droit de l'autre à développer ses expériences particulières. Fondés sur la compétition, la concurrence, la conquête de marchés, érigées en valeurs, les logiques commerciales ne laissent qu'une place restreinte aux expériences alternatives.

Cette mondialisation ne date pas d'hier. Elle a connu un départ foudroyant avec la découverte du Nouveau Monde en 1492. Le vieil axe du commerce méditerranéen partagé avec le monde islamique, cet « autre » que l'Europe avait appris à ménager

³⁸ Une partie des réflexions sur ce point ont déjà été publiées dans PIROTTE J., « Les rapports à l'autre. De l'approche anthropologique globale au concret du cas wallon », dans B. CAULIER & L. COURTOIS (dirs.), *Québec-Wallonie. Dynamiques des espaces et expériences francophones*, Québec, 2006, pp. 319-341.

³⁹ Voir : J. PIROTTE (dir.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX^e et XX^e siècles. Sources et méthodes pour une approche historique*, Louvain-la-Neuve, 1982 ; ID., « Indigence ou richesse des stéréotypes ? L'historien face à l'image du Flamand en Wallonie depuis un siècle », dans C. PRESVELOU & R. STEICHEN (dirs.), *Le familier et l'étranger. Dialectiques de l'accueil ou du rejet*, Louvain-la-Neuve, 1998, pp. 163-174.

⁴⁰ Voir LEYENS J.-Ph, YZERBYT V. et SCHADRON G., *Stéréotypes et cognition sociale*, Sprimont, 1996.

dans une hostilité chronique, cède la place à l'axe du commerce atlantique. Le monde va connaître une première grande vague d'européanisation, dont vont faire les frais les cultures amérindiennes, refoulées désormais dans le désespoir, au mieux dans la marginalité. Des anciennes populations caraïbes peuplant les îles du même nom, il ne subsiste depuis longtemps plus un seul spécimen.

La question de l'altérité et du droit de l'autre à la reconnaissance a été posée dans toute son ampleur avec la « découverte » des Indiens du Nouveau Monde. L'expression même « grandes découvertes » est piégée par l'eurocentrisme : l'autochtone se sentait-il alors « découvert » ? Pourtant, il faut imaginer la surprise des Espagnols découvrant une humanité nouvelle, insoupçonnée, sur des terres totalement inattendues. À la question qu'ils se posent « Ces êtres sont-ils des êtres humains ? », répond la bulle *Sublimis Deus* de Paul III déclarant en 1537 les Indiens doués de raison.

Cela ne résoudra pourtant pas la question pratique de la mise en esclavage de ces « autres », esclavage déguisé sous le nom d'*encomienda*. Lors de la célèbre controverse de Valladolid en 1550-51, Las Casas aura beau défendre les droits des Indiens, propriétaires légitimes de leurs biens, il sera contré et dominé par Juan Ginés de Sepúlveda défendant les vues d'Aristote concernant les peuples nés pour l'esclavage. Ce qui aurait pu être découverte de l'autre va devenir occultation de l'autre, selon l'expression d'Enrique Dussel : *el encubrimiento del otro*⁴¹. L'« autre » pouvait bien sûr exister, mais dans un rôle de dominé, de faire-valoir du dominant. L'uniformisation du globe était bien lancée.

La deuxième grande vague coloniale, celle de la seconde moitié du XIX^e et du début du XX^e siècle relancera le processus⁴². L'« identité » de l'homme blanc sera au centre de l'idéologie colonisatrice des populations et des cultures « autres ». L'explosion des télécommunications à la fin du XX^e accentuera la mondialisation des imaginaires standardisés par les pouvoirs économiques dominants.

2.2. La hauteur : du biologique à l'éthique

Après la constatation de l'extension géographique de la question de l'« autre », prenons un peu d'altitude, pour tenter de passer de nos conditionnements biologiques à une réflexion sur l'éthique.

Notre insertion dans l'écosystème nous situe biologiquement et de façon inévitable dans une chaîne sans fin où le vivant le plus faible est dévoré par le plus fort, dont les déjections alimentent à leur tour d'autres vivants, eux-mêmes proies de plus

⁴¹ Voir DUSSEL E., 1992. *L'occultation de l'autre*, traduit de l'espagnol par RUDEL Chr., Paris, 1992.

⁴² Voir PIROTTE J., « Annonce chrétienne et mondialisation. Réflexions d'un historien », dans *Spiritus*, n° 166, mars 2002, pp. 79-91.

puissants. Peut-être, un jour lointain, si nos habitudes alimentaires se modifient en profondeur, l'humanité se rappellera-t-elle avec un frisson de répulsion que, jusqu'au début du troisième millénaire elle s'est délectée de la chair d'autres mammifères, nos semblables. Qui sait ? Jusqu'à présent toutefois, notre « identité » humaine nous fait considérer comme normale, naturelle, morale, cette violence à l'égard des autres vivants. Comment, sans angélisme, rompre avec cette loi d'airain biologique, celle de notre animalité imprescriptible ? Comme disait le poète :

« Chaque vivant promène, écrit sur sa mâchoire,
L'arrêt de mort d'un autre, exigé par sa faim »⁴³.

Si, donc, biologiquement l'autre c'est le « comestible », si instinctivement l'autre c'est celui dont on a un besoin vital ou, à l'inverse, celui qui représente une menace vitale, ne pourrait-on considérer que faire une place à l'autre est un signe d'humanisation ? L'affranchissement par rapport aux contraintes naturelles scande les progrès de l'humanité. Par ailleurs, dans la longue marche de l'être humain vers l'humanisation, se situe l'émergence de la conscience réflexe, de la conscience de soi, processus inséparable de la prise de conscience de l'autre. C'est par l'autre que je puis être moi-même. Ne pas manger l'autre, ni physiquement ni symboliquement, c'est lui laisser un espace pour qu'il puisse vivre et se développer en tant qu'autre. La relation à l'autre fluctue entre ces deux pôles de l'accaparement d'un voisin profitable ou du rejet d'un voisin menaçant. L'amour même de l'autre est ambigu puisqu'il comporte une bonne part d'autosatisfaction et peut par ailleurs se révéler moralement dévorant pour le partenaire.

Les bons sentiments ne suffisant pas, il a fallu trouver les règles d'un « vivre ensemble avec l'autre ». L'organisation des groupes restreints, familiaux ou tribaux, celle des cités, des États, des institutions internationales n'a d'autre fonction que de fixer les règles de ce vivre ensemble. Mais est-ce bien suffisant ?

Dans un livre paru en 2011, Christian de Duve, Prix Nobel de médecine en 1974, propose comme suit sa vision du monde⁴⁴. Dans leur brutalité, les lois de la sélection des espèces inscrites dans nos gènes nous poussent vers l'élimination de l'autre. Parmi les conditions d'existence de nos ancêtres lointains, la concurrence pour la survie a marqué de façon indélébile le génome humain : l'indispensable cohésion solidaire du petit groupe avait comme pendant l'agressivité à l'égard du groupe voisin rival. Émergeaient les groupes les plus forts, les plus habiles, les mieux organisés. Dans la violence, les guerres régulaient la hiérarchisation des populations. Ainsi, les humains se sont multipliés en éliminant ou soumettant les espèces et les groupes concurrents. Pourtant, après avoir été leur force dans la domination de la

⁴³ SULLY-PRUDHOMME, *La justice*, 1878.

⁴⁴ DE DUVE Chr., *De Jésus à Jésus... en passant par Darwin*, Paris, 2011. Aux mêmes éditions, il avait publié en 2009 : *Génétique du péché originel : le poids du passé sur l'avenir de la vie*.

planète et la hiérarchisation du monde vivant, la sélection darwinienne poussera les humains à leur destruction, si on la laisse produire tous ses effets : concurrence économique extrême, destruction de l'environnement, surpopulation humaine et guerres d'élimination des excédents démographiques.

Toutefois, pour Christian de Duve, l'humain est le seul animal à pouvoir agir à l'encontre de ses dispositions génétiques. Grâce à l'épigénétique (ce qui s'ajoute au génétique après la conception, donc par l'éducation), l'humain dispose de la possibilité de s'opposer à cette loi de la sélection et à sa violence. Quelques maîtres, affirme l'auteur, nous ont montré le chemin : Bouddha, Socrate ou Jésus, non pas le Jésus de la religion chrétienne, mais Jésus dans toute sa stature humaine. Encore conviendrait-il que les hommes écoutent ces sages pour bénéficier de leur dernière chance.

2.3. La profondeur : pénétrer l'épaisseur anthropologique

Examiner la question de l'autre dans sa profondeur nous entraîne à pénétrer le problème dans son épaisseur anthropologique. L'autre se perçoit en cercles concentriques autour de chaque individu : le nécessaire, l'utile, l'adjuvant occasionnel, l'adversaire potentiel, l'adversaire irréductible. L'interdépendance vitale des êtres humains dans leur propre groupe trouve son antithèse complémentaire dans la peur de l'autre. Situant chaque individu ou chaque groupe par rapport à la menace de l'autre, la peur est sans doute l'un des sentiments les plus universels et les plus profonds. La peur de l'autre se décline au quotidien dans nos appréhensions d'aborder franchement nos proches vivant une situation d'altérité : la personne portant un handicap physique, le voisin d'origine immigrée, le collègue vivant un deuil.

Le problème de l'un et du multiple a suscité de nombreuses interrogations fondamentales dans les diverses cultures, que l'on songe à la place particulière accordée aux jumeaux dans certaines régions d'Afrique noire, traduisant le désarroi devant le surgissement d'un identique multiplié. Dans le même ordre d'idée, en Occident, c'est l'étonnement devant l'être à la fois un et multiple qui est aux origines de toute une réflexion des anciens Grecs et de l'aventure de la pensée philosophique européenne. Parménide (544-450 avant J.-C.), le père de l'ontologie, et son disciple Zénon d'Élée, ne pouvant concevoir la multiplicité, insistaient sur l'unité de l'être. Avec la pensée scolastique, les philosophes médiévaux ont par ailleurs fait de l'analogie de l'être la thèse centrale de leur ontologie : entre l'univoque (ressemblance pure, identité) et l'équivoque (dissemblance pure), il s'agissait d'exprimer ce qu'il a à la fois de semblable et de différent entre l'Être un et les êtres multiples, entre Dieu et les créatures limitées.

Moins fondamentale ontologiquement, mais pratiquement plus présente dans le quotidien, la sexualité installe l'altérité au plus profond des êtres humains, comme

d'ailleurs de la plupart des vivants. Cette quête de l'autre, de l'*alter ego* complémentaire, occupe une place impressionnante dans les péripéties de la vie concrète, les productions culturelles et les obsessions de l'être humain. Une incomplétude fondamentale s'inscrit ainsi dans la sexualité, sexualité plus ou moins insatiable suivant les personnes, mais toujours présente dans notre être à l'état agissant, qu'elle soit intégrée, sublimée ou refoulée. Personne ne le contesterait, même si Freud connaît de nos jours son purgatoire. Notre « identité » humaine est sexuée, marquée par la différence avec l'autre.

Enfin, beaucoup de grands mythes de l'humanité posent la question de l'autre. Le mythe grec de Narcisse met en image la tentation mortifère de ne regarder que soi-même. Refusant les avances de l'autre, en l'occurrence les offres passionnées de la nymphe Écho, le beau Narcisse, épris de sa propre image perçue dans l'eau, languit de désespoir devant son idole insaisissable. En écho, on pourrait rappeler le conseil que donnaient nos parents à leurs filles trop coquettes : « Ne te regarde pas tant dans le miroir, c'est le diable qui est derrière ».

Le mythe de Babel dans le livre de la *Genèse* est ambivalent : la diversité peut y être lue comme un châtement de l'orgueil humain⁴⁵. Au contraire, ce mythe peut aussi s'interpréter comme une nécessité pour l'être humain d'abandonner ses chimères unificatrices et de vivre une diversité créatrice où chaque « langue » et chaque culture pourraient suivre leur dynamique propre⁴⁶.

Quant au mythe de Caïn et Abel, un peu plus avant encore dans la *Genèse*, il pose le problème de la concurrence entre égaux débouchant sur la violence. En mettant en parallèle ce meurtre d'Abel par Caïn et celui de Remus par Romulus aux origines mythiques de Rome, René Girard pose le problème de la violence fondatrice⁴⁷.

2.4. Une quatrième dimension : explorer le temps

La quatrième dimension à insérer dans notre regard d'historien sur l'altérité est évidemment le temps, la durée : comment les trois premières dimensions fluctuent-elles en interaction dans l'histoire des hommes ? La question de l'autre est au centre de l'écriture de l'histoire.

Par définition, l'écriture de l'histoire c'est la recomposition de l'existence des humains qui nous ont précédés, ces « autres » hommes qui ont disparu en laissant quelques traces. « L'histoire est rencontre d'autrui » écrivait Henri-Irénée Marrou⁴⁸, exprimant ainsi toute la dimension mythique de cette impossible rencontre entre

⁴⁵ *Genèse*, 11, 1-9.

⁴⁶ Dans la tradition chrétienne, ce mythe trouve son complément dans l'événement de la Pentecôte (*Actes*, 2, 1-13), qui met en scène des gens parlant la diversité de leurs langues et se retrouvant néanmoins dans une commune compréhension.

⁴⁷ GIRARD R., *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, 1978, pp. 168 sv.

⁴⁸ MARROU H.-I., *De la connaissance historique*, Paris, 4^e éd. revue, 1959, p. 101.

deux libertés : celle vivante de l'historien poursuivant ses propres fantasmes, celle morte et de ce fait insondable de son interlocuteur du passé. Cette rencontre de l'autre au-delà des temps est le fantasme de l'historien. En toute hypothèse, ce fantasme ne peut prendre corps que dans les incertitudes des approches analogiques⁴⁹.

Ainsi, les recherches des « études femmes » des dernières décennies tentent d'éclairer l'« autre » face de l'histoire, la face demeurée jusqu'alors cachée, celle du vécu de l'« autre » sexe longtemps vu, écrit mais aussi occulté par les tenants mâles de la plume. L'expression même de « deuxième sexe », inaugurée par une des protagonistes des luttes féministes⁵⁰ est déjà en elle-même révélatrice d'une occultation : pour les écrivains mâles, tous nés d'une femme, ce deuxième sexe est bel et bien le premier. La vision androcentrique domine spontanément au point d'être considérée comme neutre, normale, « naturellement » légitime, comme si elle constituait à elle seule l'« identité » des humains⁵¹.

Par ailleurs, l'immense majorité des traces écrites qui nous sont parvenues des siècles antérieurs émanent évidemment de ceux qui maîtrisaient l'écriture, le savoir et qui avaient le pouvoir de diffuser leur vision des choses. L'« identité » des cultures anciennes serait-elle réductible à la pensée des maîtres de l'écrit ? Le point de vue des autres, des dominés culturellement ou politiquement, est souvent occulté. Au mieux, il peut être restitué par de patients efforts d'interprétation de sources qui exposent de façon spontanée et unilatérale le point de vue des dominants. Voici deux ou trois décennies, deux ouvrages, l'un de Nathan Wachtel et l'autre de Tzvetan Todorov, avaient eu le mérite de poser la question de l'autre à partir de la vision des vaincus de la colonisation hispanique dans l'Amérique du XVI^e siècle⁵². Comment retrouver la pensée des vaincus alors que non seulement les sources occultaient cette pensée, mais que l'imaginaire même des vaincus était colonisé, transformé peu à peu en un imaginaire aliéné, soumis, intégrant le regard du vainqueur⁵³.

Il faut raisonner à partir d'indices mineurs, retrouver sous les déclarations écrasantes des vainqueurs les signes récessifs de la pensée des faibles, qui n'ont souvent d'autre issue que de développer des stratégies de ruse et de feinte, de « braconner » en quelque sorte dans les failles du « pouvoir propriétaire », pour

⁴⁹ Voir PIROTTE J., « Au carrefour des réalités tangibles et de la pensée mythique. L'histoire entre mythes et réalités », *op. cit.*

⁵⁰ DE BEAUVOIR S., *Le deuxième sexe*, Paris, 1949.

⁵¹ Voir notamment : FALCONNET G. et LEFAUCHEUR N., *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil, 1975 ; BOURDIEU P., *La domination masculine*, Paris, 1998 ; GUILLAUMIN C., *Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de nature*, Paris, 1992.

⁵² WACHTEL N., *La vision des vaincus. Les indiens du Pérou devant la conquête espagnole. 1530-1570*, Paris, 1971 ; TODOROV T., *La conquête de l'Amérique. La question de l'autre*, Paris, 1982.

⁵³ Voir : GRUZINSKI S., *La colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol. 16^e-17^e siècle*, Paris, 1988 ; AZOULAI M., *Les péchés du nouveau monde. Les manuels pour la confession des Indiens. XVI^e-XVII^e s.*, Paris, 1993.

reprendre l'expression de Michel de Certeau⁵⁴. L'historien doit, par un patient travail de géologue de la mémoire, retrouver les strates anciennes recouvertes par les siècles et, surtout, profondément perturbées par l'irruption brutale des imaginaires dominants. Il agit parfois, soutenu par la conviction (ou l'illusion ?) que, comme l'écrivait Fustel de Coulanges dans *La cité antique* (1864) : « Le passé ne meurt jamais complètement pour l'homme. L'homme peut bien l'oublier, mais il le garde toujours en lui ».

Analysant divers soubassements de l'humanité, René Girard remonte aux fondements même des sociétés : la gestion de la violence⁵⁵. Toute l'histoire de la formation des groupes politiques, depuis la cité jusqu'aux organisations internationales, peut être lue dans cette optique : réguler les rapports entre égaux ayant des prétentions identiques sur un même bien pour éviter le déchaînement de la violence et l'anéantissement du groupe. Alors que l'élaboration culturelle consiste à établir et à maintenir des différences entre ces égaux potentiels, les religions pour leur part travaillent à transformer la violence physique socialement destructrice en violence sacrificielle, puis en violence symbolique. Quant aux pouvoirs politiques, ils s'efforcent de transformer les violences internes, individuelles ou interclaniques, en violence abstraite exercée de façon légale au nom du groupe. *Ad extra*, l'activité diplomatique et guerrière des États sera également centrée sur la question de l'autre : les grands États phagocytent les petits ; les États égaux doivent trouver les moyens de réguler leurs rapports pour éviter le déchaînement sans fin de la violence.

On a vu ci-dessus, à propos des peuples messianiques, comment la théorie de la violence mimétique pouvait éclairer les tensions entre le monde musulman et l'Occident. Le désir mimétique induisant la violence, se fonde sur la rivalité d'êtres différents, mais estimant avoir des droits identiques à disposer d'un même bien. L'exacerbation du désir trouve son origine moins dans la satisfaction que l'objet convoité peut apporter, que dans le désir que l'autre entretient du même objet. L'autre devient à la fois le modèle et le rival⁵⁶.

⁵⁴ DE CERTEAU M., *L'invention du quotidien*, t. II, Paris, 1990, p. 61. Sur la ruse comme arme du faible, voir les approches anthropologiques dans S. LATOUCHE, P.-J. LAURENT, O. SERVAIS & M. SINGLETON (dirs.), *Les raisons de la ruse. Une perspective anthropologique et psychanalytique*, Paris, 2004.

⁵⁵ Voir dans ses ouvrages successifs toute l'élaboration de la pensée de GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, 1972 ; *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, 1978 ; *Quand ces choses commenceront...*, Arléa, 1994.

⁵⁶ Voir PALAVER W., *René Girards mimetische Theorie im Kontext kulturtheoretischer und gesellschaftspolitischer Fragen*, 2003.

3. Une réflexion multidisciplinaire sur les identités

Politologues, anthropologues, historiens et psychologues n'ont pas manqué de mobiliser les ressources de leur discipline pour analyser les questions liées aux constructions identitaires et à leurs conséquences dans la vie des sociétés. Dans ce rapide tour d'horizon documentaire, nous ne reviendrons pas sur les nombreux ouvrages et articles signalés ci-dessus dans les notes du bas des pages.

Dans le domaine de la science politique, quelques travaux pionniers remontent aux années 1960, notamment ceux de Karl-Wolfgang Deutsch sur le nationalisme et l'intégration nationale⁵⁷ et de Stein Rokkan sur la construction des États et des nations⁵⁸. Au cours des années 1980-1990, la question des nationalismes a été reprise dans une perspective un peu plus anthropologique avec les travaux d'Ernest Gellner⁵⁹ et d'Eric Hobsbawm⁶⁰ sur l'État et la nation ; dans cette optique, c'est le nationalisme et l'État qui créent la nation et non l'inverse. Marco Martiniello s'efforce, dans une perspective plus anglo-saxonne, de penser les questions d'intégration et de multiculturalisme à la lumière du concept d'« ethnicité »⁶¹. L'héritage de Pierre Bourdieu⁶² et le point de vue de la sociologie politique doivent également être sollicités, ainsi que les points de vue développés par Alain Touraine⁶³ : les mouvements régionalistes peuvent s'analyser comme des tentatives

⁵⁷ Voir par exemple DEUTSCH K.W., *Nationalism and social communication. An inquiry into the foundations of nationality*, Cambridge (Ma), 1966 ou ID., « National Integration. Summary of some Concept and Research Approaches », dans *Tides among Nation*, New York, 1979, pp. 269-294.

⁵⁸ ROKKAN S., *Comparative research across cultures and nations*, Paris, 1968 ; EISENSTADT S.N. et ROKKAN S., *Building states and nations*, Beverly Hills (Ca), 1973. Le numéro spécial de la *Revue internationale de politique comparée* lui a été consacré (t. II, n° 1, Bruxelles, 1995, 205 p.).

⁵⁹ GELLNER E., *Nations and Nationalism*, Oxford, 1983 ; ID., *Nations et nationalismes*, trad. de l'anglais par PINEAU B., Paris, 1989 ; ID., *Nations and nationalism. New perspectives on the past*, Oxford, 1992.

⁶⁰ Voir spécialement : E. HOBSBAWN & T. RANGERT (dirs.), *L'invention de la tradition*, trad. par VIVIER Ch., Amsterdam, 2006 (1^{ère} éd. anglaise, Cambridge, 1983) ; HOBSBAWN E., *Nations et nationalismes depuis 1870. Programme, mythe et réalité*, Paris, 1991, coll. « Bibliothèque des histoires » (1^{ère} éd. anglaise, Cambridge, 1990).

⁶¹ Notamment MARTINIELLO M., *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, 1995, coll. « Que sais-je ? », n° 2997. On pourrait également citer, dans une approche constructiviste, ANDERSON B., *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, 1983.

⁶² BOURDIEU P., « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », dans *Actes de la Recherche en sciences sociales*, t. XXXV, 1980, p. 3-6. ID., « L'État et la construction du capital symbolique », dans B. THERET (dir.), *L'État, la finance et la société. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, 1995.

⁶³ TOURAINE A., DUBET E., HEGEDUS Z. et WIEVIORKA M., *Le pays contre l'État. Luites occitanes*, Paris, 1981 ; TOURAINE A., « Sociological intervention and the internal dynamics of the Occitanist movement », dans TIRYAKAN A. et ROGOWSKI P., *New nationalisms of the developed West. Toward explanation*, Boston, 1985, pp.157-175 ; TOURAINE A., « Le nationalisme contre la nation », dans P. BIRNBAUM (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, 1997, pp. 4-6, 416-417.

de renverser à leur profit les rapports de forces symboliques dominants imposés par l'État central. Notons aussi l'ouvrage récent de Catherine Halpern, *Identité(s). L'individu, le groupe, la société*⁶⁴.

Par ailleurs, la réflexion historique n'était pas demeurée à la traîne avec, par exemple, les travaux d'un Pierre Fougeyrollas, d'un Hagen Schulze ou d'un Krzysztof Pomian sur les nations⁶⁵. On peut mentionner tout particulièrement l'ouvrage d'Anne-Marie Thiesse⁶⁶ qui, dans le sillage d'Hobsbawm, montre avec clarté comment on « invente la nation », c'est-à-dire « comment faire du vieux avec du neuf »⁶⁷. On ne peut pas ignorer davantage les réflexions stimulantes sur la mémoire : celles d'un historien comme Pierre Nora⁶⁸, qui dirigea dans la Bibliothèque des histoires chez Gallimard l'impressionnante série de volumes sur les lieux de mémoire, ou celles d'un philosophe comme Paul Ricœur, chez qui l'herméneutique historique est au centre des préoccupations, en lien notamment avec la problématique du récit⁶⁹.

Dans ce brassage d'idées dans divers domaines des sciences sociales (en ce compris l'histoire), pour appréhender les identités en tant qu'élaborations symboliques, la Wallonie n'a pas été oubliée⁷⁰. Les réflexions n'ont pas manqué pour déjouer les pièges conceptuels de la problématique identitaire, en s'inscrivant, dans le sillage du *Manifeste pour la culture wallonne* (1975), c'est-à-dire dans une appréhension non essentialiste de la « wallonitude ». On peut citer l'article décapant de Jean-Marie Klinkenberg sur « L'identité wallonne : hypothèques et faux papiers », paru d'abord dans la revue *Toudi* en 1988⁷¹, qui soulignait bien le caractère construit, certes à partir d'un substrat objectif, des identités. On peut citer également, dans la même veine, l'ouvrage publié en 1994 par la Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet de Louvain-la-Neuve : *L'imaginaire wallon. Jalons pour une*

⁶⁴ Paris, 2009, 352 p.

⁶⁵ FOUGEYROLLAS P., *La nation. Essor et déclin des sociétés modernes*, Paris, 1987 ; SCHULZE H., *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, trad. de l'allemand par CANAL D.-A., Paris, Seuil, 1996 ; POMIAN K., *L'Europe et ses nations*, Paris, 1990.

⁶⁶ THIESSE A.-M., *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, 1999, coll. « L'univers historique ».

⁶⁷ SAPIRO G., [compte rendu d'] « A.-M. Thiesse, La création des identités nationale », dans *Politix*, t. XII, n° 48, vol. 12, 4^e trim. 1999, p. 190.

⁶⁸ P. NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, 7 vol., Paris, 1984-1992, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires ». Voir spécialement le t. II, *La nation*, 3 vol. parus en 1986.

⁶⁹ RICŒUR P., *Histoire et vérité*, Paris, 1955 ; ID., *Temps et récit*, t. I, *L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil, 1983, 1991 ; ID., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

⁷⁰ Voir l'historique de DESTATTE Ph., *L'identité wallonne : essai sur l'affirmation politique de la Wallonie aux XIX^e et XX^e siècles*, Charleroi, 1997.

⁷¹ KLINKENBERG J.-M., « L'identité wallonne : hypothèques et faux papiers », dans *La Wallonie au futur. Vers un nouveau paradigme*, Mont-sur-Marchienne, 1989, pp. 208-215 (prépublié dans *Toudi*, t. II, 1988, pp. 125-136).

*identité qui se construit*⁷² ; en sens inverse, ce recueil d'études s'attachait à explorer, à travers le substrat historique, d'éventuels matériaux utiles pour une construction identitaire citoyenne.

Et c'est bien cette articulation entre crise de l'État-nation (pris en étau entre construction européenne et mondialisation d'un côté, et régionalisation de l'autre) que s'était efforcé de penser le colloque de Namur de cette même année 1994, *Nationalisme et postnationalisme*⁷³. On pourrait continuer le parcours historiographique, mais la question centrale émerge déjà clairement à ce stade : si les identités sont toujours construites, paradoxalement, elles apparaissent néanmoins indispensables à l'action collective... De là, certaines réflexions historiennes sur l'identité régionale wallonne comme élaboration symbolique « nécessaire »⁷⁴, tout en s'efforçant d'éviter les pièges habituels de l'historiographie nationale traditionnelle⁷⁵.

N'est-ce pas, au fond, une manière de rejoindre le propos de Jürgen Habermas, qui cherche à dépasser, dans une perspective républicaine, le modèle d'État-nation⁷⁶ ? En toute hypothèse, c'est dans ce champ conceptuel que les éditeurs du présent volume ont cherché à réunir les contributions qui le composent.

⁷² L. COURTOIS & J. PIROTTE (dirs.), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-la-Neuve, 1994, coll. « Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. I, 289 p.-15 ill.

⁷³ DESTATTE Ph., JACQUEMIN J.-Ch., ORBAN-FERAUGE Fr. et VAN DAM D., *Nationalisme et postnationalisme. Actes du colloque qui s'est tenu à Namur le 30 avril 1994*, Namur, 1995.

⁷⁴ PIROTTE J., « Une identité wallonne ? Regard d'historien sur les derniers siècles... ».

⁷⁵ Pour la Belgique, voir HASQUIN H., *Historiographie et politique en Belgique*, 3^e éd. revue, Bruxelles, Charleroi, 1996. Sur le nationalisme belge et ses composantes, voir le t. III (1997) intitulé *Nationalisme*, des *Cahiers d'histoire du temps présent*. On lira avec intérêt certains ouvrages consacrés au sentiment national belge : STENGERS J., *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. I, *Les racines de la Belgique jusqu'à la Révolution de 1830*, et t. II (avec GUBIN É.), *Le grand siècle de la nationalité belge de 1830 à 1918*, Bruxelles, 2000-2001 ; DUBOIS S., *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation (1648-1830)*, Bruxelles, 2005.

⁷⁶ HABERMAS J., *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, trad. de l'allemand par ROCHLITZ R., Paris, Fayard, 1998 (1^{ère} éd. all. en 1996) et ID., *Après l'État-nation : une nouvelle constellation politique*, trad. de l'allemand par ROCHLITZ R., Paris, 2000 (1^{ère} éd. all. en 1998-1999).

Partie I

Appartenances et identités

Jean-Marie Klinkenberg

Langue et identité

Langues et identités de Wallonie

Philippe Raxhon

Wallonie-Liège : le couple infernal

Vincent Vagman

Volonté de repli ou séquelle d'un confinement ?

Un regard socio-historique posé sur l'identité

Philippe Destatte

Visions territoriales, histoires régionales et

identités : le cas de la Wallonie

Michel Dumoulin

Enjeux de la politique régionale européenne de la

fin des années 1950 au début des années 1970

Anne Roekens

« L'Élysette » à la télévision. Une tentative de

légitimation du pouvoir régional wallon à la RTBF

(1991-1995)

Langue et identité

Langues et identités régionales

Jean-Marie KLINKENBERG

1. Langue et identité collective : un lien privilégié *

Le lien entre identité et langue est fort. Toutes – ou presque toutes – les collectivités investissent dans leur langue, dans leurs langues, ou dans une de leurs langues. Et toutes les cultures connaissent un avatar de la formule *De tael is gansch het volk*. De Cioran, qui nous dit, « on n'habite pas un pays, on habite une langue » jusqu'à la poésie tzigane, qui affirme « Dis-moi/dis-moi, le rom./où est notre terre,/nos montagnes, nos fleuves,/nos champs et nos forêts ?/Où sont nos tombes ?/ils sont dans les mots,/Dans les mots de notre langue ! »¹.

Ainsi, les cultures font volontiers de leur langue la synecdoque d'elles-mêmes. Elles la dotent d'une haute valeur émotionnelle, de sorte qu'elle suscite volontiers des sentiments d'allégeance ou de fidélité comparables à ceux que peuvent susciter la foi religieuse, le lien familial ou l'engagement politique. Famille, société, religion : voilà ce qu'est souvent la langue. Il est dès lors compréhensible qu'elle déclenche les passions et les guerres.

Dans ce primat de la langue, on peut voir une trace de la pensée herdérienne. Johann Gottfried von Herder (1744-1803), précurseur du romantisme, a développé, on le sait, une conception de la « culture nationale » qui a exercé et exerce encore une influence durable sur le discours à propos des cultures. Cette théorie était destinée à combattre tant l'idéal classique que l'hégémonie de la culture française des Lumières et leur commune prétention à l'universalité². Selon Herder, chaque culture nationale présente une spécificité qui la distingue des autres et, mieux, la rend incomparable avec ces autres. Il y aurait dès lors une « âme » ou un « génie » national qui s'exprimerait dans chaque culture. C'est assurément là une vision essentialiste de la culture (nous reviendrons à cet essentialisme). Ce génie national, on le trouve principalement dans les traditions et folklores populaires (le peuple représentant l'âme authentique de la nation) et, plus généralement, dans tous les discours, qui doivent capter et formuler ce génie national. Que la langue ait été dotée

* Le présent texte fait usage des rectifications orthographiques conseillées par tous les organismes francophones compétents, dont l'Académie française.

¹ GARO M., « La langue rromani au cœur du processus d'affirmation de la nation rrom ? », dans *Hérodote*, t. CV, « *Langues et territoires* », 2002, p. 154.

² BARNARD F.-M., *Herder's social and political thought*, Oxford, 1965.

d'un « génie » avant Herder, la chose n'est pas douteuse. Mais elle était alors considérée comme un moyen de communication, pouvant éventuellement correspondre à une structure politique ou économique existante. Le tournant pris par Herder consiste à donner à la langue elle-même le rôle de fondement de l'identité collective et à faire d'elle une synecdoque du peuple : « *In ihr [la langue des pères] wohnt sein ganzer Gedankenreichtum an tradition, Geschichte, Religion und Grundzätzen des Lebens, alle sein Herz und Seele* »³.

La pensée herdérienne a exercé et exerce encore une influence durable, disais-je. Les exemples de sa manifestation sont nombreux. On a le choix quand on veut en trouver des manifestations contemporaines, tant chez les représentants des cultures minoritaires que parmi ceux des grandes cultures. De François Fontan, fondateur du Parti nationaliste occitan, lequel énonce « l'ethnisme considère que partout où il y a une langue autochtone il y a un peuple et que ce peuple a le droit de diriger son propre destin culturel, politique et économique »⁴ jusqu'à Jacques Attali qui dans *Le Monde* du 5 janvier 2004, affirme que : « l'identité française, c'est la langue, bien plus que le territoire. La langue d'un peuple est la colonne vertébrale de son identité ».

Dans le jeu des composantes d'une identité, la langue joue donc un rôle majeur. Pourtant, la chose n'apparaît comme ni nécessaire ni fatale. Pourquoi ce rôle majeur n'est-il pas dévolu à la religion – et on sait qu'il l'est parfois, au demeurant... –, à la couleur de la peau ou des cheveux, ou, *si parva licet componere magnis*, aux odeurs de cuisine ou aux manières d'occuper le sol ?

Car tous ces ingrédients interviennent assurément dans le ragout identitaire. On connaît les mécanismes qui conduisent à formuler une identité collective. C'est un processus symbolique complexe qui peut être schématisé en trois phases. Il faut tout d'abord un substrat objectif, condition nécessaire, mais non suffisante ; ce substrat peut être un cadre de vie commun, certains comportements, certaines situations sociales, etc. En second lieu, certains de ces traits doivent être sélectionnés, et dès lors assumés comme autant de signes de démarcation. Ce processus de mobilisation du quotidien relativise le substrat objectif (lequel peut être flou ou largement diversifié, sans cependant pouvoir être inexistant). Mais cette définition – qui fait montrer à la conscience les traits du substrat qui pouvaient jusque-là rester inconscients – ne suffit pas encore. Pour que l'identité puisse orienter collectivement l'action, elle doit se manifester largement aux yeux de cette collectivité. Autrement dit, elle doit être communicable, ce qui suppose une certaine forme d'institutionnalisation. Et c'est la troisième phase du processus. Bourdieu note ainsi que, dans la pratique, les traits objectifs de l'habitus

³ « Briefe zu Beförderung der Humanität », dans *Johann Gottfried von Herder's Sämtliche Werke*, XIII, Stuttgart et Tübingen, 1829, p. 68.

⁴ Dans « La clef », cité par BOLLMANN Y., *La bataille des langues en Europe*, Paris, 2001, p. 132.

sont l'objet de *représentations mentales*, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents investissent leurs intérêts et leurs présupposés, et de *représentations objectales*, dans des choses (emblèmes, drapeaux, insignes, etc.) ou des actes, stratégies intéressées de manipulation symbolique qui visent à déterminer la représentation (mentale) que les autres peuvent se faire de ces propriétés et de leurs porteurs. Autrement dit, les traits que recensent les ethnologues ou les sociologues objectivistes dès qu'ils sont perçus et appréciés comme ils le sont dans la pratique, fonctionnent comme des signes, des emblèmes et des stigmates⁵.

C'est l'ensemble des mécanismes de la deuxième et de la troisième phase que je nomme « formalisation ».

2. Pourquoi ce privilège de la langue ?

Redisons-le : les éléments du substrat pouvant déboucher sur une formalisation identitaire sont potentiellement nombreux. Pourquoi, alors, le privilège accordé à la langue, et le fait qu'elle assume souvent seule le statut de représentation objectale dans le travail de formalisation ?

C'est que, comme objet et comme pratique, cette langue présente une conjonction de caractéristiques qui, fantasmées, sont autant de facteurs explicatifs de cette primauté. L'examen de ces caractéristiques ne saurait être neutre à mes yeux : il s'agit de mener un examen critique, qui devrait nous aider – la chose est importante lorsqu'il s'agit d'identité, qu'elle soit nationale ou régionale – à échapper à la définition de l'identité comme somme de traits de type essentialiste et ontologique, en faisant apparaître les traces du travail de formalisation⁶.

2.1. Visibilité

La première caractéristique de la langue est sa visibilité. C'est parce qu'elle autorise la formulation d'oppositions très apparentes qu'elle démarque les groupes en conflit d'intérêt économique ou idéologique. L'identité étant un rapport structural, elle mobilise obligatoirement des signes visibles.

Certes, l'évidence n'est pas le lot de la seule langue : la couleur de la peau, les pratiques religieuses, les odeurs culinaires, tous facteurs que j'ai cités, la présentent aussi.

Mais il y a encore ceci, qui va presque de soi aux yeux du linguiste mais qui doit être redit. De ce que la langue en général est faite de signes arbitraires, il découle

⁵ BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, 1982, p. 65.

⁶ KLINKENBERG J.-M., *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, 2001, coll. « La politique éclatée ».

que chaque idiome particulier mobilise de manière originale les ressources langagières générales. Les systèmes phonologiques, morphologiques ou syntaxiques divergent de façon spectaculaire, d'une façon dont ne peuvent avoir l'idée ceux qui n'ont la connaissance que de quelques langues indo-européennes. Outre que ces différences renvoient à des organisations du monde peu compatibles entre elles, elles produisent, bien concrètement, l'incompréhension. La langue, instrument de communication, se trouve ainsi barrière, altérité, démarcation. Une étanchéité qui est à la fois protection et différenciation. Elle exhibe dès lors aux yeux de celui qui entre en contact avec la langue de l'Autre, son caractère incomparable. Et l'irréductibilité et l'incommensurabilité sont les caractéristiques de la culture nationale selon Herder. Cette attribution à la langue de la fonction démarcative a été bien formulée par Johann Gottlieb Fichte :

Ce qui parle la même langue, c'est déjà, avant toute apparition de l'art humain, un tout que par avance la pure nature a lié de lignes multiples et indivisibles (...). Un pareil tout ne peut admettre en son sein aucun peuple d'une autre origine ou d'une autre langue, ni vouloir se mêler avec lui.

Notons que ce caractère différenciateur de la langue fait souvent l'objet de deux manipulations : l'exacerbation et le déplacement

Exacerbation. C'est la divergence des psychologues sociaux. La fonction démarcative de la langue est si importante qu'on renforce volontiers la différence de sa langue avec celle du voisin. Tel wallon qui s'extasie devant quelques ressemblances entre les langues romanes – j'entends encore mon père décréter que les Espagnols parlaient wallon, puisqu'ils disent « me despierto » là où lui énonçait « dju m'dispiète » – peut aisément décréter incompréhensible le parler de la localité voisine. Déplacement : la mise en évidence de la différenciation linguistique escamote souvent la source réelle des divergences entre communautés. Car ce ne sont pas les langues qui sont dominantes ou dominées : ce sont les groupes. On rougit de le rappeler : la prétendue « bataille des langues » n'est que le choc entre groupes ayant partiellement ou principalement fondé leur identité et leurs stratégies sur elles.

2.2. Constructivisme

Je viens de faire allusion à la seconde caractéristique du langage, moins visible sans doute, parce qu'elle est aveuglante : sa fonction constructiviste.

Pour atteindre son plus haut niveau de formalisation, l'imaginaire qu'est l'identité doit pouvoir se dire

En tant que « significations imaginaires sociales », les identités collectives ne sont pas seulement produites par certains mouvements socio-politiques contemporains (...). Elles sont en même temps, par écho, résonance, réfraction, recréation, l'œuvre des aèdes, des griots, des poètes et des chanteurs, des

écrivains, des historiens et aussi, plus récemment, des ethnologues et des sociologues qui en font l'objet de leurs travaux et pour lesquels elles font problème⁷.

Et c'est en se disant qu'elle se fait. Car la langue ne se contente pas d'exprimer l'organisation du monde que notre culture a élaborée. Le croire serait retomber dans une conception de la langue qui prend sa source chez Aristote, et qui a été développée par Thomas d'Aquin : dans cette perspective, la langue se borne à proposer un étiquetage du réel. Cette conception a affecté toutes les conceptions des langues jusqu'à l'ère moderne : si les parlers sont variables, ils renvoient tous à des « états de l'âme », lesquels sont universels ; et ce que ces « états de l'âme » représentent, ce sont des choses, elles aussi identiques pour tous les sujets. Cette pensée substantialiste ou objectiviste est aujourd'hui battue en brèche par le relativisme de la linguistique ou de l'anthropologie : c'est la langue qui construit cet univers et cette culture. La langue ne s'approprie pas le sens : elle le fabrique. Lorsque nous pensons le monde, l'histoire, les relations humaines ou, plus simplement, la vie domestique, nous versons chacune des réalités dont nous faisons l'expérience dans les moules que notre langue a élaborés. On l'a souvent dit : si Newton avait parlé hopi et non anglais, sans doute la physique qu'il a conçue aurait-elle été toute différente.

Or, ce qui est vrai pour la physique ou les noms de couleurs l'est *a fortiori* pour les réalités sociales, qui sont discursives. C'est donc à travers le langage que s'élaborent et se définissent les problèmes et les enjeux, comme dispositif servant des intérêts particuliers. Car le véritable rôle de la construction est bien de justifier des pratiques.

2.3. Unanimisme

La troisième caractéristique nous fait passer de la langue comme structure à la langue comme pratique. C'est l'unanimisme, autre grand mythe linguistique.

Ce mythe habite même la science. Les principales théories du sens à laquelle nous avons affaire, qu'on se tourne vers la sémiotique, vers la philosophie du langage ou vers la linguistique fonctionnelle, partent toutes de l'axiome de la conventionnalité : elles invoquent, implicitement ou explicitement, un accord préalable à toute communication, reposant sur un code extérieur aux consciences individuelles et qui s'imposerait de manière impérative aux partenaires de l'échange. C'est bien là, habillée avec la vêtue de la science, la conception courante, présente en gestation dans la pensée herdérienne : la langue suscite la communion.

⁷ LAPIERRE J.-W., « L'identité collective, objet paradoxal : d'où nous vient-il ? », dans *Recherches sociologiques*, XV (2-3), p. 205.

Cette conception sociologique unanimiste était celle du fondateur de la linguistique moderne, Ferdinand de Saussure, influencé en ceci par Durkheim. Elle joue un rôle idéologique évident : elle produit en effet cette idée que les locuteurs, soumis aux mêmes contraintes, sont interchangeable, et donc égaux. C'est dire que cette linguistique-là, comme à peu près toutes les autres,

escamote la question des conditions économiques et sociales de l'acquisition de la compétence légitime et de la constitution du marché où s'établit et s'impose cette définition du légitime et de l'illégitime⁸.

Le postulat unanimiste qui sous-tend le concept de « langue » saussurien occulte ainsi le fait que les échanges linguistiques ne peuvent être le fruit de consensus sereins : ils portent la trace de différences et de tensions, voire instituent ces différences et ces tensions. Les langages, réputés instruments d'échange, servent aussi à créer de la distance et de la tension entre les acteurs.

Or, la thèse conventionnaliste, éliminant toute tension entre les interlocuteurs, ne laisse pas de place à la différence. Perçue dans sa différence radicale avec celle de l'Autre, la langue que l'on a est corrélativement perçue dans son identité et sa stabilité. Que l'on pense à cette définition de la linguistique que donne Noam Chomsky, mille fois citée et qui pourtant reste incroyable :

La théorie linguistique a affaire fondamentalement à un locuteur-auditeur idéal, inséré dans une communauté linguistique complètement homogène, connaissant sa langue parfaitement (...) et à l'abri des conditions grammaticalement non pertinentes⁹.

L'unité et la stabilité ainsi fantasmées servent à condamner la diversité interne, et à produire la distinction à l'intérieur des cultures. Que la langue joue un rôle essentiel dans le processus de distinction, on le voit particulièrement bien avec le discours qui préside à la définition de ce type particulier de langue que l'on nomme « le bon usage ». Dans tous les cas, il s'agit bien de sélectionner une variété, et d'en imposer le règne à l'ensemble du corps social, en dévalorisant du même coup les autres variétés, d'assurer le pouvoir d'une fraction de ce corps grâce à des instruments symboliques, de situer les valeurs qui fondent la vie sociale et de distribuer la légitimité et le prestige en les répartissant sur les variétés linguistiques.

On en arrive ainsi à souligner le caractère mystificateur des identités collectives : construites sur le dogme de l'unanimité, elles maquillent les divergences, les différences et les clivages à l'intérieur de la communauté, mais se servent en même temps de ces divergences pour stratifier le corps social.

⁸ BOURDIEU P., *op. cit.*, p. 25.

⁹ CHOMSKY N., *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, 1971, p. 12.

2.4. Stabilité

À cette troisième caractéristique se relie la quatrième et dernière. Une langue, conçue selon la pensée que je viens d'exposer, incommensurable et spécifique, doit nécessairement être conforme à un modèle idéal, et ce modèle doit être stable, voire immuable. Adamique et anté-babélique. Aux yeux de l'historien de la langue, celle-ci offre le spectacle de bouleversements fondamentaux. Mais l'usager est impuissant à saisir des mutations dont le rythme excède le plus souvent la mesure d'une génération. De sorte que la langue s'offre comme un modèle de permanence. Un toujours déjà-là, pierre de touche de la collectivité.

Sitôt qu'on se met à penser la nationalité en termes de continuité, peu de choses paraissent, historiquement, aussi enracinées que les langues, dont on ne saurait indiquer l'acte de naissance précis¹⁰.

Se retrouvant dans l'histoire de toutes les langues, cette conception adamique est particulièrement prégnante dans le cas de la française. On s'épuiserait à décrire les manifestations de cette conception. On la trouve en tout cas dans tous les grands textes doctrinaux qui ont conceptualisé la langue française. Je n'en prendrai qu'un seul exemple : le célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française* d'Antoine Rivarol. Quand ce dernier répond à la première question de l'Académie de Berlin, qui, je le rappelle, demande « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ? », on peut voir en lui un précurseur des sociolinguistes contemporains, tant son discours est matérialiste. Il n'est pas mauvais de rappeler qu'il attribuait principalement l'universalité de la langue française à la modernité économique et à la suprématie technologique du Royaume de France, facteurs qui font le succès de l'anglais aujourd'hui :

Nos voisins recevant sans cesse des meubles, des étoffes et des modes qui se renouvelaient sans cesse manquèrent de termes pour les exprimer : ils furent comme accablés sous l'exubérance de l'industrie française ; si bien qu'il prit comme une impatience générale à l'Europe, et que pour n'être plus séparé de nous, on étudia notre langue de tous côtés¹¹.

Mais on voit Rivarol abandonner cette vision objective lorsqu'il passe à la seconde question posée, ainsi intitulée : « Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ? ».

¹⁰ ANDERSON B. R., *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, 1996, p. 197.

¹¹ RIVAROL A., *Discours sur l'universalité de la langue française*, prononcé en 1793 devant l'Académie de Berlin, § LII.

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

Il me reste – poursuit l'auteur – à prouver que, si la langue française a conquis l'empire par ses livres, par l'humeur et par l'heureuse disposition du peuple qui la parle, elle le conserve par son propre génie¹².

Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair (...) ¹³.

Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison ; et on a beau, par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe ; et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations : la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. Ce qui n'est pas clair n'est pas français ; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin. (...) On dirait que c'est d'une géométrie tout élémentaire, de la simple ligne droite, que s'est formée la langue française, et que ce sont les courbes et leurs variétés infinies qui ont présidé aux langues grecque et latine. La nôtre règle et conduit la pensée ; celles-là se précipitent et s'égarant avec elle dans le labyrinthe des sensations, et suivent tous les caprices de l'harmonie (...) ¹⁴.

Or cette perfection qui rend le français « éternel » et « incorruptible » n'a été possible que parce qu'il a fait l'objet d'un double travail d'unification et de stabilisation¹⁵.

Cette conception unitariste a servi successivement bien des causes.

Jusqu'à la Révolution française – rappelle Bourdieu – le processus d'unification linguistique se confond avec le processus de construction de l'État monarchique¹⁶.

Par après, poursuit-il,

L'imposition de la langue légitime contre les idiomes et les patois fait partie des stratégies politiques destinées à assurer l'éternisation des acquis de la Révolution par la production et la reproduction de l'homme nouveau¹⁷.

Et c'est l'abbé Grégoire qui propose à la Convention de couronner l'unité politique par l'homogénéité linguistique. Au XIX^e siècle, cette homogénéisation sert à la mise en place d'un système scolaire visant à satisfaire les besoins en main d'œuvre de l'industrie naissante, puis un expansionnisme colonial dynamique. L'important est de voir qu'une conception essentialiste de la langue est nécessaire pour que le pouvoir symbolique s'exerce aisément sur le marché qu'elle ouvre :

¹² *Ibid.*, § LXIV.

¹³ *Ibid.*, § LXV.

¹⁴ *Ibid.*, § LXVI.

¹⁵ *Ibid.*, § XL.

¹⁶ BOURDIEU P., *op. cit.*, p. 29.

¹⁷ *Ibid.*

Pour qu'un mode d'expression parmi d'autres (...) s'impose comme seul légitime, il faut que le marché linguistique soit unifié et que les différents dialectes (de classe, de région ou d'ethnie) soient pratiquement mesurés à la langue ou à l'usage légitime¹⁸.

Peu importe les intérêts que sert cette conception : l'essentiel est de voir que l'idéologie dominante a besoin d'un modèle de stabilité, que la langue moderne lui offre.

Nous allons voir que cette conception s'impose aussi parfois aux défenseurs des langues dites moins répandues.

3. Langage et identités : des rapports pluriels et variables

3.1. La langue : seul fondement de la nation ?

Je viens de tenter d'expliquer la primauté du facteur langagier dans la formalisation des identités. Toutefois, faisais-je observer en commençant, la langue n'est pas tout : « Le degré d'attachement identitaire des membres d'une communauté à leur langue dépend de multiples facteurs »¹⁹, et d'ailleurs on cite des exemples de communautés où la langue n'est pas – ou n'est plus – une valeur identitaire saillante. Par ailleurs, il y a, on le sait, des théories de la nation qui minorent le facteur langagier. Renan, dans son texte fameux *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, déclare :

La langue invite à se réunir ; elle n'y force pas (...) Il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue : c'est la volonté (...) Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore²⁰.

Position qu'on résume volontiers dans la formule : « L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours ».

C'est qu'il faut, disais-je en commençant, échapper à la quête de spécificités de type essentialiste et organique :

L'identité collective doit être resituée dans le processus de vie sociale. Cela signifie que l'on ne peut postuler que toute identité de groupe doit prendre la forme de l'identité nationale au sens contemporain. Cela signifie aussi la

¹⁸ *Ibid.*, p. 28.

¹⁹ FRANCARD M. & HAMBYE P., « Des langues minoritaires et des hommes. Aspects linguistiques, identitaires et politiques », dans P.-A. DEPROOST & B. COULIE (dirs.), *Les Langues pour parler en Europe. Dire l'unité à plusieurs voix*, Paris/Budapest/Torino, 2003, p. 37.

²⁰ GIBLIN B., « Langues et territoires : une question géopolitique », dans *Hérodote*, t. CV, 2002, p. 7.

reconnaissance du caractère historique des identités, c'est-à-dire de leur caractère transitoire – elles ont eu un début et on peut penser qu'elles auront une fin. Cela signifie en outre la possibilité d'existence de plusieurs identités superposées, concurrentes ou non, à certains endroits et à certains moments. Cela signifie enfin la possibilité de l'intensité variable de l'identité collective dans le temps. L'identité collective peut faire l'objet d'élaborations nouvelles et peut s'inscrire dans des projets de groupes, de classes ou de fractions : en ce sens, l'identité peut faire l'objet de luttes de classement entre groupes et à l'intérieur de groupes²¹.

C'est de cette manière que nous nous posons la question des identités régionales : en les arrachant au discours essentialiste qui les déshistoricise.

Pour cela, nous suivrons le schéma historique suggéré, de manière convergente, par Touraine et Seiler. À chacune de ces étapes, nous évaluerons le rôle que le facteur linguistique peut jouer dans la constitution des identités.

Ce schéma historique distingue trois moments, synthétisés par J.-W. Lapierre. Ces trois moments s'ordonnent dans une suite logique, mais ils ne doivent pas nous laisser croire à l'existence d'un cycle dont la nécessité s'imposerait mécaniquement à toutes les cultures régionales européennes. D'une part, ces dernières ne parcourent pas nécessairement ces trois étapes. De l'autre, les caractéristiques de ces trois phases peuvent se retrouver, en des proportions variées, dans le discours identitaire énoncé à un moment donné dans une culture donnée. En termes stricts, il faut donc plutôt parler de facettes, de modèles, ou de modalités, que de phases historiques. Il n'en reste pas moins que, tendanciellement, on peut valablement parler de moments, et que dans un cadre comme celui de la France, cela s'avère particulièrement pertinent.

3.2. La modalité défensive et conservatrice

Le premier moment est défensif et conservateur.

Après l'effondrement de l'Ancien Régime, le capitalisme moderne avait amené au pouvoir une bourgeoisie commerçante qui, gênée par les frontières féodales, avait créé les grands ensembles que sont les États modernes. Telle est l'origine des États-nations. Telle est aussi celle du concept de nationalisme, qui devait en gros rester inchangé jusqu'à la moitié du XX^e siècle. C'est que les nouvelles entités territoriales devaient être et unifiées et légitimées. Légitimées, elles le furent par une idéologie de l'unité : le nationalisme. Unifiées et centralisées, ces entités l'ont été par un ensemble de dispositifs au premier rang desquels se trouvent la langue et les discours qu'elle permet d'élaborer. Par exemple, en Belgique, dans les années 1830-1839, qui sont pour le jeune royaume des années de fragilité, se met en place une

²¹ KIRSCH Ch., *Langue française, identité collective et pouvoir symbolique. Étude comparative du Québec et de la Belgique*, Université de Montréal, thèse de doctorat inédite, 1987, p. 31.

idéologie et se formule un discours sur l'identité nationale belge et sur la culture qui doit l'exprimer. Ce discours, formulation adaptée du discours herdérien, doit faire voir le peuple belge et sa culture dans l'histoire. Ce que tenteront de faire les premiers romanciers, conteurs et dramaturges²².

Qu'est-il est alors advenu des cultures régionales ? Conformément à l'exigence d'unité, elles devaient nécessairement faire l'objet d'un travail d'infériorisation ; mais, au même moment, elles se voyaient valorisées, de façon toute paradoxale. Elles ont en effet été présentées comme le réservoir des vertus ayant permis l'élaboration de la Nation, vertus prises à l'état brut, antérieurement à leur réalisation dans l'État et à leur expression dans l'ère industrielle. Le détenteur de ces vertus : le Peuple. Le Peuple, dont on écrit le nom avec une majuscule dans le livre au moment où on l'appelle populace lorsqu'il est dans la rue, ce Peuple permet l'intelligence du passé et donne la force qui permet d'envisager l'avenir. Dans le cas belge par exemple, c'est la culture flamande – affectée dans la vie sociale d'un coefficient négatif – qui se voit attribuer ce rôle symbolique positif. Signifiant les valeurs qui sont la traduction culturelle de son statut socio-économique inférieur, elle joue le rôle dévolu au Peuple dans le discours dominant : en mettant en relief « ce qu'il y a de fruste dans notre histoire », comme le dit Van Hasselt, elle permet la compréhension du passé. Et, dans le présent, elle joue le rôle d'un rempart contre la « lèpre républicaine » et, défendant

les masses de la funeste contagion de l'erreur et du vice, elle établit un blocus moral empêchant l'infiltration de mœurs étrangères qui ne sont propres qu'à fausser l'esprit d'un peuple et à dénaturer ses sentiments²³.

Commence donc à se mettre en place la formule « nordicité + langue française », qui théoriserait l'essentiel du discours sur la littérature de Belgique durant la première phase de son existence²⁴.

Cette mise en avant de la culture populaire nous amène aux premiers mouvements régionalistes.

Dans des régions périphériques, et notamment (mais non exclusivement) dans celles où l'économie reste dans une large mesure préindustrielle, des mouvements traditionalistes résistent aux changements (industrialisation, pouvoir croissant de l'État-nation central, imposition de la langue « nationale ») qui, sous l'impulsion et l'emprise du centre, menacent de détruire les particularités linguistiques, les

²² KLINKENBERG J.-M., « 1839. L'Europe consacre l'existence de la Belgique. La littérature belge aura-t-elle lieu ? », dans J.-P. BERTRAND, M. BIRON, B. DENIS & R. GRUTMAN (dirs.), *Histoire de la littérature belge francophone (1830-2000)*, Paris, 2003, pp. 195-205.

²³ DE DECKER P., *Du pétitionnement en faveur de la langue flamande*, Bruxelles, 1840, p. 44.

²⁴ KLINKENBERG J.-M., « La production littéraire en Belgique francophone : esquisse d'une sociologie historique », dans *Littérature*, t. XLIV, 1981, pp. 33-50, et *Périphériques Nord*, Liège, 2010.

franchises locales, les coutumes ancestrales. Plus culturels que politiques, ces mouvements sont antimodernistes.

Du point de vue linguistique, cette phase présente trois grandes caractéristiques.

- 1) Le mouvement de revendication s'accommode du provincialisme et de la variation langagière. On constate d'ailleurs chez les écrivains, qu'ils soient occitans, bretons ou wallons, une atomisation acceptée des formes écrites : on n'écrit pas « en wallon » : on écrit en liégeois, en namurois, en dialecte du Brabant wallon. (À peine a-t-on pu observer des mouvements centripètes locaux ; le Verviétois, par exemple, consentant à se mettre au liégeois). Globalement, cette situation est restée la même jusqu'à nos jours.
- 2) Ce qui domine l'époque est le souci de fidélité historique et d'inscription dans une tradition. Le travail linguistique sur les langues régionales reproduit ainsi le travail qui se fait alors sur la culture nationale : publier et faire connaître les auteurs du passé, en illustrant la langue dans le présent. Le mouvement est le fait d'une catégorie d'acteurs qui sont en même temps des écrivains et des érudits. Ces écrivains associent, en les distinguant soigneusement, leur travail de créateur et leur quête philologique. En France, ceci caractérise le travail linguistique du Félibrige. Il en va de même en Belgique, où la renaissance littéraire s'est accompagnée d'une intense activité philologique – publication de dictionnaires, édition de textes –, et où s'est créée, en 1856, la Société de langue et de littérature wallonnes, qui œuvre encore actuellement.
- 3) Quoique l'on puisse, avec Seiler, souligner l'antimodernisme du mouvement en parlant de « réaction légitimiste », les acteurs dont on vient de parler ne sont pas explicitement des politiques. Ou, en tout cas, ils prennent en considération la répartition fonctionnelle que l'on vient de décrire entre culture nationale et culture populaire. Quoi qu'il en soit, on ne revendique pas pour le groupe minoritaire le bénéfice du principe linguistique qui fonde la nation et pour lequel, partout où il y a une collectivité linguistiquement distincte, il y a un droit à l'autonomie, voire à l'indépendance.

3.3. La modalité nationaliste et populiste

Le second moment est celui du nationalisme populiste, et le mouvement, qui tient encore un abondant discours culturel, est cette fois résolument politique. La périphérie élabore sa propre idéologie de l'unité nationale. Elle la retourne donc contre le centre, dans lequel elle voit dorénavant un pouvoir étranger, voire un occupant. Le principe linguistique national est cette fois clairement énoncé : le peuple minoritaire a le droit (ou même le devoir) d'exiger son propre État-nation.

À cette phase, le travail linguistique porte à la fois sur le corpus et sur le statut.

Du point de vue du statut, la pratique du parler régional est une manière d'afficher l'identité revendiquée. Et, toujours de ce point de vue de ce statut, on vise à imposer la présence de cette langue dans les régions où vit la collectivité considérée. Ce qui est une manière de « reconquérir le territoire » perdu devant l'occupant²⁵. Cette idéologie de reconquête fait que la géographie linguistique est souvent fantasmée : l'aire assignée au développement de la langue régionale correspond en général non pas à des pratiques majoritaires synchroniquement repérables, mais à des données historiques remontant dans le passé, un passé parfois lointain (Pays basque incluant la Navarre, Bretagne comprenant le pays gallo, Grande Albanie, Flandre étendue à Bruxelles).

Du point de vue du corpus, la langue fait l'objet d'un travail de modernisation visant à lui « donner tous les attributs d'une langue d'État »²⁶ : unification, stabilisation, normalisation, modernisation, enrichissement terminologique, révision toponymique et anthroponymique... De bons exemples de cette modernisation d'un outil linguistique minoritaire nous sont fournis par la Catalogne et le Québec.

Ce mouvement s'oppose spectaculairement au précédent sur trois points :

- 1) l'élaboration linguistique est le fait de militants politiques, le plus souvent issus de la classe moyenne plus que de philologues bourgeois ;
- 2) elle s'inscrit dans une prospective de la langue plus que dans le souci de la fidélité aux formes du passé ;
- 3) la revendication étant celle d'une nation unifiée, la diversité est refoulée dans les usages oraux spontanés, ou, à la rigueur, est acceptée pour la seule pratique littéraire.

C'est à la réalisation de tels objectifs de standardisation que s'attèle Le Gonidec en Bretagne, avec sa *Grammaire normative* (1821), et c'est eux que vise, plus généralement, le mouvement Breiz Atao. Dans le sud de la France, telle sera également la tendance du mouvement occitaniste. D'ailleurs, ce passage à la perspective étatique est général en France dans l'Entre-deux guerres : à cette époque,

les mouvements politiques minoritaires (...) ont contribué (...) à faire des langues minoritaires, éclatées en formes dialectales et liées à un usage social limité, ce qu'elles n'étaient pas : une langue de pouvoir, se créant des ramifications juridiques, littéraires, scientifiques et techniques, (re)nationalisant le plus possible jusqu'à l'absurde la langue parlée à partir d'un besogneux travail étymologique, et n'hésitant pas, par un travail d'emprunt, à nationaliser sous le manteau, par l'orthographe et la prononciation, de nombreux mots français, d'italien (pour le corse), de catalan (pour l'occitan), d'autres langues celtiques (pour le breton), voire d'anglais, et on en oublie. Tout cela pour pallier l'absence

²⁵ GIBLIN B., *op. cit.*, p. 5.

²⁶ CHATELAIN D. et TAFANI P. (dirs.), *Qu'est-ce qui fait courir les autonomistes ?*, Paris, 1976, coll. « Penser », p. 219.

d'accélération linguistique dont ont bénéficié les langues des États modernes, développées dans le cadre dynamique d'un conflit de classes²⁷.

Dans ce discours, on prend acte de l'extinction des parlers dialectaux. Toujours en Bretagne, Mordrel vend la mèche : « Pas un paysan ne les comprend quand ils parlent », dit-il à propos des militants linguistiques bretons. « Mais cela leur est indifférent. Ils savent que de toute façon le parler savoureux des campagnes était condamné à disparaître avec les patois et les accents régionaux de partout »²⁸.

Et du côté occitan, le PNO fait écho :

La bataille de la maintenance, de la survivance est pratiquement perdue. Certes, le maximum doit être fait pour la sauvegarde de l'usage des dialectes, partout où il en existe encore. Mais l'avenir de la langue occitane, l'avenir de la reconquête linguistique, le seul gage sûr de l'Occitanie de demain, réside dans la formation d'une jeune élite intellectuelle nationaliste dans la langue d'usage, soit l'occitan unifié²⁹.

Il faut toutefois prendre garde à ceci : un mouvement de standardisation n'est pas nécessairement lié à un projet national. On assiste par exemple pour l'instant à certains efforts allant dans ce sens en Wallonie : des langues d'écriture se forment autour de quelques grands centres, Liège, Namur, Charleroi, de sorte que les plus jeunes auteurs, comme Laurent Hendschel ou Lucien Mahin, écrivent bien « en wallon ». Toutefois ce mouvement ne concerne guère que la production littéraire, et vise à adapter celle-ci à l'état du marché linguistique, où disparaissent les locuteurs wallonophones natifs.

3.4. La modalité prospective et polycentrique

La troisième modalité peut être dite prospective et polycentrique. Ainsi peut-on qualifier le moment des mouvements « nationalitaires » dans lesquels, à l'époque contemporaine,

les groupes minoritaires affirment leur capacité d'action autonome dans le processus de transformation sociale. Ils expriment des revendications économiques, voire écologiques, aussi bien que politiques et culturelles : sortir du sous-développement, aménager le territoire en protégeant l'environnement, promouvoir sous de nouvelles formes la langue et la culture originales, conquérir une large autonomie sans exclure l'intégration fédérative à un ensemble politique plus englobant que l'État-Nation (...). L'identité collective, pour ces

²⁷ *Ibid.*, p. 228.

²⁸ *Ibid.*, pp. 228-229.

²⁹ FONTAN F., « Orientation politique du nationalisme occitan », dans D. CHATELAIN & P. TAFANI (dirs.), *op. cit.*, 1976, p. 229.

mouvements, ne se définit plus seulement par un passé commun que transmet la mémoire collective, mais par un projet d'avenir commun qui implique la transformation du présent. C'est alors que l'affirmation de l'identité débouche sur une volonté d'autonomie sociale ; les membres du groupe minoritaire dominé ont quelque chose à faire ensemble, quelque chose d'autre que la commémoration des souvenirs historiques, quelque chose de plus que la survivance folklorique : la lutte pour abolir le rapport de domination³⁰.

L'appartenance, on le voit dans cette longue citation, est désormais traitée en termes de responsabilités. Un signe fort de ceci est que le mot même d'identité, avec ce qu'il suppose de statique, est contesté dans ce cadre au profit de celui d'identification, destiné à faire apparaître au grand jour le rôle pragmatique des appartenances.

On voit aussi que l'affirmation part d'une conception matérialiste de la culture, et non plus essentialiste : non point produit de luxe, mais somme d'énergies et de ressources qui doivent permettre au citoyen de penser par lui-même ses propres situations, et d'agir dans le monde réel et imaginaire qu'il crée pour lui et les autres.

Dans ce cadre, la préoccupation de la langue s'exprime désormais en termes de projet négociable et non plus d'essence. Pour qu'une langue vive, ou survive, il faut un acte collectif : il faut qu'une communauté l'investisse symboliquement de certains projets, en fasse une promesse d'avenir. « En d'autres termes, il est indispensable qu'elle s'enracine dans l'histoire que la communauté a la volonté de se donner comme avenir »³¹.

Mais surtout, le poids du facteur linguistique dans l'identité est relativisé. Il n'est en tout cas plus question d'allégeance unique. Ce discours prend acte des brassages de populations ; il admet le caractère impossible (et sans doute mortifère) de l'unité linguistique sur une aire régionale. Mais, en même temps, la présence dans cette aire d'une originalité linguistique permet de relativiser un autre cadre : celui de l'État-nation. Bref, on envisage ici un rapport nécessaire et complémentaire avec les langues nationales. Il n'y a désormais plus incompatibilité entre la modernisation linguistique, laquelle suppose la normalisation, et la diversité³².

Dans ce nouveau cadre, on est loin de l'affrontement que suppose nécessairement le deuxième moment, et les solutions qui se dessinent sont, plus que jamais, des solutions modérées et négociées démocratiquement : on le constate par exemple en Catalogne, en Écosse et en Euskadi.

Cette souplesse témoigne d'un haut degré d'adaptation [de ces mouvements] aux réalités géopolitiques actuelles : ils prennent acte de la situation

³⁰ H. GIORDAN (dir.), *Les minorités en Europe. Droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris, 1992, p. 24.

³¹ *Ibid.*

³² KLINKENBERG J.-M., *La langue et le citoyen...*

d'interdépendance de l'ensemble des sociétés développées de façon beaucoup plus pertinente que ne le font les États-nations³³.

Un exemple concret : il est significatif que le *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983 n'ait pas mis la particularité linguistique de la Wallonie en exergue. Cela peut aisément s'expliquer : pour le *Manifeste*, la culture n'est pas liée à une quelconque et mystérieuse essence, mais constitue une réalité d'existence. Il affirme en effet : « sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme, sans exclusive ». S'exprimer ainsi, c'était mettre en évidence le processus d'identification, au détriment du mythe d'un wallon « pure laine ».

4. Le discours régionaliste et son illisibilité

Je le répète : le schéma que je viens de suivre, et qui distingue trois moments, ne vise pas à énoncer les lois d'un processus historique cohérent qui se serait produit de manière immuable partout en Europe. Il vise plutôt à permettre la description et l'évaluation des différentes facettes des discours régionaux et de mettre en évidence leur complexité. Lors du colloque *Nationalisme et postnationalisme*, qui s'est tenu aux Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur en 1994, dans ma communication « Les blocages dans l'identification wallonne : germes d'une identité postnationale ? », j'ai pu montrer que les quatre discours identitaires wallons qui se font entendre à l'époque contemporaine ne coïncident qu'assez grossièrement avec ces trois mouvements³⁴. Ces quatre visages de l'identité wallonne – que j'ai appelés le populiste, le réunioniste, le socialiste et le manifestaire –, il n'est pas trop malaisé de les rapporter grosso modo à l'un ou l'autre de ces modèles, mais tous quatre présentent des aspects parfois contradictoires.

Ce schéma permet donc de mettre en évidence la complexité des discours identitaires régionaux et la spécificité de leur portée. Je voudrais montrer cette fécondité en choisissant deux réflexions qu'il permet de mener.

4.1. Les identités régionales : un kaléidoscope

Tout d'abord, le schéma des trois modalités permet de rendre compte des très larges différences que l'on constate entre les identités linguistiques régionales d'Europe.

³³ GIORDAN H., *op. cit.*

³⁴ KLINKENBERG J.-M., « Les blocages dans l'identification wallonne : germes d'une identité postnationale ? », dans *Nationalisme et postnationalisme. Actes du colloque qui s'est tenu à Namur le 30 avril 1994*, Namur, 1995, coll. « Perspectives », t. III, pp. 47-64.

Il serait en effet simplificateur de considérer que, partout, la langue régionale joue le même rôle dans l'identité régionale. D'une part, tous les locuteurs des diverses langues régionales n'ont pas le même intérêt à l'endroit de leur parler (contrairement à l'opinion de ceux qui voient dans la Charte européenne des langues régionales et minoritaires le produit d'un grand complot des ethnies). D'autre part, les locuteurs d'une même langue n'ont pas non plus tous les mêmes intérêts à l'endroit de leur langue. Le croire serait retomber dans la conception essentialiste de la langue, ce à quoi mène par exemple le dogme de la francophonie.

Aux deux extrémités de l'éventail, on peut placer les exemples de la Catalogne et de la Wallonie.

La politique linguistique catalane s'est d'abord développée conformément au second modèle, le populiste. Mais elle a aujourd'hui largement dépassé le stade de la revendication militante. Soutenue par une réflexion méthodologique, appuyée sur des moyens humains et financiers remarquables, elle a porté tant sur le statut de la langue que sur l'aménagement interne de celle-ci. Le catalan a aujourd'hui tous les attributs d'une langue d'État en même temps qu'il s'est imposé comme vecteur de communication quotidien.

Du côté wallon, on notera que la politique en matière de langues régionales endogènes s'inscrit plutôt dans le premier modèle. Ce qui le montre est 1) la modestie des propositions en matière de standardisation et d'unification ; il y en a certes eu dans l'histoire, et nous avons souligné qu'on rencontrait cette tendance chez les écrivains contemporains, mais jamais elles n'ont été liées à un projet politique largement porté ; 2) la réticence du corps politique à considérer que les dispositions de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires pourraient valoir pour le wallon ; 3) le rôle primordial que jouent les dialectologues, héritiers des érudits du siècle dernier, dans la définition de la politique linguistique wallonne ; 4) l'importance de l'aide à la littérature dialectale dans le cadre de cette politique ; et 5) l'absence totale de synergie entre la politique de la langue française et la politique des langues régionales.

Un mot sur ce dernier point. On peut en effet dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a dans ses compétences la politique des langues régionales sur son territoire, a radicalisé l'opposition entre les deux champs que les politiques linguistiques investissent d'habitude. Ces champs sont, je le rappelle, d'une part, celui des langues standard officielles et, d'autre part, celle des variétés moins répandues. Les objectifs des politiques linguistiques semblent s'opposer dans les deux cas, autant que leurs objets. Dans le premier, on entend essentiellement promouvoir le moyen d'expression commun d'une vaste communauté, afin de faire participer celle-ci à la modernité ; dans l'autre, on s'efforce de sauvegarder une parcelle du patrimoine de l'humanité ; dans un cas, il s'agit de stimuler, dans l'autre de protéger. Ces différences d'orientation sont, le plus souvent, liées à des nuances éthiques : les premières politiques, souvent régaliennes, visent à assurer une

intégration harmonieuse du citoyen à la collectivité, les secondes étant davantage mues par le souci du respect des différences.

De cette divergence d'objectifs découlent une série d'oppositions. Oppositions dans les terrains investis par les politiques linguistiques, dans les moyens déployés, et dans la personnalité de ceux qui s'y engagent.

Pour agir sur les langues standard officielles, on mettra au point des batteries de mesures portant sur le corpus, qu'il s'agit de normaliser et d'enrichir, autant que sur le statut, qu'il importe de renforcer. En revanche, l'action prioritaire en matière de langues moins répandues ou de langues régionales endogènes consiste moins fréquemment en un aménagement interne – en dehors de cas comme celui du romanche suisse –, qu'en une intervention sur leur statut : droit pour une communauté de préserver son propre système onomastique, présence de sa langue dans l'enseignement et dans les médias, encouragement à l'édition, etc. Par ailleurs, si l'une et l'autre de ces politiques se préoccupent de statut, l'ampleur de l'intervention en cette matière varie notablement. Les politiques de la langue standard tendent à investir la totalité du champ des fonctions sociales, tandis que les dispositions prises en faveur des langues régionales se caractérisent généralement, quoi qu'en disent leurs détracteurs, par leur relative modestie. Dernière opposition, à première vue moins fondamentale, mais grosse de conséquences : de facto, les personnalités s'investissant dans les deux types de politique manifestent des sensibilités différentes. Les défenseurs des langues régionales passant volontiers pour de suspects *laudatores temporis acti* aux yeux de ceux qui s'intéressent aux langues nationales ; et ces derniers sont souvent perçus par les premiers comme des centralisateurs à outrance, voire comme des technocrates sans âme. Les uns seraient ainsi les adeptes du développement, les autres des Apôtres de la nostalgie³⁵.

Comme on le voit, ces différences sont considérables : les deux politiques apparaissent donc souvent comme inconciliables et dans le meilleur des cas, la seconde est un salut que la première semble adresser au monde du passé, ou une concession que la raison fait aux sentiments. Ces oppositions sont d'ailleurs largement institutionnalisées : les États qui se sont dotés d'une politique explicite en matière de langues standard n'interviennent pas nécessairement en matière de langues moins répandues – ce qui est bien sûr une manière de mener une politique à leur endroit –, et ceux qui ont résolu de légiférer dans les deux cas confient en général à des organismes distincts la réflexion sur les actions à mener. C'est le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a mis sur pied un Conseil de la langue française et de la politique linguistique, d'une part, et un Conseil des langues régionales endogènes, de l'autre, deux organes entre lesquels il n'y a ni coordination ni synergie.

³⁵ KLINKENBERG J.-M., 2001, *op. cit.*

4.2. L'identité régionale : de l'objet de malentendu à la pomme de discorde

Le second intérêt du modèle est qu'il explique bien qu'un même objet du monde (le breton, l'occitan, le catalan ou le wallon, par exemple) puisse être successivement (ou simultanément) investi de valeurs différentes, voire antinomiques. Prise dans des réseaux d'association et de signification différents, une même langue peut être tantôt objet de nostalgie et tentation de repli, tantôt affirmation d'un projet d'avenir et instrument de solidarité. Et ces points de vue distincts peuvent aller jusqu'à coexister dans un même discours.

Cette variabilité de la valeur des termes de l'équation explique les mauvaises lectures que l'on fait en général des mouvements régionalistes et de leur volet linguistique, en attribuant au discours populiste les traits du discours identitaire légitimiste, ou au discours prospectif ceux du populiste, etc.

Nous pouvons prendre ici pour exemple les mauvaises lectures du *Manifeste* de 1983. On a pu en faire une lecture linguistique : la locution « culture wallonne » étant alors comprise comme « culture s'exprimant en wallon ». Du coup, « culture wallonne » pouvait être opposé à « culture s'exprimant en français », et le *Manifeste* devenait alors une machine de guerre contre la culture française. Ce qui permettait la production des oppositions « petit » vs « grand », « local » vs « universel », etc. Ces oppositions renvoient implicitement aux définitions contradictoires de la culture dont il a été question. Elles font aussi litière de l'observation, inspirée par la sociologie des champs, selon laquelle une culture dominante se caractérise par une forte autonomie, qui l'autorise à tenir sur elle-même un discours de l'universalité, alors qu'une culture périphérique, présentant un faible degré d'autonomie, doit pour s'affirmer développer un discours de la singularité.

Or, ces lectures constituent autant de contresens : le texte du *Manifeste pour la culture wallonne* ne postule nullement une telle opposition, et le discours de la singularité n'est pas nécessairement illustration ou défense d'un principe national. Mais dans la controverse, dont on a déjà fait l'histoire, la critique la plus souvent émise fut celle-ci : la quête d'un espace spécifique ne saurait être qu'une manifestation de « repli ». Et ceci au mépris le plus flagrant de la lettre du texte, lequel énonce clairement que la conscience de soi permet le contact et suggère que « l'universel, c'est le local moins les murs », selon la formule de Miguel Torga. En dépit de ceci, et du cosmopolitisme notoire de nombre de ses signataires, le *Manifeste* fut présenté comme une revendication passéiste, folklorique et patoisante. De tels contresens sont de toute évidence produits par le télescopage entre la modalité prospective de l'identité et sa modalité conservatrice. Le lecteur pressé, ou malveillant, a rabattu cette dernière sur un texte explicitement énoncé selon la première.

Il est à noter que la confusion entre les trois moments explique les malentendus chez les adversaires. Mais elle explique aussi les malentendus dans les alliances.

Même posture chez Yvonne Bollmann, chez qui j'ai lu la charge la plus terrible (entre autres parce que bien documentée, notamment par la lecture de textes en allemand), contre la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Bien que la souplesse d'application de la Charte permette son actualisation dans des situations très dissemblables et pour réaliser des objectifs très différenciés, l'auteur entend rester aveugle sur la modalité prospective et polycentrique qui s'y exprime largement. Elle ne déchiffre dans celle-ci que la volonté, particulièrement puissante dans de louches milieux germaniques, d'instaurer une Europe des régions à caractère mono-ethnique, construite selon la perspective nationaliste et populiste. Ainsi d'un passage de la déclaration du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation

La promotion des cultures régionales est un élément irremplaçable pour la construction d'une Europe, respectant ses diversités culturelles et linguistiques. La recherche d'un développement équilibré entre les différentes régions de l'Europe ne peut en aucun cas se limiter au développement économique et social. La culture elle-même est un facteur essentiel du développement régional en général,

elle tire la conclusion yougoslavisante que « le rôle ainsi dévolu à la culture en réduit le champ à l'étroit territoire où on lui intime de s'épanouir », et « la transforme en une sorte de logo pour groupe ethnique »³⁶.

La confusion entre deux modalités permet en effet de liquider le caractère dialectique de l'identité, qui prévaut dans le modèle prospectif, et donc de reformuler l'opposition, qui peut être dépassée, entre deux conceptions du rapport social, l'une fondée sur la personne, le citoyen théorique, l'autre sur les catégories réelles. On sait qu'en France, tout débat mettant en évidence un problème lié à un groupe (qu'il s'agisse de discuter des quotas de femmes sur les listes électorales ou du voile islamique), fait inévitablement ressurgir ce dogme selon lequel il n'y a pas de minorités en France : ni minorité sociale, ni minorité sexuelle, ni minorité linguistique, puisqu'il n'y a que des citoyens. Le « credo différentialiste » ne peut ainsi que déboucher sur une « sinistre ségrégation »³⁷ :

En associant langue et culture à une région, on crée pour certains, sur le territoire national, des espaces d'inclusion, dont d'autres sont forcément exclus. Cela génère une forme de « racisme » que l'on se fait fort, en même temps, de combattre³⁸.

Pour qui tient une telle position, la Charte européenne des langues régionales et minoritaires ne peut être autre chose qu'une

³⁶ BOLLMANN Y., 2001, *op. cit.*, p. 30.

³⁷ *Ibid.*, p. 22.

³⁸ *Ibid.*, p. 23.

machine de guerre, qui a pour cible principale la France, et sa conception non ethnique de la citoyenneté. Vouloir l'ignorer revient à s'y exposer sans défense. C'est reproduire aujourd'hui, simplement sous une autre forme, le courant pacifiste français de l'entre-deux guerres, qui a révélé son irréalisme en juin 1940³⁹.

Sans doute le moment historique est-il venu qui permet de ne plus opposer de manière aussi caricaturale une conception universalisante de la culture à celle où un individu se voit impitoyablement enfermé par sa naissance dans un groupe culturel replié sur lui-même. Car il n'est pas vrai que le droit à la différence conduirait fatalement « à la différence des droits » (*Charlie Hebdo*). Non seulement l'universalisme théorique est aujourd'hui battu en brèche par le relativisme issu de la linguistique ou de l'anthropologie, mais il est devenu évident que réaliser les objectifs les plus généreux des Lumières suppose que l'on envisage les conditions concrètes de l'expression culturelle. Or, celle-ci est en effet une pratique sociale qui se fonde, que cela plaise ou non, sur des institutions et des infrastructures. Et, comme telle, elle est inséparable de pouvoirs et ressources, nécessaires pour définir et appliquer une politique. Mais ces pouvoirs et ces ressources ne sont désormais plus ceux de l'État-nation monoculturel. Ils relèvent de plus en plus fréquemment de la république postmoderne, où les allégeances, loin d'être unidimensionnelles, se multiplient et éclatent en des loyautés multiples, laissant subsister et jouer les appartenances plurielles. Car, et sans que ceci soit un paradoxe, la multiplication des ensembles de référence n'aboutit pas à la multiplication des frontières, mais à leur affaiblissement et à leur labilité.

³⁹ *Ibid.*, p. 64.

Wallonie-Liège : le couple infernal

Philippe RAXHON

Faut-il être liégeois pour proposer ainsi un titre-boutade pour l'examen d'une bouture, celle de la Wallonie, flanquée de Liège, dans l'espace belge ? Cela aide, car l'ironie consiste à rire – à sourire – de soi et pas des autres, même si l'ironie peut être un trait subtil de la vanité. Dans ce cas, d'aucuns répondront qu'il est au contraire parfaitement légitime que ce soit un Liégeois qui se pose cette question.

Le *Petit Larousse* nous éclaire sur la définition du couple, de la couple d'abord : au féminin, le terme fait référence à deux choses de même espèce considérées ensemble, comme une *couple d'heures*. Un couple désigne évidemment un homme et une femme unis par mariage ou par des liens affectifs forts. Plus largement, on fait référence à deux personnes qui se déplacent ensemble, dans la même direction, comme un *couple de patineurs*. Plus simplement, un couple peut désigner deux personnes liées par l'amitié, une certaine affinité, des intérêts communs. On parle de *couple d'amis*. Maintenant le terme est aussi utilisé en mécanique, quand il renvoie à un système de deux forces égales, parallèles, *mais de sens contraires*.

Bref, un couple serait-il à mi-chemin entre la fusion et la déchirure ? Une association en somme, qui n'existe pas sans ressemblance ni différence, sans convergence ni divergence, qui n'existe pas sans une tension interne ?

Infernal est plus difficile à gérer ; c'est un adjectif qui renvoie aux enfers ou à l'Enfer, à ce qui inspire l'horreur, ou est insupportable. On parle aussi de *cycle infernal*, soit un enchaînement de circonstances tel que les effets fâcheux d'une situation antérieure constituent en eux-mêmes la cause de difficultés nouvelles. Cette relation entre la Wallonie et Liège serait historiquement insupportable, tendant Liégeois et Wallons à être prisonniers de cette situation à leurs dépens.

Nous sommes ici dans l'ordre du sentiment, du sentiment d'appartenance. Y aurait-il donc autant *d'amour* que *de haine* entre la Wallonie et Liège ? Liège et la Wallonie formeraient-ils ce couple infernal constitutif d'une identité commune ? La tension entre leurs convergences et leurs divergences identitaires renforcerait-elle ou bien rendrait-elle caduque la notion d'identité wallonne ? C'est sur ce terrain glissant que nous allons nous aventurer maintenant.

A priori, la Wallonie semble vouée à être perpétuellement en quête de son identité, sinon en quête de la formulation de son identité. Ceux qui la défendent ne cherchent pas nécessairement à l'étudier, et ceux qui l'étudient ne cherchent pas nécessairement à la défendre. Tour à tour objet contre nature, réalité inaccessible ou repoussée, entité bafouée avant que d'être, nation introuvable, projet en voie d'élaboration, la Wallonie a du mal à se tracer un chemin dans la mémoire des peuples. La prise de conscience identitaire wallonne obéit à un processus lent et

complexe. Cela tient en partie à la difficulté de définir un destin commun aux Wallons, sinon une mémoire commune.

C'est sur une base d'hétérogénéité plutôt que d'homogénéité que la Wallonie semble se construire, où justement Liège peut apparaître comme un aiguillon et une arête, aiguillon qui la stimule, arête qui la blesse à la gorge.

1. Une identité en dents de scie

Les Wallons un peu intéressés par ces questions ont vécu, ou vivent, avec la conviction que leur identité est aléatoire, circonstancielle, d'où la faiblesse d'un nationalisme wallon, sinon d'un patriotisme wallon, même sous la forme d'une vision d'une destinée nationale pour la Wallonie qui serait somme toute son indépendance pure et simple. L'identité wallonne est malléable par les Wallons eux-mêmes, qui savent qu'elle n'est pas inscrite de toute éternité dans un terreau qui serait effectivement le sol. C'est rassurant si l'on s'en tient aux dérives bien connues du nationalisme.

C'est un Sérésien, le poète Albert Mockel, donc un Liégeois, qui répand le nom de Wallonie, même si c'est un Namurois qui le forge. Le « génie d'un peuple » peut être à géométrie variable, Wallon quand il est question de Belge ; Liégeois, Namurois ou Carolorégien quand il est question de Wallon. Et c'est vrai dans d'autres formes d'expression artistique, de Roger de le Pasture aux frères Dardenne. De la poupée russe à la poupée belge, des strates identitaires forment une identité composite qui se fait ou se défait selon les enjeux. Doit-on alors parler d'identité wallonne ou d'identités à laquelle les Wallons s'attachent, en notant que les Wallons sont friands de ce genre de question ?

Cette souplesse identitaire est peut-être due aux origines idéologiques de l'identité wallonne, intégrant le rejet bien compris et assez rapide d'une *âme wallonne* qui détrônerait une *âme belge*. Le mouvement wallon, dès ses origines, a opté pour des revendications reposant sur la lecture d'une identité juridique et politique plutôt que sur la promotion d'un *volkgeist* ; une identité politique incluant l'adhésion volontaire, par la voie démocratique, à un projet de société défini dans le cadre d'une Wallonie. Que démocratie rime avec Wallonie est un constat et un principe de la majorité des militants wallons d'aujourd'hui, répondant à une tradition du mouvement wallon qui remonte aux origines de ce dernier. « *Défendre la démocratie, c'est défendre la Wallonie. Et inversement* »¹, ne manqua pas de préciser Élie Baussart en 1937, à l'heure de l'expansion du péril totalitaire. Et ne souligne-t-on pas régulièrement la faiblesse, jusqu'à présent, de l'ancrage de l'extrême droite en Wallonie par rapport à la Flandre ?

¹ BAUSSART É., « En face d'un totalitarisme flamand », dans *La Terre wallonne*, février 1937, pp. 302-303.

Par ailleurs, la défense de la Wallonie dès la fin du XIX^e siècle, est aussi le fruit de rapports de forces politiques, et pas seulement communautaires, et l'on n'insiste peut-être pas assez sur l'impact de la révision constitutionnelle de 1893 avec l'extension du droit de vote sur la politisation de la question communautaire. Ce serait trop long ici, sur base des résultats électoraux après la mort de l'unionisme et sous le bipartisme, de constater la naissance d'une Flandre plutôt catholique et celle d'une Wallonie plutôt libérale et socialiste. À long terme, le libéralisme politique va s'ancrer profondément en Wallonie, principalement dans les métropoles industrielles, où les cadres du parti vont s'épanouir en correspondance avec Bruxelles qui connaît le même phénomène. Notons d'emblée que chaque fois que les libéraux prirent le pouvoir au XIX^e siècle, c'est-à-dire entre 1847 et 1851, entre 1857 et 1870, et entre 1878 et 1884, les ministres d'origine wallonne occupaient des postes-clés.

Par contre, le recrutement des élites politiques catholiques va lentement se répartir en Flandre, comme en témoigne l'origine des chefs des neuf gouvernements catholiques consécutifs entre 1884 et 1914. Le divorce de plus en plus prononcé entre catholiques et libéraux, après la mort de l'unionisme, colora politiquement les régions, compte tenu de cette dynamique, et inévitablement nuança leur identité respective, que ce soit en termes de réputation, ou de tradition politique. Bien entendu, il ne s'agit pas ici d'occulter l'importance d'un engagement catholique au sein du mouvement wallon qui en constituera l'une de ses trames.

En contrepoint, la « légèreté » de l'identité wallonne laisse une place au développement d'un sous-régionalisme qui met les Wallons en situation de concurrence entre eux. Et dans ce rapport de forces, les Liégeois, qui n'ont pas oublié que leur principauté a été indépendante pendant des siècles, qui aujourd'hui encore parlent de *pays de Liège* plutôt que de *province*, sont à l'aise par rapport à leur mémoire, c'est-à-dire par rapport à la reconstruction de leur histoire, dont le fil conducteur est à leurs yeux leur esprit de résistance, le combat pour la liberté, intimement lié à celui de leur indépendance historique, soit un profil de *Tchantchès* revendiqué par les Wallons eux-mêmes. Dans la foulée, le Liégeois n'est-il pas une synthèse du Wallon ? Maurice Des Ombiaux, parmi d'autres auteurs, dans des ouvrages comme *Liège qui bout* en 1932 ou *Liège à la France* en 1934 ne dit pas autre chose. Liège incarnerait, ou donnerait sens, à la Wallonie tout entière.

Le *principautarisme* liégeois, comme on l'a appelé, en contrepoint, s'est nourri de sa propre exemplarité, pour revendiquer, à travers sa propre spécificité, le rôle dès lors paradoxal de modèle wallon, ou même de Wallonie en miniature, se référant implicitement à l'un des rôles que l'idéologie unitariste avait aussi fait tenir à la principauté de Liège, d'être en somme une Belgique en miniature, puisque bilingue et indépendante, avec vingt-six Bonnes Villes, moitié flamandes, moitié wallonnes.

En outre, Liège inspirant une Wallonie qui respirerait enfin a conduit les militants wallons au début du XX^e siècle à envisager *naturellement* Liège comme capitale de la Wallonie : *envisager* seulement. Voilà quelques pistes de réflexion, encore faut-il

les rassembler dans un profil pour donner cohérence à l'exposé, regrouper ces pistes sous l'égide d'un maître-mot, un guide. Notre maître-mot sera *superlatif*.

Pour le stigmatiser, le dénoncer ou le saluer, le superlatif a semblé convenir à Liège comme un gant.

2. Liège, la plus française des villes wallonnes

Au sens propre comme au sens figuré, les Wallons vont se mettre en mouvement à la fin du XIX^e siècle. Pourquoi ? Contrairement à la Flandre, le mouvement wallon ne pouvait évidemment pas revendiquer l'usage d'une langue constitutive d'une identité propre. Il fallait développer un argumentaire d'une autre nature, où l'arrière-fond culturel français serait inévitable, mais la référence à cette culture française ne rendrait pas le mouvement wallon homogène, au contraire, il serait à la source de ses nuances, sinon de ses divisions, entre les partisans d'une réunion pure et simple à la France et ceux qui songeaient à une plus modeste modification du statut unitaire de la Belgique.

Quoi qu'il en soit, même si Valmy est un prénom plus usité dans la seule province du Hainaut que dans toute la France, les Liégeois ne se sont-ils pas auréolés d'être les plus Français des Wallons ? Quand on sait l'attachement – sinon le *rattachement* aux yeux de certains – de la Wallonie à l'égard de la France, cette auréole pour les Liégeois est en soi un titre de gloire, « parce qu'ils le valent bien », comme disent les jeunes femmes à la télévision, et que les Français eux-mêmes leur ont renvoyé cette image, des commentaires du général Dumouriez en novembre 1792 saluant l'esprit révolutionnaire liégeois à la remise de Légion d'Honneur à la Ville en 1919 lors d'une cérémonie d'hommage aux combattants des forts de Liège en 1914, en la présence du Maréchal Foch et de Poincaré. Mais les garçons de café de Paris s'étaient déjà employés à débaptiser le *café viennois* en *café liégeois*. Parce que le vote sentimental massif en faveur du rattachement à la France s'est produit au Congrès national wallon tenu à Liège en octobre 1945, parce que les Amitiés françaises y organisent encore le réputé plus beau 14 juillet en dehors de l'hexagone, feu d'artifice compris, les Liégeois ne se sentent plus d'être un peu ou beaucoup français, et Jules Michelet ignorait sans doute l'onde de choc qu'il allait provoquer pendant des générations en qualifiant Liège de *petite France de Meuse*. Au demeurant, d'autres écrivains romantiques, comme Dumas ou Hugo ne furent pas en reste pour faire vibrer cette fibre. Cette francophilie liégeoise agitée aux yeux du grand voisin a pu apparaître comme présomptueuse dans le chef de militants wallons non liégeois tout aussi francophiles mais qui avaient eu le malheur de naître ailleurs.

3. Liège, la plus belge des villes wallonnes

Par un singulier contrepoint, Liège est aussi apparue comme la ville patriotique belge par excellence, le souvenir du vieux patriotisme liégeois épousant si bien les contours du nouveau patriotisme belge, comme en témoigne notamment l'historiographie ou une littérature d'expression wallonne au XIX^e siècle. Les conquêtes constitutionnelles liégeoises n'étaient-elles pas annonciatrices de la victoire de la Révolution de 1830 qui trouva tout son sens dans le bel exercice d'équilibre abouti que représente la Constitution belge de février 1831 ? N'est-ce pas un député catholique liégeois qui inaugura l'unionisme ? Le 13 décembre 1825, lors d'une séance des États Généraux, le magistrat et historien Etienne-Constantin de Gerlache prononça un discours retentissant où il défendait les libertés publiques. Et n'est-ce pas un libéral liégeois, futur homme d'État, Charles Rogier, qui partit de Liège le 4 septembre 1830 avec un demi-millier de volontaires pour Bruxelles ?

Au demeurant, rappelons que l'expérience départementale française commune aux territoires de la future Belgique fut décisive pour l'assimilation rapide des Liégeois par la suite dans les Pays-Bas hollandais puis dans le Royaume de Belgique. Les cadres des neuf provinces belges, fixés par la Loi provinciale de 1836, seraient la copie conforme de la division départementale imposée par la France, qui ne fut pas remise en question durant l'intermède hollandais, témoignage de l'efficacité de la réorganisation administrative française qui s'est élevée sur les débris de l'Ancien Régime. C'est révélateur chez les Liégeois, dont la principauté indépendante, qui couvrait le tiers de la Wallonie actuelle dans l'Ancien Régime, s'est non seulement fondue dans l'ensemble français, mais aussi dans un ensemble hollandais puis belge. En 1830, il ne s'est trouvé personne pour revendiquer la restauration de cette principauté vieille de huit siècles.

Mathieux-Lambert Polain a pu dire : « Soyons Belges, c'est encore être Liégeois », il aurait pu tout aussi bien dire : « Soyons Liégeois, c'est déjà être Belges ». Et le XIX^e siècle liégeois, n'est-il pas couronné par l'Exposition universelle de Liège en 1905, à l'heure du 75^e anniversaire de la Belgique. ?

Dès lors, l'archétype du Liégeois ne conviendrait-il pas en réalité aussi bien au type belge qu'au type wallon ?

4. Liège, la plus précoce des villes d'une Wallonie en quête d'identité

Pionnière de la prise de conscience wallonne : c'est l'un des rôle mémoriel attribué à Liège.

La *Koninklijke Vlaamse Akademie voor Taal en Letterkunde* (Académie Royale Flamande pour la Langue et la Littérature) vit le jour en 1886. Or, ce n'est pas cet événement-là qui marqua cette année terrible, mais des émeutes ouvrières d'un degré de violence jamais atteint dans ce bastion de la Révolution industrielle que fut

la Belgique. Commencée à Liège à la suite d'une manifestation commémorative de la Commune de Paris le 18 mars et qui tourna très mal, la grève se répandit comme une traînée de poudre jusque dans le Hainaut, et même le Tournaisis.

Dès lors, l'impulsion décisive conduisant inexorablement à la révision constitutionnelle de 1893 marquant une extension du suffrage serait avant tout d'ordre social. Alors, même si le sort de l'ouvrier flamand n'était guère plus enviable que celui de l'ouvrier wallon, la Wallonie serait-elle née de la grève ? C'est précisément la question qui fut posée lors d'un colloque d'historiens à l'Université de Liège en 1986. Le creuset social serait aussi identitaire, et les limites géographiques de l'explosion populaire un indicateur de l'existence d'un espace commun de destins. Sur le terreau de la misère générée par l'industrialisation, une Wallonie aurait pris corps et pris acte de naissance, dans la douleur, comme d'autres enfantements historiques de nature révolutionnaire. Ces émeutes ont en tout cas, après coup, donné de l'eau au moulin du mouvement wallon en quête de jalons historiques pour justifier sa raison d'être. Mais il ne s'agit pas que d'une instrumentalisation du passé somme toute assez classique. Les contemporains prirent note de la dimension wallonne de l'événement. César de Paepe, l'un des chefs du mouvement ouvrier belge, en première ligne du combat social, constata : « le mouvement gréviste (...) s'est propagé à travers toute la Wallonie depuis la frontière prussienne jusqu'à Tournai ».

Mais c'était une amorce et non une lame de fond, car c'est après la Seconde Guerre mondiale que le mouvement ouvrier, et notamment syndical socialiste à travers la figure d'André Renard, prendrait vraiment conscience de son appartenance régionale.

Si l'on s'interroge sur l'origine du mouvement wallon au XIX^e siècle, dans un premier temps, il faut évoquer la quête et la découverte du patrimoine dialectal et du folklore wallon, œuvre d'érudits qui tantôt se disaient Liégeois, ou Namurois ou autres, et tantôt se disaient Wallons, au sein de sociétés wallonnes de langue et de littérature. Qu'en 1843, l'historien liégeois Ferdinand Henaux fit paraître ses précoces *Études historiques et littéraires sur le wallon*, que le Musée de la Vie wallonne fut installé à Liège, ce sont des sources d'orgueil pour les Liégeois, car ici aussi il y a une concurrence dans la primauté. C'est à Liège en 1856 que fut fondée la Société liégeoise de littérature wallonne, mais celui qui forgea le mot *Wallonie*, par ailleurs auteur en 1845 du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, Joseph Grandgagnage, était namurois, comme le rappelle l'éclairante notice *Namur, capitale de la Wallonie* signée Jean-Pol Hiernaux dans la remarquable *Encyclopédie du mouvement wallon* publiée par l'Institut Jules Destrée, et ceci en fin d'article, comme un point final au débat.

Il y a aussi la question de la primauté originelle des ligues wallonnes. Où apparaissent-elles d'abord ? Les premières seraient nées dans l'agglomération bruxelloise, comme à Ixelles par exemple, dès 1877, au fond là où les Bruxellois francophones étaient sur la défensive. Il s'agissait pour ces Wallons de se défendre

et non d'attaquer, d'ériger des digues et non de passer à l'offensive. Ils ne sont pas animés par le goût de la conquête, mais par une crainte : la flamandisation de Bruxelles, donc de l'État.

La Société de Propagande wallonne de Bruxelles est née le 28 février 1888. Mais très vite, des villes wallonnes prennent le relais. Le 27 novembre 1888, une Fédération wallonne voit le jour à Liège, présidée par le bourgmestre libéral Julien d'Andrimont. Charleroi aura aussi sa Ligue wallonne et anti-flamingante.

Puis il y a les Congrès, identifiés à une ville à partir du début des années 1890, selon une volonté de « tournantes » dans l'organisation de ces Congrès : il ne faut pas frustrer l'une ou l'autre métropole wallonne. Il n'y a donc pas de ville centrifuge du mouvement wallon, il y a surtout de la part des premiers militants le souci de ne pas en avoir, de ne pas identifier en somme de capitale prédestinée, ce qui implique la reconnaissance de plusieurs pôles d'où irradierait le sentiment wallon. Dès ses origines, le mouvement wallon forgeait ce paradoxe, de renoncer à un socle centralisateur, donc de jeter le trouble sur un lieu de naissance, donc aussi sur un lieu de mémoire fédérateur pour l'avenir.

Ces congrès étaient somme toute des balbutiements, donc des brouillons, et en mai 1897, le libéral Julien Delaite fonda la Ligue wallonne de Liège dans le but de « donner au mouvement wallon ce caractère de permanence qui lui manquait ». Le président d'honneur de la Ligue sera le vice-président du sénat Emile Dupont, soit l'un des premiers personnages de l'État. L'année suivante, en 1898, Julien Delaite rédigea un rapport sur la *séparation administrative* qu'il présenta à la tribune de la Ligue. Les Congrès de 1905 et 1912 se déroulèrent également à Liège, organisés par la Ligue wallonne de cette ville. Toutefois, l'intervention de Jules Destrée à ce Congrès est à l'origine d'une commission qui devait se réunir à Namur, « la ville la plus centrale de la région wallonne ». Elle va convoquer le 20 octobre 1912 à Charleroi une « réunion constituante » de l'Assemblée wallonne, une structure se voulant représentative des aspirations wallonnes et travaillant à leur réalisation. L'Assemblée tint ses séances à l'Université du Travail de Charleroi, et fut présidée par Jules Destrée.

5. Liège, la plus wallonne des villes wallonnes

Puisque Liège ne sera jamais Bruxelles, puisque le 15 octobre 1794, Bruxelles devint le siège de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique, dont dépendaient désormais les Belges, et les Liégeois de la défunte principauté démantelée en furent alors particulièrement attristés, Liège se replierait en Wallonie pour en être la métropole-phare, sinon la capitale.

Au début du XX^e siècle, le propre de Liège aux yeux de certains militants wallons, dont évidemment les Liégeois, était de devenir capitale de la future Wallonie. Au demeurant, il existait déjà un relatif consensus pour que Liège soit reconnue capitale culturelle des Wallons. Évidemment, Liège ne ratait aucune occasion pour souligner

l'ancienneté de son prestige. La publicité officielle de l'Exposition universelle de Liège de 1905 évoque cette « ancienne capitale d'une principauté autonome et indépendante, la plus libre du monde ». Celle que l'on appelait l'Athènes du Nord, et que Célestin Demblon qualifiait en 1885 de « foyer de la Wallonie » semblait toute désignée pour tenir le rang de capitale, comme le rappelle une publication *Liège. Capitale de la Wallonie*, datant de 1924 et rassemblant 33 contributions de 382 pages de justifications.

Dans le choix lui aussi cornélien des couleurs du futur drapeau wallon, l'Assemblée wallonne adopterait en 1913 les couleurs liégeoises rouge et jaune,

avérant ainsi la volonté du pays de rendre hommage à la plus wallonne des villes wallonnes,

et

de marquer par les couleurs du drapeau, ce que la Wallonie devait au pays de Liège. Il nous paraît qu'il y aurait injustice à oublier que (...) c'est à Liège que s'est formée la conscience wallonne. C'est là que, depuis soixante ans, les bases du mouvement wallon ont été patiemment et laborieusement établies,

comme le soulignait le rapporteur Richard Dupierieux².

La même année, lors de la Joyeuse Entrée du couple royal à Liège, le ministre bruxellois Carton de Wiart, avait évoqué cette « belle capitale wallonne (...) vibrante et séduisante »³. On pourrait multiplier ainsi les exemples, mais pour arriver au singulier constat que ce statut de capitale n'arriva pas à franchir le stade de la métaphore. Et au demeurant, la perspective du choix d'une vraie capitale administrative pour la Wallonie demeura pendant longtemps particulièrement évasive. Les différents projets de réformes de l'État unitaire qui seront proposés par les militants wallons, et dont nous n'allons pas faire l'énumération ici, (Mockel en 1897, Delaite en 1912, Troclet en 1919, et même Truffaut et Dehousse en 1938, etc.) passent sous silence la question d'une capitale. Et si la séparation administrative s'accomplissait vraiment... ? La question reste sans réponse, sujet tabou qui fâche, silence de vieux couple. Les militants wallons sont comme inhibés face à ce défi, qui les renvoie à leurs particularismes locaux, mais aussi à l'épineux problème du sort de Bruxelles, où de la relation de la Wallonie à Bruxelles. Au demeurant, Arille Carlier, dans la *Lutte wallonne* du 11 mai 1913, s'en prit même au « misérable chauvinisme » des Liégeois. Cette réputation n'empêchera pas les organisateurs liégeois du Congrès national wallon d'octobre 1945 de rappeler que Liège est bien la capitale de la Wallonie, mais qualifiée de « morale ». Mais les temps ne sont manifestement pas encore mûrs. Le militant liégeois Fernand Schreurs le reconnaît lui-même au lendemain du Congrès wallon de Charleroi de 1946 dans *Wallonie*

² *La Défense wallonne*, mars 1913, p. 155 et avril 1913, pp. 245-246 ; cité par HIERNAUX J.-P., « Namur », dans *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, p. 1161.

³ *Wallonia*, septembre-octobre 1913, p. 614.

Libre que « la question de savoir quelle cité sera demain la capitale de l'État wallon est secondaire et, je dirai même, inopportune », compte tenu des « rivalités particularistes »⁴. Ceci dit, la position centrale de Namur dans l'espace géographique wallon avait déjà retenu l'attention des militants wallons dès 1912, qui en avaient fait un lieu de réunions diverses. Dans le contexte de la Première Guerre mondiale et l'initiative prise le 21 mars 1917 par le général baron von Bissing de décréter Namur siège de l'administration d'une région wallonne dans une Belgique divisée selon la vision de la *Flamenpolitik*, en refroidit plus d'un après la guerre. Certains activistes wallons, comme Franz Foulon, y avaient souscrit, écrivant d'ailleurs dans l'*Avenir wallon* du 22 mars 1917 :

Le choix de Namur résout cette difficulté [caractère excentrique de Liège], sans compter que cette jolie ville constitue un terrain neutre entre les deux particularismes hainuyer et liégeois, dont les objections éventuelles viennent ainsi à tomber.

Mais Namur après la guerre sera au purgatoire. Le débat se poursuivra pendant des décennies après la deuxième guerre mondiale, dont nous ne pouvons pas ici faire part de tous les avatars, mais Namur deviendra le siège de toute une série de réunions et d'institutions wallonnes. Pourtant Liège ne désarme pas. L'ASBL Le Grand Liège, autour de la figure de l'historien et homme politique Jean Lejeune, entend bien en 1949 « rendre à Liège le rôle et les avantages d'une capitale »⁵. À l'heure de l'inauguration du Fonds d'histoire du mouvement wallon à Liège, Arille Carlier ira même jusqu'à comparer Liège à « La Mecque vers laquelle les Wallons conscients se rendent pieusement en pèlerinage »⁶ ! Mais il est vrai que l'on pouvait lire non seulement dans le volume 10 du *Grand Larousse encyclopédique* paru en 1964, mais aussi dans le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* paru en 1985, à la notice « Wallonie », que Liège en était la capitale.

C'est au début des années 1970 que l'impulsion décisive en faveur de Namur sera donnée, notamment grâce aux efforts de Jacques Hoyaux, et après un sondage auprès des lecteurs de *Wallonie Libre*, mais critiqué par sa Fédération liégeoise, critiques qui poussèrent Jacques Hoyaux à avouer que « le choix de Namur a soulevé certaines réserves. Chacun – c'est bien compréhensible – voudrait défendre sa ville, surtout si elle s'appelle Liège... »⁷. Lors des fêtes de Wallonie de 1977, par discours interposés, Namur et Liège polémiqueront encore sur le statut de capitale de la Wallonie. Et le long processus du transfert des institutions notamment de Bruxelles vers Namur, lorsque sera engagée la réforme de l'État sera encore

⁴ LANGLOIS J. [Schreurs], « Propos d'un Liégeois », dans *Wallonie libre*, juin 1946, p. 2.

⁵ LEJEUNE J., *La Renaissance du pays de Liège et l'asbl Le Grand Liège : œuvre, esprit, buts*, Liège, 1949, p. 55.

⁶ Cité par HIERNAUX J.-P., *op. cit.*, p. 1166.

⁷ *Ibid.*

l'occasion de tiraillements, en somme pratiquement jusqu'à nos jours, et aujourd'hui encore, la distribution des rôles culturels, économiques, politiques savamment répartis entre les métropoles wallonnes ne se fait pas sans crispations. Rappelons que Namur devint capitale officielle de la Région wallonne le 11 décembre 1986.

6. Liège, la plus résistante des villes belges : l'identité wallonne, une question de combativité

Pratiquement en face du monument national de la Résistance à Liège, se trouve une plaque commémorative qui rappelle les grandes dates de l'histoire liégeoise qui toutes sont peu ou prou en relation avec des actes de résistance, contre un envahisseur, contre un tyran, contre un oppresseur. Les Liégeois aiment s'en souvenir.

Mais l'un des épisodes les plus magnifiés de l'histoire liégeoise, rendu fameux par le récit de Philippe de Commines, fut celui des 600 Franchimontois partis affronter une nuit de 1468 Charles le Téméraire qui occupait les hauteurs de la ville assiégée, mais ils échouèrent tragiquement. Figures emblématiques de l'esprit de résistance liégeois, ils ont néanmoins pu nourrir l'imaginaire belge comme l'imaginaire wallon, comme une sorte de référence hésitante ou plutôt disponible, d'un accès aisé pour illustrer tout à la fois l'héroïsme et le patriotisme des uns et des autres. En 1912, dans un contexte si important pour le mouvement wallon naissant, le projet liégeois d'ériger un monument à la mémoire des 600 Franchimontois prit forme à l'initiative de la Ligue wallonne de Liège, projet auquel fut mêlé Henri Pirenne en personne.

L'épisode liégeois des 600 Franchimontois fut repris parmi les jalons d'une histoire wallonne en quête de repères, mais le débat lors du Congrès wallon de Liège de 1905 sur l'histoire nationale face à l'histoire régionale ne manque pas de sel à ce propos. Et il s'agit sans doute de la première querelle historiographique publique de cette nature. Elle opposa Henri Pirenne au délégué de la Ligue wallonne de Bruxelles, Hector Chainaye. Ce dernier, comparant les pages d'un manuel scolaire, déplorait la disproportion de la place accordée à la bataille des Éperons d'Or par rapport à l'épisode des 600 Franchimontois, insistant sur la nécessité de mettre à l'honneur le rôle historique des Wallons dans l'enseignement de l'histoire. En somme, l'histoire principautaire pouvait être instrumentalisée au profit de la cause wallonne. Avec une touche de machiavélisme, Pirenne fit remarquer qu'il était réducteur de se contenter de l'histoire liégeoise pour illustrer la richesse du passé wallon. Dans un registre voisin, on peut d'ailleurs repérer la tentative – discrète – de l'historiographie unitariste ou néo-unitariste de relever les points de divergences entre Wallons et Liégeois pour semer le doute sur une cohérence historique wallonne, avec un sous-entendu de taille : s'il n'y a pas de cohérence historique wallonne, pourquoi relativiser ou remettre en question une cohérence historique belge. Malicieusement, Jean Stengers avait fait remarquer que la plus ancienne

mention de « wallon » fait référence à une situation où s'affrontent des Vallons et des Tiesons (Thiois) au service du duc de Bourgogne contre des Liégeois⁸.

À propos des manuels scolaires, il est un élément intéressant que n'a pas manqué de souligner Thibaut Hogge dans sa belle étude sur le sujet⁹, c'est que l'histoire de la principauté de Liège n'est justement pas si absente que ça des manuels scolaires des XIX^e et XX^e siècles. Il est vrai que l'histoire du comté de Flandre, sur laquelle Pirenne construit son histoire de Belgique, y domine, mais la principauté de Liège tire son épingle du jeu. En comptabilisant le nombre de lignes accordées à chaque principauté, il dégage un trio de tête avec le duché de Brabant, le comté de Flandre et la principauté de Liège, en reconnaissant que « l'histoire liégeoise connaît un accroissement constant, surtout après 1866 »¹⁰.

Alors que l'Exposition universelle de Liège bat son plein, que le Congrès wallon travaille le jour de la fête nationale belge, et que la Belgique fête ses 75 ans, Henri Carton de Wiart publie *La Cité ardente*, exaltant les Liégeois, dont les 600 Franchimontois évoqués plus haut, mais qui incarnent ici l'esprit patriotique que l'on reconnaît évidemment aux Belges. Vu sous cet angle, cet épisode de l'histoire locale liégeoise, attribué d'une mémoire en voie d'expansion parce que emblématique de l'histoire de la Wallonie, en fait devenait ou demeurait aussi emblématique de l'histoire de Belgique. Et le meilleur relais de cet expansionnisme mémoriel, c'est évident, fut Albert I^{er} en personne, qui avait honoré de sa souscription le Comité du monument aux 600 Franchimontois, mais surtout, à l'heure de l'invasion allemande d'août 1914, qui avait dit à ses soldats :

Gloire à vous, armée du peuple belge ! Souvenez-vous que devant l'ennemi, vous combattez pour la liberté et pour vos foyers menacés. Souvenez-vous, Flamands, de la bataille des Éperons d'Or et vous, Wallons de Liège [et non Liégeois de Wallonie], qui êtes en ce moment à l'honneur, des Six Cents Franchimontois !

Comme une réponse de la bergère au berger, la Ville de Liège posera cette plaque commémorative citée plus haut « *Liège, à ses enfants morts pour elle* », avec notamment la date de 1468, sur l'un des piliers du pont Albert I^{er}, en face du monument national de la Résistance, mais aussi en face de la statue équestre d'Albert I^{er}, selon l'angle de vue.

⁸ STENGERS J., « Depuis quand les Liégeois sont-ils des Wallons ? » dans H. HASQUIN (dir.), *Hommages à la Wallonie. Mélanges (...) M. A. Arnould et P. Ruelle*, Bruxelles, 1981, pp. 431-447.

⁹ HOGGE T., « Des Wallons sans histoire ? Le passé belge conçu par les manuels d'histoire de l'enseignement primaire avant 1914 », dans L. COURTOIS & J. PIROTTE (dirs.), *L'imaginaire wallons. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-la-Neuve, 1994, coll. « Publications de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. I, pp. 51-77.

¹⁰ *Ibid.*, p. 58.

Mais l'on va encore retrouver les 600 Franchimontois sur notre chemin, dans le contexte du choix difficile d'une fête nationale wallonne, question où les susceptibilités sous-régionales furent soumises à rude épreuve.

Pour le comprendre, il faut d'abord se reporter à la commémoration de la bataille de Jemappes en 1911, réponse wallonne collective à la commémoration flamande de la bataille des Éperons d'Or, et plus largement à une mémoire flamande en construction. Le débat sur la commémoration de Jemappes gagna les bancs du Conseil provincial de Liège. Le subsidie proposé pour le monument prévu à cette occasion se monta à 1 000 francs, alors que le Conseil provincial du Hainaut alloua la somme de 20 000 francs¹¹. L'engagement financier provincial liégeois était donc modeste en regard de la fébrilité hennuyère, malgré la symbolique wallonne que le monument recouvre, et voulue comme telle par les promoteurs, offrant un premier support monumental à la cause wallonne.

C'est à peine une année après la commémoration de la bataille de Jemappes, qui agit comme un catalyseur des forces wallonnes, que la question d'une fête nationale wallonne s'est imposée¹². Les raisons de cet empressement étaient liées à une sorte d'émulation, de concurrence commémorative : « Depuis quelques temps l'idée d'une fête annuelle de la Wallonie, pour faire pendant à la commémoration flaminguante du Massacre de Groennighe, a heureusement germé »¹³. Plusieurs événements historiques furent pressentis pour tenir ce rôle. Et le choix difficile du thème d'une fête nationale montre combien les Wallons étaient déjà soumis à des tensions internes dans la formulation même de leurs références historiques. Quatre thèmes se dégagent néanmoins des choix possibles : Les 600 Franchimontois, la Paix de Fexhe signée le 18 juin 1316 par le prince-évêque Adolphe de La Marck et les représentants liégeois, la bataille de Jemappes, les Journées de septembre 1830.

Dans son numéro du 12 septembre 1912, le *Pourquoi Pas ?* publia un article intitulé : « La fête nationale de la Wallonie. Notre référendum », où étaient présentées les pistes possibles.

Étaient partisans du thème des 600 Franchimontois des hommes comme Albert Mockel, l'artiste Auguste Donnay, le journaliste et poète verviétois Honoré Lejeune, le beau-frère de Jules Destrée Robert Sand, ou Delchevalerie, rédacteur de l'*Express*. Le libéral *Journal de Liège* et le musicologue Paul Magonne préféraient la Paix de Fexhe, symbole du règne de la loi. Jules Destrée, Jules Buftuin des Essarts, directeur du *Journal de Charleroi*, Émile Motte, directeur de l'École des Beaux-Arts de Mons, Gaston Taloupe, secrétaire communal de Mons, choisirent le départ des volontaires wallons pour Bruxelles en 1830, et les combats dans la

¹¹ « Le monument de Jemappes », dans *Journal de Liège*, 20 juillet 1911, p. 1, col. 1.

¹² Sur ce thème, voir CARLIER P., « La Wallonie à la recherche d'une fête nationale. Un épisode du mouvement wallon à l'aube du XX^e siècle », dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, LXVIII (4), 1990, pp. 902-921.

¹³ *Moniteur officiel du Mouvement wallon*, Liège, juillet-octobre 1912, t. III, n° 6, p. 8.

capitale. Le journaliste Louis Piérard et Hector Voituron se manifestèrent en faveur de Jemappes. Piérard suggère un pèlerinage annuel à Jemappes en septembre car

ce qui nous unit surtout, nous, gens du Hainaut, aux Liégeois, c'est notre langue mère, un égal et ardent amour de la France. Sans compter qu'au lendemain de Jemappes, les soldats de Dumouriez furent reçus à Liège comme à Mons en libérateurs¹⁴.

En somme la bataille de Jemappes souda les Wallons de toutes parts venus et tous victimes de l'Ancien Régime.

Si l'épisode des 600 Franchimontois, utile pour stigmatiser le caractère flamand monocorde des manuels scolaires unitaristes, devenait trop liégeois pour servir de référent commun aux Wallons en quête de fête nationale, Jemappes ne fut pas non plus retenue. Le président du Conseil provincial du Hainaut, l'avocat François André, ne pouvait que constater :

L'histoire n'a point légué à la Wallonie le trophée d'un vieux triomphe commun devant lequel nous pourrions conduire les théories émues et respectueuses d'une fête vraiment populaire¹⁵.

Quelque peu dépité, il fait alors une suggestion :

J'exalterais plus volontiers le renouveau de nos espoirs à l'occasion du renouveau de la nature. Pourquoi ne consacrerions-nous pas à la fête de notre petite patrie retrouvée, le premier dimanche du printemps¹⁶ ?

Dans le même ordre d'idées, l'avocat liégeois Émile Jennissen proposait de célébrer d'un coup « toutes nos gloires passées »¹⁷ lors d'une date fétiche, le 15 juillet. Quant à Olympe Gilbert, il pencha pour un recours à la légende, avec la célébration des quatre fils Aymon ! *Le Journal de Liège* du 24 octobre 1911 n'avait-il pas révélé :

Oui, les Quatre Fils Aimon ont existé ! Ils étaient à la bataille de Steppes et à la Mâle St-Martin, à la révolution de 1789 et celle de 1830 ! Ils étaient là, vivant (...) dans le cœur de tous ces Wallons.

La question de la fête nationale, comme celle du drapeau, sera tranchée par l'Assemblée wallonne en 1913. En mars de cette année-là, à Mons, l'Assemblée wallonne se donna un drapeau, le Coq Hardi aux couleurs liégeoises rouge sur fond jaune, et choisit une date de fête nationale, le dernier dimanche de septembre en souvenir de la Révolution belge de 1830.

¹⁴ « La fête nationale de la Wallonie. Notre référendum », dans *Pourquoi Pas ?*, 12 septembre 1912, n° 126, p. 341.

¹⁵ *Ibid.*, p. 343.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*, p. 340.

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

Le choix de septembre 1830 par l'Assemblée wallonne est un signal envoyé à la Belgique, mais qui permet donc aussi d'échapper aux querelles entre Wallons.

Au demeurant, aujourd'hui les fêtes de Wallonie, dont en fait la date peut varier selon les lieux, a fait dire à certains que le sens de la fête était développé à un point tel chez les Wallons qu'ils en profitaient pour la faire plusieurs fois.

Le mot de la fin

La Wallonie et Liège forment assurément un couple fait de convergences et de divergences. Et si le propre d'un couple qui dure était d'être infernal ? C'est un peu la question que l'on peut se poser en suivant les avatars des relations wallon-liégeoises dans la question de l'identité wallonne. Au demeurant, cette Wallonie plurielle, accentuée par cette spécificité à laquelle tiennent les Liégeois, n'est-elle pas un paravent au développement d'un nationalisme wallon auquel bien peu de Wallons souscrivent ?

Mais ces relations tumultueuses nous invitent aussi à réfléchir sur ce que la notion d'identité a d'aléatoire et de circonstanciel en chacun de nous, pour qui la complexité de la mémoire constitue une véritable charge de mulet. Mon grand-père, soldat liégeois du 21^e de ligne, a été tué au combat en terre de Flandre à Oostrozebeke le 26 mai 1940. Sur sa carte militaire, il y a écrit « *mort pour la Belgique* ». Décidément, l'identité est aussi une affaire de circonstances.

Volonté de repli ou séquelle d'un confinement ? Un regard socio-historique posé sur l'identité¹

Vincent VAGMAN

Des disparités se manifestent : elles sont l'expression sensible de rapports sournois d'appropriation et de domination. On peut les résumer d'un mot, d'une phrase : la Wallonie s'y retrouve en position de périphérie d'un centre, ce qui ne saurait correspondre à l'esprit fédéral² (Jacques Dubois).

Si le constat de déclin qui a longtemps terni l'image de la Wallonie a pu puiser sa justification dans une série de motifs structurels³, l'expression de « repli wallon », qui paraît en constituer le prolongement naturel, ne semble guère reposer sur des fondements aussi évidents. Elle relève pourtant du réquisitoire et ne manque d'ailleurs pas de déboucher sur une condamnation. Comment un simple diagnostic a-t-il permis d'ouvrir un procès ?

En réalité, comme toute identité collective, la Wallonie résulte et se nourrit de mobilisations variées induisant une perception partagée de traits communs. À l'instar de toute affirmation identitaire, un « caractère wallon » s'est forgé dans l'interaction⁴. Il se situe de ce fait dans un rapport de force. Un rapport de force favorable à une identité lui offre de pouvoir diffuser des assignations autovalorisantes et dépréciatives à l'encontre des autres identités avec lesquelles une

¹ La présente contribution a été rédigée en décembre 2006 et est publiée ici en l'état. Depuis, le paysage institutionnel belge a certes bien évolué, mais cette évolution ne modifie guère les éléments d'analyse que nous avons tenté de dégager alors.

² DUBOIS J., « Réalité wallonne et médias », dans J.-C. VAN CAUWENBERGHE (dir.), *Oser être Wallon !*, Gerpennes, 1998, p. 61.

³ QUEVIT M., *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, 1978.

⁴ FROGNIER A.-P., « Les identités politiques territoriales. Concepts, constitution et diffusion », dans *Revue internationale de politique comparée*, V (1) 1998 ; GALISSOT R., « Sous l'identité, le processus d'identification », dans *L'Homme et la Société*, t. LXXXIII, 1987 ; MARTIN D.-C., *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, 1994 ; BOURDIEU P., « L'identité et la représentation », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, t. XXXV, 1980 ; CUCHE D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, 1996 ; DELOYE Y., « Des identités en politique », dans *Revue française de science politique*, t. XLII, 1992.

interaction est engagée. En cas inverse, la perception extérieure dictée par des identités dominantes impose à l'identité en posture défavorable de subir des marques disqualifiantes, voire de les intérioriser. Ce second cas de figure concerne la Wallonie.

Résoudre la question du « repli wallon », conduire une instruction à charge et à décharge, consiste dès lors à mesurer l'écart entre la réalité wallonne décrite par les historiens ou les sociologues et sa perception biaisée sous l'effet d'une interaction déséquilibrée. Il s'agit d'inscrire le cas wallon dans la perspective générale des stratégies identitaires⁵, de l'explorer dans ses diverses interactions sans négliger d'évaluer les rapports de force qui les régissent. À cet égard, Stein Rokkan et Derek Urwin ont avantageusement affiné l'outil conceptuel de la dialectique centre-périphérie⁶. Ils en ont renouvelé la fécondité dans un modèle interprétatif susceptible d'inspirer l'ajout d'un portrait wallon à leur galerie des régionalismes européens⁷. L'État et la nation belges qui précèdent les premières marques d'affirmation wallonne puis l'eupéanisation qui l'accompagne en délimitent le cadre. Pour le remplir, quelques motifs parfois passés sous silence méritent d'être dépeints. Ils préfigurent des constructions institutionnelles auxquelles, par contre, une prolifération d'études est déjà consacrée⁸.

1. L'articulation entre l'État et la nation belge : obstacles et opportunités pour une identification wallonne

Avec l'existence d'une protonation, un substrat historique influence de manière déterminante l'émergence ultérieure d'un État-nation moderne. Il incombe ensuite à une mobilisation sociale d'utiliser, de valoriser, voire d'amplifier, l'héritage de la période antérieure. Particulièrement bien décrite par Jean Stengers et Sébastien Dubois⁹, une protonation belge précède la fondation de l'État-nation en 1830. Quelques traits de continuité historique apparaissent selon l'adéquation entre l'usage de la langue et le statut social, dans l'amorce de la Révolution industrielle au sein d'une économie à dominante rurale et cloisonnée ou avec l'existence récente d'une

⁵ CAMILLERI C., KASTERSZTEIN J., LIPIANSKY E., MALEWSKA-PEYRE H., TABOADA-LEONETTI I. & VASQUEZ A., *Stratégies identitaires*, Paris, 1990.

⁶ ROKKAN S. & URWIN D., *Economy, Territory, Identity*, Beverly Hills, 1983.

⁷ ID., *The Politics of Territorial Identity. Studies in European Regionalism*, London/Beverly Hills/New Delhi, 1982.

⁸ Notamment UYTENDAELE M., *Regards sur un système institutionnel paradoxal. Précis de droit public belge*, Bruxelles, 1997 (2001 et 2005, 2^e et 3^e éd.).

⁹ STENGERS J., *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. I : *Les racines de la Belgique*, Bruxelles, Racine, 2000 ; DUBOIS S., *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation*, Bruxelles, 2005.

génération de catholiques qui tourne le dos à l'Ancien Régime, motivée par l'intérêt des nouvelles libertés. Après 1830, la nation belge dispose donc d'une série de ressources à même d'encourager massivement l'intériorisation collective de la conviction selon laquelle les populations localisées sur le territoire de l'État belge partagent un passé et un avenir : la communauté de destin belge. Dans le cas d'autres variables, 1830 sanctionne une série de ruptures. Il incombe alors au jeune État d'exercer un rôle d'encadrement de la nouvelle identité territoriale. Observables dans une série de domaines, ces discontinuités apparaissent dès la transition entre 1789 et 1830 et jusqu'après la naissance de la Belgique : uniformisation administrative et levée des frontières internes facilitant des débouchés externes dès la période française, transformation du poids prépondérant des facteurs géopolitiques extérieurs entravant la fondation d'un État belge puis la favorisant, contraste entre la tonalité restauratrice de la Révolution brabançonne et l'esprit moderne de la toute fraîche Constitution belge. Signalons aussi au passage combien les périodes successivement française et hollandaise tant stigmatisées dans les discours patriotiques belges ont pourtant considérablement œuvré à l'éclosion du nouvel État. Ce dernier use de ses propres ressources afin de consolider la communauté de destin belge. Une identification à la Wallonie sera entravée ou bénéficiera d'opportunités selon, précisément, que l'articulation entre l'État et la nation belges paraît optimale ou défailante¹⁰.

L'existence d'une protonation belge accouche d'un premier mythe national drapé dans sa profondeur historique. L'hymne national belge ne recycle-t-il pas le célèbre (...) *fortissimi sunt Belgae* de Jules César dans une interprétation historique opportunément adaptée ?

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'intégration politique de la Belgique demeure le fait des élites. L'affirmation de la nation s'avère davantage décisive que son encadrement par l'État. Si celui-ci parvient bien à abriter un nouveau marché du travail à l'intérieur de ses frontières, à diffuser une référence commune grâce aux supports typiques de l'époque tels que la monnaie ou les édifices officiels¹¹, voire à forger de premiers outils encore rudimentaires de standardisation (école, armée)¹², l'intégration politique momentanément réussie de la Belgique a davantage tiré parti d'un héritage protonational efficacement recyclé. Ce dernier encourage la prise de conscience d'une communauté de destin en renouvelant l'attachement à la monarchie ou en perpétuant la perception ancienne et partagée avec les habitants de

¹⁰ DE BRUYNE P., « État et nations. Modes de formation et d'articulation », dans *Revue internationale de politique comparée*, 1 (3), 1994.

¹¹ P. DEN BOER & W. FRIJHOFF (dirs.), *Lieux de mémoire et identités nationales*, Amsterdam, 1993 ; D. FABRE (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, 2000 ; GILLIS J.-R., *Commemorations. The politics of national identity*, Princeton, 1994.

¹² BACZO B., *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984 ; ARCHER M., *Social Origins of Educational Systems*, Londres, 1979.

l'ancienne principauté de Liège d'occuper un territoire voué au passage et à l'affrontement des armées « étrangères ». Profondément enracinés dans une tradition déjà bien intériorisée¹³, ces deux éléments contribuent à favoriser – certes plus difficilement dans le cas du premier – le ralliement des masses à un nouvel *establishment* conservant le haut clergé et la grande noblesse et désormais élargi à la haute bourgeoisie. Mû par des perspectives de gain économique, réuni autour de valeurs d'ordre, privé de hautes ambitions géopolitiques et finalement rallié à une constitution libérale, l'*establishment* belge ne connaît en définitive qu'un seul antagonisme interne : celui qui oppose les catholiques aux anticléricaux.

Aussi instable soit-elle, en raison notamment de l'expansion du prolétariat, l'intégration politique belge n'offre à ce stade aucune opportunité d'identification wallonne. Elle a déjà pourtant suscité des griefs flamands¹⁴.

C'est au tournant du siècle que la Belgique commence aussi à subir des contestations venues de Wallonie¹⁵. Elles vont crescendo jusqu'en 1940, discréditant la cohésion nationale et affirmant progressivement à leur tour les vertus du fédéralisme¹⁶. On assiste durant cette période de plus en plus distinctement à une dilution de l'affirmation nationale et aux premières reculades de l'État centralisateur. S'agissant de l'affirmation nationale, l'efficacité du substrat national va paradoxalement en s'émoissant tandis qu'il s'étoffe : le consensus national recule hormis pendant l'éphémère « union sacrée » juste avant et après 1918. Le mythe tout frais du « roi chevalier »¹⁷ pâtit rapidement de l'activisme flamissant. L'*establishment* belge affronte simultanément l'internationalisation du capital et la montée en puissance du mouvement ouvrier. Le prestige de la victoire militaire de 1918 entaché de nouveaux griefs flamands si bien incarnés par le « frontisme »¹⁸ ou les échos flatteurs de l'aventure coloniale, qui ne circulent en fait principalement qu'en dehors des frontières nationales, ne suffisent plus à restaurer ce sentiment d'une communauté de destin tel qu'il fut si prégnant au cours du siècle précédent. Certes, l'État dispose désormais d'une panoplie nettement plus performante d'outils d'encadrement social. À l'observation, cependant, l'instruction obligatoire s'acquitte principalement d'une mission de préservation de l'ordre social ; sa standardisation socialement cloisonnante répond principalement aux impératifs du progrès économique¹⁹. L'instauration du service militaire obligatoire²⁰, le rôle pourtant si

¹³ HOBBSBAWM E. et RANGER T., *The Invention of Tradition*, Cambridge, 1983.

¹⁴ WILS L., *Histoire des nations belges*, Ottignies, 1996, pp. 180 sv.

¹⁵ DESTATTE P., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation historique de la Wallonie (XIX^e-XX^e siècles)*, Charleroi, 1997, pp. 63 sv.

¹⁶ « Tableau synthétique des projets du fédéralisme de 1931 à nos jours », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 129, 1961.

¹⁷ VAN YPERSELE L., *Le roi Albert. Histoire d'un mythe*, Gerpennes, 1995.

¹⁸ WILLEMSSEN A.-W., *Het Vlaams nationalisme 1914-1940*, Utrecht, 1969.

¹⁹ D. GROOTAERS (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, 1998.

efficace de la presse dans l'intériorisation nationale²¹ ou diverses initiatives patriotiques pâtissent de dédoublements ou d'affrontements linguistiques²². La production idéologique emblématisée par l'âme belge ne dispose que d'une audience restreinte²³. En outre, la centralisation uniformisante tirée en 1830 du modèle français²⁴ bute sur un processus de territorialisation linguistique dorénavant conforme à l'unilinguisme territorial et amplifié par l'instruction obligatoire. Une première multiplication de sources d'identification wallonne tire donc parti d'une concordance moins solide entre l'État et la nation belges. Par contre, la société belge entre dans l'ère de masse et adopte peu à peu les traits d'une société de loisirs propice à la diffusion de nouveaux supports de perception nationale (notamment sportifs, etc.)²⁵ transcendant un dédoublement linguistique.

Après 1945, l'échec grandissant de l'État dans sa vocation d'uniformisation et de standardisation se conjugue avec la quasi disparition des creusets traditionnels d'identification belge. L'instauration du fédéralisme dépasse le simple fait de sanctionner définitivement l'inadaptation d'un État unitaire. Elle traduit en soi, notamment, la matérialisation concrète d'opportunités d'identification wallonne ; elles demeureront cependant incapables de l'emporter sur les facteurs récents d'affirmation nationale générés par une société de masse de plus en plus accentuée. En outre, les conditions d'encadrement et d'affirmation d'une communauté de destin national vont par ailleurs évoluer au diapason d'une européanisation croissante²⁶. Celle-ci supplée partiellement l'État belge en renouvelant son outillage de standardisation sociale (à l'exemple de la monnaie unique) ou en inaugurant au bénéfice des (futurs) élites de nouvelles pratiques homogénéisantes avec un soutien inédit à la mobilité et aux partenariats supranationaux les plus divers. Dans le cadre plus large de l'OTAN, la construction européenne s'est aussi arrogé la prérogative étatique de sécurisation territoriale.

²⁰ GUBIN É., « Affirmation du patriotisme et premières fissures », dans STENGERS J. & GUBIN É., *Du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. II : *Le grand siècle de la nationalité belge*, Bruxelles, pp. 165-190.

²¹ ANDERSON B., *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, 1996 ; SCHLESINGER P., *Media, State and Nation*, London, 1991.

²² GUBIN É., *op. cit.*

²³ ID., « Les dernières années de l'avant-guerre », dans STENGERS J. & GUBIN É., *op. cit.*, pp. 121-124.

²⁴ MAST A., « La Belgique : une constitution du temps de Louis-Philippe », dans *Revue de droit public et de sciences politiques*, 3 (6), 1957.

²⁵ THIESSE A.-M., *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, 1989 ; CLEMENT J.-R., DEFANCE J. & POCIELLO C., *Sport et pouvoirs au XX^e siècle : enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20-années 90)*, Grenoble, 1994.

²⁶ K. FEATHERSTONE & C. RADAELLI (dirs.), *The Politics of Europeanization*, Oxford, 2003.

Toute cette désarticulation progressive de l'État avec la nation belge encourage des affirmations subnationales. En Flandre, elle ouvre même la voie à une construction nationale dissidente. Il en ira autrement de la Wallonie.

2. La dialectique centre-périphérie vue de Wallonie

Déjà minée par la territorialisation linguistique, la centralisation belge subit désormais une nouvelle entrave. Suite à l'instauration du suffrage universel, l'élargissement de la société politique et la maturation du système politique belge répondent progressivement aux critères d'une *consociational democracy* (d'un système consociatif)²⁷. La centralisation belge se révèle dorénavant davantage participante et partielle. D'une part, elle s'ouvre aux représentants des partis qui organisent un *Power Sharing* (lotissement). De l'autre, elle s'avère incapable de préserver un intérêt belge supérieur lorsque sa contestation venue de Flandre s'inspire d'un imaginaire national alternatif incarnant des perspectives de reconnaissance culturelle et d'ascension sociale. Ajoutons enfin que les aléas géopolitiques continuent d'affecter eux aussi la centralisation belge. Déjà, une stratégie de reconnaissance culturelle flamande avait été inspirée en cours de XIX^e siècle par un souci de contrebalancer les menaces territoriales françaises ; elle s'était soldée par un encouragement involontaire à la territorialisation linguistique²⁸. L'Entre-Deux-Guerres donne lieu ensuite à des assimilations collectives divergentes relatives à l'alliance française conclue après 1918.

Dans ce contexte, la périphérisation de la Wallonie se focalise principalement sur l'incapacité de l'État à contrer des menaces flammingantes. Portée par un mouvement wallon en pleine décantation et encore peu représentatif, la stratégie de la périphérie wallonne consiste du coup à accepter l'unilinguisme territorial afin de préserver l'homogénéité linguistique française du territoire wallon. Dans ce rapport de force défavorable, elle se solde par l'abandon des Francophones de Flandre et par une percée flamande dans le régime linguistique de Bruxelles. Sachant que, de manière générale, l'efficacité d'une stratégie de périphérie repose sur l'aptitude à rallier des partis influents à sa cause, on mesure mieux l'incidence des évolutions internes du parti catholique. Durant les deux vagues de législation linguistique des années 1920 et 1930, les élus catholiques wallons ont très fréquemment dû se sacrifier devant

²⁷ LIJPHART A., « Consociational Democracy », dans *World Politics*, 21 (2), 1969 ; SEILER D.-L., « Un système consociatif exemplaire : la Belgique », dans *Revue internationale de politique comparée*, 4 (3), 1997.

²⁸ VON BUSEKIST A., *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État de 1780 à nos jours*, Paris-Bruxelles, 1998.

l'impératif d'unité d'un parti majoritairement implanté en Flandre²⁹. Autre constat, c'est finalement d'initiative gouvernementale que la législation linguistique est adoptée, témoignant ainsi pour la première fois d'une prise en charge des desiderata wallons et flamands et de leur arbitrage au plus haut niveau de décision.

Après 1960 et l'audience accrue du mouvement wallon, cette interaction se poursuit et paraît se dérouler sur des bases plus équilibrées. Dans la représentation politique de ses intérêts, la périphérie flamande dispose toutefois de manière plus durable d'une formation politique exclusivement vouée à sa cause et à même de démultiplier son influence par un positionnement subtil dans la confection des majorités ou dans la concurrence entre les autres partis.

Les anciennes formations politiques nationales se retrouvent dans l'obligation de déterminer un équilibre entre, d'une part, leur intérêt au lotissement d'État et à une influence nationale, et, de l'autre, les gains d'influence ou les contraintes d'une prise en charge d'intérêts de périphérie. Depuis 1970, la recherche de cet équilibre à l'intérieur des partis contribue à orienter la composition des majorités et des oppositions lors des votes de chaque grande réforme de l'État. La périphérie wallonne obtient progressivement la régionalisation de compétences jugées nécessaires pour conjurer le déclin industriel, mais essuie des revers sur le terrain linguistico-territorial. La réalisation de l'aspiration flamande à l'autonomie culturelle paraît laisser supposer une forme de réciprocité en regard de la satisfaction de revendications wallonnes. L'échange global traduit en réalité un rapport de force défavorable au mouvement wallon. Il se révélera par exemple dans une incapacité, après les élections de décembre 1987, à contrer la mise en œuvre d'un programme gouvernemental aux ambitions institutionnelles jugées insatisfaisantes, alors que le mouvement flamand est parvenu dix ans plus tôt à provoquer une chute gouvernementale sur des motifs de même ordre (crise du pacte d'Egmont).

3. « Réalignement belge » et limites d'un fédéralisme de dissociation

Le rapprochement qui se manifeste par la suite entre la périphérie wallonne et la centralité belge est largement dicté par leur perception convergente des menaces émanant de la périphérie flamande. Dans ce « réalignement belge », l'évolution de deux acteurs prépondérants de la périphérie wallonne révèle que l'instauration du fédéralisme ne justifie plus, après 1993, en Wallonie, une mobilisation de périphérie face au centre. D'une part, l'audience du mouvement wallon recule, ses rangs deviennent clairsemés. De l'autre, le PS, devenu presque incontournable dans le

²⁹ DELFOSSE P., « Les institutions politiques belges au cœur du conflit linguistique dans l'entre-deux-guerres ou le nationalisme flamand en quête d'identité politique », dans *Res Publica*, XXXIX (3), 1997, pp. 357-398.

paysage politique wallon modelé par la fédéralisation, s'attache prioritairement à préserver une sécurité sociale unitaire. Ce faisant, il perpétue l'option fondamentale du POB qui avait jadis assuré son intégration dans le système politique belge en retour de dividendes sociaux.

Enfin, le « réalignment belge » de la périphérie wallonne soulève la question du fédéralisme dans son rôle et ses limites. Il s'avère en fait que la mutation de l'État unitaire en État fédéral résulte de l'alliance temporaire entre deux périphéries. D'un point de vue wallon, la source de contestation des modalités d'organisation de la communauté de destin belge s'est largement tarie avec l'accomplissement d'une autonomie régionale dans un cadre fédéral. Côté flamand, une source conflictuelle demeure et abreuve une aspiration nationale alternative, charriant unilatéralement une revendication confédérale. À l'opposé d'un scénario associatif généralement si probant lorsqu'il transforme une confédération d'États en une fédération, la Belgique illustre de ce fait les limites d'un fédéralisme par dissociation. Ce processus dissociatif persiste au-delà de l'alliance momentanée entre les périphéries si bien que le masque fédéral ne parvient dès lors plus à camoufler la nature profonde de l'État belge, celle d'un État « autonome ». Dans cette configuration si bien disséquée par Daniel-Louis Seiler, la co-détermination des périphéries sur l'ensemble fédéral s'efface devant l'application d'un principe de dévolution selon lequel une centralité demeure en subissant la nécessité de concessions successives pour freiner son érosion³⁰.

4. Les interactions avec Bruxelles et avec l'Europe

L'ambiguïté née d'une identité linguistique commune avec Bruxelles, mais de ce fait en discordance territoriale avec la Wallonie, persiste, s'amplifie et se complexifie lorsque le mouvement wallon franchit le seuil de masse puis recule. Son amplification remonte à 1960 et coïncide avec l'apparition à Bruxelles, sur les lieux mêmes où s'exerce la centralité belge, d'une troisième périphérie née des menaces linguistiques flamandes et des griefs économiques wallons³¹. Le contexte des marches flamandes puis des contentieux relatifs à la volonté de fixer définitivement une frontière linguistique pèseront cependant de manière prépondérante dans la perception en Wallonie et à Bruxelles d'une appartenance commune à la francité. À

³⁰ SEILER D.-L., « L'État autonome et la science politique : centre, périphérie et territorialité », dans C. BIDEGARAY (dir.), *L'État autonome : forme nouvelle ou transitoire en Europe ?*, Paris, 1994, pp. 11-35.

³¹ A. SMOLAR-MEYNAERT & J. STENGERS (dirs.), *La Région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Bruxelles, 1989, coll. « Histoire Pro Civitate », sér. in-4, t. XVI ; KESTELOOT C., *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français. Les origines du FDF. Préface de Hervé Hasquin*, Bruxelles, 2004.

partir de 1980, l'institution communautaire puisera matière à légitimation dans cette perception bien établie d'identité de langue. Puis, la montée en puissance des Régions, particulièrement après le tournant de 1989 avec la mise sur pied de la Région de Bruxelles-Capitale, contribue à nourrir une intériorisation sur un mode davantage dissocié de la relation Wallonie-Bruxelles. L'assimilation des nouvelles institutions et du dualisme Région/Communauté aura pour effet de complexifier l'interaction entre les périphéries wallonne et bruxelloise. Les conflits politiques durant les années 1990 E&faisant suite à l'exécution ou non de la décision de 1986 d'implanter la capitale de la Wallonie à Namur s'en font l'écho³². Au niveau du mouvement wallon, dans sa tendance majoritaire, l'institution régionale s'est densifiée au point que l'objectif de mobilisation est largement atteint. Le déclin qui s'ensuit offre alors à une composante minoritaire insatisfaite du maintien dans la communauté de destin belge l'opportunité de se manifester plus ouvertement. Elle dispose désormais d'un socle régional pour s'en prendre à une institution à même d'incarner une nouvelle perception de la Belgique. En effet, la dualisation linguistique de la Belgique déjà amplifiée sous l'effet d'une instruction généralisée et de l'audience accrue des médias se conjugue désormais avec la disparition de l'État unitaire³³. Une nouvelle perception de la Belgique a dès lors pu prendre appui sur l'institution à même non seulement d'incarner la dualisation linguistique, mais aussi d'induire une vision nationale à travers le prisme de la langue ou de reproduire en Wallonie l'intériorisation d'une forme de centralité bruxelloise. Il n'est pas étonnant qu'un sondage consacré à la Communauté française – puisqu'il s'agit de cette institution – révèle que 52 % de Bruxellois et 69 % de Wallons se sentent d'abord belges³⁴, tandis que 5 % de Bruxellois et 3 % de Wallons se sentent d'abord francophones : la légitimité de la Communauté repose davantage sur le fait d'être « de Belgique » que d'être « française »...³⁵ Sous l'effet précurseur du *Manifeste pour la culture wallonne* publié dès 1983³⁶, cette composante résiduelle du mouvement wallon nourrit en fait une projection alternative à la Belgique en justifiant la remise en cause de la Communauté française par un argumentaire situant

³² HIERNAUX J.-P., « Namur, capitale de la Wallonie », dans *Encyclopédie du Mouvement wallon...*, t. II, pp. 1161-1168.

³³ DEWACHTER W., « La Belgique d'aujourd'hui comme société politique », dans A. DIECKHOFF (dir.), *Belgique. La force de la désunion*, Bruxelles, 1996, pp. 105-142.

³⁴ Ce que confirment les enquêtes consacrées aux sentiments d'appartenance. Voir notamment DE WINTER L., FROGNIER A.-P. & BILLIET J., « Y a-t-il encore des Belges ? Vingt ans d'enquêtes sur les identités politiques territoriales », dans M. MARTINIELLO & M. SWYNGEDOUW (dirs.), *Où va la Belgique ? Les soubresauts d'une petite démocratie européenne*, Paris/Montréal, 1998, pp. 123-136.

³⁵ Sondage réalisé par *Dedicated Research* et publié à l'occasion de la fête de la Communauté française, *Le Soir*, 26 septembre 2003.

³⁶ Voir notamment « La Wallonie et ses intellectuels », dans publication commune (et ouvrage collectif) des *Cahiers marxistes* (t. CLXXXVII) et *Toudi* (t. VII), 1992.

les thèmes traditionnels d'une périphérie – la minorisation ou l'occultation – dans un registre culturel. Relativisant l'importance du facteur linguistique au sein de la variable culturelle, cette tendance assoit la légitimité d'une revendication sur la juxtaposition entre des variables non seulement culturelles, mais aussi économiques ou territoriales³⁷. Dans son interaction avec Bruxelles, la perception de la Wallonie demeure conforme à des valeurs de solidarité, mais dénote l'intériorisation de traits culturels avec une connotation de soumission subie et de nécessaire réaffirmation. Une seconde composante résiduelle du mouvement wallon tente, pour sa part, de s'approprier une identité française en cherchant tant bien que mal à la concilier avec un fait régional³⁸.

Au niveau des partis et de leur double objectif d'influence et de lotissement, l'institution communautaire recueille les soutiens les plus francs parmi les formations risquant une marginalisation dans l'institution régionale, tandis que la remise en cause de la Communauté française fait son apparition dans les rangs du parti régionalement dominant, le PS, et traduit ainsi un régionalisme d'intérêt partisan. L'hypothèse la plus favorable d'un renforcement régionaliste basé sur la concordance entre les partisans du *Manifeste* de 1983 et les tenants du régionalisme partisan localisé au PS ne suffit pas, quand elle se réalise à partir d'interpénétrations principalement suscitées au sein du mouvement Wallonie Région d'Europe³⁹, à créer les conditions d'un rapport de force à même d'obtenir le démantèlement de la Communauté française. Elle se concrétisera au mieux dans un transfert partiel de compétences communautaires (1993) et sous l'effet d'un besoin chronique de refinancement de la Communauté. Elle se manifestera accessoirement par la présence de ministres régionaux dans l'exécutif de la Communauté française.

Enfin, après 1985 et la constitution de l'Assemblée des Régions d'Europe, la périphérie wallonne entre aussi en interaction directe avec le processus d'européanisation. La future Union européenne cherche à améliorer les conditions de réalisation d'un marché de libre concurrence par une politique de développement régional. Divers motifs l'incitent dès lors à disposer d'interlocutrices parmi les entités subnationales. En écho indirect à une aspiration européenne depuis longtemps présente dans le mouvement wallon, la Région wallonne encourage d'initiative cette ouverture, intervenant comme une des pionnières (à l'instar

³⁷ Extrait : « De Tournai à Verviers, d'Arlon à Wavre, c'est un seul et même territoire qui va donner contour et profil à l'ensemble qu'il forme (...) l'accession de la Wallonie à sa personnalité de peuple et à sa maturité politique n'aura pas lieu si un projet culturel ne va pas de pair avec le projet économique (...) nous voulons exister dans et par notre culture mais en symbiose avec un devenir social, politique et économique ».

³⁸ Voir par exemple la revue *Wallonie-France* (périodique d'information et de réflexion fondé en 1994).

³⁹ DESTATTE P., *op. cit.*, 1997, pp. 371 et 376 ; VAGMAN V., « Le mouvement wallon et la question bruxelloise », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1434-1435, 1994, pp. 56-57.

d'autres entités fédérées, notamment allemandes) pour en retirer une légitimité et une reconnaissance accrues. Elle en tire même ultérieurement parti à l'échelon intra-belge avec la Flandre lorsque les deux entités parviennent après 1993 à siéger elles-mêmes et en alternance au nom de l'État belge dans les sommets européens consacrés à des thématiques relevant de compétences fédéralisées⁴⁰. L'eupéanisation a, par contre, aussi pour effet d'assigner aux territoires régionaux une vocation d'aire pertinente pour la mise en œuvre de politiques d'envergure continentale. En ce sens, une nouvelle forme de centralité européenne contribue à un confinement régional fonctionnel⁴¹.

5. Une identité wallonne ancrée dans le confinement régional

Situées dans le triple registre des variables culturelles, économiques et territoriales emprunté à Stein Rokkan, diverses ressources sont activées tant par des acteurs de centralisation à la recherche d'une hégémonie standardisante que par des périphéries qui s'efforcent d'y résister.

Dans un cadre interactif complexe, l'identité wallonne ne dispose, au titre de périphérie, que d'une relative marge de manœuvre tant à l'égard du géant européen qu'à celui d'une centralité belge servant progressivement de rempart face à la montée en puissance de la périphérie flamande. Il n'est de ce fait pas étonnant que la Wallonie subisse diverses assignations identitaires défavorables. Si celles-ci sont exprimées selon une intensité variable, elles procèdent toutefois identiquement d'un mécanisme de confinement régional : les traits identitaires wallons demeurent rivés à ce seul horizon toléré de références collective et territoriale.

Au plan européen, le statut rémunérateur de région en retard de développement n'occasionne certes guère de stigmatisations de l'identité wallonne. Mais l'espoir cultivé au sein du mouvement wallon d'un accès sur la scène européenne ne débouche concrètement que sur une reconnaissance de portée consultative. Symbolisé par le concept flou d'« Europe des Régions », il s'est évanoui face aux réalités d'une construction européenne en élargissement territorial continu, où l'on ne traite principalement qu'avec des États-membres.

C'est par contre une intensité d'interaction nettement plus élevée qui marque la confrontation de la Wallonie avec la centralité belge. Peu à même d'infléchir un processus de territorialisation linguistique consenti par une centralité belge déjà sous

⁴⁰ CLEMENT J., DE GROOTE J., DE VISSCHER M., D'HONDT H., VAN CROMBRUGGE J. & VANDERVEEREN C., *Les accords de la Saint-Michel. Préface de Jean-Luc Dehaene*, Bruxelles, 1994, pp. 33-45.

⁴¹ Notion empruntée à Richard Balme. BALME R., « Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle ? », dans ID. (dir.), *Les politiques du néo-régionalisme. Action collective régionale et globalisation*, Paris, 1996, p. 34.

emprise flamande, la Wallonie se voit indirectement imposer dès les années 1930 la configuration de son unité linguistico-territoriale. Celle-ci servira ensuite de creuset à une identification wallonne encouragée par le déclin économique. Les assignations identitaires extérieures proviennent en effet de la centralité belge qui désinvestit les bassins industriels wallons. La périphérie flamande prend ensuite le relais afin de contester les transferts socio-économiques dont profiterait la Wallonie à son détriment. Entre ces deux moments forts de stigmatisation, un confinement régional s'est produit au terme d'une alliance temporaire des périphéries flamande et wallonne face à la centralité belge. La régionalisation, qui sera obtenue entre 1970 et 1993 en écho à des attentes wallonnes d'ordre économique, ne compense que partiellement d'autres frustrations, notamment linguistiques, voire plus largement culturelles. Le réalignement belge de la périphérie wallonne, inspiré depuis lors par l'exacerbation des revendications d'une Flandre de moins en moins périphérique, traduit un ajustement stratégique d'une périphérie wallonne située dans un contexte d'interactions plus que jamais défavorable. Une stigmatisation venue de Flandre s'est affranchie du seul registre culturel (linguistique) et déborde dans les sphères économique (« transferts Nord/Sud ») et territoriale (confédéralisme). Le confinement régional qui caractérise l'identité wallonne induit la recherche d'un État protecteur. À cet égard, la référence belge s'impose d'autant plus aisément non seulement grâce à une communauté de destin belge, qui demeure une perception majeure en Wallonie, mais aussi par son aptitude à garantir l'autonomie régionale. C'est là tout le paradoxe d'un régionalisme centripète wallon, parfaitement illustré par un gouvernement régional présentant il y a peu un contrat d'avenir à la population wallonne au motif d'endiguer la partition de la Belgique.

6. Le faux procès du mouvement wallon

La richesse, mais aussi la complexité, de toute identité réside dans une ambivalence consistant à désigner simultanément ce qui est semblable et ce qui est différent. En effet, si l'un des deux termes vient à disparaître, que ce soit une partie de ce qui est identique ou inversement de ce qui est unique, il en résulte une perte d'identité⁴². Dans cette optique, le confinement régional qui caractérise de manière dominante la construction de l'identité wallonne traduit la difficulté d'affirmer des singularités dans un cadre interactif défavorable. L'accusation d'une identité wallonne exagérément marquée par le fait de se tourner vers elle-même n'est pas neutre. À l'inverse d'une aspiration à l'autarcie identitaire, le « repli wallon » reflète la reconnaissance d'un fait wallon subordonné à la manifestation proclamée d'une fermeture. Il n'est guère étonnant que ce faux procès de repli wallon ait connu ses

⁴² LIPIANSKI E.-M., « Communication interculturelle et modèles identitaires », dans J.-P. SAEZ (dir.), *Identités, cultures et territoires*, Paris, 1995, pp. 35-42.

Volonté de repli ou séquelle d'un confinement ?

heures de gloire à l'occasion de tentatives d'affirmation wallonne réalisées dans le but d'infléchir un contexte défavorable d'interaction avec la Belgique, avec la Flandre et avec Bruxelles. Il n'est finalement guère plus surprenant qu'un cadre d'intériorisation mentale déterminé par un contexte aussi défavorable conduise une bonne part de la population wallonne elle-même à se rendre complice de ce faux procès.

Visions territoriales, histoires régionales et identités : le cas de la Wallonie

Philippe DESTATTE

La tâche qui m'avait été confiée par les organisateurs du colloque « Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire », tenu à Louvain-la-Neuve en mars 2004, consistait à rappeler ce qu'avaient été les moteurs d'affirmation de la Wallonie, en tant que fondements politiques de son processus d'identification. Cette analyse renvoyant directement à mon travail publié en 1997¹, complété depuis par l'*Encyclopédie du mouvement wallon*² et quelques interventions plus ponctuelles³, je reste persuadé que cinq grandes dynamiques – au moins – ont fait progresser l'affirmation de la Wallonie aux XIX^e et XX^e siècles :

– le mouvement flamand et la question linguistique ;

¹ DESTATTE P., *L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie*, Charleroi, 1997.

² DELFORGE P., DESTATTE P & LIBON M., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, 3 vol., 2000-2001.

³ DESTATTE P., « L'identité wallonne : une volonté de participer plutôt qu'un sentiment d'appartenance, Contribution à une réflexion citoyenne », dans *Cahiers marxistes*, t. CCVII, 1997, pp. 149-168 ; « Ni notaire, ni prophète » (Comment l'historien doit-il aborder une histoire nationale dont il est à la fois acteur et vecteur ? Texte pour un débat avec Anne Morelli) dans *Politique*, t. V, 1998, pp. 39-43 ; « La démocratie, substance de notre identité », Audition par la Commission spéciale du Parlement wallon chargée de débattre des modes d'expression de l'identité wallonne, 19 février 1998, 11 p. ; « La Wallonie dans l'enseignement de l'histoire », dans ouvrage collectif sur l'identité wallonne publié à l'initiative de J.-C. VAN CAUWENBERGHE, *Oser être wallon* (pp. 45-53), Gerpennes, 1998 ; P. DESTATTE (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Bruxelles, 1999 ; DESTATTE P., « Un outil pour mesurer l'identité régionale », dans *La Wallonie et les régions françaises, Approche comparée des identités régionales. Enquête 1998, Résultats et analyses*, OIP-Fondation nationale des Sciences politiques (Paris), Piop-UCL, Institut Jules Destrée, 1999, pp. 5-6. ; « *Op zoek naar een Waalse identiteit zonder Waals nationalisme* », dans K. DEPREZ & L. VOS (dirs.), *Nationalisme in België, Identiteiten in beweging, 1780-2000*, Antwerpen-Baarn, 1999 ; « La Wallonie sociale et industrielle : de la rupture du consensus à la nouvelle action collective », Postface à l'ouvrage de F. CAMMARATA & P. TILLY, *Histoire sociale et industrielle de la Wallonie (1945-1980)*, Bruxelles, 2001, pp. 225-229. ; « Le long vingtième siècle wallon », dans GOYENS de HEUSCH S., *XX^e siècle, L'art en Wallonie* Tournai, 2001, coll. « Références », pp. 12-27 ; « Quel projet wallon pour l'immigration en Europe ? », intervention au Parlement wallon en clôture des colloques *Quels droits pour quelle immigration ? Politiques d'immigration et d'intégration : de l'Union européenne à la Wallonie*, Parlement wallon, 17 novembre 2001 ; « Sept questions – plus une – sur l'identification d'un musée en Wallonie », dans *Des collections pour dialoguer. Musée, identité, modernité*, Actes du colloque international organisé par la Province de Liège au Palais des Congrès de Liège, le 20 novembre 2001, Liège, 2002, pp. 11-17.

- le régionalisme ;
- le fédéralisme et le fédéralisme européen ;
- la problématique économique et le renardisme ;
- l'autonomie culturelle⁴.

Toutefois, je ne développerai pas ces moteurs ici, car j'ai considéré comme moins sage – et donc plus périlleux – d'y introduire une dimension supplémentaire nourrie à la fois par l'évolution à laquelle la Wallonie et son gouvernement sont confrontés et par les nouveaux questionnements dont nous nourrissons aujourd'hui la prospective et ses méthodes.

Ce chapitre comprendra deux parties. La première permettra de visiter les concepts de « vision » territoriale et de « finalités » ainsi que de relever leur utilité dans le cadre de l'élaboration d'une identité de projets. La seconde partie relèvera quelques moments forts de la construction de visions intégrant des finalités pour des projets wallons.

1. Visions territoriales, projets de territoires et finalités

Elisabeth Dupoirier affirmait, lors du congrès *La Wallonie au futur*, tenu à Mons en 1998, que l'identité régionale joue un rôle important dans l'offre de sens que doivent produire les acteurs. Et la directrice de recherches à la Fondation nationale des Sciences politiques ajoutait qu'

une Région se définit par sa manière de vivre au sens complet du terme, c'est-à-dire son histoire et sa culture, mais aussi ses projets communs et ses formes de créativité. C'est la pluralité des dimensions historique, culturelle mais aussi fonctionnelle de l'identité qui permet à chaque individu de se reconnaître dans un « vivre ensemble régional »⁵.

Partant des acquis d'une définition de l'identité comme étant un processus d'identification, une recherche cognitive, un travail de définition de ce que l'on est et surtout de ce que l'on veut devenir, il est naturel de s'interroger sur les finalités, le sens et la vision qui sous-tendent l'action, et sur lesquels se fondent les projets. Un projet de territoire consiste en un ensemble d'axes stratégiques ayant des finalités communes : il est destiné à construire un large consensus parmi les acteurs d'un territoire déterminé. La vision, quant à elle, peut se définir comme une image partagée et décrite en termes précis d'un futur désiré. La vision est faite de finalités et d'objectifs optimaux qui peuvent indiquer la direction à long terme et qui doivent

⁴ DESTATTE P., *op. cit.*, 1997, pp. 408-429.

⁵ DUPOIRIER E., « Quatre messages à la Wallonie », dans *La Wallonie au futur. Sortir du XX^e siècle : Évaluation, innovation, prospective*, Actes du congrès, Charleroi, 1999, p. 302.

guider la stratégie collective des décideurs politiques, des parties prenantes et des citoyens.

L'idée de finalité implique, pour sa part, celle d'un processus par lequel un individu conçoit une situation future comme possible et dépendant de lui, y tend par le désir et la volonté, et s'efforce de la réaliser. Les finalités internes ont pour fin l'être lui-même, dont les parties sont considérées comme moyens, tandis que les finalités externes ont pour fin un être différent de celui qui est un moyen de réaliser cette fin⁶. L'évaluation des politiques publiques prend en compte cette question des finalités comme transformations sociétales souhaitées et la considère souvent comme essentielle. Pour définir les objectifs d'une politique, il faut distinguer d'une part les objectifs spécifiques, directement tournés vers les résultats et les impacts des actions, et, d'autre part, les objectifs globaux qui correspondent aux finalités des actions⁷. Dans ce champs, et en mettant l'accent sur la poursuite des finalités externes sur le système de régulation des organisations publiques, on parle de *monocratie* – gouvernement par la règle – et de *téléocratie*, si le gouvernement se fait par les finalités⁸.

En fait, ces finalités et ces visions, comme buts à atteindre, se rapportent au champ de l'intérêt général. Elles touchent davantage à la transformation des citoyens plutôt qu'à celle des institutions, au « pourquoi » plutôt qu'au « comment », aux fins plutôt qu'aux moyens. Cette approche rejoint celle que décrivait Alain Touraine lorsqu'il envisageait l'analyse *actionnaliste* comme recherche du sens des conduites des acteurs historiques au travers des formes institutionnelles⁹.

C'est donc vers ces visions territoriales, porteuses d'identités de natures différentes, que peut se porter notre attention, en prenant en compte à la fois les analyses des historiens de la Wallonie, les sources de l'histoire de la Région et celles du mouvement wallon. Pour le prospectiviste, tout comme, du reste, pour l'historien qui ont le souci de se tenir à distance des déterminismes, le type d'avenir que nous envisageons peut définir ce que nous sommes. Cette position est évidemment différente de celle qui consisterait à considérer que ce que nous sommes aujourd'hui ou que ce que nous avons été hier, déterminerait automatiquement notre futur.

⁶ LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, 1976, pp. 355-356.

⁷ Le programme MEANS, mené jadis par la DG XVI (Régions) de la Commission européenne, donnait comme exemple de finalité la réduction des disparités régionales de développement, *Évaluer les programmes socio-économiques*, t. VI, *Glossaire de 300 concepts et termes techniques*, p. 56, Commission européenne, Fonds structurels communautaires, 1999.

⁸ M.-C. MALHOMME (dir.), *Glossaire de l'évaluation*, AFIGESE – Collectivités territoriales, Groupe de Travail « Évaluation des politiques publiques », Caisse nationale d'Épargne, 2001, p. 75.

⁹ « Au lieu de partir des orientations normatives des actions pour descendre aux normes institutionnelles et aux comportements, elle suit un mouvement inverse à celui qui lui est le plus naturel et s'efforce de retrouver derrière la pression des institutions le "projet" des acteurs » (TOURAIN A., *Sociologie de l'action*, Paris, 1965, p. 148).

L'effort mené par les participants à la démarche Wallonie 2020, de novembre 2001 à octobre 2003, les a conduits à construire une vision, sur un horizon de vingt ans, composée de futurs souhaitables structurants, qu'ils ont considérés comme les finalités de leur réflexion. Distinguant clairement les fins des moyens, ils ont pu élaborer un programme d'actions innovantes qui répondent à la fois aux enjeux du présent et aux finalités inscrites sur l'horizon. Cet exercice est éclairant : le croisement, dans une matrice, des futurs souhaitables exprimés par les participants et des futurs possibles imaginés par eux, permet de constater que la plupart des situations politiques et institutionnelles qui fondent nos débats d'historiens ou de sociologues sont obsolètes : ils n'ont pas d'impact sur les attentes des citoyens. Ainsi en est-il, par exemple, au sein de la démarche Wallonie 2020, des hypothèses de la disparition de l'État belge, de la fusion de la Région wallonne et de la Communauté française, ou encore de la disparition de cette dernière.

En fait, la question évoquée ici est celle que posait Hervé Hasquin, en conclusion de son ouvrage *La Wallonie, son histoire : pourquoi et comment une Wallonie ?* L'historien, alors ministre-président de la Région bruxelloise, avance quelques points de repère qui ont constitué autant de tournants qui, selon Hervé Hasquin, « expliquent qu'il y a aujourd'hui une Wallonie et des Wallons qui se sentent appartenir à ce bout de territoire qui confine au nord et à l'est au domaine germanique »¹⁰. Le professeur à l'Université libre de Bruxelles évoque le processus de romanisation, la constitution d'une entité territoriale unique avec la période française, la perception plus nette de deux blocs linguistiques par la création de la Belgique, l'industrialisation de la Wallonie et ses implications sociales et politiques que révèlent les événements de 1886, la grève de 1960-1961 comme prise de conscience du déclin et, enfin, *l'étape décisive* de la révision constitutionnelle de 1970-1971. Hervé Hasquin note que :

Pour un nombre de plus en plus impressionnant d'habitants du sud de la frontière linguistique, la réforme de l'État était devenue indissociable d'un possible sauvetage de la Wallonie ; c'était la seule façon de lui assurer un avenir dont se désintéressait par trop un État national conditionné dans ses choix économiques par le poids démographique, et donc politique, de la Flandre¹¹.

Enfin, au-delà de ces *éléments les plus fondateurs de la Wallonie*, Hervé Hasquin retient le malaise exprimé en 1983 par les intellectuels et artistes qui ont diffusé le *Manifeste pour la Culture wallonne*¹².

Ainsi, l'idée des fins porte ici – comme on le constate généralement dans les sources de l'histoire du mouvement wallon – sur l'idée d'une Wallonie en danger, qu'il faut sauver, une Wallonie personnifiée à qui il faut donner un avenir face aux

¹⁰ HASQUIN H., *La Wallonie, son histoire*, Bruxelles, 1999, p. 283.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, p. 285.

périls qui la guettent : la flamandisation, le déclin économique, le dépérissement démographique, la minorisation politique, la Communauté française, etc.

Les griefs sont affirmés, mais aussi plus facilement identifiés que les désirs, les souhaitables. C'est seulement à la page 269 de son travail qui en compte 280, *La Wallonie, ses griefs, ses aspirations* (toujours très utile même s'il remonte à plus d'un demi siècle) que Maurice-Pierre Herremans aborde son deuxième objet : la question concomitante des aspirations wallonnes. « En réalité – écrit le secrétaire général de l'Institut belge de Science politique – ces aspirations peuvent se résumer dans une phrase : la Wallonie veut vivre et maintenir son intégrité française »¹³.

La formulation du politologue rejoint celle des cinquante-trois académiciens – parmi lesquels le Prix Nobel Jules Bordet – dans leur pétition de 1949 contre *la minorité perpétuelle de la Wallonie* lorsqu'ils indiquent que

le fond du problème, c'est que la Wallonie veut vivre. Elle veut vivre comme telle, et non comme un arrière-pays, une dépendance de la Flandre et de Bruxelles, à qui la langue flamande serait imposée cependant que continueraient d'être drainées vers le Nord toutes les richesses, y compris sa richesse en hommes. Les Wallons ne veulent pas et ne peuvent pas renoncer à demeurer des Wallons, des Français de langue, fidèles à cette Belgique de 1830 qu'ils ont si largement contribué à créer¹⁴.

Pour Maurice-Pierre Herremans la justification sociologique du mouvement wallon est assez aisée à définir : *essayer de résoudre le problème wallon en proposant des solutions*¹⁵.

Ce mécanisme induit des affirmations politiques bien connues par ceux qui connaissent le mouvement wallon : l'énumération sans fin de la liste des griefs et le positionnement institutionnel selon la typologie adoptée par le grand congrès national wallon de 1945. La Wallonne ou le Wallon se créent donc un prénom pour leur nom de famille commun : fédéraliste wallon, réunioniste wallon, indépendantiste wallon, etc. Cet exercice est à chaque fois complexe, car les identités politiques et philosophiques jouent également. De vraies finalités peuvent aussi se dévoiler. Ainsi, au Congrès national wallon de 1945, François Van Belle fustige l'impérialisme flamand, mais prévient que, si demain, un impérialisme wallon devait se lever, il le combattrait au même titre que les autres. « Nous sommes contre tous les impérialismes, parce que nous sommes amoureux de la liberté et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »¹⁶.

¹³ HERREMANS M.-P., *La Wallonie, ses griefs, ses aspirations*, Bruxelles, 1951.

¹⁴ *Ibid.*, pp. 334-335.

¹⁵ *Ibid.*, p. 271.

¹⁶ VAN BELLE F., « L'indépendance complète de la Wallonie », dans *Le Congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945, Débats et résolutions*, Liège, 1946, p. 63.

Pionnier de l'historiographie wallonne, Léon-E Halkin écrivait, en 1938 dans *La Wallonie devant l'histoire*, ces phrases aujourd'hui bien connues :

Il y a cent ans, la Wallonie aurait trouvé peut-être un facteur d'unité dans l'extraordinaire vitalité industrielle qui faisait du sillon Sambre et Meuse la plus grande usine du continent. (...) Aujourd'hui, il faut aller plus haut, il faut chercher plus loin, il faut dépasser la dialectologie et l'économie pour donner à la communauté wallonne la conscience de son unité morale. (...) Ce sera le sentiment d'une tradition historique de liberté ; liberté, mot usé, idée immortelle. (...) c'est pour la liberté que les Wallons entendent se constituer en communauté, faire taire leurs divisions intestines, développer leur art, leur littérature, leur folklore, adopter les « slogans » indispensables, (...) ¹⁷.

Cette pensée se rattache à celle d'Elie Baussart, dont le mot d'ordre lancé dans *La Terre wallonne* en 1937 était « Défendre la démocratie, c'est défendre la Wallonie. Et inversement » ¹⁸. On retrouve la même idée chez Georges Truffaut, Maurice Piron et quelques autres ténors du mouvement wallon, qui ont valorisé cette équation durant l'Occupation – et souvent au péril de leur vie.

Je n'ignore pas que, en rappelant ces idées, je m'expose à nouveau aux pourfendeurs de tous poils qui, depuis quelques années, s'efforcent d'équilibrer rétrospectivement l'histoire de Belgique au détriment de la Résistance wallonne. Pourtant en cette matière, la soixantaine de chercheurs qui ont participé à l'écriture de *l'Encyclopédie du mouvement wallon* ont uniquement recueilli des témoignages dramatiques de visites domiciliaires de la Gestapo, d'assassinats par les rexistes, de déportations, ou de camarades décapités à la hache dans les prisons outre-Rhin. Ils n'ont pas entendu de récits épiques de SS du front de l'Est, que ce soient ceux de la Brigade flamande d'assaut Langemark ou ceux de la Légion Wallonie.

La *Déclaration fondamentale* de Wallonie libre du 14 avril 1941 fait apparaître que l'intérêt pour ce que Maurice-Pierre Herremans appelle *l'intégrité française* – ici appelé « civilisation française » – ne figure qu'en sixième position, derrière des articles consacrant l'autonomie de la Wallonie, la solidarité nationale wallonne – dont sont exclus « les profiteurs et des collaborateurs de l'ennemi », après ces trois articles :

3. La Wallonie aspire à un régime de justice sociale sans favoritisme et sans privilège.

¹⁷ HALKIN L.-E., « La Wallonie devant l'histoire », dans *La Cité chrétienne*, n° 298, 1939, pp. 420-424, et dans F. ROUSSEAU, *La Wallonie, Terre romane, suivi de L'art mosan*, Charleroi, 1993, pp. 55-56.

¹⁸ LE PROVINCIAL (= Élie BAUSSART), « Notes politiques, En face d'un totalitarisme flamand », dans *La Terre wallonne*, février 1937, pp. 303-304 ; LIBON M., « Raciner » les Wallons, Charleroi, 1993, coll. « Écrits politiques wallons ».

4. L'économie nationale a pour tâche d'assurer le bien être du plus grand nombre et non la fortune exorbitante de quelques-uns.

5. Les organisations syndicales veilleront sur le bien-être et sur la prospérité des nationaux¹⁹.

De même, l'identification à la France prend une autre tournure, comme l'avait affirmé Claude Julien dans une conférence sur l'identité européenne tenue à Mons en octobre 1994, s'il s'agit de la France de Charles de Gaulle ou de celle de Vichy²⁰.

Ainsi, les valeurs elles-mêmes constituent des finalités associées à l'identité que l'on construit, et elles déterminent les attitudes politiques. Les positions du Parlement wallon dans la question du droit de vote des immigrés vont dans ce sens. Le président du Parlement avait adopté, dès 1995, la définition de ce qu'est un Wallon, inscrite dans le *Manifeste pour la Culture wallonne*²¹.

2. La construction de visions intégrant des finalités pour des projets wallons

La seconde question porte sur la construction de visions larges et cohérentes, véritables projets de société. Depuis longtemps, dans nos démocraties, ces projets sont l'apanage des partis politiques. Toutefois, comme l'indiquait encore Maurice-Pierre Herremans en 1950 :

Même s'ils se sont organisés – ou réorganisés – à la dimension de la communauté ou de la région, les partis ont aussi une stratégie nationale et sont sous le poids de préoccupations stratégiques situées à des niveaux qui dépassent la région ou qui ne l'atteignent pas²².

Dans ces visions territoriales, la place prise par les Renardistes est importante, particulièrement J.-J. Merlot et le tandem composé de Georges Vandersmissen et Emile Nols.

Michel Quévit va plus loin lorsqu'il analyse, en 1979, les causes du déclin wallon, notamment quand il relève que des conflits d'intérêts nés des familles spirituelles polarisent la lutte politique sur des problèmes déviants par rapport à un projet de société global et cohérent²³. Le même processus est constaté pour de nombreux

¹⁹ HERREMANS M.-P., *op. cit.*, p. 273.

²⁰ « Est-il possible de se dire Français, de culture française aujourd'hui, sans dire si nous rangeons pour la période 1940-1945, du côté de Vichy ou du côté de la Résistance ? » Exposé de JULIEN C., *Colloque consacré à l'identité européenne*, Université de Mons-Hainaut, Octobre 1994.

²¹ ARCHIVES DE L'INSTITUT JULES DESTREE, *Discours de Guy Spitaels aux fêtes de Wallonie*, 16 septembre 1995.

²² MABILLE X., PIRAUX M. & STÉPHANE R., *Dossier pour Wallonie 2000*, Bruxelles/Liège, 1982, p. 80.

²³ QUEVIT M., *Les Causes du déclin wallon, L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, 1978.

groupes chez qui les préoccupations stratégiques sectorielles occupent l'essentiel de la place.

L'adhésion du mouvement syndical au mouvement wallon a constitué un cadre exceptionnel dans lequel l'association du fédéralisme aux réformes de structures a créé une vraie dynamique. Le rapport qui a été présenté au Congrès de 1954, intitulé *Situation économique et perspectives d'avenir*, réclame une *planification souple*, avec ce qu'on appellera plus tard une initiative industrielle publique – c'est-à-dire la création d'entreprises par les pouvoirs publics afin de compenser l'apathie du secteur privé. Le Congrès de 1954 revendique la nationalisation de l'énergie, la coordination des investissements et de la politique financière, la création d'une société publique de participation, un haut commissariat à l'emploi, la démocratisation de l'enseignement, la modification du régime fiscal, l'élaboration d'une politique des transports, de l'infrastructure, du logement, etc.²⁴. La revendication portée par la FGTB débouche, en 1960, sur la création d'un Bureau de Programmation – qui deviendra le Bureau du Plan en 1970 – mais, dans les années 1960, cet outil restera un sage organe d'étude plutôt que le lieu d'impulsion imaginé par André Renard et son équipe. Fort de ce programme et du travail de pédagogie réalisé à cette occasion, André Renard a pu aborder à nouveau la question wallonne en 1960.

Le fédéralisme peut-il constituer une finalité ou n'est-ce qu'un moyen ? Les écrits d'André Renard apportent une réponse intéressante, et particulièrement son texte *À propos d'une synthèse applicable à deux Peuples et à trois Communautés*. Le fondateur du MPW y met en avant trois caractères de ce qu'il désigne comme « l'état d'esprit de tolérance qu'implique obligatoirement le fédéralisme » :

- La quintessence du fédéralisme est le principe de self-direction. Le fédéralisme est donc – pour André Renard – le meilleur moyen de faire l'éducation des peuples en les mettant institutionnellement en mesure d'être eux-mêmes les créateurs, les conducteurs, les vérificateurs de leurs volontés philosophique, politique, économique, sociale, culturelle.
- Le fédéralisme, en essayant de faire la société pour l'homme, a le grand mérite, dans un monde où trop souvent l'homme est fait par et pour la société, de préparer les conditions d'un authentique humanisme social.
- Enfin, sur le plan philosophique et politique de l'internationalisme, tout comme sur le plan technique des relations internationales, n'est-ce pas le fédéralisme qui

²⁴ GENOT A., « André Renard et la stratégie des réformes de structure », dans *Stratégie ouvrière vers une société socialiste*, Actes du Colloque de Pont-à-Lesse, 3-6 mai 1973, Liège, 1973, pp. 11-34.

peut le mieux servir la fraternité humaine, en intégrant, enfin, la vraie patrie dans la vraie humanité²⁵ ?

Il s'agit dès lors, pour André Renard « de lutter, légitimement, pour un nouvel humanisme dans le cadre d'une humanité renouvelée »²⁶.

Compagnon de route d'André Renard, le professeur Marcel Florkin écrivait, dans *Combat*, en 1962 :

Le Mouvement populaire wallon ne connaît qu'un unique objectif : il demande que tout soit fait pour accroître la prospérité de la Wallonie, afin qu'elle ne devienne pas comme on l'a prophétisé, une réunion de vieillards ruminant des concepts périmés dans une maison en ruine. À la prospérité économique qui n'est pas seulement celle des travailleurs mais est aussi celle des patrons et celle des commerçants, est liée la paix sociale, que les patriotes wallons appellent de tous leurs vœux. La Wallonie doit trouver des immigrants et elle doit obtenir l'expansion économique justifiant la venue de ces immigrants. Elle doit, sous peine de mort, rejeter comme le MPW l'a fait dès le début, tout concept pseudo-raciste.

Tout Italien, tout Polonais, tout Grec, tout Flamand qui participe à l'expansion de la vie wallonne appartient à la communauté wallonne. Même si sa carte d'identité ne le dit pas, il est un Wallon à part entière²⁷.

Six ans plus tard, André Genot, président du MPW notera que

le fédéralisme lui-même ne serait qu'une formule sans efficacité s'il ne s'insérait dans une conception renouvelée de ce qui doit être une société démocratique sur le plan politique, économique et social²⁸.

2.1. La vision territoriale de J.-J. Merlot (1959)

L'année 1959-1960 a constitué une rupture dans l'évolution du mouvement wallon. Comme l'avait bien relevé le député libéral de Namur, Michel Toussaint, le Congrès national wallon de 1959 avait été mis sous le signe de la mobilisation générale de toutes les forces du mouvement wallon²⁹. Dans son rapport au Congrès national wallon de Liège, en 1959, Jean-Joseph Merlot se demandait s'il allait « recommencer une fois de plus à dresser le tableau du passé, à ressasser nos

²⁵ RENARD A., « À propos d'une synthèse applicable à deux Peuples et à trois Communautés », dans *Synthèse*, novembre 1961, pp. 204-236, reproduit dans *André Renard écrivait..., Recueil d'articles 1936-1962*, Liège, 1962, p. 331.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ FLORKIN M., « Gazette », dans *Combat*, 29 mars 1962, p. 3.

²⁸ GENOT A., « Un Combat à élargir ! », dans *Combat*, 25 mai 1967, p. 2.

²⁹ TOUSSAINT M., « Rapport au Congrès national wallon », dans *Congrès national wallon de Liège, 25 et 26 avril 1959*, Extrait de la *Nouvelle Revue wallonne*, XI (1-2), Janvier-juin 1959, p. 36.

rancoeurs ? ». Le moment lui semblait venu, pour le mouvement wallon, de dépasser les généralités et de s'attaquer à des tâches précises et concrètes, dans le cadre nouveau conditionné par l'évolution de la situation économique internationale.

Que nous l'ayons voulu ou non, nous sommes dans l'année 1 du Marché commun. Il est évident que les régions, plus que jamais, sont solidaires et croire qu'il est possible d'en sauver une en négligeant les autres, c'est croire qu'il est possible de sauver l'arbre sans sauver la forêt. Il n'est pas de salut si ce n'est le salut commun. On ne peut concevoir, dans une économie qui se détériore, une région qu'on voudrait sauver sans se préoccuper du reste.

Que de discours n'avons-nous pas eus, ces derniers temps, pour tenter de diagnostiquer le mal, pour rechercher pourquoi, alors que s'ouvre devant nous un marché de 162 millions de consommateurs, notre pays et notre Wallonie sont en recul devant nos partenaires et ne se dégagent pas de la récession³⁰.

L'analyse de J.-J. Merlot ouvre la porte de l'autocritique, face à l'évolution du monde et de la Belgique, suite à la guerre et à l'après-guerre, mais aussi au retournement conjoncturel et à la brusque diminution de l'activité économique :

Dans le même temps, nous restions les victimes de notre esprit pragmatique et utilitaire. Nous avons omis de prévoir l'avenir, maintenant une politique à courte vue, dont nous subissons les effets nocifs³¹.

Ce tournant amorcé par J.-J. Merlot se manifeste bien dans sa formulation :

Il ne s'agit plus aujourd'hui de proclamer que la Wallonie vivra parce que ses fils le veulent. Il faut encore dire ce que ses fils veulent faire³².

J.-J. Merlot mesure toute la difficulté de cette idée. Comme il le rappelle, le Congrès a précisé la qualité politique des rapporteurs, le fait qu'il était député socialiste de Liège. Toutefois, indique-t-il, le problème économique n'est pas un problème socialiste, même si les réponses à y apporter sont la conséquence des opinions de ceux qui s'attachent à les résoudre.

Le sauvetage de notre économie en général et de notre économie régionale en particulier réclame les efforts de tous ceux qui sont intéressés à la vie de notre région³³.

Dès lors, se référant à l'importance de la dimension régionale valorisée aux niveaux belge et européen, ainsi qu'à l'expérience française des plans d'aménagement régionaux du territoire, le rapporteur au Congrès national wallon

³⁰ MERLOT J.-J., « Rapport au Congrès national wallon, dans Congrès national wallon de Liège, 25 et 26 avril 1959 », Extrait de la *Nouvelle Revue wallonne*, XI (1-2), janvier-juin 1959, p. 19.

³¹ *Ibid.*, p. 20.

³² *Ibid.*, p. 22.

³³ *Ibid.*, p. 23.

détermine une tâche nouvelle et volontariste, la possibilité pour les Wallons d'établir eux-mêmes *un plan d'aménagement* du territoire, idée qui se retrouvera d'ailleurs dans les résolutions du Congrès³⁴.

Il faut – dit J.J. Merlot – créer et faire vivre d'urgence les organismes capables, non seulement d'étudier, mais de trouver la formule qui donnera au plan la possibilité de réussir. Il faut se pencher sur les industries nouvelles, les impératifs nouveaux de l'économie et de la technique. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, où sommes-nous par rapport à la France, à l'Angleterre ? Il faut dresser l'inventaire des industries à implanter, des industries anciennes à sauver. Il ne suffit pas de dire que pour sauver le Borinage, il faut y installer des industries nouvelles, il faut encore dire lesquelles³⁵.

Mais, note Merlot, il ne faut pas se contenter d'un programme. Il s'agit de rechercher le pouvoir économique, l'organe et les moyens financiers permettant de l'exécuter,

il faut pouvoir opposer des refus et imposer des obligations. (...) Pour sauver la Wallonie économiquement, il ne suffit pas d'avoir un bon programme. Il faut encore avoir la volonté et le courage de le réaliser. (...) Le moment n'est plus où l'on pouvait croire aux solutions automatiques de nos misères. (...) seuls comptent demain et les après-demain³⁶.

Se référant à la philosophie de l'action, citant Valéry, Péguy et Marx, Merlot renvoie la résolution des problèmes concrets vers les Wallons :

Il dépend de vous, il dépend de nous, il dépend de la vue concrète que nous aurons de nos nécessités que cette transformation soit en même temps le salut de nos régions, dans une Europe économique que nous devons rénover³⁷.

On sait que ces appels seront sans lendemains immédiats. L'épreuve de force sociale des grèves de l'hiver 1960-1961, la fondation d'une nouvelle génération de mouvements wallons autour du MPW, le Compromis et les accords de la Table ronde, n'y changeront pas grand chose. J.-J. Merlot lui-même relance l'initiative qui aboutit à la « brèche » du Congrès des Socialistes wallons de Verviers de novembre 1967, qui tracera les axes de la régionalisation. À côté de la description d'une politique industrielle, on retrouve dans les documents du Congrès de Verviers tout un argumentaire sur la nécessité d'un plan d'aménagement du territoire wallon³⁸.

³⁴ « Congrès national wallon de Liège, 25 et 26 avril 1959 », Extrait de la *Nouvelle Revue wallonne*, XI (1-2), janvier-juin 1959, pp. 159-160.

³⁵ *Ibid.*, p. 23.

³⁶ *Ibid.*, p. 24.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Pour une Wallonie prospère*, Le Congrès des Socialistes wallons appelle tous les Wallons à s'unir, Verviers 25-26 novembre 1967, p. 42 sv., Liège, s.d. [1967].

2.2. Le projet Walter-Nova pour un Gouvernement wallon (1970)

Le document le plus intéressant pour nous dans le cadre de cette analyse est assurément le *Dossier pour un gouvernement wallon* constitué par l'équipe Walter-Nova – Emile Nols et Georges Vandersmissen –, en 1970. Il s'agissait d'analyser quelques-unes des questions capitales que se posent ceux qui sont attachés à la reconversion de leur région, telles cette *question-tabou* :

En définitive, si demain, dans le cadre d'un régime fédéral belge, un gouvernement [progressiste] wallon était investi du pouvoir, que pourrait-il faire, que devrait-il faire, par priorité³⁹ ?

Soulignant que le pouvoir revendiqué pour la Wallonie *n'est pas une fin en soi*, mais bien le moyen de reconstruire ses bases économiques et d'utiliser au mieux les aspirations de son peuple, les fruits de la croissance et du progrès à lui restituer, les auteurs du rapport insistent sur les réseaux et complémentarités nés d'un siècle et demi de coexistence au sein de l'État belge. Ces réseaux font que, comme ils l'indiquent, leur « prospective tient encore pour hasardeuse leur brutale désintégration »⁴⁰. Lisons : l'éclatement de l'État belge. Mais le *encore* est souligné...

La recherche sur les perspectives de développement global et harmonisé était impossible à mener faute de moyens et de temps. L'équipe Walter-Nova a préféré traiter des problèmes-clefs en ignorant des questions dont ils savaient toute la pertinence, comme le logement, l'eau ou la question des travailleurs immigrés. De plus, ils se sont situés au-delà des travaux de la réforme de l'État de 1970 et ont supposé que les projets alors discutés avaient finalement débouché sur une autonomie des Régions dans le cadre fédéral⁴¹. De même, bien qu'ils estimaient que le cadre institutionnel était capital pour l'avenir, les rédacteurs s'étaient focalisés sur la politique à suivre et sur les projets à mettre en œuvre. Ainsi qu'ils l'indiquent eux-mêmes,

ils ont voulu faire (...) la démonstration que les perspectives des fédéralistes wallons dépassent la description d'organigrammes plus ou moins compliqués (...)⁴².

Loin de s'avancer masqués, les membres de l'équipe Walter-Nova ont précisé d'emblée les finalités de leur projet :

³⁹ WALTER-NOVA (= Emile NOLS & Georges VANDERSMISSEN), *Dossier pour un gouvernement wallon, Fédéralismes et perspectives économiques*, Liège, 1970, p. 11.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 233.

⁴¹ *Ibid.*, pp. 12-13.

⁴² *Ibid.*

(...) la Wallonie ne pourra fondamentalement se rénover que par des réformes de structure économiques et sociales. (...) cette reconversion doit se faire non dans une perspective technocratique, qui donne la priorité à la croissance des composantes macro-économiques, mais elle doit avoir le souci de répondre aux besoins de la population et se réaliser avec la participation démocratique de celle-ci⁴³.

Il s'agissait de montrer que l'autonomie régionale pouvait permettre à la Wallonie de mener une politique différente du passé et que les possibilités économiques et financières existaient pour mener cette politique⁴⁴.

Le rapport lui-même consiste d'abord en un diagnostic rétrospectif portant sur les vingt années de déclin wallon 1950-1970 (première partie), ensuite en une prolongation des tendances identifiées à l'horizon 1980, « toutes choses étant constantes par ailleurs », débouchant sur le portrait, qualifié de « socialement intolérable », d'une Wallonie aux 100 000 sans-travail, dont on précise – fort heureusement – que « cette prédiction a peu de chance de se réaliser » (troisième partie). À noter que dix ans plus tard, ce nombre avait été dépassé de plus de 30 %⁴⁵.

Enfin, après avoir analysé, de manière classique, la place de la Wallonie dans les dépenses publiques de la Belgique (troisième partie) et le potentiel économique et financier de la Wallonie dans le cadre d'une régionalisation de la Belgique (quatrième partie), le rapport décrit les principes qu'un gouvernement wallon pourrait mettre en œuvre, ainsi que ses pouvoirs en matières économique et sociale, tant dans un cadre européen que fédéral belge. Les conclusions permettent de formuler une quarantaine de projets que le gouvernement wallon pourrait prendre en charge dès son entrée en fonction, sorte de programme à dix ans destiné à montrer que le fédéralisme pourrait, en quelques années, changer bien des aspects importants de la société wallonne⁴⁶.

Pour les auteurs, la cohésion wallonne est déterminante.

Ce qui caractérise le mieux la région, c'est le sentiment partagé par toute une population de vouloir vivre ensemble ; c'est son effort et sa volonté de mener en commun une politique autodéterminée de développement, de reconversion, de bien-être.

C'est une volonté d'action collective pour la mise en œuvre d'un projet global d'évolution, de construction d'une société originale⁴⁷.

L'équipe Walter-Nova dessine deux phases de la prise en main de leur avenir par les Wallons lorsqu'ils hériteront du pouvoir.

⁴³ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ 130 470 chômeurs complets indemnisés au 30 juin 1981 selon l'ONEM.

⁴⁶ WALTER-NOVA, *op. cit.*, pp. 14-16.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 179.

La première phase est celle de la reconstruction, de la mise en place non seulement des institutions mais *surtout des fondements socio-économiques du renouveau*. Au-delà des exigences du travail, de la productivité et de l'épargne, l'axe principal est celui de la planification démocratique, de la participation à la vie publique, du *civisme wallon* :

[La reconstruction] amorcera une large participation populaire à la stimulation et au contrôle du pouvoir politique partout où il s'exercera. Aussi appellera-t-elle que les Wallons réapprennent au plus tôt que la démocratie ce n'est pas qu'un bulletin de vote ; qu'ils s'exercent à participer au devenir de la Région, de ses cités, de ses villages ; qu'ils inventent des structures pour comprendre les tâches requises, pour concerter leur pouvoir et leurs refus⁴⁸.

Avec tous les risques d'anachronisme que constitue l'utilisation d'un tel concept, nous dirions aujourd'hui qu'il s'agit d'un effort tangible de « bonne gouvernance ».

La seconde phase est celle de *la reconstruction d'une Wallonie pour les hommes*. Il s'agit du temps où, selon les auteurs,

le pouvoir wallon puisera sa réelle finalité, c'est-à-dire la création d'une économie humaine, l'ébauche d'une civilisation solidaire où la croissance, ses surcroûts de ressources serviront et bénéficieront à tous, aideront à cette création de l'homme par l'homme, chèrement revendiquée par tous ceux qui, de tout temps, ont refusé les mécanismes aveugles du droit naturel et de l'économie de marché⁴⁹.

Il n'est pas possible d'aborder ici la quarantaine d'actions que préconise le rapport. Relevons simplement qu'elles constituent un ensemble impressionnant de mesures, de lignes d'action, d'axes ou d'orientations possibles.

Le projet Éducation-Culture relève « combien la création d'une société nouvelle presse la réforme de l'enseignement, voire de tous les systèmes de la diffusion de l'information et des connaissances »⁵⁰. C'est à cet effet que les auteurs préconisent – vieux rêve de Gilbert de Landsheere – la création d'un Institut wallon de recherches pédagogiques, largement ouvert à la collaboration extérieure.

De même, des mesures sont proposées dans les secteurs du logement, du vieillissement démographique, des transports et des communications, de la *téléinformation*, de la défense du consommateur, de la participation, de l'information et des relations des citoyens avec les pouvoirs publics. Parmi ces dernières :

⁴⁸ WALTER-NOVA, *op. cit.*, pp. 14-16.

⁴⁹ *Ibid.* p. 234.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 235.

La Région nantie de pouvoirs sera l'échelon où se déterminera l'optimum des décisions des collectivités locales, où elles seront coordonnées, arbitrées, évaluées et confrontées aux ressources disponibles ou prévisibles. Toutefois, il ne peut s'agir de reproduire au niveau régional le centralisme aveugle et les mécanismes technocratiques de l'État unitaire. Des structures nouvelles seront mises en place pour que l'information circule de haut en bas mais aussi des citoyens vers le pouvoir. C'est de la sorte que la réalité du pouvoir sera justifiée et légitimée par l'assentiment des citoyens ; c'est de la sorte que le fédéralisme recevra son vrai contenu et trouvera sa principale raison d'être : la démocratie⁵¹.

D'autres propositions innovantes pourraient être citées, dans le domaine de la jeunesse, de l'hygiène publique, de la population et de la famille, des opérations « Prestige » pour corriger l'image de la Wallonie à l'extérieur (labels, nouvelle ville des sciences en Ardenne, création d'un Institut de recherche sur les climats, etc.).

Très proches des préoccupations abordées lors du colloque organisé par le Département d'histoire de l'Université de Louvain-la-Neuve, *Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire* (Louvain-la-Neuve, mars 2004), Emile Nols et Georges Vandersmissen terminent leur rapport en abordant la question de l'adhésion des Wallons au projet qui leur est proposé et, de ce fait, au régime fédéral :

Du degré d'adhésion régnant dans une société dépend la plus ou moins bonne harmonie entre les efforts des administrations, des groupes divers et des forces de travail. La vigueur de cet assentiment sera elle-même fonction de la qualité de la société qui le sollicitera, et notamment d'un régime politique accordant à tous une réelle participation et d'une économie refusant toute injustice pour aucun groupe social⁵².

Écrivant près de dix ans plus tard dans *La Wallonie, le pays et les Hommes. Histoire, économies, sociétés*, un chapitre intitulé « Tentatives et échecs de la reconversion industrielle », le directeur de la Fondation André Renard relevait l'absence persistante d'un plan digne de ce nom et indiquait ceci :

La Région devrait donc dresser un plan qui désignerait les activités entraînant et les orientations sociétaires à privilégier, qui dessinerait les itinéraires de propagation de l'investissement et de l'innovation à renforcer ou à établir et, qui fixerait les rythmes de régression des activités sénescents. À côté des finalités collectives, le plan devrait décider donc des secteurs qui lui donneraient les moyens d'atteindre les objectifs assignés⁵³.

⁵¹ WALTER-NOVA, *op. cit.*, p. 241.

⁵² *Ibid.*, p. 246.

⁵³ VANDERSMISSEN G., « Tentatives et échecs de la reconversion industrielle », dans H. HASQUIN (dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes. Histoire, économies, sociétés*, t. II : *De 1830 à nos jours*, Bruxelles, 2^e éd., 1980, pp. 450-451.

Le Conseil économique régional de Wallonie a présenté des priorités 1981-1985 pour la section wallonne du Bureau du Plan. Il est surprenant de constater la proximité de cette attente avec le Contrat d'avenir pour la Wallonie conçu en 1999. Près de vingt ans auront été nécessaires pour passer de la conception de l'idée à sa résurgence et à sa mise en œuvre.

Conclusions : les apports de la prospective à la recherche historique

Évoquant « les naissances de la Wallonie », dans *L'histoire de la Wallonie* publiée sous la direction de Léopold Genicot en 1973, le père André Boland notait que le mouvement wallon avait, depuis un siècle, largement gagné en forces et en profondeur, qu'on était loin des premières revendications linguistiques, que ce n'était plus le statut privilégié d'une élite qui était en jeu mais « l'essor économique, social et politique d'une région »⁵⁴. L'historien opposait du reste des gouvernements nationaux – paralysés par le contentieux communautaire – qui « ne visent qu'à une politique à court terme », et un fédéralisme wallon qui énonce « des projets à long terme dans tous les domaines »⁵⁵.

Les projets se sont en effet multipliés dès l'entrée de la Wallonie institutionnelle dans l'histoire. Les éléments analysés ici illustrent le questionnement sur les finalités.

En conclusion de sa note introductive de la Commission « Prospective et pratiques institutionnelles », préparatoire au congrès des socialistes wallons réuni à cinq reprises en 1990 et 1991, le sénateur Robert Collignon rappelait que, à la question « Quelles institutions ? », devaient toujours être couplées celles sur leurs moyens d'action et l'orientation de cette action. « Quelle Wallonie, oui, – écrivait-il – mais pour quoi faire ? »⁵⁶.

Dans l'un des documents fondamentaux du congrès la Wallonie au futur de 1988, Michel Molitor constate que

le mouvement wallon a longtemps été partagé entre ceux qui croyaient aux structures et ceux qui croyaient à la société. Sans doute, demain faudra-t-il plus écouter ces derniers, c'est une société qu'il faut reconstruire plutôt que de partir à la recherche de l'État wallon. La question intéressante n'est pas de savoir

⁵⁴ BOLAND A., « Les naissances de la Wallonie », dans L. GENICOT (dir.), *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973, p. 463.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 464.

⁵⁶ COLLIGNON R. et les Commissions du Comité permanent des Fédérations socialistes wallonnes, *Quelles options pour quelle Wallonie ? Document de réflexion préparatoire au congrès des Socialistes wallons du 9 février 1991*, Janvier 1991, p. 16.

comment édifier un État national dans une région mais comment faire vivre une région en Europe⁵⁷.

Cette réflexion reste actuelle et figure parmi les plus pertinentes du congrès, plus de vingt ans plus tard.

L'étude des finalités constitue un champ de recherche nouveau dans le domaine de l'identité de projet, car elle prend en compte la complexité du processus d'identification. Elle est abordée ici de manière succincte et non exhaustive, faisant fi des stratégies politiques et des jeux d'acteurs - qui gardent néanmoins toute leur pertinence dans la compréhension des mécanismes de l'affirmation régionale.

Les apports de la prospective comme outils de lecture de la temporalité et de la complexité sont précieux pour l'historien : la question des finalités permet d'aborder les visions territoriales, éléments de créativité et d'imaginaire, intimement liés à l'identité citoyenne et collective.

⁵⁷ MOLITOR M., « Entre l'incertitude et l'espoir : les révolutions belges de 1988 », dans *La Revue nouvelle*, Octobre 1988, p. 13.

Enjeux de la politique régionale européenne de la fin des années 1950 au début des années 1970

Michel DUMOULIN

À l'heure où la philosophie politique, notamment, s'interroge sur l'État et, dans la foulée, l'Europe post nationale, il importe de percevoir que les composantes de la réflexion portent à la fois vers le « haut » – la dimension européenne – et vers le « bas » – la dimension régionale, de la hiérarchie des communautés auxquelles le citoyen de l'État-nation se réfère.

Cette relation aux dimensions européenne et régionale soulève de nombreuses questions parmi lesquelles celles de l'identité et de l'allégeance, une ou multiple, ne sont pas des moindres.

Que l'État-nation du XIX^e siècle ait considéré tout régionalisme comme contraire au dogme de l'unité nationale ne devrait même pas être rappelé. Que les économistes libéraux se soient interrogés sur la légitimité de certains États au nom de critères quantitatifs, démographiques notamment, est connu. En revanche, ce qui l'est peut-être moins, et mérite, dès lors, d'être rappelé, est l'émergence non pas du fait régional, mais bien de sa prise en considération par les États puis de sa lente émergence en tant que politique délibérée de la part d'instances nationales et européennes.

Selon la formule de François Perroux, « l'Europe est une œuvre qu'aucun espace ne borne ni ne contient¹ ». Mais à l'intérieur de ses contours indécis, hésitants par rapport à l'Autre – la Russie, la Turquie –, l'Europe a, depuis sa « réunification », adopté une devise – « In pluribus unum » – qui ne manque pas de renvoyer à celle des États-Unis d'Amérique. Dans le même temps, elle renvoie à une culture politique européenne partagée du fait de la reconnaissance mutuelle des différentes cultures nationales. Or, celles-ci, à des degrés divers, il est vrai, font une part sans cesse grandissante à la région en tant qu'entité politique, économique, sociale, culturelle².

¹ PERROUX F., *L'Europe sans rivages*, Paris, 1954, p. 23.

² Sur l'émergence et l'affirmation de la région en tant que nouveau niveau intermédiaire de gouvernement, les diverses acceptions du terme régionalisme et le rôle de modèle de l'expérience européenne dans d'autres régions du monde, voir KEATING M., *Regions and Regionalism in Europe*, Cheltenham, 2004. À propos de l'évolution récente de la politique régionale, voir S. LECLERC (dir.), *L'Europe et les régions : quinze ans de cohésion économique et sociale*, Bruxelles, 2004, coll. « Rencontres européennes », t. III.

Au plan européen, l'acte de naissance de la politique régionale se situe le 18 mars 1975 dans le règlement CEE 724/75 du Conseil portant sur la création d'un Fonds européen de développement régional ou FEDER. Contribuant, sous la forme de subventions, au financement d'activités industrielles, artisanales, de services, ainsi que d'infrastructures liées au développement régional, le FEDER, limité à l'origine aux projets individuels, voit ses ressources fixées annuellement. Elles proviennent du budget de la Communauté. La répartition des aides est fixée a priori entre les États membres. En d'autres termes, il existe un système de quotas fixes, une petite partie en étant exclue. La discrimination qu'introduit la fixation de quotas est voulue puisqu'elle entend traduire une certaine solidarité communautaire en contribuant, ensemble, au développement des régions les plus attardées ou en difficultés au point de vue du développement par rapport à la moyenne européenne³. C'est donc au parcours en amont de la date de 1975 que nous intéressons.

C'est pourquoi, après avoir évoqué, dans un premier temps, la phase d'émergence incluant les premières dispositions prises dans l'ordre national en matière de politique régionale, nous traiterons de sa prise en compte au plan communautaire la naissance de la Commission de la Communauté économique européenne en janvier 1958 et le premier élargissement en 1973.

1. Mise en perspective jusqu'en 1958

Étant donné le choix opéré au plan chronologique, précisons d'emblée que nous nous intéressons aux six pays signataires des traités de Rome auxquels nous ajoutons la Grande-Bretagne qui rejoint la Communauté, avec le Danemark et l'Irlande, au début de 1973. Ce sont donc les cas de sept pays qui sont exposés en distinguant trois périodes, à savoir celle précédant la Seconde Guerre mondiale, celle du conflit proprement dit et, enfin, celle de la reconstruction.

1.1. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

La notion de régionalisme s'enracine dans la pensée politique française depuis la Révolution française, c'est-à-dire, paradoxalement, depuis la proclamation de la « République une et indivisible ». En fait, les choses sont moins paradoxales qu'il n'y paraît. Le régionalisme est en effet conçu comme une arme de contre-pouvoir. C'est ainsi que la revendication de la décentralisation constitue le thème majeur de la pensée légitimiste.

Mais un « nouveau » régionalisme apparaît en France à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. C'est un peu une auberge espagnole où se mêlent :

³ Voir CURRALL J., « Le Fonds européen de Développement régional des origines jusqu'à l'Acte unique européen », dans *Cahiers de Droit européen*, 24 (1-2), 1988, pp. 39-102.

des partisans d'une décentralisation administrative qui se contentent à l'intérieur d'un État unitaire, d'un minimum de desserrement du carcan centralisateur bridant les libertés locales ; des adeptes convaincus d'un État fédéral qui abandonnerait une partie des attributions de la souveraineté à des régions qu'il resterait d'ailleurs à définir ; d'innombrables érudits locaux que passionnent simplement cette couleur locale et ces curiosités folkloriques⁴.

Sans donner dans l'énumération, citons quelques-unes parmi les figures emblématiques du régionalisme en France au début de XX^e siècle, car la liste est significative : Charles Maurras, Frédéric Mistral, Maurice Barrès, Henri de Jouvenel, Paul Vidal de la Blache, Jean Brunhes, Joseph Paul-Boncour, Jean Hennessy. Sans omettre, bien que moins connu, Jean Charles-Brun.

Ainsi, tandis que le jeune Joseph Paul-Boncour⁵ publie, en 1900, *Le fédéralisme économique*, Jean Charles-Brun (1870-1946) fonde, à Paris, la Fédération régionaliste française⁶. Auteur, seul ou en collaboration, avec Jean Hennessy notamment, de plusieurs ouvrages consacrés au régionalisme, Charles-Brun, qui cédera aux sirènes de la Révolution nationale, s'affirme, autour de 1930, un partisan de la fédération européenne. Une fédération qu'il conçoit comme organisée à trois niveaux. Ainsi :

Les nations fédérées (...) n'auront pas à renoncer à leur vie propre, à leur originalité. Rien de plus éloigné du magma européen, dont rêvent certains, que la pure conception proudhonienne. Elle va si loin là-dessus qu'elle veut, à l'intérieur de chaque État même, le maintien des nationalités qui la composent, et qu'elle se refuse à leur assimilation centralisatrice⁷.

Le régionalisme conçu à travers le prisme d'une certaine philosophie politique cohabite avec le développement d'un point de vue mettant l'accent mis sur la

⁴ VIGIER P., « Régions et régionalisme en France au XIX^e siècle », dans C. GRAS & G. LIVET, (dirs.), *Régions et Régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Actes du colloque de Strasbourg du 11 au 13 octobre 1974, Paris, 1977, p. 162.

⁵ Joseph Paul-Boncour (1873-1972), député socialiste de 1909 à 1931, est ministre du Travail et de la Prévoyance sociale en 1911, président du Conseil en 1932 et ministre des Affaires étrangères en 1933-1934 et 1938. Voir PIERRARD P., *Dictionnaire de la III^e République*, Paris, 1968, pp. 193-194.

⁶ Jean Charles-Brun (1870-1946) est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels *Le régionalisme*, Paris, 1911 ; *Qu'est-ce que le régionalisme ?* Paris, 1936 ; *Le régionalisme*, Vichy, 1944, coll. « Cahiers de formation politique », t. XIV. Il est proche de Jean Hennessy, lui-même fort engagé dans la veine fédéraliste (voir *Régions de France*, Paris, 1911) comme l'illustre la préface de ce dernier à *L'Europe fédéraliste. Aspirations et réalités. Conférences faites au Collège libre des Sciences sociales*, Paris, 1927, et, surtout, le fait qu'ils signent ensemble *Le principe fédératif*, Paris, 1940.

⁷ « À propos de l'Union européenne », dans *Monde nouveau*, février 1931, p. 56, cité par J.-M. GIEU, « Régionalisme et idée européenne dans la première moitié du XX^e siècle : le cas de Jean Charles-Brun (1870-1946) », dans M.-TH. BITSCH (dir.), *Le fait régional et la construction européenne*, Bruxelles, 2003, p. 41.

nécessaire réorganisation administrative de la France fondée sur une analyse géographique et économique. À cet égard, l'école de géographie historique française joue un rôle que l'on peut qualifier de fondamental. Paul Vidal de la Blache après avoir dressé son célèbre *Tableau de la géographie de la France* en 1903, s'engage dans l'analyse de la région en tant qu'entité caractérisée par des facteurs physiques et humains⁸.

Cette approche ne manque pas d'attirer l'attention de certains hommes politiques. Ainsi, à la veille de la guerre, un Étienne Clémentel⁹ déclare à l'Assemblée nationale, dans un rapport sur le budget du ministère de l'Intérieur :

C'est parce que le mouvement régionaliste a un fondement économique que nous le considérons comme irrésistible. Le régionalisme répondait à un tel besoin économique que les groupements économiques ont précédé les groupements moraux et politiques¹⁰.

Le sillon tracé avant la guerre est creusé au sortir de celle-ci et durant les années 1920. Les géographes historiens, tels Henri Hauser¹¹ et Jean Brunhes¹², suivent les traces de Vidal. Mais ils ne sont pas les seuls à s'exprimer. La prise en compte de la dimension économique se renforce¹³. Surtout, comme l'illustre les ouvrages de François Preyet, le régionalisme économique et l'organisation de l'Europe sont conçus comme entretenant une relation dialectique¹⁴.

Cette question est tout particulièrement à l'ordre du jour à la charnière des années 1920 et 1930 dans le contexte du plan Briand. Ayant été étudiée, elle ne demande pas qu'on y revienne¹⁵ si ce n'est pour dire que l'évolution telle qu'elle vient d'être brièvement rappelée au sujet de la France mérite que l'on pose la question de savoir si elle se retrouve dans d'autres pays ?

⁸ Voir « Les régions françaises », dans *La Revue de Paris*, 15 décembre 1910, et *Les divisions régionales de la France*, Paris, 1913.

⁹ Étienne Clémentel (1864-1936), député de la gauche radicale de 1900 à 1919 puis sénateur de 1920 jusqu'à sa mort, plusieurs fois ministres, est notamment l'artisan de la création de la Confédération générale de la production française, future Confédération générale du patronat français, et de la Chambre internationale de commerce. Voir PIERRARD P., *op. cit.*, p. 69.

¹⁰ Cité par BADEL L., *Un milieu libéral et européen. Le grand commerce français, 1925-1948*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France (CHEFF), 1999, p. 324.

¹¹ HAUSER H., *Les régions économiques*, Paris, 1918. L'auteur est un élève de Vidal de la Blache.

¹² BRUNHES J., *Géographie humaine de la France*, dans HANOTAUX G., *Histoire de la Nation française*, t. I, vol. 1, Paris, 1920.

¹³ Voir, par exemple, COQUET L., *La France régionale*, Paris, 1923, ou encore MEGGLÉ A., *Atlas économique des régions de France*, Paris, 1929.

¹⁴ PREYET F., *Le régionalisme économique. Conception et réalisation*, Paris, 1929, est aussi l'auteur de *Europe ma Patrie*, Paris, 1928 et *S'unir ou mourir*, rééd., Paris, 1938.

¹⁵ DUMOULIN M., « La réflexion sur les espaces régionaux en Europe à l'aube des années trente », dans S. SCHIRMANN (dir.), *Organisations internationales et architectures européennes 1929-1939. Actes du colloque de Metz, 31 mai-1^{er} juin 2001*, coll. « Centre de recherche histoire et civilisation de l'Université de Metz », t. XXIV, 2003, pp. 17-33.

La réponse est affirmative comme l'illustrent les cas belge et italien.

En Belgique, la fameuse *Lettre au roi* de Jules Destrée ne doit pas dissimuler que, même s'il s'agit encore de balbutiements, la dimension économique en tant que facteur de différenciation exigeant un changement d'option au plan politique est soulignée par l'économiste Laurent Dechesne, professeur à l'Université de Liège, dès 1905¹⁶.

La même année, en Flandre, Lodewijk De Raet, figure emblématique du mouvement flamand¹⁷, propose un programme économique pour celui-ci¹⁸. D'autres textes suivront qui justifient que leur auteur, mort en 1914, soit notamment considéré comme le père spirituel de la création, en 1926, du *Vlaams Economisch Verbond*, l'organisation patronale flamande¹⁹.

Après la guerre, au Sud, des voix se font entendre, à la faveur de la grande dépression, afin d'attirer l'attention sur les transferts industriels de la Wallonie vers la Flandre. Citons, parmi d'autres, René Dupriez, Max Drechsel, Albert Delpérée, ces deux derniers étant appelés à s'intéresser de fort près à la construction européenne après le second conflit mondial²⁰.

La situation italienne est, elle aussi, marquée par le constat d'un déséquilibre Nord-Sud à propos duquel les « méridionalistes », notamment libéraux, relancent au début du XX^e siècle, un débat déjà ancien. Les violentes critiques adressées à l'héritage centralisateur napoléonien, l'urgence d'une moralisation en profondeur des mœurs politiques dans le Sud impliquant de pouvoir exercer « librement la liberté », accompagnent une analyse économique en termes de répartition de la fortune nationale et de flux financiers. Leopoldo Franchetti, Luigi Einaudi, futur président de la République, Umberto Zanotti-Bianco, d'autres encore²¹ remettent en

¹⁶ Voir DECHESNE L., « Rapport sur la situation matérielle et morale des provinces wallonnes. Le congrès wallon », dans *Wallonia*, octobre 1905, ainsi que les commentaires que ce texte inspire à DESTATTE P., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX^e-XX^e siècles)*, Charleroi, 1997, p. 66.

¹⁷ Sur Lodewijk De Raet (1870-1914) et son influence, notamment à travers son dernier livre (*Over Vlaamsche Volkskracht. Vlaanderen's cultuurwaarden*, 1913), voir ELIAS H.-J., *Geschiedenis van de vlaamse gedachte. IV : Taalbeweging en cultuurflamingantisme. De groei dan het vlaamse bewustzijn, 1883-1914*, Antwerpen, 1971, pp. 61-86.

¹⁸ « Een economisch programma voor het Vlaamse Beweging », dans *De Vlaamsche Gids*, 1905, pp. 469-495, publié aussi sous forme de brochure (Bruxelles, 1906) est le texte d'une conférence prononcée à Gand le 30 octobre 1905 lors d'une assemblée de l'*Algemeen Nederlands Verbond*.

¹⁹ Voir l'édition posthume de *Over Vlaamsche Volkskracht. Vlaanderen's economische ontwikkeling*, Amsterdam, 1920.

²⁰ Voir DESTATTE P., *op. cit.*, pp. 120 sv.

²¹ Voir, en général, les remarques de ZAMAGNI V., *Industrializzazione e squilibri regionali in Italia, Bilancio dell'età giolittiana*, Bologna, Il Mulino, 1978, pp. 9-21. Parmi les publications significatives de l'époque : PERRONE F., *Il problema del Mezzogiorno*, Napoli, 1913 ; VITA E., « Sulla ripartizione territoriale del risparmio in Italia », dans *Giornale degli Economisti*, t. II, 1914, pp. 125-148. L'édition de la correspondance d'Umberto Zanotti-Bianco (*Carteggio 1906-1918*, t. I, Roma-Bari, 1988) permet de suivre de près la pensée et l'action d'une des figures majeures du

cause le rôle central de l'État et la reconnaissance de régions jouissant d'une autonomie plus ou moins grande au sein d'un État fédéral ou non.

Dans l'Entre-deux-guerres, le point de vue des libéraux persiste, non sans que d'autres approches se fassent jour, de Gramsci aux exilés antifascistes. Parmi eux, un fort courant se dessine qui revendique la création d'États-Unis d'Europe fondés sur le fédéralisme au nom de l'autonomisme²².

Plus inattendu, à tout le moins à première vue, le cas britannique mérite d'être exposé un peu plus longuement.

La grande grève de 1926 révèle, au Royaume-Uni, l'ampleur des problèmes économiques dus au vieillissement excessif de pans entiers de l'industrie. Le constat selon lequel des régions sont plus atteintes que d'autres est aisé. Mais comment remédier à ce déséquilibre ? En 1928, une première étude s'attache à la question du transfert de main d'œuvre vers les régions où il existe des possibilités de travail. Cet objectif exigerait toutefois une réforme fondamentale de la structure économique du pays et une intervention dans le jeu des forces qui président à la répartition de la population. Ce n'est évidemment pas dans la tradition britannique. On en reste donc au constat comme l'illustre bien la décision prise en 1931 par le *Board of Trade* de confier à cinq universités le soin de procéder à une enquête dans les régions souffrant le plus du chômage. La publication, dès 1932, d'une série de monographies, constitue la base d'une comparaison. Mais celle-ci n'est pas entreprise.

En revanche, la création, toujours en 1931, du *Political and Economic Planning*, une organisation privée, annonce un tournant. Fort proche du *National Five Years Group* d'Harold McMillan, le PEP publie « A National Plan for Great Britain » dans sa revue *Planning*²³. L'heure est en effet à la notion de plan, une approche que l'on retrouve un peu partout en Europe, et aux États-Unis, dans la foulée du lancement, en URSS, du plan quinquennal.

Enfin, il faut souligner que c'est aussi à partir de 1931 qu'apparaissent les *Development Councils* ou *Boards* qui sont des groupements privés régionaux entendant lutter contre la détresse économique de leur région²⁴.

Venues d'horizons divers, les initiatives et pressions exercées, au cœur de la grande dépression, en vue d'apporter une solution au drame économique et social qui se joue, conduisent, en 1934, le ministère du Travail à faire adopter la loi sur les

méridionalisme italien, actif jusque dans les années 1960. Voir PAOLINO M., « Umberto Zanotti-Bianco e il meridionalismo liberale », dans *Clio*, XXVI (2), 1990, pp. 269-278.

²² Voir MALANDRINO C., *Socialismo e Libertà. Autonomia, federalismo, Europa da Rosselli a Silone*, Milano, 1990 ; GRAGLIA P., « Il dibattito europeista e federalista in "Giustizia e Libertà". Prima fase (1929-1935) », dans *Nuova Antologia*, n° 2187, 1993, pp. 158-169.

²³ J. PINDER (dir.), *Fifty Years of Political and Economic Planning*, Londres, 1981.

²⁴ Voir ROMUS P., « Les "Conseils économiques" britanniques », dans *Économie wallonne*, n° 4, Liège, décembre 1949.

régions spéciales et l'introduction de *Commisioners for the Special Areas*. En juillet 1937, la constitution, sous la présidence de Sir Alexander Montague Barlow, de la *Royal Commission on the Distribution of the Industrial Population*, confirme une tendance structurelle. Le rapport publié en 1940 souligne, au même titre que celui issu, l'année précédente, des travaux du PEP²⁵, que la question fondamentale est celle de savoir si l'État doit intervenir dans la localisation de l'industrie, l'enjeu étant la réalisation du plein emploi et du *Welfare State*²⁶.

Sans oublier que la question du régionalisme a également mobilisé l'attention en Europe centrale, ajoutons que l'on trouve en Allemagne, où débuta l'élaboration des théories sur la localisation²⁷, et aux Pays-Bas, une sensibilité certaine aux questions agitées ailleurs. C'est ainsi que les Nazis créent, certes à usage strictement militaire, la *Reichsstelle für Raumordnung*, tandis que c'est à Maastricht que voit le jour, en 1932, l'*Economisch-Technologisch Instituut* (ETI) bientôt suivi par d'autres centres d'étude – un par province – chargés de dresser un état de la question²⁸.

1.2. Seconde Guerre mondiale

C'est en Grande-Bretagne que se multiplient les rapports et plans pour l'après-guerre dans le domaine qui retient ici l'attention. Le *Report of the Committee on Land Utrilisation in Rural Areas*, dit rapport Scott²⁹, le *White Paper on Employment Policy*³⁰, ou encore le célèbre *Full Employment in a Free Society*³¹ de Lord Beveridge, portent la marque de l'influence keynésienne. Décidément, au pays du laissez faire, laissez passer, l'intervention de l'État au plan de la régulation et de la localisation est requise.

En France aussi, certains vieux principes sont mis à mal. Économistes, géographes, sociologues étudient la localisation de l'industrie, et plus spécialement la décentralisation industrielle. Le ministère de l'Économie nationale de Vichy s'y attelle. Les résultats des travaux³², qui prennent en compte la réflexion en cours en

²⁵ Report on *The Location of Industry in Great Britain*, London, 1939.

²⁶ Voir, au sujet de ce qui précède, ROMUS P., *Expansion régionale et Communauté européenne*, Leyde, 1958, pp. 31-34.

²⁷ *Ibid.*, p. 151.

²⁸ *Ibid.*, p. 185.

²⁹ London, 1942 (HMSO, Cmd. 6386).

³⁰ London, 1944 (HMSO, Cmd. 6527).

³¹ London, 1944.

³² Rapports et travaux sur la décongestion des centres industriels, Direction de l'Équipement national, Ministère de l'Économie nationale, 1943-1945. Synthèse par DESSUS G., GEORGES P. & WEULERSSE J., *Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française*, Paris, 1949, coll. « Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques ».

Angleterre³³, accompagnent le changement de régime et la création du Commissariat au Plan.

Concernant la Belgique, et pour s'en tenir aux travaux de la Commission pour l'étude des problèmes de l'après-guerre (CEPAG), relevons que tenant compte des rapports anglais³⁴, elle prône la redistribution des centres de production en tenant compte de tous les éléments, et notamment du prix de revient économique³⁵, plaide, au plan de l'urbanisme, en faveur d'une distribution géographique rationnelle des industries belges³⁶. Non sans considérer qu'il serait opportun, au plan institutionnel, que des « conseils auxiliaires » – flamand, wallon et bruxellois³⁷ – voient le jour à côté des instances nationales, les travaux de la CEPAG plaident encore en faveur de la création d'un Office central de coordination économique³⁸.

1.3. Reconstruction

Marqué, en Grande-Bretagne, par le *Distribution of Industry Act* du 15 juin 1945, l'après-guerre voit la majorité des pays de la future Europe des Six prendre en compte la dimension régionale dans la perspective de la reconstruction. Mais certains s'engagent plus tôt que d'autres dans cette voie.

En Italie, la Constitution de 1948 prévoit que la république se compose de régions, provinces et communes³⁹. Si cinq régions se voient accorder un « statut spécial » entre 1946 et 1963, il faut attendre la loi de 1970 pour que naissent les quinze régions à statut ordinaire.

Les fortes réticences des autorités centrales ont avivé le débat sur l'autonomie et la décentralisation ; la planification ou encore la programmation, ce dernier terme indiquant combien le mot plan, au sortir de la guerre, pose problème un peu partout en Europe⁴⁰. Cela étant, le débat intellectuel en Italie est particulièrement riche, tant en ce qui concerne le lien entre fédéralisme et projet européen, que la question du Mezzogiorno.

Au plan opérationnel, l'*Associazione per lo sviluppo dell'Industria nel Mezzogiorno* (SVIMES) produit, en 1946, une étude fortement marquée par les

³³ Voir DESSUS G., « Complément aux rapports sur la localisation de l'industrie en Grande-Bretagne », dans *Rapports et travaux sur la décongestion des centres industriels*, fasc. 5 bis, Paris, 1945.

³⁴ *Commission pour l'étude des problèmes de l'après-guerre (CEPAG). Rapports*, Londres, 1944, p. 73.

³⁵ *Ibid.*, p. 32.

³⁶ *Ibid.*, pp. 119-121.

³⁷ *Ibid.*, p. 41.

³⁸ *Ibid.*, p. 138.

³⁹ Titre V, article 114.

⁴⁰ Voir *La cultura economica nel periodo della ricostruzione*. A cura di Giorgio Mori, Bologne, Il 1980.

idées keynésiennes et les travaux anglais auxquels nous avons déjà fait référence. Cette étude est publiée alors que la Sicile devient une région autonome en attendant que le même statut soit accordé à la Sardaigne deux ans plus tard.

L'impérieuse nécessité de prendre des mesures en faveur du Sud conduit, sans pour autant que la mauvaise gouvernance soit combattue efficacement, à la création de la *Cassa per il Mezzogiorno* le 10 août 1950. Les aides accordées par l'institution concernent les secteurs des travaux publics et de l'agriculture. Les premières mesures en faveur de l'industrie seront prises en 1957.

Dans le même temps, les travaux de la Commission d'enquête sur le chômage mise sur pied en 1953 débouchent sur un plan, dit plan Vannoni, prévoyant une politique d'ensemble impliquant la correction de déséquilibres structurels entre régions⁴¹.

En Allemagne, la situation, à la fin de la guerre, est marquée par les transferts de populations, la division entre l'Est et l'Ouest, ainsi que par des destructions localisées.

La Constitution – *Grundgesetz* – de la République fédérale d'Allemagne, entrée en vigueur, le 24 mai 1949, contient des références au fédéralisme et à l'aménagement du territoire⁴². Le document programmatique du 9 juillet 1949 intitulé « programme d'investissement et aménagement de l'espace » s'inscrit donc dans une logique, mais le texte en question constitue davantage une somme de mesures spécifiques que l'exposé d'un plan concerté⁴³.

Ceci étant, les principes de 1949 méritent d'être rappelés puisqu'ils dégagent les axes d'action suivants :

- intégration de la population dans l'espace économique allemand, et en particulier transfert des réfugiés des États (*Länder*) surpeuplés vers les régions dont l'économie permet de les accueillir ;
- promotion et développement des régions dont la structure économique est en retard sur celle des autres ;
- nouvel aménagement territorial de l'ensemble de l'espace économique allemand dans le but d'obtenir une répartition la plus homogène et équilibrée possible des activités économiques entre les États ;
- direction des capitaux vers les régions économiques où ils peuvent atteindre la plus grande efficacité actuelle et future, compte tenu de la division du travail dans l'ensemble de l'économie.

⁴¹ Le *Schema di sviluppo dell'occupazione e reddito in Italia nel decennio 1955-64* est mis à l'étude en novembre 1953. Approuvé par le Conseil des ministres en décembre 1954, il est présenté en janvier 1955 en Italie avant de l'être à l'OECE. Voir VIGNA G., *Ezio Vanoni. Il sogno della giustizia fiscale*, Milan, 1992, pp. 150-162.

⁴² Articles 29, 75 et 79.

⁴³ ROMUS P., *op. cit.*, p. 152.

À partir de 1951, date de publication d'un premier texte programmatique intitulé *Sanierungsprogramm*, une longue suite de dispositions voit le jour⁴⁴.

Aux Pays-Bas, le sous-développement de certaines régions, la pression démographique, le pillage allemand durant la guerre, la perte de l'Indonésie, impliquant la suppression de la traditionnelle possibilité d'émigration, conduisent à rechercher des solutions dans deux directions.

D'une part, les Pays-Bas entrent résolument dans l'ère de l'interdépendance. Ils contribuent à l'approfondissement des formules de coopération inaugurées, dès la période de guerre, avec les voisins belge et luxembourgeois dans le cadre du Bénélux, et se montrent demandeurs d'une intégration régionale plus large. D'autre part, la situation intérieure fait l'objet d'une approche particulièrement pragmatique.

Après la création du *Rijksdienst voor het Nationale Plan en Centraal Planbureau*, une *Commissie voor Regionale Vraagstukken* est mise sur pied en 1949. Le législateur traduit ensuite les intentions en textes normatifs. L'objectif global est celui de la transformation de la structure régionale existante par l'apport d'activités nouvelles. Mais l'ambition clairement exposée n'est pas de procéder à une égale répartition des aides. En d'autres termes, les Pays-Bas rejettent le « saupoudrage ». La décentralisation régionale doit être limitée à quelques centres ou « noyaux » industriels, les industries nouvelles recevant des subventions. Dans le même temps, l'aide au développement des infrastructures de transport est conçue comme devant contribuer à la transformation du milieu régional.

Le cas de la France est spectaculaire. Près d'un millier d'études paraissent entre 1945 et 1958 au sujet de la décentralisation. L'ouvrage emblématique est celui de Jean-François Gravier intitulé *Paris et le désert français*⁴⁵. Géographe, l'auteur, qui travaille au Commissariat au Plan, met en exergue la relation entre trois constats : déclin démographique, centralisation parisienne, sous-développement de certaines régions. L'expansion de la capitale doit donc être contenue tandis que l'ensemble du pays doit bénéficier d'une décentralisation.

Aménagement du territoire et développement économique et social vont de pair. D'un côté, au début des années cinquante, l'idée régionale devient populaire par le biais de comités régionaux d'expansion économique. D'autre part, en février 1950, le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme présente au Conseil des ministres son Plan national d'aménagement du territoire qui suit les thèses de Gravier⁴⁶.

Dès lors, tandis que les projets relatifs à l'aménagement du territoire suivent leurs cours, la « loi autorisant le gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social » est promulguée

⁴⁴ *Ibid.*, p. 160.

⁴⁵ Paris, 1947. Une deuxième édition paraît chez Flammarion en 1958.

⁴⁶ Voir VOLDMAN D., « Aménager la région parisienne (février 1950-mai 1960) », dans ID., *Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969)*, Paris, Cahiers de l'IHTP, t. XVII, 1990, p. 49.

le 14 août 1954. Elle est suivie par une longue suite de décrets parmi lesquels le « paquet » du 30 juin 1955 sous l'intitulé général : « mesures tendant à stimuler la mise en valeur des régions souffrant de sous-emploi ou d'un développement économique insuffisant ». Le 28 novembre 1956, la loi définit les régions en même temps qu'elle établit un programme d'action régionale qui marque le début des plans région par région. Mais l'impulsion, le financement et le contrôle continuent de relever des autorités centrales.

Le cas belge enfin – le Grand-Duché de Luxembourg n'étant guère concerné par la question régionale à ce moment⁴⁷ – est réellement paradoxal. Potentiellement, il constitue le plus beau cas de figure qui puisse être souhaité. La question du développement régional est agitée depuis longtemps. Mais elle est soupçonnée de jouer le rôle de détonateur potentiel d'une crise qui serait fatale à l'État belge. Dès lors, la question royale de même que la question scolaire ont mis une sourdine à la prise en considération des attentes des uns et des autres. En revanche, ceux-ci et ceux-là ne manquent pas, depuis 1945, de manifester leurs souhaits, voire exigences. Le Conseil économique wallon (1945) dans son rapport du 20 mai 1947, l'Institut de recherche économique du Hainaut (1945), le Centre de recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques des diverses régions du pays (1949), l'*Economische Raad voor Vlaanderen* (1952), multiplient les études, constats, revendications. Mais, en 1958, le constat des observateurs est clair et net. Il n'existe pas de politique régionale.

Certes, on peut voir dans le rôle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en matière de reconversion, dans le cas du Borinage, un exemple de politique régionale. Mais il faut beaucoup de bonne volonté pour ce faire car la CECA poursuit non pas une politique régionale mais bien un but accessoire, voire accidentel⁴⁸. Ceci étant, il importe de souligner que l'existence de la CECA a plusieurs incidences qui contribueront à poser d'une manière décisive la question du développement régional dans un espace plus large que l'espace national. Citons notamment l'espace économique (le marché commun du charbon et de l'acier), la libre concurrence, le système des prix, la coordination des investissements, la libre circulation des travailleurs, l'égalisation des conditions de vie et la politique des transports. Ces incidences ont évidemment des conséquences sur l'emploi et la « réadaptation ». Dès lors, les deux volets de la question exigeront le développement d'études régionales permettant une approche comparative et, le cas échéant, la mise en œuvre d'une politique devant prendre en compte les différences de conception

⁴⁷ Si ce n'est par la loi de l'impôt sur le revenu créant un certain différentiel. Voir à ce sujet ROMUS P., *op. cit.*, pp. 242-243.

⁴⁸ DUMOULIN M., « La dimension sociale de la construction européenne (de la CECA à la CEE) », dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. XCVII, 1994, pp. 121-133.

d'un pays à l'autre, la volonté de préserver la souveraineté nationale de certains et le retard d'autres dans le domaine.

2. La période 1958 -1973

Alors que, avec des nuances qui viennent d'être soulignées, la plupart des pays de la « petite Europe » manifestent, au milieu des années 1950, des préoccupations régionales nationales, leur intégration régionale en tant que processus communautaire traverse une crise grave. L'échec du projet de Communauté européenne de défense (CED) en 1954, entraînant celui de Communauté politique, modifie la donne. La relance de 1955 conduit à poursuivre, d'une part, l'objectif de créer un marché commun généralisé et, d'autre part, une Communauté de l'énergie atomique.

À l'issue des travaux du comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, mieux connu sous le nom de Comité Spaak, un important rapport que l'on peut qualifier de programmatique est rédigé. Il aborde la question des régions européennes sous-développées. Un fonds d'investissement, le rapport opérant la distinction avec la notion de réadaptation, devrait aider à modifier cette situation dans la perspective du développement et de la pleine utilisation des ressources européennes⁴⁹.

Au risque de la caricature, tout l'esprit d'une politique régionale figure dans l'intention affichée dans le rapport Spaak. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. La négociation du traité de Rome illustre l'existence de grandes réticences à l'égard d'une politique radicale en matière régionale. Dès lors, plus de quinze ans s'écoulent entre la signature du traité instituant la CEE et la communication de la Commission au Conseil au sujet du FEDER en 1973. Pourtant, même si la seule politique commune jusque 1973 est la politique agricole commune (PAC), il vaut la peine de s'intéresser à la période d'incubation de la politique régionale.

La distinction entre réadaptation et investissement, présente dans le rapport Spaak, est due aux Allemands, et plus particulièrement à Hans von der Groeben, un des trois rédacteurs du document⁵⁰.

Lors de la négociation du traité, trois pays – France, Belgique Allemagne – s'opposent à la demande italienne d'une utilisation généreuse de capitaux en faveur

⁴⁹ Voir Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine. Secrétariat. *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères*, Bruxelles, 21 avril 1956, pp. 42 sv. Il s'agit du titre III (Le développement et la pleine utilisation des ressources européennes), chapitre I (Le fonds d'investissement), section 1, 2 : les régions sous-développées. Le chapitre II est consacré à la réadaptation.

⁵⁰ Voir KÜSTERS H.-J., *Fondements de la Communauté économique européenne*, Bruxelles-Luxembourg, 1990, p. 256.

de la réinstallation et de la réadaptation professionnelle des chômeurs. D'où l'idée de créer un fonds spécifique : le Fonds social européen⁵¹.

L'idée d'un fonds d'investissement connaît pour sa part une certaine altération. Le traité prévoit en effet la création d'une Banque européenne d'investissement (BEI) qui

a pour mission de contribuer, en faisant appel aux marchés des capitaux et à ses ressources propres, au développement équilibré et sans heurts du Marché commun dans l'intérêt de la Communauté⁵².

D'inspiration allemande elle aussi, l'idée de la BEI et de ses modalités de fonctionnement satisfait les partenaires européens. L'Italie est assurée de pouvoir disposer d'une source financière européenne de soutien à son développement économique. La France entrevoit la création d'un instrument de sa politique régionale, grâce auquel éliminer les faiblesses structurelles de son économie. L'Allemagne enfin s'assure que les modalités de financement n'autoriseront les États membres à recevoir des capitaux étrangers que sous certaines conditions⁵³.

Mais l'existence d'un instrument d'investissement, de même que d'un fonds social, ne signifie pas celle d'une politique commune au point de vue régional.

Certes, le 5^e paragraphe du *Préambule* du traité proclame que les États signataires sont

soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés.

Mais tandis que certains considèrent que les incidences du Préambule sont substantielles⁵⁴, d'autres, en revanche, considèrent qu'il n'en est rien⁵⁵.

Cette opposition traduit bien, sur la base d'une déclaration d'intention, que, à l'origine, la nature, l'ampleur et la direction d'une politique régionale est un enjeu majeur, reflet des fortes tensions qui traversent les années 1960 au sujet de la

⁵¹ Articles 123-128.

⁵² Article 130. Les dispositions sur le capital, l'organisation et la capacité juridique sont réunies dans un « protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement ».

⁵³ Sur les origines de la BEI, voir KIPPING M., « La Banque européenne d'investissement, de l'idée à la réalité, 1949-1958 », dans *Le rôle des ministères des Finances et de l'Économie dans la construction européenne (1957-1958). Actes du colloque tenu à Bercy les 16, 17 et 28 mai 1999*, Paris, 1999, pp. 525-542 ; et WILLAERT É., « La Banque Européenne d'Investissement : des réseaux au service de l'intégration économique à travers le cas de la France », dans M. DUMOULIN (dir.), *Socio economic governance and european identity*, España, Yuste, Quadernos de la Fundación Academia Europea, 2005, pp. 67-80.

⁵⁴ Voir ROMUS P., *op. cit.*, *passim*.

⁵⁵ Voir LEVRAT N., « La complexité de la prise en compte du fait régional au sein de l'Union européenne », dans M.-Th. BITSCH (dir.), *op. cit.*, p. 190.

conception même du projet européen. Comme l'écrit Robert Marjolin dans ses *Mémoires* :

Nous sommes... en présence, au cours des années soixante, d'un écheveau complexe d'intérêts, d'ambitions, de calculs nationaux, qu'il est souvent difficile de démêler⁵⁶.

L'Europe des patries du général de Gaulle n'est compatible ni avec les ambitions fédéralistes ni avec le rôle qu'entend jouer la Commission de la CEE puis la Commission unique après la fusion des exécutifs. Il reste que la notion même de Marché commun implique, à terme, la suppression des frontières économiques. Ce qui signifie qu'il faut anticiper le développement de prolongements économiques naturels à travers les frontières politiques⁵⁷. Des frontières qui risquent, à terme elles aussi, d'être mises à mal. Dans cette perspective, la politique régionale est perçue comme particulièrement dangereuse par certains, appelée de leurs vœux par d'autres.

Ainsi, tandis qu'un *lobbying* se développe au début des années 1960 en faveur d'une action régionale au niveau communautaire⁵⁸, la Commission manifestant sa volonté d'intensifier les contacts avec les instances régionales en 1965, la notion de « fédéralisme double » – national et européen – est défendue avec brio, la même année, par Fernand Dehousse notamment⁵⁹.

Que la Commission ait joué un rôle important, voire essentiel, dans l'élaboration d'une politique régionale est évident. Encore faut-il dire comment.

En 1958, lors de l'entrée en vigueur des traités de Rome, la question de savoir qui doit s'occuper des problèmes régionaux est laissée sans réponse. Quoi de plus normal puisque le traité ne parle pas explicitement de cette compétence. Pourtant, attendu que la suite des événements démontre l'émergence d'une politique régionale, il appert que celle-ci constitue un exemple type de dépassement de la lettre du traité au bénéfice de la mise en mouvement d'une dynamique.

L'initiative est donc interne à la Commission. Elle mérite d'être reconstituée.

En 1959, von der Groeben produit un mémorandum sur la nécessité d'une politique de structures régionales de la Communauté. Dans la foulée, selon une méthode qui fera la force de la Commission en maintes circonstances, un groupe de travail interne est constitué. Il se réunit pour la première fois le 25 septembre 1959.

⁵⁶ MARJOLIN R., *Le travail d'une vie. Mémoires, 1911-1986*, Paris, 1986, p. 323.

⁵⁷ ROMUS P., « Les facteurs de localisation industrielle dans le développement régional de la Communauté européenne », dans *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 69, 1976, pp. 5-17.

⁵⁸ Voir PALEYRET J.-M., « De la CECA au Comité des régions : le Conseil des communes et des régions. Un demi siècle de lobbying en faveur de l'Europe des régions », dans M.-Th. BITSCH (dir.), *op. cit.*, pp. 85-113.

⁵⁹ Voir SCHULZ M., *Regionalismus und die Gestaltung Europas. Die konstitutionelle Bedeutung der Region im europäischen Drama zwischen Integration und Desintegration*, Hamburg, 1993, pp. 194-195.

Autour de la table, les directions générales des Affaires économiques et financières (Ecofin), Concurrence, Affaires sociales, Agriculture, Transports. Au programme : délimitation des grandes régions socio-économiques, établissement de statistiques régionales comparables, étude comparée des politiques régionales existantes, étude des implications régionales des politiques communes.

Si, à l'interne, un programme de travail est élaboré, il importe, pour des motifs évidents de stratégie et d'efficacité, qu'une interface soit mise en place avec les instances nationales. C'est pourquoi, à l'initiative de Robert Marjolin, un « Groupe de hauts fonctionnaires nationaux responsables de la politique régionale » est invité à se réunir sous sa présidence⁶⁰. Ces « hauts fonctionnaires nationaux qui, auparavant, s'ignoraient le plus souvent »⁶¹, apprennent à se connaître tout en participant, avec plus ou moins d'enthousiasme, à l'«européisation» des problématiques et des solutions à élaborer.

Les travaux et recherches menés à la Commission et dans les pays membres mettent en exergue quatre grandes préoccupations, à savoir le sous-développement du midi de l'Italie, celui, relatif, des régions périphériques, le déclin des zones industrielles vieillies ou mono-industrielles, et la séparation par des frontières politiques de zones économiquement solidaires⁶².

Afin de faire le point tout en amorçant, autant que faire se peut, une nouvelle étape dans l'élaboration d'une politique, une conférence européenne est organisée à Bruxelles en décembre 1961. Le contexte, les impératifs et les espoirs sont exprimés par trois figures marquantes de la Commission. Le lecteur voudra bien nous autoriser, une fois n'est pas coutume, de faire se succéder trois citations.

Hans von der Groeben, tout d'abord, rappelle l'enjeu général :

Nous devons naturellement tenir compte de la diversité des conceptions qui existent dans les États membres... C'est précisément la multiplicité des évolutions culturelles et sociales dans les différents États membres qui nous fait espérer que notre régime économique et social, qui est caractérisé par la liberté, pourra être maintenu dans l'avenir⁶³.

Sicco Mansholt expose l'enjeu d'une politique régionale :

Une Europe solide, saine et pleine de vitalité suppose que toutes les régions sans exception aucune puissent s'épanouir et participer à l'accroissement du bien-être. Pour cette raison, une Europe unifiée est à mon avis une condition d'un bon

⁶⁰ *Commission de la Communauté économique européenne. 3^e rapport général*, 1960, p. 161, point 217.

⁶¹ MARJOLIN R., *op. cit.*, p. 343.

⁶² *Commission de la Communauté économique européenne. 4^e rapport général*, 1961.

⁶³ *Commission de la Communauté économique européenne. Documents de la conférence sur les économies régionales, Bruxelles, 6-8 décembre 1961*, t. II, s. I., 1963, p. 21.

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

développement régional mais, inversement, une politique régionale et une politique de développement sont les conditions d'une Europe unifiée⁶⁴.

Et Robert Marjolin d'insister tout en mettant en avant l'enjeu social du dossier :

Il ne serait pas tolérable qu'à une époque où la technique, industrielle et agricole, économique et administrative, nous offre des possibilités d'action illimitées, des dizaines de millions de travailleurs dans la Communauté continuent à vivre une existence médiocre, sans possibilité de développement individuel ni d'amélioration marquée de leurs conditions d'existence... Le Marché commun, en même temps qu'une réussite commerciale, doit également marquer une étape importante dans le progrès social des populations qu'il englobe⁶⁵.

À première vue, la conférence de Bruxelles n'aurait été qu'un colloque de plus. À y regarder de plus près, elle permet, tout en mettant en place trois groupes de travail spécifiques, de contribuer à la définition d'une ligne de conduite qui se situe chronologiquement entre la mise en place du Fonds social européen et celle du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

En effet, le Fonds social européen a été mis en place en 1960. Il est destiné à favoriser la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs ; leur réadaptation et réinstallation. Mais il n'existe pas une option proprement régionale puisqu'il faut attendre la hausse du chômage au début des années 1970 afin que des priorités sectorielles et régionales soient reconnues.

Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) est mis en place en 1962. Il n'a pas d'objectif régional. Mais, de par sa nature, il a vocation à intervenir dans des projets localisés dans des régions agricoles présentant des problèmes structurels.

Ainsi, tandis que conformément au programme de travail de 1959, la Commission dresse, en 1962, la carte des 31 régions de l'Europe des Six, le volontarisme de la Commission, l'activisme des milieux régionalistes et fédéralistes, et, dans certains cas, son relais politique, portent de plus en plus la question sur la place publique. Le 22 janvier 1964, le Parlement européen estime qu'une politique régionale efficace de la CEE ne peut être pratiquée que sur la base d'une conception de la politique régionale élaborée en commun par les Communautés et les autorités nationales et régionales. En mars de la même année, ce qui n'est sans doute pas une coïncidence fortuite, les rapports des trois groupes de travail créés dans la foulée de la conférence de 1961 sont déposés⁶⁶. Ils traitent respectivement des objectifs de l'action régionale dans la Communauté, de l'adaptation des régions d'ancienne industrialisation et des moyens à mettre en œuvre, à commencer par les infrastructures.

⁶⁴ *Ibid.*, t. II, p. 9.

⁶⁵ *Ibid.*, t. I, p. 21.

⁶⁶ *Commission de la Communauté économique européenne. 8^e rapport général*, 1965, p. 237.

Le moment paraît venu de frapper un grand coup. La Commission a le vent en poupe à tel point que la crise avec la France gaullienne ne tardera pas à éclater. En d'autres termes, la volonté de créer une politique régionale communautaire participe d'une ambition qui heurte de front la souveraineté nationale.

La préparation du mémorandum sur la politique régionale illustre bien que la conception de celle-ci se situe à la confluence entre politique économique et politique de la concurrence⁶⁷. Au plan économique, en effet, Marjolin ne cache pas son ambition de parvenir à la coordination des politiques économiques nationales, au renforcement des attributions du Comité monétaire, à l'élaboration et mise en œuvre d'une politique économique à moyen terme, non sans encourager le rôle d'un conseil des gouverneurs des banques centrales⁶⁸. Les intentions au plan économiques étant de cet ordre, celles concernant la politique régionale n'ont rien à lui envier.

Peaufiné, le mémorandum devient la « Première communication de la Commission au Conseil concernant la politique régionale de la Communauté ». Il est daté du 11 mai 1965. Mais la crise européenne de l'été implique dorénavant la politique de la chaise vide. Les fonctionnaires français sont absents. Les initiatives sont gelées. La communication du 11 mai ne sera jamais prise en considération. La partie de bras de fer entre intérêts nationaux et communautaires a eu raison de l'esquisse de politique régionale élaborée depuis 1959.

Les trois années qui suivent la crise sont marquées par la préparation puis la mise en œuvre de la fusion des trois Communautés. À cet égard, les institutions traduisant le plus souvent une évolution des esprits et des comportements, il importe d'épingler la création, en 1967, d'une direction générale de la politique régionale qui entre en activité au 1^{er} janvier 1968.

Un pas décisif paraît franchi. Comme l'explique le président de la Commission, le Belge Jean Rey, devant le Parlement réuni à Strasbourg le 19 mai 1969 :

La Commission doit (...) pouvoir devenir un élément moteur de l'action régionale en organisant la confrontation des expériences et des idées et en apportant ses propres suggestions relatives aux meilleures voies du développement des régions de la Communauté⁶⁹.

Certes, mais Rey sait pertinemment que les États restent les maîtres du jeu. C'est pourquoi, la relève à la tête de la France et de l'Allemagne fédérale étant intervenue, le sommet de La Haye de décembre 1969 revêt une importance que l'on se plaît à assimiler à la relance de Messine de 1955. Le mot d'ordre est « achèvement, élargissement, approfondissement ». L'avancée est spectaculaire au point de vue de

⁶⁷ Voir Commission CEE, II/SEC (65), 1170 final. Soulignons le rôle de Marjolin, Bobba (directeur général d'Ecofin), Prate (directeur de la structure et du développement économique à Ecofin), Sacle (directeur des aides à la DG Concurrence), dans l'élaboration de la version finale.

⁶⁸ MARJOLIN R., *op. cit.*, pp. 342-343.

⁶⁹ ROMUS P., *Économie régionale européenne*, 4^e éd., Bruxelles, 1983, p. 310.

la politique régionale et des politiques structurelles⁷⁰, sans parler des perspectives en matière d'Europe politique et d'Europe monétaire. Au sommet de Paris des 19 au 21 octobre 1972, les décisions paraissent annoncer un véritable printemps de l'Europe. Annonçant l'Union économique et monétaire pour la fin de 1980, les chefs d'État et de gouvernement réunis dans la capitale française annoncent leur intention de créer un Fonds européen de coopération monétaire et prennent l'engagement de mettre sur pied la préparation d'une politique régionale communautaire et un fonds régional.

La suite des événements est moins enthousiasmante. L'élargissement de la Communauté intervenu le 1^{er} janvier 1973 modifie l'équilibre politique en son sein. Au Conseil du 12 mars 1973, l'Allemagne a considérablement durci ses positions. Elle n'est plus prête à faire des concessions et à renoncer à son autonomie s'il n'existe pas une politique commune en matière de politique économique. Les mots d'ordre du Chancelier Helmut Schmidt sont *Wachstum und Stabilität*. Or, aux yeux du gouvernement de Bonn, le respect de ces règles paraît impossible en Italie et au Royaume-Uni et fort improbable en France. Ceci étant, rétorquent Italiens et Britanniques – le commissaire en charge de la politique régionale dans la Commission Ortolani est George Thomson, un Anglais –, il importe précisément de développer une politique régionale volontaire⁷¹. Une nouvelle épreuve de force se précise.

Le 31 juillet 1973, la Commission présente au Conseil la proposition de création du FEDER. Le programme est ambitieux en termes politiques puisqu'il prône des mesures de coordination des interventions régionales nationales et des financements communautaires déjà en fonction dans le secteur agricole. Il contient aussi l'indication des régions dans lesquelles le FEDER devrait intervenir et avance le montant de l'intervention, soit 2 250 millions d'unités de compte sur trois ans⁷².

L'Allemagne, qui n'est pas prête à payer, expose son refus à Copenhague les 14 et 15 décembre 1973. Ce refus est un des motifs de la demande britannique de 1974 de renégociation du traité d'adhésion.

Ainsi, comme l'explique si bien Bino Olivi, observateur autorisé de l'histoire de la construction européenne, la Communauté démontre alors avoir perdu son dynamisme, fait marche arrière en diminuant la solidarité et la confiance réciproque au moment même où elle entrait dans la période sans doute la plus obscure de l'Occident de l'après-guerre⁷³.

⁷⁰ POGGIOLINI I., « La Grande Bretagne et la politique régionale au moment de l'élargissement », dans M.-Th. BITSCH (dir.), *op. cit.*, pp. 153-167.

⁷¹ Voir OLIVI B., *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, nouvelle éd., Paris, 2001, coll. « Folio Histoire », n° 163, pp. 199 sv.

⁷² Une unité de compte équivaut à un dollar américain.

⁷³ OLIVI B., *op. cit.*, p. 205.

Enjeux de la politiques régionale européenne

Pourtant, dans plusieurs pays de la Communauté, les avancées institutionnelles et économiques en matière de régionalisation étaient conséquentes. Tôt ou tard, il faudrait en tenir compte au plan communautaire.

« L'Élysette » à la télévision. Une tentative de légitimation du pouvoir régional wallon à la RTBF (1991-1995)

Anne ROEKENS

Lorsque l'on s'intéresse aux lieux de pouvoir portés à l'écran par les télévisions belges, l'image qui vient rapidement à l'esprit est celle des palais et des lieux de résidence de la famille royale. La monarchie belge procure aux médias télévisuels une intéressante matière première qui satisfait une curiosité assez classique vis-à-vis des robes de princesses et des palais fastueux. Différentes émissions hebdomadaires diffusées par les chaînes privées et publiques se délectent des mariages et réceptions d'Albert, Paola, Mathilde et les autres. Par leur ton quasi hagiographique, ces programmes témoignent d'une fascination récurrente vis-à-vis des têtes couronnées.

Outre ce discours consacré à la royauté qui ne constitue en rien l'apanage de la télévision belge, il est une caractéristique bien plus originale dans le domaine de la représentation télévisuelle des lieux de pouvoir de la Belgique contemporaine. En effet, depuis 1970, la Belgique est devenue officiellement un pays fédéral composé de trois Communautés, fondées sur des critères culturels et linguistiques (Communautés flamande, française et germanophone) et de trois Régions, qui correspondent à des entités économiques (Flandre, Wallonie et Bruxelles). Dans les années qui suivent cette importante réforme de l'État, chaque entité fédérée va se concrétiser territorialement, par le tracé de frontières et le choix d'une capitale. Le présent article traite du processus de reconnaissance de Namur comme capitale de la Région wallonne en 1986, et en particulier, de la mise en images du siège du gouvernement wallon, établi au début des années 1990.

De nos jours, le bâtiment surnommé « l'Élysette » est reconnu dans les deux sens du terme. Premièrement, la villa bourgeoise de la périphérie namuroise est légitimée, à la télévision et ailleurs, comme un lieu de pouvoir à part entière. Deuxièmement, elle apparaît très souvent au cours de journaux télévisés, sans être identifiée explicitement : les téléspectateurs sont donc supposés connaître et reconnaître le siège du gouvernement wallon. Par contre, les émissions diffusées au début des années 1990 à propos de la Wallonie revêtent un intérêt crucial, dans la mesure où elles sont justement concomitantes de l'élection de ce nouveau lieu de pouvoir. Le présent article se base sur le cas concret d'une émission diffusée le 5 février 1992 par la RTBF (chaîne publique belge francophone) qui s'ouvre et se termine justement sur des images de « l'Élysette ».

Certes, cette émission porte sur un contexte institutionnel extrêmement spécifique. Pourtant, elle revêt un intérêt qui nous semble dépasser le cadre strictement belge,

dans la mesure où elle apporte un éclairage intéressant sur la question de la représentation des lieux de pouvoir à la télévision : il ne s'agit pas ici de réactiver des imaginaires préexistants ou de mettre en évidence des bâtisses pluriséculaires, mais de créer de toutes pièces des lieux et des symboles que l'on espère fédérateurs. Après une rapide mise en contexte à la fois politique et télévisuelle, l'analyse de quelques séquences de cette émission vise à décrire comment un programme télévisé particulier accroît la visibilité d'une entité régionale en construction et hisse une prestigieuse bâtisse au statut de lieu de pouvoir. La définition d'un lieu de pouvoir implique nécessairement que l'institution qui y est établie vive et fonctionne, que des événements importants s'y jouent et soient rendus publics. Alors que la Wallonie se choisit Namur comme capitale, comment le petit écran peut-il contribuer à la construction symbolique d'un nouveau lieu de pouvoir ? Quels sont les moyens communicationnels mis en œuvre pour présenter aux téléspectateurs l'importance et la vocation d'un bâtiment qu'ils sont seulement en train de découvrir ?

1. Namur, capitale de la Wallonie

Selon une idée reçue, l'élection en décembre 1986 de Namur comme capitale de la Wallonie s'apparenterait à un choix par défaut. On aurait retenu la petite ville mosane pour ne pas devoir choisir entre les deux grands centres industriels qu'étaient Charleroi et Liège. Dans les faits, ce choix est assez logique, puisqu'il s'explique par l'évolution du mouvement wallon après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, Namur est depuis 1945 le lieu privilégié pour organiser les réunions des militants wallons, eu égard à sa position centrale dans la région¹. C'est ainsi que la ville mosane devient par la force des choses le lieu de publication de nombreux communiqués repris par la presse. Progressivement, Namur s'affirme comme le siège possible de nouvelles institutions. On y implante le Conseil économique régional pour la Wallonie (en 1971) et le premier Conseil régional wallon (en 1973). Cinq ans plus tard, les bourgmestres des quatre grandes villes wallonnes proposent de se répartir les prérogatives, comme suit : la fonction politico-administrative est dévolue à Namur, la fonction économique à Liège, la fonction sociale à Charleroi et la fonction culturelle à Mons. Cette répartition sera avalisée par l'Exécutif régional wallon en 1983.

Dans le courant des années 1980, la Région wallonne gagne en légitimité, puisqu'elle acquiert d'importantes prérogatives, telles que le logement, l'aménagement du territoire, la politique économique, l'emploi, l'agriculture... En 1985, une imposante demeure bourgeoise située aux alentours de Namur entre dans

¹ Voir HIERNAUX J.-P., « Namur, capitale de la Wallonie », dans P. DELFORGE, Ph. DESTATTE & M. LIBON (dirs.), *Encyclopédie du Mouvement Wallon*, t. II, Liège, 2000, p. 1162-1169.

le patrimoine de la Région wallonne et est investie à partir de mai-juin 1991 par le pouvoir exécutif de la Région wallonne. Quelques mois plus tard, Guy Spitaels, président du Parti Socialiste, devient ministre-président de l'Exécutif de la Région Wallonne. L'arrivée de cet homme fort et ambitieux à la tête de la Wallonie constitue, à elle seule, une importante étape de la reconnaissance des institutions régionales. Spitaels imposera d'ailleurs les appellations de « gouvernement wallon » (plutôt qu'exécutif régional wallon) et de « Parlement wallon » (à la place de conseil régional wallon).

Dès ce moment-là, le siège du gouvernement wallon sera surnommé « l'Élysette ». Ce quolibet tourne manifestement en dérision le caractère quelque peu présomptueux du nouveau ministre-président wallon. En faisant référence à la résidence du président de la République française, cette dénomination atteste également des rapports ambigus qu'entretient la Belgique francophone vis-à-vis de la France et qui mêlent fascination, rejet et sentiment d'infériorité. Il est intéressant de souligner que l'affirmation d'un pouvoir wallon significatif s'accompagne d'un changement de vocabulaire qui tantôt valorise, tantôt raille le siège du gouvernement wallon. Il n'empêche qu'à l'aube des années 1990, les institutions wallonnes concrétisent leur existence à la fois territorialement et linguistiquement.

2. Des émissions engagées : la série « Wallonie » (1991-1995)

L'émission prise en considération par le présent article occupe une place marginale au sein de la programmation de la RTBF. Elle s'inscrit, en effet, au sein d'une série particulière, intitulée « Wallonie », qui a été diffusée en deux vagues, d'abord entre 1962 et 1969, puis entre 1991 et 1995. L'intérêt de cette série réside notamment dans son engagement en faveur de la reconnaissance de la Wallonie comme région à part entière². À l'initiative de ces émissions, se trouve Henri Mordant qui s'affirme, en effet, comme un fervent partisan de la régionalisation du pays³. Formulées initialement à mots couverts au cours des prestations télévisuelles, les revendications de Mordant s'exprimeront ouvertement sur la scène politique à partir de 1978. L'ancien journaliste devient de 1979 à 1983 le président du parti régionaliste, le *Rassemblement Wallon*. En 1985, faute de soutien populaire, il se voit contraint de quitter la politique, et regagne les rangs de la télévision. Il devra attendre 1991 pour obtenir l'autorisation de réaliser une courte série d'émissions.

² ROEKENS A., « La série "Wallonie" (1962-1969 ; 1991-1995) : exception ou symptôme dans la programmation de la RTB(F) ? », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. XXXIX, 2009, pp. 277-297.

³ Voir DELFORGE, P., *Mordant Henri*, dans P. DELFORGE, P. DESTATTE & M. LIBON (dir.), *op. cit.*, t. II, pp. 1117-1118.

Tandis que les dirigeants de la chaîne prévoient que ces programmes cesseront avec la retraite de Mordant fixée au 2 juillet 1992 (le jour des 65 ans du journaliste), les projets de celui-ci sont d'une tout autre envergure. Bien décidé à ce que l'émission lui survive, Mordant réunit autour de lui une équipe de jeunes journalistes. Cette initiative individuelle se verra renforcée par un soutien politique inespéré. En effet, le 6 janvier 1992, Guy Spitaels devient ministre-président du gouvernement wallon et affirme par sa forte personnalité l'importance du pouvoir régional wallon. Cette nouvelle configuration des institutions régionales dote ces programmes d'un appui politique significatif. Dans la mesure où Spitaels et le gouvernement wallon signifient leur soutien à la série de Mordant et de ses comparses, cette émission devient *de facto* « indéboulonnable »... D'après les documents d'époque et les témoignages recueillis *a posteriori*, une alliance objective se noue alors entre, d'une part, l'équipe de journalistes dont les émissions « Wallonie » prennent une dimension nouvelle et, d'autre part, Guy Spitaels qui vise à accroître la visibilité des institutions wallonnes. Conformément aux volontés de Mordant lui-même, la série « Wallonie » survivra ainsi à son instigateur et sera diffusée de manière régulière jusqu'en mars 1995.

3. De prégnants lieux de mémoire

Si l'on prend en considération l'ensemble de la série « Wallonie » diffusée tant dans les années 1960 que 1990, les références au passé industriel wallon s'avèrent omniprésentes⁴. L'identité wallonne se fonde, dans le cadre de ces émissions, sur un processus de « victimisation » par rapport à une Flandre beaucoup plus prospère. Les images de charbonnages et d'entreprises sidérurgiques constituent de véritables leitmotivs tantôt explicites, tantôt seulement visuels des émissions « Wallonie ». La focalisation de ces programmes télévisés sur les bassins industriels wallons s'explique aisément dans le cas des émissions des années 1960 expressément consacrées à des problématiques économiques. Par contre, les programmes des années 1990 visent à valoriser la Région wallonne nouvellement créée, diversifient leurs sujets, passent en revue les prérogatives régionales, et tendent à accroître la visibilité des nouvelles institutions politiques. Il n'empêche que les anciens charbonnages et les bassins industriels désaffectés continuent, dans les années 1990, à hanter le contenu des reportages et à figurer en arrière-plan des plateaux de télévision. Dans ce sens, ils peuvent être considérés comme des « lieux de mémoire » puisqu'ils font l'objet d'une « démarche d'appropriation symbolique

⁴ Une analyse approfondie de la série « Wallonie » est développée dans ROEKENS A., *Écran, mon petit écran, dis-moi qui est encore belge... La RTB(F) face au débat identitaire wallon (1962-2000)*, Namur, 2009.

d'un espace lié aux événements fondateurs »⁵. Comme si, au-delà des mutations tangibles de la société et des tentatives de reconversion économique du sud du pays, les journalistes désireux d'évoquer visuellement la Wallonie ne trouvaient pas d'alternative aux paysages industriels.

4. De nouveaux lieux de pouvoir

Plusieurs numéros de la série « Wallonie » tentent d'ajouter aux lieux de mémoire de la Wallonie industrielle les lieux de pouvoir wallon, en mettant en images la toute jeune capitale wallonne et le nouveau siège du gouvernement wallon. Un de ces programmes est diffusé le 5 février 1992 et porte le titre suivant : « Wallonie 92 : la longue marche du pouvoir wallon ». Cette émission historique vise à présenter l'évolution du mouvement wallon depuis la fin du XIX^e siècle. Le caractère engagé de la série est perceptible dès les premiers mots d'Henri Mordant qui, en déambulant parmi les portraits d'importants militants de la cause wallonne, s'adresse sur un ton professoral aux téléspectateurs :

« Cela en aurait épaté plus d'un ; je crois même que ça en aurait épaté beaucoup de ces vieux barbus ou imberbes, qui figurent ici en leur qualité d'ancêtres du mouvement wallon ; eux dont on ne connaît rien ou presque, puisque ni l'école ni la télévision ne nous ont jamais rien dit de ce qu'ils représentaient ou de ce qu'ils voulaient dire. Cela les aurait bien épatés, ces dignes représentants d'une antique assemblée wallonne photographiée à Liège en 1919 au pied du perron, barbus ou imberbes, mais tous parfaitement moustachus et coiffés à la mode de l'époque. Cela aurait bien épaté Jules Destrée, bien épaté Elie Baussart, fort barbu, bien épaté François Bovesse, très imberbe, et tant d'autres qui ne figurent pas ici mais que vous pouvez imaginer facilement à commencer par les rois des Belges, Léopold II à la barbe fleurie, Albert le roi chevalier et son fils Léopold, imberbes, en passant par tout qui vous voulez, le grand historien belge Henri Pirenne, le dangereux syndicaliste wallon André Renard, l'illustre romancier Georges Simenon. Ça les épaterait, oh oui, ça les aurait bien épatés tous d'apprendre qu'il existerait un jour, et qu'il existe aujourd'hui au sein de ce qui reste encore la Belgique un gouvernement wallon. Ils n'en seraient pas seulement épatés, mais je crois tout à fait incrédules. Un gouvernement wallon, vous voulez rire ? Et je ne pense pas que j'arriverais à les convaincre, rien qu'en exhibant un document comme celui-ci [*Henri Mordant montre une brochure portant la photo du siège du gouvernement wallon*] pourtant officiel : « Trois ans de gouvernement wallon ». Non il me faudrait un élément de conviction, plus concret plus solide, de la pierre. Pourquoi pas ? L'immobilier de tout temps a inspiré confiance et il

⁵ PIROTTE J., « Lieux de mémoire et structuration du mental », dans L. COURTOIS & J. PIROTTE (dirs.), *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, 1999, coll. « Publication de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. II, p. 32.

va de soi qu'un gouvernement wallon, s'il n'est pas clandestin, fantoche, imaginaire, ou en exil doit nécessairement occuper un siège de préférence en Wallonie. Eh bien, ce siège, il existe, le voici : c'est la présidence, et pour qu'on ne puisse pas confondre cette belle illustration avec quelque brochure touristique un peu fallacieuse, Jean Rosoux est sur place pour une visite des lieux. Jean Rosoux ? *[bruits parasites]* ah un instant je vous prie la communication va s'établir. Vous allez voir que le gouvernement wallon est dans ses meubles, qu'il a pignon sur rue et sur Meuse *[bruits parasites]*. Un tout petit instant de patience, histoire de nous rappeler que le gouvernement wallon ne s'est pas créé en un jour... »

Par l'énumération de grandes figures de l'histoire nationale belge et du combat régionaliste wallon, le journaliste présente « l'Élysette » non pas comme un fondement de l'identité wallonne, mais bien comme l'aboutissement de la dite « longue marche du pouvoir wallon ». La présentation du bâtiment lui-même s'avère ambivalente. D'une part, Mordant souligne l'importance que revêt la concrétisation « immobilière » du pouvoir régional wallon. D'autre part, le ton employé par le journaliste pour décrire l'incrédulité supposée des militants wallons ou pour lancer le reportage *in situ* est teinté d'une ironie évidente. Le commentaire que Jean Rosoux présente depuis « l'Élysette » confirme cette impression. Le collègue d'Henri Mordant prend d'abord la parole depuis un chantier où l'on aperçoit grues, ouvriers et matériaux de construction.

« Une longue gestation, une longue construction, le pouvoir wallon. Mais autant le savoir, le pouvoir wallon, comme tous les pouvoirs, c'est d'abord une affaire de symboles : un Parlement, un Gouvernement. Bref, des hommes et parfois une femme. Mais il est d'autres symboles, comme ici, dans le Saint des Saints. La Présidence comme on l'appelle depuis peu. »

Suivant le doigt pointé du journaliste, la caméra découvre la façade du siège de l'exécutif wallon. On entend, à partir de ce moment-là, une musique de fond, classique et solennelle jouée à la flûte. On retrouve ensuite Jean Rosoux dans l'entrée du bâtiment qui en fait une sorte de visite guidée. Chaque élément de la construction est présenté à l'écran, parallèlement au commentaire.

« Au fond, c'est ce que j'ai préféré pour vous, dans cette ancienne demeure haute bourgeoise récemment restaurée, c'est ce hall d'entrée avec sa pierre bleue polie de la vallée de l'Ourthe, ce marbre rouge de Rochefontaine et surtout ses sculptures. Sculpture-colonne et sculpture-porte où l'imaginaire de l'artiste, Félix Roulin, libère de la gangue de métal, des corps. *[Images de cette porte sculptée. Gros plans sur des corps féminins dénudés]* Une manière de traduire, paraît-il, la libération de l'humanité. *[La porte s'ouvre, la caméra parcourt des salons et pénètre dans une salle de réunion.]* Ici, ce qu'on essaye de traduire, de concrétiser, chaque jeudi matin, ce sont des choses plus prosaïques : les choses de votre vie. Puisqu'ici, nous sommes autour de la table de l'Exécutif régional wallon. Pour le reste de la visite, on se retrouve en haut ? *[On retrouve Jean Rosoux qui, depuis le balcon, entre dans un*

bureau quasi vide, où ne se trouvent qu'une grande table, une chaise et un téléphone.] Nous y voici dans le bureau du ministre-président, même à côté de son siège où je vais m'installer. Un ministre-président assez étonnant, assez nouveau qu'on nous a présenté il y a quelques temps, tellement important que certains même l'appellent Dieu. »

Jean Rosoux fait ainsi visiter aux téléspectateurs wallons et belges francophones le siège du gouvernement wallon complètement vide, sur un ton particulièrement équivoque.

D'une part, cette séquence sacrifie aux codes visuels et musicaux de la présentation et de la valorisation des lieux de pouvoir. L'importance du pouvoir wallon est soulignée, lorsque l'on avance que c'est « *ici* » que se règlent les « *choses de votre vie* ». Les œuvres d'art et les matériaux wallons sont vantés de manière particulièrement ostentatoire. Le fait que le bâtiment soit vide contribue à rendre cette visite solennelle, voire irréaliste, et donne à penser que le pouvoir régional wallon est encore en phase de construction.

D'autre part, les commentaires au sujet de l'œuvre apparemment déconcertante de Félix Roulin, du « Saint des Saints » et de celui qu'on appelle « Dieu » induisent une certaine prise de recul, et même une évidente auto-dérision. Il est intéressant de constater que même ces journalistes qui militent pour l'institutionnalisation de la Wallonie ne se prennent pas tout à fait au sérieux, lorsqu'ils présentent le ministre-président et le siège du gouvernement wallon. Cet humour est partiellement imputable à l'emplacement de cette séquence qui vise à « accrocher » l'attention du téléspectateur et qui sert d'amorce à une émission dont le propos historique est dense et complexe.

La même ironie est également présente dans la dernière séquence de la même émission. Alors que Jean Rosoux demande à Henri Mordant comment il va conclure, celui-ci répond sur un ton, à nouveau, décalé.

J.R. : Si vous ne voulez plus parler de rien, comment allez-vous conclure ?

H.M. : Je me le demande. Peut-être simplement en disant que le pouvoir wallon existe enfin, ça m'épate, qu'il est là incontournable, sécurisant, bien accepté par tout le monde, que sans doute, il va devoir faire des choix pour l'avenir puisqu'il n'est pas riche. Tenez, par exemple, notre prochaine émission va parler des travaux publics, utiles ou moins utiles mais qui de toute façon coûtent cher : faut-il tous les poursuivre ? (...) Le pouvoir wallon sans doute est encore appelé à grandir.

J.R. : Sans doute, mais pour ce soir, fini ?

H.M. : Allez, j'ai un regret, vous n'allez pas le prendre pour un reproche, mais la pierre bleue, le marbre rouge dans le hall d'entrée de la présidence, vous vous souvenez ? Je ne les ai pas vus...

J.R. : Qu'à cela ne tienne, suivez-moi. Je vais vous les montrer.

[Jean Rosoux et Henri Mordant ont quitté leur siège et se tiennent debout devant un grand écran qui fait défiler quelques photographies du siège du gouvernement wallon.]

J.R. : Voilà enfin la pierre bleue de la vallée de l'Ourthe. Voilà aussi le marbre rouge de Rochefontaine.

H.M. : C'est bien beau mais dites-moi, je vous ai aperçu tout à l'heure au balcon et derrière vous j'ai aperçu un paysage, mais fugacement... si fugacement que...

J.R. : Voici le paysage qu'on aperçoit du balcon...

HM : C'est bien beau, mais, dites-moi, les fenêtres tout illuminées, les reflets de lumières sur la Meuse, je ne les ai vus qu'en photo sur une brochure, est-ce que, vraiment, écoutez j'aurais peur d'abuser mais...

J.R. : Oh, mais il n'y a aucune raison de vous refuser cela...

HM : Oh c'est beau, c'est vraiment beau. Si je peux me permettre une confidence, remarquez que je n'ai pas tous les jours ce sentiment-là, mais parfois, par moment, on est quand même un petit peu fier d'être wallon...

Retentit alors la mélodie du chant « fir d'esse Walon » (Fier d'être wallon, en dialecte liégeois), tandis que le texte du générique défile sur le panorama nocturne de « l'Élysette ». Cette dernière séquence atteste, de manière particulièrement explicite, de l'importance que revêt aux yeux des militants wallons la création d'un lieu de pouvoir, tangible et relativement prestigieux. Pourtant, l'émotion exprimée par Mordant ne se résume pas seulement à de la fierté, mais est également teintée d'incrédulité et de fausse modestie. La réalité serait-elle donc « trop belle pour être vraie » ? Serait-il malvenu de se dire à la télévision « vraiment fier d'être wallon » ? En tous les cas, les deux journalistes ne semblent pas pouvoir se départir d'une certaine ironie face à l'institutionnalisation de la Région wallonne qu'ils préconisent pourtant depuis des années.

Ainsi, l'émission diffusée par la RTBF le 5 février 1992 offre un éclairage intéressant sur les processus d'investissement symbolique des lieux de pouvoir. Comme l'induit l'aspect inhabité, voire inanimé, de « l'Élysette » dans ce programme télévisé, il apparaît avec clarté que l'inauguration d'un bâtiment ne constitue pas une fin en soi. Le programme analysé par le présent article est, en quelque sorte, un acte de naissance du siège du gouvernement wallon en tant que lieu de pouvoir. Toutes les composantes y sont en effet rassemblées : le nouveau ministre-président wallon établit son siège dans un bâtiment récemment restauré, et le rend public via une émission justement consacrée à la Région wallonne, appelée à élargir ses compétences.

L'autre aspect intéressant de la représentation télévisuelle de « l'Élysette » réside dans son caractère décalé et ironique, et ce malgré l'enthousiasme certain des journalistes concernés vis-à-vis de la concrétisation du pouvoir wallon. Il n'est absolument pas question ici d'essentialiser l'autodérision en tant que trait spécifique de l'humour belge. Par contre, ce regard irrévérencieux vis-à-vis de ses propres institutions correspond à un mécanisme visant à valoriser une identité qui s'est longtemps définie dans un registre négatif, voire misérabiliste. L'identité wallonne s'est construite à travers de constantes références au déclin de ses industries lourdes. Malgré les signes de renouveau et de diversification de la réalité wallonne, il

« L'Élysette » à la télévision

apparaît délicat de passer brutalement d'une posture victimaire à un discours triomphant. Dans le cas de la Wallonie, les anciens lieux de mémoire font ainsi de l'ombre aux nouveaux lieux de pouvoir.

Partie II Frontières

Paul-Augustin Deproost
**« Sine fine... ». Du limes au fines,
à la recherche des frontières de Rome**

Jean-Marie Yante
**Les douanes, structures identitaires
et instrument économique. Des prémices du XIII^e
siècle aux expériences du XV^e**

Sébastien Dubois
**L'espace wallon avant l'invention du concept de
« Wallonie ». Éléments pour une réflexion sur la
notion de région (XVII^e-XIX^e siècles)**

Alfred Minke
Les Cantons de l'Est et les Belges germanophones

Suzanne Hose
Les Sorabes, une minorité slave en Allemagne

« Sine fine... ». Du limes aux fines à la recherche des frontières de Rome

Paul-Augustin DEPROOST

« Là où la différence fait défaut, c'est la violence qui menace ». René Girard définit ainsi très exactement l'enjeu ultime de mon propos, en lien avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui¹. Quelles que soient ses formes et ses modalités d'application, la frontière s'impose, en effet, comme un invariant indispensable à la vie elle-même, pour qu'elle puisse surgir du chaos, tel celui qui régnait avant la naissance du monde, quand il n'y avait ni jour ni nuit, ni terre ni mer. La frontière est fondatrice de différence ; elle permet aux choses d'apparaître tout simplement ; elle permet aux hommes de sortir de leur indifférence, d'entrer en relation, de créer des réseaux, des communautés, des sociétés, d'exercer leur part irréductible de liberté dans le creux d'altérité qu'induit tout processus de limite. L'homme grandit dans ses frontières, il y apprend à se connaître et à connaître les autres ; il y découvre ses repères et ses cadres, sans lesquels aucune vie consciente n'est réellement possible.

Pour autant, les frontières ne sont jamais neutres ni arbitraires quand il s'agit des hommes. Certaines frontières n'existent vraiment que si elles sont traversées, comme les frontières qui ouvrent les communautés au-delà d'elles-mêmes ; d'autres tuent lorsqu'on veut les traverser, comme les murs ou les rideaux qui ferment les communautés dans leurs « identités meurtrières »². Toujours étroitement liées à la vie, les frontières ont, comme elle, besoin d'une parole pour naître, d'un projet pour se construire. Pour dessiner leurs frontières, les hommes doivent aussi, tôt ou tard, parler ou se parler, s'aimer ou se haïr. Toute frontière porte une éthique. Aucune frontière, même naturelle, n'existe naturellement ; la nature ne crée que des

¹ Voir GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972, p. 87. La communication prononcée lors du colloque « Histoire et régions » était l'ébauche d'un texte qui a été publié dans DEPROOST P.-A., « *Hic non finit Roma*. Les paradoxes de la frontière romaine, un modèle pour l'Europe ? », dans P.-A. DEPROOST & B. COULIE (dirs.), *Les frontières pour ouvrir l'Europe*, Paris, 2004, coll. « Structures et pouvoirs des imaginaires », pp. 29-50. J'en propose ici une nouvelle version qui intègre notamment le texte d'un article antérieur : DEPROOST P.-A., « Rome. Les enjeux idéologiques d'un mythe urbain dans l'antiquité », dans P.-A. DEPROOST & B. COULIE (dirs.), *L'utopie pour penser et agir en Europe*, Paris, 2002, coll. « Structures et pouvoirs des imaginaires », pp. 53-71.

² Pour reprendre le titre d'un livre célèbre d'Amin Maalouf.

accidents, des montagnes, des forêts, des mers ou des fleuves qu'il revient à l'homme de proclamer frontières, car aucune limite ni aucun territoire n'existe en dehors de la conscience que les hommes en ont. La Méditerranée est aujourd'hui au cœur de nombreuses incompréhensions ; il fut un temps où y battait tout simplement le cœur du monde ; et pourtant, elle a toujours été, comme l'appelle le poète René Char, « la blessure la plus rapprochée du soleil » ; ce sont les hommes qui ont décidé de s'y déchirer ou de s'y réchauffer.

Toute frontière est le fruit d'une culture et d'une histoire ; elle est conventionnelle ; elle résulte de la connaissance et de la pratique que l'on peut avoir d'un territoire particulier à un moment donné ; elle contient donc en elle-même les principes de sa propre flexibilité, et il est toujours dangereux de croire qu'une frontière doit exister une fois pour toutes là où elle est et sous la forme qu'on lui a donnée. En même temps, pour rester crédible, une frontière ne peut pas non plus continuellement être modifiée sans créer une insupportable instabilité et un sentiment de désordre. Les frontières accompagnent toujours des valeurs, elles régulent des visions du monde qui construisent les civilisations ; elles doivent alors savoir durer ce que durent ces civilisations, dont elles rythment à la fois l'espace et le temps, ni plus ni moins. Il n'y a pas en soi de bonne ou de mauvaise frontière, il y a des relations entre des communautés qui utilisent bien ou mal des frontières.

En conséquence, le choix d'une frontière est un acte éminemment politique. Tout nécessaire qu'il soit, le maillage territorial est très variable selon le pouvoir qui le définit. « La carte ordonne et donne des ordres », écrit Jean-Loup Rivière³. Dès l'instant où les hommes se sont organisés en communautés rassemblées autour d'un pouvoir, ils ont conçu des cercles de vie inégalement étendus, interférents ou concentriques, qui ont induit un rapport à l'autre, différencié selon la place qu'il occupe à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites. Du reste, les frontières sont le lieu où commence et où s'arrête le droit positif des communautés qu'elles entourent, tantôt recherché tantôt fui par les réfugiés et les exilés de toutes les époques. Pour autant, tous les pouvoirs n'appréhendent pas de la même façon le bornage de leur territoire. Pendant longtemps, nonobstant les géométries intérieures qui ont structuré ses identités, Rome a eu pour véritable frontière la « Mer au milieu des terres », la Méditerranée, et donc plutôt un centre qu'une circonférence ou une limite, que son absence permettait de repousser indéfiniment pour conquérir de nouveaux espaces d'humanité sur les « confins » barbares ou sauvages. D'autres cultures traditionnelles connaissent, encore aujourd'hui, des « frontières nomades », à la fois précises et fluctuantes. Mais, qu'elle soit privée ou publique, poser une frontière signifie toujours poser un regard social dont les intentions et les conséquences ne sont jamais neutres : s'agit-il d'organiser ou de contrôler, d'échanger ou d'exclure,

³ Voir RIVIÈRE J.-L., « La carte et la décision », dans *Cartes et figures de la Terre*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de Création Industrielle, 1980, p. 379.

d'élargir ou d'enfermer, les frontières mettent en œuvre des marqueurs symboliques d'identité qui déterminent les rapports humains dans une appartenance territoriale vécue.

Parmi eux, les symboles liés à la mémoire sont sans doute les plus forts, mais aussi les plus instrumentalisés. Ainsi, par exemple, la mémoire des morts qui y sont inhumés fonde dans la terre des ancêtres le sentiment d'appartenance à une collectivité ; les récits héroïques entretiennent cette mémoire au souvenir du sang versé à la frontière comme ferment vivifiant des identités collectives. Mais on sait combien ces symboles peuvent tantôt rapprocher les hommes, tantôt les diviser selon l'idéologie qui s'en est emparée. D'autre part, les hommes perpétuent ces symboles dans les territoires lointains auxquels ils ont étendu leurs frontières au terme des conquêtes et des colonisations. À chaque fois, la nouvelle fondation valide son rattachement au cercle de départ par la glorification des signes qui le rappellent, tant il est vrai qu'on ne fonde bien Rome que sur les reliques de Troie. Qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, quand un pouvoir dessine ses frontières, il les profile sur une certaine idée du passé qui les charge de passions et de sacralité ; s'il ne parvient pas à les authentifier par la présence de « lieux saints » qu'il faut préserver ou retrouver, il les justifie par un attachement à des « valeurs saintes » qu'il prétend y imposer ou restaurer. Et même quand un empire doit renoncer à ses frontières, les nations qui les redéployent en les rétrécissant le font au nom d'un retour à la « pureté » ancestrale d'un sol souillé par les métissages expansionnistes. À chaque fois, l'ajustement des frontières donne prise à des systèmes de représentation fortement ancrés dans des cultures sociales qui projettent à leurs confins des convictions messianiques plus ou moins marquées.

Enfin, faire le choix d'une frontière, c'est aussi choisir une forme de citoyenneté. La *ciuitas* est, en latin, à la fois le lieu et le mot où se constitue la civilisation, le bien le plus précieux des hommes. Et, de la *polis* grecque au mythe latin de la cité, civilisation, politique et citoyenneté sont étymologiquement synonymes. Mais pour que la cité puisse naître, il ne suffit pas de vivre en société ; il faut aussi que cette société ait le sentiment d'appartenir à une entité publique supérieure qui organise la vie commune à l'intérieur de cadres juridiques que sont aussi les frontières. La cité ne va pas de soi ; elle ne répond pas seulement à un besoin naturel de vie sociale ; elle est une construction artificielle, une œuvre humaine ; elle est un fait de culture, une « institution », qui implique dès lors la mise en œuvre de contrats, la représentation de valeurs communautaires, une certaine conception du gouvernement et de l'occupation du territoire. Pour structurer ses volontés et ses forces de rassemblement, la cité a alors besoin de lignes et d'espaces, qui sont comme les cartes d'une pensée politique : « Bien des métaphysiques, écrit Gaston Bachelard, demanderaient une cartographie⁴ ». Il suffit souvent de franchir la

⁴ Voir BACHELARD G., *La poétique de l'espace*, Paris, 1957, p. 192.

frontière d'un pays pour mesurer la qualité de l'accueil qui attend le voyageur dans ses cités. Fondement historique de la « nation », au sens latin du terme qui implique l'idée d'un lieu de naissance, la cité se réalise et la citoyenneté s'exerce « à l'intérieur » de limites territoriales convenues, car elles ne sont pas simplement une donnée empirique, un découpage statique, mais un ferment dynamique qui implique un groupe humain politiquement organisé dans une histoire commune. Les frontières sont, en quelque sorte, les matrices de la citoyenneté ; elles lui permettent de naître, de grandir, de crier, mais on y a aussi vu, hélas, bien des citoyens y mourir. Pour exister, la citoyenneté ne peut pas faire l'économie de ses frontières ; et même lorsque Sénèque se déclare citoyen du monde, c'est parce qu'il est d'abord citoyen de Rome, où il se souvient aussi qu'il est un Espagnol né à Cordoue.

Dès ses origines, Rome a manifesté un sens aigu pour les valeurs de l'espace. Ces valeurs sont le résultat d'une organisation consciente et minutieuse pour qu'à chaque lieu correspondent des activités propres, selon une vision particulière du monde et de la place qu'y occupe la Ville. Rome a sacralisé le sol de la cité sur lequel résident ses dieux et elle a organisé la construction de leur temple dans les espaces symboliques de leur sphère d'activité : le séjour majeur de Jupiter sur le Capitole, dans l'espace consacré du centre originel qui est, avant toute chose, la source du pouvoir à Rome ; hors-les-murs de l'enceinte sacrée, sur le Champ de Mars, le séjour du dieu de la guerre et du métier des armes, interdits dans les lieux saints de la concorde et de la paix.

Par ailleurs, même si elle prétend couvrir le monde, Rome a toujours été fascinée par les clôtures, les frontières, les limites, dont le franchissement fait l'objet de rituels qui ne laissent place à aucune improvisation. Le dieu Terminus en est le garant : il est la borne de pierre, plantée dans le sol, qui limite un terrain ou un territoire exploité par des hommes et qui en indique le propriétaire. Il veille à la limite des domaines privés, mais aussi du territoire du peuple romain, l'*ager Romanus*, éminemment en cette enceinte sacrée par excellence qu'est le *pomerium* : à l'intérieur règne Jupiter depuis que Romulus en a fait descendre sur terre le *templum* céleste, tracé par le sillon de sa charrue ; c'est le lieu de la paix, de la vie, de la culture, de la concorde, et l'on rejette à l'extérieur la mort et ses cimetières, la guerre et ses soldats en armes, la campagne et ses travaux des champs. Franchir une limite garantie par Terminus quand on n'est pas de la cité qu'il protège ne peut qu'être le fait d'un hôte ou d'un ennemi, *hospes* ou *hostis*, les deux mots latins étant formés sur le même radical qui désigne « l'autre qui est semblable ». Une fête annuelle est consacrée au dieu des bornes, les *Terminalia*, dont le rituel souligne cette valeur double du dieu de la séparation et de la proximité, du dieu qui distingue et qui rapproche.

Ces limites sont régulièrement interrompues par des portes, elles aussi consacrées à une divinité, Janus, le dieu aux deux visages, qui se trouve partout où l'homme doit changer d'espace, de la rue à la maison, de la campagne à la ville, et même de la

guerre à la paix, puisque les portes de son temple sont ouvertes ou fermées selon que Rome est en temps de guerre ou en temps de paix. Au milieu du VI^e siècle après Jésus-Christ, au moment où la Rome historique achève son existence antique, un poète chrétien, qui est aussi un sous-diacre de l'Église romaine, célèbre l'éloge de l'Apôtre Pierre en des termes qui prolongent le vieux rite de Janus : « Il ferme la route à la guerre celui qui ouvre la porte dans les astres », réalisant, dans une épopée romaine à la gloire des Apôtres Pierre et Paul, les nouveaux jumeaux fondateurs, la prophétie virgilienne d'un temps « où les portes de la guerre seraient barrées de fer et d'étroites jointures »⁵. En amour aussi, les poètes latins connaissent l'obstacle de la porte fermée entre les deux amants, et cet obstacle peut n'être simplement qu'un « mur jaloux », ouvert en une mince faille au souffle des baisers de Pyrame et de Thisbé, dans la première version connue qu'a donnée Ovide de cette légende fameuse.

Franchir ces limites n'est jamais neutre, et celui qui la franchit sans autorisation provoque le courroux des dieux et les peurs irrationnelles des hommes. Terminus contraint les voisins à partager le repas de la fête et à se réjouir ensemble, en étant les hôtes les uns des autres. Il les oblige ainsi à être des amis et, en cas de refus, à installer entre eux la suspicion avant l'hostilité et la haine. Rémus a payé de sa vie d'avoir joué à sauter au-dessus du sillon fondateur tracé par son frère. On connaît l'émoi proverbial et le cataclysme politique qu'a provoqués César en traversant en armes le Rubicon, cet insignifiant, mais symbolique, cours d'eau à la frontière nord de l'Italie. À l'autre bout de l'histoire antique de Rome ou, du moins, de l'Empire qu'elle a constitué, en 378 après Jésus-Christ, les Goths enfoncent le *limes* dans la ville thrace d'Andrinople, au cours d'une bataille où l'empereur Valens disparaît avec beaucoup de ses hommes et plusieurs généraux, annonçant pour de nombreux contemporains la fin de l'Empire et suscitant, à tout le moins, à Rome les premiers doutes à propos de son propre avenir. Quand on franchit une porte romaine, il convient de mesurer ses gestes et ses paroles, de ne pas trébucher du pied ni de la langue pour que le passage soit paisible. Pyrame et Thisbé ne pourront pas franchir le mur qui les séparait ; ils l'ont contourné en un rendez-vous interdit qui ne pourra dès lors les réunir que dans la mort.

Ainsi conçue, en dehors de toute neutralité, cette fascination pour les frontières induit l'ambiguïté fondamentale du mythe de Rome, partagée entre le projet d'une cité à construire et à défendre, parce que voulue par les dieux, et l'idéologie superstitieuse, totalitaire et coercitive des moyens mis en œuvre pour la construire et la défendre dans la réalité d'une cité historique, en proie à toutes les menaces d'invasion, pour protéger son identité ou l'étendre. Nonobstant les déclins successifs

⁵ Voir ARATOR, *La geste des Apôtres*, I, 1076 : « *Claudit iter bellis qui portam pandit in astris* », que l'on comparera à VIRGILE, *Énéide*, I, 293-294 ; « *Dirae ferro et compagibus artis/claudentur Belli portae* ».

dont les historiens latins avaient eux-mêmes le pressentiment dès le premier siècle de notre ère, la Ville éternelle semble bien ne jamais devoir mourir, confirmant l'orgueilleuse prédiction de Jupiter à la mère d'Énée : « Imperium sine fine dedi », « Je leur ai donné un empire sans fin », relayée cinq siècles plus tard dans la bouche d'un poète espagnol qui la reporte sur la puissance de l'empereur chrétien⁶. L'Empire s'est finalement désagrégé, ses frontières géographiques ont été enfoncées et recomposées, mais non la Ville qui lui a donné naissance ni l'utopie « capitale » dont elle est porteuse. Sans doute parce qu'après avoir connu les naufrages idéologiques dont les barbares ont finalement eu raison, le mythe a continué de subsister d'une cité qui s'était donné pour mission de rassembler tous les hommes dans la paix, de prendre en charge l'*orbis terrarum*, dont cette cité aurait effacé les frontières. En ce sens, la rencontre inévitable avec le christianisme a été bien sûr décisive : elle a conjugué l'utopie géographique et l'utopie spirituelle d'un double projet universel, en un lieu que le premier empereur romain, déjà, situait au centre géographique du monde sur une carte placée au Champ de Mars dans le portique de Vipsanius. À la fin du III^e siècle, sur une autre carte placée dans les portiques des écoles d'Autun nouvellement restaurées, Eumène « prend plaisir à regarder la peinture du monde, maintenant enfin que nous n'y voyons plus rien d'étranger »⁷.

Mieux qu'aucune cité antique, Rome sait qu'il n'y a pas de géographie innocente. Dans le cortège triomphal, le général vainqueur exhibe les maquettes des cités soumises et les cartes des nouvelles conquêtes, où la peinture du monde habité s'étend en même temps que l'extension de l'empire. Et toutes les frontières, enceintes et limites ne sont, finalement, que les circonférences successives d'un centre unique qui, plus encore qu'un lieu, s'impose à Rome comme une manière d'être au monde, une façon de penser l'univers, en d'autres termes une culture. Dans un bel article sur les images du centre et de la périphérie à Rome, Françoise Toulze a montré comment les Romains ont conçu les rapports entre la topographie de leur ville et les missions qu'ils revendiquaient pour elle⁸. En particulier, elle fait valoir que les figures périphériques structurent toutes les forces de cohésion et d'unité de la cité, autour de symboles religieux et politiques : par exemple, les lieux de la prise d'auspices, sur le *pomerium*, hérité du sillon de Romulus, pour la vie civile, ou dans le *templum* des camps pour la vie militaire ; ou encore, la succession des sept collines, dont Anchise avait prophétisé à son fils Énée qu'elle encerclerait la Ville d'un seul rempart, au même moment où il lui annonçait la double hégémonie politique et morale de la cité de Romulus : « Sous les auspices de ce héros, mon fils,

⁶ VIRGILE, *Énéide*, I, 278-279 ; PRUDENCE, *Contre Symmaque*, I, 541-542.

⁷ EUMÈNE, *Discours pour la restauration des écoles d'Autun*, 21, 3 : « Nunc enim, nunc demum iuuat orbem spectare depictum, cum in illo nihil uidemus alienum ».

⁸ Voir TOULZE F., « Centre et périphérie à Rome », dans *Uranie*, t. III : *Espaces mythiques*, 1993, pp. 87-118.

cette illustre Rome égalera son empire à l'univers, sa grande âme à l'Olympe et, une, elle enfermera pour elle-même, d'un mur, sept collines »⁹.

On pourrait détailler comment Rome a spatialisé, dans l'organisation concentrique de son territoire, l'exercice des hiérarchies fonctionnelles héritées du monde indo-européen : les espaces du pouvoir et de l'activité économique dans les temples, basiliques, marchés et autres bâtiments du forum, qui concentre les hauts lieux de la politique, de la justice et de la sociabilité urbaine ; les espaces de l'armée à l'extérieur de l'enceinte sacrée ; il faudrait aussi parler des espaces qu'on habite, le Palatin qui est la colline des nobles, l'Aventin, qui est le mont de la plèbe, et, entre les deux, le Grand Cirque qui réunit toutes les classes dans la fusion des jeux et divertissements. Mais, dans le rayonnement des cercles autour desquels la Ville construit progressivement ses charpentes monumentales, domestiques et sociales, il y a, bien sûr et finalement, le cercle de la terre, l'*orbis terrarum*, à l'origine du jeu de mots fameux entre l'*urbs* et l'*orbis* encore attesté aujourd'hui dans la proclamation pontificale du jour de Pâques *Vrbi et Orbi*, « à la Ville et au monde ». L'image est apparue pour la première fois chez Cicéron, qui, à bien des égards, a été le théoricien du centralisme romain, mais Ovide en a donné une formulation poétique qui en définit très précisément les enjeux : « Les autres peuples ont reçu une terre aux frontières définies. Pour Rome, l'étendue est la même, de la ville et du monde », « *Romae spatium est urbis et orbis idem* »¹⁰.

À cet endroit, le mythe urbain rejoint le mythe de l'âge d'or dont le sol, toujours selon Ovide, « comme la lumière du soleil et l'air, n'était pas encore marqué du long tracé des limites » ; en prétendant repousser ses frontières aux extrémités du monde, Rome reprend à son compte le mythe primitif d'un territoire commun à tout l'univers, mais, désormais, ce territoire est romain et l'âge d'or devient l'apanage de Rome, dont se réjouit encore Eumène quand il célèbre le redressement du monde après que Rome l'a arraché à la barbarie : « Tant il est vrai que ces siècles d'or qui, jadis, sous le règne de Saturne, ne fleurirent pas longtemps, renaissent aujourd'hui sous les auspices éternels de Jupiter et d'Hercule¹¹ ».

Toute l'histoire antique de Rome se confond, en définitive, avec cette ambition d'étendre aux limites de l'univers le modèle romain de la concorde et de la paix manifesté dans l'enceinte sacrée de la Ville, où les soldats qui ont combattu reviennent notamment déposer leurs armes, avant de retourner sur leurs terres. Aussi

⁹ VIRGILE, *Énéide*, VI, 781-783 : « *En huius, nate, auspiciis illa incluta Roma/ imperium terris, animos aequabit Olympo, / septemque una sibi muro circumdabit arces* ».

¹⁰ Voir l'éloge du dieu Terminus dans OVIDE, *Fastes*, II, 639-684, et plus particulièrement les v. 683-684 pour notre citation. Voir les premiers exemples de la paronomase chez CICÉRON, e.g. *Catilinaires*, I, 4, 9 ; *Plaidoyer pour Muréna*, X, 22 ; etc.

¹¹ EUMÈNE (n. 7), 18, 5 : « *Adeo ut res est aurea illa saecula, quae non diu quondam Saturno rege uiguerunt, nunc aeternis auspiciis Iouis et Herculis renascuntur* ». Pour le mythe des quatre âges du monde, voir OVIDE, *Métamorphoses*, I, 89-150, en particulier les v. 135-136.

généreux et recherché fût-il, le droit de cité, qui a fini par faire de « tout étranger qui vit dans le monde habité » un citoyen romain, selon les termes de l'édit de l'empereur Caracalla, illustre le programme fédérateur de Rome, en ce compris la volonté d'imposer la paix au monde, non pas en supprimant la diversité et les singularités des nations, mais en les organisant dans la cohérence d'un projet hiérarchisé dont Rome prend l'initiative et est la garante, anticipant la définition bien connue que saint Augustin donnera de la paix, à savoir « la tranquillité de l'ordre »¹². Rome est au centre du monde et s'arroge donc le droit de lui imposer son ordre.

L'histoire du mot *mundus* est une illustration saisissante et symbolique de ce centralisme universel et vital pour la Ville. Avant de signifier le monde, ce mot désignait, au cœur de la Ville primitive, une fosse fermée, où Romulus, selon un rite étrusque, aurait jeté une motte de terre sortie de la ville d'Albe ; puis chacun de ses compagnons y aurait jeté, comme lui, un peu de terre apportée du pays d'où il venait. En même temps, ce *mundus* tirait son nom de la voûte du ciel, dont il avait la forme, et lorsqu'il s'ouvrait, trois fois par an selon la formule religieuse *mundus patet*, les âmes des morts s'en échappaient ; elles étaient celles des ancêtres de ces premiers Romains. Au centre du centre se trouve donc enfermé le monde, qui reproduit sur le sol la courbure du ciel, lieu sacré de circulation entre les vivants et les morts, où se rassemblent toutes les terres des fondateurs et de leurs descendants.

Ce centralisme idéologique est confirmé par des particularités géographiques et climatologiques. Comme terre médiane, Rome jouit d'un climat tempéré, éloignée à égale distance des grands froids du nord et des chaleurs extrêmes du sud, selon cette « ordonnance » que le poète augustéen Properce attribue à l'œuvre d'un dieu savant dans la carte des mondes : « Je sais quelle est la terre engourdie par le gel, quelle est celle que décompose la chaleur ; je sais quel est le vent favorable qui pousse les voiles vers l'Italie »¹³. Après avoir observé que le territoire de Rome occupe le centre du monde, l'architecte Vitruve inscrit même cet ordre climatique dans un projet providentiel à partir duquel s'est construit l'espace politique de la cité, car « la pensée divine a placé la ville du peuple romain dans une région merveilleusement tempérée afin qu'elle commandât au cercle de la terre »¹⁴. C'est le climat du « printemps éternel » de l'âge d'or, qui est aussi l'âge de Saturne, le dieu qui s'installa sur le Capitole avant que Rome y fût fondée. Romulus ne pouvait pas choisir ailleurs le site de sa ville, pressentant, « comme si un dieu l'eût inspiré », dit

¹² AUGUSTIN D'HIPPONE, *La cité de Dieu*, XIX, 13, 1.

¹³ Voir PROPERCE, IV, 3, 37-40 : « Cogor et e tabula pictos ediscere mundos,/ qualis et haec docti sit positura dei,/ quae tellus sit lenta gelu, quae putris ab aestu,/ uentus in Italiam qui bene uela ferat » ; en III, 22, le poète Properce chantait déjà l'équilibre de Rome qui ne connaît ni serpents ni monstres, et dont « l'eau coule en Italie en l'absence de prodiges inédits ».

¹⁴ VITRUVÉ, *L'architecture*, VI, 1, 10-11, en particulier : « Ita diuina mens ciuitatem populi Romani egregiam temperatamque regionem conlocauit, uti orbis terrarum imperii potiretur ».

Cicéron dans une page célèbre du *De Republica*, « qu'elle serait un jour le siège et la demeure du plus grand empire »¹⁵. Toujours selon Cicéron, le fondateur a choisi un lieu « riche en sources et salubre, au milieu d'une région par ailleurs malsaine, car les collines sont bien aérées et donnent de l'ombre aux vallées »¹⁶. Au demeurant, la proximité de la mer et son fleuve donnent à Rome les avantages d'une situation stratégique, mais Cicéron souligne que Rome en est aussi suffisamment éloignée pour être protégée des envahisseurs venus de la mer, des corruptions étrangères qui accompagnent le transport des produits précieux, de la tentation de quitter la patrie.

Peut-on alors parler de « frontière » dans cet empire « sans fin » promis par Jupiter, où *finis* traduit certes la limite toujours insaisissable du temps, mais aussi de l'espace que ne saurait « définir » précisément aucune marque de frontière ? Si l'on devait un jour retrouver une borne qui marquerait la frontière de l'Empire romain, on n'y trouverait sans doute jamais l'inscription « Hic finit imperium Romanum » – « Ici finit l'Empire romain ». Tout au plus y trouverait-on peut-être les mots « Hic non finit Roma » – « Ici ne finit pas Rome ». Car l'Empire romain n'existe qu'à travers le mythe urbain d'une ville, Rome, qui ne cesse de reproduire son modèle politique, militaire, social, mais aussi architectural et culturel partout où elle s'étend, et donc, s'il y en avait une, l'Empire romain n'aurait d'autre frontière que celle de Rome. Depuis l'avènement du premier empereur, Rome est même beaucoup plus qu'un territoire parmi d'autres ; elle est l'unité d'un peuple incarnée dans la personne du prince face au néant du reste du monde.

C'est que la frontière romaine est une notion qui ne va pas de soi et qui, en toute hypothèse, ne s'impose pas de la même manière à tous les endroits où l'on serait tenté aujourd'hui de placer une limite, en particulier aux confins extérieurs du territoire, sans compter que la notion même de confins est loin d'être univoque dans les imaginaires cartographiques du monde. En deçà de l'Océan mythologique, qui touche au ciel et au royaume des morts, les autres océans et, dans une moindre mesure, les fleuves ou les chaînes montagneuses sont, sans doute, des frontières objectives imposées par la nature à l'est, à l'ouest et au nord de l'Empire. Au nord de l'Angleterre, le mur d'Hadrien devait être une ligne frontière durable construite par les hommes. Mais, dans le sud africain, le *limes Tripolitanus* est une zone mal définie, « tropicale et remplie de bêtes sauvages », selon l'historien Appien, ouverte sur l'immensité de la solitude saharienne, et la défense du « Fossé d'Afrique » qui le concrétise a toujours largement échappé au pouvoir romain. À l'est, l'histoire de Rome montre à suffisance combien le *limes* parthique a été « nomade » dans des déserts de sable ou des marais qui n'ont, en définitive, jamais marqué une frontière

¹⁵ Voir CICÉRON, *La République*, II, 5, 10 : « ...ut mihi iam tum diuinasse ille uideatur hanc urbem sedem aliquando et domum summo esse imperio praebituram ».

¹⁶ *Ibid.*, VI, 11 : « Locumque delegit et fontibus abundantem et in regione pestilenti salubrem ; colles enim sunt qui cum perflantur ipsi tum adferunt umbram uallibus ».

politique entre les territoires romain et globalement « perse », mais bien plutôt un *no man's land* diplomatique. Tout au plus, ces dernières frontières sont-elles comme des « terrains de chasse » qui n'appartiennent à personne et où, tour à tour, se font et défont les rêves expansionnistes d'empires rivaux, mais elles n'ont pas plus de consistance politique que les « autels de sable » des frères Philènes dont parle Pline l'Ancien à la frontière entre les provinces africaines de Tripolitaine et de Cyrénaïque¹⁷.

Bien plutôt, les représentations romaines du monde confondent indissolublement l'*orbis Romanus* et l'*orbis terrarum*, dès le premier empereur qui met tout en œuvre pour imposer l'idéologie du *caput mundi*. L'année qui précéda sa mort, Auguste intitula son testament politique qu'il fit graver sur les tables de bronze de son mausolée au Champ de Mars : « Hauts faits du divin Auguste par lesquels il a soumis le monde au pouvoir romain » ; des copies de ce texte ont été envoyées dans les provinces, et parmi celles qui ont été retrouvées, notamment en Turquie, le fameux « monument d'Ancyre », rédigé en grec et en latin, atteste que l'empereur souhaitait donner à ce document la plus large publicité possible¹⁸. À la même époque, le pouvoir impérial met en place de puissants relais culturels qui orchestrent cette idéologie universaliste depuis les origines mythiques de la Ville jusqu'à l'histoire contemporaine, dans les œuvres respectives de Virgile et de Tite-Live, mais aussi dans l'iconographie officielle où Rome n'a d'autre limite que celle du monde. À l'avenir, peu importeront les vicissitudes de l'actualité politique ou militaire, peu importeront même les délocalisations du pouvoir impérial, l'idéologie de la ville capitale traverse l'histoire de Rome, convaincue que sa mission est de prendre le monde en charge. Son adhésion au projet universel du christianisme la confortera dans cette conviction, et, dans les premières années du V^e siècle, elle pourra fièrement proclamer par la bouche du poète chrétien Prudence : « Maintenant à juste titre, je suis appelée vénérable et tête du monde », laissant entendre qu'auparavant la formule n'était qu'un slogan mensonger. Au VI^e siècle, les récritures barbares de la titulature impériale *VICTOR GENTIVM*, dont s'honore, par exemple, l'ostrogoth Théodoric, assurent la survie d'un complexe idéologique totalement démenti par l'éclatement généralisé de l'Empire en occident ; l'aberration atteint son comble lorsque ce même Théodoric est célébré sur des inscriptions espagnoles comme « propagator Romani nominis, domitor gentium »¹⁹.

Est-ce à dire que Rome ne connaît pas de limite extérieure à son Empire ? Non, si l'on considère que le territoire de l'Empire est concrètement ceinturé par une ligne

¹⁷ Voir PLIN L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, V, 28.

¹⁸ « *Res gestae diui Augusti quibus orbem terrarum imperio Romano subiecit.* » Pour une édition commentée de ce texte, voir GAGÉ J., Paris, Belles Lettres, 1977.

¹⁹ Voir *Corpus des inscriptions latines (CIL)*, X, 6850, où l'inscription reconnaît au roi barbare une titulature impériale, revendiquée notamment par Théodose, « *propagator Romani imperii, domitor gentium barbararum* » ; PRUDENCE, *Contre Symmaque*, II, 662.

de contrôle militaire qui fixe la réalité de la conquête romaine le long d'un horizon défensif. Cette zone est surveillée par les légions romaines et les empereurs souhaitent même, dès Auguste, qu'elle ne soit pas indûment étendue. Le décalage est flagrant entre le discours idéologique et la réalité géopolitique : « L'Océan ou des fleuves lointains étaient les barrières qu'Auguste avait données à l'Empire », proclame Tacite au début de ses *Annales* ; mais l'historien ajoute, peu après, qu'il avait donné à son successeur Tibère « le conseil de se maintenir à l'intérieur des bornes de l'Empire »²⁰. Et on sait que l'Empire romain a connu son extension géographique maximale à la mort de l'empereur Trajan en 117, qui laissait un territoire certes immense, mais limité dans l'espace et même rapidement destiné à décroître. Depuis l'Antiquité, Trajan est, en effet, considéré comme le dernier conquérant de l'histoire de Rome, mais il fut aussi celui qui devait établir la preuve que jamais Rome ne pourrait venir à bout des Parthes, et que, donc, sa vocation universelle avait une limite territoriale. Son successeur, Hadrien, en prit acte et raccourcit, de propos délibéré, les frontières d'une ville que, paradoxalement, il osa, le premier, qualifier d'éternelle. Même le fameux *Panegyrique de Rome* prononcé en 143 par le rhéteur Élius Aristide reconnaît que la maîtrise romaine sur le monde n'est pas complète et qu'il y a une ligne de partage entre « Romains » et « non-Romains »²¹.

Cette ligne est le *limes*, dont le système connaît son apogée précisément vers le milieu du II^e siècle, dans la construction de complexes défensifs aux limites extérieures de l'Empire. Étymologiquement, le *limes* est un chemin qui borde un domaine et dont l'emplacement est toujours bien défini par les arpenteurs dans le cadastre des campagnes. Le terme est passé dans le langage des ingénieurs militaires à partir du moment où Rome a cessé l'expansion territoriale de son « domaine ». Auparavant, tant que la conquête était à l'ordre du jour, cette limite n'était qu'une ligne de départ, une ligne « nomade » sans cesse repoussée, avec des routes qui se dirigeaient vers l'ennemi comme autant de voies de pénétration. Dès le moment où il est devenu une limite défensive et fortifiée, le *limes* est apparu comme un espace de séparation ou, à tout le moins, de démarcation, induisant de nouvelles représentations autant morales que militaires. Il est, en effet, devenu une zone artificielle de confins, qui pouvait être doublée ou prolongée par la rive naturelle d'un fleuve ou d'une montagne ; il figeait l'extension du territoire et il donnait aux habitants de l'intérieur l'illusion d'une identité partagée et protégée contre les agressions de l'extérieur ; il créait artificiellement le sentiment d'une « barrière morale », comme l'appelle Andreas Alföldi, au-delà de laquelle se situe un ailleurs globalement perçu comme négatif ou, en tout cas, comme n'appartenant pas au monde connu. Le *limes* créait une limite d'Empire qui distinguait non pas deux

²⁰ Voir TACITE, *Annales*, I, 9,7 et 11, 8.

²¹ Voir ÉLIUS ARISTIDE, *Éloge de Rome*, 26.

territoires, mais deux « rythmes du temps », le temps des hommes dans l'ordre de l'humain et le temps des monstres dans l'ordre de l'inconnu.

En réalité, le *limes* romain n'a rien d'une ligne stratégique dessinée sur une carte, au sens où le serait une frontière moderne, tranchante et scientifique, établie par des conventions internationales pour fixer les limites entre États souverains. Avec Rome, nous sommes dans la logique d'un État-monde qui, un jour, a décidé unilatéralement d'arrêter son extension territoriale, sans renoncer pour autant à son statut de capitale du monde. Pour entrer dans cette logique, le *limes* devait apparaître non comme une « limite », qui aurait pu induire un sentiment de faiblesse politique, mais comme un signe de puissance qui contribuait à la domination universelle de Rome sur le monde habité ; le *limes* ne pouvait alors séparer que des Romains et des non-Romains, étant entendu que les seconds étaient exclus du genre humain. Le séjour de ces derniers était, du reste, aussi celui des Romains condamnés à la peine de l'exil, c'est-à-dire la peine de mort civile qui les privait de « l'eau et du feu » et donc de la cité, pour les renvoyer parmi les monstres, là où « les hommes sont à peine dignes de ce nom ; ils sont plus sauvages et plus féroces que les loups »²².

En aucun cas, le *limes* ne devait laisser apparaître ce qu'il était en réalité, à savoir la « limite de croissance » d'une stratégie qui avait renoncé à progresser contre les menaces extérieures pour se contenter d'y réagir, ou, pire, un aveu d'impuissance dessiné à l'endroit où la machine de guerre romaine était tenue en échec²³. Certes, Appien affirme que les empereurs n'ont pas souhaité étendre la domination de l'Empire « sur des barbares indigents qui n'apportaient aucun profit », soit une manière de reconnaître que l'idéologie hégémoniste a des limites économiques qui autorisent le maintien de marges incontrôlées en dehors de sa zone d'influence²⁴. Mais, en bien des endroits, et notamment à l'est de l'Empire, le *limes* a marqué concrètement les limites de l'armée romaine, jusqu'au jour où le verrou défensif lui-même ne fera plus illusion face à la poussée des « non-Romains ». Lorsqu'en 376 l'empereur Valens autorise les Goths, poussés dans le dos par les Huns, à traverser massivement le *limes* du Danube pour se réfugier en Thrace, il signe son propre arrêt de mort et celui de l'unité territoriale de l'Empire : « Toute cette confusion, tout cet empressement conduisaient à la ruine du monde romain », déplore amèrement l'historien Ammien-Marcellin²⁵ ; deux ans plus tard, dans la ville thrace d'Andrinople, ces mêmes Goths, honteusement exploités par les autorités romaines,

²² OVIDE, *Tristes*, V, 7, 45-46.

²³ Sur cette question, voir MANN J.C., « Power, force and the frontiers of the Empire », dans *Journal of Roman Studies*, t. LXIX (1979), pp. 175-183, à propos du livre de LUTTWAK E.N., *The grand strategy of the Roman Empire from the first century A.D. to the third*, Baltimore/London, 1976.

²⁴ Voir APPIEN, *Histoire romaine*, Préface, 7.

²⁵ Voir AMMIEN-MARCELLIN, XXXI, 4, 1-9, en particulier 6 : « *Ita turbido instantium studio orbis Romani perniciēs ducebatur* ».

remportent une bataille décisive, au cours de laquelle disparaît l'empereur et qui déclenche l'ère des « examens de conscience » à propos de la survie même de Rome, pourtant distante de plusieurs milliers de kilomètres. « *Lacrimabile bellum* », s'écrie saint Jérôme à propos de cette défaite romaine, en une formule qui deviendra un cliché pour les chroniqueurs de cet événement et qui déplace, non sans ironie, sur les envahisseurs la fière image virgilienne des armées romaines en marche contre les barbares²⁶.

En définitive, le *limes* est-il bien la vraie frontière de l'Empire romain ? En d'autres termes, comment concilier la contradiction flagrante entre l'existence bien concrète de cette ceinture défensive autour d'une communauté qui a renoncé à étendre son territoire et la revendication de cette même communauté à la maîtrise absolue du monde ? Tout d'abord, quoi que cherche à en imposer le discours idéologique, le *limes* n'a jamais été, dans les faits, une ligne de séparation entre le monde civilisé et le monde barbare. On a pu dire, non sans excès, que « les Germains étaient une invention politique de César », mais il est vrai qu'avant l'arrivée des Romains, le Rhin n'était pas une limite séparant des cultures antagonistes et il est tout aussi vrai que le terme générique « Germains » regroupe des peuples divers dont certains ont été absorbés dans le *limes* et d'autres sont restés à l'extérieur, sans que cette limite artificielle ne change grand-chose aux rapports que ces peuples entretenaient entre eux. En ce sens, le *limes* est moins une ligne qu'une zone frontalière, une « frange pionnière », comme on l'appelle parfois, qui ne sépare ni ne différencie des peuples par ailleurs culturellement et ethniquement proches, mais qui visualise le « lieu flou » à partir duquel devient possible une intégration progressive dans un autre monde. L'administration impériale a tout fait pour intégrer dans le « cercle civilisé », en clair pour romaniser les citoyens mal répertoriés à ses confins ; elle n'a pas cherché à interdire à ces nouveaux citoyens de conserver une culture qui débordait le *limes*, car une des grandeurs de Rome a toujours été de reconnaître la pluralité des cultures dont elle avait hérité et le *limes* n'a pas été l'occasion de renoncer à cet idéal « métisse » qui est aussi une des caractéristiques fondamentales de la romanité.

D'autre part, le *limes* n'a jamais empêché que des échanges économiques prospères continuent d'être négociés entre marchands des deux côtés, notamment par le biais de postes de douane installés à cet effet. Il n'a pas non plus empêché que des barbares entrent dans l'armée et l'administration romaines, avant d'accéder aux plus hautes fonctions de l'Empire, comme le célèbre Stilicon à la cour de l'empereur Honorius. Le droit romain lui-même atteste, au moins dans un cas précis, que cette frontière ne bornait pas la juridiction de Rome au territoire intérieur. Quand un prisonnier de guerre rentrait à Rome, il recouvrait automatiquement le droit de cité

²⁶ Cf. SAINT JÉRÔME, *Chronique* [HELM R., GCS, t. XLVII (1956), p. 249] et VIRGILE, *Énéide*, VII, 604.

romain par le seul fait qu'il revenait « *in fines suos* » en vertu du « *ius postliminii* » ou « droit de retour ». Lorsqu'il s'est agi de préciser où il commençait à bénéficier de ce droit, les textes de loi concèdent qu'il peut aussi s'appliquer en dehors des limites de Rome sur le territoire d'une cité alliée ou amie, d'un roi allié ou ami, « parce qu'à cet endroit commence de s'exercer la protection publique » de Rome²⁷.

Qu'est-ce à dire, sinon que le *limes* n'a pas de valeur juridique absolue et qu'il peut ne pas englober tous les peuples entrés dans l'« amitié » de Rome, en clair soumis à la domination romaine. Il est, sans doute, une limite, militairement et symboliquement forte, qui cherche surtout à tenir certains peuples à distance, à contrôler leurs déplacements dans les marges de l'Empire ; mais politiquement, administrativement et économiquement, il est une barrière poreuse, sinon même inexistante. « Les Romains administrent certains Celtes au-delà du Rhin », dit Appien, qui évoque aussi le cas de peuples barbares, pauvres et sans ressources, qui n'ont pas obtenu de Rome d'entrer dans sa domination, mais qui en ont reçu des princes et des aides privilégiées largement supérieures à celles que Rome pouvait espérer recevoir en retour. L'historien n'identifie ni ne situe ces peuples ; au contraire, il ajoute aussitôt que les empereurs « entouraient l'Empire d'un cercle de vastes camps militaires et ils gardent, comme une place-forte, la terre et la mer sur toute leur étendue²⁸ ». Qui sont alors ces peuples que Rome n'a pas souhaité inclure dans son gouvernement, si ce ne sont des vassaux situés dans des zones-tampons entre l'Empire et la mer ou peut-être l'Océan mythique qui ouvre la carte du monde sur l'inconnu. Dès les premières lignes de sa préface, Appien les inclut, comme les autres, non pas « dans les frontières de Rome », mais dans « les frontières des peuples que les Romains ont soumis », résolvant ainsi à sa façon la contradiction de la frontière romaine : le *limes* existe bel et bien, mais il n'exclut pas que la zone d'influence de Rome s'étend à l'ensemble de l'œkoumène par le biais d'une zone intermédiaire alliée qui sépare ce *limes* et les limites de l'univers.

Enfin, là où la limite territoriale du *limes* se doublait effectivement d'une limite politique, en particulier à l'est, où Rome n'a jamais réussi à intégrer les Parthes dans l'axe de sa juridiction, l'idéologie romaine a su mettre en place un imaginaire géographique qui a amené à inclure ces peuples dans une sorte d'anti-monde, qui n'est pas sans rappeler l'univers inversé, et donc non-humain, des Antipodes, auxquels Sénèque avait, du reste, comparé les débauchés de la nuit²⁹. Au chant VIII de la *Pharsale* de Lucain, après avoir été vaincu par César, Pompée encourage ses partisans à se rendre « dans le monde oriental ; le gouffre de l'Euphrate isole un

²⁷ Voir DIGESTE DE JUSTINIEN, 49, 15, 19, 3 : « *Postliminio redisse uidetur, cum in fines nostros intrauerit, sicuti amittitur, ubi fines nostros excessit. sed et si in ciuitatem sociam amicamue aut ad regem socium uel amicum uenerit, statim postliminio redisse uidetur, quia ibi primum nomine publico tutus esse incipiat* ».

²⁸ Voir APPIEN, *op. cit.*, 4 et 7.

²⁹ Voir SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, CXXII, 2.

univers immense et les barrières caspiennes retiennent des retraites sans limites ; l'autre ciel fait tourner les nuits et les jours d'Assyrie ; la mer y est distincte de la nôtre, l'eau y a une couleur différente ; un Océan lui est propre »³⁰. Cette description implique un univers bipartite où l'Empire romain et l'Empire perse se partagent deux mondes antithétiques et symétriques : « l'autre ciel », *alter polus*, n'en autorise pas de troisième ; au *mare nostrum* méditerranéen correspond une autre mer, la Mer Rouge, dont les eaux ont une autre couleur, et même l'Océan, qui constitue la limite infranchissable du monde habité, a un correspondant dans l'autre monde, interdisant toute communication entre ces deux « hémisphères » et condamnant par avance à l'échec l'exil de Pompée chez les Parthes. Pour autant, la lâcheté du fuyard suffit à dévaluer ce monde où il espère trouver refuge et elle suscite l'indignation d'un de ses généraux qui fait valoir le manque de bravoure, les déviances et même la bestialité de cet anti-monde barbare ; les Parthes ne sont pas des hommes, ce sont des bêtes sauvages jusque dans leurs pratiques sexuelles ; la douceur du climat les réduit à toutes les mollesses qui les privent même de l'estime dont bénéficient les « peuples nés sous les frimas du nord »³¹. En excluant les Parthes du genre humain dans un univers non-humain et même inaccessible à toute pénétration humaine, Rome justifie tous ses échecs militaires contre des peuples qu'elle ne dominera jamais et qu'elle n'a pas à dominer puisqu'ils appartiennent à un monde étranger à la « terre des hommes ». Au-delà du *limes* existent bien alors des « irréductibles », qui peuvent donner l'illusion d'un obstacle à la domination universelle de Rome sur l'œkoumène ; mais ils ne « comptent pas » dans l'inventaire hégémonique puisqu'ils ne vivent pas dans la terre habitée.

Sans compter que, sur leurs cartes du monde, les Romains se sont toujours préoccupés de réduire au maximum ces portions incontrôlées de territoire, au point qu'Élius Aristide ne craint pas de proclamer contre toute vraisemblance :

Si quelqu'un entreprenait un voyage à l'ouest du point où se terminait autrefois l'Empire des Perses, il lui resterait à accomplir bien plus de chemin encore à partir de là qu'il n'en aurait déjà effectué pour traverser leur territoire³².

Les terres et les peuples qui échappent à l'autorité de Rome n'y échappent que pour de bonnes raisons qui ne contredisent jamais son projet hégémonique ; ce sont des peuples amis gouvernés par des « rois clients », à l'égard desquels les empereurs ont toujours su accorder de nombreuses faveurs ; ce sont des terres inhospitalières ou des barbares que leur comportement et leur sauvagerie ont exclus de l'humanité

³⁰ LUCAIN, *Pharsale*, VIII, 289-294.

³¹ *Ibid.*, VIII, 327-442.

³² ÉLIUS ARISTIDE, *Éloge de Rome*, 26. Sur ce rétrécissement cartographique des zones qui échappent au contrôle de Rome, voir MOYNIHAN R., « Geographical Mythology and Roman Imperial Ideology », dans R. WINKES (dir.), *The Age of Augustus*, Louvain-la-Neuve/Providence, RI, 1986, pp. 149-162.

et qu'il ne convient, dès lors, pas d'y intégrer ; en tout état de cause, il ne s'agit que d'une portion très limitée de l'univers, comme l'attestent les cartes anciennes qui réservent peu de place aux territoires sauvages à la bordure de l'Océan.

Où se trouve alors la frontière de Rome ? Clairement ailleurs que dans le bornage concret et défensif du *limes* extérieur. En fait, la question est sans doute mal posée tant qu'on la posera au singulier, car si Rome ne se reconnaît, en définitive, aucune frontière externe entendue au sens moderne comme ligne contractuelle de partage entre États-nations, elle connaît, en revanche, de nombreuses frontières internes parfaitement définies et protégées par des rites et des clôtures, qui fixent des cadres de cohésions et d'unités publiques bien circonscrites.

Comme on l'a rappelé plus haut, dès le rite de la fondation, le *pomerium* matérialise l'enceinte sacrée de la Ville comme frontière entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Le dieu Terminus est la borne de pierre, plantée dans le sol, qui limite un terrain ou un territoire exploité par des hommes et qui en indique le propriétaire. Consacrées à Janus, le dieu aux deux visages, les portes interrompent les remparts des cités pour permettre aux hommes d'y entrer ou d'en sortir. À l'intérieur des camps militaires, c'est le même rituel qui, chaque soir, met en œuvre la même architecture complexe achevée par une palissade continue. Toute la vie publique de la cité romaine configure des espaces, des itinéraires, une topographie, qui créent de puissants facteurs d'identités autour des activités qui s'y déroulent. Pour autant, ces frontières intérieures ne sont pas des lieux de repli identitaire en vertu d'un quelconque droit du sol. Plus que des territoires, ces frontières bornent, en effet, des communautés humaines, des pratiques religieuses, civiles ou militaires, des « petites patries » qui réalisent dans des espaces choisis le sentiment d'appartenance à la réalité romaine plus globale.

Parmi elles, la « patrie où l'on est né » a toujours constitué à Rome un lieu moteur de son expansion. Au moment où il proclame l'éternité de son œuvre poétique dans une ode justement célèbre, Horace rappelle fièrement que l'auteur de cette œuvre est un enfant d'Apulie, là où doit commencer de résonner la gloire du poète, avant que Rome ne l'amplifie au rythme de ses processions triomphales vers le Capitole. Le Romain garde toujours le sentiment d'être né quelque part, et d'y être né pour la plus grande gloire de Rome. On n'en finirait pas de citer les textes qui, depuis Cicéron en particulier, soulignent cette double et indissociable appartenance du citoyen romain à une « patrie de nature » et une « patrie de citoyenneté »³³. De ces deux patries, ajoute Cicéron, Rome est la patrie véritable, la patrie unique, la patrie commune, et c'est en elle qu'« est contenue » la patrie natale. Non pas, évidemment, au sens géographique ou territorial, puisque bien des Romains sont nés hors de Rome, mais dans la relation abstraite et juridique qu'entretient la patrie natale avec la patrie commune. Pour les Latins, le sentiment de la patrie n'est pas lié d'abord au

³³ Voir CICÉRON, *Des lois*, II, 5.

sentiment de « se trouver dans » un territoire, mais à la conscience d'« appartenir à » une communauté qui occupe ce territoire et qui entretient un lien particulier avec Rome, en particulier la cité natale, à laquelle plusieurs poètes de l'Empire donnent le nom de « patrie »³⁴. À mesure que la « patrie commune » s'est dilatée, ces « consciences identitaires » se sont naturellement multipliées en parallèle au projet unificateur de Rome, jusque dans l'édit de Caracalla sur l'extension du droit de cité, qui confirme, en même temps, la domination de Rome sur l'ensemble de l'œkoumène et la reconnaissance par Rome de ses particularismes locaux.

Cette attitude généreuse n'était pas sans danger à terme pour l'unité de l'Empire. Tant que la seule unité territoriale ressentie comme telle a été la cité, Rome, qui était la cité capitale, a pu rester en phase avec les composantes de son immense territoire : elle constitue le modèle de référence qui permet tout simplement à une cité romaine d'exister, car, pour exister, une ville romaine ne peut être qu'une Rome en réduction. Le territoire concret de la cité est celui qui permet au citoyen romain de mesurer le territoire abstrait de l'Empire ; l'attachement concret à la « cité patrie » conditionne l'attachement abstrait à la « Rome patrie », indépendamment du territoire même de l'Empire. De l'*urbs* à l'*orbis*, la formule rappelée tout à l'heure atteste bien que, pour un Romain, l'univers n'est pas un territoire, mais il s'identifie – sinon se réduit – à une ville, à un mythe urbain ; le monde est « dans » une ville, indéfiniment dilatée dans toutes les cités de l'Empire : « De ce qui avant était le monde, tu as fait une ville », proclame avec admiration le Gaulois Rutilius Namatianus à son retour de Rome au début du V^e siècle³⁵. Dans la *Cité de Dieu*, saint Augustin partage encore cette vision où *ciuitas* est synonyme de *patria* : la cité peut s'étendre au monde entier, elle n'en reste pas moins l'étalon de toute patrie qu'elle soit romaine, terrestre ou céleste, le citoyen romain étant presque naturellement prédisposé à entrer dans la cité de Dieu. C'est tout le sens de la prière du martyr Laurent dans l'hymne que lui consacre le poète Prudence : « Accorde, ô Christ, à tes Romains que soit chrétienne leur cité par laquelle tu as donné aux autres cités d'être unies dans la même religion »³⁶.

Mais il est arrivé un jour où le sentiment d'appartenance à une patrie s'est étendu à une réalité territoriale plus vaste que le seul espace de la cité, induisant une cohérence politique nouvelle, périphérique au lien de dépendance idéologique qui unissait directement les cités et Rome. Pour des raisons de commodité administrative, Rome a, depuis longtemps, divisé son territoire en provinces qui elles-mêmes ont été regroupées en diocèses à la fin du III^e siècle. Les frontières de ces divisions administratives sont rarement marquées, parce qu'elles coïncident

³⁴ Comme, par exemple, AUSONE, *Éloge des villes illustres*, 129, à propos de Bordeaux, la ville natale du poète.

³⁵ RUTILIUS NAMATIANUS, *Retour*, I, 66 : « *Vrbem fecisti quod prius orbis erat* ».

³⁶ PRUDENCE, *Livre des Couronnes*, II, 429-432.

habituellement avec les limites de cités, qui ont longtemps été les seules unités territoriales reconnues. Peu importe ici le mode de gouvernement mis en place dans ces circonscriptions, mais il est clair qu'elles ont été à l'origine d'une restructuration politique décisive, particulièrement en Occident, lorsque les nouveaux Romains les ont investies de leur présence massive, comme en Espagne ou en Gaule. L'installation et la souveraineté progressives des Goths dans ces territoires amènent les populations occupées à une conscience plus grande de leur autonomie à l'égard de Rome, d'autant mieux acceptée que les cités continuent de conserver un lien abstrait avec la Ville dans le fait de chefs barbares fortement romanisés. Grâce aux cités, l'éveil de la conscience provinciale ne s'est pas fait au détriment de la fidélité à Rome, ce qui a permis aux structures administratives de la province ou du diocèse de faire émerger, en toute légitimité, une nouvelle identité territoriale autonome, prête à accueillir les anciennes valeurs attachées au sentiment de la patrie.

La « petite patrie » de la cité natale cède alors le pas à une patrie plus vaste, au point que l'historien Orose, dans les premières années du V^e siècle, oublie de préciser la ville où il est né, alors qu'il manifeste un fier attachement à une entité nouvelle qu'il baptise, désormais au singulier, l'Espagne, *Hispania*, issue des deux anciennes provinces du même nom. De même, un peu plus tard, Sidoine Apollinaire, alors évêque de Clermont-Ferrand et, par ailleurs, indéfectiblement attaché à l'unité de l'Empire, préfère aussi le singulier *Gallia* au pluriel administratif *Galliae*, dans de nombreux textes où l'on perçoit une prise de conscience affective du rôle de la province comme lieu de naissance et de vie où s'exerce concrètement le sentiment de la patrie romaine. Les frontières des divisions administratives imposées par l'Empire sont rapidement devenues celles de territoires que l'on appellerait aujourd'hui des « nations », c'est-à-dire, étymologiquement, le lieu où l'on est né. Les historiens latins tentent même de montrer que ces espaces de vie sont antérieurs à la domination romaine : « Jadis chaque province avait ses rois, ses lois, ses coutumes », écrit Orose, qui n'hésite pas à célébrer l'antique résistance d'une Espagne soi-disant primitive aux « ennemis romains » ni, à l'inverse, à souligner l'hispanité des empereurs romains d'exception³⁷. En traçant la carte administrative de leur Empire, les empereurs ignoraient qu'ils découpaient en réalité un puzzle dont les pièces se détacheraient un jour d'autant plus facilement que l'image de la boîte resterait entière.

Car, dans ce nouvel Empire des nations, qui a commencé de se constituer vers la fin du IV^e siècle sous l'empereur espagnol Théodose, soit à une époque de haute romanité impériale, l'enveloppe reste sauve, y compris dans la structure de l'État ; et, même lorsque l'Empire aura disparu en occident, elle le restera longtemps, tant que l'on parlera de la Ville éternelle, mais il est clair qu'il ne s'agira plus alors que d'une image, d'une idée, d'un symbole, sans pour autant négliger les valeurs de

³⁷ OROSE, *Histoires*, V, 1, 6. 13. 14.

rassemblement et de citoyenneté qu'il porte. Après le détour par le morcellement des frontières intérieures où s'est défaite concrètement l'unité territoriale de l'Empire romain, il faut, en effet, revenir à cet imaginaire singulier de la frontière romaine qui continue de maintenir, au-delà du fractionnement, le sentiment fort d'une appartenance commune à un projet de société dont Rome demeure le modèle. Paradoxalement, les frontières définies de l'intérieur ont précipité l'émiettement de l'Empire qui les avait conçues, alors que la frontière indéfinie de ses confins a renforcé la cohésion d'un programme universel qui reste l'idéal de chaque nation issue de l'émiettement. Opposée à l'idée d'Empire, l'idée de nation n'en apparaît pas moins, dès le début, l'héritière du concept romain d'État, au point que c'est l'héritage impérial lui-même qui a permis la promotion des peuples barbares en « nations » souveraines.

Pour résoudre le paradoxe, il faut peut-être encore chercher ailleurs la véritable frontière de Rome. Ni en ses confins, ni à l'intérieur, ni en une ligne, mais en un point, en un centre, celui qui structure les espaces de toutes les utopies. Dès l'origine, Rome a eu le pressentiment qu'elle deviendrait un jour une « Terre du Milieu ». Dans le creux du *mundus* primitif, elle s'est approprié la courbure du ciel comme symbole absolu de sa conscience unifiante, nourrie, en l'occurrence, par l'apport de toutes les « petites patries » dont est issue la terre jetée dans la fosse par les premiers Romains. Par ailleurs, comme le rappelle Ovide, Jupiter a dû consentir un espace dans son temple du Capitole pour permettre à Terminus, le dieu des frontières, de regarder par un trou ouvert dans le toit et « de ne rien voir au-dessus de lui que les étoiles »³⁸. À égale distance de tous les confins et de leurs peuples merveilleux, dont Virgile loue les arbres et les fruits avant un éloge fameux de l'Italie au deuxième livre des *Géorgiques*, Rome est le lieu géométrique de tous les équilibres. Selon les mots de Properce, « la nature a posé ici tout ce qui était partout » ; Rome concentre en un seul lieu les beautés fragmentées du monde et elle en prolonge l'âge d'or, car aucun de ces peuples ne peut rivaliser d'éloges avec la « terre de Saturne ». En même temps, le centre éloigne Rome de toutes les monstruosité dont les confins sont souvent investis : elle est une terre d'humanité et de prospérité, car elle est « grande mère de moissons et de héros »³⁹. En l'occurrence, le centre n'est pas seulement un lieu, il est une façon d'être et de penser, il est une culture, la culture de l'humanité et du juste milieu qui rejoint le temps de l'âge d'or dans la morale de l'*aurea mediocritas* encouragée par le poète Horace⁴⁰.

³⁸ OVIDE, *Fastes*, II, 671-672 : « *Nunc quoque, se supra ne quid nisi sidera cernat, exiguum templi tecta foramen habent* ».

³⁹ VIRGILE, *Géorgiques*, II, 136-176 (en particulier, 173-174 : « *Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus, magna uirum* »).

⁴⁰ HORACE, *Odes*, II, 10, 5.

Dans un univers conçu comme un cercle – l'*orbis terrarum* –, la frontière perd alors toute consistance géographique pour pointer un centre à partir duquel le compas des hommes trace le monde ou, mieux encore, un centre à partir duquel se déploie comme une onde de rayonnement. Tout à la fois conquérante et civilisatrice, cette onde crée un territoire qui est en lui-même sa frontière, comme la bulle d'un univers en expansion qui remplit progressivement le néant : tout est déjà contenu dans le point de départ d'un centre idéologique indéfiniment tendu vers la *res nullius*, ce néant qui « n'appartient à personne » et qui n'existe pas tant que le centre ne l'a pas atteint. En voulant prendre le monde en charge, Rome était convaincue de repousser les frontières mêmes du monde et non pas de franchir les frontières d'autres pays ; en s'opposant aux barbares, les Romains ne s'opposaient pas à des ennemis, mais à des êtres qui n'habitaient pas la terre habitée des hommes, l'*orbis noster* dont les Romains étaient persuadés qu'ils étaient les seuls citoyens. Ultimement, la frontière romaine n'est donc même plus un lieu de passage, le résultat complexe d'une évolution historique, mais l'exigence naturelle d'un organisme qui grandit, cohérent en lui-même et divers en ses parties, à l'image de l'univers.

Le risque était grand alors d'un essoufflement, tout aussi naturel, de cette croissance et les historiens latins l'ont eux-mêmes perçu quand ils évoquent, à toutes les périodes de son histoire, le vieillissement de Rome devenue trop lourde pour elle-même : « Rome, insignifiante à ses débuts, s'est développée au point de plier aujourd'hui sous sa propre grandeur », déplore déjà Tite-Live dans les premières années de l'Empire⁴¹. Et cela est d'autant plus vrai que l'expansion s'est longtemps faite « à reculons » : la Méditerranée est au centre de toutes les cartes anciennes du monde et, quand il s'en éloigne vers les marges, le Romain ne cesse pas de fixer son regard sur la mer intérieure, telle la Médée de Sénèque qui situe son Caucase natal dans « les terres que le Pont de Scythie voit dans son dos »⁴². Dans les dernières années du IV^e siècle, une carte a cependant changé le regard de Rome sur son Empire. Elle est doublement imaginaire, dans son dessin, mais aussi dans son existence, puisqu'il s'agit d'une carte littéraire : c'est la carte que tisse Proserpine sur sa célèbre tapisserie à la fin du premier chant de l'épopée de Claudien. Inspirée d'une division ancienne, notamment stoïcienne et ovidienne, du ciel et de la terre en cinq zones, cette carte dessine un nouvel ordre cosmique qui déplace le centre du monde vers un « sillon brûlé » – *inustus limes* – autour duquel s'étendent « deux zones de vie traversées de douceur tempérée, habitable à l'homme »⁴³. Sur les bords de la toile, l'Océan mythique ourle la broderie, mais Proserpine est interrompue dans

⁴¹ TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Préface, 4.

⁴² SÉNÈQUE, *Médée*, 212.

⁴³ CLAUDIEN, *Le rapt de Proserpine*, I, 260-263. Voir la même division en cinq zones, par exemple, dans OVIDE, *Métamorphoses*, I, 45-51.

son ouvrage ; elle n'achève pas la courbure de l'Océan, laissant la tapisserie ouverte sur un monde qui n'a pas encore trouvé sa forme définitive, comme pour confirmer la prophétie célèbre du chœur des Corinthiens dans la *Medea* de Sénèque : « Viendront plus tard, avec les années, des temps où l'Océan relâchera les barrières des choses, où la terre s'ouvrira immense »⁴⁴.

Transposée dans la géographie politique de ce temps, où les barbares sont impliqués à tous les niveaux du pouvoir, cette carte reconnaît, à l'intérieur d'un unique œkoumène – et non plus dans deux mondes inversés et irréductibles l'un à l'autre –, la coexistence de deux régions habitées. Un *limes*, certes, les sépare, car il ne s'agit pas d'instaurer un univers indifférencié, où régnerait la confusion des peuples ; ce *limes* instaure un nouvel ordre universel, où Rome ne doit plus redouter ce qui vient d'ailleurs, mais, au contraire, l'accueillir dans son altérité, comme ferment de progrès et de survie. La carte de Proserpine reconnaît également que le centre peut ne plus être le seul élément qui structure l'organisation du monde ; désormais, les peuples romain et non-romain habitent la terre à égalité et collaborent, dans un effort de reconnaissance réciproque, à la construction d'un nouvel espace géopolitique qui n'est jamais définitivement clos, comme le montre, dans la bordure de la pièce, le dessin inachevé de l'Océan.

Le questionnement sur les imaginaires de la frontière en induit un autre sur le rapport à l'altérité et à la violence, car les frontières sont des marqueurs d'identité qu'il faut parfois défendre contre l'extérieur. À Rome, cette question est assortie d'une réflexion, qui a été souvent menée, sur les rapports entre civilisation et barbarie. Rome a banni les armes de son centre. Aucun soldat armé ne peut pénétrer dans le *pomerium* sacré ; les comices chargées des affaires militaires ne s'y réunissent pas et le service d'ordre y est inexistant. Quand Rome a décidé de partir en guerre, elle ouvre les portes du temple de Janus, comme s'il s'agissait de quitter le territoire, car partir en guerre est un rite de passage qui transforme le citoyen en soldat pour préserver la Ville de toute agression extérieure. Sous la République du moins, il n'y a pas de soldat à Rome, car il n'y a pas d'armée romaine en dehors de la guerre. La Rome républicaine ignore l'armée de métier, et lorsque la paix règne, il n'y a pas le moindre soldat sur le territoire romain. Lorsque la guerre est finie, le soldat revient à Rome, avant de rentrer chez lui, pour déposer ses armes sur le Champ de Mars, en dehors du *pomerium*, et redevenir un simple citoyen dans sa cité. Les seules armes qui sont tolérées dans le centre de Rome sont celles du triomphe ; il ne s'agit plus alors des armes de la guerre, mais de celles de la paix, au moment où le chef des armées conduit son cortège de victoire à travers la Ville jusqu'au Capitole pour se purifier des souillures du sang, une fois revenu dans le

⁴⁴ SÉNÈQUE, *Médée*, 374-377 : « *Venient annis/ saecula seris quibus Oceanus/ uincula rerum laxet et ingens/ pateat tellus* ».

monde de la cité. Pour symboliser le retour à la paix, le cortège commence au Champ de Mars, où il se détourne du dieu de la guerre, avant de monter au Capitole où le vainqueur offre alors son sacrifice à Jupiter de qui viennent la victoire et la concorde. On connaît le rite extrêmement codifié de cette cérémonie où tout est mis en œuvre pour rappeler à la fois au vainqueur qu'il revient à l'anonymat de tous les citoyens, et à la Ville qu'elle a conforté son pouvoir au centre du monde ; dans leur chant triomphal, les soldats brocardent leur général comme s'il s'agissait de l'homme le plus ordinaire, et le défilé des pancartes, qui récapitulent les conquêtes, visualise la maîtrise romaine sur le monde en des dessins, panneaux et maquettes qui permettent à Rome de mettre régulièrement à jour ce que Claude Nicolet appelle joliment son « inventaire du monde »⁴⁵.

Il est vrai que la Ville autorise, sinon encourage, en son sein certaines formes de combat et de violence qui font appel aux armes : les jeux du cirque, les duels de gladiateurs ou les chasses contre les fauves exotiques ramenés à grands frais dans l'amphithéâtre des cités. Mais il ne s'agit pas alors du monde de la guerre. C'est le monde du divertissement, le monde des plaisirs, qui, nonobstant leur cruauté extrême, ne menacent pas l'intégrité de la paix ou de la concorde civiles, mais contribuent, au contraire, à assurer une forme de cohésion sociale autour de spectacles de masse. Les débordements existent : sous l'empereur Théodose, en 390, par exemple, l'arrestation d'un cocher pour mauvaises mœurs provoque un délire collectif à Thessalonique et une effroyable répression de 7 000 morts. On peut même dire que les émeutes les plus violentes qu'a connues l'Empire romain ont été suscitées par la passion des jeux. Mais le risque valait la peine d'être pris : on connaît l'aphorisme fameux du poète Juvénal : « Panem et circenses », « du pain et des jeux » ; c'était le prix à payer pour donner aux citoyens l'illusion de vibrer ensemble, dans les espaces urbains apaisés, à des formes de courage et de gloire que les soldats illustraient aux frontières.

Du reste, le gladiateur n'utilise jamais l'armement du légionnaire, mais des armes étranges, plus barbares que celles-là, et, sans nier l'héroïsme dont elles peuvent s'accompagner, les sanglantes chorégraphies du cirque obéissent à des instincts rituels et des besoins dramatiques où les lois de la guerre n'ont aucune place. Les combattants ne sont d'ailleurs pas des citoyens romains, mais toujours sinon des barbares de naissance, au moins des barbares d'état, Romains déchus ou criminels de droit commun ; sans préjudice des implications religieuses de ces combats, qui étaient peut-être liés à un rituel, au départ, funéraire et auxquels on assistait notamment tête nue comme on assistait aux sacrifices, ils sont le lieu qui rassemble la ville autour de l'idée que Rome doit rester le rempart contre la barbarie. Au moins pour les Thraces et les Gaulois, le nom des catégories de gladiateurs a conservé le

⁴⁵ Voir NICOLET C., *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, 1988.

souvenir de leur origine barbare. En frissonnant et en applaudissant à ces démonstrations sanguinaires, les citoyens romains désamorcent, dans les cirques de leurs cités, les peurs que vivent leurs légions, à la périphérie de l'empire, dans l'inlassable combat de Rome contre la sauvagerie humaine ou animale. L'instant de ce spectacle, le centre de la ville met en scène la violence des confins, comme pour en prendre la mesure, la domestiquer, au sens propre où elle l'intègre dans sa « maison », dans sa *domus*, et donc en maîtriser la menace extérieure. Rome interdit à ses citoyens de prendre part au combat, mais elle les autorise à se réjouir de son spectacle et à en fixer l'issue, car seule Rome a la clé de l'équilibre qui renvoie toutes les sauvageries dos à dos, et l'armement dissymétrique des paires de combattants est comme la traduction, dans l'arène, des extrémismes barbares que Rome prétend réduire en son sein après qu'elle les a repoussés loin de ses frontières.

Transversale aux imaginaires complémentaires de la frontière et du centre, et à la ritualisation des processus de violence se pose la question de l'autre, de l'étranger, de celui qui est différent, qui est précisément au-delà des frontières et qui est exclu du centre. On a souvent fait valoir la tolérance des Romains à l'égard des cultes, des langues, des usages étrangers. Et il est vrai que, dès l'épisode de l'enlèvement des Sabines aux premiers temps de son histoire, Rome a fait du métissage un de ses modes privilégiés de conquête et de gouvernement. Malgré des résistances célèbres, comme celle de Caton à l'hellénisme, au fur et à mesure de son extension, Rome s'est généreusement ouverte à toutes les influences et les cultures qu'elle a rencontrées, dont la Grèce et l'Égypte sont, sans doute, les exemples les mieux connus ; elle a accordé le droit de cité aux peuples conquis, elle a intégré ces nouveaux citoyens dans son armée. Il est possible d'être Romain et de le rester, et même d'être empereur romain, comme Hadrien, Marc-Aurèle ou Julien, tout en pratiquant peu la langue de Rome en dehors des obligations administratives, et le Panthéon romain accueille volontiers les divinités issues des cultes étrangers.

Mais il ne faut pas voiler les ambiguïtés de ce modèle. Car la tolérance et la générosité de Rome valent pour les nations étrangères dans la mesure où elles ont été préalablement conquises et où elles se conforment au modèle qui les accueille. En particulier, la généralisation de la paix et de la concorde romaines à l'ensemble du monde aboutit finalement à l'élimination même de la notion d'étranger. Contrairement au monde grec, le barbare ne représente pas à Rome un « étranger » par la culture ou la langue, et en face de qui il faut affirmer sa différence, mais un « inconnu » qu'il faut romaniser. *Mutatis mutandis*, l'autre n'intéresse le Romain que dans la mesure où il entre dans l'*orbis Romanus* et en accepte le modèle civilisateur. Dans son souci d'établir entre les personnes des relations à la fois stables et exemptes de violence, le droit romain n'a cessé, depuis les origines, d'imaginer les moyens d'effacer les contrastes entre les villages et les peuples. Par ailleurs, dès le moment où Cicéron a cherché à fonder le droit en raison pour en faire un chapitre de la philosophie politique, il a certes donné à la loi les possibilités d'une expression universelle, au-delà des coutumes et pratiques superstitieuses, mais il en

a fait aussi l'image perfectible d'un droit naturel d'origine divine, qui dépasse les groupes sociaux particuliers et qui appartient à l'ordre du monde, ou du moins à ce qu'il considère comme tel. Si le droit émane de la raison, il doit être universel dans ses principes et ses applications ; il n'est plus lié à une cité, à tel ou tel groupe d'hommes, mais à l'humanité tout entière. Même si elle n'élimine pas la notion de cité, cette nouvelle conception du droit la fragilise : la loi doit certes réaliser l'équité sociale et civile, mais de la même façon dans toutes les cités et pas seulement à Rome, et donc, en pratique, dans toutes les nations que la conquête a intégrées dans l'Empire et qui perdent, du même coup, leur qualité « étrangère ».

Le meilleur exemple de cette évolution est, sans doute, l'invention et le développement du « droit des gens », le *ius gentium*, qui constitue un des apports majeurs de la pensée juridique romaine à l'émergence de ce que l'on appellerait aujourd'hui le droit international. Certes, entre autres choses, ce droit a considérablement humanisé les lois de la guerre et de la victoire, il a organisé l'égalité de tous les citoyens de l'Empire, mais à partir du modèle romain ; l'équité des contrats, traités ou *foedera* qui fondent ces rapports internationaux reste inmanquablement celle du vainqueur, même si le vainqueur a souvent su fonder sa domination sur la participation des vaincus à une cité indéfiniment élargie ; et l'histoire a montré à suffisance combien ces modèles contractuels ne sont pas toujours sans équivoque. J'aime rappeler l'humanisme de Sénèque qui revendiquait le monde pour patrie, mais il ne faut jamais oublier que Sénèque ne connaissait du monde que ce que Rome en avait conquis⁴⁶.

Quelles qu'elles soient et où qu'elles se situent, les frontières sont l'expression que se choisissent les communautés humaines d'une manière d'être au monde par le biais de leurs espaces de vie. De ce point de vue, intérieures ou extérieures, concrètes ou abstraites, les frontières romaines révèlent les contradictions dont a vécu un État hégémonique qui a aussi pris le parti de respecter toutes les diversités de ses métissages culturels, politiques ou religieux. Certes, les frontières de l'Empire romain ne recouvrent pas l'idée que l'on se fait aujourd'hui d'une limite politique fixe et contractuelle entre nations souveraines qui revendiquent des compétences égales ; et, si les limites de l'Empire ne sont marquées d'aucune borne, c'est, en définitive, parce que la frontière extérieure de Rome est fondamentalement « dissymétrique » en ce qu'elle impose aux peuples extérieurs des limites qu'elle se refuse à elle-même. Plutôt qu'il ne situe l'État romain par rapport à des États voisins, le *limes* est finalement la frontière que Rome fixe d'autorité aux peuples extérieurs à sa domination, se réservant le droit exclusif et unilatéral d'en modifier le tracé.

Cela étant, Rome a mis au point un modèle frontalier qui a su articuler une double exigence : la conscience forte d'une « territorialité des valeurs » et la capacité de ne

⁴⁶ Voir SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, XXVIII, 4.

pas en verrouiller l'accès ni d'en figer le cadre. Au sens premier du *limes*, la frontière romaine est un « chemin », où le voyageur perçoit clairement qu'il entre dans un autre domaine, marquant ainsi une limite qui rend compte des réalités dynamiques et fluctuantes des sociétés humaines, tout en ne renonçant pas au besoin d'un ancrage territorial explicitement marqué. Dans le même temps, Rome nous apprend que ce qui fait la force d'une frontière extérieure, ce sont moins les contrôles que l'on y exerce que la vigilance et l'autorité du centre qui les conçoit. Tout cercle a, en effet, besoin d'un centre, mais un même centre peut induire plusieurs cercles. Le secret de l'expansion romaine est peut-être dans cette évidence géométrique, qui a ouvert les valeurs du centre sur un projet rayonnant. Pour autant, il n'est pas nécessaire que ce centre soit géographiquement statique et clos. Le déplacement du pouvoir de Rome à Constantinople et la multiplication des résidences impériales à Trèves, Milan et Sirmium n'ont pas empêché que seule Rome restât *caput mundi*. Les Goths de Totila l'ont bien compris lorsqu'en 546, ils ont vidé la Ville de ses habitants et massacré sur place les derniers sénateurs, avant de plonger Rome dans un effrayant silence de quarante jours⁴⁷. Même lorsqu'elle sera pratiquement abandonnée des hommes, même lorsqu'elle sera devenue une cité historiquement décomposée et insignifiante, Rome perpétuera son schéma urbain, mais aussi spirituel et culturel, dans toutes les villes de la défunte *Romania*. Du reste, en refondant la cité de Romulus sur le sang jumeau des deux martyrs Pierre et Paul, le christianisme romain a réactivé le mythe de la Ville éternelle, dont il connaissait les virtualités symboliques et rayonnantes, indépendamment des vicissitudes historiques. Peu importe l'évolution de son ancrage géographique, mais la présence d'un centre s'impose comme vecteur d'héritages et d'identités pour donner un sens aux circonférences. La survie des frontières est liée à une histoire, réelle ou mythique, et cette histoire a un jour commencé dans un centre.

Enfin, Rome avait prévu qu'on ne pouvait pas gouverner efficacement un grand Empire sans prendre en compte les diversités qui le composent, au risque qu'un jour ces diversités ne se transforment en dérives centrifuges et menacent l'intégrité territoriale de l'ensemble. Pour n'avoir jamais renoncé à cette prise en compte des particularismes, Rome a su préserver un sentiment global d'unité qui a transcendé toutes les restructurations, y compris frontalières, de son Empire, et qui a su servir de modèle idéal chaque fois que l'on a songé à regrouper des peuples dans de nouvelles entités politiques. Dans un premier temps, les cités ont relayé les fiertés et les attachements locaux pour les mettre dans la perspective d'une fidélité forte à la « cité souveraine du monde », comme l'appelle Tite-Live⁴⁸. « J'aime Bordeaux, je vénère Rome ; ... là est mon berceau, ici ma chaise curule », proclame le poète

⁴⁷ Voir PROCOPE DE CÉSARÉE, *Guerre Gothique*, III, 22, 19.

⁴⁸ TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXXVIII, 51, 4.

Ausone dans son *Éloge des villes illustres*⁴⁹. Sans préjudice de statuts fort différents, dès le départ, Rome a laissé à ses cités des formes d'autonomie, leur permettant de s'organiser politiquement sur un territoire défini et d'être gouvernées par une autorité propre, dont le *cursus* ressemblait, du reste, à celui des magistratures romaines. Le concept moderne de nation était déjà en germe dans la structure politique de l'État romain, et ce n'est pas une des moindres grandeurs de Rome d'avoir toléré qu'il prît naissance et commençât de se développer à l'intérieur de ses frontières alors même que l'Empire était encore au faîte de sa puissance.

Au total, l'ultime enseignement des paradoxes de la frontière romaine n'est-il pas que le plus grand Empire de tous les temps n'a jamais éprouvé le besoin d'absolutiser le périmètre de ses géométries intérieures, pour autant que fût préservée la « stabilité de la terre », selon la légende qu'Hadrien, le plus pacifique des empereurs, fit graver sur l'une de ses monnaies : « Tellus stabilita ». Dans la fidélité aux valeurs terriennes, les frontières de Rome sont des chemins qui structurent l'ordre des choses pour effacer les peurs, les violences, les monstruosité, la stérilité des confins. Hadrien fut le seul empereur qui y chemina sur toute l'étendue de son Empire ; dans les propos que lui prête Marguerite Yourcenar, il fut aussi celui qui en a formulé le plus justement les rêves de cohésion et de permanence :

Aux corps physiques des nations et des races, aux accidents de la géographie et de l'histoire, aux exigences disparates des dieux ou des ancêtres, nous aurions à jamais superposé, mais sans rien détruire, l'unité d'une conduite humaine, l'empirisme d'une expérience sage... Rome ne périrait qu'avec la dernière cité des hommes⁵⁰.

⁴⁹ AUSONE, *Éloge des villes illustres*, 167-168.

⁵⁰ YOURCENAR M., *Mémoires d'Hadrien*, Paris, 1958, p. 117.

Les douanes, structures identitaires et instruments économiques. Des prémices du XIII^e siècle aux réalisations du XVI^e

Jean-Marie YANTE

Attestés dans plusieurs pays dès la seconde moitié du XIII^e siècle, le contrôle et l'imposition du commerce extérieur via un réseau douanier sont la résultante de plusieurs facteurs : au premier chef, la nécessité de plus en plus impérieuse de se procurer des ressources supplémentaires, extérieures au domaine princier, mais aussi le désir d'affermir les limites de la souveraineté et la volonté d'intervenir dans l'économie pour sauvegarder et accroître les richesses « nationales ». À des rythmes différents s'élaborent des systèmes douaniers plus ou moins complexes et rentables qui, selon les régions et les époques, privilégient les intérêts financiers de l'État ou ceux, économiques, du pays, des régions et des villes. Ces intérêts peuvent coïncider ou, au contraire, se trouver en partielle ou totale contradiction¹. Quelque trois siècles plus tard, à l'aube des Temps modernes, les grands États nationaux (France, Angleterre, Espagne) manifestent « une même tendance à former des unités économiques distinctes, plus ou moins hermétiquement fermées vers le dehors ». L'organisation d'un système douanier cohérent, héritier des expériences du passé, y constitue le signe évident d'une unification économique, qui accompagne ou suit de près l'unification politique². Liées à des préoccupations fiscales, les douanes se révèlent tout à la fois des structures identitaires et des instruments de politique économique.

D'ambitions limitées et forcément dépendant de l'état actuel des recherches, le présent essai – nourri principalement, mais non exclusivement, d'exemples empruntés à la France et aux anciens Pays-Bas de la fin du XIII^e siècle à l'aube du XVII^e – veut avant tout sensibiliser aux enjeux du moment, aux logiques politiques et économiques sous-jacentes, aux techniques et moyens mis en œuvre, à des réussites plus ou moins confirmées, à d'inévitables échecs.

¹ MENJOT D., « La fiscalité douanière dans le royaume de Murcie », dans *L'argent au Moyen Âge*. XXVIII^e Congrès de S.H.M.E.S. tenu à Clermont-Ferrand du 30 mai au 1^{er} juin 1997, Paris, 1998, coll. « Histoire ancienne et médiévale », t. LI, p. 209.

² ZELLER G., « Aux origines de notre système douanier. Les premières taxes à l'importation (XVI^e siècle) », dans *Mélanges. III. Études historiques*, Paris, 1947, coll. « Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg », t. CVI, p. 165.

1. Le mot et la chose

D'origine orientale, le mot « douane » transpose le persan *diwan* (bureau) et est répandu de longue date dans les pays de la Méditerranée occidentale³. Des Italiens établis à Lyon en auraient paré une imposition instaurée en 1544, au même titre que l'organisme chargé de la percevoir⁴. Le mot n'intègre réellement la langue administrative qu'au XVIII^e siècle. Longtemps encore, on parle de tonlieu, de haut conduit, de haut passage, de *rève*... Comme le note Maurice-Aurélien Arnould à propos du dixième denier de 1499 dans les Pays-Bas, sa qualification de tonlieu « caractérise bien une époque de transition où, usant d'un vocabulaire encore médiéval, on l'insérerait désormais dans une syntaxe moderne »⁵.

Si le mot « douane » est encore peu employé au bas Moyen Âge et à l'aube des Temps modernes, la réalité qu'il désigne – à savoir la taxation à acquitter aux frontières d'un État lorsqu'on y importe ou en exporte des marchandises⁶ – est bien connue dans le monde antique. Les Romains désignent par *portorium* trois impôts aujourd'hui nettement distingués, la douane proprement dite, l'octroi (perçu à l'entrée d'une ville) et le péage (dû pour le parcours de certaines routes, le passage de ponts, etc.). Le côté purement fiscal y prévaut sur des considérations économiques⁷. La perception de droits de douane se maintient tout au long de l'Empire byzantin. Les recueils de lois de toutes les époques l'attestent à souhait. À côté de postes « douaniers » installés aux frontières de l'empire et dans des ports plus ou moins importants, d'autres se trouvent à l'intérieur du pays. L'impôt principal frappant les marchandises, le *kommerkion*, est une sorte de droit de douane et, en même temps, permet à celui qui l'a acquitté de faire commerce de l'article importé ou exporté⁸.

³ VON WARTBURG W., *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. III, Leipzig/Berlin, B.G. Teubner, 1934, p. 110.

⁴ ZELLER G., *op. cit.*, pp. 195-196.

⁵ ARNOULD M.-A., « Une taxe levée en 1499 sur les importations liégeoises dans les Pays-Bas », dans *Centenaire du Séminaire d'histoire médiévale de l'Université Libre de Bruxelles. 1876-1976*, Bruxelles, 1977, p. 276 et note 66.

⁶ Une traduction malencontreuse du mot allemand *Zoll*, correspondant tout à la fois à douane et à péage (ou tonlieu), conduit Friedrich Pfeiffer à évoquer une politique douanière des princes électeurs sur le Rhin aux XIV^e et XV^e siècles, alors qu'il s'agit d'une politique strictement péagère. Voir PFEIFFER F., « Politique et pratiques douanières sur le Rhin aux XIV^e et XV^e siècles : entre intérêts fiscaux et régulation du commerce », dans P. CONTAMINE, J. KERHERVÉ & A. RIGAUDIÈRE (dirs.), *L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial. Fin XII^e-début XVI^e siècle*, t. III : *Les techniques*, colloque tenu à Bercy les 14, 15 et 16 juin 2000, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, pp. 741-762.

⁷ DE LAET S.-J., *Portorium. Étude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire*, Brugge, 1949, coll. « Rijksuniversiteit te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de wijsbegeerte en letteren », t. CV, pp. 16-17.

⁸ ANTONIADIS-BIBICOU H., « Recherches sur les Douanes à Byzance. L'«octava», le «kommerkion» et les commerçants », dans *Cahiers des Annales*, t. XX, 1963, pp. 41, 194 et 197 ;

2. Les prémices du XIII^e siècle

Les premières expériences douanières médiévales sont castillanes et siciliennes, peut-être bordelaises.

La Castille est redevable de son premier système douanier à Alphonse X, dont le règne (1252-1284) constitue une période clé dans l'histoire des finances royales. Ébauchée aux Cortès de 1252 et 1258, la législation distingue les produits exportables moyennant le paiement d'une taxe et ceux qui sont interdits de sortie de l'espace castillan, notamment les armes et les chevaux, qui ne peuvent être livrés aux Infidèles, les marchandises de première nécessité pour l'alimentation humaine, les matières premières indispensables à l'artisanat, les métaux précieux et quelques objets de haut luxe réservés au plaisir de la noblesse (comme les oiseaux de chasse). Des postes de douane sont établis tant sur les frontières maritimes septentrionales et méridionales, que sur les frontières terrestres avec le Portugal, Grenade, la Navarre et l'Aragon⁹.

Au milieu du XIII^e siècle, un réseau douanier est pareillement en place dans les possessions siciliennes de l'empereur Frédéric II, État infiniment plus développé que tout autre en Occident. La fiscalité indirecte du Royaume angevin de Sicile, instauré en 1266, est forcément héritière de l'administration souabe. Elle frappe notamment l'exportation des céréales, à un taux entre 30 et 100 % de leur valeur, et est perçue tant sur le trafic maritime que le long de la courte frontière terrestre avec les États pontificaux¹⁰.

Les *coutumes* de Bordeaux remontent également au milieu du XIII^e siècle. Lorsqu'il quitte la Gascogne en 1255, le futur Édouard I^{er} d'Angleterre y laisse une administration complètement réorganisée, destinée notamment à exploiter les ressources du pays. Parmi celles-ci, la plus importante est constituée par les impositions frappant, à Bordeaux et aux environs, les vins de toutes origines passant par le port fluvial ou entrant dans la ville pour y être négociés, ainsi que diverses

voir aussi le compte rendu critique de LEMERLE P., *Revue historique*, t. CCXXXII, 1964, pp. 225-231.

⁹ LADERO QUESADA M.-A., « Las aduanas de Castilla en el siglo XV », dans *Revue internationale d'histoire de la banque*, t. VII, 1973, pp. 83-110 ; ID., *La Hacienda real de Castilla en el siglo XV*, Universidad de la Laguna, 1973, pp. 95-151 ; ID., *Fiscalidad y poder real en Castilla (1252-1369)*, Madrid, 1993, pp. 140-174 ; MENJOT D., « Économie et fiscalité : les douanes du royaume de Murcie au XIV^e siècle », dans *Les Espagnes médiévales. Aspects économiques et sociaux. Mélanges offerts à Jean Gautier-Dalché*, Nice, 1983, pp. 333-348 ; ID., *La fiscalité douanière...*, pp. 209-234.

¹⁰ MARTIN J.-M., « Fiscalité et économie étatique dans le royaume angevin de Sicile à la fin du XIII^e siècle », dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècles*, Rome, 1998, coll. de l'École française de Rome, t. CCXLV et « Nuovi studi storici », t. LXV, pp. 613-617.

marchandises en transit (étoffes, cuirs, peaux, laines, métaux, etc.)¹¹. Des doutes subsistent quant au caractère proprement douanier de ces taxes.

Trois autres créations, fréquemment présentées comme les établissements douaniers médiévaux les plus anciens, apparaissent quasi simultanément à Gênes, en Angleterre et en France dans la décennie 1270¹².

À partir de 1274, Gênes frappe les exportations et les importations d'un droit de deux deniers par livre, soit 1/120^e. Le taux est haussé à 2,5 % en 1340. La petite république n'a qu'un grand port et quelques dizaines de kilomètres de côtes à surveiller, ce qui permet d'organiser rapidement un système douanier. Ces taxes livrent des ressources importantes sans lesquelles la vie de l'État aurait été bien souvent paralysée¹³.

En Angleterre, Édouard I^{er} décide, en 1275, qu'un sac de laine ou 300 peaux en laine sortant du pays paieront un demi-marc, et 200 peaux tannées un marc. Sans ces droits, Édouard III n'aurait jamais pu mener ses opérations militaires sur le continent. Le souverain peut se permettre d'imposer les laines, matière première indispensable à l'industrie européenne, avec le seul inconvénient de faire monter le prix des draps. La perception ne va toutefois pas sans difficultés car les Anglais s'estiment tous concernés et l'instauration de toute nouvelle taxe est bientôt soumise à l'avis du Parlement. Du fait de la longueur des côtes, le pays peut être quitté par des dizaines de ports et ce n'est pas une mince affaire que d'instaurer un système efficace de perception. L'exportation n'est dès lors autorisée que par un nombre limité d'« étapes ». Même si les taxes sur l'exportation des laines et des peaux ont perdu de l'importance à la fin du Moyen Âge, elles n'ont pas moins fourni à l'Angleterre, pendant un siècle et demi, des ressources substantielles et ont marqué durablement ses institutions¹⁴.

En France enfin, en 1277, Philippe III le Hardi interdit l'exportation des laines, blés et vins, prohibition suivie de l'octroi de licences à certains marchands. La

¹¹ TRABUT-CUSSAC J.-P., « Les coutumes ou droits de douane perçus à Bordeaux sur les vins et les marchandises par l'administration anglaise de 1252 à 1307 », dans *Annales du Midi*, t. LXII, 1950, pp. 135-150.

¹² GUENÉE B., *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les États*, Paris, 1991, coll. « Nouvelle Clio. L'histoire et ses méthodes », (4^e éd.), pp. 168-170.

¹³ HEERS J., *Gênes au XV^e siècle. Activité économique et problèmes sociaux*, Paris, SEVPEN, École pratique des Hautes Études. VI^e section. Centre de recherches historiques. Affaires et gens d'affaires, t. XXIV, 1961, spécialement pp. 126-128 ; voir aussi DAY J., *Les douanes de Gênes. 1376-1377*, Paris, SEVPEN, École pratique des Hautes Études. VI^e section. Centre de recherches historiques. Ports, routes, trafics, 2 vol., n° 17, 1963.

¹⁴ POSTAN M., « Études anglaises sur les *Customs Accounts* (principalement au sujet de la laine) », dans M. MOLLAT (dir.) avec la collaboration de P. ADAM, M. BENOIST & M. PERRICHET, *Les sources de l'histoire maritime en Europe, du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Actes du 4^e colloque international d'Histoire maritime tenu à Paris du 20 au 23 mai 1959, Paris, Bibliothèque générale de l'École Pratique des Hautes Études, VI^e Section, 1962, pp. 321-330 ; CARUS-WILSON E.-M., « Études faites depuis 1945 sur les *Customs Accounts* anglais au Moyen Âge », *ibid.*, pp. 331-343.

mesure, qui n'a qu'un succès tout éphémère, est reprise et élargie en 1305. Le souverain se place ici sur un plan politique et économique et non fiscal. En s'opposant à la sortie de certaines marchandises, il veut freiner la hausse des prix. Accessoirement, il se rend bientôt compte qu'il peut tirer profit de la délivrance de licences individuelles d'exportation et devient de plus en plus sensible à l'aspect fiscal des choses. Un double régime est finalement instauré en 1324 : certains articles sont régulièrement exportés moyennant le paiement d'une taxe appelée *droit de rêve* ; d'autres articles, ceux en particulier dont la législation pontificale interdit que les Infidèles en disposent (armes, chevaux, etc.) ou dont l'industrie nationale a besoin (laine, lin, chanvre, etc.), restent soumis au régime des licences particulières et acquittent, lorsque leur exportation est autorisée, un droit de haut passage. En 1360, dans le contexte du paiement de la rançon de Jean le Bon prisonnier des Anglais, des aides sont instaurées sur divers articles commercialisés dans les pays de langue d'oïl. Les marchandises sortant de la zone de taxation, à destination de pays étrangers ou du reste de la France, échappent au droit. À titre de compensation naît l'*imposition foraine*. En France, le long d'une interminable frontière terrestre, la perception douanière représente une opération éminemment plus complexe qu'en Angleterre. De surcroît, le pays ne dispose pas de produits d'exportation indispensables, à n'importe quel prix, à ses voisins. Aussi l'*imposition foraine* ne représente-t-elle jamais qu'une modeste part des revenus royaux¹⁵.

¹⁵ DUPONT-FERRIER G., *Études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1930-1932, t. I, pp. 154-160, et t. II, p. 143 ; BIGWOOD G., « La politique de la laine en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XV, 1936, pp. 79-102 et 429-457 ; t. XVI, 1937, pp. 95-129 ; STRAYER J.-R., « Consent to Taxation under Philip the Fair », dans J.-R. STRAYER & Ch.-H. TAYLOR (dirs.), *Studies in Early French Taxation*, Cambridge (Ma), Harvard historical monographs, t. XII, 1939, p. 14-17 ; F. LOT & R. FAWTIER (dirs.), *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. II : *Institutions royales*, Paris, 1958, pp. 204-206 ; STRAYER J.-R., « Pierre de Chalon and the Origins of the French Customs Service », dans *Festschrift Percy Ernst Schramm zu seinem siebzigsten Geburtstag von Schülern und Freunden zugeeignet*, Wiesbaden, 1964, t. I, p. 334-339 ; DUBOIS H., *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge (vers 1280-vers 1430)*, Paris, 1976, coll. « Sorbonne », t. IV, pp. 43-46 ; LALOU É., « Maître Pierre de Chalon, surintendant des ports et passages : 1297-1345 », dans *Recherches sur l'économie de la France médiévale. Les voies fluviales. La draperie*, Actes du 112^e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Lyon en 1987, section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, 1989, pp. 95-117 ; LASSALMONIE J.-F., « L'imposition foraine, un impôt ambigu (XIV^e-XV^e siècles) », dans P. CONTAMINE, J. KERHERVÉ & A. RIGAUDIÈRE (dirs.), *op. cit.*, pp. 763-815, spécialement pp. 763-770.

3. L'exploitation partagée de la frontière royale en Bourgogne au XIV^e siècle

En Bourgogne, dès la fin du XIII^e siècle, le duc est associé par le pouvoir royal à l'exploitation de la frontière entre la France et l'Empire. En 1288, Philippe IV le Bel cède au duc Robert II une partie du revenu des licences d'exportation de laines accordées à des Milanais pour une durée de six ans, en l'occurrence pour les quantités extraites du duché. Instrument d'exploitation de la frontière instauré vraisemblablement au tout début du XIV^e siècle, la *menue conduite* (sur les chevaux, les draps et marchandises diverses) alimente pareillement les finances duciales. Deux autres initiatives royales, alourdissant et compliquant la taxation du trafic transfrontalier, se perçoivent par contre exclusivement au bénéfice du souverain : le *cartulaire* (tout au moins jusqu'en 1435) et la *rève*. Par l'instauration de quatre taxes en l'espace d'environ trente-cinq ans, l'administration royale a fortement matérialisé la frontière. Par la suite, avec l'institutionnalisation d'une fiscalité massive et multiforme, la frontière devient une limite fiscale, les impôts royaux n'ayant pas cours en terre d'Empire, notamment en Franche-Comté, et le souverain bourguignon ne pouvant accepter un empiètement royal sur son autonomie fiscale¹⁶.

4. Tâtonnements douaniers dans le duché de Bar (XIV^e-XV^e siècles)

On ne sait à partir de quand, dans le duché de Bar, des péages princiers ont fonctionné comme postes de douanes à l'exportation. Faut-il remonter aux péages spécifiques apparus dès le début du XIII^e siècle ? Quoi qu'il en soit, les *conduits des laines*, établis en divers points de passage au début du XIV^e, ressemblent singulièrement aux droits instaurés par la royauté française à la même époque. Alors que des péages situés à des points sensibles évoluent en douanes, des taxes spécifiques voient le jour, ainsi celle levée à Pont-à-Mousson, en 1423-1424, sur les marchands allemands menant y vendre des chevaux ou leur faisant traverser la ville, rare exemple d'un droit à l'importation. Bientôt, à partir du 14 mars 1426, le jeune duc René I^{er} installe un réseau systématique de douanes à l'exportation, sous l'appellation de *hauts passages*, dans diverses prévôtés barroises. Le réseau qui s'étioffe au fil des années ne vise pas seulement à gonfler les recettes fiscales, il permet aussi d'ouvrir et de fermer les frontières en cas de disette, de protéger des

¹⁶ DUBOIS H., *op. cit.*, pp. 43-46 ; ID., « Aux origines de la douane. La frontière du Royaume et de l'Empire et sa construction au moyen âge », dans *Entre Royaume et Empire : frontières, rivalités, modèles*, Rencontres de Porrentruy du 27 au 30 septembre 2001, Neuchâtel, 2002, coll. « Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e siècles) », t. XLII, pp. 129-146.

productions locales, comme le vin, de renforcer l'exercice du monopole ducal du sel et, plus largement, d'encadrer les activités économiques¹⁷.

5. Évolutions en France au XVI^e siècle

Le Royaume de France forme une entité relativement cohérente, mais

il faut attendre jusqu'au dernier quart du seizième siècle pour trouver réunis les éléments d'un système douanier complet, sinon véritablement homogène : à savoir un ensemble de taxes portant à la fois sur les entrées et sur les sorties, et un personnel spécialisé chargé de la perception de ces taxes au passage de la ligne-frontière¹⁸.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle apparaissent des taxes à l'importation. En France, comme dans tout l'Occident, on éprouve de plus en plus les inconvénients résultant de la raréfaction du métal précieux. Voulant favoriser la production française et surtout empêcher les sorties d'or et d'argent pour l'achat d'objets de luxe, Louis XI crée d'abord un droit de 5 % à l'entrée des soieries. Sous François I^{er}, un deuxième droit est instauré sur les *épiceries et drogueries*, dont l'importation a d'abord été prohibée¹⁹. Un troisième frappe les aluns²⁰. Leur perception pose longtemps problème, car aucun organisme aux frontières ne peut s'en charger.

Œuvre d'Henri II, reprenant une tentative avortée de François I^{er}, la réforme essentielle concerne le régime des exportations. Le système mis en place au XIV^e siècle impliquait le paiement des droits de sortie aux lieux de chargement des marchandises. Sur les frontières, des agents itinérants des *ports et passages* se contentaient de contrôler et vérifier les quittances. De longue date, les marchands réclamaient une modification du mode de perception. Une ordonnance de 1549 transfère celle-ci sur la ligne-frontière, à proximité de laquelle sont installés des *bureaux de la foraine*. Leur existence fait disparaître l'obstacle qui a longtemps rendu impossible l'établissement de taxes générales à l'importation²¹.

Dans le même temps, une véritable institution douanière est adjointe à l'administration royale. À Lyon, une sorte d'octroi municipal, aboli en 1545, restauré par faveur royale pour les années 1555 à 1560 puis prorogé pour huit ans, prélève 6 deniers par livre sur toutes les marchandises entrant dans la ville. Le souverain se l'approprie en 1564, l'affirme et autorise l'adjudicataire à établir un

¹⁷ GIRARDOT A., « La fiscalité commerciale au duché de Bar aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Annales de l'Est*, 5^e sér., t. XXXV, 1983, pp. 208-220 ; ID., *Le droit et la terre. Le Verdunois à la fin du Moyen Âge*, Nancy, 1992, coll. « Archéologie et histoire médiévales », t. II, p. 547.

¹⁸ ZELLER G., *op. cit.*, p. 165.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 170-172.

²⁰ COORNAERT É., *Les Français et le commerce international à Anvers. Fin du XV^e-XVI^e siècle*, Paris, 1961, t. I, pp. 73-74.

²¹ ZELLER G., *op. cit.*, p. 200.

bureau à Paris. Le droit porte sur toutes les marchandises, y compris les soieries, transitant obligatoirement par Lyon²².

À cette époque, les taxes particulières à l'importation restent réparties entre des fermes distinctes. Un nouveau pas décisif dans la voie de l'organisation est franchi en 1584 : la douane de Lyon, la perception de divers droits d'exportation pour les provinces de Normandie, de Picardie, de Champagne et de Bourgogne, l'entrée des *grosses denrées*, celle des *épiceries et drogueries*, d'autres taxations encore sont réunies dans une administration unique des *cinq grosses fermes*, destinée à durer jusqu'à Colbert. Encore très divers, le réseau national des douanes prend peu à peu une certaine cohérence²³.

6. La situation dans les Pays-Bas et la principauté de Liège (XV^e-XVI^e siècles)

Au XVI^e siècle, les Pays-Bas constituent un ensemble encore disparate. Ainsi, à titre d'exemple, des dispositions législatives

interdisant l'importation des draps anglais pouvaient s'appliquer en Flandre, à plusieurs reprises à partir de 1534 ou en Artois encore en 1565, mais non en Brabant, où les États provinciaux (1559) exerçaient leurs droits dans des actions discordantes²⁴.

6.1. Des précédents en matière d'impôts sur le trafic

Les souverains bourguignons tirent profit, à différentes reprises, du trafic étranger circulant à travers leurs territoires²⁵. Dès le règne de Philippe le Hardi, un droit frappe les bières non brassées en Flandre, à l'exception des bières allemandes et anglaises. Philippe le Bon impose les laines insulaires transitant par le Brabant à destination de la Lombardie. Son fils, Charles le Téméraire, bénéficie d'une taxe sur l'importation des aluns²⁶. Le commerce hanséatique de même que le commerce rhénan sont soumis à des tonlieux en Hollande, en Flandre et en Brabant²⁷.

²² COORNAERT É., *op. cit.*, p. 74.

²³ *Ibid.*, p. 77 ; ZELLER G., *op. cit.*, pp. 203-204.

²⁴ THIELEMANS M.-R., *Bourgogne et Angleterre. Relations politiques et économiques entre les Pays-Bas bourguignons et l'Angleterre, 1435-1467*, Bruxelles, 1966, coll. « ULB, Travaux de la Faculté de philosophie et lettres », t. XXX, pp. 202-212.

²⁵ Sur la situation aux XIV^e et XV^e siècles : COORNAERT É., *op. cit.*, pp. 56-57.

²⁶ LIAGRE L., « Le commerce de l'alun en Flandre au Moyen Âge », dans *Le Moyen Âge*, t. LXI, 1955, p. 201.

²⁷ LACAZE Y., « Contribution à l'histoire économique et politique des pays de "par-deçà" : trois années de la négociation hanséato-bourguignonne ouverte en 1453 », dans *Le Moyen Âge*, t. LXXV, 1969, pp. 114, 294, 302 et 310.

6.2. Un esprit nouveau : les « tonlieux » de 1499

Peu avant août 1499, le prince-évêque de Liège fait lever dans sa cité, sur les biens et marchandises passant par la Meuse, un *tonlieu nouveau* de 10 % *ad valorem*, le *dixième denier*. Il ne s'agit nullement d'une création. La nouveauté réside dans l'adoption d'un taux plus élevé qu'auparavant. Ce droit s'appliquant notamment aux sujets des Pays-Bas, Philippe le Beau entame des négociations, somme vainement le souverain liégeois d'abolir cet impôt et, à titre de représailles, décide de frapper d'une taxe équivalente tous les biens et marchandises appartenant à des ressortissants liégeois et franchissant les frontières de ses États. Cette fiscalité habsbourgeoise est *mise en surceance* dès le 17 octobre de la même année, le prince-évêque ayant renoncé au *dixième denier*²⁸.

Il s'agit donc d'un épisode passager dans l'histoire fiscale des anciens Pays-Bas, d'une mesure de rétorsion inspirée par le souci d'exercer une pression sur le souverain liégeois acculé à un expédient pour alimenter une trésorerie déficitaire. Ni d'une part, ni de l'autre n'apparaît un quelconque dessein protectionniste. Le taux exorbitant, en regard du taux pratiqué auparavant à Liège par Charles le Téméraire (3,33 %), des droits qu'instaureront ultérieurement Charles Quint (1 % sur les exportations en 1543-1545) ou les Liégeois (le *soixantième denier*, soit 1,66 %, levé à partir de 1582), suffit à démontrer « le caractère vexatoire et la précarité » de la mesure²⁹.

Médiéval par sa nature et par son nom – un *tonlieu* – cet impôt momentané se différencie toutefois de ses devanciers par sa prétention à frapper tout le commerce en provenance d'une puissance étrangère ; il concerne l'ensemble des pays bourguignons, se perçoit aux frontières et ne prévoit aucune exemption ; son taux est uniforme, quelles que soient les marchandises importées, même en transit. Les tonlieux médiévaux n'avaient pas ces caractères de généralité, se levaient en des points particuliers et à des fins particulières, connaissaient des exemptions, ne visaient pas une nation déterminée, étaient calculés d'après des tarifs propres à chaque espèce de produit et étaient nettement moins élevés³⁰.

6.3. La réaction luxembourgeoise à la politique douanière lorraine

C'est encore une décision étrangère, lorraine cette fois, qui, un demi-siècle plus tard, révèle les limites d'une action au coup par coup. En Lorraine, le co-régent puis tuteur Nicolas de Vaudémont (1545-1559), confronté à une conjoncture peu

²⁸ ARNOULD M.-A., *op. cit.*, pp. 259-261.

²⁹ *Ibid.*, p. 274.

³⁰ *Ibid.*, pp. 274-275.

favorable, aux besoins croissants de trésorerie d'un État qui se veut moderne et centralisé, entreprend la refonte totale de la fiscalité. En 1556, il instaure le *nouvel impôt* ou *entrée et issue foraine* ou encore *Fredault* – du nom de son premier amodiatiaire – qui, s'ajoutant aux anciennes taxations, frappe l'entrée des chevaux et des vins et la sortie de nombreuses marchandises. Au cours de son long règne (jusqu'en 1608), le duc Charles III n'a cessé de maintenir ou d'élever des barrières protectionnistes, d'interdire l'exportation d'une foule de produits³¹. Appliquée à des régions animées par un commerce actif, notamment en provenance ou à destination des Pays-Bas, pareille politique ne peut laisser les Luxembourgeois indifférents. À la grogne des premiers temps succède une riposte de ceux-ci, à savoir l'instauration par le Conseil provincial, en 1561, d'un contre-impôt sur toutes les denrées et marchandises à destination des duchés de Lorraine et de Bar, du comté de Vaudémont et du marquisat de Pont-à-Mousson, propriétés de Charles III, et sur toutes celles qui en proviennent et ne font que transiter par le Luxembourg, que leur transport s'effectue par voie terrestre ou fluviale. D'un poids excessif – huit fois supérieur au *Fredault* lorrain pour le char ou la charrette de marchandises –, ce contre-impôt détourne des routes gaumaises et ardennaises, au profit de celles du Hainaut, le commerce lorrain avec les Pays-Bas et prive le domaine luxembourgeois de substantiels revenus. À la fin du siècle, la stricte application du placard de 1561 se heurte à la résistance des Lorrains habitués à moins de rigueur. Le *Fredault* se maintient. L'abolition du contre-impôt luxembourgeois s'avère, quant à elle, inéluctable³².

6.4. Vers un système douanier cohérent

Au début du XVI^e siècle, au gré des contextes politico-militaires, le souverain interdit toute relation commerciale avec l'ennemi ou l'autorise moyennant paiement d'un droit pour obtenir un passeport ou un sauf-conduit. Ce n'est que par une lente et longue évolution que l'on passe de ce régime à un système douanier cohérent et

³¹ CABOURDIN G., « Routes et grand commerce en Lorraine du milieu du XVI^e siècle à la guerre de Trente Ans », dans *Transports et voies de communication*, Actes du colloque tenu à Dijon par l'Association Interuniversitaire de l'Est les 14 et 15 mars 1975, Paris, 1977, coll. « Publications de l'Université de Dijon », t. LI, pp. 82-83 ; ID., « Terre et hommes en Lorraine (1550-1635). Toulois et Comté de Vaudémont », dans *Annales de l'Est. Mémoire*, t. LV, t. I, pp. 69-70 ; ROSEVILLEQUEY G., *Verre et verriers de Lorraine au début des Temps modernes (de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e siècle)*, Paris, 1971, pp. 349-350 et 703.

³² YANTE J.-M., « Réactions luxembourgeoises à la politique douanière de Nicolas de Vaudémont et Charles III de Lorraine », dans *Annales de l'Est*, 5^e sér., t. XXXVI, 1984, pp. 193-214 ; ID., « Le haut conduit traversant de Saint-Mard (1444-1623). Contribution à l'étude du trafic routier dans le pays de Luxembourg-Chiny », dans *Le Pays gaumais. La terre et les hommes*, t. XLVIII-XLIX, 1987-1988, p. 332.

bien organisé. Les douanes proprement dites ne naissent dans les Pays-Bas que dans le dernier quart du XVI^e siècle³³.

Un précédent notoire est incontestablement le 100^e denier créé par Charles Quint le 13 janvier 1543 en vue de renflouer le trésor impérial épuisé par les lourdes dépenses occasionnées par les guerres avec la France. Nul ne peut désormais exporter des marchandises sans le paiement, outre les droits accoutumés, du centième de la valeur des biens³⁴. Quelques années plus tard, l'ordonnance du 29 octobre 1551 prescrit, pour un an, la levée d'un demi pour-cent sur toutes les marchandises entrant ou sortant des Pays-Bas³⁵. Une autre, du 12 janvier 1553, prescrit des mesures propres à empêcher la fraude sur la taxe de 2 % instaurée sur les marchandises expédiées en Espagne, au Portugal et dans les pays voisins, fiscalité destinée à équiper une flotte pour protéger le commerce maritime contre la France³⁶. Le gouvernement afferme ces droits. À l'initiative des adjudicataires, des bureaux sont ouverts dans une vingtaine de ports et de postes-frontières. De nombreuses ordonnances se succèdent sous le règne de Philippe II, d'aucunes pour interdire, d'autres pour autoriser moyennant passeport l'exportation ou l'importation de tel ou tel article. Pour l'autorité centrale, les permissions exceptionnelles de commercer en période d'hostilités constituent toujours un moyen d'accroître ses recettes³⁷.

Au cours des guerres de religion, les États généraux établissent dans les années 1575-1580 tout un réseau de douanes. Une des premières ordonnances à imposer la levée des *licentes*, c'est-à-dire de droits d'entrée et de sortie pour toutes les marchandises dans toutes les provinces des Pays-Bas, date du 25 août 1578³⁸. La prolongation des hostilités finit par régulariser le caractère provisoire de celles-ci. De 1593 à 1597, alors que les parts du domaine et des aides sont en chute nette au sein de la Recette générale des Finances, les passeports et *licentes* interviennent dans celle-ci à concurrence de 40 à près de 55 %³⁹. On notera que dans la principauté de

³³ GHÉRET D., « Le produit des licentes et autres impôts sur le commerce extérieur dans les Pays-Bas espagnols (1585-1621) », dans *Recherches sur l'histoire des finances publiques en Belgique*, Bruxelles, 1970, coll. « Acta historica bruxellensia », t. II, p. 44.

³⁴ À propos de cette imposition : BRULEZ W., « L'exportation des Pays-Bas vers l'Italie par voie de terre au milieu du XVI^e siècle », dans *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, t. XIV, 1959, pp. 461-491.

³⁵ *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2^e sér., t. VI, Bruxelles, 1922, coll. « Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique », pp. 198-199.

³⁶ *Ibid.*, 2^e sér., t. VI, pp. 283-286.

³⁷ GHÉRET D., *op. cit.*, p. 45. L'auteur adopte la graphie *licente* au lieu de *licence* parce qu'elle est employée dans les sources mais surtout pour marquer la différence avec certaines acceptions actuelles du second terme (p. 43, note 2).

³⁸ *Ibid.*, pp. 45-46 et 119-122 (texte de l'ordonnance).

³⁹ *Ibid.*, pp. 51 et 57.

Liège, en représailles contre l'attitude des États voisins, un droit de douane, connu sous le nom de *soixantième denier*, est levé à partir de 1582⁴⁰.

7. Paradoxe économique ? Le cas français au XVI^e siècle

Dans le dernier quart du XVI^e siècle, le système des douanes accuse incontestablement plus de cohérence en France que dans les Pays-Bas, mais les décisions des souverains Valois procèdent, chacune en son temps, d'un ensemble de mesures destinées à augmenter sans délai les ressources de l'État. Lorsqu'on parle de douanes, le point de vue fiscal n'est toutefois pas le seul à prendre en considération. Les tarifs ont ou peuvent avoir une influence considérable sur l'économie. Comme le relevait naguère Gaston Zeller,

étant données les idées économiques régnant en France à l'aube des temps modernes, l'existence d'une part de taxes à l'exportation sur toutes les marchandises et d'autre part d'un nombre minime de taxes à l'importation, prend l'aspect d'un véritable paradoxe. La croyance était universellement répandue, en effet, qu'un état s'appauvissait si la quantité de métal précieux en sa possession venait à diminuer. (...) Une seule politique douanière pouvait s'accorder avec cet état d'esprit : mettre obstacle aux importations, qui se soldent par des sorties de numéraire, et favoriser les exportations, qui ont pour effet d'attirer l'or et l'argent de l'étranger.

Or la pratique française, dont le gouvernement adhère à la croyance commune « bullioniste » ou « chrysohédoniste », consiste à grever les exportations et à ouvrir largement les frontières aux importations⁴¹.

Un mémoire datant du règne d'Henri II, œuvre probable d'un contrôleur général des *traites*, classe les marchandises d'importation en deux catégories : celles qui sont *nuisibles et profitables*, qu'il convient dès lors de laisser entrer, et celles dont on peut se passer et qu'il appelle

bifferies et choses superflues, inutiles, dommageables et pernicieuses, à cause du transport que l'on fait hors icelluy royaume de deniers que les marchans conducteurs reçoivent comptant d'icelles bifferies.

Parmi ces dernières, les épiceries qui « *nuysent au corps et aux bourses des hommes* », mais aussi les soieries, tapisseries, toiles fines, fourrures et pierreries qui

⁴⁰ HARSIN P., « Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège particulièrement au XVII^e siècle », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, n° 52, 1927, pp. 106-115 ; LEJEUNE J., *La formation du capitalisme moderne dans la principauté de Liège au 16^e siècle*, Liège/Paris, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, t. LXXXVII, 1939, pp. 120-123.

⁴¹ ZELLER G., *op. cit.*, pp. 204-205.

ne servent qu'à satisfaire le goût du luxe. Pour tenir à l'écart toutes ces « *bifferies* », l'auteur ne recommande aucunement des taxes d'entrée élevées, mais envisage des procédés indirects : lois somptuaires et lois sur la sortie des espèces monétaires. Sans forcer sa pensée, on peut le dire partisan de la prohibition pure et simple⁴².

Il convient de faire intervenir dans cette approche un élément d'ordre psychologique. D'après Gaston Zeller,

l'esprit public de l'époque est hostile, en son fond, à l'établissement de limitations, d'obstacles, de barrières, dans le domaine des importations. (...) Les Français de la Renaissance portent en eux, solidement ancrée, cette idée que leur pays, bien doté par la nature, harmonieusement composé, possède entre tous autres ce privilège de pouvoir vivre entièrement sur lui-même. L'étranger ne peut se passer de nous ; mais nous, nous pouvons nous passer de lui. (...) En conséquence, ce qu'il importe de garder jalousement chez nous, c'est moins le métal précieux, indispensable à ceux-là seuls qui ne peuvent se dispenser d'acheter hors de leurs frontières, que les denrées consommables produites par notre sol, ou les matières premières utiles à nos industries.

Lorsqu'il s'agit d'adopter une politique douanière, la croyance « chrysohédoniste » n'intervient qu'à titre de correctif. Reprenant l'idée naguère développée par Paul Harsin, Gaston Zeller affirme

qu'une des originalités du mercantilisme français a été de ne pas accorder la première place, ni dans la théorie ni dans la pratique, à ce que nous pouvons appeler avec lui la politique des métaux précieux. Son aspect essentiel, sa caractéristique la plus profonde, c'est l'autarcie économique.

Les souverains Valois seraient avant tout soucieux de nationalisme économique. L'idée fondamentale de Louis XI aurait été de réserver aux Français tous les bénéfices du commerce du royaume. De là ses efforts pour faire naviguer ses *galées* en Méditerranée, ses faveurs aux foires de Lyon, l'interdiction aux marchands français d'aller trafiquer à Genève, Bruges ou Anvers, ou encore l'implantation à Tours de l'industrie de la soie. Autant d'aspects d'une politique d'exclusivisme national⁴³.

À son propos, on ne peut parler de protectionnisme. La protection que la royauté accorde à quelques industries puissantes et considérées, comme la draperie, se traduit uniquement par des prohibitions, l'interdiction radicale pour certains articles étrangers de franchir les frontières. Les drogueries sont pour la plupart indispensables aux industries chimiques ou pharmaceutiques, ainsi qu'à celles de transformation du drap et du cuir. Presque aucun de ces produits n'est disponible en quantité appréciable dans le royaume.

⁴² *Ibid.*, pp. 206-207.

⁴³ *Ibid.*, pp. 207-210.

Une politique douanière attentive aux intérêts de l'industrie leur eût largement ouvert les portes. Les imposer à l'entrée, c'était en faire monter les prix, en restreindre l'importation ; c'était s'engager dans des voies diamétralement opposées à celles de la production industrielle.

Une seule forme de protection reste constamment et explicitement inscrite au programme de la monarchie française du XVI^e siècle : la protection du travail national, pour des raisons d'ordre social plus encore qu'économique. On notera au passage qu'en Angleterre, où sévissent pareillement le vagabondage et la mendicité, les hommes d'État affichent de semblables préoccupations⁴⁴.

C'est du dernier tiers du XVI^e siècle que date la longue bataille mettant aux prises partisans de la protection douanière et du libre-échange. Entre les sessions de 1560 et 1576 des États généraux, les principes protectionnistes s'emparent des esprits et trouvent en Jean Bodin un éminent interprète. Mais la royauté ne s'en inspirera pas dans sa politique douanière avant Henri IV. La grande réforme de 1581

ne porte l'estampille protectionniste. On a depuis longtemps remarqué que ce ne sont pas seulement les produits fabriqués qui sont atteints par les nouveaux droits d'entrée, mais aussi telles matières premières indispensables à nos industries, telles que la laine, le coton, les métaux. (...) Fiscalité, tel est, en somme, le premier et le dernier mot de la politique douanière des Valois au seizième siècle »,

– concluait Gaston Zeller⁴⁵. Qu'en est-il de leur politique économique en général ?

8. Et dans les Pays-Bas ?

Sans développer ici pareille analyse pour les Pays-Bas – les travaux liminaires font largement défaut –, force toutefois est d'y constater que, à côté de mesures de circonstances, parfois malencontreuses réactions épidermiques d'autorités provinciales (que l'on songe au contre-impôt luxembourgeois de 1561 face à la nouvelle fiscalité lorraine), les impératifs financiers, exacerbés en période de guerre, l'emportent sur les préoccupations économiques à moyen ou long terme. Des mesures fiscales, plus ou moins temporaires, et le réseau douanier mis en place et maintenu au lendemain des hostilités qui l'ont vu naître, rompent toutefois avec les vieux droits sur la circulation que connaissait le Moyen Âge, concourent à une prise de conscience identitaire – à tout le moins chez les marchands et les producteurs industriels – et marquent l'apparition de l'État à ses frontières. Comme l'écrivait Émile Coornaert pour le XV^e siècle et une bonne partie du XVI^e,

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 211-214.

⁴⁵ *Ibid.*, pp. 214-217.

dans une frange territoriale distendue, toute une série de limites où se payaient des redevances successives, faisait souvent de la frontière une zone où l'on ne changeait de domination que par étapes. Autant que leur tracé, la notion même des frontières s'estompait dans une relative fluidité aujourd'hui inconnue⁴⁶.

De ce point de vue, le dernier quart du XVI^e siècle marque une rupture dans les Pays-Bas. Les droits d'entrée et de sortie frappent désormais toutes les marchandises. La carte des bureaux, naguère dressée par Daniel Gheret, atteste que les *licentes* et passeports visent surtout le commerce avec les ennemis, insurgés du Nord et Français⁴⁷. Mais de pareils droits sont, plus ou moins durablement, perçus ailleurs, ainsi dans le Luxembourg à l'extrême fin du XVI^e siècle. Ils y frappent « *toutes sortes de denrées et marchandises traversans et sortans ledit pays tant vers France que Lorraine, Liege et aultres provinces, pays et lieux voisins* », à l'exclusion d'autres composantes des Pays-Bas. Le non-respect d'ordonnances répétées défendant l'exportation du bétail et le coût d'entretien des garnisons du pays justifient la mesure⁴⁸. Protectionnisme, davantage ici que nationalisme économique, et impératifs de trésorerie demeurent au premier plan à l'aube du gouvernement des archiducs Albert et Isabelle.

En guise de conclusion

La conception et la mise en place de réseaux douaniers cohérents et efficaces, tant à l'exportation qu'à l'importation, sont œuvres de longue haleine et procèdent de préoccupations fiscales, économiques, politiques et identitaires des autorités, se combinant ou non au fil des décennies et des siècles, mesures convergentes ou contradictoires. Au-delà de la création, de l'évolution et de la gestion de ces structures, à ce jour singulièrement mal connues à quelques exceptions près, ce sont les préoccupations auxquelles elles répondent, les politiques poursuivies, les logiques économiques et de gouvernance sous-jacentes qui doivent retenir l'attention des chercheurs. Il y va de la saisie d'un aspect essentiel de l'émergence et du développement de l'État moderne.

⁴⁶ COORNAERT É., *op. cit.*, p. 56.

⁴⁷ GHERET D., *op. cit.*, p. 62.

⁴⁸ YANTE J.-M., *Trafic routier en Ardenne, Gaume et Famenne. 1599-1600*, Louvain-la-Neuve, 1986, coll. « Centre belge d'histoire rurale. Publication », t. LXXXV, pp. 23-24.

L'espace wallon avant l'invention du concept de « Wallonie ». Éléments pour une réflexion sur la notion de région (XVII^e-XIX^e siècles)

Sébastien DUBOIS

Les noms et l'attachement qu'on leur porte sont susceptibles de générer des querelles passionnées. Qu'un artiste né en « Wallonie » soit qualifié de « Flamand » aujourd'hui et certains dénonceront comment nos compatriotes du Nord « nous volent notre passé ». Qu'un historien emploie le vocable belge dans le récit d'événements antérieurs à 1830 et on dira de lui qu'il fait de l'histoire patriotique, *belgicaine* ou *belgiciste*. On préfère soit placer le mot *Belgique* entre guillemets, soit dire « la future Belgique », « la Belgique, ou ce que nous appelons aujourd'hui la Belgique », « les contrées qui forment la Belgique actuelle » pour ne pas dire, tout simplement, « la Belgique ».

Exprimer tant de réserves à l'égard du concept même de *Belgique* revient à souscrire tacitement à cette idée dominante selon laquelle la Belgique est née de rien en 1830, si ce n'est de la volonté des grandes puissances, que la Belgique est un « État artificiel », une « nationalité de convention » ou encore une « anomalie de l'Histoire ». *Belgique* est en somme considéré comme un mot propre à l'époque contemporaine. Le seul être géographique qui puisse être nommé *Belgique*, ce serait l'État belge de 1830¹.

Paradoxalement, on recherche des différences dans le passé, on n'hésite pas à distinguer l'ampleur de tel ou tel phénomène en Flandre et en Wallonie sans émettre la moindre réserve sémantique, alors que le sens moderne du mot *Flandre* (ne désignant pas seulement l'ancien comté de ce nom ou les deux provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale, mais toute la partie septentrionale de la Belgique d'expression néerlandaise)² et le mot *Wallonie* ne datent que du milieu du XIX^e

¹ À propos de l'histoire du concept de *Belgique*, voir DUBOIS S., *L'Invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation (1648-1830)*, Bruxelles, 2005.

² DE SCHRYVER R., « Het vroege gebruik van "Vlaanderen" in zijn moderne betekenis », dans *Handelingen van de Koninklijke Zuidnederlandse Maatschappij voor Taal- en Letterkunde en Geschiedenis*, t. XLI, 1987, pp. 45-54.

siècle³. Ces deux mots doivent pourtant l'un son sens, l'autre son existence à la Belgique elle-même : *Flandre* et *Wallonie* sont des concepts créés par la Belgique.

Dans la Constitution de 1994, qui fait de la Belgique, à l'article premier, « un État fédéral composé de communautés et de régions », *Région wallonne* est devenue l'expression officielle servant à désigner la partie méridionale du pays. La Wallonie est aujourd'hui une entité politique et administrative clairement définie par le droit.

Du point de vue « sentimental », la géographie des identités collectives n'obéit cependant pas forcément aux articles de la loi. Il semble, par exemple, que la plupart des germanophones ne situent pas leur communauté en Wallonie, alors qu'elle fait pourtant bien partie du territoire de la Région wallonne. En fait, le concept de *Wallonie* recouvre, selon les milieux, selon les points de vue (administratif ou psychologique) et, plus encore, selon les époques, des réalités géographiques très différentes. Cette évolution, de même que l'émergence du mot lui-même, sont le fruit de circonstances historiques particulières que je vous propose d'analyser ici.

Le sens des mots n'est pas immuable. Au contraire, le vocabulaire a, d'une manière générale, considérablement évolué au fil du temps. Le vocabulaire géographique n'échappe pas à la règle. Celui-ci a même pu évoluer jusque tout récemment, parfois très rapidement, bien qu'on semble souvent considérer – et c'est un élément significatif dans l'histoire récente des identités collectives en Belgique – que ces appellations ont une longue ancienneté, plus longue que l'État belge. C'est notamment le cas quand certains affirment que la Flandre ou la Wallonie existent depuis des siècles, tandis que la Belgique n'existe *que* depuis 1830.

Parler de *Wallonie* pour désigner le territoire de l'actuelle Région wallonne en parlant d'une époque antérieure au milieu du XIX^e siècle constitue *en un sens* un anachronisme. La première mention imprimée du mot Wallonie date en effet de 1844 : le terme est employé cette année-là dans la *Revue de Liège* par François Grandgagnage, écrivain et magistrat d'origine namuroise⁴. L'emploi du mot

³ HENRY A., *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, 3^e éd. rev. et corr., Mont-sur-Marchienne, 1990 ; HIERNAUX J.-P., « Wallonie (histoire du mot) », dans *Encyclopédie du Mouvement wallon*, 2^e éd. rev. et augm. (sur cédérom), Charleroi, Institut Jules Destrée, 2003 ; ID., « Joseph Grandgagnage et Albert Mockel, ou l'histoire du mot Wallonie », dans *Fondation Élie Baussart. Bulletin trimestriel*, sept. 1992, pp. 5-8, et mars 1993, pp. 6-8 ; ARNOULD M.-A., « Un toponyme médiéval : la Wallonnie », dans *Mélanges de folklore et d'ethnographie dédiés à la mémoire d'Élisée Legros. Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, t. XII, 1969-1971, pp. 85-103 ; LEGROS É., « Mentions anciennes de Wallonie », dans *La Vie wallonne*, t. XXXIV, 1960, pp. 49-52 ; ID., « Attestations anciennes de Wallonie », dans *La Vie wallonne*, t. XXXVI, 1962, pp. 207-211, t. XXXVIII, 1964, p. 110 ; ID., « Sur wallon et Wallonie », dans *La Vie wallonne*, t. XXXIX, 1965, pp. 118-126, 186-196, 256-271, t. XL, 1966, pp. 50-53, t. XLI, 1967, pp. 35-40 ; PIRON M., « Les premières mentions du mot Wallonie », dans *La Vie wallonne*, t. XXX, 1956, pp. 209-211 et 281 ; ID., « Sur l'origine et l'évolution de "francophone" », dans *L'Ethnie française*, avril 1987, pp. 88-90.

⁴ GRANDGAGNAGE J., « Wallonnades, par l'auteur d'Alfred Nicolas », dans *La Revue de Liège*, t. II, 1844, pp. 465-616.

demeure cependant longtemps réservé à une élite de philologues, d'historiens et de régionalistes, namurois et liégeois principalement, avant que le poète Albert Mockel n'en assure le succès en baptisant *La Wallonie* la revue littéraire lancée à Liège en 1886.

À la fin du XIX^e siècle, dans la bouche et sous la plume des militants du mouvement wallon, le nouveau mot *Wallonie* a de surcroît un sens fluctuant : il oscille entre une acception clairement territoriale (la *Wallonie* est identifiée aux pays wallons, aux provinces wallonnes, à une région géographique) et une acception communautaire (incluant les Wallons de Bruxelles et même de Flandre). Et même quand le sens territorial du mot *Wallonie* semble s'imposer dans l'usage, la délimitation du territoire ainsi désigné change selon les auteurs, voire d'un texte à l'autre du même auteur. Ainsi Jules Destrée distingue-t-il en 1914 « la plus grande Wallonie », qui englobe le Grand-Duché de Luxembourg et certains territoires du nord-est de la France, et « la Wallonie belge ». Et si Destrée exclut Bruxelles de cette Wallonie belge, il l'y avait pourtant incluse deux ans plus tôt, eu égard au fait que le français y est la langue usuelle⁵.

Alors que dans les années 1960, on parlait encore couramment des Wallons et des Flamands de Bruxelles, des communautés wallonne et flamande, seuls les habitants de la Région wallonne portent aujourd'hui le nom de *Wallons*. Pour désigner l'ensemble des Belges parlant le français, on parle de *Francophones* et de *Communauté française de Belgique*, mais aussi, plus récemment, de *Communauté (française) Wallonie-Bruxelles* et de *Fédération Wallonie-Bruxelles*. On notera cependant qu'en flamand, le mot *Walen* est encore souvent employé, de nos jours, pour désigner l'ensemble des Francophones. Ce phénomène s'explique vraisemblablement par le fait que les Flamands perçoivent les divisions de la société belge comme des divisions *communautaires*, plutôt que comme des divisions *régionales* : historiquement, la revendication communautaire fut d'abord le fait du mouvement flamand, et la revendication régionale, d'abord le fait du mouvement wallon. Tandis que les autorités régionales et communautaires flamandes se confondent, la Communauté française, les Régions wallonne et bruxelloise ont leurs propres organes représentatifs et exécutifs.

Si parler de *Wallonie* avant la fin du XIX^e siècle constitue un anachronisme, encore faut-il s'entendre sur la notion d'anachronisme. L'absence d'un nom pour désigner une région suffit-elle en effet pour décréter qu'elle n'en est pas une ? Si, d'autre part, cette région est désignée d'une autre façon, l'idée de « région wallonne » ne constituerait dès lors pas un anachronisme pur et simple.

Les questions qu'il convient de résoudre sont donc celles-ci : cette *région* est-elle définie en fonction de critères objectifs (comme la géographie physique) ou de critères subjectifs (comme le sentiment d'appartenir à un même espace) ? Il importe

⁵ DESTREE J., *Wallonie*, Paris, 1914, pp. 31-32 ; ID., *Wallonia*, t. XX, n° 12, 1912, p. 6.

par conséquent de vérifier à partir de quand un espace géographique correspondant (à peu près) aux limites de l'actuelle Wallonie a été présenté, décrit et « vécu » comme une région (ou, si on préfère, un territoire) présentant un certain nombre de caractères distinctifs.

1. La notion de région dans le vocabulaire géographique

À l'époque moderne, le terme *région* n'apparaît jamais dans le langage courant. Il est vraisemblablement complètement absent du vocabulaire employé par la plupart des hommes. Le mot *région* existe cependant bel et bien dans la terminologie géographique. Il est même fort ancien. Il fait partie de ce qu'on nomme les « termes généraux » de la science géographique.

On écrit, par exemple, que les Pays-Bas autrichiens (les provinces belgiques) constituent « une des *régions* les plus florissantes de l'Europe » ou encore que

la décadence des lettres, qui se manifeste dans les Pays-Bas, est un événement auquel on ne devait jamais s'attendre dans une si belle *région* de l'Europe, où elles avaient brillées depuis qu'on les a vu renaître⁶.

D'après un *Traité de géographie et de cosmographie* de 1736,

région est une grande étendue de terre habitée de plusieurs peuples, compris sous une même nation, séparée des régions voisines, par des bornes naturelles ou par la langue.

Païs signifie le même que le pagus des anciens, c'est-à-dire une petite *région* qui ne compose qu'un peuple comme la Suisse. (...) *Contrée, cantons, quartiers* sont les divisions des païs. (...) Les parties septentrionales, méridionales, orientales et occidentales sont ainsi appelées des *régions* du Ciel vers lesquelles elles se trouvent situées à l'égard l'une de l'autre. (...) Haute et basse, ou haut et bas se dit desquels *régions* ou païs suivant sa situation ou à l'égard de la mer ou du cours des rivières, c'est-à-dire qu'on appelle haut ce qui est engagé dans les montagnes, et bas ce qui est le plus dégagé (...) On appelle Pays-Bas les dix-sept provinces, par rapport au duché et comté de Bourgogne, qui était nommé le pais-haut du tems des ducs de Bourgogne, sous le nom de laquelle cette *région* faisait un des principaux cercles de l'Empire⁷.

⁶ Rapport présenté à Cobenzl par SCHÖPFLIN, célèbre professeur de Strasbourg, pendant un court séjour fait à Bruxelles en 1767, *Réflexions sur le rétablissement des bonnes études dans les Pays-Bas*, Bruxelles, Archives générales du Royaume (= AGR), coll. « Chancellerie autrichienne des Pays-Bas », 664, f° 21.

⁷ *Traité de géographie et de cosmographie*, 1736, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. III 1197, f° 86.

Les définitions données par les dictionnaires et les traités de géographie ne sont certes pas toutes rigoureusement identiques (certains critères comme la langue, la topographie ou l'hydrographie n'étant pas systématiquement retenus), mais elles s'accordent pour considérer la région comme un ensemble de pays, un « pays vaste » ou une « contrée d'une grande étendue »⁸, bref un espace géographique présentant des caractéristiques qui le distinguent des autres « régions » et en font un territoire particulier⁹.

Le mot *région* apparaît en tout cas dans les ouvrages savants et sous la plume de personnages cultivés. Dictionnaires et traités en donnent même une définition assez claire. Enfin, si le mot en tant que tel n'apparaît pas forcément, plusieurs autres sont employés pour rendre l'idée de *région* : *pays*, *province* et *contrée*.

Voilà pour la définition théorique de la notion de *région*, passons à présent à l'analyse de l'évolution du vocable *wallon*. À partir de cette étude, nous tenterons d'établir à partir de quand apparaît un espace wallon.

2. L'évolution sémantique du vocable wallon

Rappelons tout d'abord très brièvement l'histoire des limites du territoire actuel de la Région wallonne. Au sud, la frontière franco-belge est le résultat des conquêtes faites par Louis XIV sur les possessions espagnoles et des traités signés avec la France par Marie-Thérèse d'Autriche au XVIII^e siècle¹⁰. À l'est, les anciennes frontières médiévales sont rabotées au profit de la Prusse en 1815. La Moselle devient la limite orientale du Grand-Duché de Luxembourg, État membre de la Confédération germanique sous la souveraineté de la maison d'Orange-Nassau, qui

⁸ *Le grand dictionnaire françois-flamand, et flamand-françois, formé sur celui de Richelet*, 3^e éd., Bruxelles, 1739, p. 496 ; éd. de 1765, t. I, p. 445.

⁹ À propos de la notion de *région*, on lira : BOURDIEU P., « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, t. XXXV, 1980, pp. 63-72 ; S. ROKKAN & W. URWIN (dirs.), *The Politics of Territorial Identity. Studies in European Regionalism*, London, 1982 ; JUILLARD É., « La région : essai de définition », dans *Annales de géographie*, 1962, pp. 483-499, rééd. dans ID., *La « région » : contribution à une géographie générale des espaces régionaux*, Paris, 1974, pp. 27-43 ; ID., « Historique de la notion de région dans la géographie française », *Ibid.*, pp. 17-25 ; GUILLET F., *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, Caen, Annales de Normandie, 2000 ; DONTENWILL S., *Du terroir au pays et à la région. Les espaces sociaux en Roannais à l'époque préindustrielle (milieu du XVI^e siècle-fin du XVIII^e siècle). Essai d'histoire géographique*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1997 ; ZINK A., *Pays ou circonscriptions. Les collectivités territoriales de la France du Sud-Ouest sous l'Ancien Régime*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.

¹⁰ DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État. La rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et principauté de Liège)*, Courtrai-Heule, 1999, coll. « Anciens pays et assemblées d'États », t. CII ; ID., *La rectification du tracé des frontières sur les cartes des Pays-Bas autrichiens de Ferraris (1777-1779)*, Bruxelles, 2001, coll. « Palais des Académies. Commission royale d'Histoire. Série Instruments de travail ».

n'est dans les faits que la dix-huitième province du Royaume des Pays-Bas réunissant la Belgique à la Hollande depuis 1815. Un peu plus au nord, la Rhénanie prussienne augmente son territoire de localités ayant fait partie du duché de Limbourg, de la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy et du Luxembourg. Il s'agit des cantons de Cronembourg et de Schleiden, toujours allemands aujourd'hui, d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith, « rendus » à la Belgique en 1919. Au nord, la *frontière linguistique* – au sens politique du terme – a été tracée en 1963.

Avant cette date, la frontière linguistique n'avait pas encore été consacrée par la loi. Les limites administratives n'épousaient pas forcément le tracé de la frontière des langues, frontière du reste plus perméable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Au XVIII^e siècle, le concept d'espace linguistique en tant que tel n'est même pas encore clairement défini. Tracer une frontière linguistique linéaire sur une carte ne devient une véritable préoccupation que sous le régime français (1794-1813). C'est également au moment de procéder à la départementalisation de la Belgique qu'intervient pour la première fois le critère linguistique dans l'organisation de l'espace.

Dès l'époque moderne, la situation particulière dans laquelle se trouvait la Belgique du point de vue linguistique n'avait évidemment pas échappé aux observateurs. Dès 1628, on trouve une description de « la Belge, dite Pays-Bas », ce « grand pays entre la France, l'Allemagne et la mer Océane » que l'on divise ordinairement en deux « régions » de taille à peu près égale, « c'est à scavoir en Belge wallonne [dont Liège fait partie] et Belge allemande ou flamande »¹¹. Une affirmation aussi nette d'une partition demeure pourtant assez exceptionnelle et ce jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. « La langue belgique, écrit un professeur du XVII^e siècle, résonne à l'estaminet ; à la cour fréquente le français ; à l'université règne le latin¹² ». « Ce pays-ci », note un fonctionnaire de Joseph II, présente la particularité d'être « partagé entre la langue flamande et française ». Cette phrase est extraite d'un rapport défendant l'emploi de la langue vulgaire à l'Université de Louvain, posant du même coup la question de savoir s'il faut créer deux universités, dédoubler tous les cours ou imposer l'emploi du français à tous, au nom de l'universalité que cette langue a acquise¹³.

La question linguistique n'a pas épargné le régime autrichien. À la fin du XVIII^e siècle, les gouvernants – Joseph II en particulier – ont en effet cherché à promouvoir l'emploi de la « langue du pays » à l'église, à l'école et à l'université, au détriment

¹¹ DE HAYNIN L., *Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême et de Palatinat, 1616-1627, par le seigneur du Cornet, gentilhomme belgeois*, éd. A.L.P. de Robaulx de Soumoy, Bruxelles, 1868 (1^{re} éd., 1628), p. 7.

¹² Cité par COUNSON A., « Les origines de la Belgique moderne », dans *La Belgique artistique et littéraire*, t. XXV, 1911, p. 135.

¹³ LE CLERC, *Rapport sur l'Université de Louvain*, Bruxelles, 13 avril 1786, AGR, Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, 656.

du latin. Les mesures étaient cependant inspirées par un pragmatisme administratif complètement indifférent à l'idée de germaniser, de franciser ou de néerlandiser la population. Il s'agissait au contraire de mieux se faire comprendre et d'être plus efficace en parlant la langue du peuple. L'idéologie d'homogénéité linguistique de la nation apparaîtra plus tard.

Cette dualité sur le plan des langues induit-elle des dénominations particulières pour les « régions » qu'elles recouvrent ? C'est en effet parfois le cas, mais pas de façon uniforme et univoque. Les jésuites, par exemple, dans la dénomination de leurs provinces, comprenaient la principauté de Liège dans la Belgique. La géographie ecclésiastique avait en effet été calquée sur les divisions administratives de l'empire romain. En 1612, les jésuites avaient divisé leur province de Germanie inférieure en *Belgium* et *Flandria*, circonscriptions rebaptisées trois ans plus tard *Gallo-Belgica* et *Flandro-Belgica*, dont la ligne de séparation épousait plus ou moins la frontière linguistique¹⁴. C'est vraisemblablement à la même époque que les augustins, leurs principaux rivaux dans l'enseignement des humanités, commencèrent à nommer parfois *Provincia Belgica* leur province de Cologne. Il y eut toutefois de fortes réticences à l'emploi du mot *Gallus*¹⁵.

À côté des noms préservant l'idée d'unité des Pays-Bas sont apparus des noms propres à chacun des deux États nés de la scission des XVII Provinces réunies sous le sceptre de Charles Quint, la *Hollande* et la *Flandre*. Le sens moderne du mot *Flandre*, celui de région belge de langue flamande, ne s'est imposé que très tardivement, au XX^e siècle. À la fin du XIX^e siècle, le mot n'était employé dans ce sens que dans le cercle restreint des intellectuels et des adeptes du mouvement flamand. *Flandre* renvoyait encore, dans la plupart des cas, aux *Vlaanders*, aux *Flandres* (au pluriel), c'est-à-dire aux provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale ou à l'ancien comté auquel leurs territoires correspondaient à peu près. Il n'est pas peu significatif qu'à la même époque, la trouvaille d'un poète, le mot *Wallonie*, ait pu s'imposer.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la légation apostolique de Bruxelles porte le nom de *nunziatura di Fiandra* et non celui de *nonciature des Pays-Bas* (en latin, la chancellerie pontificale appelle évidemment le pays *Belgium* ou *Belgica*). En Italie au XVI^e siècle, certains hommes originaires des Pays-Bas se sont présentés comme des *Flamands wallons* (c'est-à-dire des habitants des Pays-Bas de langue française,

¹⁴ PONCELET A., *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. I, pp. 115 et 430-431 ; « La province wallonne des jésuites qu'on nomme la province gallobelgique, cette province comprend tous les collèges et les maisons qu'ils ont dans les quartiers wallons des Pays-Bas autrichiens, dans le Haynaut et la Flandres française, et le reste de ce qu'on appelle le pays conquis et dans le pays de Liège » (mémoire anonyme, [1745], AGR, *Jointe des terres contestées*, 47).

¹⁵ GUÉRIN P., « Les jésuites et l'identité wallonne », dans *Bulletin trimestriel du Cercle historique de Fléron*, mars 1994, pp. 49-51.

ainsi un « walone fiamingo d'Aras »), d'autres comme des *Flamands de Flandre*¹⁶. Dans les écrits romains du XVI^e siècle, il ne faut pas être surpris de rencontrer un « fiammingo di nazione liegese » (un Flamand de nationalité liégeoise) : la principauté épiscopale est en effet souvent comprise par la géographie dans le territoire des Pays-Bas¹⁷.

L'emploi du terme *Wallon* n'est pas exempt d'ambiguïté lui non plus. Sous l'Ancien Régime, on distingue généralement les Wallons des Liégeois. *Wallon* s'applique avant tout aux habitants de la partie romane des Pays-Bas¹⁸. L'emploi du vocable wallon constitue par ailleurs une référence historique aux provinces qui avaient fait au XVI^e siècle le choix de se réconcilier avec le roi d'Espagne. Cette référence subsiste d'ailleurs toujours à la fin du XVIII^e siècle¹⁹. En règle générale, les Liégeois ne sont pas considérés comme des Wallons, tout comme ils sont rarement compris parmi les Belges ou les habitants des Pays-Bas, même si c'est parfois le cas. Les Hollandais utilisent du reste une expression particulière pour désigner les Wallons liégeois, les *Luikerwalen*²⁰.

Un texte du début du XIX^e siècle soutient que les Liégeois sont des Belges, mais dans des documents des années 1830, on distingue encore parfois trois groupes en Belgique : les Flamands, les Wallons et les Liégeois. Pour les fonctionnaires français, par contre, influencés par la doctrine de la langue nationale (selon laquelle l'identité de langue caractérise la nation), les Liégeois sont bien des Wallons puisqu'ils parlent le même patois « wallon » ou « liégeois »²¹.

¹⁶ HOOGEWERFF G.-J., « Le sentiment national néerlandais au XVI^e siècle », dans VAN DER ESSEN L. & HOOGEWERFF G.-J., *Le sentiment national dans les Pays-Bas*, 2^e éd., Bruxelles, 1944, p. 72.

¹⁷ Cité par DE GROOF B., « Natie en nationaliteit. Benamingsproblematiek in San Giuliano dei Fiamminghi te Rome (17^e-18^e eeuw) », dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 1988, p. 112 ; HOOGEWERFF G.-J., « Uit de geschiedenis van het Nederlandse nationaal besef », dans *Tijdschrift voor geschiedenis*, XLIV, 1929, p. 129 (son analyse se base sur les noms d'environ quinze mille « Flamands » relevés dans les archives italiennes).

¹⁸ DEWEZ L., *Histoire particulière des provinces belgiques*, t. I, Bruxelles, 1816 ; « Préface » (*ibid.*).

¹⁹ « Les personnes versées dans l'histoire remarquèrent que du tems de Philippe II roi d'Espagne, c'étaient les provinces wallonnes qui les premières avaient renoncé à l'union et avaient par là été cause que les autres provinces catholiques n'avaient pu acquérir leur liberté et que les États de Namur justifiaient un ancien proverbe : "Qu'il ne faut jamais se fier à un Wallon" » (GÉRARD G.-J., *Journal des troubles*, VII (21), AGR, États-Belgiques-Unis, 25 novembre 1790, pp. 142-143).

²⁰ J. DE RAEI DE JONGE précise dans l'édition de 1709 du *Dictionarium geographicum ofte Schat-en Woordenboek des aerdtrijcks* (p. 320) : « *De Luyckenaars en de inwoonders van het Bisdom Luyk worden veeltijds ook Luyker Walen genaamt* » ; P. MARIN mentionne l'existence du mot *Luikerwaal* pour désigner un « Wallon d'autour de Liège » (*Nederduitsch en Fransch woordenboek-Dictionnaire françois-hollandois et hollandois-françois*, 5^e éd., Amsterdam-Rotterdam, 1782). Il s'agit cependant d'auteurs qui voient les choses depuis l'étranger.

²¹ Le préfet de l'Ourthe Micoud d'Umons, par exemple, qualifie de Wallons les Liégeois de sa circonscription, qu'il distingue des Flamands : « Le nombre des hommes attachés au gouvernement

Quantitativement, les emplois du vocable *wallon* sont assez rares sous l'Ancien Régime. Ce fait n'est guère surprenant. Je m'explique. Ne correspondant à aucune entité politique ou administrative, sauf peut-être le Brabant wallon (à propos duquel un fonctionnaire du XVIII^e relève qu'on l'appelait anciennement « roman pays de Brabant »²²), l'adjectif *wallon* ne sert qu'à désigner l'une ou l'autre partie d'entités existantes. Bref, si le mot *Wallonie* (ou un équivalent) n'existe pas, c'est parce que le besoin ne s'en fait pas ressentir, parce qu'on n'en a pas d'utilité, une telle entité ne correspondant pas à un espace politique. Le culturel demeure à l'arrière-plan.

Il existe par contre bel et bien *des* provinces wallonnes, *des* pays wallons et à l'intérieur de celles-ci, des « quartiers » (c'est-à-dire des districts ou des arrondissements, des subdivisions administratives d'Ancien Régime) et des villages *wallons*, que l'on distingue des « quartiers » et des villages flamands²³. L'emploi le plus fréquent de l'adjectif *wallon* sert à distinguer les francophones des néerlandophones : les provinces *wallonnes* des provinces flamandes, de même que la *Flandre wallonne* est opposée à la *Flandre flamande*. *Brabant wallon* est enfin une des expressions géographiques les plus répandues.

Au début du XIX^e siècle, le mot *wallon* est même volontiers employé pour désigner la langue française²⁴. *Wallon* est, si l'on peut dire, synonyme de francophone, comme ce fut encore le cas jusque dans les années 1960. La distinction entre Bruxellois francophones (qu'on appelle encore à cette époque les Wallons de Bruxelles) et Wallons intervient plus tard²⁵.

est bien supérieur à celui qui regrettent l'ancien ordre de choses, particulièrement dans le pays de Liège ; en général, je compte plus sur les *Wallons*, très peu sur les Flamands et sur les Limbourgeois. Ces derniers sont les partisans prononcés en faveur de l'Autriche ; mais ils seraient contenus par la masse des *Wallons*. » (*Lettre à Réal*, 7 août 1809, Paris, Archives nationales, F 7/8388.) ; voir en particulier THOMASSIN L.-F., *Mémoire statistique du département de l'Ourte (commencé dans le courant de l'année 1806)*, Liège, 1879, *passim*.

²² LE CLERC, *Note sur la requête du grand-bailli de Wallon-Brabant*, Bruxelles, 5 décembre 1786, AGR, Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, 508, D 109/lit. W 1/8/2.

²³ « Il me répondis qu'il n'en avait aucune [instruction] à cet égard, et que M. le duc de Villahermosa ne leur avait participé (c'est un mot *wallonisé* dont on use souvent à Bruxelles). » (*Journal de la conférence de Courtrai*, n° 182, 22 février 1680, Paris, Archives diplomatiques, Fonds des Limites) – « Cependant, comme c'est une cure *wallonne*, et que je me suis aperçu que ce même prêtre, digne prêtre d'ailleurs, ne scavait point beaucoup la langue française, je luy ay fait connaître que ce défaut pourrait luy estre obstatif, mais il m'at fort asseuré que, ne pouvant entrer dans laditte cure qui à la Saint-Jean prochain, il se mettrait en estat d'en scavoir assez pour ce temps là, ce qui ne m'empesche point de demeurer dans la pensée que le révérend prier aurait mieux fait d'en disposer en faveur d'un *Wallon*. » (*Lettre du procureur général de Luxembourg*, 12 janvier 1747, AGR, *Jointe des terres contestées*, 424.)

²⁴ « En français, ou comme on dit maintenant, en wallon » (*L'Observateur*, t. VII, 1816, p. 34). « Comment traduire en wallon ou en français le mot *Belgae* (...) » (*Mercure belge*, t. I, 1817, p. 428.)

²⁵ Voir les remarques formulées à ce sujet et quelques emplois empruntés à divers documents des années 1960 dans DUBOIS S., « Le fédéralisme provincial. Une autre décentralisation de l'État

Wallon veut dire « de langue française ». Un cas particulièrement probant est celui de la *Flandre wallonne*, c'est-à-dire de la partie du comté de Flandre où la langue française est en usage, qui passera à la France sous Louis XIV. *Flandre wallonne* est synonyme de *Flandre gallicane* ou *gallicante* et de *Flandre française* (expression strictement culturelle avant que cette région ne soit conquise par Louis XIV). Cette Flandre se distingue par sa langue de la *Flandre flamande* ou *flamingante*, expression toutefois fort rare, mais qui a existé²⁶. Le *Brabant wallon* se distingue de même du *Brabant flamand*, qui constitue la majeure partie du duché²⁷.

Pour désigner la région de langue flamande ou la région de langue française, il n'existe aucun mot. Il faut toujours recourir à la pluralité en disant *les pays* ou *les provinces* wallonnes ou flamandes. Il n'existe pas encore de nom commun à toutes les provinces wallonnes. Dès le tout début du XIX^e siècle, on décrit certes « les parties wallonnes de la Belgique »²⁸. Toutefois, le mot *wallon* ne s'impose pas : on préfère souvent énumérer les noms des provinces où l'on parle cette langue.

Dans une société où on se définit moins par sa langue, par une identité culturelle, que par la sujétion à un prince, où le territoire est un édifice complexe hérité de la féodalité, la chose n'a rien d'étonnant : faut-il s'en étonner quand l'écrasante majorité de la population est analphabète et que seule une élite a accès aux livres ?

Quand on parle des Wallons, on ne désigne du reste pas un peuple, une nation, une ethnie ou une race, mais tout simplement les gens d'expression française. S'il avait existé par le passé un cadre spatial politique ou administratif correspondant *grosso modo* à la superficie de l'actuelle Wallonie, elle aurait eu un nom, peu importe lequel d'ailleurs. Et les habitants de cet espace wallon se seraient prévalus de cette appartenance. Ce fait montre bien que ce sont d'abord les structures territoriales qui génèrent des identités.

La leçon vaut pour le mot *Flandre*. Qui songerait, à cette époque, à comprendre Hasselt et Saint-Trond, qui relèvent du prince de Liège, un prince étranger, sous le même vocable que les habitants de Gand et de Bruges, sujets du comte de Flandre ? Et les habitants du duché de Brabant auraient-ils pu se targuer du même nom que

belge (1962-1968) », dans G. DUCHENNE & V. DUJARDIN (dirs.), *Paul van Zeeland et les questions politiques et économiques de son temps*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études européennes de l'Université catholique de Louvain, 2001, pp. 119-149.

²⁶ *Rélation patriotique faite aux provinces belgiques du massacre et de la cruauté que commirent les soldats du régiment de Clairfayt, Vierzet et d'autres, dans la ville de Gand, capitale de la Flandre flamande, la nuit du 14 au 15, et du 15 au 16 de novembre 1789*, s.l.n.d. ; « Coup d'œil par un Flamand de la Flandre flamande sur le mémoire présenté aux États unis du Brabant... », Flandre, 1790.

²⁷ « Le Brabant-Wallon, qu'on appelait anciennement le *Pays Roman*, qui signifie le pays où l'on parle *François* » (*Le Guide fidèle contenant la description du Brabant-Wallon...*, Bruxelles, s.d., p. 1).

²⁸ de KEVERBERG Ch. L. G. J., *Réflexions sur la Loi fondamentale qui se prépare pour le Royaume des Pays-Bas*, Clèves, 1815, p. 33.

ceux qu'ils considéraient si souvent comme des rivaux ? Quand c'est le cas, c'est la plupart du temps le fait d'une géographie culturelle, humaniste, la géographie des *Délices*. Plus tard, ce sera sous l'influence de la doctrine révolutionnaire d'unité linguistique.

La géographie politique prime en effet sur toute considération de géographie culturelle, économique ou sociale. La plupart du temps, on ne comprend pas sous le nom de *Wallons* les Liégeois, qui ne font pas partie de la Belgique avant 1795, avant l'annexion par la France et le découpage en neuf départements, qui fait complètement disparaître les contours déchiquetés de la principauté de Liège. Néanmoins, on emploie le mot *wallon* à Liège par opposition aux Liégeois de langue flamande.

Les descriptions géographiques et les récits de voyages ne parlent guère des Wallons. À l'époque moderne, les étrangers confondaient généralement les Wallons parmi les Flamands, au point qu'au XVIII^e siècle, un voyageur français, débarquant pour la première fois de sa vie en Belgique, croit entendre parler flamand à Mons ! Il est en fait influencé par ses lectures, qui décrivent souvent la Belgique comme un ensemble linguistiquement homogène : tout le monde y parle la même langue, la *lingua belgica*, la *langue belgeque*, le *belge*, c'est-à-dire le flamand. C'est pour cette même raison que Walter Scott, dans *Quentin Durward* (1823), roman dont l'action se situe au temps de Louis XI, se figurant que le nom de Flandre s'étend aussi au pays de Liège, fait parler flamand les habitants de la cité mosane.

Pour la plupart des auteurs en effet, les Belges « parlent tous flamand ou bas-allemand, à quelques endroits près, où l'on parle wallon, qui est un français corrompu »²⁹. En réalité, les néerlandophones représentent certes environ 62,5 % de la population des provinces belges, mais les francophones représentent quand même 31 % et les germanophones, 6,5 %.

3. La notion de langue nationale

À partir de la Révolution française apparaît la notion de *nationalité linguistique* : une nation se doit d'avoir une *langue nationale* : la langue est constitutive de l'identité nationale. Entre 1814 et 1830, la question de la *langue nationale* animera régulièrement les débats de la presse : pour que le Royaume des Pays-Bas devienne une véritable nation, il lui faut une langue nationale. Principe auquel s'opposent encore nombre de publicistes pour lesquels la langue ne définit pas la nationalité : et l'un d'eux de citer l'exemple des Américains, qui parlent anglais, mais ne sont pas des Anglais, et celui des Autrichiens, qui parlent allemand, mais ne sont pas des Allemands. Cette idée se trouve à l'origine du projet de néerlandisation de

²⁹ LENGLET DU FRESNOY N., *Méthode pour étudier la géographie*, t. IV, Paris, Bastien, 1768, p. 196.

l'ensemble du pays, tant de la Hollande que de la Belgique : la langue nationale doit être le néerlandais, aussi appelé *belge*, *langue belge*, conformément à l'ancienne expression.

Fait à peu près inédit jusqu'alors, on parle désormais de *racés* différentes à propos des Flamands et des Wallons. Cette division ethnique repose exclusivement sur la définition linguistique de la nation. Durant toute l'époque moderne, quand on parlait de Wallons, on définissait ce groupe sur des critères exclusivement ethnologiques, en recherchant les origines de cette peuplade. Ainsi distingue-t-on à Bruxelles les Flamands du bas de la ville des Wallons qui habitent le haut de la capitale.

Il reste à attirer votre attention sur l'importance des différences de niveau socio-culturel : si le mot *wallon* existe, il n'est pas sûr, tout au contraire, que la majorité des hommes le connaissent et le prononcent. Pour la masse, une définition culturelle de la nation était inconcevable. Ils concevaient d'abord leur appartenance à un « pays » en termes de *domination*, mot qu'ils emploient d'ailleurs couramment pour dire *pays* : leur identité était fonction du souverain dont ils étaient les sujets.

L'hétérogénéité linguistique de la Belgique ayant été souvent relevée, l'idée qu'il pouvait exister une relation étroite et substantielle entre une langue et le territoire d'un État, l'État lui-même, ou encore la nation, n'était donc pas neuve. La définition traditionnelle de la *nation*, celle donnée par le dictionnaire de l'Académie entre autres, mentionnait l'identité de langue. On n'en avait cependant jamais fait un critère exclusif. Culture et politique demeuraient en effet deux sphères largement étrangères l'une à l'autre. La place de la langue dans les stratégies territoriales, dans les buts de guerre comme dans les arguments invoqués lors des négociations de paix, est quasi nulle jusqu'à la Révolution française. Le concept de territoire linguistique n'était pas encore parvenu à maturité. La perception des espaces occupés par chaque langue était d'ailleurs encore assez rudimentaire. Ce n'est qu'à partir des dernières années du XVIII^e siècle que l'on s'enquiert de tracer sur une carte les frontières linguistiques³⁰.

Les choses changent en France sous la Révolution, qui introduit son modèle dans les départements réunis. Une des toutes premières interventions concrètes du déterminisme linguistique dans l'administration se produisit dans le cadre du débat relatif au nouveau découpage administratif. La définition de la *nation* s'articule désormais de plus en plus autour de l'idée d'une langue nationale, posant ainsi l'un des fondements mythiques du nationalisme moderne.

Au traditionnel déterminisme spatial venait à présent s'ajouter un déterminisme linguistique préconisant le rassemblement de populations de même langue au sein

³⁰ NORDMAN D., *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, 1998, pp. 443-508 ; ID., « Langues et territoire en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Association des historiens modernistes des universités. Bulletin*, t. XV, *Le sentiment national dans l'Europe moderne, Actes du Colloque de 1990*, 1991, pp. 9-23.

d'espaces administratifs homogènes. Dans le même temps, la question des origines de la frontière linguistique commence à intéresser de plus en plus le monde savant³¹.

On pouvait du reste désormais se faire une idée plus précise de la géographie des langues parlées. Pour la première fois, on se préoccupait en effet de tracer les frontières linguistiques sur les cartes. Ces frontières étaient du reste des lignes, alors qu'auparavant, les spécificités linguistiques étaient traditionnellement représentées sur les cartes par des mentions textuelles ou plus souvent encore par la langue des noms de lieux. Ainsi le ministre de l'Intérieur demande-t-il, en 1806, aux préfets de lui faire parvenir une carte de leur département sur laquelle doit être tracée « la ligne qui sépare la langue flamande ou allemande de la langue française ».

Le culte de la langue se confondait désormais avec celui de la patrie. On en était même venu à réserver le nom de *nation* à un peuple qui parle la même langue. « Un temps viendra, écrit Forster en 1790, où la nation cessera d'être étrangère à elle-même, et ne parlera plus qu'un même langage »³². L'unité linguistique semblait indispensable à l'harmonie de la société politique : le français, « c'est le langage de la liberté qu'il faut s'efforcer de *nationaliser* dans les départements réunis »³³.

La France n'était pas la seule à développer la théorie de l'identité linguistique. En 1814, on signale que les princes allemands « ont constamment tâché de répandre et

³¹ DES ROCHES J., *Dissertation sur la langue belgique ancienne et du Moyen Âge*, s.d., ms., Bruxelles, Archives de l'Académie royale de Belgique, 425 ; RAOUX A.-P., *Mémoire en réponse à la question proposée par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles : Quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites flamandes et celles dites wallonnes ? À quelle époque cette différence doit-elle être rapportée ? Quelle est la raison pourquoi des contrées qui faisaient partie de la France, parlent le flamand, et d'autres qui appartenaient à l'empire germanique, se servent exclusivement de la langue française ? Qui a remporté le prix au concours de 1824*, Bruxelles, 1825 ; ID., « Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons aux Pays-Bas », dans *Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. IV, Bruxelles, 1827, pp. 409-460 ; DE MEYER M.-J.-D., « Mémoire sur l'origine de la différence relative à l'usage de la langue flamande ou wallonne dans les Pays-Bas », *Ibid.*, t. III, Bruxelles, 1826, pp. 437-491 ; SCHAYES [A.G.B.], « Réfutation de l'opinion de M. Raepsaet qui attribue au repeuplement du pays des Éburons, des Nerviens et des Atuatiques, par les Ambianois et les Vermandois l'origine de la langue wallonne », dans les *Archives historiques et littéraires*, t. V, Liège, 1830, pp. 276-287 ; DROIXHE D., « Les langues des anciens Belges selon Adrien-Philippe Raoux et quelques auteurs de son temps (1800-1850) », dans J.-Ph. SAINT-GÉRARD (dir.), *Mutations et sclérose : la langue française, 1789-1948*, Stuttgart, 1993, pp. 32-41.

³² FORSTER G., *Voyage philosophique et pittoresque sur les rives du Rhin, à Liège, dans la Flandre, le Brabant, la Hollande, etc., fait en 1790*, trad. de l'allemand par POUGENS C., Paris, an III, t. I, p. 278.

³³ Le commissaire du Directoire près l'administration de l'Escaut à Bouteville, 2 brumaire an V (23 octobre 1796), AGR, *Papiers Bouteville*, 38.

de faire goûter la maxime que ce ne sont ni les montagnes ni les fleuves, mais la conformité du langage qui forme les limites naturelles des États »³⁴.

La frontière tracée en 1839 pour partager le Luxembourg est – fait peu connu – une des premières délimitations à observer ce critère nouveau de nationalité qu'est la langue. Cette solution – faut-il s'en étonner à une époque où l'Allemagne n'est encore qu'une entité culturelle que se partagent une kyrielle d'États indépendants – avait été suggérée par la Prusse. À la conférence de Londres, en octobre 1831, les plénipotentiaires autrichien et prussien ont veillé à tracer une frontière séparant les populations francophone et germanophone en décidant le partage du Luxembourg suivant la ligne de séparation des parlers wallon et allemand. Ils n'ont dû céder que sur Arlon, la France tenant absolument à couvrir Longwy. C'est ce que confirme le bilan de la négociation dressé par les diplomates autrichiens le 15 octobre :

Toute la partie du Grand-Duché où la langue et les mœurs allemandes se sont conservées reste à l'Allemagne. La cession de la partie wallonne ne saurait être considérée comme une perte réelle pour elle (...) Les Wallons ne deviendraient jamais des Allemands³⁵.

Dès 1814, la question linguistique ou, pour être précis, la notion de *langue nationale* suscita un vaste débat. On considérait généralement qu'il fallait renverser la tendance après que l'emploi du flamand ait été brimé durant vingt ans de domination française. On considérait volontiers le flamand comme la langue nationale, la *langue belge*. De quel autre langage qui lui fût propre aurait en effet pu se prévaloir le pays ?

Chaque peuple, disait-on, pour acquérir et consolider sa nationalité doit parler sa propre langue : c'est dans sa langue qu'il doit écrire son histoire. Si, dans sa législation, dans ses transactions, dans ses décisions gouvernementales, il se sert d'une langue étrangère, il paraîtra toujours que son pays n'est qu'une annexe de celui dont il parle la langue³⁶.

Il fallait donc encourager l'usage du flamand au détriment du français.

L'idée de langue nationale avait sensiblement progressé au début du XIX^e siècle, à la faveur d'un contexte européen de « nationalisme linguistique » et, à l'échelon du Royaume des Pays-Bas, de la politique d'amalgame de Guillaume I^{er}³⁷. À partir de 1815, quand le vocable belge s'étendit à nouveau – officiellement – à l'ensemble du

³⁴ « Lettre du diplomate hollandais Van Spaen », Paris, 20 avril 1814, dans H.-T. COLENBRANDER (dir.), *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, 's-Gravenhage, 1905-1922, t. VII, p. 538.

³⁵ « Dépêche d'Esterhazy et Wessenberg, 15 octobre 1831 », *Ibid.*, t. X, p. 217.

³⁶ REYPHINS L.-A., *Les mémoires d'un orangiste : L.-A. Reyphins, ex-président de la Seconde Chambre des États généraux, 1835*, Bruxelles, 1989, p. 175.

³⁷ DE JONGHE A., *De taalpolitiek van koning Willem I in de Zuidelijke Nederlanden (1814-1830). De genesis der taalbesluiten en hun toepassing*, Bruxelles, 1943.

territoire des anciennes XVII Provinces, les académiciens de Bruxelles parlèrent d'« onze *Belgische* of *Nederlandsche tael* »³⁸. À une nation, il fallait impérativement une langue nationale :

Il y a une *nation belgique*, parce qu'il y a des mœurs belgiques. (...) Mais avons-nous aussi une langue belgique ? (...) C'est la langue belgique, *lingua belgica*, *nederlandsche tael* ; car, comme je vous l'ai dit, il y a une *nation belgique*. À moins donc de renoncer à ce nom de nation et de repousser ce titre de BELGE, que nos ancêtres nous ont légué, et que nous portons encore, nous ne pouvons renier cette langue belgique³⁹.

Flamand, brabançon, hollandais sont autant de « dialectes belgiques ». Une grammaire néerlandaise de 1821 s'intitule *Grammaire de la langue belgique*. Un autre ouvrage, paru l'année suivante, a pour titre *Les principes de la langue belgique mis à la portée de ceux qui savent le français* (« sous ce nom, précisait l'auteur, j'entendais la langue qu'on appelle vulgairement hollandaise, c'est-à-dire le dialecte belgique le plus répandu et incomparablement le plus cultivé »)⁴⁰.

Tous ne partagent pas cette conception, loin s'en faut. Le multilinguisme était en effet communément admis. Dès 1789, on pouvait lire dans un pamphlet : « Ce qui peut-être ne pourrait passer chez toute autre nation que pour une bigarrure ridicule ne forme chez les Belges qu'une variété amusante et utile⁴¹ ». En contestant le principe de l'identité linguistique, dont l'homogénéisation de la Belgique par une politique volontariste de francisation ou d'hollandisation était le corollaire immédiat, les Belges affirmaient que leur caractère national n'était pas fondé sur la langue. Certains soulignaient par ailleurs que les gouvernements espagnol puis autrichien n'avaient jamais mené une politique d'assimilation linguistique.

Marie-Thérèse, en instituant des écoles allemandes et en stimulant le zèle des parents par des promesses favorables à leurs enfants, eût pu propager dans nos contrées le goût d'une très belle langue qui, insensiblement, eût pu devenir la dominante ou du moins aller de pair avec la française. L'Impératrice n'en fit rien, et persuadée que le langage n'exerçait aucune influence sur le cœur, et qu'un Belge, ayant pour idiome le *wallon* ou le *français*, était aussi propre à les servir que celui dont le *flamand*, le *hollandais* ou l'*allemand* était le dialecte unique, loin d'opposer une digue aux progrès de la langue française parmi nous, elle l'encouragea⁴².

³⁸ THYS I. (membre de l'Académie des sciences et Belles-Lettres de Bruxelles), *Verhandeling over onze Nederduytsche tael*, Anvers, 1821, p. 39.

³⁹ WILLEMS J.-F., *De la langue belgique. Lettre de Jean-François Willems, membre de l'Institut des Pays-Bas, etc., à M. Sylvain Van de Weyer...*, Bruxelles, 1829, pp. 18-20.

⁴⁰ MOKE J.-J., Gand, 1822.

⁴¹ *Mercurio flandrigo-latino-gallico-belgique...*, s.l., 1789, p. 3.

⁴² BARAFIN [I.P.J.J.], *Sur la langue nationale...*, Bruxelles, 1815, p. 29.

4. Une description des pays wallons

Ces *pays wallons* étaient-ils considérés comme un espace présentant une certaine forme d'unité ? Un moyen de résoudre cette question consiste à parcourir l'ensemble de la littérature géographique parue entre 1650 et 1850, c'est-à-dire tous les ouvrages proposant une description de la Belgique : guides et récits de voyage, livres d'histoire et de géographie, manuels scolaires, dictionnaires et encyclopédies⁴³.

La Wallonie n'existait pas en tant que telle avant le XIX^e siècle, on ne trouve ni ouvrages ni chapitres consacrés à sa description. À la diversité provinciale habituelle dans toute description d'un pays vient s'ajouter, principalement à l'extrême fin du XVIII^e et surtout au début du XIX^e siècle, une différenciation entre provinces wallonnes et provinces flamandes, entre Wallons et Flamands⁴⁴. On peut assez légitimement y voir l'intervention dans les procédés descriptifs des concepts de langue nationale et d'identité linguistique. Certes, la distinction de langue avait été remarquée et consignée depuis longtemps, mais le découpage provincial traditionnel prévalait toujours sur les remarques de ce type.

Alors que sous l'Ancien Régime, les descriptions distinguaient fortement les peuples séparés par des frontières strictement politiques, on se prend à présent à décrire les populations parlant une même langue ou en tout cas un patois appartenant à la même sphère linguistique, comme des groupes ayant des caractères communs. On peut par exemple lire dans un ouvrage de 1831 :

Les habitants des provinces wallonnes ont l'humeur plus animée et plus expansive que leurs compatriotes flamands, ils se rapprochent davantage des mœurs faciles et polies des Français. Dans tous les temps, les Belges ont joui d'une haute réputation d'intelligence et de bravoure : fidèlement attachés à leurs souverains constitutionnels, quand on les gouvernait selon les lois, ils ont couru aux armes toutes les fois qu'ils ont vu leur liberté et leur indépendance menacées. La

⁴³ À propos de cette méthode, voir DUBOIS S., « Perspectives d'histoire géographique. Perception de l'espace et identités territoriales à travers la littérature géographique en Belgique du XVII^e au début du XIX^e siècle », dans S. JAUMAIN & C. LOIR (dirs.), *Les guides de voyage : une source pour l'histoire de Belgique Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. LXXIV, n° 1-4, Bruxelles 2003, pp. 137-168.

⁴⁴ BELLET L., *La Belgique pittoresque...*, Bruxelles, 1834, p. 18 : « Les Belges, en général, font peu de concessions aux choses superficielles ou futiles. Amis du calme et de la fixité, ils sont habitués à ne tenir compte que du positif ; aussi chez eux un esprit droit et une grande rectitude de jugement remplacent-ils le brillanté ou les saillies de l'esprit. Il n'y a rien d'absolu dans cette esquisse du caractère belge, d'autant qu'il subit d'assez importantes modifications suivant les provinces. C'est ainsi, par exemple, que dans le Brabant et en descendant du Nord au Sud, le caractère varie suivant que les habitants sont Flamands ou Wallons ; c'est ainsi que dans les provinces wallonnes, le caractère et les habitudes ont déjà plusieurs rapports avec les mœurs faciles et la vivacité des Français ».

domination française, prolongée vingt ans, a eu beaucoup d'influence sur les mœurs et le caractère de la nation⁴⁵.

Le principe de l'identité linguistique suscite par ailleurs inévitablement des rapprochements entre les Wallons et les Français, que l'on considère comme les enfants de la même race gauloise⁴⁶. Les fonctionnaires français parlent sur le même mode des « Allemands » pour désigner les populations germanophones de Belgique⁴⁷. Le wallon est plutôt considéré comme un français impur, abâtardi, que comme une langue originale. Par l'adjectif *wallon*, on ne désigne rien d'autre que les gens et les territoires de langue romane du sud de la Belgique. On parle couramment de la langue « française ou wallonne »⁴⁸, surtout là où deux langues sont en contact, dans le Luxembourg et le Limbourg par exemple, ou encore – mais seulement dans des actes officiels dont les formules sont empruntées au passé – de langue *bourguignonne*⁴⁹. Cet emploi semble même connaître un nouveau souffle vers 1815⁵⁰. Ces rapprochements avec les peuples voisins impliquent donc, au sein d'un espace étatique a priori homogène, des différenciations. Ce principe s'appliquait évidemment aussi à des espaces de plus petite taille tels que les provinces⁵¹.

⁴⁵ DE SMET J.-J., *Nouvelle géographie*, 2^e éd., Alost, 1831, pp. 93-94.

⁴⁶ « En général, les Wallons sont de tous les Belges ceux qui ont le plus les allures françaises. On voit qu'ils appartiennent comme nous à la vieille race gauloise. Liège est la seule ville de Belgique qui en 1789 ait songé à faire sa révolution à la mode de France. » (De FERRIÈRE-LA-VAYER Th. (attaché à l'ambassade de France), *Études morales et politiques sur la Belgique*, Bruxelles, oct. 1842, Paris, Archives diplomatiques, *Mémoires et documents, Belgique*, 8, f^o 142.)

⁴⁷ MACQUET (commissaire national près l'administration municipale du canton), *Mémoire sur la question si les cantons de Saint-Vith, de Reuland, de Butgenbach, de Schleyden et de Cronembourg doivent être du département de l'Ourthe ou de celui des Forêts*, Saint-Vith, 7 pluviôse an IV (27 janvier 1796), Paris, Archives nationales, F 2 I 865.

⁴⁸ « Translat d'allemand en wallon » (apostille d'un secrétaire-greffier du Conseil de Luxembourg, mars 1733, AGR, *Jointe des terres contestées*, 195). L'interprétation de la Joyeuse Entrée donnée par les États en 1787 dit que le chancelier de Brabant doit connaître trois langues : la langue latine, la langue « wallonne » et la langue « bas-allemande » (représentation des États de Brabant, 22 juin 1787, dans *Recueil des représentations*, éd. F.-X. de FELLER, t. IV, p. 195).

⁴⁹ Lors de la cérémonie d'inauguration, les serments étaient lus « en langue brabançonne et bourguignonne » par le conseiller pensionnaire des États de Brabant (Anderlecht, Archives de l'État, États de Brabant, 333).

⁵⁰ Si l'on en croit un lecteur de *L'Observateur* (t. VII, 1816, p. 34), qui parle de la signification d'un mot latin en français « ou, comme on dit maintenant, en wallon ». « Comment traduire en wallon ou en français le mot *Belgae* (...) » (*Mercure belge*, t. I, 1817, p. 428.)

⁵¹ VANESSE J., *Description géographique et commerciale du royaume des Pays-Bas*, 1819, p. 150 : « Cette province [la Flandre] présente des nuances remarquables dans ses productions et dans le caractère de ses habitants. Sur les limites du Hainaut, ils ont quelque chose du goût et des manières françaises ; ceux de la partie orientale tiennent du caractère brabançon. Le côté septentrional borné par l'Escaut présente l'empreinte de l'esprit hollandais ».

Conclusions

L'émergence d'une *région wallonne* est donc, en conclusion, indissociable de l'évolution de la définition de l'identité régionale, autrement dit, de l'histoire des idées. L'historien doit se garder de commettre l'anachronisme qui tente, consciemment ou non, le militant ou l'idéologue : il doit refuser de projeter dans le passé des définitions théoriques, abstraites ou contemporaines de la *région linguistique*.

Si, dans la littérature géographique et dans les descriptions du pays, une « région wallonne » commence à émerger au début du XIX^e siècle, l'immense majorité des hommes – illettrés – n'ont vraisemblablement pas conscience de son existence avant la fin du XIX^e ou le début du XX^e siècle : bref, avant que la question linguistique ne devienne une question politique. Mais à mesure que la dualisation de la société belge sera de plus en plus importante, la tendance naturelle incitera à projeter dans le passé l'existence de Wallons qui, à l'époque moderne, ne se seraient pour la plupart pas reconnus dans ce nom. L'apparition et le succès rapide du terme *Wallonie*, parce que les phénomènes sémantiques de cette espèce sont révélateurs d'un besoin, constituent, en ce sens, bel et bien une étape significative dans l'émergence d'une identité régionale spécifique.

Les Cantons de l'Est et les Belges germanophones

Alfred MINKE

En décembre 2002 parut dans le magazine mensuel *Liège – Province d'Europe* un dossier intitulé : « La Communauté germanophone. La discrète¹ ». Ce titre est, à plus d'un égard, révélateur. S'il suggère, d'une part, que la Communauté germanophone ne tient pas à faire régulièrement la une des médias, il sous-entend, d'autre part, que la Belgique néerlandophone et francophone, sans parler de l'étranger, ne montrent qu'un intérêt très relatif pour le plus petit partenaire de la Belgique fédérale.

À vrai dire, on ne peut pas leur en vouloir. Avec à peine 3,5 % du territoire et 0,7 % de la population belge, la Communauté germanophone peut aux yeux des autres entités fédérées – et quoique les représentants politiques de celles-ci puissent affirmer haut et fort dans leurs discours de circonstances – paraître assez naturellement comme une quantité négligeable².

¹ REUTER P., « La Communauté germanophone. La discrète », dans *Liège. Province d'Europe*, n° 298, 2002, pp. 17-21.

² La Communauté germanophone s'étend sur 853,644 km², dont 224,811 pour le canton d'Eupen et 628,833 km² pour le canton de Saint-Vith. Sa population est de 71 571 personnes dont 42 653 habitent le canton d'Eupen et 28 918 le canton de Saint-Vith. Ce dernier comprend les communes de Amel (Amblève), Büllingen (Bullange), Bütgenbach, Burg-Reuland et la ville de Saint-Vith. Le canton d'Eupen comprend la ville d'Eupen ainsi que les communes de Kelmis-La Calamine, Lontzen et Raeren. (Voir Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien [Abeo], *Angaben zur Bevölkerung der Ostkantone*, Eupen, 2004, pp. 3-12).

La loi réformant les institutions de la Communauté germanophone (*Deutschsprachige Gemeinschaft*) fut votée le 24 juin 1983 à la Chambre et le 24 novembre de la même année au sénat. Plusieurs amendements rendirent nécessaire une deuxième lecture à la Chambre où le texte définitif de la loi fut adopté le 22 décembre 1983. La loi fut signée par le roi le 31 décembre suivant et publiée au *Moniteur belge* le 18 janvier 1984. La Communauté germanophone remplaçait la Communauté culturelle allemande (*Deutsche Kulturgemeinschaft*) créée par une loi votée le 29 juin 1973 à la Chambre et le 4 juillet suivant au sénat ; signée par le roi le 10 juillet, elle avait été publiée au *Moniteur belge* le 14 juillet de la même année. Voir par exemple la brochure éditée par le Conseil de la Communauté germanophone, *La Communauté germanophone et son parlement*, 3^e édition, Eupen, 1992.

Actuellement, on dispose de trois synthèses sur l'histoire des Cantons de l'Est et des Belges de langue allemande. La première, due à un sociologue de l'Université d'Aix-la-Chapelle (RWTH Aachen), rappelle par endroits certaines des positions allemandes d'avant 1940 à l'égard de la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith : ROSENSTRÄTER H., *Deutschsprachige Belgier. Geschichte und Gegenwart der deutschen Sprachgruppe in Belgien*, 3 vol., Aix-la-Chapelle, 1985. La seconde a été commandée en 1987 par l'Exécutif de la Communauté germanophone au Groupe de recherches et d'études sur la Communication culturelle (GRECC) de l'Université catholique de

Pourtant, il y a 85 ans, après la Première Guerre mondiale, la Belgique, soutenue par la seule France, s'était démenée énergiquement pour enlever au *Reich* allemand le petit bout de territoire autour des villes d'Eupen, de Malmedy³ et de Saint-Vith, dont l'existence, en dehors des grands repères touristiques, reste si confidentielle.

1. Du Moyen Âge à l'aube du XIX^e siècle

Pour mieux comprendre l'attitude, faite de contradictions, de bon nombre de Belges à l'égard de la Communauté germanophone et des Cantons de l'Est ; il faut remonter assez loin dans l'histoire de la Belgique orientale, qui fut toujours une région de frontières et de passage, une terre de rencontres entre les mondes roman et germanique.

L'exemple de l'abbaye de Stavelot-Malmedy est, à cet égard, particulièrement significatif. Sigebert III, roi d'Austrasie, la fonda en 648 et en confia la direction à Remacle, ancien abbé de Solignac. À en juger par leurs noms, les abbés des premiers siècles provenaient de la sphère germanique, l'élément roman ne se renforçant qu'à la fin du Moyen Âge, soit parce que les moines firent appel à des colons d'origine romane, soit parce que des influences culturelles, difficiles, voire impossibles à préciser, effacèrent progressivement l'élément germanique. Encore de

Louvain (UCL). Utilisant le concept des biblio-cassettes élaboré par le professeur Albert d'Haenens pour la maison d'édition Artis, elle vise à une symbiose aussi complète que possible du texte et de l'iconographie et dresse un état fort complet de la recherche : A. d'HAENENS & A. MINKE (dirs.), *Grenzland seit Menschengedenken. Identität und Zukunft der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, 4 biblio-cassettes, Eupen, 1990. La troisième synthèse a paru dans la série BEGENAT-NEUSCHÄFER A., *Belgien im Fokus. Geschichte-Sprachen-Kulturen*, t. 3, Francfort-sur-le-Main, 2010. Elle comprend deux articles : MINKE, A., « Grenzland seit Menschengedenken », pp. 3-26, et BRÜLL, C., « "Hilf dir selbst, dann hilft dir Gott" ? Eine politische Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens », pp. 27-46. En 2003, la société d'histoire *Zwischen Venn und Schneifel* a édité de son côté une ligne du temps à l'usage plus spécialement de l'enseignement : CREMER E., LEJEUNE C., MELCHIOR F., PIETTE E., RAUW A. & REUTER H., *Zeitleiste*, Saint-Vith, 2003. Voir aussi : MINKE A., « La Communauté germanophone ; l'évolution d'une terre d'entre-deux », dans *La Wallonie, une Région en Europe*, Nice/Charleroi, 1997, pp. 166-185. Pour plus de détails bibliographiques, on consultera MIESSEN W., *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens. De Duitstalige Gemeenschap van België. La Communauté Germanophone de Belgique. Bibliografie. Bibliographie. 1945-2002 (Quellen und Forschungen zur Geschichte der deutschsprachigen Belgier, 1)*, 2 vol., Bruxelles, 2003 ; et ID., *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens. De Duitstalige Gemeenschap van België. La Communauté Germanophone de Belgique. Bibliografie. Bibliographie. 2003-2008. Mit Nachträgen. Met aanvullingen. Avec des addendas. 1945-2002 (Quellen und Forschungen zur Geschichte der deutschsprachigen Belgier, 4)*, Bruxelles, 2009.

³ Malmedy (et non Malmédy) et ses environs font partie des Cantons de l'Est, mais non pas de la Communauté germanophone. Le canton de Malmedy comprend, outre la ville de Malmedy, la commune de Waimes. Il s'étend sur 196,895 km² et compte 18 030 habitants (Voir ABEO, *op. cit.*, p. 12).

nos jours, dans la région de Malmedy, de nombreux toponymes bilingues rappellent ces interférences⁴.

Assez semblable fut l'évolution du duché de Limbourg, qui se constitua au XI^e siècle à l'ouest d'Aix-la-Chapelle. Située au cœur de la région d'Entre-Meuse-et-Rhin, cette entité fut unie au Brabant en 1288, tout en continuant à jouir d'une très large autonomie administrative. Le duché de Limbourg, auquel appartenait le pays d'Eupen, resta jusqu'au XVII^e siècle, voire au-delà, une terre d'entre-deux avec, souvent dans la même localité, une population d'origines germanique et romane⁵.

Dans l'Eifel, le nord du duché de Luxembourg, dont faisait partie la région de Saint-Vith, cette interpénétration d'éléments culturels et linguistiques divers resta par contre l'exception. Seul le long de la frontière entre les seigneuries de Saint-Vith et de Butgenbach, d'une part, et l'abbaye de Stavelot-Malmedy, d'autre part, subsistèrent quelques localités à caractère « mixte », mais qui, à l'époque moderne, furent complètement absorbées par le monde roman. La très grande majorité des localités luxembourgeoises de l'Eifel, de même que la seigneurie de Schönberg et l'ancien domaine royal de Manderfeld, qui, depuis le Moyen Âge, dépendaient du prince-électeur de Trêves, ressortissaient très tôt déjà de la seule sphère culturelle germanique⁶.

Le dialecte – wallon ou bas allemand – demeura très longtemps la langue véhiculaire de la population de la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith, le français et l'allemand s'imposant depuis la fin du Moyen Âge à travers les actes administratifs, et surtout par la prédication et la catéchèse, aussi bien catholiques que réformées⁷.

Du point de vue ecclésiastique également, la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith était, à l'époque, traversée par une frontière. Alors que les paroisses du pays

⁴ Voir surtout BAIX F., *Étude sur l'abbaye-principauté de Stavelot-Malmedy. Première partie : L'abbaye royale et bénédictine. (Des origines à l'avènement de Poppon, 1021)*, Paris/Charleroi, 1928 ; BERLIÈRE U., *Monasticon belge*, t. II, Province de Liège, Maredsous, 1928, pp. 58-105.

⁵ Voir par exemple, outre l'ouvrage vieilli, mais toujours irremplaçable de ERNST S.-P., *Histoire du Limbourg suivie de celle des comtés de Dalhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc*, É. LAVALLEYE (dir.), 7 vol., Liège, 1837-1852 ; WINTGENS L., *Grundlagen der Sprachgeschichte im Bereich des Herzogtums Limburg* (Ostbelgische Studien, t. I), Eupen, 1982.

⁶ Voir par exemple GOEDERT J., *La formation territoriale du pays de Luxembourg depuis les origines jusqu'au du XV^e siècle*, Luxembourg, 1963 ; HECKER H., *Die deutsche Sprachgemeinschaft in den Kantonen Malmedy und St. Vith, Untersuchungen zur Lautgeschichte und Lautstruktur ostbelgischer Mundarten*, Göppingen, 1972.

⁷ Voir WINTGENS L., *op. cit.* ; A. d'HAENENS & A. MINKE (dirs.), *op. cit.*, biblio-cassette 3, fiches 81-120. Sur la présence réformée, voir : MINKE A., *Verfolgt, geduldet, gleichberechtigt. Eupens evangelische Diaspora vom 16. bis zum 19. Jahrhundert*, Staatsarchiv Eupen, Ausstellungskataloge, 1, Eupen, 2002 ; ID., *Die Evangelische Kirchengemeinde Eupen-Neu-Moresnet. Ein geschichtlicher Überblick*, Eupen, 2007.

d'Eupen et du sud de la région de Saint-Vith appartenaient au diocèse de Liège, la région de Malmedy et le nord de l'Eifel dépendaient de l'archevêché de Cologne⁸.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'actuelle Belgique de l'Est fut donc loin de former une entité homogène. À cela s'ajoutait qu'entre le pays d'Eupen au nord, Malmedy et Saint-Vith au sud, les échanges furent rares, les Hautes Fagnes formant un obstacle naturel difficilement franchissable. De part et d'autre de ce haut plateau marécageux, les axes commerciaux s'orientèrent avant tout d'est en ouest et vice versa.

C'est seulement à l'époque française, entre 1795 et 1815, que les différentes parties de la région se rapprochèrent. Divisée en trois cantons – Eupen, Malmedy et Saint-Vith –, elle fit alors partie du département de l'Ourthe, un des neuf départements « belges » réunis. Seules Schönberg et Manderfeld passèrent en 1798 au département de la Sarre.

Après la conclusion du Concordat de 1801 entre Napoléon et le Saint-Siège, les trois cantons furent incorporés au diocèse de Liège, qui comprenait les départements de l'Ourthe et de la Meuse-Inférieure. Schönberg et Manderfeld, par contre, passèrent au diocèse de Trêves, incluant le seul département de la Sarre.

2. La période prussienne (1815-1920)

D'importance capitale pour Eupen-Malmedy-Saint-Vith fut le Congrès de Vienne qui, en 1815, l'attribua à la Prusse. Celle-ci, présente sur le Rhin depuis le XVIII^e siècle, avait, dès le départ, clairement affiché ses objectifs : occuper la rive gauche du Rhin et s'étendre aussi loin que possible vers l'ouest, où la Meuse était envisagée comme future frontière naturelle. Ces prétentions se heurtant à l'opposition décidée des autres puissances, la Prusse dut se contenter, en définitive, outre les anciens départements de la Roer, de Rhin-et-Moselle et de la Sarre, de la partie orientale des départements des Forêts, de la Meuse-Inférieure et de l'Ourthe. Le 9 juin 1815, le document final du Congrès de Vienne fixa la frontière entre le nouveau Royaume des Pays-Bas et la Prusse. Son tracé, tout à fait artificiel, coupait en deux des entités séculaires, sans tenir compte des liens socio-économiques très anciens, et des appartenances culturelles et linguistiques. C'est ainsi, qu'avec la Wallonie malmédienne – l'est de l'ancienne principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy –, le

⁸ MINKE A., « Die katholische deutschsprachige Gemeinschaft in Belgien im Verbund der Ortskirche Lüttich », dans *Römische Quartalschrift*, t. XCIX, 2004, pp. 260-282 ; « Eupen und Ostbelgien. Kirchengeschichtliche Anmerkungen », dans *Geschichte im Bistum Aachen*, t. IV, 1997/1998, pp. 373-401 ; ID., *Kleine Pfarrgeschichte Ostbelgiens* (Jahrbuch 2009 des Fördervereins des Archivwesens in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens V.O.G.), Eupen, 2010 ; on se référera à ces trois contributions pour tout ce qui a trait à l'histoire ecclésiastique et religieuse des Cantons de l'Est.

Royaume de Prusse se vit gratifier d'une minorité romane comptant quelques 10 000 personnes.

Au nord du canton d'Eupen, les mines de zinc autour de Moresnet avaient constitué un problème épineux. Ne pouvant se mettre d'accord sur leur appartenance, la Prusse et les Pays-Bas se prononcèrent finalement pour une gestion conjointe. C'est ainsi que naquit le territoire de Moresnet-neutre, un accident de l'histoire qui allait inspirer, pendant un siècle et demi, des savants travaux de droit international⁹.

La Prusse divisa la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith en trois *Kreise*, ou cercles, qu'elle incorpora au *Regierungsbezirk*, à l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle, une des subdivisions administratives de la *Rheinprovinz* dont le siège se trouvait à Coblenze et qui s'étendait sur quelques 27 000 km²¹⁰. Mais, en 1820 déjà, le cercle de Saint-Vith fut supprimé et rattaché au cercle de Malmedy, qui avec ses 23 000 habitants, devint le deuxième en importance de l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle.

Alors qu'elle appartenait à la Prusse depuis 1815, la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith ne fut détachée du diocèse de Liège qu'en 1818 pour être placée sous l'administration du vicaire capitulaire du diocèse d'Aix-la-Chapelle. Celui-ci ayant été supprimé en 1821, elle fut alors attribuée à l'archidiocèse de Cologne et divisée six ans plus tard en trois doyennés : Eupen, Malmedy et Saint-Vith.

L'évolution de l'esprit public dans les cercles d'Eupen et de Malmedy passa par deux phases. La première, de 1820 à 1860 environ, fut caractérisée, surtout au pays d'Eupen – comme dans une grande partie de la Rhénanie d'ailleurs – par une réserve certaine à l'égard des nouveaux maîtres. Jusqu'en 1821, quelques 200 personnes avaient déjà émigré vers les Pays-Bas, principalement pour échapper à la conscription militaire, que la Prusse pratiquait à l'instar des Français, mais aussi en raison d'une grave crise économique, accompagnée d'une disette terrible. Par ailleurs, la population, majoritairement ouvrière, de la ville d'Eupen s'accommodait

⁹ Voir à ce sujet PAUQUET F., « Le territoire contesté de Moresnet, dit Moresnet-Neutre », dans *Bulletin de la Société Vervétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. XLVII, 1960 ; PABST K., « Neutral-Moresnet, ein Dorf ohne Staatszugehörigkeit, 1815-1915 », dans *150 Jahre Regierung Aachen*, Aix-la-Chapelle, 1967, pp. 15-67.

¹⁰ Pour le cadre général, voir F. PETRI & G. DROEGE (dirs.), *Rheinische Geschichte*, t. II, Düsseldorf, 1976, pp. 483-683 (avec une carte p. 373). Concernant plus particulièrement Eupen-Malmedy-Saint Vith : GIELEN V., *Der Kreis Eupen unter preußischer Herrschaft, 1815-1920*, Eupen, 1972 ; KAUFMANN K.-L., *Der Kreis Malmedy, Geschichte eines Eifelkreises von 1865 bis 1920*, H. NEU (dir.), Bonn, 1961 ; et *Der Grenzkreis Malmedy in den ersten fünf Jahrzehnten der preußischen Verwaltung*, H. NEU (dir.), Bonn, 1963 ; LEGROS É., *La Wallonie malmédienne sous le Régime prussien* (Le Pays de Saint Remacle, t. XIII), Malmedy, 1977/1978 ; SCHARTE S., *Preußisch-deutsch-belgisch. Nationale Erfahrung und Identität. Leben an der deutsch-belgischen Grenze im 19. Jahrhundert* (Beiträge zur Volkskultur in Nordwestdeutschland, 115), Munster/New York/Munich/Berlin, 2010.

mal d'un système politique, basé sur les valeurs d'ordre et de discipline ; elle se révolta notamment en 1830 et en 1848. Et de manière générale, les catholiques reprochaient à la Prusse, considérée comme la championne du protestantisme, son manque d'empressement à améliorer le sort du clergé dans les territoires annexés. L'emprisonnement de l'archevêque de Cologne, par les autorités prussiennes, en 1837, renforça encore leurs appréhensions. Au cercle de Malmedy, très rural, l'adaptation au nouveau régime se fit, par contre, nettement plus vite, y compris en Wallonie malmédienne, qui reçut la visite du prince héritier de Prusse en 1839. Une fois roi, il y revint en 1856 et se déclara en cette occasion, « fier » d'avoir dans sa « monarchie un petit pays, où l'on parle français ». Durant cette première phase du régime prussien, les autorités civiles et religieuses tolérèrent d'ailleurs en Wallonie malmédienne, à côté de l'allemand, l'emploi du français dans l'administration et l'enseignement ainsi qu'à l'église.

En général, l'école constituait cependant un important facteur de « prussianisation¹¹ ». Dès 1825, la Prusse avait instauré l'obligation scolaire et les instituteurs forçaient généralement l'usage de l'allemand, en lieu et place du dialecte. Par ailleurs, ils inculquaient aux jeunes générations un sentiment national fort, tempéré toutefois par les nombreux échanges commerciaux, sociaux et culturels transfrontaliers avec les communes avoisinantes des Pays-Bas et, à partir de 1830, de la Belgique. Avec la disparition, vers 1850, des dernières générations à avoir encore connu l'Ancien Régime, l'assimilation de la population des cercles d'Eupen et de Malmedy fut chose faite. Désormais, aux confins occidentaux de la Prusse, on allait suivre les progrès des armées de Bismarck et de l'unification allemande avec le même enthousiasme qu'à Berlin ou en Prusse orientale.

L'avènement du premier *Reich* en 1871 fit des habitants des cercles d'Eupen et de Malmedy des Allemands à part entière, fiers d'appartenir à un grand pays en passe de devenir une puissance redoutable. Il y eut bien, pendant les années 1870-1880, une double crise de confiance. D'une part, le *Kulturkampf* de Bismarck contre l'Église catholique, précipita la population des deux cercles dans un dilemme profond entre son attachement viscéral à la religion et sa loyauté à l'égard de l'État. D'autre part, la poussée nationaliste, qui suivit la proclamation du Reich, déclencha une politique de germanisation outrancière de la Wallonie malmédienne¹². La résistance se regroupa autour du parti catholique, le *Zentrum*, dont les succès électoraux dans les deux cercles furent constants¹³, et de quelques ecclésiastiques

¹¹ Voir par exemple PAASCH L., *Die Einführung des Schulzwangs in der Stadt Eupen (1838 bis 1845)*, Mémoire de licence présenté à l'Université catholique de Louvain (UCL), Louvain, 1971.

¹² Il est intéressant de comparer, à ce propos, les positions contradictoires de KAUFMANN K.-L., *op. cit.*, et de LEGROS É., *op. cit.*

¹³ Voir par exemple JONAS B., « Die Wahlen zum Preußischen Abgeordnetenhaus in der Stadt Eupen zur Zeit des deutschen Kaiserreichs (1871-1918) », dans *Geschichtliches Eupen*, t. XXXV, 2001, pp. 119-137, qui condense un mémoire de licence présenté à l'UCL et intitulé *Die politischen*

emblématiques tel, par exemple, Nicolas Pietkin (1849-1921), administrateur, puis curé de la paroisse de Sourbrodt. Mais, même au plus fort de la lutte, Pietkin, qui n'hésita pas à solliciter le soutien des Wallons de Belgique, ne mit en cause l'appartenance de sa patrie à l'Allemagne et se définit lui-même comme « fier Wallon et bon prussien¹⁴ ».

Aussi, en 1919, le bruit que les cercles d'Eupen et de Malmedy allaient passer sous l'autorité de la Belgique y fut-il accueilli avec une stupéfaction incrédule. Seul à Malmedy, où un « Club wallon » avait été fondé en 1898, un mouvement constitué principalement de fabricants et d'entrepreneurs œuvrait, dès la fin de la guerre 1914-1918, au rattachement de la ville et de ses environs à la Belgique.

En définitive, le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, attribua les deux cercles à la Belgique. En plus, celle-ci reçut le territoire de Moresnet-neutre qu'elle gérait, conjointement avec la Prusse, depuis 1830 à la place des Pays-Bas.

3. Une nouvelle patrie ?

Alors que Moresnet-neutre fut immédiatement intégré au territoire national, la cession définitive des cercles d'Eupen et de Malmedy à la Belgique devait dépendre du résultat d'une consultation, donnant six mois durant, la possibilité à la population de se prononcer contre l'annexion, en s'inscrivant dans des registres ouverts à cet effet dans la région¹⁵.

Le 15 septembre 1919, le parlement belge vota une loi, réglant le gouvernement des deux cercles pour une période transitoire. À la tête du gouvernement provisoire d'Eupen-Malmedy serait placé un haut commissaire responsable devant le seul premier ministre. Le choix de ce gouverneur posait quelques problèmes. On souhaitait à la fois une personnalité maîtrisant l'allemand, ainsi qu'un dialecte local, et issue de la région de Verviers ou de Liège. Finalement, le choix tomba sur le commandant du territoire de Moresnet-neutre, le lieutenant-général Herman Baltia (1863-1938), fils d'un général belge, lui-même d'origine luxembourgeoise. Dans un entretien précédant son entrée en fonction, le premier ministre Léon Delacroix (1867-1929) lui dit : « Tâchez que cela aille bien et que cela ne coûte pas trop cher... Vous serez

Strömungen in der Stadt Eupen zur Zeit des Deutschen Kaiserreichs. Analyse und Wahlen zum Preußischen Abgeordnetenhaus von 1871 bis 1918, Louvain-la-Neuve, 1998.

¹⁴ Sur Pietkin, voir *Biographie Nationale*, t. XXXVII, Bruxelles, 1971-1972, col. 650-654.

¹⁵ Voir surtout : DOEPGEN H., *Die Abtretung des Gebiets von Eupen-Malmedy an Belgien im Jahre 1920* (Rheinisches Archiv. Veröffentlichungen des Instituts für geschichtliche Landeskunde der Rheinlande an der Universität Bonn, t. LX), Bonn, 1966 ; COLLINET R., *L'annexion d'Eupen-Malmedy à la Belgique en 1920*, Verviers, 1986.

comme un gouverneur de colonie, mais une colonie avec contact direct avec la métropole¹⁶ ».

Après l'entrée en vigueur du traité de Versailles le 10 janvier 1920, la Belgique obtint la souveraineté provisoire sur Eupen-Malmedy. Le 11 janvier, Baltia, qui avait installé le siège de son gouvernement à Malmedy, fit une première proclamation aux nouveaux Belges, où il promit notamment le respect de l'allemand – mis sur le même pied que le français –, de la religion et du régime scolaire, ce dernier devant toutefois être adapté aux exigences posées par les universités et la fonction publique belges.

La consultation populaire prévue par le traité de Versailles se déroula entre le 26 janvier et le 23 juillet 1920. Son organisation par le gouvernement Baltia fut, à bien des égards, critiquable. Ainsi, des registres ne furent disponibles que dans les deux villes d'Eupen et de Malmedy, alors que le traité de Versailles visait de toute évidence l'ensemble du territoire. De plus, toutes les personnes âgées de vingt ans, majeures selon le droit allemand, en avaient été écartées. Et comme la consultation n'était pas secrète, les autorités belges purent se livrer à toutes sortes de manœuvres d'intimidation¹⁷.

Finalement, sur les 33 726 personnes ayant droit au vote, seules 271, dont 202 fonctionnaires allemands, se prononcèrent contre l'annexion. Malgré les vives protestations de l'Allemagne, celle-ci fut entérinée, le 16 septembre 1920, par la Société des Nations.

L'adaptation des frontières ecclésiastiques à la nouvelle réalité politique prit plus de temps. Le 30 juillet 1921 seulement, Benoît XV (1854-1922, pape depuis 1914), par la bulle *Ecclesiae universae*, détacha les trois doyennés d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith de l'archidiocèse de Cologne et les érigea en diocèse autonome d'Eupen-Malmedy. Le siège du nouvel évêché se trouvait à Malmedy et sa direction fut confiée *aeque principaliter* à l'évêque de Liège¹⁸.

En plus de l'introduction progressive de la législation belge, un des problèmes majeurs du gouvernement Baltia fut très certainement d'assurer le respect de la

¹⁶ Sur Baltia, voir *Biographie Nationale*, t. XL, Bruxelles, 1977-1978, col. 17-21. Sur Delacroix, voir DELZENNE Y.-W. & HOYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges*, t. I, Bruxelles, 1998, p. 150 ; VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1972*, Anvers, 1972, pp. 83-84. Voir aussi HERREBOUT E. (dir.), *Generalleutnant Herman Baltia. Memoiren 1920-1925* (Quellen und Forschungen zur Geschichte der deutschsprachigen Belgier, 5), Bruxelles, 2011 ; MELCHIOR F., *Vom deutschen Realgymnasium zum belgischen « Collège Patronné » : Eine Eupener Schule in der Zeit des Übergangs (1918-1928)*, Mémoire de licence présenté à l'UCL, Louvain-la-Neuve, 1989.

¹⁷ Voir le résumé des griefs par VEITHEN P., « Die Volksbefragung in Eupen-Malmedy-St. Vith und ihre unmittelbaren Folgen », dans *Fédération archéologique, historique et folklorique de Belgique*, XLVII^e congrès, Malmedy, 1972, Annales, t. II, Malmedy, 1974, pp. 155-163.

¹⁸ Sur le diocèse d'Eupen-Malmedy voir PABST K., « Zwischenspiel : Das "Bistum Eupen und Malmedy" 1921-1925 », dans P. BOONEN (dir.), *Lebensraum Bistum Aachen*, Aix-la-Chapelle, 1982, pp. 26-62 ; MINKE A., « Die katholische deutschsprachige Gemeinschaft... ».

langue allemande à tous les échelons de la vie publique. Malgré tous les efforts déployés, il s'avéra impossible de pourvoir tous les postes vacants de fonctionnaires, d'enseignants et de prêtres de titulaires parfaitement bilingues. Il s'ensuivit un malaise latent, renforcé par le déroulement suspect de la consultation populaire.

Si ce malaise ne produit guère d'effets sous le régime du général Baltia, paternaliste et autoritaire, il reprit vigueur après l'intégration définitive du territoire annexé, divisé à nouveau en trois cantons – Eupen, Malmedy, Saint-Vith –, à la Belgique le 6 mars 1925. Au parlement, la discussion et le vote de la loi *ad hoc* avaient donné lieu à un affrontement violent entre le parti ouvrier belge, qui exigeait le respect de la volonté des habitants, exprimée à travers une nouvelle consultation « libre », et le parti catholique défendant l'incorporation pure et simple d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith à l'arrondissement de Verviers et à la province de Liège. Ce fut le point de vue catholique qui l'emporta. Le 15 avril 1925, le diocèse d'Eupen-Malmedy fut à son tour dissolu et son territoire intégré au diocèse de Liège.

Malgré ses imperfections, le gouvernement de transition du général Baltia avait pu, grâce à sa politique de proximité, désamorcer un grand nombre de conflits, avant qu'ils ne prennent des proportions inquiétantes. Et il s'était toujours efforcé de prendre en compte les intérêts spécifiques et les aspirations profondes des nouveaux Belges, dont le roi Albert I^{er} (1875-1934, roi depuis 1903), un adversaire résolu de l'annexion, disait qu'ils avaient « dû subir ce qui est le plus pénible pour une âme droite », à savoir « changer de patrie¹⁹ ». Généralement, les administrations bruxelloises, auxquelles les trois cantons se virent maintenant confrontés, ne montrèrent pas la même compréhension. Elles ne virent pas l'utilité de prolonger le traitement spécial accordé jusqu'ici au territoire annexé, dont la partie germanophone, surtout, leur inspira des sentiments de méfiance.

C'est dans ce contexte qu'eurent lieu, en 1926, des pourparlers officieux entre, d'une part, l'ancien premier ministre Delacroix ainsi que Émile Francqui (1863-1935), le gouverneur de la Banque nationale et, d'autre part, Hjalmar Schacht (1877-1970), le président de la Banque nationale allemande, à propos d'une rétrocession d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith à l'Allemagne, contre la somme de 300 millions de marks-or. Le projet fut éventé par des journaux anglais, ce qui permit au gouvernement français de le faire échouer²⁰. Bien que les gouvernements belge et

¹⁹ « Mon père, je m'en souviens, montrait peu d'enthousiasme pour ce don des Alliés, possible cause de futures revendications ». MARIE JOSÉ, *Albert et Elisabeth de Belgique, mes parents*, Bruxelles, 1985. Ce témoignage très personnel est corroboré par d'autres sources.

²⁰ Voir BARIETY J., « Le projet de rétrocession d'Eupen-Malmedy par la Belgique à l'Allemagne, et la France (1925-1926). Un cas d'utilisation de l'arme financière en politique internationale », dans *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*, Metz, 1974, pp. 325-348 ; ENSSLE M.-J., *Stresemann's Territorial Revisionism, German, Belgium and the Eupen-Malmedy Question, 1919-1929*, Wiesbaden, 1980, surtout le chapitre six : « The politics of territorial revisionism, 1926 », pp. 115-172. Sur Francqui, voir *Biographie Nationale*, t. XXXI, Bruxelles, 1962, col. 362-370. Sur

allemand déclarèrent en ignorer le contenu, l'effet sur la population d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith fut désastreux. S'il confirma les uns dans leur rejet de la Belgique, il ébranla la confiance de tous ceux qui avaient accepté les conséquences de Versailles et s'étaient résolument ouverts à une collaboration franche et loyale avec leur nouvelle patrie.

Dans les années qui suivirent cet épisode malheureux, la population des trois cantons se divisa de plus en plus²¹. Après la fondation, en 1929, d'un parti régional, le *Christliche Volkspartei Eupen-Malmedy-St. Vith*, qui exigeait notamment une nouvelle consultation populaire, deux camps, qualifiés de manière assez simpliste de « pro-belge » et « pro-allemand », s'affrontèrent. Leurs idées et leurs convictions étaient véhiculées essentiellement par la presse régionale²², où seul le *Grenz-Echo*, fondé en 1927, à l'initiative de milieux proches du parti catholique, défendait l'annexion de 1920, et visait à fournir aux nouveaux Belges un maximum d'informations sur les institutions et la vie politique du royaume.

Lors des élections parlementaires d'avril 1929, le *Christliche Volkspartei Eupen-Malmedy-St. Vith* obtint, pour l'ensemble des trois cantons, 52,5 % des voix, alors

Schacht, qui a laissé des mémoires (*76 Jahre meines Lebens*, Bad Wörishofen, 1953), voir *Deutsche Biographische Enzyklopädie*, t. VIII, Munich, 1999, pp. 539-540.

²¹ Sur cette période très agitée, voir surtout PABST K., « Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteienpolitik 1914-1940 », dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. LXXVI, 1964, pp. 206-515 ; LEJEUNE C., *Die deutsch-belgischen Kulturbeziehungen, 1925-1980*, Cologne, 1992 ; LENTZ J., *Das Wahlverhalten in den Kantonen Eupen, Malmedy und St. Vith bei den Parlamentswahlen von 1925 bis 1939*, 2 vol., Eupen, 2000-2001 (qui est la version remaniée d'un mémoire de licence présenté à l'UCL, Louvain-la-Neuve, 1997) ; BRÜLL C., *Die deutschsprachigen Einheiten in der belgischen Armee zwischen den beiden Weltkriegen* (ZVS-Schriftenreihe, t. XIX), Saint-Vith, 2004 ; WARNY H., *Belgiens wiedergefundene Brüder*, Eupen, 2012. On consultera également le recueil de sources édité par CREMER F. & MIESSEN W., *Spuren. Materialien zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens (1933-1956)*, 3 dossiers, Eupen, 1995. Sur l'historiographie allemande de l'Entre-deux-guerres concernant la Belgique orientale et plus particulièrement Eupen-Malmedy-Saint-Vith, voir LEJEUNE C., « "Des Deutschums fernster Westen" Eupen-Malmedy, die deutschen Dialekt redenden Gemeinden um Arlon und Montzen und die "Westforschung" », dans B. DIETZ, H. GABEL & U. TIEDAU (dirs.), *Griff nach dem Westen. Die "Westforschung" der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordwesteuropäischen Raum (1919-1960)* (Studien zur Geschichte und Kultur Nordwesteuropas, t. VI), Munster/New York/Munich/Berlin 2003, pp. 493-538.

²² Sur la presse, voir CHRISTMANN H., *Presse und gesellschaftliche Kommunikation in Eupen-Malmedy zwischen den beiden Weltkriegen*, Munich, 1974 ; BRÜLS W., *Die Eupener Nachrichten und das Grenz-Echo, 1933-1940. Zwei Tageszeitungen und ihr Deutschlandbild*, Mémoire de licence présenté à l'UCL, Louvain-la-Neuve, 1992 ; HAVENITH G., *L'image de la Belgique dans le « Grenz-Echo ». Une voie vers l'intégration ?*, Mémoire de licence présenté à l'Université de Liège (ULg), Liège, 1995, retravaillé et traduit sous le titre *Das Belgienbild im "Grenz-Echo" 1927-1940. Ein Weg der Integration ?* (Jahrbuch 2012 des Fördervereins des Archivwesens in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens V.O.G.), Eupen, 2012 ; FICKERS A. (dir.), *Zwischen den Zeilen : Die Geschichte des Kreisblattes für den Kreis Malmedy und der St. Vith Volkszeitung 1866-1940* (Quellen und Forschungen zur Geschichte der deutschsprachigen Belgier, 3), Bruxelles, 2008.

que le parti catholique – qui, en avril 1925, lors des premières élections auxquelles les nouveaux Belges avaient été conviés, avait obtenu 66,4 % – tombait à 19,4 %.

Cette expression évidente de l'agacement et du mécontentement persistants provoqua un choc en profondeur. Désormais, Bruxelles allait multiplier les gestes signalant à la population de la région annexée qu'elle était belge et le resterait. Aussi, lors des élections de 1932, le parti catholique remonta-t-il à 31 % contre 17,8 pour le parti ouvrier et 45,8 pour le *Christliche Volkspartei*, les pertes de ce dernier devant aussi être imputées à une lettre pastorale de l'évêque de Liège, Mgr Louis-Joseph Kerkhofs (1876-1962), qui avait expressément appelé les fidèles des doyennés d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith à voter pour le parti catholique²³.

La montée du national-socialisme en Allemagne modifia une nouvelle fois la donne. Jusqu'en 1933, les idées nationales-socialistes n'avaient guère pénétré la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith. Mais, en 1934, se fonda à Eupen un groupement téléguidé et financé par le parti hitlérien. Le *Christliche Volkspartei*, dont le président, Joseph Dehottay²⁴, né en 1873 à Xhoffraix, avait eu une entrevue confidentielle avec le nouveau chancelier allemand, Adolf Hitler (1889-1945), en 1933, glissait à son tour de plus en plus vers le national-socialisme. Avec trois autres membres du comité directeur, originaires comme lui de la Wallonie malmédienne, Dehottay et ses principaux collaborateurs furent expulsés en 1935, en vertu d'une loi votée un an auparavant, qui rendait possible la dénaturalisation et l'expulsion de Belges qui ne l'étaient pas de naissance, et se livraient à une propagande en faveur du démembrement du territoire national. C'est d'ailleurs la seule fois où cette loi, confectionnée sur mesure pour les cantons dit « rédimés²⁵ », fut appliquée.

Peu après, une nouvelle formation politique, ouvertement nationale-socialiste, le *Heimattreue Front*, vit le jour à Eupen-Malmedy-Saint-Vith. Aux élections parlementaires de 1936, le *Christliche Volkspartei* ne présenta plus de candidats et exhorta ses électeurs à rejoindre le *Heimattreue Front*, qui appela au vote blanc,

²³ Des exemplaires en allemand de la lettre pastorale de Mgr Kerkhofs sont conservés aux Archives de l'État (Staatsarchiv) à Eupen, *Sektion A : Archive kirchlicher Einrichtungen*. Sur Louis-Joseph Kerkhofs, évêque de Liège de 1927 à 1961, voir *Biographie Nationale*, t. XLI, Bruxelles, 1980, col. 468-482.

²⁴ Sur Dehottay, voir PABST K., *Eupen-Malmedy...*, p. 368 sv. Agriculteur, puis agent à la poste, Dehottay était devenu en 1919 président du *Landwirtschaftlicher Verband Malmedy*. Il était cofondateur du journal de cette association, *Der Landbote*, qui devint sa propriété en 1928.

²⁵ Sur la genèse de cette appellation inadéquate, voir GOOSE A., « Façons de parler. Les cantons rédimés », dans *La Revue générale*, n° 10, 1995, pp. 107-108 ; LANG M., « Une expression impropre qui a la vie dure ! Les "Cantons rédimés" », dans *Folklore Stavelot-Malmedy-Saint-Vith*, t. XXXIV-XXXVI, 1970-1972, p. 10. Sur l'infiltration progressive des trois cantons par l'idéologie nationale-socialiste voir KARTHEUSER B., *Walter, SD in Tulle. Die Tragödie vom 9. Juni 1944*, t. I : *Die 30 Jahre in Eupen-Malmedy. Einblick in das Netzwerk der reichsdeutschen Subversion*, Neundorf, 2001, édité également en français ; SCHENK K., *Les mouvements de jeunesse germanophiles dans le canton d'Eupen pendant l'Entre-deux-guerres*, Mémoire de licence présenté à l'ULg, Liège, 1997.

appel suivi par 48,9 % de l'électorat. Le climat politique à Eupen-Malmedy-Saint-Vith devenait maintenant de plus en plus tendu. Les élections de 1939 se déroulèrent même dans une atmosphère proche de la guerre civile et la faible réaction des autorités belges ne réussit pas à calmer les esprits. Le jour des élections fut lue dans les églises une nouvelle lettre pastorale de l'évêque de Liège, dénonçant le néo-paganisme national-socialiste, ce qui provoqua de nombreuses manifestations de mécontentement, même tumultueuses par endroit. Néanmoins, le *Heimattreue Front* fut battu par la coalition des trois partis belges traditionnels. Alors que les nationaux-socialistes obtinrent 45,2 % des voix, 38,6 % de l'électorat d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith votèrent pour le parti catholique, 4 % pour le parti ouvrier et 3,6 % pour les libéraux ; 6,7 % donnèrent leur voix aux Rexistes qui, eux aussi, rejetaient toute remise en cause de l'annexion de 1920.

4. Dans la tourmente

Le 10 mai 1940, le *Reich* envahit la Belgique. L'occupation des trois cantons se fit rapidement, sans dommages matériels et pertes humaines, si l'on excepte un des meneurs nationaux-socialistes, tué devant la caserne d'Eupen. La *Wehrmacht* avait d'ailleurs été guidée par une unité spécialisée, les *Brandenburger*, composée de déserteurs originaires d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith. Le 18 mai déjà, un arrêté de Hitler incorporait les trois cantons, ainsi que La Calamine, l'ancien Moresnet-neutre, au *Reich*²⁶. L'annexion, effectuée unilatéralement, et alors que les hostilités étaient encore en cours, était de toute évidence contraire au droit international, mais, à aucun moment, la Belgique ne protesta de façon catégorique et formelle contre cet acte arbitraire²⁷. Aussi, quand le *Reich*, le 23 septembre 1941, accorda la nationalité

²⁶ L'ouvrage de référence pour cette période de l'histoire des Cantons de l'Est demeure SCHÄRER M.-R., *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im Zweiten Weltkrieg*, Berne/Francfort sur le Main/Las Vegas, 1975, 2^e éd. en 1978. Voir aussi : WIESEMES E., *Die Organisation "Hitlerjugend" im Gebiet von Malmedy-St. Vith 1940-1944* (ZVS-Schriftenreihe, 16), Saint-Vith, 2000 ; MÜLLER M., *Die Kommunalverwaltung der Stadt Eupen und des Amtes Eupen-Land während des Zweiten Weltkriegs*, Mémoire de licence présenté à l'UCL, Louvain-la-Neuve, 1997 ; MENNIKEN D., *Die Heimattreue Front : eine "nationalsozialistische" organisation in Belgien (1936-1940)*, Mémoire de licence présenté à l'UCL, Louvain-la-Neuve, 2011 ; QUADFLIEG P.M., *"Zwangssoldaten" und "Ons Jongen" : Eupen-Malmedy und Luxemburg als Rekrutierungsgebiet der deutschen Wehrmacht im Zweiten Weltkrieg* (Aachener Studien zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte, t. V), Aix-la-Chapelle, 2008.

²⁷ Selon certains historiens flamands, notamment Luc De Vos, Jan Velaers et Herman Van Goethem, en 1940 le gouvernement belge aurait même envisagé, avec l'assentiment de Léopold III, la rétrocession d'Eupen-Malmedy-Saint Vith à l'Allemagne en contrepartie du maintien de l'indépendance du pays. Voir le résumé de ce débat dans le *Grenz-Echo* du 2 novembre 1994, p. 2 ; du 10 décembre 1994, pp. 14-15 ; du 17 janvier 1995, p. 18 et du 21 janvier 1995, p. 21. L'assertion maintes fois répétée que le premier ministre Pierlot aurait fait savoir en 1943 via Radio Londres à la population des territoires annexés qu'elle était belge et qu'elle le resterait n'a pu

allemande aux habitants d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith, ceux-ci considérèrent, dans leur très grande majorité, ce nouveau changement de nationalité comme irrévocable.

Contre l'avis de sa diplomatie, Hitler avait décidé le 23 mai 1940 d'annexer également la région de Montzen-Welkenraedt-Baelen ainsi que la commune de Beho (près de Gouvy), annexion rendue effective le 29 mai suivant, par un arrêté du ministre de l'Intérieur du Reich.

Immédiatement après l'octroi de la nationalité allemande, débutèrent les enrôlements dans la Wehrmacht. Le nombre de réfractaires fut assez important dans certains villages de la Wallonie malmédienne et à La Calamine, ce que le régime national-socialiste imputa à l'influence, jugée « néfaste », du clergé. Dans la région de Montzen-Welkenraedt-Baelen, les enrôlements ne débutèrent qu'en juin 1943. L'opposition au recrutement de force, et la résistance au régime national-socialiste y furent farouches et généralisées. Dans l'ensemble des territoires belges annexés, on enrôla environ 9 000 soldats, dont près de 3 400 furent tués ou portés disparus. Parmi les survivants, 1 600 restèrent invalides à vie²⁸. À Eupen-Malmedy-Saint-Vith également, ce lourd tribut en vies humaines, tout comme la réalité de la dictature hitlérienne, vécue au quotidien, provoquèrent un revirement de l'opinion publique sans, pour autant, engendrer un mouvement de résistance organisé de quelque importance²⁹.

En 1945, très éprouvée par l'offensive von Rundstedt, au cours de laquelle la ville de Saint-Vith fut totalement anéantie³⁰, la population d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith était, dans sa très large majorité, prête à se jeter dans les bras de la Belgique. Ne tenant pas suffisamment compte de la situation particulière des trois cantons, appelés désormais « de l'Est », annexés et non occupés comme la plus grande partie du pays, les instances judiciaires belges commencèrent par y ouvrir 15 623 dossiers d'instruction pour collaboration avec l'ennemi, ce qui correspondait à 25 % de la population, alors que la moyenne nationale se situait à 4,15 %³¹. Même, si en définitive, dans les Cantons de l'Est, le nombre de personnes accusées et condamnées se situa en dessous de la moyenne nationale, et que les peines y furent moins lourdes, une politique de répression tablant, à l'instar des Allemands en 1940,

être vérifiée. Ni dans les archives de la BBC, ni dans celles de l'ancienne RTB/BRT on a trouvé une trace de ce message. Voir à ce sujet, WYNANTS J., « Les autorités belges et la situation des Cantons de l'Est 1940-1944 », dans *Bulletin d'information du Centre liégeois d'Histoire et d'Archéologie militaires*, t. IX-1, 2004, pp. 15-26.

²⁸ Voir les témoignages rassemblés par TOUSSAINT H., *Verlorene Jahre*, Eupen, 1987.

²⁹ Voir TOUSSAINT H., *Bittere Erfahrungen*, Eupen, 1988 ; MICHEL H., *Oranienburg-Sachsenhausen, KZ-Erinnerungen, Hungermarsch in die Freiheit*, Eupen, 1985.

³⁰ Voir *Kriegsschicksale 1944/45*, Saint-Vith, 1969 ; *Der verhängnisvolle Irrtum*, Eupen, 1984 (publié par Geschichtsverein Zwischen Venn und Schneifel).

³¹ Voir GILLISSEN J., « Étude statistique sur la répression de l'incivisme », dans *Revue de droit pénal et de criminologie*, t. V, 1951, pp. 535, 537 et 564 ; LEJEUNE C., *Die Säuberung*, 3 vol., Bullange, 2005-2008.

sur la délation, de même que certains types de sanctions spécifiques, telles la perte des droits civiques et de la nationalité belge, entravèrent très longtemps le retour à la normale³². Encore en 1970, le commissaire d'arrondissement adjoint pour les Cantons de l'Est à Malmedy, Henri Hoen (1909-1982), qualifia l'épuration politique de l'après-guerre de « problème numéro un » de son ressort³³.

5. La fin des Cantons de l'Est

Ce problème allait également préoccuper ceux qui, après 1945, se virent chargés par l'électeur, de représenter les Cantons de l'Est à la chambre des députés et au sénat³⁴. Jusqu'en 1968, ces représentants appartinrent exclusivement au Parti social-

³² La politique de répression dans les Cantons de l'Est fit très vite l'objet de critiques plus ou moins sévères d'auteurs belges francophones. Voir de GRANDRY J., « Les Cantons de l'Est après la tourmente », dans *Revue générale belge*, n° 10, 1916, pp. 409-427 ; MAXENCE P., *Les atouts gaspillés ou le drame des Cantons de l'Est*, Saint-Nicolas, 1951 où on lit par exemple à la p. 52 : « La liberté individuelle, le respect du domicile et des biens n'existent plus. Dans les cantons il n'y a que des coupables : même les citoyens paisibles sont coupables, il faut être belge cocardier. C'est qu'ils ont été forts les ouvriers de la onzième heure. Ils rançonnent, réquisitionnent, plastronnent et emprisonnent. Les prisons de Tongres, d'Alost, de Louvain regorgent d'Eupénois et de Malmédiens. On ne sait plus où les fourrer, on équipe des centres d'internement ». Le 6 janvier 1946, le *Journal de Malmedy* avait, à son tour, déploré le manque de discernement des autorités belges : « L'élément de contrainte est nul pour le gouvernement. Il est à la base de la différence de régimes ! Ceux qui à Bruxelles ou à Liège ont adhéré à des organisations allemandes, l'ont fait toujours librement. Il n'en a pas été de même à Malmedy, Luxembourg, Metz ou Strasbourg. C'est ce qu'ont très bien saisi les autorités françaises et luxembourgeoises : avec un esprit réaliste, elles ont considéré la situation de fait, née de l'annexion unilatérale. Elles se sont alliées toutes les bonnes volontés et l'assainissement politique est en bonne voie dans ces régions ». Aussi, le *Journal de Malmedy* proposa-t-il que soient poursuivis les seuls membres du NSDAP (parti national-socialiste) et du SS et les « chefs des formations et organisations annexes », ce qui concernait environ 3 000 personnes.

³³ Voir *La Libre Belgique-Gazette de Liège*, édition spéciale du 29 avril 1970 : « Le problème numéro un est certes constitué par les séquelles de l'épuration. On a, dans cette région, appliqué la loi de septembre 1945 comme dans le reste du pays, sans tenir suffisamment compte de la situation différente des cantons qui furent non pas occupés, mais annexés par le Troisième Reich... Il faut que ce problème soit résolu simultanément avec celui des émigrés qui ont été expulsés ou ont quitté volontairement les Cantons de l'Est pendant la guerre, si nous voulons fêter dignement, dans la paix et l'allégresse, le 50^e anniversaire du retour des cantons à la Belgique ». Il fallut attendre jusqu'à la fin des années 1980 pour aboutir enfin au règlement des derniers points encore en suspens du contentieux engendré par les événements des années 1940-1944. Voir aussi, DEWALD N., *L'indemnisation des enrôlés de force dans l'armée allemande*, Mémoire de licence présenté à l'Ulg, Liège, 2005.

³⁴ Sur l'évolution des Cantons de l'Est entre 1945 et 1963, voir : *Les Cantons de l'Est, 1945-1975*, Ministère de l'Intérieur, Commissariat d'arrondissement à Malmedy, 1975 ; JENNIGES H., « 50 Jahre Geschichte der Ostkantone », manuscrit d'une émission à la *Belgischer Hörfunk*, 1972-1974 ; CREMER F. & MIESSEN W., *op. cit.* ; LEJEUNE C., FICKERS A. & CREMER F., *Spuren in die Zukunft, Anmerkungen zu einem bewegten Jahrhundert*, Bullange, 2001 ; KLEU G., *Die Neuordnung der Ostkantone Belgiens 1945-1956. Politik, Kultur, Wirtschaft in Eupen, Malmedy*

chrétien (PSC) qui, pendant une vingtaine d'années, engrangea à Eupen-Malmedy-Saint-Vith des scores électoraux impressionnants, qui doivent néanmoins être nuancés par les nombreuses abstentions, signalant une lassitude croissante, notamment dans la partie germanophone de la région soumise à une « francisation » poussée.

Pourtant, dès le début des années 1950, des représentants en vue du PSC régional avaient proposé la création d'un arrondissement administratif et électoral, composé, soit des trois Cantons de l'Est, soit de la seule partie germanophone de ceux-ci. Lors du premier congrès régional du PSC à Bullange en 1958, furent revendiqués l'emploi de la langue allemande dans l'administration, la maîtrise de l'allemand par tous les fonctionnaires, la réintroduction, dans l'enseignement secondaire, de cours en langue allemande et de meilleures méthodes d'apprentissage du français. De 1961 date une prise de position du Mouvement ouvrier chrétien régional, demandant la reconnaissance d'une communauté culturelle allemande, mise sur le même pied que les deux « grandes » communautés.

Lors de l'élaboration des lois linguistiques, la revendication d'un arrondissement administratif germanophone revint à l'ordre du jour. Si le chef de cabinet du ministre de l'Intérieur de l'époque s'y montra favorable, les bourgmestres d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith, dans leur grande majorité, la rejetèrent parce qu'ils craignaient une dislocation des Cantons de l'Est. Celle-ci ne put cependant pas être évitée, la législation de 1962-1963 délimitant, pour la première fois dans l'histoire de la Belgique, une région de langue allemande, qui comprenait les neuf communes du canton d'Eupen, quatre des dix communes du canton de Malmedy, les onze communes du canton de Saint-Vith et la commune de La Calamine appartenant au canton d'Aubel. Mais, il ne fut plus question d'autonomie administrative pour cette région. Tenant compte des nombreuses interpénétrations et interférences entre l'aire romane et le monde germanique, le législateur accorda, par contre, une protection particulière à la minorité francophone dans la région de langue allemande, et aux germanophones dans la partie francophone du canton de Malmedy³⁵.

Désormais, la Wallonie malmédienne et la partie germanophone des Cantons de l'Est allaient suivre des voies différentes, l'une en accentuant de plus en plus sa

und St. Vith, Essen, 2007 ; CREMER B., *Protestations des germanophones belges contre la politique belge de l'après-guerre 1949-1963 : une étude de cas*, Mémoire de licence présenté à l'UCL, Louvain-la-Neuve, 2007.

³⁵ Voir *Emploi des langues en matière administrative*, s.l., s.d. et là, plus particulièrement, le texte de la loi sur l'emploi des langues en matière administrative adoptée à la Chambre le 11 juillet 1963 et au sénat le 25 juillet suivant ; signée par le roi le 2 août 1963, elle fut publiée au *Moniteur belge* le 22 août de la même année. Voir aussi BERGMANS B., *Die rechtliche Stellung der deutschen Sprache in Belgien*, Louvain-la-Neuve, 1988, édité également en français ; *Deutsch als Umgangssprache und Muttersprache in Belgien. Akten des Kolloquiums in Arel vom 17. bis 18. Januar 1987*, Bruxelles/Eupen, 1988 ; STANGHERLIN K., *La communauté germanophone de Belgique*, Bruxelles, 2005.

francité, l'autre en élargissant progressivement une autonomie, dont les lois de 1962-1963 avaient fixé le cadre territorial. Depuis, peu à peu, le souvenir du passé commun s'est estompé³⁶ ; tout au plus, des réminiscences subsistent encore chez les aînés. Par ailleurs, au-delà des frontières communautaires, assimilées quasiment à des frontières d'État, certains liens se maintiennent, tels le commissariat d'arrondissement, les conférences des bourgmestres ou encore un office du tourisme commun. Il est à souhaiter qu'autour de ces embryons, et au-delà des replis identitaires, les habitants d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith redécouvrent leur vocation première, qui est d'être des passeurs. C'est à cela que leur histoire très spécifique, esquissée ici dans ses grandes lignes, les prédestine sans doute plus que toute autre région d'une Europe en construction.

³⁶ Parmi les tentatives pour le raviver il faut signaler l'édition par les Archives de l'État (Staatsarchiv) à Eupen, à l'initiative du Rotary Eupen-Malmedy, d'un recueil de fac-similés de documents d'archives accompagnés d'un commentaire trilingue (allemand, français, néerlandais) par MINKE A. et concernant les onze communes des Cantons de l'Est : *Schätze aus dem Archiv. Trésors d'archives. Archiefschatten*, Eupen, 2002.

Les Sorabes, une minorité slave en Allemagne¹

Susanne HOSE

La région bilingue de Haute-Lusace (dans la partie est de la Saxe) et de Basse-Lusace (dans la partie sud-est du Brandebourg) a connu un recul important en raison, non seulement de la modernisation économique et des mutations structurelles, mais aussi de l'influence de l'allemand en tant que langue de communication dominante dans pratiquement tous les secteurs de la vie sociale au détriment du sorbe, et du recul démographique. À la fin du siècle dernier, on ne dénombrait plus que 40 000 Hauts et 20 000 Bas-Sorabes (en sorabe « *Serbja* » et « *Serby* », également appelés « *Wendes* » en allemand). Leurs ancêtres qui sont évoqués pour la première fois en 631 dans la chronique de Fredegar sous le nom de « *Surbi* », ont peuplé pendant un certain temps un territoire dix fois plus étendu (environ 40 000 km² entre l'Elbe et la Saale à l'ouest, l'Oder, la Bober et la Queis à l'est), où ils ont mis les terres en culture. Vers la fin des Grandes Invasions, ils avaient quitté leur terre d'origine au nord des Carpates pour s'avancer le long de la partie nord des montagnes hercyniennes, passer par la « porte » de Moravie et arriver jusqu'aux berges de l'Elbe et de la Saale. Les Slaves de l'Elbe n'ont jamais constitué d'État à proprement parler. Ils ont toujours été intégrés dans les structures politiques allemandes, du Saint-Empire romain germanique et jusqu'à nos jours, au sein de la République fédérale d'Allemagne.

Actuellement, la principale région de concentration de cette minorité réside dans l'enclave catholique située au nord-ouest de Bautzen, qui constitue en quelque sorte une ligne de démarcation.

En 1904, les Sorabes se sont dotés d'une « Maison Wende » à Bautzen et, en 1912, ont créé à Hoyerswerda une organisation fédérant toutes les associations sorabes, la *Domowina*.

Pour la plupart des Sorabes, l'effondrement du III^e Reich a signifié une Libération. Durant les 40 années de son existence, la République démocratique allemande a beaucoup fait pour la langue et la culture sorabes. Au plan international, le statut des Sorabes était exemplaire. Toutefois, les Sorabes avaient tout aussi peu que les Allemands de l'Est, la possibilité de participer aux décisions politiques importantes.

¹ Ce texte a fait l'objet d'une communication en allemand (reprise ci-dessous) sous le titre *Die Situation der Sorben in Vergangenheit und Gegenwart*. Pour la facilité des lecteurs francophones, nous l'avons fait précéder par un résumé en français.

Toutes les institutions sorabes qui ont été créées durant les vingt premières années qui ont suivi la guerre existent toujours et sont animées depuis 1992 par la « Fondation du peuple sorabe », dont le budget est financé pour moitié (3/6^e) par l'État fédéral, pour 2/6^e par le *Lander* de Saxe et pour 1/6^e par le *Lander* du Brandebourg. Traditionnellement, les Sorabes sont fortement attachés à leurs institutions établies à Bautzen et pour partie à Cottbus, du fait qu'ils ne possèdent pas de structures politiques proprement dites. Une note de protocole (n° 14 de l'art. 35) du *Traité d'unification* de 1990 garantit aux Sorabes le respect de l'identité nationale et réaffirme la liberté de la langue et de la culture sorabes. Dans leurs constitutions (et à travers des lois spéciales « sorabes »), la Saxe et le Brandebourg ont, dans les années 1990, octroyé des droits étendus aux Sorabes ou Wendes.

Il appartient finalement aux membres de la communauté sorabe de mettre à profit les possibilités qui leur sont offertes pour sauvegarder et promouvoir les fondements linguistiques et culturels de leur existence autonome, aujourd'hui et demain.

La Lusace est la région allemande la plus typique en termes d'habillement traditionnel.

À l'examen, on constate toutefois que la région sorabe occupant l'est de la Saxe et le sud-est du Brandebourg ne constitue pas une aire de civilisation homogène du point de vue ethnique mais est formée de plusieurs petits sous-groupes séparés, qui ont été chacun marqués par les conditions économiques et sociales dominantes localement : de la Basse-Lusace, de la région autour de Hoyerswerda, de la paroisse de Schleife et des régions catholiques entre Bautzen, Kamenz et Wittichenau. Les coutumes locales y possèdent une grande originalité et diversification, qui sont autant d'éléments de richesse de l'ensemble de la Lusace.

Die Situation der Sorben in Vergangenheit und Gegenwart

« Unser Land ist wirklich klein, mein Freund,
klein auch unser Volk, das sorbische, wie
ein winzig Inselchen, vom Meer umspült.
Und doch, ich glaub es fest, niemals
werden seine Wogen überfluten
unsern Erdstrich, Dörfer nicht und Höfe ».²

Die Situation der Sorben in Deutschland ist oft mit dem Bild einer widerstandsfähigen kleinen Insel im deutschen Meer beschrieben worden. Als erster benutzte es Jakub Bart-Ćišinski (1856–1909) in den Anfangszeilen seines Gedichts

² BART-ĆIŠINSKI J., « Mein sorbisches Bekenntnis », dans K. LORENZ (dir.), *Serbska čitanka-Sorbisches Lesebuch*, Leipzig, 1981, p. 345.

« Mein sorbisches Bekenntnis » (1891). Der von der Überlebenskraft seines Volkes überzeugte Dichter – von Kulturhistorikern als « Klassiker der sorbischen Literatur » hervorgehoben – erkannte allerdings auch die Gefahr der Abkapselung, die das Inseldasein einer ethnischen Minderheit birgt. In der Profilierung von Literatur und Volksbildung sah er das geeignete Mittel, zum einen die sorbische Kultur am Leben zu erhalten und zum anderen, die drohende kulturelle Isolation aufzubrechen. Und in der Tat haben vor allem Schrifttum und Schulwesen zur Überlebensfähigkeit der « sorbische Insel » beigetragen.

1. Geschichtlicher Abriss

1.1. Siedlungsraum

Die Sorben leben heute mit etwa 60 000 Angehörigen zu zwei Dritteln im Osten von Sachsen und zu einem Drittel im Südosten von Brandenburg. Abgesehen vom unmittelbaren Zusammenleben mit den Deutschen, sind im Osten die Polen und im Süden die Tschechen ihre Nachbarn. Sie nennen sich in ihrer Muttersprache selbst « *Serbja* » (obersorbisch) oder « *Serby* » (niedersorbisch), auf Deutsch « *Sorben* » oder « *Wenden* ». Die Landschaft, die sie in diesen beiden deutschen Bundesländern bewohnen, nennt man « *Lausitz* ». Der sorbische Name « *Łužica* » bedeutet « sumpfige, mit Wald bewachsene Niederung ».

Das Gebiet war zum Ende der Völkerwanderung von zwei slawischen Stämmen besiedelt worden – im Norden von den Lusizern und im Süden von den Milzenern. Sie sind die Vorfahren der heute in der Niederlausitz lebenden Niedersorben und der in der Oberlausitz lebenden Obersorben. Insgesamt hatten etwa zwanzig Stämme ihre ursprüngliche Wohnstätte nördlich der Karpaten gen Westen verlassen und sich im Raum zwischen Saale und Elbe im Westen und Oder, Bober und Queis im Osten niedergelassen. Bodenfunde weisen auf ein entwickeltes Handwerk und auf intensives Handeln untereinander und mit den fränkischen und sächsischen Nachbarstämmen. Eine Handelsstraße verband die Sorben mit West- und Osteuropa und erstreckte sich bis nach Arabien und Byzanz. Die ältesten Straßen durch die Oberlausitz sind die « *via regia* », die durch Frankfurt am Main, Leipzig, Bautzen, Görlitz, Breslau und Lemberg in den Fernen Osten führte, und eine Trasse, die Prag und Frankfurt an der Oder verband. An den Schnittpunkten der Handelswege entstanden Marktflecken, an denen Händler und Fuhrleute nicht nur ihre Waren, sondern auch Nachrichten austauschten. Auf diese Weise haben sich viele Märchen, Sagen und Sprichwörter über ganz Europa verbreitet. Auch in der sorbischen Überlieferung finden wir Belege für « Eine Hand wäscht die andere » (*Ruka ruku myje*), « Man muss das Eisen schmieden, solange es glüht » (*Kowaj železo, doniž so nježehli*) oder « Eine Krähe hackt der anderen nicht die Augen aus » (*Wróna wrónje woči njewudypa*).

Im 10. Jahrhundert mussten sich die sorbischen Stämme der Macht des frühfeudalen deutschen Staates unter Heinrich dem Ersten beugen. Mit der politischen Eroberung einher ging die Christianisierung : 948 entstand das Bistum Brandenburg, zwanzig Jahre später die Bistümer Merseburg, Zeitz, Naumburg und Meißen und das Erzbistum Magdeburg. Der massenhafte Zuzug von Siedlern aus Flandern, Sachsen, Thüringen und Franken im 12. Jahrhundert führte zur Assimilierung der sorbischen Bevölkerung in den jeweiligen Grenzgebieten. Von den slawischen Stämmen, zu denen zum Beispiel auch die Obodriten zwischen Lübeck und Rostock oder die Surbi zwischen Saale und Elbe gehörten, haben lediglich die Sorben in der Lausitz überlebt. Das heutige Sorbisch ist somit das einzige von den einstigen Stammesdialekten erhaltene slawische Idiom in Deutschland. Es gehört zur Familie der westslawischen Sprachen und steht dem Polnischen, Tschechischen und Slowakischen nahe.

Von Slawen besiedelte Gebiete im Osten Deutschlands (9. Jahrhundert)



1.2. Die Sprache

Die Entstehung der ersten schriftlichen Texte steht im Zusammenhang mit der Reformation und den darauf folgenden konfessionellen Rivalitäten. Martin Luther forderte die Verbreitung seiner Lehre in der Muttersprache, was auch bei den Sorben zur Übersetzung von Bibel und Katechismus führte. Jeder Übersetzer benutzte dabei

die in seiner Umgebung gesprochene Mundart. Aus den stark dialektal geprägten Varianten formierten sich zwei verschiedene Schriftsprachen: das Obersorbische in der Oberlausitz und das Niedersorbische in der Niederlausitz. Da es keinen Staat gab, in dem Sorbisch als Verständigungsmittel diente und die Sprache auch nur unter bestimmten – meist bauerlichen – Schichten gesprochen wurde, bestand keine Notwendigkeit, die beiden Schriftsprachen zu einer genormten Standardsprache zu vereinen. Die Lausitzer Sorben sprechen und schreiben daher bis heute in zwei Sprachen.

Deutsch	Obersorbisch	Niedersorbisch
Guten Tag !	Dobry dzeń !	Dobry žeń !
Guten Morgen !	Dobre ranje !	Dobre zajtšo !
Auf Wiedersehen !	Božemje !	Na zasejwizenje !
Lehrer/in	wučer/ka	cepter/ka
sagen, nennen	prajić	groniś

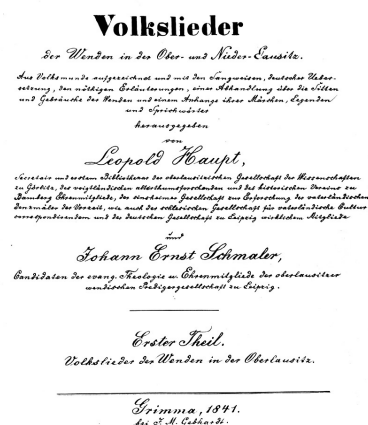
Das heutige Sprachgebiet des Sorbischen lässt sich in drei Großräume unterteilen. Das sind a) das obersorbische Sprachgebiet im Süden (im alten Siedelland der Milzener), b) das niedersorbische Sprachgebiet im Norden (im alten Siedelland der Lusizer) und c) die dazwischen liegende breite Übergangszone, in der sich obersorbische und niedersorbische Merkmale mischen. Allerdings spricht in den meisten Dörfern nur noch die ältere Generation sorbisch, und auch hier ist der Anteil der Leute mit aktiven Sorbischkenntnissen meist nur gering. Das sorbische Kerngebiet mit sorbischsprachiger Jugend bilden heute die katholischen Dörfer im Dreieck Kamenz – Bautzen – Hoyerswerda mit den Zentren Crostwitz (sorbisch Chrósćicy), Panschwitz-Kuckau (Pančicy-Kukow), Ralbitz (Ralbicy) und Radibor (Radwor). Verwaltungszentren und Sitz vieler sorbischer Institutionen sind in der Oberlausitz Bautzen (Budyšin) und in der Niederlausitz Cottbus (Chošebuz).

Die sorbischen Dialektregionen in der Lausitz



Die Geburt der « Nationalsprache » durch ihre Schriftlegung war Ausgangspunkt für die Ausbildung eines eigenen kulturellen Bewusstseins, das sich seither auf eine Literatur als wesentlicher Säule des kollektiven Gedächtnisses stützen kann und das Gefühl der Zusammengehörigkeit unterstützt. Die ersten Versuche einer weltlichen Dichtung stammen aus dem späten 18. Jahrhundert. Das Bestreben der Humanisten, in Übersetzungen und Versen die Gleichwertigkeit der sorbischen Sprache nachzuweisen, bereitete den Weg für die Ausbildung einer eigenständigen schöngeistigen Literatur im 19. Jahrhundert. Mit ihr wuchs auch das Interesse an der Folklore. Dies führte innerhalb der kleinen Gruppe der sorbischen Intelligenz, die ihre Ausbildung zum Pfarrer oder Lehrer meist in Prag, Breslau (heute Wrocław in Polen) oder Leipzig genossen hatte, zu einer Sammelbewegung, wie wir sie von den Brüdern Grimm kennen. Ihr danken wir das Aufzeichnen von mehr als 500 Volksliedern, von etwa 20 000 Sprichwörtern, Bauernregeln und Redensarten sowie von rund hundert Märchen und Sagen. Handrij Zejler (1804–1872), in dem wir den Begründer der sorbischen Nationalliteratur sehen, studierte die Volkspoesie, vor allem Sprichwörter und Märchen, um eine Dichtung zu schaffen, die auch vom Volk verstanden wurde, was besonders gut in seiner sprachlich einfachen, volksliedhaften Lyrik und seinen Fabeln zum Ausdruck kommt³.

Titelbild der Ausgabe von 1841



³ Zejler hatte bereits als Theologiestudent und geistiges Haupt der Leipziger Studentenvereinigung « Sorabia » seine Mitstudenten unablässig zur Aufnahme des formelhaften Sprachguts und der Erzählungen angehalten. Der Literaturwissenschaftler Ota Wičaz (1874–1952) bezeichnete Leipzig als den « Geburtsort der sorbischen Romantik ».

Zejlers Vorgabe fand viele Nachahmer. Als seinerzeit wegweisend erschien 1841 und 1843 das zweibändige Sammelwerk « Pjesnički – Volkslieder der Wenden in der Ober- und Nieder-Lausitz » von Jan Arnošt Smoler (Johann Ernst Schmalzer, 1816–1884) und Leopold Haupt (1797–1883). Es war zwar das Ergebnis eines Preisausschreibens um die reichhaltigste Volksliedersammlung in der Lausitz, enthält aber neben Liedtexten und Melodien auch eine Abhandlung über die Lebensweise der sorbischen Landbevölkerung und das Brauchtum, eine Darstellung der Mythologie sowie Sprichwörter und Märchen. Als die erste volkskundliche Monographie über die Sorben bildet es ein Standardwerk der Sorabistik und der Volkskunde.

Die Arbeit der Intelligenz wertete die volkstümliche Überlieferung auf. Sie machte aus den bislang alltäglichen Liedern, Erzählungen und Redewendungen etwas Besonderes, indem sie die Volkssprache in die Nähe der Dichtung rückte und darüber hinaus zum Instrument der nationalen Bewusstwerdung erklärte. Die aus ihrem eigentlichen Lebenszusammenhang heraus gelösten Traditionen – die sich nicht allein auf die volkssprachliche Überlieferung beschränken – wurden zum Objekt der offiziellen sorbischen Kulturpolitik. Die Gegenüberstellung von « kleiner Insel » und « vielfarbiger Folklore » hat einen Gegensatz erzeugt, aus dem die sorbische Intelligenz ihre Motivation für die Beschäftigung mit der Volksdichtung schöpfte und mit dessen Hilfe sie Stolz auf das geistige Besitztum des Volkes erzeugen konnte. « Die Folkloristik », so schreibt Jakub Bart-Ćišinski, « hat also durchaus nicht bloß Wichtigkeit und Wert für die Geschichte, Literatur eines Volkes, sie arbeitet nicht bloß für das Museum, o nein, sie greift entscheidend ein in das praktische soziale Leben des Volkes... Alles Übertriebene, sei es nach unten Naturalismus, Realismus, sei es nach oben Symbolismus, Mystizismus, ist ungesund und daher unhaltbar, das Volk in seinem natürlichen Leben und Streben ist aber und bleibt der Jungbrunnen. »⁴

1.3. Wirtschaftliche Entwicklung

Die weltanschaulich motivierte Suche nach den Quellen des volkstümlichen Lebens stieß im 19. Jahrhundert in der Lausitz auf einen lebendigen Fundus. Zu jener Zeit entstand das geläufige Porträt von den Sorben als überwiegend bäuerliches Volk, das sich in Sprache, Kleidung und Brauchtum von den benachbarten Deutschen unterscheidet und abgrenzt. Dabei hatte die kapitalistische Entwicklung in Stadt und Land auch in der Lausitz die Differenzierung der sozialen Schichten beschleunigt. Auch unter den Sorben gab es Halbproletarier und Landarbeiter, Gutsbesitzer und Großbauern, Angestellte und Geschäftsleute. Infolge der Aufhebung der Leibeigenschaft, einer geregelten Schulbildung und der nach

⁴ BART-ĆIŠINSKI J., *Zhromadžene Spisy IX*, Bautzen, 1971-1985, p. 157f.

1850 voranschreitenden Industrialisierung begann sich die Lebens- und Wirtschaftsweise zu wandeln. Dominierende agrarische Strukturen lösten sich auf, soziale Unterschiede wurden krasser.

Den Indikator für die frühe industrielle Entwicklung bildete zu Beginn des 19. Jahrhunderts die prosperierende Tucherzeugung in den Niederlausitzer Städten Cottbus, Forst, Spremberg und Finsterwalde. Mit der Einführung der Dampfmaschine wuchs der Bedarf an Brennstoff, dem die kleinen Kohlelöcher in der unmittelbaren Umgebung der Städte nicht mehr gerecht werden konnten. Parallel zur verkehrstechnischen Erschließung der Lausitz entwickelte sich zwischen 1840 und 1870 der Braunkohlenbergbau zu einem Industriezweig, der nicht nur immer mehr Einheimische, sondern auch Zuwanderer aus den preußischen Ostprovinzen und den agrarisch geprägten Provinzen Brandenburgs und Sachsens sowie polnische Wanderarbeiter beschäftigte.

Die Industrialisierung wertete die Armutsregion wirtschaftlich auf, denn sie band sie in ein überregional wirksames ökonomisches Verbundsystem ein. In der Lausitz hergestellte Klinkerziegel waren ein international begehrter Baustoff: Das Offizierskasino in Sankt Petersburg und das Berliner Rathaus wurden mit Ziegeln aus der Lausitz gebaut. Die 1917 in Lauta neben einer Tonerdefabrik und einem Braunkohlekraftwerk errichtete Aluminiumhütte entwickelte sich in der Folgezeit unter dem Namen Vereinigte Aluminium Werke AG zum größten Aluminiumproduzenten Europas. In 75 Glasfabriken wurden um 1900 unter der Warenmarke « Lausitzer Glas » Glühlampenkolben, Lampen, Konservengläser, Weinballons und Geschirr produziert. In einem Zeitraum von nur wenigen Jahrzehnten wuchsen die Heidedörfer und -städtchen zu industriellen Ballungszentren heran, die mit dem Bau von Werksiedlungen auch ein neues architektonisches Äußeres erhielten. All dies spielte sich natürlich auf Kosten der bis dahin kaum berührten Natur und der darauf historisch gewachsenen Siedlungsstruktur, deren sorbische Spezifik in der Nähe der Fabriken schnell verblasste. Der massenhafte Zuzug fremder Arbeitskräfte veränderte die nationale Zusammensetzung in der Lausitz zu Ungunsten der Sorben und förderte den Übergang der Bevölkerung zur sorbisch-deutschen Zweisprachigkeit. Die meisten Einheimischen, vor allem die Jüngeren, suchten Arbeit in der Industrie, wo sie sich an das Leben und die Ideen der zugezogenen deutschen Arbeiter gewöhnten. Der sorbische Gelehrte Arnošt Ernst Muka (1854–1932) berichtet 1880 über seine Wanderungen: « Wie oft hatte ich Gelegenheit, die sowohl lächerliche als auch traurige Mischung von übernommener Arbeiter-Aufgeklärtheit und alt überliefertem Brauchtum, das sie doch nicht ganz leugnen bzw. abweisen wollen. Solch ein

sorbischer Mann in seinen fremden Kleidern, die ihm an allen Ecken zu kurz sind, ist m. E. das bedauernswerteste Geschöpf auf der Welt. »⁵

Der ökonomische Aufschluss der Lausitz im ausgehenden 19. Jahrhundert brachte wirtschaftlichen Zugewinn und das kulturelle Angebot des weltlichen Bürgertums. Für die Bevölkerung waren demnach sowohl die leibliche als auch die geistige Nahrung mit der deutschen Sprache verflochten. Zwar minderte die Aussicht auf Arbeit und Brot die materielle Not, stärkte aber auch das Bewusstsein, dass die eigene Volkszugehörigkeit minderwertig sei. Die einheimische Volkskultur brachte keinen wirtschaftlichen Nutzen und hatte demzufolge auch keine Zukunft mehr. Darüber hinaus verstärkten sich nach der Reichsgründung durch Bismarck 1871 antisorbische Tendenzen, die sich vor allem gegen die sorbische Sprache in der Schule und Kirche richteten. Um diesen Angriffen sachliche Argumente entgegensetzen zu können, organisierte sich die sorbische Intelligenz in einer Bewegung, die in die Literatur als « jungsorbische Bewegung » eingegangen ist. Ihr Programm betonte die Entwicklung eines bürgerlichen Vereinslebens, wozu auch Sparkassen- und Kreditvereine gehörten, und die Förderung von Wissenschaft und Kunst auf ein mit den umliegenden Völkern vergleichbares Niveau, um kulturelle Autonomie zu erlangen. 1912 wurde schließlich die Domowina als Dachorganisation sorbischer Vereine gegründet, die sich seitdem für die Interessen des sorbischen Volkes in der Öffentlichkeit einsetzt.

Die Verfassung der Weimarer Republik von 1919 gewährte in ihrem Artikel 113 den « fremdsprachigen Volksteilen des Reiches » Schutz und garantierte ihnen eine « freie, volkstümliche Entwicklung ». Die sorbische nationale Bewegung nahm in den Folgejahren rasch Aufschwung, wurde jedoch vom Nationalsozialismus jäh unterbrochen. 1937 wurden mit der Arbeit der Domowina sämtliche sorbischen politischen und kulturellen Aktivitäten verboten, die sorbische Sprache in Kirche und Schule untersagt, engagierte Pfarrer und Lehrer aus der Lausitz ausgewiesen. So nimmt es nicht wunder, dass der Zusammenbruch des Dritten Reiches von der Mehrheit der Sorben als eine Befreiung empfunden wurde. Am 10. Mai 1945 wurde die Domowina als erste demokratische Organisation in Deutschland nach dem Krieg neu konstituiert. Das « Gesetz zur Wahrung der Rechte der sorbischen Bevölkerung », angenommen vom Sächsischen Landtag im März 1948, leitete die Institutionalisierung des kulturellen Lebens mit staatlichen Mitteln ein und bot erstmalig die Voraussetzung für die staatlich geförderte Ausbildung einer breit gefächerten sorbischen Intelligenz. Ein Lehrerbildungsinstitut in Bautzen und das Institut für Sorabistik an der Universität Leipzig begannen mit der Ausbildung von Lehrern für die zweisprachigen sorbischen Oberschulen. In den fünfziger Jahren wurden das Sorbische Volkstheater, das Sorbische Volkskunstensemble, das Institut

⁵ MUCKE E., *Statistika lužiskich Serbow. Wobličenje a wopisanje hornjo- a dolno-lužiskeho Serbowstwa w lětach 1880–1885*, Budyšin, 1884–1886, p. 62.

für sorbische Volksforschung in Bautzen (heute Sorbisches Institut e.V.) und der Domowina-Verlag gegründet. Rundfunk- und Zeitungswesen nahmen ihre Arbeit auf. Seit 1992/93 fördert die Stiftung für das sorbische Volk diese Stätten sorbischer Kultur und Wissenschaft institutionell. Daneben ermöglicht sie zahlreiche Projekte in freier Trägerschaft.

Der Erhalt eigener Identität wird auch künftig vor allem vom Willen der Sorben selbst abhängen. Oftmals fehlt es – namentlich der älteren Generation – am Selbstbewusstsein, um die gebotenen Chancen zu nutzen. Auf welche Aktiva kann eine Förderung sorbischer nationaler Tradition heute bauen? Dazu seien einige Aspekte genannt:

- Ober- und Niedersorbisch haben sich auf allen Ebenen der Kommunikation – vom häuslichen Dialekt bis zum Diskurs der Geisteswissenschaften – zum leistungsfähigen Verständigungsmittel entwickelt. Konkrete Hoffnungen verbinden sich seit 1998 mit dem « Witaj »-Projekt, bei dem – nach einem bretonischen Modell – ausgewählte Kindergärten und Schulen die Minderheitssprache nach der Immersionsmethode vermitteln.
- Nach wie vor entsteht im sorbischen Kontext eine umfangreiche geistige Kultur, die in Literatur (darunter Verlags- und Zeitungswesen), Musik, Theater, Malerei, Filmkunst etc. jedem Sorben die Möglichkeit zur Teilhabe als Produzent oder Rezipient gewährt. Neben der traditionellen Folklore existiert seit dem nationalen Erwachen eine im In- und Ausland weithin anerkannte Hochkultur.
- Das staatliche Schulwesen in Sachsen und Brandenburg sichert die Ausbildung vom Kindergarten bis zum Universitätsinstitut. Sowohl in Bautzen als auch in Cottbus werden sorbische Gymnasien unterhalten. Aufgrund der seit den neunziger Jahren abnehmenden Schülerzahlen droht allerdings vielen Schulen die Schließung.
- Unter dem Dach der beiden großen Kirchen finden viele spezifisch sorbischen Aktivitäten ihren Ausdruck. Dazu gehören Gottesdienste und andere Begegnungen, zwei Kirchenzeitungen, regelmäßige kirchliche Rundfunksendungen, Wallfahrten oder Rüstzeiten in slawischen Ländern.
- Der öffentlich-rechtliche Rundfunk sendet aus den Studios Bautzen und Cottbus sorbischsprachige Sendungen von täglich fünf Stunden; montags sind es dank einem Jugendprogramm sieben Stunden. Das Fernsehen des Rundfunks Berlin Brandenburg (RBB) produziert seit 1992 monatlich ein halbstündiges Programm in Niedersorbisch. Der für Sachsen zuständige Mitteldeutsche Rundfunk (MDR) hat nach zehnjährigen Auseinandersetzungen im September 2001 ein ähnliches Programm eingeführt.
- Das Vereinsleben spricht vielschichtige Interessen an und setzt Energien frei. 17 Vereine und Verbände wirken unter dem « Dach » der Domowina.

- Seit 1990 ist die intensive Mitarbeit der Sorben in der europäischen Minderheitenbewegung möglich. Insbesondere die Kontakte zu den slawischen Völkern dürften sich positiv auf eine Bewahrung sorbischer ethnischer Identität auswirken.

2. Die Ausprägung regionaler Identität

Wenn wir heute verallgemeinernd über « die Sorben » sprechen, so verbergen sich hinter diesem Ethnonym sehr vielfältige Selbstverständnisse, Bekenntnisse und Zuschreibungen. Dabei hat die Frage nach der ethnischen Identität in den letzten Jahren stark an Bedeutung gewonnen, nicht allein in der Kulturpolitik, sondern vor allem in der Kulturwissenschaft. In der mittlerweile interdisziplinär geführten Diskussion erscheint immer wieder der von Maurice Halbwachs schon 1950 geprägte Begriff des « kollektiven Gedächtnisses »⁶. « Das Gedächtnis ist Ursprung und Fundament der Kultur », lautet das Credo von Jan und Aleida Assmann : « Die Kultur verdankt sich dem Gedächtnis als Fähigkeit, durch Erinnern des Bedeutsamen und Vergessen des Kontingenten und Inkonsistenten jenseits des wechselnden Alltags eine Sinnwelt aufzubauen, die dem einzelnen und der Gemeinschaft durch Be-sinnung zugänglich ist. »⁷ Aus welchen Bausteinen setzt sich diese Sinnwelt zusammen ? Will man sich mit den Methoden der empirischen Kulturwissenschaft dem Thema Identität widmen, so erscheint es zunächst sinnvoll, seinen Blick auf jene Bausteine zu richten. Allzu oft steht die Frage nach der Zugehörigkeit zu Gemeinschaften vordergründig im Interesse an statistisch verwertbarem Zahlenmaterial. Denn von den Zahlen hängt heute die Finanzierung verschiedener Projekte ab. Die vor knapp 20 Jahren in der Lausitz unternommene empirische Untersuchung zur Kulturrezeption⁸ bei den Sorben erbrachte zwar ein thematisch weit gefächertes Material mit Aussagen zur Alltagskultur, zur Pflege von Traditionen, zur Sprachpflege, über Lesegewohnheiten etc. pp., am meisten zitiert wird jedoch die dort per Hochrechnung ermittelte Anzahl der Sorben. Im Fragebogen der Untersuchung war unter anderem nach dem ethnischen Bekenntnis und nach der Muttersprache gefragt worden. Viele Menschen sahen sich zum ersten Mal mit der Frage nach ihrem ethnischen Bewusstsein, ihrer ethnischen « Be-sinnung » konfrontiert. Die Auswertung der Fragebögen und der sich anschließenden Gespräche ergab, dass sich einerseits nicht jeder sorbische Muttersprachler als Sorbe definierte, andererseits viele, die nicht Sorbisch konnten,

⁶ Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris 1950 ; *Das kollektive Gedächtnis*, Stuttgart, 1967.

⁷ Aleida und Jan ASSMANN, *Nachwort*. In : *Schrift und Gedächtnis. Beiträge zur Archäologie der literarischen Kommunikation*, sous la dir de ID. et Ch. HARDMEIER, 3e éd., Munich, 1998, p. 265-284, ici p. 267.

⁸ Ludwig ELLE, *Sorbische Kultur und ihre Rezipienten*, Bautzen, 1992.

aber am Kulturleben teilnahmen und besonders das Brauchtum pflegten, sich zum Sorbentum bekannten. Man bedenke, dass die Sorben deutsche Staatsbürger sind und es Situationen gibt, in denen der deutsche Pass eine größere Rolle spielt als die sorbische Muttersprache. Fragebögen, aus denen eine statistisch verwertbare Zahl resultieren soll, fordern jedoch klare Entscheidungen : Man darf entweder Sorbe *oder* Deutscher sein, unabhängig von Situationen, in denen man sich mal mehr, mal weniger als Sorbe bzw. Deutscher fühlt, und unabhängig von regionalen Zugehörigkeiten, die die Sorben untereinander unterscheiden. Denn die Lausitz ist weder von den natürlichen Voraussetzungen noch von der kulturellen Entwicklung ein homogener Raum.

2.1. Mikroregionen in der Lausitz

Die Qualität des Bodens als auch das Vorkommen von Bodenschätzen hat die Wirtschafts- und Sozialstruktur innerhalb dieses Raumes entschieden geprägt und ihn in fünf kleine Regionen unterteilt : die Niederlausitz, die Hoyerswerdaer Region, die Schleifer Region, die katholische Region und die Region um Bautzen. In den ungleichen natürlichen und ökonomischen Voraussetzungen dieser einzelnen Regionen der Lausitz darf die Hauptursache für die Unterschiede in der Kulturentwicklung gesehen werden, die schon rein äußerlich in der jeweils typischen Alltags- und Festtagskleidung, der Bau- und Wohnweise, der regionalen Küche, des Brauchtums bis hin zu den Schattierungen der einzelnen Dialekte zum Ausdruck kommen. Je sichtbarer diese regionalen Besonderheiten sind, desto stärker hat sich das Lokalbewusstsein ausgeprägt. Darüber hinaus hat auch die Zugehörigkeit zu einer Konfession bzw. die Rivalität zwischen den beiden Konfessionen oder die Zugehörigkeit zu einer Kirchgemeinde die Manifestation der Regionen unterstützt. Allein schon der Begriff « katholische sorbische Lausitz » veranschaulicht den engen Bezug von konfessionell geprägter Gemeinschaft und Region. Ein weiteres Beispiel dafür ist die Schleifer Region, zu der im Wesentlichen die zum evangelischen Kirchspiel Schleife gehörenden Dörfer gehören.

Als aufschlussreich erweist sich des Weiteren ein Vergleich der regionalen Gliederung mit den Karten des Sorbischen Sprachatlases (1965–1996). Fasst man die Dialekte nach ihren lexikalischen, phonologischen und morphologischen Gemeinsamkeiten zu Gruppen zusammen, so ergibt sich folgende Dreiteilung der Lausitz : erstens das relativ kompakte Gebiet des Niedersorbischen, zweitens das Gebiet des Obersorbischen mit dem Wittichenauer, dem katholischen und dem Bautzener Dialekt sowie den Heidedialekten. Zwischen den beiden relativ deutlich abgrenzbaren Gebieten sprechen die in einem schmalen Landstrich lebenden Einwohner Übergangsdialekte, nämlich das Hoyerswerdaer Dialekt und das Schleifer Dialekt. Vergleicht man die Untersuchungsergebnisse der Trachtenforscher mit denen der Dialektologen, so ergeben sich interessante kartographische Übereinstimmungen. Ganz offensichtlich besteht zusätzlich zu den

jeweiligen naturräumlichen Bedingungen innerhalb eines Landstrichs ein enger Zusammenhang zwischen der Zugehörigkeit zu einem Kirchspiel und der Ausprägung des Dialekts bzw. der Kleidung, wofür ich drei Beispiele präsentieren will, die Niederlausitz, die Schleifer Region und die katholische Region.

Das Landschaftsbild der Niederlausitz prägen sandige Böden, die in den Flussniederungen mit moorigen und vereinzelt lehmigen Flächen durchsetzt sind. Es überwiegen Kiefernwälder und weite Wiesenflächen. Die Landbevölkerung lebte vorwiegend von den relativ guten Erträgen aus Getreide- und Gemüseanbau und dörflichem Handwerk. Der Aufschwung der Tuchindustrie im 19. Jahrhundert bewog viele Kleinbauern, in den Städten Arbeit anzunehmen. Die landschaftliche Eigenart des Spreedeltas im Spreewald und die Nähe zu Berlin unterstützten den Fremdenverkehr, der sich mehr und mehr zu einer weiteren Erwerbsquelle entwickelte. Wie in anderen Regionen Deutschlands (z. B. in Mecklenburg oder Thüringen) bildeten sich hier spezifische Kleidungsformen der ländlichen, bäuerlichen Bevölkerung heraus. Jedoch hat die Lage zu den Städten Cottbus und Berlin und die dort vorwiegenden städtisch-bürgerlichen Modeideale im 20. Jahrhundert die Wahl der Stoffe und Farben beeinflusst. Teure Stoffe wie zartfarbene Seide, Tüll, kostbare Spitze prägen vor allem die Festtracht. Charakteristisch ist das große Kopftuch, dessen Form örtlich variiert und somit die Zugehörigkeit seiner Trägerin zu einer bestimmten Kirchgemeinde angibt, jedoch lediglich schmückende Funktion hat.

Frauen aus dem Spreewald in Festtracht



Die Region Schleife umfasst sechs Dörfer um das Kirchdorf Schleife. 1867 wurde der Ort an die Eisenbahnlinie Berlin-Cottbus-Görlitz angeschlossen und verlor damit seine ländliche Abgeschlossenheit. Tagespendler fanden in der benachbarten Stadt in der Glasfabrik Beschäftigung. Das Gros der Bevölkerung lebte mehr schlecht als recht von den bescheidenen landwirtschaftlichen Erträgen des sandigen oder moorigen Bodens. Auf den Märkten der Städte Spremberg und Muskau verkaufte man neben Roggen, Hafer, Kartoffeln, Buchweizen und Hirse auch Teer, Holzkohle und Kien. Die dürftigen wirtschaftlichen Verhältnisse schlugen sich auch in der Wahl der Stoffe für die Kleidung nieder. Die Grundmaterialien sind Woll- und Leinenstoffe; Pelze und kostbare Spitzen fehlen. Dafür zieren sie kunstvolle Handarbeiten, vor allem Kreuzstichstickereien und weiße Lochstickereien. Neben der Hoyerswerdaer hat auch die Schleifer Tracht ihren ursprünglichen bäuerlichen Charakter erhalten. Über den knielangen Miederrock aus dem typischen blau-grün gestreiften, eng plissierten Wolltuch wurden großflächige Blaudruckschürzen gebunden. Das Garn wurde von den Frauen gesponnen und eingefärbt und auf den hauseigenen Webstühlen zu Stoffen gewebt.

Auf dem Schleifer Wochenmarkt



Ganz anders war die Situation der katholischen Sorben um Bautzen, Kamenz und Wittichenau. Die wirtschaftliche und kulturelle Vormachtstellung des im 13. Jahrhunderts gegründeten Klosters Marienstern und des Bautzener Domstifts sorgte während der Reformationszeit für die Konfessionstreue der dazugehörigen Dörfer. So abwechslungsreich wie sich die Landschaft mit dem Bergland im Süden und der Heide im Norden zeigt, so verschieden sind auch die Bodenverhältnisse: Im Süden und Westen fruchtbarer Löß- bzw. Lehmboden, im Norden jedoch sandige und wenig ertragreiche Böden. Ende des 18. Jahrhunderts konnten sich viele Bauern von

der Erbschuldigkeit loskaufen und eigene Wirtschaften aufbauen. Entsprechend der Bodenverhältnisse entstanden im südlichen und westlichen Teil mittel- bis großbäuerliche Höfe ; kleine Wirtschaften mit bis zu fünf Hektar Land gab es im nördlichen Teil. Der relative Wohlstand dieser Gegend schlug sich auch in der Kleidung nieder, für die industriell gefertigte Stoffe wie feines Tuch, Seide oder mit Pelz verbrämte Wollstoffe verarbeitet wurden. Verhältnismäßig strenge Formen wie der bis zu den Knöcheln reichende lange Rock und gedeckte Farben lassen den Einfluss der katholischen Frömmigkeitslehre erkennen. Auffallend ist das breite, schwarzseidene, zur Schleife gebundene Kopfband, das über den Rücken lang herabhängt.

Katholische Sorbinnen



2.2. Vom Alltagskleid zum Festgewand – Die Tracht als Zeichen der ethnischen Zugehörigkeit

Frauen, die heute alltäglich und ausschließlich Tracht tragen, sind überwiegend älter als siebenzig Jahre. Die Bedeutung einer Arbeitsbekleidung besitzt die Tracht nur noch dort, wo der Fremdenverkehr eine Rolle spielt, besonders im Spreewald, der schon seit Ende des 19. Jahrhunderts ein beliebtes Ausflugsziel der Berliner « gehobenen Gesellschaft » war. Abgesehen vom Zusammenspiel von Volkstracht und Folkloredarbietung, werden Trachten auch als besondere Festtagsbekleidung angelegt, meist bei familiären Feiern mit kirchlichem Zeremoniell – zur Hochzeit oder zur Kindtaufe zum Beispiel. Die Ursachen für den Wandel im Kleidungsverhalten der Sorbinnen – von der Alltags- zur Festtagsbekleidung – sind in den sozialen und kulturellen Auswirkungen der wirtschaftlichen Entwicklung zu

suchen. Schon Ende des 19. Jahrhunderts beklagte der Volkskundler Arnošt Muka, dass überall dort, wo im Braunkohlengebiet durch den Zustrom deutscher Arbeiter die sorbische Landbevölkerung zur Minderheit wurde, sich Sprache und Kleidung mehr und mehr nach dem Deutschen richtete. Die sorbischen Röcke seien doch nur noch für alte Weiber, hatten ihm die jüngeren Frauen auf seinen Feldforschungsreisen gesagt; sie seien ein Zeichen für Hinterwäldlertum und Verstocktheit. Interessanterweise waren es oftmals die Frauen – die man ja so oft für die Hüterinnen der Tradition hält –, die sich als erste der deutschen Sprache und Lebensweise öffneten, um ihren Kindern den Lebensweg zu erleichtern. Beim Militär und in der Stadt sprach man schließlich deutsch. Die sorbischen Burschen waren gute Soldaten und die Mädchen als Ammen hochgelobt (sogar am Sächsischen Hof). Fehlendes Prestige und der Wille zur Anpassung waren nur eine Ursache für den Wandel. Hinzu kam Mitte des 20. Jahrhunderts die zunehmende Berufstätigkeit der Frauen, die in der DDR bekanntlich stark gefördert wurde. Die sorbische Tracht entsprach jedoch nicht den Vorschriften für Berufskleidung, die eine Maschinenschlosserin an der Drehbank oder eine Feldarbeiterin an der Sortiermaschine einzuhalten hatte. Darüber hinaus störten «die dicken Röcke» beim Gedränge im Bus, der die Frauen zu ihren Schichten in der Fabrik oder in der Landwirtschaftlichen Produktionsgenossenschaft brachte. Und schließlich macht das steigende Modebewusstsein unserer Zeit auch vor den Sorbinnen nicht Halt. Anders als in Bayern oder Österreich hat die sorbische Tracht den Sprung zum «modernen Kleid im Landhausstil» nicht vollzogen.

Allerdings ist die Festtagstracht heute mehr denn je Ausdruck regionaler Identität, die zumindest in der Oberlausitz stark an ethnischer Identität festmacht. Die Volkstracht hat im Verständnis ihrer Trägerinnen die Bedeutung von Nationaltracht («Tracht trägt, wer sich als Sorbin fühlt»). Die Sorbinnen in der Niederlausitz dagegen tragen sie als regional typisches Festkleid, das man zu bestimmten traditionellen Anlässen – wie dem Fastnachtsumzug der Jugend («Zapust») – anlegt. In beiden Fällen äußern die Frauen so ihre Zugehörigkeit zur Gemeinschaft, die sich abgesehen von der Tracht auch in der Vereinsarbeit, bei der Organisation von Dorffesten oder der Umsetzung von Bräuchen zeigt. Regionale wie ethnische Identität kommt demnach im persönlichen Engagement jedes Einzelnen zum Ausdruck.

Die Frage nach dem, was eine ethnische Minderheit wie die Sorben im Inneren zusammenhält, geht mit dem Wunsch einher, einem uniform erscheinenden Alltag Spezifisches entgegenzusetzen. Auch die wissenschaftliche Arbeit am Sorbischen Institut ordnet sich dieser Fragestellung unter. Dabei geht es nicht um das Erlebarmachen traditioneller Lebens- und Kulturformen wie etwa in Museen der Güteklasse Disneyland, sondern um die aktualisierende Bewertung der sprachlich-kulturellen Substanz mit dem Ausblick auf einen lebenswerten Zugewinn.

Partie III

Rapports centre-périphérie

Patrick Marchetti

***Du régionalisme au panhellénisme
en Grèce classique***

Luc Courtois

***L'identité « wallonne » des Wallons de Suède
(XVII^e-XXI^e siècles)***

Victor Manuel Mendez Villegas

***Hispanité et diversité culturelle
en Amérique latine***

Guy Bajoit

***L'importance de l'identité collective
dans la dynamique du développement***

Du régionalisme au panhellénisme en Grèce classique

Patrick MARCHETTI

Au nombre des événements fortuits qui ont marqué l'histoire grecque on se souvient, avant tout, des guerres contre les Perses, qu'on appelle depuis l'Antiquité les *guerres médiques*¹. Elles auraient pu ne pas avoir lieu ni se dérouler de la manière que nous savons. Mais il en fut ainsi et elles constituèrent dès lors l'occasion d'une prise de conscience nationale : pour résister aux Perses, plusieurs cités que tout séparait jusque-là durent s'unir. Elles le firent en prenant conscience que face aux "Barbares"², c'est-à-dire à l'Autre, autre par sa langue, par ses coutumes, par son histoire, tout les rapprochait : leurs différences par rapport aux Perses constituaient autant d'éléments communs³.

Nous savons la suite : après la Victoire, ils s'affrontèrent à nouveau. Tandis qu'ils prolongèrent leur commune résistance au Barbare, ils ne purent s'empêcher de continuer à lutter entre eux pour imposer leur hégémonie aux autres Grecs. Combats vains, stériles, qui n'étouffèrent cependant pas les germes de ce que les penseurs appelèrent le Panhellénisme, lequel se renforça du fait même des luttes fratricides qui paraissaient les en éloigner irrémédiablement. Paradoxe dira-t-on. Mais toute histoire nationale ne commence-t-elle pas ainsi ? L'important ici n'est pas que les Grecs se firent la guerre, l'essentiel est qu'ils ne cessèrent, malgré la guerre, dans leurs réunions panhelléniques⁴, à penser leur unité, à se comporter comme une

¹ Sur le contexte général, nous renvoyons à BENGSTON H., *Griechische Geschichte*, que l'on consultera dans l'édition anglaise revue et augmentée par BLOEDOW E. F., *History of Greece. From the Beginnings to the Byzantine Era*, Ottawa, 1988, où l'on trouvera, p. 607 sv., une abondante bibliographie, ainsi qu'aux volumes assez récents de BRIANT P. ; LÉVÊQUE P. e. a., *Le monde grec aux temps classiques*, t. I : *Le V^e siècle*, Paris, 1995, coll. « Nouvelle Clio » ; BRULÉ P. e. a., *Le monde grec aux temps classiques*, t. II : *Le IV^e siècle*, *ibid.*, 2004.

² Le mot est à prendre au sens que les Grecs lui donnaient : « qui ne parle pas la langue grecque », voir de ROMILLY J., « Les barbares dans la pensée de la Grèce classique », dans *Phénix*, n° 47, 1993, pp. 283-292.

³ La réunion fondatrice de cette prise de conscience eut lieu à Corinthe en 481, ce qui fit de la ville le symbole de l'union des Grecs et de leur résistance à tout envahisseur. C'est là, du reste, qu'ils se réunirent à nouveau en 338/7, après la bataille de Chéronée, pour conclure une paix générale et s'engager à la conquête de la Perse, voir BENGSTON H., *op. cit.*, pp. 99 et 200.

⁴ Au premier rang desquelles les Grands Jeux de la « période » (Olympiques, Pythiques, Isthmiques et Néméens). Voir la présentation résumée et l'abondante bibliographie réunie dans A. NATALICCHIO (dir.), « Cronologia e bibliografia della letteratura greca », dans *Lo Spazio Letterario della Grecia antica*, n° 3, 1996, pp. 169-178.

communauté, à se découvrir grecs avant tout. Ce qui les conduisit à s'unir par la contrainte, mais aussi par la persuasion, pour affronter à nouveau le Barbare : c'est ainsi que débuta l'expédition d'Alexandre le Grand que son père, Philippe II, avait conçue pour lui.

Les conséquences de l'événement sont telles qu'on ne peut éluder la question : quelles circonstances favorables ont permis aux Macédoniens de recevoir la direction du mouvement hellénique ? Y répondre n'est pas simple : jusque-là la Grèce était si profondément divisée qu'on n'entrevoyait plus de réconciliation. Que n'a-t-on glosé, de fait, sur les luttes implacables entre Sparte et Athènes ou entre Athènes et Thèbes ! Que n'a-t-on brodé aussi sur l'opposition d'Athènes à Philippe II, à force de toujours lire Démosthène⁵ !

Pour comprendre dans un tel contexte comment s'est élaborée une nouvelle pensée politique qui prônât l'union, à la suite des sophistes, tel Gorgias⁶, ou des orateurs, de Lysias⁷ à Isocrate⁸, il faut au minimum avoir mesuré à leur juste poids les facteurs de division. C'est par là que nous commencerons, pour ensuite opposer en contrepoint aux facteurs de division, les forces de cohésion, sans lesquelles une unification n'était pas pensable, et vérifier enfin comment la pensée politique d'Isocrate s'est située par rapport à eux, quelle influence elle a exercée sur l'action de Philippe II, comment celui-ci en a tiré parti.

1. Les facteurs de division

Les Grecs qui peuplent la Grèce au I^{er} millénaire, s'ils parlent tous la même langue, étaient néanmoins profondément divisés en ethnies et en tribus, en groupes dialectaux aussi⁹. Ils s'opposaient en outre par leurs modes de vie – paysans,

⁵ Voir récemment CARLIER P., *Démosthène*, Paris, 1990, pp. 169 sv. (« Démosthène contre la détente » et opposé aux panhellénistes) et pp. 293 sv. (Les jugements portés en Allemagne, au XIX^e siècle, sur la politique de l'orateur, coupable de s'être opposé à l'unification hellénique). Du même auteur, on lira la pénétrante mise en perspective de Chéronée : « À propos de Chéronée », dans *Le IV^e siècle avant J.-C. Approches historiographiques*. Études réunies par CARLIER P., dans *Études anciennes*, t. XV, 1996, pp. 111-120.

⁶ Sur Gorgias, voir de ROMILLY J., *Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès*, Paris, 1988, pp. 264-269, surtout pour le panhellénisme de Gorgias, dont Isocrate fut l'élève.

⁷ Lysias fut l'auteur d'un discours *Olympique*, que nous n'avons pas conservé, mais qui, sous forme de panégyrique, en appelait à tous les Grecs pour qu'ils se dressassent contre la tyrannie. Voir notamment CANFORA L., *Histoire de la littérature grecque d'Homère à Aristote*, trad. de l'italien par D. FOURGOUS, Paris, 1994, pp. 466-467.

⁸ Voir, pour Lysias et Isocrate, l'abondante bibliographie fournie dans *Lo Spazio Letterario* (op. cit.), pp. 514-521. Pour un point de vue contrasté sur Isocrate, lire CANFORA L., op. cit., pp. 489-500. Nous citons abondamment le *Panégyrique* à la fin de cet article.

⁹ Sur les dialectes, voir BUCK C.-D., *The Greek Dialects*, 1928, et la présentation succincte proposée par DUHOUX Y., *Introduction aux dialectes grecs anciens*, Louvain, Série pédagogique de l'Institut de Linguistique de Louvain, t. XII, 1983.

pasteurs, artisans –, leurs traditions politiques – héritées des systèmes tribaux antérieurs ou résultats particuliers d'évolutions sociales singulières¹⁰ –, leurs conceptions du monde enfin. Tous ces clivages ont contribué à enrichir le tissu grec, d'une étonnante complexité, mais ont offert aussi à tout propos aux Grecs autant d'occasions de s'affronter, de s'opposer les uns aux autres, en puisant dans leurs différences les prétextes d'affrontements, que l'adversaire fût celui qui ne partageait pas les mêmes idées sur le monde, qui était régi par un autre régime politique ou qui parlait un autre dialecte, etc.

Le premier clivage, le plus connu, est celui qui opposait les Achéens-Ioniens et les Doriens¹¹. Les premiers avaient contribué à la splendeur de la civilisation mycénienne. Pendant que les palais mycéniens déployaient les fastes de cours aristocratiques dont on fit au I^{er} millénaire le cadre des épopées, en y reportant l'âge héroïque, les autres, les Doriens au sens large, occupaient les régions montagneuses, de l'Ouest essentiellement, en attendant un moment propice pour envahir les riches terres affranchies des tutelles palatiales¹². Au moment de la conquête, leur forte

¹⁰ La variété des systèmes politiques grecs, conséquence directe de l'extrême dispersion du peuplement autant que des traditions multiples dont la Grèce est l'héritière, est pour ainsi dire infinie. L'inventaire des cités grecques permet de juger du nombre des États grecs ainsi dispersés en Méditerranée ; voir M.-H. HANSEN (dir.), *Introduction to an Inventory of Poleis. Symposium Aug. 23-26, 1995*, Copenhagen, *Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab*, 1996, et les autres colloques du *Copenhagen Polis Centre*, dont le thème général est précisément l'étude des cités grecques. La lecture de SAKELLARIOU M., « The Polis-state : Definition and Origin », dans *Mélétmata*, t. IV, Athènes, 1989, révèle par ailleurs la difficulté de définir adéquatement la notion même de « Polis ».

¹¹ Même s'il arrive que l'opposition entre Ioniens et Doriens soit marginalisée, voir par exemple WILL E., *Doriens et Ioniens : essai sur la valeur du critère ethnique appliqué à l'étude de l'histoire et de la civilisation grecques*, Paris, 1956. Il est difficile d'en atténuer l'importance historique et de ne pas la retrouver au fondement des deux grandes ligues qui s'affronteront à la fin du V^e siècle : la ligue péloponnésienne a pour ciment les grandes cités doriennes du Péloponnèse (Sparte et Corinthe), la ligue maritime d'Athènes est construite avant tout sur une trame ionienne. La longue marche vers le dépassement des régionalismes est donc passée par le renforcement préalable des clivages, Ioniens-Doriens notamment, dont l'affrontement a mené inéluctablement à l'échec, passage obligé vers la résorption et la sublimation des différences, d'où jaillit ensuite la recherche d'une plus grande intégration. On en peut tirer une « leçon de l'histoire ». Sur les Doriens, voir la bibliographie donnée dans BENGSTON H., *op. cit.*, pp. 640-641.

¹² Le problème des invasions doriennes reste complexe, en raison de la date relativement tardive à laquelle fut élaborée la tradition légendaire du « Retour des Héraclides », qui regroupe en un récit cohérent, et politiquement orienté, les souvenirs plus ou moins fiables de l'invasion. Sur cette tradition, voir PRINZ F., *Gründungsmythen und Sagenchronologie*, Munich, 1979, coll. « Zetemata », t. LXXII, pour l'étude des sources relatives au « Retour des Héraclides » et une analyse des traditions et de l'exploitation politique qu'en ont faite les états doriens du Péloponnèse. Pour un point de vue extrême, qui nie pratiquement la réalité des invasions doriennes, en prenant appui sur un constat archéologique négatif, voir l'étude abondamment documentée de VAN SCHOONWINKEL J., « L'Égée et la Méditerranée orientale à la fin du II^e millénaire... », dans *Archaeologia Transatlantica*, t. IX, Louvain-La-Neuve et Providence (RI), 1991.

cohésion tribale¹³ les a retenus de se mêler aux populations asservies et a contribué à une crispation en profondeur des clivages sociaux. Cette structure tribale, rarement mise en évidence, est pourtant un catalyseur majeur de toutes les oppositions, parce qu'elle contribuait à solidariser très étroitement les éléments d'une cité et, à l'intérieur de la cité, les détenteurs du pouvoir.

Comme tous leurs cousins indo-européens, les Grecs étaient, en effet, organisés en tribus. Celles-ci ne sont toutefois que la résultante d'une longue évolution qui prend sa source dans la structure familiale. Au point de départ : un père et ses fils. Au fur et à mesure des générations, le nombre des descendants se multipliant, la famille devient un clan¹⁴ qui rassemble des dizaines ou des centaines de cellules familiales, toutes unies par des liens du sang qui restent conscients : les membres d'un clan s'appelaient encore des « frères »¹⁵. Encore quelques générations et le clan éclate en plusieurs clans qui se retrouvent alors réunis dans une structure nouvelle, la tribu. Le processus se poursuivant, les tribus à leur tour éclatent et constituent une ethnie. À

¹³ Les trois tribus doriennes se retrouvent seules ou groupées dans toutes les fondations doriennes (métropoles ou colonies), de l'Asie Mineure (Cnide, Halicarnasse, etc.) à l'Occident (Tarente, Syracuse, etc.). Que les tribus ioniennes – quatre ou six selon les lieux – soient, elles aussi, très anciennes et remontent à l'époque mycénienne, il est difficile désormais de douter. Pour un inventaire, voir notamment SZANTO E., *Die griechischen Phylen*, Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-Historische Klasse 144, t. V, 1905, et LATTE K., *R.E.* XX(1), (1941), col. 994-1011, s.v. *Phyle*.

¹⁴ La réalité des clans est partout indéniable, même si leur désignation (*genos*, *oikos*, phratrie, etc.) est multiple et leur insertion dans le tissu politique complexe et variée, résultat d'évolutions particulières. Leur mainmise sur des cultes locaux, qui se maintient longtemps après leur fusion dans des cités-états, offre à l'historien les éléments d'analyse qui autorisent parfois la reconstitution d'une « préhistoire ». L'exemple du clan des « Salamiens » en Attique est, à cet égard, caractéristique, voir LEDUC C., « Le "genos" des Salamiens et l'intégration de Thésée et d'Héraclès dans la "politeia" précléthénienne », dans *Plutarque : Grecs et Romains en "Questions". Entretiens d'archéologie et d'histoire*, Saint-Bertrand-de-Comminges, Musée archéologique départemental, P. PAYEN (dir.), 1998, pp. 95-153 ; et TAYLOR M.-C., « Salamis and the Salaminioi. The History of an Unofficial Athenian Demos », dans *Archaia Ellas*, t. V, 1997. Un autre clan célèbre, dorien celui-là, dont l'impact sur l'histoire de Corinthe à l'époque archaïque a été considérable est celui des Bacchiades, voir WILL É., *Korinthiaka. Recherches sur l'histoire et la civilisation de Corinthe des origines aux guerres médiques*, Paris, 1955, pp. 295-362 ; et pour l'éclatement du clan, dont certains membres émigrèrent à Rome (Tarquin l'Ancien), voir entre autres DE CAZANOVE O., « La chronologie des Bacchiades et celles des rois étrusques de Rome », dans *MEFRA*, 100 (2), 1988, pp. 615-648, plus particulièrement p. 631 sv. Le parallèle avec la *gens* romaine s'impose, voir récemment HERMON E., *Habiter et partager les terres avant les Gracques*, Rome, 2001, coll. « École française de Rome », t. CCLXXXVI, pp. 45-102 essentiellement.

¹⁵ Sur le sens du mot (*phrater* en grec), voir CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, tome IV-2, Paris, Klincksieck, 1980, p. 1226 ; et ROUSSEL D., *Tribu et cité. Études sur les groupes sociaux dans les cités grecques aux époques archaïque et classique*, Paris, 1976, coll. « Annales de l'université de Besançon ». Pour replacer le concept dans les perspectives indo-européennes, voir BENVENISTE E., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, 1969, pp. 293-319 ; et SERGENT B., *Les Indo-Européens. Histoire, langues, mythes*, Paris, 1995, pp. 189-193.

ce moment le groupe est suffisamment puissant pour partir à l'aventure conquérir de nouvelles terres. Quand le pouvoir est équilibré entre les chefs de tribus, qu'on appelle normalement des rois¹⁶, quand ils sont suffisamment respectés pour tenir fermement les clans, alors émerge souvent un chef de guerre auquel rien ne résistera. Tout ce qui sera conquis sera ensuite partagé entre tribus, clans et familles, ce qui figera pour très longtemps toute possession de terres. Tout mouvement de population reproduira la structure tribale. C'est ainsi que se retrouvent dans toutes les fondations doriennes, d'Halicarnasse à Sparte en passant par la Crète, trois mêmes tribus¹⁷.

L'appartenance à l'un ou l'autre groupe fait donc de chaque Grec d'abord un Ionien, un Dorien, un Béotien, etc. Aucun élément étranger ne peut s'y immiscer, les mariages en-dehors de l'ethnie étant exclus. La cristallisation est donc très forte. Dès lors, dans toute cité grecque, les descendants des anciens habitants conquis ou les étrangers se repèrent aussitôt. Au point qu'il pouvait arriver que les Grecs entre eux, parfois, ne se reconnaissaient pas : la plus pitoyable des méprises à ce niveau est bien celle qui amenait des Athéniens à percevoir les Macédoniens d'abord comme des étrangers ! Méprise d'autant plus regrettable que certains sont parfois tentés aujourd'hui de l'amplifier.

Le clivage est d'autant plus important qu'il allait servir de détonateur aux crises sociales qui dérivèrent de la conquête. Tous ceux qui connaissent la Grèce savent que c'est un pays divisé en petites plaines, séparées par de hautes montagnes ; les territoires fertiles et productifs sont peu nombreux et réduits. La population qui peut

¹⁶ Ou *basileis*. Le terme, attesté dès l'époque mycénienne, est, à l'époque historique, d'un emploi très large : il désigne au départ un propriétaire de terres, proche du *damos* mycénien, que l'on voit survivre aux « âges obscurs », dans les vieux terroirs mycéniens, avant que le mot ne finisse par s'appliquer à toute fonction de type royal, y compris chez les Doriens. Voir CARLIER P., *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg, coll. « AECR (Association pour l'étude de la civilisation romaine). Série Études et travaux », t. VI, 1984.

¹⁷ *Pamphyloi*, *Hylleis* (qui tirerait son nom d'un des fils d'Héraklès : Hyllos) et *Dymanes* (au suffixe caractéristique que l'on retrouve dans la dénomination de nombreuses tribus installées dans le Pinde, séjour ancestral des Doriens, comme les Atyntanes, Eurytanes, Ainianes, etc.). La forte cohésion entre ces trois tribus définit l'ethnie doriennne, qui a dû constituer une entité « politique », sous la houlette d'un chef à époque préhistorique – comme ce fut le cas, par exemple, des Athamanes à l'époque historique – avant que les Doriens n'envahissent le Péloponnèse, puis la Crète et, de là, ne partent fonder des colonies (Cyrène, Syracuse, Tarente, Halicarnasse, etc. pour n'évoquer que les plus puissantes où l'on retrouve les descendants des fondateurs identifiés par leur appartenance aux tribus ancestrales). L'intégration de nouvelles populations, les révolutions politiques aussi, ont amené ci et là d'importants bouleversements qui ont pu entraîner des redistributions de terres avec substitution de nouvelles tribus « territoriales » et l'amalgame d'éléments exogènes par le biais de tribus supplémentaires (par exemple les *Hyrnathioi* à Argos, voir PIÉART M., « Genèse et développement d'une ville à l'ancienne », dans M. REDDE *e. a.* (dirs.), *La naissance de la ville dans l'Antiquité*, Paris, 2003, pp. 49-70), mais dans tous les cas les souvenirs des tensions sont restés suffisamment vifs pour qu'en chaque état la trace des tribus primitives soit conservée.

en vivre est nécessairement limitée. Comme la structure clanique et la forte cohésion familiale favorisent la démographie, la Grèce antique a donc été en permanence un pays surpeuplé. Aussi longtemps que les côtes Méditerranéennes offraient de nouvelles terres, les Grecs n'ont cessé de se les répartir et de les occuper, fondant du VIII^e au VI^e siècle des centaines d'établissements nouveaux¹⁸, de l'Afrique à la Mer Noire, de l'Asie à l'Espagne, transformant la méditerranée en une mer intérieure grecque. Une telle expansion a d'abord bénéficié de l'exceptionnelle solidarité qui unissait les membres de chaque clan, de chaque tribu, de chaque ethnie : là est le secret de l'expansion¹⁹. Mais quand les possibilités se sont taries, qu'il n'était plus possible de conquérir de nouvelles terres, alors les forces jusque-là canalisées vers l'expansion se sont tournées vers la conquête : sans cesse poussés par de nouvelles générations, les Grecs se sont tournés vers la conquête des terres les plus proches, au détriment des voisins. Mais comme les adversaires se valaient, que tous luttaient « pour sa patrie, sa femme et ses enfants » – comme l'ont si souvent répété les poètes lyriques²⁰ –, les conflits sont devenus interminables. Faire la guerre n'était le plus souvent que le seul moyen de survivre, dans les hasards de la fortune, autre thème si cher à la poésie lyrique. On y ménageait pourtant des trêves de temps à autre. Nous y reviendrons.

Un second clivage opposait agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades²¹. Le pays se prêtait à cette occupation variée, mais celle-ci n'a pas été le résultat d'une organisation sociale délibérée. Les premiers, les agriculteurs, perpétuaient dans les grandes plaines les traditions du néolithique. À leur mode de vie correspondaient des croyances religieuses associées à ce que l'on appelle volontiers les « cultes de fertilité », centrées autour des grandes divinités agraires, comme les déesses

¹⁸ Sur l'histoire de la colonisation, BOARDMAN J., *The Greek Overseas*, Penguin Books, 1964, reste excellent. Pour l'Occident, LAMBOLEY J.-L., *Les Grecs d'Occident. La période archaïque*, Paris, 1996.

¹⁹ L'exemple des Bacchiades de Corinthe est caractéristique : chassés de la métropole, ils trouvèrent aisément refuge à Corfou et à Syracuse, à la fondation desquelles ils avaient largement contribué, mais aussi... à Rome. Voir les références données *supra* (note 14).

²⁰ Ainsi Callinos, que l'on peut découvrir dans la traduction du Père LEOIR L., *Poésies Lyriques Grecques*, Bruxelles, 1960 (2^e éd.), Office de Publicité, coll. « Lebègue », t. LXXI, pp. 16-23 ; ou encore Tyrtée, sur le destin duquel nous éclaire CANFORA L., *op. cit.* (*supra*, note 7), pp. 95-99. Sur l'héroïsme du combattant grec, voir LORAUX N., « La "belle mort" spartiate », dans *Ktèma*, n° 2, 1977, pp. 105-120 ; et MÜLLER C.-W., « Der schöne Tod des Polisbürgers oder "Ehrenvoll ist es, für das Vaterland zu sterben" », dans *Gymnasium*, n° 96, 1989, pp. 317-340.

²¹ Un bel exemple est fourni par l'Arcadie : JOST M., « Les schémas de peuplement de l'Arcadie aux époques archaïque et classique », dans T.-H. NIELSEN & J. ROY, *Defining Ancient Arcadia. Symposium*, April 1-4, 1998, Acts of the Copenhagen Polis Centre, t. VI, 1999, pp. 192-247, analyse essentiellement le facteur religieux. Tout le volume est une contribution multiforme à l'étude du phénomène d'homogénéisation et d'unification régionale de cette région majeure du centre du Péloponnèse.

d'Éleusis ou la grande « dame », hypostase de la déesse primordiale, la terre-mère nourricière du genre humain²². C'est dans ces sociétés-là que le culte du taureau était aussi très répandu. Là plus qu'ailleurs, on était attentif à l'ordonnance du monde et à l'équilibre cosmique. On y racontait le mariage primordial du Ciel et de la Terre, d'Ouranos et Gaia, le premier épousant la terre en l'aspergeant de pluie pour la fertiliser et la couvrir des fruits de Déméter²³. Quand, plus tard, Zeus et Héra prirent la place d'Ouranos et Gaia, le symbolisme cosmique demeura vivace. On n'a guère de peine à y percevoir la première forme d'une pensée philosophique et théologique. Les grandes processions d'époque classique comme les Panathénées²⁴ ou les « initiations » aux mystères de Déméter ont perpétué longtemps des traditions religieuses de ce type. C'est toujours vers l'Orient que nous sommes renvoyés lorsqu'il nous faut trouver les antécédents des rites, mythes et cosmologies qui sont ainsi mis en œuvre²⁵.

Par contre, avec les bergers doriens, point de doute sur le fait qu'ils sont, eux, les héritiers directs d'un modèle pastoral indo-européen. Leurs modes de vie étaient strictement communautaires : c'est chez eux que l'on se réunissait autour d'une agora, lieu de rassemblement du bétail, à l'ombre du dieu des pasteurs par excellence, Apollon, que l'on associait souvent à un animal totémique comme le loup ou le bélier²⁶. Les retrouvailles du groupe et les grands moments de l'année étaient scandés par des fêtes « bucoliques » où l'on chantait, luttait, courait. Telle est

²² Voir SCARPI P., *Le religioni dei misteri*, t. I : *Eleusi, Dionisismo, Orfismo*, Milan, 2002 ; et BURKERT W., *Les cultes à mystères dans l'Antiquité*, nouv. trad. par A.-Ph. SEGONDS, Paris, 2003, coll. « Vérité des mythes », t. XXII.

²³ Nous nous contenterons ici de renvoyer à notre étude dans MARCHETTI P. et KOLOKOTSAS K., *Le nymphée de l'agora d'Argos*, Paris, 1995 (2^e éd.), coll. « Études Péloponnésiennes », t. XI, pp. 237 sv.

²⁴ Voir récemment HOLTZMANN B., *L'Acropole d'Athènes : monuments, cultes et histoire du sanctuaire d'Athèna Polias*, Paris, 2003.

²⁵ On peut se faire une bonne idée de la dette contractée par les Grecs en ce domaine en consultant WEST M.-L., *The East Face of Helicon. West Asiatic Elements in Greek Poetry and Myth*, Oxford, 1997 ; et BURKERT W., *The Orientalizing Revolution. Near Eastern Influence on Greek Culture in the Early Archaic Age*, Cambridge, Mass/London, 1995 ; et, appliquée à Argos, voir notre étude « Éléments orientaux dans la religion argienne. Pour un essai d'évaluation », dans S. RIBICCHINI, M. ROCCHI & P. XELLA (dirs.), *La Questione delle influenze vicino-orientali sulla religione greca. Stato degli studi e prospettive della ricerca. Atti del Colloquio Internazionale Roma 20-22 maggio 1999*, Roma, Consiglio Nazionale delle Ricerche, 2001, pp. 225-234.

²⁶ Soit *A. Lykeios* à Argos, ou *A. Karneios* à Sparte. C'est surtout à Sparte que l'on saisit le mieux le rôle de catalyseur que jouait le dieu pour ces populations. Voir nos études « Le dromos au cœur de l'agora de Sparte. Les dieux protecteurs de l'éducation en pays dorien. Points de vue nouveaux », dans *Kernos*, t. IX, 1996, pp. 155-170 (pour Sparte) ; et « Le centre politique et religieux d'Argos », dans ROLAND É., *L'espace grec. Cent cinquante ans de fouilles de l'École Française d'Athènes*, Paris, 1996, pp. 114-122 (pour Argos).

l'origine des grandes panégyries panhelléniques²⁷ qui ont pris naissance dans le Péloponnèse dorien ou en Grèce centrale, à Delphes en particulier, avant de gagner des cités comme Athènes. On y préparait les jeunes à une vie rude et les mariages, le plus souvent, comme à Sparte ou à Argos, donnaient lieu à de belles joutes, au terme d'une éducation rigoureuse, dont les modèles étaient les Dioscures²⁸. Proches de la nature sauvage et de ses forces vitales, ces bergers étaient de puissants poètes, passant de longues journées à souffler dans leurs pipeaux.

On n'a pas toujours bien perçu cette dualité immanente à l'hellénisme. C'est que, à lire Pausanias ou les mythographes d'époque impériale, on se trouve en réalité confronté à un amalgame hétéroclite, résultat de syncrétismes multiples, que l'on cherche à expliquer tantôt en accentuant le caractère agraire de certains cultes, tantôt en voulant retrouver à tout prix les traces indo-européennes même là où elles ne se trouvaient pas, sans réaliser que la religion grecque, telle qu'élaborée dès l'époque classique, est le résultat d'une fusion en profondeur de traditions d'origines différentes et dont la synthèse est le fondement de l'hellénisme, culture à nulle autre semblable, mais partout si proche apparemment de ses voisines et concurrentes.

Un troisième clivage oppose, à l'intérieur de la cité, possédants et périèques, aristocrates fermiers et artisans sans terre avec, entre les deux, tous les statuts dégradés possibles : paysans ruinés, métèques, pour ne rien dire des esclaves parmi lesquels l'on pouvait trouver d'anciens citoyens privés de leur liberté pour dettes²⁹. Partout où elle s'est réalisée – comme à Sparte, à Argos, à Corinthe, à Mégare, etc. – la conquête doriennne a réservé le sol aux plus forts. Ailleurs, comme en Attique, ce

²⁷ Le cas d'Olympie est des plus instructifs en raison de la grande richesse des mythes qui s'y trouvaient concentrés, véritable synthèse des traditions grecques sur l'origine du monde et l'ordre « olympien », ce qui a fait d'Olympie un lieu de cristallisation de l'hellénisme, qui explique son succès. Les commentaires récents (dus à Y. Lafond et Anne Jacquemin) qui accompagnent l'édition, dans la collection des Universités de France, des deux volumes consacrés par Pausanias au site (VI et VII, 2002 et 2000 respectivement) fournissent tout l'apparat érudit utile pour saisir la complexité des mythes concentrés dans l'Altis.

²⁸ Eux qui avaient enlevé leurs épouses, les Leucippides, mythe souvent représenté et qui trouve un écho dans bien d'autres légendes, au rang desquelles celle du mariage d'Hippodamie, fille d'Oinonaos enlevée par Pélops, sujet du fronton du temple de Zeus à Olympie. Pour se faire une idée de la richesse du corpus iconographique de ces légendes de rapt, on parcourra le *Lexicon Iconographiae Mythologiae Classicae* (LIMC), s.v. Dioscures, Leucippides, Hippodamie, Pélops, etc.

²⁹ Comme ceux que Solon se félicitait d'avoir libérés (Solon, fr. 36, 8-15 WEST) et ainsi que l'interprètent le Pseudo-Aristote, dans l'*Athénaïon Politeia*, 6.1 (voir RHODES P.-J., *A commentary on the Aristotelian Athenaiion Politeia*, Oxford, 1981, pp. 125-128) et Plutarque, dans la vie de Solon, 15-16. Sur cette question difficile, voir MOSSÉ C., « Les dépendants paysans dans le monde grec à l'époque archaïque et classique », dans *Terre et paysans dépendants dans les sociétés antiques. Colloque international tenu à Besançon les 2 et 3 mai 1974*, Paris, 1979, pp. 85-97, et DESCAT R., « De l'économie tributaire à l'économie civique : le rôle de Solon », dans *Mélanges Pierre Lévêque*, t. V, 1990, pp. 85-100.

sont avant tout les descendants des grandes familles mycéniennes qui ont accaparé les terres³⁰. De la propriété foncière est née partout une classe de privilégiés qui a souvent fait peser le joug sur tous ceux qui étaient exclus de la possession : anciens habitants vaincus soumis à la loi du plus fort ou habitants des bourgs avoisinants constamment menacés. Cette population marginalisée constituait un risque permanent de révolte et, pour les adversaires extérieurs, autant d'occasions de s'immiscer dans les affaires intérieures du voisin. Pour se prémunir, lentement des blocs se sont constitués, qui ont été les remparts de l'oligarchie. C'est ainsi qu'est née au VI^e siècle une coalition d'états péloponnésiens, l'embryon de la future ligue du Péloponnèse³¹ : elle groupait autour de Sparte toutes les aristocraties péloponnésiennes dont les forces réunies mettaient à l'abri les possédants de toutes les cités de la ligue. À eux seuls, 5 000 Spartiates étaient peu pour défendre la cité, mais assurés du soutien de milliers d'autres oligarques péloponnésiens, ils se sont trouvés à la tête d'une redoutable armée, sans laquelle jamais les Perses n'auraient été vaincus à Platées en 479.

Mais l'oligarchie n'est pas parvenue partout à imposer sa loi. En maintes villes le peuple porta au pouvoir des tyrans populaires, artisans d'une redistribution des terres, première étape vers la démocratie³² qui finit par triompher à Athènes, où l'aristocratie dut composer sans retour possible. Ce régime dont on mesure mal aujourd'hui la très grande originalité rompait si brutalement avec le passé, qu'il devait contribuer à scinder définitivement la Grèce en deux camps, transformant Athènes démocratique en une adversaire irréductible de l'oligarchique Sparte. En cela le hasard était pour beaucoup, car de part et d'autre les problèmes sociaux avaient été à peu près les mêmes, mais les réponses avaient différé, en raison des hommes bien plus que des systèmes.

Enfin, à côté des oligarchies péloponnésiennes et des régimes démocratiques imposés par Athènes, une autre forme d'intégration politique s'était installée lentement : la fédération³³. Le modèle en est la Béotie où les tribus béotiennes,

³⁰ Regroupés dans des tribus aux appellations caractéristiques, comme celles d'Athènes (Aigikoreis, Hopletes, Argadeis, Geleontes), voir ROUSSEL D., *op. cit.* (*supra*, note de bas de page 15), pp. 193-208.

³¹ Sur sa formation, voir WICKERT K., *Der peloponnesische Bund von seiner Entstehung bis zum Ende des Archidamischen Kriegs*, Diss. Erlangen-Nürnberg, 1961.

³² Il faut, bien entendu, éviter de confondre ces tyrans-là avec leurs homonymes d'époque postérieure (les Siciliens entre autres) ou d'Asie Mineure (ces derniers à la solde des Perses). Voir MOSSÉ C., *La tyrannie dans la Grèce antique*, Paris, 1969, coll. « Hier » ; SANCHEZ DE LA TORRE A., *La Tirania en la Grecia antigua*, Madrid, Real Academia de Jurisprudencia y legislación, 1994.

³³ Dont le modèle le plus accompli est, au départ, celui de la Béotie, tel qu'on peut le reconstituer à partir d'un fragment anonyme d'*Helléniques* retrouvé sur un papyrus d'Oxyrrinchus (voir l'édition de CHAMBERS M., dans la coll. « Teubner », 1993) ; voir SALMON P., *Étude sur la confédération béotienne (447/446-386). Son organisation et son administration*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Mémoire de la Classe des Lettres, 63.3, 1978 ; ÉTIENNE R. & KNOEPFLER D., *Hyettos de*

répandues sur un espace plus vaste au départ que celui d'une cité, ont fusionné pour mieux contrôler le territoire, faisant petit à petit place nette, expulsant ou soumettant les Platéens et les Orchoméniens qui n'étaient pas d'ethnie béotienne. La réussite de ce nouveau modèle est telle qu'il accordera aussi pour un temps, au IV^e siècle, l'hégémonie à Thèbes³⁴, la capitale fédérale, après Athènes, après Sparte.

Tels sont, rapidement esquissés, les principaux facteurs de division du peuple grec. On peut être tenté d'imaginer ce qu'aurait été l'histoire de ce peuple sans ces oppositions. Mais de rêver à un état irénique en imaginant ce que la concorde eût engendré est totalement chimérique. Toute la richesse de la culture grecque réside précisément dans les antagonismes qui la constituent : c'est la variété des systèmes politiques qui a stimulé la réflexion sur la meilleure forme d'état ; ce sont les luttes fratricides qui ont rendu plus aigu encore le sentiment national. Constamment en tension entre le rêve de l'unité et la réalité, il s'est nourri et se nourrit encore des oppositions régionales et des conflits d'intérêts. La Grèce s'est construite et se construit en permanence dans la différence et la multiplicité des opinions, des systèmes de valeur et des oppositions de toute nature, comme le fruit d'une dialectique en perpétuel mouvement, réservoir inépuisable d'énergies. N'est-ce pas ainsi que naissent toutes les grandes nations ? C'est dans la tension que s'élaborent le mieux les vastes desseins politiques, lesquels se forment dans la nécessité de concilier les différences d'opinions, de sensibilité, de traditions. Et les conflits – jusqu'à la guerre, hélas ! – sont la rançon, pénible, outrageante peut-être, de ces constructions politiques. Quand cette dialectique disparaît, avec elle s'altère lentement l'identité nationale. La Grèce jamais ne s'est reposée : les luttes internes lui ont forgé un destin exceptionnel, lui ont donné une force morale et spirituelle qui seule explique comment quelques milliers d'hommes, réunis sous le commandement d'Alexandre, ont pu abattre le plus grand des empires : dans le combat, l'émulation devait être décisive. Pour un grand projet de cette ampleur il suffisait de canaliser les énergies, en proposant des modèles adéquats, en tirant parti, au-delà des divisions, des facteurs de cohésion.

Béotie, BCH, Suppl. III, 1976, pp. 323 sv. ; ROESCH P., *Thespies et la confédération béotienne*, Paris, 1965.

³⁴ La montée en puissance de Thèbes peut être suivie jusqu'à la victoire de Mantinée (362) grâce au récit des *Helléniques* de Xénophon, dont le texte et la traduction – due à J. Hatzfeld – sont disponibles depuis 1939 dans la Coll. des Universités de France. Voir CARLIER P., *Le IV^e siècle grec jusqu'à la mort d'Alexandre*, Paris, 1995, coll. « Points », t. III de *Nouvelle histoire de l'Antiquité*, pp. 5 sv. ; BUCKLER J., *Aegean Greece in the Fourth Century B.C.*, Leiden/Boston, 2003, pp. 296-350.

2. Facteurs de cohésion

Le plus important de ces facteurs est l'adoption par tous les Grecs de **modèles de conduite identiques**, ceux que mettaient en scène les épopées et que l'on proposait à toute la jeunesse grecque, comme la guerre thébaine ou la guerre de Troie, l'une et l'autre héritières du monde des palais mycéniens qui constituent le cadre spatio-temporel où se meuvent les héros³⁵. Dans la mesure où les Ioniens étaient les plus proches des Achéens de l'épopée, ils étaient au point de départ et a priori les mieux placés pour être les principaux récepteurs de l'héritage. Toutefois, les grands centres doriens comme Argos et Sparte s'étaient, eux aussi, construits sur les ruines de palais mycéniens, et comme il arrive toujours en ces cas-là, une fois l'orage passé, ils avaient été les plus ardents à revendiquer l'héritage de leurs prédécesseurs³⁶ : très tôt, chez eux, une habile propagande politique s'était efforcée de tirer le meilleur parti des cycles héroïques attachés aux lieux âprement conquis. Ce mécanisme-là est universel : combien de peuples n'ont-ils pas usurpé le passé des populations conquises jusqu'à semer le trouble, même auprès des historiens³⁷. Pour un Dorien de Sparte ou d'Argos toutefois, s'identifier à Héraklès³⁸ ne revenait pas à usurper

³⁵ L'époque mycénienne constitue en effet la période de référence de toutes les légendes et épopées grecques jusqu'à la guerre de Troie, d'où l'obsession des premiers historiens grecs antiques de « dater » précisément cette guerre, et la progressive constitution de synthèses mythologiques organisées comme une histoire réelle (elle l'était en partie), par générations. Beaucoup de ces œuvres ont disparu. Il en subsiste toutefois la reconstruction proposée par Diodore (livre I à V de sa *Bibliothèque*) et un manuel rédigé probablement au II^e siècle ap. J.-C., attribué à Apollodore (trop célèbre auteur du II^e siècle avant J.-C.). Ce système mythico-légitimatoire a été maintes fois exploré et présenté. Voir, parmi beaucoup d'autres, les synthèses de CHUVIN P., *La mythologie grecque : du premier homme à l'apothéose d'Héraklès*, Paris, 1992 ; et GANTZ T., *Early Greek Myth. A Guide to Literary and Artistic Sources*, Baltimore/London, 1993.

³⁶ Nous nous contenterons ici de renvoyer, pour illustrer ce propos, à l'étude où nous avons analysé comment les Argiens avaient récupéré pour leur propagande nationale la geste de Diomède : « Diomède avant Homère. Réflexions sur l'antiquité du matériau épique grec », dans *Quaestiones Homericae*, Namur, 1998, coll. « Études Classiques », t. IX, pp. 187-212.

³⁷ Il ne nous paraît pas déplacé d'évoquer ici l'exemple illustre entre tous, vecteur d'un orgueil national sans commune mesure avec d'autres cités : celui de Rome, pour laquelle nous sommes irrémédiablement prisonniers de la propagande impérialiste qui a transformé cette bourgade d'Italie centrale en une ville marquée par les destins, simplement parce qu'elle avait vaincu toutes ses rivales. L'élément le plus efficace de cette propagande – qui visait à justifier l'empire sur le monde – est l'exploitation de la légende troyenne, telle que popularisée par les chefs d'œuvre homériques. Le texte fondateur de l'empire augustéen, l'*Énéide* de Virgile, ne peut occulter tant d'autres références à l'épopée troyenne dans la littérature de ce temps, mais aussi, en deçà de l'époque augustéenne, dans toute la littérature latine, voir PERRET J., *Les origines de la légende troyenne de Rome (281-31)*, Paris, 1942.

³⁸ Le héros, d'origine mycénienne (il était roi de Tirynthe), est omniprésent sur l'agora de Sparte, comme il ressort de la lecture de Pausanias, livre III. Mais il n'est pas moins important dans l'univers athénien où les tyrans, Pisistrate avant tout, l'avaient installé au premier rang des références de la conscience civique, d'où le nombre des consécrationes et des mises en scène qui lui furent consacrées au VI^e siècle, voir dernièrement HOLTZMANN B., *op. cit. (supra, note 24)*.

l'identité d'un « autre », mais au contraire à se couler, enfin !, dans un moule commun.

Mais Spartiates et Argiens n'abdiquaient pas pour autant de leurs traits spécifiques : ils demeuraient des fervents d'Apollon. Ce dieu de l'intelligence et de la beauté exerça à son tour une fascination foudroyante sur tous les Grecs, y compris sur ceux qui, comme les Athéniens, n'en étaient pas les fidèles au départ³⁹. Si le clivage entre les deux grandes composantes est encore perceptible dans l'Iliade où d'un côté Apollon et Aphrodite soutiennent les Troyens, tandis que Zeus et Héra soutiennent les Grecs, la lente mise en place d'un nouveau panthéon panhellénique est achevée au V^e siècle. Sparte, si elle reste une cité dorienne aristocratique, n'en vénère pas moins Héra aussi bien qu'Apollon ; elle rend même un culte à Hélène et protège jalousement les dépouilles de Ménélas tandis qu'elle a rapatrié celles d'Oreste⁴⁰ : par rapport à Athènes, elle n'est plus dès lors une cité « étrangère », mais simplement une concurrente. En contrepartie, au VI^e siècle, après les révolutions populaires qui ont marqué l'histoire d'Athènes, quand il fallait aux tyrans imaginer de nouveaux modèles pour un type de vie plus communautaire, c'est chez les héritiers des pasteurs qu'ils puisèrent : d'alors date le grand développement des cultes d'Apollon et de Dionysos à Athènes, en même temps que la formation de la jeunesse préoccupe désormais beaucoup l'élite politique⁴¹. Ce n'est point surprenant dans la mesure où, chez les peuples pastoraux, le sens de la communauté, nous l'avons vu, était beaucoup plus vif : c'est en commun que l'on fait paître les troupeaux, c'est sur la même grande place, l'agora, qu'on les rassemble. À la fin du VI^e siècle, Doriens et Ioniens avaient donc en réalité aboli déjà beaucoup des

³⁹ Dès son installation à Delphes, le dieu était connu comme un champion du panhellénisme, voir STRAUSS-CLAY J., *The Politics of Olympus. Form and Meaning in the Major Homeric Hymns*, 1989, où l'on trouvera en ce sens une pénétrante analyse de l'hymne homérique à Apollon et, plus particulièrement, de la « suite pythique ». On lira, avec intérêt, dans le sillage du précédent ouvrage, MALKIN I., « La fondation d'une colonie apollinienne : Delphes et l'Hymne homérique à Apollon », dans A. JACQUEMIN (dir.), *Delphes. Cent ans après la Grande Fouille, BCH, Suppl 36*, 2000, pp. 69-77.

⁴⁰ PAUSANIAS, III, 3.6 ss.

⁴¹ Pour Apollon et la mise en place d'un nouveau cycle de fêtes, voir CALAME C., *Thésée et l'imaginaire athénien. Légende et culte en Grèce antique*, Lausanne, 1996. L'introduction du culte de Dionysos est une question plus complexe, liée, comme pour le culte d'Apollon, au synécisme qui a fait d'Athènes la capitale d'un puissant état territorial et donc à l'intégration au sein d'une même communauté civique des cultes et fêtes locaux d'Ikaria et de Thorikos notamment. Cette question n'a pas encore donné lieu à une analyse adéquate. Et les travaux sur Dionysos, malgré leur grand nombre, n'y répondent pas encore. Sur le dionysisme, on pourra notamment consulter OTTO W., *Dionysos. Le mythe et le culte*, (trad. de l'allemand par P. LÉVY, Paris, 1969 (texte original 1933) ; et DETIENNE M., *Dionysos mis à mort*, Paris, Gallimard, 1977 (rééd. en 1998). La littérature récente est protéiforme. On peut épingler SFAMENI GASPARRO G., « Misteri e culti mistici di Demetra », dans *Storia delle Religioni*, t. III, 1989 ; malgré son ardeur polémique, CASADIO G., « Storia del culto di Dioniso in Argolide », dans *Filologia e Critica*, t. LXXI, Urbino, 1994 ; et SPINETO N., « Dionysos a teatro », dans *Storia delle Religioni*, t. XVI, 2005.

divergences entre les croyances et les modes de vie qui les séparaient jusque-là. Désormais tous avaient mêmes héros et mêmes dieux, à foison, car on n'en avait exclu aucun.

L'un des grands ingrédients de la nouvelle pensée religieuse a notamment été la réussite du mariage entre les cosmologies orientales et les représentations mentales indo-européennes. Les Grecs sont les seuls à avoir réussi pleinement la symbiose entre les deux courants. Elle s'est élaborée lentement, à l'occasion des innombrables contacts qu'ils ont noués sur tout le pourtour méditerranéen lors de la colonisation, et à la faveur des échanges de poètes qui allaient et venaient. Rien mieux qu'Hésiode et Hérodote n'en illustre les conditions et le résultat : le premier, qui doit beaucoup à la tradition poétique ionienne, s'est installé en Béotie, le second, originaire d'Halicarnasse et d'une double ascendance, carienne et dorienne, était l'ami des Athéniens Sophocle et Périclès⁴². Cette symbiose aura pour conséquence une intelligence immédiate des comportements orientaux, comme le démontre après la conquête d'Alexandre, leur colonisation si efficace de la Syrie et de l'Égypte⁴³, et, à plus long terme, la préparation du terreau d'où surgira le christianisme, né au Proche-Orient, mais pensé par des Grecs. Il était donc prédestiné que ce christianisme devienne le lieu d'une nouvelle définition de l'hellénisme, et que l'orthodoxie fût pour l'avenir le réservoir des valeurs helléniques et qu'elle contribuât à leur préservation face à toutes les menaces et attaques dont elles furent victimes, comme l'illustrent les malheurs de Byzance-Constantinople.

Pour faciliter l'intégration, à côté de la religion, **la culture commune**, avant tout littéraire, a été un autre facteur déterminant, si puissant qu'il allait atténuer progressivement les différences dialectales pour faire une place exclusive à la langue que les orateurs et les tragédiens avaient imposée à tous : l'attique. Devant la puissance du vecteur culturel, tous les autres clivages vont s'estomper, en effet. Cette culture, qui correspond à ce que nous appelons l'hellénisme, s'est construite sur le patrimoine commun. Certes, le rôle d'Athènes a été décisif, mais le matériau utilisé par ses tragédiens, ses historiens, ses philosophes et ses orateurs était celui de toute la Grèce : quand Eschyle met en scène les Suppliants, c'est vers Argos et sa légende des Danaïdes que les regards convergeaient, quand Sophocle évoque l'exil d'Œdipe en Attique, c'est en Béotie que son public se reporte⁴⁴. Quand Thucydide

⁴² Sur Hésiode, voir CANFORA L., *op. cit.* (*supra*, note de bas de page 7), pp. 65-82. Pour Hérodote, voir la bibliographie réunie, *ibid.*, pp. 317-327, et dans *Lo Spazio Letterario* (*supra*, note de bas de page 4), pp. 316-324.

⁴³ Le mécanisme d'acculturation a été bien décrit par PRÉAUX C., *Le monde hellénistique : la Grèce et l'Orient*, Paris, 2002 (5^e éd.), coll. « Nouvelle Clio », t. VI et Vbis. Depuis les colloques se multiplient sur l'analyse des questions économiques liées à l'installation des royaumes hellénistiques.

⁴⁴ Pour les *Suppliants* d'Eschyle et la légende des Danaïdes qui en constitue la trame, voir notre étude citée *supra* (note 23), pp. 23 sv. Les Danaïdes, héroïnes d'une des plus anciennes légendes grecques pourraient renvoyer à l'une des souches les plus archaïques du peuplement grec, voir

raconte la guerre du Péloponnèse, c'est pour critiquer – au nom de l'hellénisme – l'impérialisme de sa patrie, Athènes⁴⁵. Quand Platon s'efforce de découvrir la République idéale, cet Athénien médite le modèle crétois⁴⁶ ! Tous les écrivains voyageaient beaucoup. Un élément supplémentaire très favorable a sans nul doute été l'émergence d'une classe d'aventuriers et de commerçants, assez vifs pour échapper aux clivages – ethniques, sociaux ou politiques – et qui ne manquaient jamais de colporter les idées neuves. L'hellénisme s'est donc d'abord défini dans sa réalité culturelle, ce qui en explique à un certain moment le succès foudroyant : alors que partout où les Grecs ont édifié des villes ils étaient peu nombreux, leur puissance culturelle était telle qu'elle leur accordait une exceptionnelle maîtrise sur les autochtones, au point de transformer en quelques décennies des pays entiers en nouvelles provinces grecques.

Troisième grand facteur d'union, **les panégyries et les sanctuaires panhelléniques** qui ont été les foyers propagateurs de cette culture, tout en offrant à tous les Grecs des lieux de réunion communs. L'Amphictionie delphique a joué à cet égard un rôle décisif⁴⁷. À l'origine, sanctuaire dédié à la déesse Mère, avant d'être conquis par un peuple de Grèce centrale qui y imposa le culte d'Apollon et y détourna sur son dieu le vieil oracle chthonien⁴⁸, en faisant du sanctuaire le lieu solennel des réunions de toutes les tribus apparentées de Grèce centrale. Couplé à un sanctuaire de Déméter aux Thermopyles, Delphes ne pouvait que devenir l'un des hauts lieux de la pensée religieuse. Il s'est trouvé qu'aux réunions amphictioniques, où douze ethnies se côtoyaient et collaboraient, Athènes a sa place très tôt. Et les hiéromnémons qui les représentaient s'y rendaient toujours, quelles que fussent leurs relations par ailleurs. Lieu des Jeux pythiques où athlètes, poètes et musiciens

SAKELLARIOU M., *Les proto-grecs*, Athènes, Ekdotike Athenon, 1980, pp. 17 sv. Des légendes thébaines mises en scène par Sophocle il nous reste deux chefs-d'œuvre, l'*Oedipe-roi* – qui offre la réflexion d'un Athénien sur les dérives du régime autoritaire et monarchique – et l'*Oedipe à Colone*, oeuvre beaucoup plus personnelle, rédigée à l'extrême fin d'une vie bien remplie, et qui transcende tous les schémas classiques pour atteindre, plus que tout autre, à l'universel.

⁴⁵ Rien ne remplace DE ROMILLY J., *Thucydide et l'impérialisme athénien. La pensée de l'historien et la genèse de l'œuvre*, Paris, 1947, coll. « Études anciennes », à confronter désormais à KALLET-MARX L., *Money and the Corrosion of Power in Thucydides. The Sicilian Expedition and its Aftermath*, Berkeley/Los Angeles/Londres, 2001.

⁴⁶ Aussi bien dans la *République* que *Les Lois*.

⁴⁷ Deux belles synthèses récentes ont dressé le bilan, avec des points de vue contrastés : SANCHEZ P., « L'Amphictionie des Pyles et de Delphes. Recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère », dans *Historia Einzelschriften* (Stuttgart), t. CXLVIII, 2001 ; et LEFÈVRE F., *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions*, Athènes/Paris, *Bulletin de l'École française d'Athènes*, n° 298, 1998.

⁴⁸ Sur les cultes de Delphes et l'histoire du sanctuaire, voir BOMMELAER J.F., *Guide de Delphes*, I : *Le site*, Athènes, 1991, coll. « Sites et monuments », t. VII, pp. 14-32.

rivalisaient, modèle avec les Jeux Olympiques⁴⁹ de toutes les panégyries locales que chaque cité aura à cœur de célébrer.

L'échec des conflits entre cités, enfin, a montré la **limite des régionalismes**. L'état de guerre permanent qui ne débouchait sur aucune victoire et affaiblissait tous les Grecs sans exception, en les livrant aux manœuvres des Perses, a précarisé toutes les situations. Au IV^e siècle, les réticences ou l'incapacité athéniennes à s'engager dans des conflits extérieurs pour la défense de l'empire révèle bien cette lassitude. Replié sur lui-même, cherchant son salut dans des religions nouvelles, à vocation personnelle, le Grec du IV^e siècle n'a plus la force morale de croire que la guerre contre d'autres Grecs lui assurera un avenir meilleur. On se bat plus par habitude que par conviction, quand il n'y a pas moyen de vivre autrement. La paix d'Antalcidas⁵⁰ a traumatisé beaucoup de Grecs, elle qui un siècle après les guerres médiques avait offert aux Perses une étonnante revanche : il leur avait suffi d'exploiter les dissensions entre Spartiates et Athéniens pour récupérer les cités d'Asie qu'Athènes avait affranchies. Pour tout Grec sensé, on avait atteint l'absurde. Voilà pourquoi des philosophes comme Platon, d'autres esprits tout aussi puissants, tel Aristote, invitent leurs élèves à dépasser les clivages, à les étudier d'abord, pour ensuite les transcender en imaginant un meilleur état que tous ceux expérimentés jusque-là. Et un Athénien comme Platon ne manquera pas d'audace : constatant qu'Athènes s'était montrée moins forte que sa rivale, il n'hésitera pas à retourner aux modèles doriens (implicitement au modèle spartiate), ceux qui avaient jadis inspiré la plupart des fondateurs de cités, pour en extraire ce qu'ils avaient de meilleur et à proposer à ses élèves, Athéniens pour la plupart, sous la forme d'une Utopie, un modèle d'état aussi éloigné que possible de ce que fut Athènes au V^e siècle⁵¹. Telle était, en effet, l'audace innée des Grecs qu'ils ont toujours osé contester les modèles, par la réflexion autant que par l'action, par nécessité logique autant que par pragmatisme. Car il n'y avait chez eux aucune Autorité supérieure qui contraignait les esprits : leur pensée était humaniste avant tout, non dogmatique,

⁴⁹ Rappelons qu'à Olympie les épreuves étaient exclusivement de caractère athlétique, tandis qu'à Delphes s'y ajoutaient des concours musicaux. Pour ces derniers voir MORETTI J.-C., *Théâtre et société dans la Grèce antique : une archéologie des pratiques théâtrales*, Paris, Livre de poche, n° 585, 2001 ; et pour Olympie, MILLER S., « Organisation et fonctionnement des jeux olympiques », dans *Olympie. Cycle de huit conférences organisées au musée du Louvre par le service culturel, du 18 janvier au 15 mars 1999*, Paris, 2001, pp. 75-125.

⁵⁰ En 387. Pour le contexte, voir, entre autres BENGSTON H., *op. cit. (supra, note 1)*, pp. 165-166 ; CARLIER P., *op. cit. (supra, note bas de page 34)*, pp. 31-35 ; BUCKLER J., *op. cit. (supra, note 34)*, pp. 139-150.

⁵¹ Comme le révèle mieux que tout la place qu'il réserve aux femmes dans la nouvelle Cité idéale, plus spécifiquement l'égalité absolue entre homme et femme, voir SISSA G., « Platon, Aristote et la différence des sexes », dans P. SCHMITT-PANTEL (dir.), *L'Antiquité*, t. I : *Histoire des femmes en Occident* (G. DUBY & M. PERROT, dirs.), Paris, Plon, 1991-1992, pp. 65-99, (rééd., Paris, 2002, coll. « Tempus »).

même si penser n'y était pas sans risques. On dirait aujourd'hui de leur audace qu'elle était subversive ; elle n'était pourtant que l'expression d'une authentique liberté, rien de plus rien de moins. Et en cette liberté résidait alors la capacité à transcender les régionalismes. Isocrate l'illustre idéalement, lui dont la pensée est souvent oblitérée par celle d'un Démosthène, le farouche et suspect opposant de ses projets et de son rêve de panhellénisme.

Les éléments de base de l'union grecque sont donnés par Isocrate dès le *Panégryrique*, auquel nous puiserons l'essentiel des extraits proposés⁵² ici à la réflexion. Le discours fut prononcé en 380, c'est-à-dire à un moment où, après le traité d'Antalcidas, Athènes tente de reconstituer son ancien empire, tirant ainsi le bénéfice des échecs spartiates. C'est donc tout naturellement qu'à ce moment Isocrate justifie l'hégémonie d'Athènes sur la Grèce, mais en lui rappelant quelle était la mission historique qui lui était dévolue jadis : réaliser l'unité panhellénique contre l'ennemi Perse.

Les circonstances expliquent cette prise de conscience très lucide d'Isocrate : on l'a vu, dans le conflit entre Sparte et Athènes, les Perses ont tour à tour soutenu les Spartiates et les Athéniens selon qu'ils étaient les plus faibles du moment. Chaque fois que leur situation respective se rétablissait, le soutien des Perses changeait de camp pour affaiblir celui qui s'était redressé⁵³. La politique perse fut à ce point systématique qu'elle aboutissait inévitablement à la ruine de toutes les cités grecques et qu'elle faisait lentement de la Grèce une zone d'influence perse, asphyxiée par les trahisons et mise à feu et à sang par l'inimitié systématiquement entretenue entre les anciens vainqueurs des guerres médiques. La lucidité d'Isocrate sur ce plan est incontestable et sa grande idée de dresser toute la Grèce contre le barbare était la seule de nature à sauver l'hellénisme. C'est du reste dans ce contexte que l'on ranima autant que possible tous les souvenirs de l'ancienne concorde, comme le prétendu serment qu'auraient prêté à Platées⁵⁴ les Grecs coalisés en 479 face à l'immense armée perse.

⁵² Dans la traduction qu'en ont donnée MATHIEU G. et BRÉMOND E., dans la coll. des Universités de France (1938). Sur les idées panhelléniques d'Isocrate, on peut lire BRINGMANN K., *Studien zu den politischen Ideen des Isokrates*, Göttingen, 1965, coll. « Hypomnemata », t. XIV, pp.19-27, notamment (tout l'ouvrage est utile pour suivre l'évolution de la pensée politique d'Isocrate en parallèle avec l'histoire grecque contemporaine).

⁵³ Toute l'histoire grecque en est scandée, voir CARLIER P., *op. cit. (supra, note 34)* et BUCKLER J., *op. cit. (supra, note 34)*, *passim*.

⁵⁴ Le texte de ce serment est un faux, fabriqué au IV^e siècle. Il n'en est que plus significatif de la prise de conscience « nationale » qui émerge alors. Voir, pour le texte notamment, RHODES P.-J. & OSBORNE R., *Greek Historical Inscriptions 404-323 B.C.*, Oxford, 2003, pp. 440-448, et, pour une trad. fr. commentée, *Inscriptions historiques grecques*, traduites et commentées par BERTRAND J.-M., Paris, 1992, pp. 48-50.

Aucun des arguments du *Panegyrique* n'est vain. Tous procèdent d'une intelligence en profondeur de l'hellénisme. Nous ne pouvons les analyser tous, évoquons au moins les plus importants et les plus significatifs.

L'amour de la patrie, du « sol », tel est le premier argument (§§ 24-25) :

si nous habitons cette <contrée>, ce n'est pas après en avoir expulsé d'autres gens, ni après l'avoir occupée déserte, ni après nous être réunis en mélangeant plusieurs peuples. Si belle et si pure est notre naissance que la terre même d'où nous sommes sortis, nous l'avons occupée sans nulle interruption... ; à nous seuls il appartient de l'appeler à la fois nourrice, patrie et mère.

À ce stade, Isocrate n'a parcouru que la moitié du chemin : il pense en Grec, mais en réservant encore à Athènes le premier rang. Il suffit de dépasser le cadre trop étroit du *Panegyrique* et de remplacer partout Athènes par la Grèce pour y trouver tous les ingrédients d'un authentique panhellénisme. Et en premier lieu le culte commun de Déméter (§§ 28-29) :

Quand Déméter fut arrivée en notre pays, quand elle eut éprouvé de la bienveillance pour nos ancêtres, quand elle eut accordé deux sortes de récompenses, qui sont précisément les plus grandes : les récoltes qui nous ont empêché de vivre à la façon des bêtes, et l'initiation⁵⁵ qui donne pour la fin de la vie et pour toute l'éternité les plus douces espérances, notre cité fut non seulement aimée des dieux mais amie des hommes au point qu'ayant la disposition de si grands biens, elle ne les refusa pas aux autres et donna à tous une part de ce qu'elle avait reçu.

L'importance des fêtes est tout naturellement soulignée (§§ 43-44) :

On fait avec raison l'éloge de ceux qui ont institué les panégories, parce que, grâce à l'usage légué par eux, après des libations et l'abolition de haines existantes, nous nous réunissons et qu'ensuite, mettant en commun nos prières et nos sacrifices, nous nous rappelons notre parenté réciproque et gardons pour l'avenir des sentiments plus bienveillants les uns pour les autres, que nous renouvelons les anciennes relations d'hospitalité... en cela non plus notre cité ne se laissa pas distancer.

Il en va de même pour la culture (§§ 47 & 50) :

Notre cité a si bien distancé les autres hommes pour la pensée et la parole que ses élèves sont devenus les maîtres des autres, qu'elle a fait employer le nom des Grecs non plus comme celui de la race, mais comme celui de la culture, et qu'on appelle Grecs plutôt les gens qui participent à notre éducation que ceux qui ont la même origine que nous.

⁵⁵ Sur l'initiation aux mystères en général, les sources antiques ont été récemment regroupées par SCARPI P., *op. cit. (supra, note 22)*. Le livre de BURKERT W., *op. cit. (supra, note 22 également)* est, dans une vaste et parfois encombrante bibliographie, l'un des plus utiles.

Cette éducation qu'Isocrate exalte, c'est celle que l'on dispensait alors en tout gymnase grec⁵⁶. Athènes n'en eut jamais le monopole, même si elle en a livré les plus éclatantes manifestations⁵⁷. C'est dans les gymnases avant tout que philosophes et poètes formaient la jeunesse, autant que d'autres maîtres qui les y entraînaient au combat⁵⁸. Un éphèbe grec, s'il était un guerrier, avait aussi la tête remplie de chants et d'épopées, de ces héros qui de la Macédoine au Péloponnèse, de la Béotie à Syracuse, étaient universels, comme Héraclès, parangon de toutes les vertus grecques. Les références à l'épopée ne manquent jamais pour souligner à quel point l'honneur d'un Grec est d'accueillir sur son sol les exilés en proie au malheur, comme firent les Athéniens quand ils accueillirent les enfants d'Héraclès ou Adraste au retour de son expédition contre Thèbes (§§ 54-58) :

On peut reconnaître le caractère et la puissance de notre cité d'après les supplications qui dès le début nous ont été adressées... Bien avant la guerre de Troie vinrent les enfants d'Héraclès et, peu avant eux, Adraste, roi d'Argos. Celui-ci avait échoué dans son expédition contre Thèbes et, ne pouvant par lui-même faire relever les morts tombés au pied de la Cadmée⁵⁹, il demandait à notre cité de lui prêter assistance en ce malheur commun... Les enfants d'Héraclès fuyaient devant la haine d'Eurysthée et, dédaignant les autres villes comme incapables de les secourir dans leur infortune, ils regardaient la nôtre comme la seule qui pût payer les services rendus par leur père à tous les hommes. (...) Ces gens n'ont pas été trompés dans l'espoir qui les avait fait se réfugier auprès de

⁵⁶ Sur la vie des gymnases on lira DELORME J., *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce, des origines à l'Empire romain*, Paris, *Bulletin de l'École française d'Athènes*, n° 196, 1960, et, sur la vie des éphèbes à Athènes plus particulièrement, PÉLÉKIDIS C., *Histoire de l'éphébie attique. Des origines à 31 avant J.-C.*, Athènes, 1962, coll. « École française d'Athènes, Travaux et mémoires des anciens membres étrangers de l'École et de divers savants », t. XIII.

⁵⁷ Cet aspect essentiel de l'hellénisme est celui qui surviva le mieux à l'époque impériale, où l'on assiste à la renaissance et à la diffusion universelle du gymnase de type grec, dans le prolongement direct des multiples fondations réalisées par les rois hellénistiques en Orient. Une étape décisive a, bien entendu, été la construction, financée par Agrippa, du premier gymnase grec au Champ de Mars (dénommé d'abord *Laconicum*) et de la piscine qui le jouxtait (le *Stagnum*). Pour l'information essentielle à ce propos, voir le *Lexicon Topographicum Urbis Romae* aux éditions Quasar, III (1995), s.v. *Gymnasium Neronis*, IV (1999), s.v. *Stagnum Agrippae*, et V (1999), s.v. *Thermae Neronianae*.

⁵⁸ Comme l'a rappelé une très belle inscription trouvée en Macédoine : GAUTHIER P. & HATZOPOULOS M., « La loi gymnasiarchique de Beroia », dans *Mélétēmata*, t. XVI, 1993.

⁵⁹ Sur ces détails de l'épopée thébaine, on lira les diverses contributions (de Michèle Daumas, Madeleine Jost et Anne Pariente notamment), dans M. PIERART (dir.), actes du colloque *Polydipsion Argos : Argos de la fin des palais mycéniens à la constitution de l'état classique*, BCH, Suppl., n° 22, 1992. Les héros de l'épopée thébaine avaient été représentés dans des groupes statuariers particulièrement imposants, l'un sur l'agora d'Argos (voir l'étude d'Anne Pariente), l'autre à Delphes, qu'analyse minutieusement J.-Fr. BOMMELAER, dans le même volume, mais aussi dans *Guide de Delphes* (op. cit., supra, notre 48), pp. 113-115.

nos ancêtres. Ceux-ci supportèrent la guerre pour les morts contre les Thébains, pour les enfants d'Héraklès contre le puissant Eurysthée.

Nous ne sommes pas ici dans l'histoire, mais dans le temps du mythe. Il suffit d'y croire pour que le mythe devienne plus puissant qu'un souvenir. C'est donc tout naturellement à la guerre de Troie que songe Isocrate quand il évoque l'inévitable guerre contre les Perses (§§ 158-159) :

Notre hostilité naturelle contre les Perses est si grande que les légendes qui nous occupent le plus agréablement, sont celles qui parlent des Troyens et des Perses... On peut remarquer que la guerre contre les Troyens nous a inspiré des hymnes, et les guerres contre les Grecs des chants funèbres, que les premiers sont chantés dans les fêtes et que les autres sont rappelés par nous dans nos malheurs. À mon avis, si Homère est devenu célèbre, c'est parce qu'il a fait un bel éloge de ceux qui ont lutté contre les barbares.

Le plus vigoureux argument porte sur l'arrogance des Perses depuis que les Spartiates ont brisé la ligue maritime d'Athènes qui jusque-là protégeait les Grecs (§§ 133-136) :

Si des étrangers survenaient et observaient la situation présente, ils condamneraient l'insigne folie de nos deux peuples (i.e. Sparte et Athènes), qui s'exposent pour de si petits objets quand ils pourraient sans nulle crainte avoir de vastes possessions, et qui ravagent leurs propres terres sans nul souci d'exploiter l'Asie. Tandis que le Grand Roi n'a rien de plus avantageux pour lui que d'empêcher tout arrêt dans nos guerres intestines, nous autres, nous sommes si loin de bouleverser quelque'une de ses affaires ou de provoquer chez lui des révoltes, que nous cherchons même à l'aider à apaiser les désordres qui l'atteignent par hasard, nous qui le laissons employer l'une et assiéger l'autre des deux armées qui se trouvent à Chypre⁶⁰, alors que toutes deux appartiennent à la Grèce. (...) Nous sommes en conflit à propos des Cyclades, alors que nous avons livré au barbare⁶¹ avec tant d'insouciance des villes si peuplées et des forces si considérables...

On pourrait multiplier les citations en ce sens. Il suffira ici de résumer : si pour donner corps à l'unité, Isocrate recherche tous les points communs qui font des Grecs une nation différente de toutes les autres, son argument le plus prégnant consiste à rappeler constamment aux Grecs qu'ils ont un ennemi commun : les Perses. Le rappel de leurs méfaits est l'élément central de toutes ses démonstrations jusqu'en 346, quand cette fois il s'adressera au roi Philippe II qui est, à ce moment, l'hégémon de fait des Grecs. Devenu membre de l'Amphictionie delphique où il a

⁶⁰ Sur ces événements, voir entre autres CARLIER P., *op. cit. (supra, note 34)*, pp. 34-35.

⁶¹ Allusion douloureuse à l'infamant traité d'Antalcidas, voir *supra*, note 50.

remplacé les Phocidiens⁶², son influence est grandissante. Son intelligence politique, son sens de la stratégie militaire n'échappent pas à Isocrate qui en tire la leçon : voilà le chef dont la Grèce a besoin. Il lui adressa donc sous forme de discours une longue lettre de conseils que nous connaissons sous le nom de *Philippe*. Isocrate y engage le roi à réconcilier en priorité Argos, Sparte, Thèbes et Athènes, les chefs de file de tous les courants d'alliance. Il se trouve que chacune de ces cités est liée par la mythologie à Héraclès, le héros dont se réclament tous les rois de Macédoine : Argos est la patrie des Argéades, le nom de la dynastie macédonienne, c'est à Thèbes qu'Héraclès est le plus honoré, tandis qu'à Sparte règnent encore des Héraklides. Athènes, enfin, avait accueilli les enfants d'Héraclès que pourchassait Eurysthée. Habile utilisation de la mythologie, tout à fait conforme à l'esprit grec.

Isocrate se dit aussi persuadé que le malheur les ayant toutes mises sur le même pied, les cités jadis rivales préféreront les avantages de la concorde aux privilèges dus à leur conduite passée (§ 40) :

Je pense qu'au moment où notre cité ou encore celle des Lacédémoniens commandait à la Grèce, rien de tout cela n'aurait pu être mené à bonne fin, car chacune des deux aurait pu facilement s'opposer à toute tentative. Mais maintenant je n'ai plus la même opinion à leur sujet : je sais que le malheur les a toutes mises sur le même plan, et je pense dès lors qu'elles préféreront les avantages de la concorde aux privilèges dus à leur conduite passée.

Jamais mieux qu'en 346 où tous les adversaires sont épuisés, un tel discours n'était autant de mise. L'orateur a beau jeu de dresser un bilan désastreux de tous les malheurs causés à chaque cité par son obstination à vouloir l'emporter sur la voisine.

L'appel à la gloire, vers la fin de l'envoi, est dans la plus pure tradition hellénique et met en perspective la future expédition d'Alexandre le Grand (§§ 134-136) :

Songe que tous nous possédons un corps sujet à la mort, mais que par la louange, les éloges, la renommée et le souvenir qui nous suit à travers les siècles, nous participons à une immortalité qui mérite d'être recherchée par nous autant que nous le pouvons et au prix de n'importe quelle souffrance. Tu pourrais voir aussi que les plus estimables des simples particuliers ne vendraient leur vie pour rien au monde, mais s'offrent pour mourir à la guerre afin d'obtenir de la gloire ; qu'en général on loue les gens qui désirent des honneurs supérieurs à ceux qu'ils

⁶² Vaincus au terme d'une longue et pénible « guerre sacrée », la troisième, ainsi appelée parce que le principal théâtre d'opérations était Delphes, occupée par les Phocidiens, et l'un des enjeux le contrôle du sanctuaire. Éliminés de l'amphictionie à la suite de cette défaite, les Phocidiens furent condamnés au paiement d'une lourde amende pour prix de leur sacrilège, cf. entre autres Diodore, XVI, 60.2. Les deux places qu'avaient occupées à l'amphictyonie les Phocidiens furent alors attribuées au roi de Macédoine qui faisait son entrée solennelle dans le concert des nations « grecques », voir LEFÈVRE J.-F., *op. cit. (supra, note 47)*, pp. 31-32. Pour le contexte général, voir CARLIER P., *op. cit.*, pp. 17-132, et BUCKLER J., *op. cit.*, pp. 463-515, (pour ces deux références, voir *supra*, note 34).

ont et que l'on juge trop intempérants et trop vils ceux qui sont insatiables de quelque autre objet. Enfin il arrive souvent que notre richesse et notre puissance tombent aux mains de nos ennemis, mais pour le dévouement que nous témoignons la foule et pour tout ce que je viens de te citer, nous ne laissons pas d'autres héritiers que nos descendants.

On peut résumer ainsi l'enseignement majeur d'Isocrate : pour que la Grèce soit en paix, et tout particulièrement Athènes, il faut diriger toute l'énergie grecque – qui lorsqu'elle se déploie entre Grecs épuise et risque d'anéantir le pays – vers un ennemi commun. Et le seul que tous les Grecs percevaient comme tel depuis des lustres, c'était le barbare par excellence, le Perse, qui avait dressé tout au long du IV^e siècle les cités grecques les unes contre les autres, d'autant plus aisément qu'aucune n'avait à elle seule les moyens d'une politique ambitieuse.

D'autre part, Isocrate – qui sait le besoin d'expansion de la Grèce – entend faire de la lutte contre le barbare l'occasion d'annexer de nouvelles terres. Aussi longtemps, en effet, que les Grecs d'Argos, de Sparte, de Mégare, de Locride... avaient des terres nouvelles à conquérir sur le bassin méditerranéen, le trop-plein de population et d'énergie y était consacré. À la fin du VI^e siècle, l'envoi de colonies en grand nombre n'était plus possible et l'exutoire naturel étant bouché, il ne resta aux continentaux qu'à s'efforcer de s'étendre les uns aux dépens des autres : telle est l'origine essentielle des conflits internes des V^e et IV^e siècles. Mais comme tous les adversaires se valaient par le courage, l'endurance et l'intelligence du combat, ces conflits, loin de permettre l'émergence de l'un ou l'autre, épuisaient tous les Grecs, en vain. Avec pour corollaire d'en faire une proie facile pour ceux qui assistaient au spectacle de ses luttes internes. La seule réponse possible à ce mal endémique est celle imaginée par Isocrate : unir les Grecs en leur offrant la perspective de nouvelles conquêtes et le moyen de porter loin le souffle de l'hellénisme. Troublante leçon que nous livre ainsi l'histoire, mais si efficace pour ceux qui l'appliquent qu'il n'en a pas été de plus écoutée dans la longue suite des siècles violents qui ont succédé à l'épopée d'Alexandre le Grand. On y trouve aussi la recette qui fit l'empire romain, poussé, lui aussi, à user de la force par la nécessité d'apaiser les conflits internes en distribuant les terres conquises sur ses « ennemis »⁶³.

⁶³ Mais Isocrate était obligé d'attendre le moment favorable pour convertir les esprits ; il devait compter avec les adversaires de sa politique. Il s'est trouvé que parmi ceux-ci figurait le plus doué de tous les orateurs grecs, Démosthène. Ce farouche patriote, moins pur en ses projets qu'on ne l'enseigne, plus intéressé qu'il ne convenait à un Homme d'État – dont il a certes le charisme, mais pas nécessairement l'abnégation –, restait un homme du passé, préoccupé de la seule gloire de sa patrie, sans apercevoir que les temps nouveaux n'étaient plus ceux d'Athènes, mais de la Grèce tout entière devant laquelle Athènes devait s'effacer. À un moment décisif, Démosthène a freiné l'élan de la patrie. Hasard de l'histoire, aux conséquences à très long terme, puisqu'aujourd'hui encore, par un effet de l'enseignement dispensé dans nos collèges et de l'admiration que l'on voue à juste titre à l'écrivain, la propagande politique de Démosthène continue de troubler les esprits, quand il s'agit de comprendre l'histoire du IV^e siècle et, au-delà, l'histoire grecque. En raison de la

Épilogue

Après l'expédition d'Alexandre et les nouvelles déchirures du temps des Diadoques, la leçon d'Isocrate, incarnée par Philippe II et Alexandre, ne sera pas retenue : contre les Romains les Grecs seront divisés à nouveau et donc vaincus.

C'est qu'après la conquête, en Grèce les vieux démons avaient réapparu : les peuples montagnards de l'Ouest jusque-là largement tenus à l'écart du jeu politique constituaient un réservoir de forces fraîches que rien encore n'avait entamées, qui avaient même appris la guerre en servant dans les armées hellénistiques : les Étoliens n'étant pas mûrs pour accepter une loi commune, ils joueront les trouble-fête et s'opposeront par intérêt à leurs voisins du Nord du Péloponnèse, les Achéens, mais aussi à tous les héros fatigués que sont alors Athéniens, Spartiates et Macédoniens. Le régionalisme se réveillait. Un Aratos de Sicyone, un Philopoumène s'efforceront bien à leur tour de prêcher la concorde, mais trop souvent au bénéfice de leurs compatriotes immédiats. Et cela est d'autant plus regrettable que l'adversaire du moment, le Romain, on le connaît moins que le Perse de jadis, et il est redoutable. Car il peut tenir aux Grecs leur langage : il s'est d'abord présenté en admirateur et en défenseur de l'hellénisme..., autant toutefois qu'en vengeur des Troyens. Il affiche aussi une réelle sympathie pour les traditions spartiates où les descendants des bergers de Rome retrouvaient l'écho de leurs antiques fêtes : d'un coup revenaient à la surface les vieux clivages. Et pour marquer sa conquête, Rome atteindra la Grèce au plus profond en détruisant le symbole de l'hellénisme, Corinthe, la ville où par deux fois les Grecs s'étaient coalisés pour résister au Perse, en 481 et en 338, quand aux deux extrêmes de la période classique ils avaient oublié leurs divergences régionales pour se comporter en nation.

personnalité et des qualités littéraires de Démosthène, le conflit entre Athènes et Philippe – qui est en réalité secondaire dans la politique du roi – a pris dans nos manuels la première place et s'est inscrit dans nos référents culturels comme un événement majeur, alors qu'en regard de la conquête de la Perse il est marginal. Quel paradoxe en tout cas de constater que Démosthène, dans les années 340, à contre-courant d'Isocrate, non seulement fait tout pour dresser la Grèce du Sud contre Philippe, mais encore n'hésite pas à envisager l'alliance avec le Grand Roi (3^e *Philippique*, 70), désignant en Philippe, suprême imposture, un fils non légitime de la Grèce.

L'identité « wallonne » des Wallons de Suède (XVII^e-XXI^e siècles)¹

Luc COURTOIS

Être « wallon » aujourd'hui en Suède vaut son pesant de noblesse. La mémoire collective suédoise conserve en effet le souvenir prestigieux des « *valonbruk* », ces grands complexes intégrés de forges mis en valeur au XVII^e siècle par des migrants « wallons » et localisés principalement dans l'Uppland (Forsmark, Gimo, Leufsta, Österby, Söderfors, etc.). Il subsiste des villages wallons ; un certain nombre de noms de famille et de termes techniques contemporains sont wallons ; une musique populaire et un folklore spécifiques des « forges wallonnes » demeurent très vivants ; etc. Organisées en véritables ensembles industriels, les « forges » wallonnes comprenaient, entre les bâtiments de travail (hauts fourneaux, forges, ateliers, etc.) et le manoir du propriétaire, un quartier d'habitations où étaient logés les ouvriers et leur famille. Comprenant église, école, magasin, infirmerie, hospice, etc., ces villages industriels sont apparus à d'aucuns comme une préfiguration de la Suède moderne et de son modèle social. Il est dès lors prestigieux d'être « wallon », au sens suédois actuel, c'est-à-dire, en réalité, d'être suédois d'ascendance wallonne lointaine.

Qu'en est-il réellement de l'identité de ces Wallons de Suède et quel est le rapport de cette identité avec celle des Wallons de Belgique d'aujourd'hui ? Cela revient à s'interroger sur la question de savoir quel est le substrat historique des faits relatifs à l'émigration véhiculés par la mémoire (1. *De la mémoire à l'histoire : déconstruire le mythe*), d'une part, et, en retour, sur la question de savoir quelle peut-être l'apport « légitime » d'une relecture historienne de la mémoire au débat citoyen actuel en termes d'identité wallonne, d'autre part (2. *De l'histoire à la mémoire : l'identité wallonne comme construction symbolique suédoise*).

¹ Le présent article doit une bonne part de sa substance à l'ouvrage L. COURTOIS, M. DORBAN & J. PIROTTE (dirs.), *De Fer et de Feu. L'émigration wallonne vers la Suède. Histoire et mémoire (XVII^e-XXI^e siècle)*, Louvain-la-Neuve, 2003, coll. « Publications de la Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. IV, (qui a également paru en suédois : A. FLORÉN et G. TERNHAG (dirs.), *Valloner. Järnets människor*, Uppsala, 2002).

1. De la mémoire à l'histoire : déconstruire le mythe

1.1. Les Wallons de Suède : une part importante de la mémoire collective suédoise

D'une manière générale, à quoi tient cette étonnante mémoire du fait wallon en Suède ? En fait, les artisans wallons, spécialisés principalement dans les métiers du fer (affineurs, marteleurs, charpentiers, dresseurs de meules ou charbonniers, etc.), se sont pour une part installés dans des « communautés de forges » (les « *bruks* »), ensembles bâtis relativement isolés des autochtones et où, fiers de leur origine et de leur savoir-faire technique moderne (la « méthode wallonne »), ils ont développé des formes de vie collective très organisée, identifiées en Suède comme étant spécifiquement « wallonnes ». Il se fait que pour une raison purement accidentelle – l'absence de charbon de terre pour exploiter de façon industrielle les excellents gisements de minerai de fer locaux – la sidérurgie suédoise a continué à utiliser l'antique méthode wallonne de production jusqu'au XX^e siècle. Les communautés de forges wallonnes ont donc survécu jusque dans l'Entre-deux-guerres, et avec elles, la conscience d'un héritage, réel ou supposé, spécifiquement wallon².

Par ailleurs, au moment précis où les dernières forges wallonnes fermaient leurs portes, la peur de perdre cet « héritage wallon » a conduit à la création, en 1939, d'une Association des Wallons de Suède dont le but était d'assurer la survie de l'« esprit des forges », esprit présenté comme pototypique de l'esprit social-démocrate moderne de la Suède. C'est en ce sens que l'historien suédois Anders Florén a pu parler du Wallon comme métaphore du Suédois moderne³ : c'est au moment précis où les forges vont s'éteindre définitivement que prend corps le projet social démocrate qui peut ainsi récupérer l'image positive des « *bruks* » comme préfiguration historique du nouveau modèle social mis en avant... Notons que cette association des Wallons de Suède a publié, à partir de 1943, un petit bulletin très vivant, qui entretenait des liens puissants entre les descendants des antiques forgerons wallons⁴.

² Du côté suédois, la littérature est pléthorique : RAHMSTRÖM H., *Bidrag till en bibliografi om vallonererna*, Stockholm, 1963, avait en son temps repéré plus de 1500 titres ! Pour un premier bilan bibliographique vu du côté belge, voir COURTOIS L., « L'émigration wallonne vers la Suède au XVII^e siècle : un premier bilan historiographique et bibliographique », dans *De fer et de feu...* pp. 51-67.

³ FLORÉN A., « Le "Wallon" comme métaphore. Quelques réflexions suédoises », dans L. COURTOIS & J. PIROTTE (dirs.), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-la-Neuve, 1994, coll. « Publications de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Série Recherches », t. I, pp. 109-129.

⁴ Voir le numéro jubilaire du 50^e anniversaire : *Vallonättlingen. Medlemsblad för Sällskapet Vallonättlingar*, 1994, n° 4.

Tout ceci explique l'existence, dans le grand public, d'un « mythe wallon », dont on pourra se faire une idée en lisant le récit pictural qu'a réalisé un artiste suédois contemporain, Sixten Haage⁵. Fasciné par la sidérurgie wallonne ce dernier a réalisé une série de lithographies consacrées à l'épopée wallonne de Suède, qui ont été en leur temps exposées en Belgique. Ces lithographies sont accompagnées d'un commentaire, discutable sur le plan scientifique, mais très révélateur de la perception actuelle des Wallons en Suède, dans le grand public.

1.2. Du côté wallon : une redécouverte « accidentelle »

Dans l'imaginaire collectif belge – et plus spécialement wallon – l'aventure suédoise des forgerons wallons du XVII^e siècle n'a été redécouverte que tardivement, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et de manière fortuite⁶. C'est que dans la zone de départ, l'émigration a été un phénomène ponctuel et qui le plus souvent, n'a pas pris de formes socialement repérables (on oublie vite ceux qui partent). Dans un premier temps, cette redécouverte s'est opérée autour de la personnalité de Louis de Geer, à partir des « épopées » hollandaises produites par la famille elle-même⁷. Dans un second temps, le noyau biographique familial de départ s'est enrichi d'éléments d'information relatifs aux migrants, grâce aux récits d'un chercheur suédois publiés dans un bulletin d'archéologique locale.

Précisons ! La première émergence de l'émigration wallonne de Suède dans la conscience historique belge contemporaine est liée à la notice en néerlandais publiée en 1834 sur de Geer⁸. Cette biographie, en effet, a donné lieu à une traduction française publiée en 1846, dans la *Revue de Belgique*⁹ et rééditée l'année suivante sous forme de brochure¹⁰. Cette notice retraçait sommairement le parcours de Louis

⁵ Voir HAAGE S., *Les Wallons en Suède. Récit pictural*, s.l.n.d., [Bruxelles, 1987].

⁶ Malgré l'existence de notices plus anciennes, mais difficilement accessibles ou d'un intérêt très limité. Voir BORMANS S., « À Messieurs les membres de l'Institut archéologique liégeois », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, 1874, pp. 428-430, qui cite : DE GEER L., *Commentarii de Gente De Geeriana*, Stockholm, 1817 ; ID., *Notice historique sur la famille De Geer par deux de ses membres à l'intention des autres*, Utrecht, 1843 ; etc. Nous avons également relevé une notice plus tardive (DE GEER D'OUDEGAIN J.-J., *Notice généalogique concernant la famille de Geer par un de ses membres*, Utrecht, 1897), mais qui ne semble guère avoir été diffusée en Belgique.

⁷ Sur Louis de Geer (1587-1652), voir, faute de mieux, RALENBEEK C., « de Geer (Louis) », dans *Biographie nationale* [= B.N.], col. 87-91.

⁸ DE GEER VAN JUTFAAS J.L.W., *Lodewyk de Geer van Finspong en Leufsta (1587-1652). Eene bydrage tot de handelsgeschiedenis van Amsterdam in de zevent. eeuw*, 1^e éd., La Haye-Amsterdam, 1834 (2^e éd., La Haye, 1841 ; 3^e éd., Utrecht, 1852).

⁹ DE VAN DE VEN R., « Louis de Geer », dans *Revue de Belgique*, t. III, 1846, pp. 271-284.

¹⁰ *Louis de Geer. Notice historique (1587-1652)*, nouv. éd. revue et corrigée, Bruxelles, 1847, elle même rééditée rapidement, semble-t-il : « Louis de Geer, de Liège », dans *La Belgique communale*, avril 1847, n° 1, pp. 394-402.

de Geer comme industriel en Suède, puis comme banquier et agent de la dynastie suédoise.

En 1874, parut dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, deux articles consacrés à *Louis de Geer et la colonie wallonne en Suède au XVII^e siècle*¹¹, qui relataient l'épopée des Wallons vue par un professeur suédois de la fin du siècle passé, nous l'avons dit, un certain Fredrik Wiberg¹², qu'avait rencontré par hasard à Stockholm un liégeois, le professeur Bormans, de l'Université de Liège¹³, à l'occasion d'un congrès de philologie classique. Ces deux articles marquent en fait la première redécouverte, du côté wallon, de l'émigration du XVII^e siècle comme telle et constituent le point de départ d'un intérêt constant pour les lointains cousins nordiques. L'article de Wiberg, en ce qu'il s'attache surtout à présenter la personnalité et l'œuvre de Louis de Geer et en ce qu'il publie les premières listes belges de patronymes wallons de Suède (Laffineur, Marteleur, etc.) et de mots techniques suédois empruntés au wallon (gueuze, gouyard, etc.), a, pour des décennies, fourni l'essentiel de l'information disponible chez nous et ainsi orienté les recherches en direction des approches biographiques et linguistiques.

Il est également à l'origine de notre représentation classique du « Wallon de Suède », représentation quelque peu mythique et dont le contenu, formulé plus tard avec précision par un pasteur suédois (Per Pehrsson, prédicateur des forges wallonnes de Österby à la fin du siècle passé), était particulièrement susceptible de fasciner les Liégeois de 1874, dont les ancêtres avaient fourni les plus gros contingents de migrants. On notera que les traits donnés comme caractéristiques du Wallon suédois à l'époque sont à peu de choses près ceux que l'on retrouve magnifiés dans le récit contemporain de Sixten Haage, qui date de 1986...

« Quant à la population wallonne encore actuellement employée aux mines et usines de Dannemora, voici en quels termes s'exprime à leur sujet un de ses pasteurs : 'Ces ouvriers ont en général le teint brun, les yeux foncés, le nez aquilin, les cheveux noirs ; leur langage se caractérise par la franchise et la hardiesse des expressions. Susceptibles, même pour des choses de peu d'importance, ils montrent un esprit droit et sagace. Quoique très-dociles (*sic*), on leur reproche une certaine rudesse et une opiniâtreté qu'il est difficile de vaincre. Néanmoins, ils surpassent

¹¹ BORMANS S., *op.cit.*, pp. 427-437, et WIBERG Ch.-F., « Louis de Geer et la colonie wallonne en Suède au XVII^e siècle », *ibid.*, pp. 438-482.

¹² Carl Fredrik Wiberg (1813-1881), historien suédois, professeur au gymnasium de Gävle (Uppland) de 1847 à 1881, conseiller municipal de 1862 à 1881. Spécialiste de l'archéologie préhistorique nordique il a écrit sur les relations de la Scandinavie avec la Méditerranée et est l'auteur de plusieurs manuels d'histoire et de géographie à l'usage de l'enseignement suédois.

¹³ Sur Stanislas Bormans (1835-1912), archiviste aux Archives de l'État de Liège (1857), avant d'entamer une carrière académique à l'Université de Liège (1885), membre de Commission royale d'histoire et de l'Académie (1874), ancien secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, voir CUVELIER J., « Notice sur la vie et les travaux de Stanislas Bormans, membre de l'Académie », dans *Annuaire de l'Académie*. 1924, Bruxelles, 1924, pp. 263-309.

encore, par l'intelligence comme par la douceur de leurs mœurs, les paysans suédois, dont ils se distinguent du reste par leurs noms. Dans leur bouche, la prononciation du langage suédois devient lâche et traînante. Il n'ont retenu de l'idiome wallon que quelques mots, généralement des termes techniques se rapportant à leur industrie. Dans leurs demeures règnent au plus haut degré l'ordre et la propreté, et eux-mêmes, lorsqu'ils sont revêtus de leurs habits du dimanche, se font remarquer par une véritable élégance¹⁴.

Ces deux sources initiales, sagas familiales et interprétation savante de l'image « populaire » suédoise des « Wallons », étaient pour une part d'ordre mythique, mais elles ont nourri l'ensemble des représentations belges du phénomène jusqu'à nos jours.

2. De l'histoire à la mémoire : l'identité wallonne comme construction symbolique

Passée au crible de l'analyse de la critique historique, que reste-t-il de la mémoire – représentation collective « spontanée » du passé – pour ce qui concerne l'épopée des forgerons wallons partis vers la Suède au XVII^e siècle ? En fait, au-delà de l'amplification mythique dont il faut reconnaître l'importance, il n'en demeure pas moins un substrat historique « solide ». On ne prête qu'aux riches : si ce substrat historique a permis, en Suède comme en Wallonie, un réinvestissement mémoriel, c'est que le référent événementiel le permettait. Par ailleurs, « s'il n'est pas », selon l'adage, « de peuple sans histoire », il n'est pas non plus de peuple sans mémoire. Plutôt que de nier cette dernière affirmation, le présent article invite plutôt à un glissement, critique cette fois, de l'histoire à la mémoire : même ramenée à ses exactes dimensions historiques, l'épopée des « Wallons de Suède » mérite légitimement d'être prise en compte dans l'image que les Wallons ont – et qu'ils donnent – d'eux-mêmes aujourd'hui.

2.1. En deçà du mythe : un substrat historique solide

Au-delà d'une question préjudicielle à trancher – l'identité des sens ancien et actuel du mot « wallon » –, on peut admettre, du point de vue wallon, qu'un certain nombre de données relatives à l'émigration du XVII^e siècle vers la Suède sont bien établies, tant en ce qui concerne la figure de Louis de Geer, qu'en ce qui concerne la technologie wallonne de l'époque.

S'agissant de « Wallons » au XVII^e siècle on peut évidemment d'emblée se demander, dans la mesure où la Wallonie est une création récente de la Belgique, ce que signifie réellement cette désignation à l'époque. En fait, étymologiquement, le

¹⁴ WIBERG Ch.-F., *op. cit.*, p. 458.

mot « wallon » sert alors à désigner, dans un ensemble germanique, tous ceux qui sont de langue romane (ou celte)¹⁵. C'est ainsi qu'on trouve régulièrement dans les textes suédois contemporains l'expression synonyme « homme français » (« *Frenchman* ») pour désigner ces « étrangers qui parlent français » (en fait une langue romane). Mais en réalité les mots « wallons » (puis, bien plus tard, au XIX^e siècle, « Wallonie »¹⁶) ne sont pas tombés du ciel : c'est précisément la continuité historique du caractère roman dans un ensemble germanique (les Pays-Bas du Sud, puis la Belgique), qui a amené à désigner par le néologisme « Wallonie », la partie romane de cet ensemble. Et à y regarder de plus près, en effet, c'est bien de nos régions (principauté de Liège, duché de Luxembourg et duché de Bouillon) que sont principalement originaires les « Wallons » de Suède : ils proviennent à l'époque d'un espace « wallon » (de langue romane) qui, plus tard, deviendra wallon au sens actuel (de Wallonie).

Sur le plan du substrat historique, ensuite, s'il est vrai que Louis de Geer peut être considéré comme un « marchand de canons », il n'en est pas moins vrai qu'il se révèle un financier avisé et habile, très « moderne » pourrait-on dire, par les techniques qu'il utilise : internationalisation du capital, concentration horizontale à travers un véritable réseau financier européen, concentration verticale grâce à la maîtrise de toutes les phases de production et de distribution, etc.¹⁷

Du point de vue technique, les forgerons de nos régions ont acquis une maîtrise exceptionnelle de certains processus industriels dans le domaine des hauts fourneaux (méthode indirecte) et des forges d'affinage : méthode, dite « wallonne » en Suède, de transformation de la fonte en fer en barres par un procédé à double foyer (un feu de chauffage et un feu d'affinage), très performante, par opposition à la méthode dite « allemande », à simple foyer¹⁸.

Les artisans performants que de Geer recrute pour ses entreprises scandinaves peuvent être évalués à 1 200 à 2 000 environ, ce qui, dès lors que l'on y ajoute les familles, constitue un chiffre malgré tout impressionnant pour l'époque. Si,

¹⁵ Voir ici surtout HENRY A., *Histoire des mots Wallons et Wallonie* (Notre histoire), Mont-sur-Marchienne, 1990 (3^e éd.).

¹⁶ Voir GERMAIN J., « La pré-histoire "latine" du mot Wallonie », dans L. COURTOIS, J.-P. DELVILLE, F. ROSART & G. ZÉLIS (dirs.), *Images et paysages mentaux des XIX^e et XX^e siècles de la Wallonie à l'Outre-Mer. Hommage au professeur Jean Pirotte à l'occasion de son éméritat*, Louvain-la-Neuve, 2007, pp. 35-48.

¹⁷ Voir ici NERGÅRD M.-B., « Louis de Geer et consorts. Une étude sur l'établissement des entrepreneurs liégeois en Suède au début du XVII^e siècle », dans *De fer et de feu...*, pp. 197-208, qui est bien informée de l'abondante littérature suédoise.

¹⁸ Voir RYDEN G., « La méthode wallonne en Suède », *ibid.*, pp. 209-224. Citons également ici, deux synthèses relativement récentes : H.-W. HERRMANN & P. WYNANTS (dirs.), *Mutations de la sidérurgie du XVI^e siècle à 1960* (Colloques Meuse-Moselle, 1), Namur, 1997, et FLORÉN A., *Vallonskt järn. Industriell utveckling i de södra Nederländerna före industrialisation*, Uppsala, 1998, coll. « Opuscula historica Upsaliensia », 20.

lorsqu'ils s'installent isolément dans des forges où ils sont minoritaires, ils s'assimilent rapidement, il n'en est pas de même dans les grands complexes réputés depuis « wallons ». Dans ces derniers, ils constituent effectivement une aristocratie professionnelle qui cherche à protéger son savoir-faire technique et que convoitent les maîtres de forge. Le « bruk » cependant, ce vaste complexe métallurgique intégré organisé de façon paternaliste n'est pas une importation wallonne : on n'en trouve en effet guère de modèle à l'époque en Wallonie, où l'organisation du travail obéit à une logique de dispersion géographique¹⁹ ! Il s'agit plutôt d'une conséquence d'un projet d'emblée très centralisé : c'est la couronne suédoise qui est le moteur de l'industrialisation et qui conçoit dès lors des plans d'ensemble intégrant toutes les phases de production.

Au-delà de l'apport technologique indiscutable, néanmoins, d'autres aspects d'un héritage wallon se maintiennent bel et bien, un certain temps au moins. Sur le plan religieux, les Wallons qui s'installent dans l'Uppland sont encadrés par des pasteurs réformés financés par de Geer. Ils constituent dès lors des îlots « calvinistes » dans un océan luthérien. Il s'agit d'une tolérance concédée aux maîtres de forge – pour des raisons linguistiques notamment –, mais qui ne survivra pas aux tensions religieuses entre confessions²⁰. Plus durable est l'héritage linguistique wallon. Outre un certain nombre de termes techniques passés dans le lexique suédois (« gueuse », « goujard », etc.)²¹, la Wallonie a donné à la Suède un certain nombre de ses patronymes romans : quelle surprise de trouver aujourd'hui sur une route de l'Uppland un magasin forestier à l'enseigne d'un certain « Hubinette »²² ! Par contre, la harpe à clefs (en suédois : *nyckelharpa*), si elle est bien un instrument caractéristique des forges wallonnes de Suède, n'est pas un instrument wallon, même si l'on peut y voir un équivalent des instrumentrs utilisés autrefois dans nos régions²³...

2.2. On ne prête qu'aux riches

Le bilan historique, même dépouillé de ses scories mémorielles, reste important. Ce n'est en fait pas étonnant si l'on admet qu'en cette matière comme en d'autres, on ne prête qu'aux riches ! Ne devient pas « légende » n'importe quelle historiette dépourvue de tout ancrage dans la réalité du passé. Pour qu'un récit se hisse au rang

¹⁹ Voir ici FELTZ C., « « Lieux et paysages de la sidérurgie en Wallonie du Sud et à ses frontières. Évolution du XVI^e au XX^e siècle », dans *De fer et de feu...*, pp. 121-147.

²⁰ HALLANDER T., *Vägen in i sockenkyrkan. De uppländska vallonernas religiösa assimilation. 1636-1693*, Uppsala, 1999, 247 p. (voir résumé en anglais, aux pp. 181-187).

²¹ LEGROS É., « Éléments romans dans le parler des forgerons "wallons" de l'Uppland », dans *Mélanges de philologie romane offerts à K. Michaëlsson*, Göteborg, 1952, pp. 311-315.

²² GERMAIN J., « Des noms wallons pour la Suède », dans *De fer et de feu...*, pp. 159-165.

²³ TERNHAG G. et BOSTRÖM M., « La harpe à clefs, un instrument "wallon" ? », *ibid.*, pp.263-272.

de mythe, il lui faut un substrat historique indiscutable, condition indispensable à son efficacité symbolique dans le public-cible auquel il est destiné.

Certes, en Suède, le prestige actuel des « Wallons » – c'est-à-dire, en fait, des descendants des Suédois ayant habité les forges « wallonnes » – est lié au discours politique social-démocrate de l'Entre-deux-guerres, qui récupère le potentiel mémoriel wallon au service du projet d'État-Providance²⁴ : les communautés de forge, où tout est organisé au profit du travailleur (école, hospice, etc.), ne préfigurent-elles pas la société rêvée par le mouvement ouvrier suédois ? C'est d'ailleurs à la même époque – mais c'est beaucoup moins glorieux – qu'émerge l'idée d'une « race » wallonne incarnant ici les valeurs-types du Suédois moderne, au contraire du Tzigane personnifiant, lui, toutes les dérives sociales²⁵... Mais, redisons-le, la récupération métaphorique du XX^e siècle n'opère pas sur un vide historique, et moins encore, sur un néant historiographique²⁶ ! Oui, les biographies de Louis de Geer, sont largement hagiographiques. Mais ce n'est pas un personnage légendaire. Certes, on peut chiffrer, au XVII^e siècle, la production de fer « wallon » – c'est-à-dire en fait obtenu par la méthode « wallonne » –, à environ 15 % de la production suédoise. Mais les forges wallonnes sont bien peuplées en bonne partie de descendants wallons et 15 % de la production, c'est loin d'être négligeable. Même si cela n'autorise peut-être pas à qualifier de Geer de « père de l'industrie suédoise »²⁷... Et pourtant, ces 15 % étaient les plus prisés sur le marché international et ils ont fourni à la Suède ce surcroît technologique qui a contribué à l'émergence de ce pays au XVII^e siècle et à son accession au rang de grande puissance européenne de ce temps.

Dans la même perspective, il convient de souligner que le récit de Wiberg – qui a connu la fortune historiographique que l'on sait chez nous –, date de 1874, c'est-à-dire bien avant l'apparition du discours social-démocrate de l'Entre-deux-guerres²⁸. Il en est de même pour les études du pasteur Pehr Pehrsson, sur ses paroissiens wallons d'Österby, qui datent de 1899 et 1905, et qui recoupent largement l'approche flatteuse de Wiberg²⁹. En fait, l'utilisation de la métaphore wallonne mise en œuvre

²⁴ FLORÉN A., « Le "Wallon" comme métaphore », *op. cit.*

²⁵ DELPORTE V., « Genèse d'une image raciale du "Wallon" en Suède », dans *De fer et de feu...*, pp. 291-306. Cette image négative du Tzigane disparaîtra du paysage symbolique suédois après la Seconde Guerre mondiale...

²⁶ COURTOIS L., « L'émigration wallonne vers la Suède au XVII^e siècle : un premier bilan historiographique et bibliographique », *ibid.*, pp. 51-67.

²⁷ Voir NIJMAN D.J., « Louis de Geer (1587-1652), vader van de Zweedse industrie ? », dans *Tijdschrift voor geschiedenis*, t. CIV, 1991, pp. 213-232.

²⁸ Pour rappel, cfr WIBERG Ch.-F., « Louis de Geer et la colonie wallonne en Suède au XVII^e siècle... ».

²⁹ PEHRSSON P., *De till Sverige inflyttade Vallonernas religiösa förhållanden. En studie öfver svenskt församlingslif och religionslagstiftning på 1600-talet*, Uppsala, 1905 ; ID., *Ur Österby bruks och vallonernas krönika*, Uppsala, 1899.

par les sociaux-démocrates suédois dans les années 1920 s'enracine déjà dans un riche terreau mémoriel. Ce terreau, comme toujours alimenté en partie par les reconstructions édulcorées du souvenir, se nourrit néanmoins également de débris factuels objectifs. La beauté majestueuse des sites wallons actuels, du point de vue des maîtres de forges, renvoie à un mode de vie proprement aristocratique. Du point de vue des ouvriers, la structure spatiale de ces sites amorce un phénomène de concentration qui préfigure les modèles du *factory system* mis en place par la Révolution industrielle. Et ce phénomène induit également une sociabilité ouvrière pré-industrielle : émergence d'une certaine « conscience de classe » (les forgerons wallons ont conscience d'appartenir à une forme d'aristocratie ouvrière) ; valeurs de « solidarité » (qui s'exprime notamment dans le système paternaliste³⁰) ; etc.

2.3. Juste retour des choses : de l'histoire à la mémoire

Comme l'ont montré certaines études³¹, les identités – que l'historien est bien obligé de constater et donc, d'appréhender sur le plan conceptuel – se structurent autour d'un axe rationnel (les données historiques objectives) et d'un axe de l'imaginaire (les représentations symboliques que le groupe se donne de lui-même). Si l'historien – et c'est son apport à l'idéal de citoyenneté responsable – se doit de passer les mythes collectifs au crible de la critique historique, a-t-il le droit, sous prétexte d'objectivité scientifique, de priver la société à laquelle il appartient d'un indispensable fondement de sa cohésion et de son action collective ? S'il est effectivement des mythes trompeurs, qui cherchent sciemment à falsifier la réalité en vue d'une action dévoyée, il en est d'autres qui sont indispensables à l'agir collectif. À ce titre, ils méritent d'être respectés et pris en compte, de façon lucide, pour ce qu'ils sont : la part de rêve qui nous fait vivre.

Cela dit, si les Wallons d'aujourd'hui sont en droit d'intégrer dans leur mémoire le souvenir de l'aventure – redimensionnée par l'histoire – de nos lointains aïeux partis naguère en quête d'un avenir suédois, ils ne doivent pas perdre de vue que ce que célèbre en Suède le mythe des « Wallons », renvoie avant tout aux valeurs propres suédoises dont la saga des « *valonbruk* » n'est qu'un faire-valoir symbolique.

³⁰ Et qui explique la moindre mortalité infantile dans les grands complexes wallons, liée à un encadrement médical précoce : NORMAN H., « Les conditions démographiques dans deux forges wallonnes d'Uppland : Forsmark et Söderfors (1775-1855) », dans *De fer et de feu...*, pp. 247-260.

³¹ Voir, par exemple, la contribution de PIROTTE J., « Une identité wallonne ? Regard d'historien sur les derniers siècles », *ibid.*, pp. 31-50.

Hispanité et diversité culturelle en Amérique latine¹

Victor Manuel MENDEZ VILLEGAS

Soulignant que « les problèmes des rapports entre le centre et la périphérie se posent en cascade à plusieurs niveaux », les hypothèses exprimées dans la convocation du colloque balisent les deux pôles de ces rapports. D'une part,

L'histoire des Amériques peut-elle se lire comme l'instauration brusque de la domination sans partage de peuples d'origine européenne en éliminant simplement (cas des Indiens Caraïbes) ou en repoussant dans la marginalité la diversité des populations autochtones dominées ?

et, d'autre part,

Les grands empires (Empire romain sous Auguste ? Empire de Charlemagne ? Empire ottoman ? Empire espagnol des Amériques ?) ont-ils voulu, tenté la construction d'identités politiques, avec quelles composantes et avec quel succès ? Comment les tendances plus particularistes ou régionales, les résistances, pouvaient-elles s'exprimer dans ces ensembles, en s'appuyant sur quelles réalités ?

« Domination » et « résistances », voilà les premières clés pour approcher les rapports entre « Hispanité » et « Amérique latine ». Certes, mais ces rapports s'avèrent d'une immense complexité économique, politique, sociale, culturelle, etc., qui s'est constituée au long de plus de cinq cents ans. Je me permets donc de supposer ici assez débattue la signification des termes « identité(s) », « région(es) », « facteur(s) » et « diversité culturelle ». Je retiens notamment, à titre d'hypothèse « axiome », que la langue, les langues, jouent un rôle de facteurs de construction d'identité d'une façon qui rend légitime de parler des grandes aires culturelles unifiées par la langue, par les langues. Rappelons également l'affirmation au sujet de la constitution, parfois évolutive, d'une césure entre langue et politique.

En effet, ce qu'on appelle « Hispanité » et/ou « Amérique latine » apparaît comme une grande mosaïque dont la pluralité et la différenciation internes ne sauraient être

¹ Je remercie le professeur Léonor Lourenço de Abreu de l'Institut des Langues Vivantes de l'Université catholique de Louvain et M. Iñigo Val Eguren, coordinateur du Séminaire de philosophie-Amérique latine de l'Institut supérieur de philosophie de la même Université, pour leur collaboration à l'édification du présent travail.

négligées. Malgré cette diversité irréductible, dire qu'il s'agit des mondes où le portugais et l'espagnol sont les langues les plus parlées ne constitue évidemment pas une généralisation arbitraire. Nous allons voir brièvement quelques-unes des facettes de cette grande mosaïque, prises à différents moments de notre histoire, afin d'éclairer divers aspects des rapports centre-périphérie tissés entre les deux rives de l'Atlantique.

1. « Hispania » n'est pas « Espagne »

Brevitatis causa, les facettes qu'on va présenter relèvent des contextes culturels hispanophones. Avant de poursuivre la problématique, je veux reprendre des propos de ma chère collègue Léonor Lourenço de Abreu au sujet de l'importance des pays lusophones autant dans la péninsule ibérique que dans l'Amérique latine. Celle-ci n'est pas imaginable sans le plus grand état latino-américain, le Brésil. Celle-là n'a pas toujours compris seulement deux états : l'Espagne et le Portugal, mais plusieurs royaumes et d'autres types de juridictions. Le mot « Espagne » est une simple version en langue romane du latin « Hispania ». Mais il ne faut pas oublier qu'« Hispania », pour les Romains, était la dénomination de l'ensemble de la péninsule ibérique comprenant cinq provinces : « Tarraconense », « Cartaginense », « Bética », « Lusitania » et « Galaecia ». Aujourd'hui même, on dit « Iberoamérica » et non pas « Hispanoamérica », quand on veut expliciter l'inclusion des pays lusophones.

Seul pays européen dont les frontières n'ont pratiquement pas bougé au long de huit siècles, le Portugal est également le protagoniste de la première globalisation de l'histoire moderne, au moment charnière de la fin du XV^e au début du XVI^e siècle. À lui de donner « de nouveaux mondes au monde ». C'est dans ce rectangle étroit, coïncé entre les Espagnes et l'Océan, qu'a poussé la *última flor do Lácio*, cousine et proche parente et du galicien et du castillan. Cette langue, langue maternelle et de communication pour plus de 200 millions de locuteurs, est la troisième langue européenne la plus parlée dans le monde et, qui plus est, à l'échelle de quatre continents. À l'aube des Temps modernes, elle servit de langue véhiculaire dans les échanges commerciaux tout le long des côtes africaine et asiatique.

À l'époque glorieuse, le Portugal a pu se vanter d'être à la fois « l'expression singulière et multiforme du “regard européen” sur les autres cultures et miroir du regard de l'Autre sur l'Europe » (Eduardo Lourenço). De nos jours, ce pays œuvre à la mise en place d'institutions transculturelles et transnationales visant à agglutiner l'ensemble des pays de langue officielle portugaise. Ainsi fut créée, en 1994, la Communauté des pays de langue officielle portugaise (PALOP), comprenant, outre le Portugal et le Brésil, cinq États africains issus de l'ancien empire colonial portugais : les Îles du Cap Vert, l'archipel de São Tomé e Príncipe, la Guinée-Bissau, l'Angola et le Mozambique. À l'aube du nouveau millénaire, la lusophonie peut se targuer de compter en son sein un nouvel État, dont le peuple fut durement

malmené après son accession à l'indépendance, en 1975 (annexion à l'Indonésie, etc.). Fait hautement symbolique, le Timor Oriental vient de décider l'adoption du portugais comme langue officielle, à côté de la langue nationale, le *tetum*.

L'univers de la langue portugaise présente plusieurs particularités par rapport à celui de ses consœurs européennes dont les métropoles furent le siège d'autant d'empires coloniaux, particulièrement la France et l'Espagne. D'une part, cette langue présente deux systèmes orthographiques, le portugais (qu'utilisent, outre le Portugal, les États lusophones africains) et le brésilien. Les rapports centre-périphérie se jouent donc sur d'autres bases et codes que ceux mis à l'honneur par la langue française notamment. À plus forte raison lorsqu'il s'agit du géant latino-américain. Aujourd'hui, l'avenir de la langue portugaise trouve bel et bien un de ses enjeux majeurs dans cette *Lusamérica latina* qui entend faire jouer à la langue la sensualité musicale héritée du siècle des découvertes et de *Camões*, qui s'est par ailleurs adjoint des mélodies les plus diversifiées.

« *Minha pátria é a língua portuguesa* ». Ainsi l'écrivait un des hétéronymes (Bernardo Soares) du poète majeur Fernando Pessoa, dans un recueil au titre emblématique : *Livre de l'intranquillité (Livro do desassossego)*. Par-delà mers, océans et projections métaphoriques, Portugais, Africains et Brésiliens s'engagent en fonction de nouvelles perspectives au sein de la vaste étendue des mots que cette langue accueille en son sein. Après avoir mis en exergue le plaisir toujours renouvelé de la langue : « *Gosto de sentir a minha língua roçar a língua de Luis de Camões* », le compositeur brésilien Caetano Veloso l'exprime à sa manière, qui n'est pas étrangère à une mise à mort symbolique du père et qui en appelle à une fraternité humaine qui fasse fi des traumatismes historiques et des ressassements identitaires : « *A língua é minha pátria/E eu não tenho pátria, tenho mátria/E quero fráttria* ».

2. L'espagnol dans le monde

Aujourd'hui environ quatre cents millions de personnes parlent l'espagnol. Jaime Otero dans son travail *Demografía de la lengua española*, diffusé sur Internet à l'adresse http://cvc.cervantes.es/obref/anuario/anuario_99/otero/p03.htm par l'Instituto Cervantes de Madrid propose les données statistiques suivantes (Tableau I et II, ci-dessous).

Le même auteur évalue le nombre d'hispanophones en 2050 à plus de 537 millions de personnes. Il faut souligner le poids de l'« hispanité » aux États-Unis : plus de 20 millions d'hispanophones à l'heure actuelle. D'autre part, la diversité culturelle est également mise en exergue par le nombre considérable des non-hispanophones dans des pays d'anciennes cultures précolombiennes tels que le Guatemala, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie ou le Paraguay. Ces données statistiques nous permettent déjà de nuancer le simplisme géométrique fréquemment associé aux concepts de « centre » et « périphérie » : ne comptant aujourd'hui qu'avec un 10 %

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

des hispanophones, l'Espagne peut-elle prétendre jouer le rôle du centre de l'hispanité ? On reviendra sur cette question.

TABLEAU 1

Hispanophones dans les pays dont le territoire est officiellement de langue espagnole			
	Hispanophones	Population	% d' hispanophones
Argentine	35 300 000	35 409 000	99,7
Bolivie	6 810 000	7 767 000	87,7
Chili	13 080 000	14 583 000	89,7
Colombie	35 850 000	36 200 000	99,0
Costa Rica	3 382 000	3 468 000	97,5
Cuba	11 190 000	11 190 000	100,0
Equateur	11 100 000	11 937 000	93,0
Salvador	5 662 000	5 662 000	100,0
Espagne	38 969 000	39.323.000	99,1
Guatemala	7 270.000	11 242 000	64,7
Guinée Equat.	443 000	443 000	100,0
Honduras	5 718 000	5 823 000	98,2
Mexique	92 890 000	94 275 000	98,5
Nicaragua	4 112 000	4 632 000	87,4
Panama	2 088 000	2 719 000	76,8
Paraguay	2 805 000	5 089 000	55,1
Pérou	19 440 000	24 371 000	79,8
Porto Rico	3 741 000	3 809 000	98,2
Rep. Dominicaine	7 650 000	7 802 000	98,1
Uruguay	3 050 000	3 185 000	95,8
Venezuela	22 060 000	22 777 000	96,9
Total	332 610 000	351 706 000	94,6

TABEAU 2

Hispanophones dans les pays dont le territoire n'est pas de langue espagnole	
Pays	Hispanophones
Allemagne	140.000
Andorre	30.000
Antilles hollandaises (Bonaire et Curazao)	189.602
Aruba	6.000
Australie	97.000
Belgique	50.000
Belize	130.000
Brésil	43.901
Canada	177.425
États-Unis	20.150.000
France	220.000
Philippines	1.816.389
Gibraltar	10.061
Guam	793
Israël	50.000
Luxembourg	3.000
Maroc	20.000
Sahara Occidental	16.648
Suède	56.000
Turquie	23.175
Îles Vierges	13.000
Suisse	123.708

3. Le cri de Saint-Domingue

Les chiffres cités ne devraient conduire à aucun triomphalisme. La dissémination de l'espagnol en Amérique s'est produite au cours d'un processus de véritables catastrophes démographiques. Moins d'un siècle après l'arrivée de Colomb aux « Indes », l'inoubliable 14 octobre 1492, la population aborigène avait été décimée,

réduite de 90 %. Plus de 60 millions d' « indiens » morts² à cause de la violence des guerres de conquête, des travaux forcés, des maladies apportées par les envahisseurs, de la malnutrition. Une perte humaine, culturelle, linguistique, incalculable.

Face à ce déploiement inouï de la domination, des voix de résistance se font sentir très tôt. En septembre de 1510, un premier groupe de quinze frères dominicains arrivent à Saint-Domingue. Ils découvrent la situation de souffrance des Indiens et arrivent à la conviction qu'ils ne peuvent pas se taire. Le 21 décembre 1511, quatrième dimanche de l'Avent, frère Anton de Montesinos, au nom de toute la communauté, prêche du haut de la chaire de vérité :

Je suis la voix de celui qui crie dans le désert de cette île (...) Cette voix est la plus neuve que vous ayez jamais entendue (...) Cette voix vous dit que vous êtes tous en état de péché mortel, et dans le péché vous vivez et mourrez à cause de la cruauté et de la tyrannie dont vous accablez cette race innocente. Dites-moi : quel droit et quelle justice vous autorisent à maintenir les Indiens dans une si affreuse servitude ? Au nom de quelle autorité avez-vous engagé de si détestables guerres contre ces peuples qui vivaient dans leurs terres de manière douce et pacifique, où un nombre considérable d'entre eux ont été détruits par vous et sont morts d'une manière encore jamais vue tant elle est atroce ?

Comment les maintenez-vous opprimés et accablés, sans leur donner à manger, sans les soigner dans leurs maladies qui leur viennent des travaux excessifs dont vous les accablez et dont ils meurent ? Pour parler plus exactement, vous les tuez pour obtenir chaque jour un peu plus d'or.

(...) Ne sont-ils pas des hommes ? N'ont-ils pas une âme raisonnable ? N'êtes-vous pas obligés de les aimer comme vous-mêmes ? (...) Soyez bien sûrs que, dans l'état où vous vous trouvez, vous ne pouvez pas davantage vous sauver que les Maures ou les Turcs qui n'ont pas la foi en Jésus-Christ et qui la refusent³ !

La réaction des autorités espagnoles, avec Diego Colomb, fils de l'Amiral, en tête, est terrible, mais ils ne réussissent pas à obtenir de rétractation de la part des dominicains. Au contraire,

le dimanche suivant, Montesinos remonte en chaire, revient sur le sujet avec de nouveaux arguments et ajoute que la communauté refusera l'absolution à tout colon qui ne libérera pas immédiatement ses Indiens⁴.

Même si la plainte adressée par les colons au roi et au provincial des dominicains en Espagne a pour effet que celui-ci désavoue les frères de Saint-Domingue, les

² Calcul plutôt mitigé. Voir l'Appendice « La cuestión demográfica » dans G. GUTIÉRREZ, *En busca de los pobres de Jesucristo – El pensamiento de Bartolomé de Las Casas*, Salamanca, 1993.

³ Ce texte a été conservé par LAS CASAS dans son *Histoire des Indes*. Il apparaît dans J.-B. LASSÈGUE, *La larga marcha de Las Casas – Selección y presentación de textos*, Lima, 1974, p. 78.

⁴ BERTEN I. *Au nom de Dieu – Les dominicains du nouveau monde et la défense des Indiens*, 1989, p. 7.

dénonciations de ceux-ci, suivies par celles de Bartolomé de Las Casas et de beaucoup d'autres, donneront lieu à la célèbre *Controverse de Valladolid* de 1550 et aux prises de position de l'Université de Salamanque, où avec Francisco de Vitoria débuttera le Droit international.

Dans le cadre de notre réflexion, il me semble important de souligner le fait que ces voix de résistance contre la domination espagnole se sont exprimées aussi en espagnol et par la bouche des Espagnols. Ce fait a été considéré comme un délit de haute trahison. Il ne manque pas d'auteurs considérant Las Casas, Montesinos et beaucoup d'autres défenseurs des Indiens comme des traîtres. La plupart des spécialistes, néanmoins, pensent que c'est chez eux qu'on peut trouver les meilleures vertus de l'« hispanité ».

4. La vision des vaincus

Les récits des « Chroniqueurs des Indes » ont un grand impact sur la conscience européenne. L'historiographie espagnole et portugaise, mais aussi française, anglaise, allemande et italienne, prend un nouvel élan en faisant sujet de leurs études les réalités naturelles et humaines du Nouveau Monde. Mais qu'est-ce que les hommes de ce Nouveau Monde, dorénavant appelés « Indiens » par erreur, ont-ils pensé des « découvreurs » et « conquistadors » ? Comment ont-ils compris leur défaite ?

Étant donnée la destruction des traces des cultures précolombiennes, il ne sera pas possible de trouver toutes les réponses à ces questions, sauf dans le cas des cultures fort développées comme l'aztèque. En effet, les grandes cultures précolombiennes manifestaient un important intérêt pour l'histoire. En plus de la transmission orale et des peintures, les Quechuas avaient développé des méthodes mnémotechniques comme les *quipus* et les anciens mexicains possédaient une écriture, notamment idéographique. En plus, très tôt les Indiens sont arrivés à maîtriser des adaptations de l'alphabet latin pour écrire dans leurs langues originaires.

À la Bibliothèque nationale de Paris se trouve le manuscrit de celui qui est probablement le premier récit indien de la Conquête, rédigé en náhuatl par des Indiens de Tlatelolco vers 1528. Cette première « vision des vaincus » raconte les événements qui vont de l'arrivée des Espagnols (1519) jusqu'à la destruction de Tenochtitlan. Voyons quelques courts extraits :

Ne vous découragez pas ! Ne perdez pas votre âme ! Où irons-nous ?
Nous sommes des Tlatelolcas !
Sur les chemins gisent les morts.
Leurs cheveux se trouvent éparpillés.
Les cervelles sont sur les murs.
Les eaux sont devenues rouges.
N'avez-vous pas compassion pour les pauvres, pour les petits enfants, pour les vieillards ?

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

Ici tout est fini !

Peut-être les vaines paroles peuvent-elles encore faire quelque chose⁵ ?

Malgré tout, malgré l'hécatombe démographique, malgré les campagnes d'« extirpation d'idolâtries », malgré la destruction d'innombrables trésors culturels et artistiques, la voix des Indiens n'a pas pu être réduite au silence. Des XVI^e et XVII^e siècles il y a des lettres de dénonciation et des demandes adressées au roi, ainsi que des écrits de réaffirmation au milieu des malheurs. Le cas de l'Indien péruvien Felipe Guamán Poma de Ayala, mort vers 1615, est tout à fait remarquable. Étant déjà assez âgé, il entreprend un long voyage par les terres du Tawantinsuyu, l'ancien empire des Incas. Il adresse au roi d'Espagne un livre écrit avec un style épistolaire qui a pour titre *Primer Nueva Corónica y Buen Gobierno*. Il y témoigne de la situation d'oppression des Indiens et fait des demandes et des propositions de réforme. Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, on compte plusieurs mouvements indiens dont le plus important est celui dirigé aux Andes par Túpac Amaru II en 1780. Cette révolution est noyée dans le sang.

Un des plus importants dirigeants de la Révolution mexicaine, Emiliano Zapata, dont l'héritage est aujourd'hui revendiqué par l'Armée Zapatiste de Libération Nationale du sous-commandant Marcos au Chiapas, adresse en 1918 ses manifestes aux paysans dans la langue náhuatl :

Fortifions notre union et ainsi nous réussirons ce grand commandement, les principes de terre, liberté et justice ; accomplissons notre travail de révolutionnaires décidés et sachons ce que nous allons faire pour notre petite mère la terre.

Aujourd'hui les peuples originaires des Amériques ne demandent pas d'aumône, ils exigent le respect à leurs droits, à préserver leur langue et leur culture, même leur autonomie. Un poète indien, Natalio Hernández Xocoyotzin exprime cette attitude :

Parfois je pense que nous, les Indiens,
attendons l'arrivée d'un homme
qui peut tout faire,
qui sait tout
qui peut nous aider à résoudre tous nos problèmes.
Néanmoins, cet homme qui peut tout
et qui sait tout
n'arrivera jamais
car il vit en nous,
il se trouve en nous,

⁵ LEÓN-PORTILLA M., *Visión de los vencidos-Relaciones indígenas de la conquista*, Mexico, 2004, pp. 13 sv. Les autres citations de ce point, également traduites par moi, sont de cette même source. Nathan Wachtel, dans un ouvrage titré de façon identique, *La vision des vaincus*, étudie le cas des cultures des Andes.

il marche avec nous ;
il dort encore,
mais il est déjà en train de se réveiller.

Dans un monde menacé par une globalisation rampante – je reprends des propos de Don Miguel León-Portilla –, la voix des Indiens est une annonce d'espérance. Elle nous fait percevoir, parmi beaucoup d'autres choses, que les différences de langue et de culture sont une impérissable source de créativité.

5. L'indépendance des « Espagnes »

Les révoltes des Indiens ayant été écrasées, les mouvements à la faveur de l'indépendance des colonies espagnoles en Amérique sont dirigés par des créoles, c'est-à-dire, des enfants d'Espagnols nés en Amérique, et des métis. L'action des *Libertadores* au cours des premières décennies du XIX^e siècle est assez connue : José de San Martín, Bernardo O'Higgins, Simón Bolívar, Miguel Hidalgo y Costilla, José María Morelos, notamment. Je voudrais traduire un poème célèbre de Bernardino Fernández de Velasco (1783-1851), l'*Apostrophe aux insurgés d'Amérique*, dont on dit que la lecture a fait fondre en larmes le roi Fernando VII :

Gens (vous) qui portez ce drapeau inconnu
Contre la mère patrie ! En vain le monde
de Colomb, de Cortes et de Pizarro
à l'Espagne essaye d'arracher la gloire
d'avoir été espagnol ; jamais les lois,
les rites et coutumes que gardèrent
entre l'or et l'argent, entre l'arôme et la plume,
les peuples d'Atahualpa et Moctezuma,
et que vos propres pères renversèrent,
vous pourrez rétablir : la haine, la vengeance
vous nous jurerez comme des frères perfides,
et déjà de l'indien, esclaves ou seigneurs,
Espagnols vous le resterez et ne serez pas Américains.
Maintenant et toujours l'argonaute osé
Qui de la mer affrontera les fureurs
En jetant l'ancre lourde
Sur les plages aux antipodes distantes,
Verra la Croix du Golgota plantée
Et écouter la langue de Cervantes.

Face à l'indépendance, voilà la vengeance du centre contre la périphérie : suite aux trois siècles de domination coloniale, quoi que vous fassiez, les insurgés, vous resterez chrétiens et hispanophones. Il est, en outre, très intéressant de voir comment le clivage se rapportant aux Indiens est considéré beaucoup plus important que l'opposition entre les Espagnols ibériques et les Créoles d'outremer. Ceux-ci sont

appelés « frères », « perfides », certes, mais « frères » enfin. Par contre, le rapport aux Indiens ne peut être que celui de la domination.

En réalité, au début, la plupart des leaders créoles ne voulaient pas de sécession. En 1812, l'Espagne se trouve envahie par l'armée française. Le roi Carlos IV a abdicé en faveur de son fils Fernando VII ; celui-ci, sous la pression de l'empereur Napoléon, a abdicé en faveur de José Bonaparte. Les peuples des « Espagnes » péninsulaire et d'outremer se déclarent en guerre d'indépendance envers la France et convoquent les *Cortes Constituyentes de Cádiz*. Le péruvien Vicente Morales Duárez, appelé *el primer constitucionalista de Hispanoamérica*, en assure la présidence et le portoricain Ramón Power la vice-présidence... Et pourtant, revenu en Espagne en 1814, Fernando VII méconnaît la Constitution. La monarchie absolue est rétablie : l'Espagne perd l'Amérique.

Même s'il s'agit d'une opportunité ratée, il est intéressant de voir comment les constituants envisagent la création d'une sorte de « communauté de peuples ». Le texte de la Constitution de 1812 commence en disant :

Don Fernando le septième par la grâce de Dieu et la Constitution de la monarchie espagnole, Roi des Espagnes, et en son absence et captivité la Régence du royaume, nommée par les Cortes générales et extraordinaires, à tous ceux qui verront et entendront la présente, sachez : Que les mêmes Cortes ont décrété et sanctionné la suivante Constitution politique de la monarchie espagnole. Au nom de Dieu tout puissant, Père, Fils et Esprit Saint auteur et législateur suprême de la société.

Tout en restant très explicite quant à la référence à Dieu, le roi devient roi constitutionnel et son royaume se décline au pluriel : les Espagnes. L'article premier de la Constitution déclare que « la Nation espagnole est la réunion de tous les Espagnols des deux hémisphères ». Et qui sont donc les Espagnols ? La réponse se trouve à l'article 5 :

Tous les hommes libres nés et domiciliés dans les domaines des Espagnes et leurs enfants. Les étrangers ayant obtenu des Cortes des lettres de naturalisation ou, même sans avoir de telles lettres, ceux domiciliés depuis dix ans dans les territoires des Espagnes et les anciens esclaves qui obtiennent leur liberté dans ces territoires.

Quels sont les domaines ou les territoires des Espagnes ? Afin d'éviter les équivoques, la Constitution fait une énumération de ces domaines dans un strict plan d'égalité, voyons le texte original :

Art. 10. El territorio español comprende en la Península con sus posesiones e islas adyacentes: Aragón, Asturias, Castilla la Vieja, Castilla la Nueva, Cataluña, Córdoba, Extremadura, Galicia, Granada, Jaén, León, Molina, Murcia, Navarra, Provincias Vascongadas, Sevilla y Valencia, las islas Baleares y las Canarias con las demás posesiones de África. En la América septentrional: Nueva España con la Nueva-Galicia y península de Yucatán, Guatemala,

provincias internas de Oriente, provincias internas de Occidente, isla de Cuba con las dos Floridas, la parte española de la isla de Santo Domingo y la isla de Puerto Rico con las demás adyacentes a éstas y al continente en uno y otro mar. En la América meridional, la Nueva Granada, Venezuela, el Perú, Chile, provincias del Río de la Plata, y todas las islas adyacentes en el mar Pacífico y en el Atlántico. En el Asia, las islas Filipinas, y las que dependen de su gobierno.

Voilà la portée de l'« Hispanité », de ce qu'on appelait « les Espagnes », aux débuts du XIX^e siècle. La Constitution n'établit pas de distinction entre les territoires de la métropole et les territoires des colonies. Il est intéressant de retrouver dans cette énumération des noms de territoires qui par après sont devenus des États indépendants ou des actuelles Communautés autonomes à l'intérieur de l'État espagnol.

Plus encore, les articles 18 et suivants déclarent citoyens tous les Espagnols dont les deux lignées ont leur origine dans les domaines espagnols des deux hémisphères et qui sont domiciliés dans un village quelconque des mêmes domaines. Sous quelques conditions, les étrangers peuvent aussi être reconnus citoyens et même les anciens esclaves, appelés par le texte constitutionnel « Espagnols originaires de l'Afrique ».

L'article 28 établit que la base pour la représentation nationale est la même dans les deux hémisphères : la population, le nombre d'« âmes » : un député à Cortes pour chaque 70 000 âmes ou fraction. À ce moment, la population de l'Espagne péninsulaire plus les îles adjacentes était d'environ douze millions tandis que celle de l'Amérique espagnole était d'environ dix-sept millions. L'application de la Constitution aurait donc pu assurer une majorité dans la chambre législative à la représentation des Espagnes d'outremer. Puisque, selon l'article 3, le droit d'établir les lois fondamentales appartient exclusivement à la nation espagnole, les représentants de celle-ci auraient même pu changer la ville capitale du royaume et, comme le roi du Portugal l'avait déjà fait, le monarque des Espagnes aurait pu traverser l'Atlantique...

Mais ce n'est pas cela qui s'est passé. Ce projet juridique de ne plus faire de distinction entre métropole et colonies, d'établir une égalité totale entre les habitants du territoire espagnol originaire, celui de la péninsule ibérique, et ceux des territoires sous souveraineté espagnole en outremer – sauf les esclaves, mais les Indiens et les métis y compris –, a échoué. Ce projet fut vaincu par le retour de l'absolutisme, d'un côté, et par le succès des guerres d'indépendance, de l'autre.

6. Le métissage : « un individu quechua moderne »

Don Miguel León-Portilla achève son Introduction à la *Visión de los Vencidos* en disant :

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

Les textes et tableaux des Indiens et les récits des Espagnols constituent les deux visages de la conquête. Malgré leurs damnations et incompréhensions mutuelles, au fond les deux types d'images sont intensément humains. Il faut les étudier sans préjugés parce qu'ils aideront à comprendre les racines du Mexique actuel, conséquence vivante de la rencontre violente de ces deux mondes (p. x.).

En effet, dans le contexte mondial l'Amérique latine se fait remarquer par la richesse de ses métissages. Le sonnet *Blason* du poète péruvien José Santos Chocano (1875-1934) exprime avec fierté cette nouvelle identité :

Je suis le chanteur de l'Amérique autochtone et sauvage ;
Ma lire a une âme, mon chant un idéal.
Mon vers ne se balance pas pendu à un branchage
Avec un lent va-et-vient d'hamac tropical

Quand je me sens Inca, je rends hommage
Au Soleil, qui me donne le sceptre de son pouvoir royal ;
Quand je me sens espagnol et que j'évoque la période coloniale,
Paraissent mes strophes des trompettes de cristal.

Ma fantaisie vient d'une ascendance maure ;
Les Andes sont en argent, mais le Lion en or ;
Et les deux castes je fonde avec un épique fracas.

Le sang est espagnol et inca est le battement ;
Et de ne pas être poète, peut-être aurais-je été
Un blanc Aventurier ou un Indien Empereur !

Il ne faut pas croire que la présence des Espagnols en Amérique s'est arrêtée suite à l'indépendance. Au contraire, au cours des XIX^e et XX^e siècles, une très grande quantité d'émigrants ont traversé l'Atlantique et ils ont été fort bien reçus. Notamment les exilés d'après la Guerre civile. Il y a encore quatre ou cinq décennies seulement, plusieurs régions d'Espagne étaient plus pauvres que l'Uruguay ou l'Argentine, par exemple. Le grand poète du Nicaragua, Rubén Darío (1867-1916) exprime cette attitude d'accueil dans son *Chant à l'Argentine* :

Hommes d'Espagne multiforme,
Fins andalous sonores,
Amants de fêtes et de taureaux,
Asturiens qui entre rochers
Avez appris à aimer l'auguste
Liberté, Basques élastiques
Comme faits de racines anciennes
Race héroïque, race robuste,
Bras rudes et tête haute ;
Fils de Castille la noble,
Riche d'exploits ancestraux ;
Firmes Galiciens de chêne,

Catalans et Levantins
Qui avez hérité des immortels
Feux des foyers latins ;
Espagnols de la péninsule
Que les traces du passage d'Hercules
Avez vu dans le sol natal :
Ayez ici la campagne parfumée
D'où créer une autre Espagne
En Argentine universelle !

Rubén Darío, celui qui appelle les immigrants espagnols à créer « une autre Espagne », mais « en Argentine universelle », est le créateur du « Modernisme », le premier grand courant littéraire en langue espagnole qui ne soit pas né en Espagne. Au contraire, des auteurs espagnols, comme le Prix Nobel Juan Ramón Jiménez, reconnaissent leur dette envers Darío. Plus récemment, le « boom » international de la littérature en langue espagnole a été l'œuvre d'auteurs ressortissants d'Amérique latine, même si leurs ouvrages ont été édités en Espagne. C'est le cas du Colombien Gabriel García Márquez, par exemple, à qui a été décerné le Prix Nobel de littérature, tout comme aux Chiliens Gabriela Mistral et Pablo Neruda.

Néanmoins, il ne faut pas croire que le métissage est une sorte de baguette magique capable de résoudre tous les problèmes. Au fond de cette nouvelle identité se trouve toujours une certaine déchirure, une tension, une lutte, une volonté de mettre ensemble des mondes différents et même opposés. La vie et l'œuvre du grand romancier péruvien José María Arguedas (1911-1969) est paradigmatique à ce sujet. Métis et hispanophone, né dans les Andes, il passe son enfance au sein du peuple quechua dont il apprend la langue et les valeurs. En octobre de 1968, le prix *Inca Garcilaso de la Vega* lui est décerné. Il l'accepte avec joie comme la reconnaissance « à l'art d'un individu quechua moderne » dont le but a été celui d'universaliser le lien entre ce qu'il appelle deux nations : l'indienne et la créole. Le rapport entre celles-ci, souligne Arguedas, ne doit plus être celui de la domination :

Je suis un péruvien heureux et fier qui parle en chrétien et en indien, en espagnol et en quechua. Je voulais convertir cette réalité en langage artistique et j'ai réussi, semble-t-il.

7. Réflexions finales

Nous avons commencé ce parcours en parlant de « centre » et de « périphérie », de « domination » et de « résistance ». Tout en restant vraies, ces catégories se montrent un peu rigides pour rendre compte de la complexité du sujet « Hispanité et diversité culturelle en Amérique latine ». Aujourd'hui, l'hispanité ne peut plus être réduite à l'Espagne et l'Amérique latine ; elle ne peut pas non plus être réduite à ses composants d'origine hispanique. En effet, vers l'Amérique latine ont convergé

plusieurs flux migratoires dont l'africain et même l'asiatique ne sont pas les moins importants.

Un des traits les plus remarquables de la domination espagnole en Amérique a été sa longue durée : quatre siècles pour Porto-Rico et pour Cuba, trois pour la plupart des pays. Cela explique la très grande assimilation linguistique et culturelle qui s'est produite, notamment la richesse des métissages, malgré l'énorme distance maritime entre le « centre » et la « périphérie ».

Mais, après plus de cinq siècles, parler de « centre » et de « périphérie » à propos de l'« hispanité » a-t-il encore du sens ? Même si le monde lusophone n'est pas pris en considération, la distribution démographique actuelle des hispanophones met déjà en question toute prétention à une position privilégiée. Plus encore, nous avons vu comment, dès le moment même de la « rencontre » des XV^e et XVI^e siècles, c'est dans le « centre » que les attitudes et les points de vue se divisent et s'opposent. Ce n'était pas une moindre affaire d'oser dire en face aux héritiers de la *Reconquista*, aux Espagnols fiers d'avoir expulsé les Maures « infidèles » de la péninsule ibérique :

Soyez bien sûrs que, dans l'état où vous vous trouvez, vous ne pouvez pas davantage vous sauver que les Maures ou les Turcs qui n'ont pas la foi en Jésus-Christ et qui la refusent !

L'invasion du « centre » a tout à fait bouleversé la « périphérie », certes, mais le Nouveau Monde a également transformé et l'Espagne et l'Europe.

Nous avons aussi vu comment, malgré la violence inouïe de la domination coloniale, les forces de résistance des peuples originaires sont restées et restent encore assez vivantes. Puisque l'art, la littérature, constitue un moyen privilégié pour l'expression de l'identité et de la diversité culturelle, on a traduit des textes qui illustrent la création et l'affirmation d'une identité nouvelle, complexe et multiforme : le(s) métissage(s) latino-américain(s). Réalité et rêve à la fois d'une possibilité de rencontre, voire de fusion, d'enrichissement mutuel entre des cultures différentes. Un monde dans lequel tout être humain – tous les sangs, disait Arguedas – puisse vivre heureux dans toutes les patries.

Au niveau politique et juridique, le rappel de la Constitution de 1812, première Constitution espagnole, montre la possibilité de la dissolution des rapports « métropole péninsulaire – colonies d'outremer » en termes d'égalité de toutes les « Espagnes ». L'échec de ce projet a conduit à l'indépendance de la « périphérie » par rapport au « centre ». Et pourtant, dans le contexte mondial actuel, l'Amérique latine reste dans une position de « périphérie ». Oui, mais il ne s'agit plus de la « périphérie » de l'hispanité, mais de la marginalisation suscitée par la mondialisation dont le « centre » sont les États-Unis. Dès le XIX^e siècle, la composante hispanique de l'Amérique latine agit comme une force d'affirmation face au grand voisin d'origine anglo-saxonne. Des expressions comme « Notre Amérique » pour parler des pays latino-américains témoignent de cette volonté

identitaire. Et nous avons vu comment l'hispanité grandit même à l'intérieur du centre de ce monde globalisé.

Grosso modo, on peut dire que, hier face à la colonisation et aujourd'hui face à la mondialisation, trois attitudes se trouvent à la source de la diversité culturelle en Amérique latine. La première attitude est la simple subordination, l'assimilation, l'imitation. On la trouve, par exemple, dans quelques grandes villes ; tandis que dans d'autres lieux on trouve une deuxième attitude, celle du rejet, de l'enfermement. La troisième attitude semble être la dominante : essayer de prendre les armes des conquérants, éventuellement contre ceux-ci, c'est-à-dire, affirmer une identité ouverte aux nouveautés mais capable de les soumettre à une sorte de création nouvelle. Voilà ce que l'hispanité est devenue en Amérique latine, comme le montre le cas de la littérature en langues espagnole et portugaise.

En effet, les temps dans lesquels on pouvait parler de l'hispanité en termes de « centre » et de « périphérie » sont heureusement révolus. Il y a, certes, des dominations et des résistances, mais aussi de considérables capacités de création culturelle. Le monde de l'hispanité est devenu un monde pluriel, multiforme, traditionnel et moderne à la fois, assez dynamique, capable de se renouveler et même de se ré-inventer : un monde de grandes inégalités économiques et sociales, mais dont le brassage des cultures ne cessera jamais de nous surprendre.

L'importance de l'identité collective dans la dynamique du développement

Guy BAJOIT

Malgré un bon demi-siècle de recherche et de réflexion, la question du développement demeure infiniment complexe et très méconnue. Pourquoi une collectivité régionale, à une époque donnée, est-elle prise dans une dynamique d'expansion (non seulement économique mais aussi politique et culturelle), qui peut durer pendant quelques décennies, voire quelques siècles, alors que la même dynamique n'atteint pas les régions voisines ? Pourquoi, après être montée jusqu'à un niveau que l'on qualifiera ensuite d'apogée, est-elle entraînée ensuite dans une décadence plus ou moins durable et profonde, alors que d'autres n'en sont pas affectées, ou même connaissent l'évolution inverse ? De quels facteurs dépendent ces mouvements longs, ces hauts et ces bas, qui font la prospérité ou la pauvreté pour des millions de gens ?

Et, puisque c'est à cela que nous réfléchissons dans ce colloque, parmi les facteurs qui permettent d'expliquer ces évolutions, *quelle est la place de l'identité régionale* ? Celle-ci est-elle une des causes du développement, ou bien n'en est-elle que le produit ? Mon but est d'essayer, très modestement et brièvement, de faire ici le point sur ces questions.

1. Le développement ¹

Les économistes et les sociologues n'ont commencé à faire du développement une problématique scientifique que vers le milieu du XX^e siècle, quelques années après la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, les inégalités de développement entre les collectivités humaines étaient déjà présentes depuis bien longtemps. C'est donc au moment où un nouvel ordre économique et politique est imposé au monde par les deux grandes puissances victorieuses du nazisme, au moment où l'ancien ordre colonial commence à échapper au contrôle des vieilles métropoles européennes, que les sciences humaines entreprennent de faire de la question du développement un

¹ Pour un exposé plus approfondi, voir BAJOIT G., « Les théories du développement », dans revue *Antipode*, ITECO, Bruxelles.

objet de recherche scientifique. Il y a manifestement, entre ces deux ordres de faits, des liens qui ne sont pas accidentels et mériteraient d'être approfondis².

Pendant un quart de siècle environ (de 1950 à 1975-80), deux courants de pensées dominent le champ scientifique et leurs analyses s'affrontent. Pour le premier, que l'on peut appeler *culturaliste*, certains pays se développent moins vite que d'autres à cause de la résistance que les mentalités traditionnelles, tant de leur population que de leurs élites, opposent à la modernisation technologique. Pour le second courant, que l'on peut qualifier de *matérialiste*, c'est l'impérialisme des États et des entreprises des pays déjà industrialisés, qui interdit le développement de ceux qui ne le sont pas encore, en pillant systématiquement leurs richesses. Les deux lectures sont difficilement conciliables – de même que leurs auteurs – car elles renvoient à la tension Est/Ouest, à la guerre froide, aux deux voies de l'industrialisation et à leurs idéologies, en grande partie, contradictoires. En partie seulement car, dans la pratique, ces deux conceptions ne s'opposent pas complètement : de nombreux leaders nationalistes, arrivés au pouvoir avec la décolonisation (comme en Afrique et en Asie) et/ou portés par des mouvements politiques (comme en Amérique Latine), ont tenté de réconcilier et d'articuler ces deux lectures. Au nom de l'intérêt national, qu'ils prétendaient représenter, ils ont à la fois mis en œuvre des politiques de modernisation culturelle et technique et nationalisé des entreprises étrangères. On le sait, le succès des politiques découlant de ces deux analyses, séparées ou combinées, a été pour le moins mitigé, selon les pays qui les ont appliquées. Ces deux approches, en effet, font de l'État (de ses élites modernisatrices ou révolutionnaires), l'acteur pilote du développement. Or, celui-ci, s'il est certes indispensable à la réussite de tels projets, s'est aussi révélé souvent incapable de les mener à bien : lourd, bureaucratique, clientéliste, démagogique, incompétent et la plupart du temps corrompu, il a mis en place des programmes ambitieux, mais qui se sont ensablés peu à peu, ou ont été sabotés par les ingérences impérialistes.

Aujourd'hui, ces approches n'ont pas disparu, loin s'en faut. Après quelques décennies de vulgarisation, elles sont bien ancrées dans les esprits des acteurs du développement. Mais, depuis ce qu'on appelle « la crise », celle qui a commencé dans les années 1975, elles ont perdu beaucoup de leur crédibilité... en même temps que l'État perdait de la sienne comme acteur pilote du développement. La aussi, il convient de s'interroger sur les raisons de ce discrédit, tant des théories que de l'État lui-même. Car on ne peut pas dire que leurs analyses soient fausses (ni d'ailleurs qu'elles soient vraies). Les nombreuses tentatives d'application, menées sur le terrain par des acteurs du développement, ont simplement démontré... que ceux-ci s'y sont plus ou moins mal pris ou qu'ils se sont heurtés à des obstacles qu'ils n'ont pas pu surmonter, ce qui explique leurs succès très relatifs. Pourtant, dans les

² Ceux qui s'intéressent à cette question peuvent lire RIST G., *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Genève, 2002.

milieux scientifiques, on peut dire, me semble-t-il, que ces deux théories n'ont plus cours, qu'elles sont considérées comme obsolètes. Cela aussi mériterait une réflexion sérieuse.

Quoi qu'il en soit, depuis les années 1980, d'autres théories sont « à la mode » dans les sciences humaines, chez les économistes comme chez les sociologues. Parmi celles-ci, on note surtout la présence d'un courant de pensée dominant, celui que l'on a nommé « pensée unique » et que je préfère appeler *utilitariste*. Pour cette approche, qui se prétend pragmatique, le développement est d'abord un fait économique : se développer, c'est augmenter le produit interne brut par tête d'habitant. Or, si l'on observe la répartition de la richesse produite et consommée dans le monde, les inégalités non seulement sont énormes, mais elles ne cessent d'augmenter. En gros, soixante pourcents de la population mondiale vit avec six pourcents des richesses et l'écart est plus grand qu'il y a vingt ans. La tension entre les PIB par tête des pays les plus pauvres et les plus riches, qui dans les années 1980 se situait aux environs de un à septante, est devenue en 2010, d'environ un à cinquante ! Il est donc manifeste que des décennies d'efforts, suivant les théories précédentes, n'ont pas servi à grand-chose.

En fait, loin d'être pragmatique, l'approche utilitariste correspond exactement à l'idéologie néo-libérale. Pour les auteurs qui la partagent, ce qui freine le développement, ce sont les interférences néfastes de la logique étatique (celle des partis et des administrations publiques) sur le libre jeu de la rationalité économique. Parmi ces interférences, on cite les entreprises publiques, les droits de douane, la subvention des produits de première nécessité, le contrôle des changes, etc. Donc, pour résoudre le problème, il faut que l'État se mette au service du marché, qu'il supprime toutes ces interventions néfastes, qu'il mette en œuvre un programme d'ajustements structurels, celui qui lui est vivement recommandé par le Fonds monétaire international par la Banque mondiale et par l'Office mondial du commerce. Le développement ne peut donc être obtenu que par l'accumulation d'initiatives rentables, aussi bien dans le domaine strictement économique, que dans tous les autres secteurs de la vie commune : l'enseignement, la santé, le logement, l'information, les communications, etc.

Au cours de deux décennies d'application assez rigoureuse de ce modèle néo-libéral, des voix se sont élevées partout pour en souligner les coûts : coûts sociaux (l'exclusion, le chômage), coûts écologiques, coûts culturels. Beaucoup sont convaincus, même parmi les partisans d'hier, que le développement, que ce modèle engendre parfois, n'est pas *durable*. Les uns sont davantage sensibles à ses coûts sociaux, les autres à ses coûts culturels et écologiques. D'où, deux nouveaux courants de pensée qui, depuis au moins une quinzaine d'années, proposent des modèles alternatifs.

Le premier s'appuie sur l'expérience européenne de la social-démocratie. Il propose une « juste mesure », héritée de l'ancienne « troisième voie », entre trop et pas assez d'État, entre pas assez et trop de compétition, entre le néo-libéralisme et le

protectionnisme. En économie, cette approche prône la théorie de la régulation et, en sociologie, celle des mouvements sociaux. C'est la force de la société civile (des groupes de pression organisés), dans le cadre d'une société démocratique, qui peut imposer, par l'intermédiaire de l'État, des régulations, capables de tirer profit de la compétition, sans engendrer des coûts sociaux insupportables.

Le second courant, en rupture radicale avec tout ce qui précède, met véritablement en question les fondements du développement. Au fond, pour les quatre approches proposées jusqu'ici, celui-ci consiste à adopter les modèles économiques, politiques et culturels qui ont accompagné l'industrialisation des sociétés occidentales : tous ces modèles, élaborés par des experts en sciences humaines, sont ethnocentriques. En effet, les voies du développement qu'ils proposent ne diffèrent que sur les moyens de le promouvoir (modernisation technique et culturelle, libération nationale et sociale, compétition entre initiatives privées, démocratie et conflits entre mouvements sociaux) et non sur les fins à poursuivre. Pour toutes ces théories, il s'agit toujours de rattraper un retard sur les pays industrialisés du Nord, de les prendre pour modèles, de les imiter. Or, prétendent les partisans de cette dernière lecture, il est matériellement impossible et culturellement indésirable que le monde entier s'efforce de vivre comme les vingt pourcents les plus riches³. Donc, à l'évidence, il faut trouver autre chose. Quoi ? C'est là qu'intervient ce que j'appelle la « théorie de l'identité », qui réagit frontalement contre le modèle néo-libéral, sans être pour autant incompatible avec le modèle « social-démocrate », qui constitue l'autre branche de l'alternative.

2. La place de l'identité

Dans les deux premières lectures (culturaliste et matérialiste), la question de l'identité n'apparaît qu'en filigrane. Bien sûr, les mentalités traditionnelles ont des rapports avec l'identité culturelle des populations concernées et la mobilisation nationale prend bien appui sur l'affirmation d'une identité qui se veut fière et forte. Cependant, ni l'une ni l'autre ne fait de l'identité le facteur stratégique du développement : il est avant tout le résultat d'un processus de modernisation culturelle et technique et/ou de libération nationale et sociale.

Dans la troisième lecture (utilitariste), toute référence à l'identité des peuples concernés est effacée : la production, l'accumulation et la consommation des richesses impliquent l'adhésion, non seulement au modèle économique néo-libéral, mais aussi à la vie politique et culturelle qui l'accompagne. Certains, par dérision,

³ Je répète partout ce trait d'humour noir, très britannique, de mon ami Michael Singleton : « Si tous les Chinois avaient eu fut-ce qu'une petite voiture, il n'y aurait plus de trou dans la couche d'ozone ..., car il n'y aurait plus de couche d'ozone du tout ! » Et en 2013, on n'en est plus très loin !

parlent de « Mac-Worldisation ». Pour la quatrième approche, les identités dont il est question sont celles des mouvements sociaux et des groupes de pression, donc des identités de classes et d'intérêts et, en aucune manière, des identités régionales.

Seule la dernière approche place l'identité régionale en son centre. En effet, les auteurs considèrent ici que ce qui freine la capacité de développement d'une population, c'est précisément le fait de renoncer à son identité culturelle propre, pour essayer d'en imiter une autre, d'adhérer à celle qui leur est imposée, à grands coups de publicité, par les pays industrialisés. Le Sud se perd en tentant d'imiter le Nord. Je dis parfois, par ironie, que, pour les partisans de cette conception, la cause du sous-développement, c'est ... la coopération au développement ! C'est évidemment caricatural, mais ce n'est pas entièrement faux. Le problème identifié ici est bien l'étouffement des identités culturelles locales par l'excès d'interférence d'une culture et de modèles étrangers, qui sont imposés par les contacts internationaux, par la coopération étatique et privée, par les échanges économiques, financiers et politiques, par les mass media. Ces contacts obligent ces pays « assistés » à renoncer à leur identité culturelle, pour adopter des modes de vie, de pensée, des technologies qui ne leur conviennent pas, et qui les détruisent.

Dès lors, pour beaucoup des partisans de ce courant de pensée, le mot « développement » lui-même n'a plus de sens : rattraper un retard implique l'adoption d'une culture étrangère. Dès lors, développer ne peut pas vouloir dire faire grimper les indicateurs économiques et sociaux dans les statistiques de la Banque mondiale ou du PNUD ; ce n'est pas « faire du PIB par tête ». Pour ce courant de pensée, le « développement », c'est d'abord respecter l'identité culturelle de chaque collectivité humaine, c'est la qualité de la vie et non sa quantité. Ici, pour se développer, il faut retrouver les fondements culturels, voire religieux, sur lesquels reconstruire une identité locale, régionale, susceptible de déboucher sur un modèle singulier, spécifique à chaque collectivité. Il faut donc en finir avec l'idée de « Tiers monde » et lui opposer celle d'une multitude de cultures différentes, d'une formidable mosaïque culturelle, qui permette à chacun d'inventer son propre modèle de société à partir de sa culture. Toute culture est bonne en soi (avec des limites éthiques qu'il faut pourtant bien définir), si elle est susceptible de permettre à un peuple de vivre heureux et d'avoir une bonne qualité de vie. Dans cette perspective, les solutions ne peuvent pas venir du dehors : il faut laisser l'imagination populaire les inventer. Voici quelques pistes, que l'on trouve chez les auteurs.

Ils estiment qu'il est bon de repartir de l'*économie de subsistance*. Alors que dans les autres approches, celle-ci était considérée justement comme un frein au développement, c'est l'inverse ici. On préconise un retour à l'autonomie relative des communautés locales, des régions, des villages. Il convient, dans toute la mesure du possible, d'éviter une trop forte dépendance vis-à-vis de la monnaie, vis-à-vis des lignes de crédits bancaires qui permettent de moderniser la production agricole ; il faut limiter aussi les contacts trop étroits avec le marché, les échanges monétaires et commerciaux ; il faut produire tout ce qu'on peut produire soi-même et vivre dans

l'autonomie économique la plus grande possible ; il faut renoncer aussi, dans la mesure du possible, à la technologie importée et, comme de la peste, il convient de se méfier de la dépendance vis-à-vis de la bureaucratie des États centraux. Corrélativement, on trouve dans ce courant une valorisation de la technologie appropriée et de tout le développement intégré : il convient de retrouver la manière dont les Aztèques et les Mayas fertilisaient leurs sols, utilisaient les plantes médicinales, chauffaient leur eau, etc. Il est bon que chaque communauté produise sa propre électricité, son propre engrais – naturel bien sûr –, qu'elle respecte les cycles écologiques, les rythmes de production de la terre et des animaux. Donc, pas de dépendance vis-à-vis des banquiers, des commerçants, des ingénieurs et des bureaucrates, qui ont toujours été ceux qui s'enrichissent sur le dos des paysans. Pas de dépendance non plus vis-à-vis du coopérant, qui ne s'enrichit peut-être pas, mais contribue à engendrer cette dépendance tant détestée.

L'autre piste signalée, valable plutôt pour les villes, c'est bien entendu l'*économie informelle*. Ce courant de pensée y voit des formes d'imagination, de créativité, qui peuvent contribuer au développement de demain. Quand l'homme est obligé de trouver des solutions pour ne pas mourir, quand il ne peut plus attendre la bouche ouverte que l'État résolve son problème, il a de l'imagination. Somme toute, c'est une idée assez libérale : la responsabilisation des individus, qui, dans ce milieu, s'appelle plutôt la « débrouille » ! En outre, l'économie informelle serait aussi le lieu de toute sorte de formes nouvelles et imaginatives de solidarité, (même si, personnellement, dans le secteur informel des villes, j'ai plus souvent vu une compétition impitoyable que des formes de solidarité). Mais, il est cependant clair que celle-ci existe également, particulièrement dans ce qu'on appelle les « organisations économiques populaires », les fameuses « OEP » dont on parle beaucoup, en Amérique Latine notamment, comme d'une alternative intéressante de développement.

Mais le plus important semble bien être la revalorisation de *la culture* : la langue, la coutume, la religion, les traditions communautaires. Il faut préciser cependant qu'il ne s'agit nullement d'un passéisme ou d'un intégrisme (qui, dans cette théorie, seraient considérés comme une déviation excessive) ; ce n'est pas un refus de la modernité, mais plutôt une intégration de certains éléments choisis dans celle-ci, qui sont jugés compatibles avec la sauvegarde de l'identité culturelle communautaire.

Ce courant est aussi marqué par son anti-élitisme, au moins, en apparence. Dans les quatre théories classiques, le développement doit être promu par des élites, qu'elles soient modernisatrices, innovatrices, révolutionnaires ou sociales. Ici l'acteur, c'est la communauté locale, le peuple, les gens eux-mêmes qui se débrouillent pour arriver à trouver une solution adaptée à leur problème. Non seulement la coopération n'a plus de sens, mais elle peut même être parfois terriblement perverse. Dès qu'un coopérant arrive dans un village, il y charrie de l'argent, soit qu'il l'amène directement, soit qu'il suscite l'espoir d'en voir arriver. Or, l'argent de la coopération est le pire des dangers : il transforme les relations

sociales, perturbe les équilibres précaires obtenus par des siècles de coexistence entre des ethnies différentes, il introduit des inégalités sociales, il corrompt et engendre une mentalité d'assistés.

On se serait attendu, cela va de soi, à ce qu'un tel courant de pensée fut né parmi les peuples eux-mêmes directement concernés, ayant enfin compris que, si cinquante ans d'efforts pour développer leurs pays avaient été inutiles, ou en tout cas très décevants, c'était peut-être parce les solutions étaient importées de l'extérieur et qu'elles étaient donc inadéquates à leurs cultures. Et on peut trouver, en effet, dans les pays du Sud, pas mal d'acteurs et d'auteurs qui sont de cet avis. Cependant, oh, paradoxe !, ceux qui prétendent que le développement piétine parce que les solutions sont inadéquates, ce ne sont pas tellement les acteurs du Sud, mais ceux du Nord et, singulièrement, certaines grandes institutions internationales ! On peut donc se demander si l'idée de s'appuyer sur une identité fière pour stimuler le développement n'est pas encore une idée occidentale, voire même, une nouvelle idéologie du développement !

Ce soupçon me paraît d'autant plus fondé que cette idée d'identité régionale est devenue très à la mode dans les pays européens – ils n'en ont jamais autant parlé qu'aujourd'hui – et qu'ils l'appliquent à leur propre politique de développement. J'ai essayé de montrer⁴ ailleurs à quel point nos sociétés exacerbent certaines formes d'identité (individuelle, mais aussi régionale et ethnique). Il ne faudrait donc pas s'étonner que les théories du développement suivent le même mouvement culturel.

3. Exemple : la Wallonie

Pourquoi aller chercher loin ce que nous avons sous les yeux ? La Wallonie souffre, depuis quelques décennies, d'un manque relatif de dynamisme dans son développement : elle a du mal à suivre le mouvement de certaines autres régions d'Europe et – c'est là que le bât blesse –, de la Région flamande. Donc les acteurs cherchent des explications⁵. Il est intéressant de constater que, selon leurs groupes d'appartenance, *les raisons* qu'ils avancent sont toutes liées à l'une ou l'autre des cinq théories du développement évoquées ci-dessus.

1. On peut soutenir, en effet, que c'est la culture des Wallons qui est en cause. Les travailleurs auraient une mentalité de salariés : habitués à faire leurs huit heures et à s'occuper ensuite de leurs petites affaires, ils ne s'impliquent pas assez dans leurs entreprises, ils se refusent à prendre des risques ; ils ne comprennent pas que les choses ont changé et qu'aujourd'hui, il faut accepter la flexibilité, les emplois

⁴ Voir BAJOT G., *Le Changement social. Approche sociologique des sociétés contemporaines*, Paris, 2003.

⁵ Voir le numéro spécial de la revue *Louvain*, consacré à cette question, et dont j'ai assumé la coordination (n° 104, déc. 1999).

incertains, les changements d'employeurs, les requalifications nécessaires pour suivre l'évolution technologique et être prêts à créer, au besoin, leur propre emploi. De leur côté, les patrons auraient une mentalité de petits propriétaires : ils ne se rendent pas compte qu'ils doivent devenir des *managers*, coopérer avec leur personnel au lieu de chercher à l'exploiter, s'ouvrir sur le monde, adopter des technologies de pointe, investir dans des secteurs d'avenir, collaborer entre eux, parler des langues étrangères. Bref, les uns et les autres auraient du mal à accepter le changement : les mentalités de la première industrialisation résistent, même si, depuis quelques années des progrès ont pu être observés sur ce point. La preuve la plus claire est que le renouveau de la Wallonie, qui s'opère si lentement, est en train de se faire dans des régions, anciennement rurales, différentes de celles qui ont connu cette industrialisation.

2. Mais on peut penser aussi que, si la Wallonie n'avance pas assez vite, c'est parce que ceux qui gèrent son économie ne sont plus des Wallons, mais des gestionnaires d'entreprises multinationales étrangères installées en Wallonie. Ces gens-là n'ont aucune raison de se préoccuper de l'avenir de notre région : ils sont là pour tirer le plus grand profit possible des avantages comparatifs qu'elle peut leur offrir, et non pour prendre en charge la responsabilité sociale et politique de son devenir. En compétiteurs acharnés qu'ils sont, s'ils ont intérêt à s'installer ailleurs, ils n'hésitent pas à délocaliser, agrandissant ainsi la désertification, et s'ils ont avantage à rationaliser, ils remplacent tranquillement les travailleurs par des machines, renforçant du même coup le chômage et l'exclusion sociale.

3. D'autres encore prétendent que le retard de la Wallonie serait dû à l'incapacité de l'État (des partis politiques, en particulier du parti socialiste, et des administrations publiques du gouvernement wallon) de se mettre efficacement au service de la rationalité économique, de l'initiative privée, du marché. Trop de bureaucratie, trop de sécurité sociale (donc trop de charges salariales), trop de protectionnisme, trop de clientélisme politique, trop d'entreprises publiques... ne favorisent pas une bonne collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Les rapports entre les deux, malgré les bonnes intentions proclamées par les gouvernants, restent encore trop marqués par la méfiance réciproque, plutôt que par une collaboration active.

4. On entendra aussi attribuer la lenteur du développement wallon à un relatif étouffement de la société civile, aux insuffisances de la démocratie, tant sociale (les syndicats) que politique (les partis). Les syndicats se sont repliés sur une stratégie défensive, ils se contentent d'essayer de conserver les acquis des luttes antérieures, consacrés par l'État-providence, ils ne sont plus porteurs d'un projet alternatif au néo-libéralisme, ils ne savent pas comment redéfinir leur nouveau rôle social dans la société post-industrielle. Les partis politiques continuent de fonctionner selon des logiques d'un autre âge (loi des oligarchies, clientélisme, démagogie, rivalité de

piliers et de chapelles, corruption) qui détournent les citoyens de la chose publique. Dans une société civile affaiblie, les gestionnaires de l'économie ont les mains libres : ils appliquent leur modèle, sans se soucier des coûts qui en résultent.

5. Enfin, et c'est la dernière version en date, si la Wallonie a du mal à se développer, c'est parce que les Wallons n'ont pas d'identité spécifique dont ils seraient tous fiers. Les Flamands, eux – et c'est cela qui importe – sont fortement attachés à leur identité régionale, fiers de leur culture, de leur racines, de leur histoire, de leur langue... et leur succès économique leur est acquis comme le surcroît de cette fierté. La Wallons, au contraire, complexés par leurs échecs, nostalgiques de leur passé, manquent de foi en eux-mêmes, s'entredéchirent, sont repliés sur leurs « clochers ». L'État doit donc stimuler la construction de cette identité régionale (comme il a forgé hier, souvent de toute pièce, des identités nationales) : notre gouvernement donnera donc aux Wallons un drapeau, un chant et une fête régionale, il revalorisera sa langue (qu'on combattait hier) et son folklore, il financera des recherches, des livres, et soutiendra ... des colloques d'historiens et de sociologues sur l'identité régionale !

De toutes ces analyses (qu'on peut d'ailleurs combiner), laquelle est la plus « vraie » ? Tout acteur, impliqué sur le terrain concret des relations avec les autres, a « intérêt » (au sens large) à croire à certains discours et à en rejeter d'autres : donc, puisqu'on les trouve chez les acteurs, toutes ces lectures sont idéologiques. C'est « vrai » ! Mais, en même temps, cela n'empêche pas qu'elles (ou que certaines d'entre elles) contiennent aussi la (ou une partie de la) « vérité ». Comment le saura-t-on ? Une analyse est-elle plus « vraie » si, en suivant les pistes d'action auxquelles elle aboutit, on obtient effectivement un meilleur développement⁶ ?

Et que se passe-t-il si, en suivant une lecture, et en s'en inspirant pour résoudre un problème, on en aggrave un autre ? Car ces analyses sont, au moins en partie, contradictoires : en modernisant, on risque d'affaiblir l'identité régionale ; en renforçant l'autonomie régionale, on risque de ne plus être assez compétitifs dans les échanges mondiaux ; en stimulant les initiatives privées, pour produire de la richesse selon le modèle néo-libéral, on risque d'affaiblir l'État et d'aggraver ainsi le chômage et l'exclusion sociale ; en soutenant la démocratie politique et sociale, on risque de décourager les investissements ; en réaffirmant l'identité régionale, on risque de se couper des innovations techniques et culturelles.

⁶ Beau problème épistémologique : il y aurait une logique inscrite dans le réel, qu'il faudrait découvrir par la recherche, et la preuve que l'on a bien identifié et compris cette logique s'évaluerait à l'efficacité des pratiques qui s'inspirent des résultats de cette recherche. Un discours sur le réel serait « vrai » s'il est efficace : s'il permet de guérir, de résoudre des problèmes, de réduire l'imprévisibilité. Cette manière de concevoir la science est-elle « vraie » ? Et si le réel était fait de la combinaison complexe de plusieurs logiques interagissant les unes sur les autres ? Et s'il n'était pas logique ?

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

On voit donc à quel point le développement est un problème complexe et difficile à gérer. Car, me semble-t-il, pour amorcer une dynamique de développement, *il faudrait pouvoir suivre à la fois toutes les pistes d'action et gérer les contradictions entre elles*. Mais cela demande *des élites très dirigeantes* (préoccupées avant tout de l'intérêt général) et *peu dominantes* (peu préoccupées de leurs intérêts particuliers) et *des citoyens très vigilants*. Or, les unes sont aussi difficiles à trouver que les autres.

Partie IV

Le particulier et l'universel

Jean Pirotte

***Expansion du christianisme et mondialisation.
Oscillations séculaires
entre particularismes et uniformisation***

Joseph Famerée

***Églises locales et Église universelle
dans les traditions chrétiennes***

Jean-Nicolas De Surmont

***Francophonie et régionalisme :
entre une vision universalisante
et particularisante de la langue française***

Expansion du christianisme et mondialisation. Oscillations séculaires entre particularismes et uniformisation

Jean PIROTTE

Les réalités actuelles de la mondialisation et de la globalisation s'inscrivent dans la suite des mondialisations passées : colonisation, occidentalisation, christianisation, islamisation, etc. Ces processus antérieurs ont-ils été forcément catastrophiques ou ont-ils produit des mixages conduisant à des créations originales ? L'historien constate que la propagation mondiale de certains modes occidentaux de vivre et de penser a coïncidé avec la diffusion du christianisme.

Longtemps, et certainement depuis le début de l'évangélisation des mondes nouveaux à l'aube du XVI^e siècle, la dynamique missionnaire chrétienne a vécu sur le modèle de la culture unique, vecteur obligé de l'évangélisation. Au XIX^e siècle, le renouveau missionnaire de l'époque romantique et coloniale a poursuivi dans ce sillage, au point que l'historien ultramontain Godefroid Kurth pouvait écrire en 1886 ces mots fleurant l'apologétique et l'autosatisfaction :

Qu'on trace sur une mappemonde les frontières de la civilisation, on s'apercevra qu'on a tracé celles du christianisme... En un mot, civilisation et christianisme, sont deux termes équivalents¹.

Les controverses actuelles sur la mondialisation amènent l'historien à poser deux types de questions². D'une part, le christianisme a-t-il été, jadis, un vecteur de la mondialisation ? Par nécessité ou par accident ? Pour le meilleur ou pour le pire ? Dans le passé, les valeurs universelles contenues dans l'Évangile ont-elles favorisé un universalisme uniformisant ou un respect des valeurs particulières ? D'autre part, aujourd'hui, comment se situent le christianisme et les religions dans ces enjeux planétaires ? Posons ici des jalons d'une réflexion historique sur le long terme, en examinant quelques séquences chronologiques³.

¹ KURTH G., *Les origines de la civilisation moderne*, Louvain, 1886, t. I, p. XXXIII.

² Pour prolonger ces réflexions on lira : DUPUIS J., *Vers une théologie chrétienne du pluralisme religieux*, Paris, Cerf, 1997 ; ROUCOU C., *La foi à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, 1997.

³ Une première ébauche de cette réflexion a paru dans la revue *Spiritus* : PIROTTE J., « Annonce chrétienne et mondialisation », dans *Spiritus*, n° 16, mars 2002, p. 79-91.

1. Un christianisme uniformisant ou garant des valeurs particulières ?

Aisément, l'historien pourrait établir une liste de faits saillants montrant les implications étroites du christianisme dans les phénomènes d'uniformisation des environnements culturels. Toute l'histoire de l'Occident médiéval est traversée par cette poussée du christianisme travaillant le monde chaotique issu des grandes migrations des V^e et VI^e siècles et faisant peu à peu émerger un système socio-politique relativement homogène, connu sous le nom de « chrétienté »⁴. Sans doute pour cette époque de chrétienté, qui fut moins monolithique qu'on l'a souvent prétendu, faudrait-il parler d'un Moyen Âge « en voie de christianisation ». Pourtant, quels que soient les degrés d'évangélisation imparfaite des individus, se mettent alors en place des institutions imposant à la société des normes qui se prétendent chrétiennes.

1.1. Quelques jalons de l'uniformisation

Alors que le christianisme vécu dans le bassin oriental de la Méditerranée et au Proche-Orient a pris, assez tôt au cours des premiers siècles, les visages diversifiés des Églises byzantine, copte, syriaque, chaldéenne et autres, il n'en fut pas de même en Occident. Ici, les tentatives de vivre autrement un christianisme, même rigoureusement, orthodoxe, ne résistent pas. Le cas de l'Angleterre est révélateur. Dans la grande île britannique, deux courants chrétiens ont cohabité au VII^e siècle : le christianisme de tradition celtique, venu d'Irlande puis d'Écosse et se répandant en Angleterre à partir du nord ; le christianisme de tradition romaine implanté depuis 596 dans le Kent avec Augustin de Cantorbéry et ses moines, se répandant à partir du sud. Au cours du VIII^e siècle, le christianisme de tradition celtique avec ses coutumes propres, sa liturgie et son organisation est complètement éliminé, laminé par la tradition romaine. Le cas n'est pas unique : les difficultés rencontrées au XI^e siècle par les évangélisateurs de l'Europe centrale, Cyrille et Méthode, sont tout aussi symptomatiques. Leur liturgie slavonne, interdite par Rome en 873, approuvée en un second temps, fut à nouveau rejetée par Étienne V, tandis que leurs disciples fuyant la Moravie transmettaient leurs rites aux Bulgares et aux Serbes. Ces épisodes sont autant de préludes à l'uniformisation du monde chrétien d'Occident ; ils manifestent une difficulté de l'Occident de vivre le christianisme sur des modes diversifiés.

⁴ Cette situation de « chrétienté » qui se mit peu à peu en place, globalement entre Constantin et la Réforme, se caractérise notamment par le rôle structurant joué par un christianisme servant de fondement à la cohésion sociale, l'union étroite du religieux et du politique, l'intervention de la papauté dans les grandes affaires.

Laissons aux spécialistes le soin de débattre des origines de cette « allergie » à la diversité. Serait-ce le monopole du latin comme langue de culture et de culte en Occident, alors que l'Orient vivait à cet égard une pluralité ? Serait-ce la prégnance dans les esprits des notions d'*imperium* et d'*auctoritas* héritées du génie romain et réactivées plus tard par les carolingiens⁵ ? Une chose est sûre, les ruptures de la Réforme au XVI^e siècle amèneront un nouveau durcissement : les métamorphoses imposées suite à cette crise par le concile de Trente feront éclore, à partir de la société chrétienne médiévale, l'Église catholique romaine sous la forme institutionnelle qui fleurira ensuite dans le monolithisme.

La découverte à l'extrême fin du XV^e siècle et l'exploitation des mondes nouveaux au XVI^e marquèrent une étape importante dans l'europanisation du monde⁶. L'expression même « grandes découvertes » est piégée par l'eurocentrisme : l'autochtone se sentait-il alors « découvert » ? Ce qui aurait pu être découverte de l'autre va devenir occultation de l'autre, selon l'expression d'Enrique Dussel : *el encubrimiento del otro*⁸. L'« autre » pouvait bien sûr exister, mais dans un rôle de dominé, de faire-valoir du dominant. L'uniformisation du globe était bien lancée. L'imaginaire même des vaincus allait être colonisé, transformé peu à peu en un imaginaire aliéné, soumis, intégrant le regard du vainqueur⁹. La

⁵ Voir VAN OVERBEKE P.-E., « Saint » ou « sacré » ? *Analyse lexicale des termes sanctus et sacer dans la littérature médiolatine « belge » du VI^e au XII^e siècle*, thèse de doctorat en histoire non publiée, UCL, Louvain-la-Neuve, 2001, pp. 404-406.

⁶ Voir l'ensemble des 31 volumes parus sous le titre *An expanding World. The European impact on world history. 1450-1800*, Aldershot (Hampshire, U.K.), Ashgate, 1995-2000 ; pour les problématiques de l'expansion du christianisme, on peut se référer notamment aux volumes suivants : t. XXVII, R. FORSTER (dir.), *European and Non-European societies. 1450-1800*, vol. I : *The longue durée, eurocentrism, encounters on the periphery of Africa and Asia* ; vol. II : *Religion, class, gender, race*, 1997 ; t. XXVIII, J. S. CUMMINS (dir.), *Christianity and missions. 1450-1800*, 1997 ; t. XXX, M. J. MACLEOD & E. S. RAWSKI (dirs.), *European intruders and changes in behaviour and customs in Africa, America and Asia before 1800*, 1998 ; t. XXXI, A. PAGDEN (dir.), *Facing each other. The world's perception of Europe and Europe's perception of the world*, 2000, 2 vol.

⁷ Pourtant, il faut imaginer l'étonnement des Espagnols découvrant une humanité nouvelle, insoupçonnée, sur des terres totalement inattendues. À la question qu'ils se posent « Ces êtres sont-ils des êtres humains ? », répond la bulle *Sublimis Deus* de Paul III déclarant en 1537 les Indiens doués de raison.

⁸ Voir DUSSEL E., 1492. *L'occultation de l'autre*, traduit de l'espagnol par RUDEL C., Paris, 1992. Voir aussi RABASA J., *L'invention de l'Amérique. Historiographie espagnole et formation de l'eurocentrisme*, Paris, 2002.

⁹ Voir GRUZINSKI S., *La colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol. XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, 1988. Voir aussi AZOULAI M., *Les péchés du nouveau monde. Les manuels pour la confession des Indiens. XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993. L'immense majorité des traces écrites qui nous sont parvenues des siècles antérieurs émanent évidemment de ceux qui maîtrisaient l'écriture, le savoir et qui avaient le pouvoir de diffuser leur vision des choses. Le point de vue des dominés est souvent occulté. Au mieux, il peut être restitué par de patients efforts d'interprétation de sources qui exposent de façon unilatérale le

christianisation, que l'on a parfois appelée la « conquête spirituelle du Nouveau Monde », s'inscrit dans ce processus, avec les nuances importantes que nous apporterons par la suite.

Au siècle suivant, les querelles des rites, catastrophiques pour les missions de l'Inde du Sud et de Chine, manifestent cette même difficulté des structures ecclésiales catholiques d'admettre une pluralité culturelle. Pourquoi fallait-il que les tentatives inculturatrices inaugurées par Matteo Ricci en Chine († 1610) et Roberto de Nobili en Inde († 1656) se soldent au début du XVIII^e siècle par un tel rejet, par l'Église officielle, de toute pénétration des cultures chinoises ou indiennes dans la vie chrétienne de ces peuples ? Prenons l'exemple de la querelle des rites chinois¹⁰. Sans doute a-t-on pu écrire très justement que cette question revêtait, du point de vue chinois, un intérêt limité : il s'agissait avant tout d'un débat entre Occidentaux, dont certains résidaient en Chine et d'autres en Europe. Les chrétiens chinois ne devaient pas se sentir très concernés par les péripéties européennes de la querelle¹¹. On voit néanmoins le point où ces diverses sensibilités se rejoignent et se heurtent : le durcissement des exigences exclusivistes d'un christianisme conçu par les Occidentaux comme devant se vivre à l'occidentale, alors que parmi les convertis chinois, les lettrés surtout, d'aucuns pensaient vivre leur adhésion au christianisme comme un complément de leur confucianisme. La solution négative apportée à cette question par les constitutions apostoliques romaines *Ex illa die* (1715) et *Ex quo singulari* (1742) posait un obstacle radical à la rencontre entre le christianisme et la culture confucéenne.

Par la suite encore, au XIX^e siècle, le renouveau missionnaire de l'époque romantique et coloniale sera vécu sur un mode uniformisant. C'est l'époque où l'Église, se percevant comme assiégée par la société moderne qui s'organisait autour des libertés et de la primauté de la raison, va resserrer les rangs autour de la papauté

point de vue des dominants. Voir WACHTEL N., *La vision des vaincus. Les indiens du Pérou devant la conquête espagnole. 1530-1570*, Paris, 1971 ; TODOROV T., *La conquête de l'Amérique. La question de l'autre*, Paris, 1982.

¹⁰ Voir MINAMIKI G., *The Chinese Rites Controversy from its Beginning to modern Times*, Chicago, Loyola University Press, 1985 ; CUMMINS J.-S., *A Question of rites. Friar Domingo Navarrete and the Jesuits in China*, Aldershot, 1993. Voir aussi deux articles faisant le point sur les recherches : STANDAERT N., « New trends in the historiography of Christianity in China », dans *The Catholic Historical Review*, t. LXXXIII, 1997, pp. 573-613 ; SOETENS Cl., « La condamnation romaine des rites chinois au XVIII^e siècle : un échec pour l'évangélisation ? », dans M.-É. HENNEAU, C. HAVELANGE, P. DENIS & J.-P. DELVILLE (dirs.), *Temps, culture, religions. Autour de Jean-Pierre Massaut*, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, 2004, pp. 278-288. Voir aussi certaines réflexions de STANDAERT N., *L'« autre » dans la mission. Leçons à partir de la Chine*, Bruxelles, 2003.

¹¹ Comme efforts de pénétration de la mentalité des chrétiens chinois, on peut lire : GERNET J., *Chine et christianisme. Action et réaction*, Paris, 1982 ; STANDAERT N., *op. cit.*

déclarée d'ailleurs infaillible en 1870¹². Jouant comme réponse aux attaques du monde laïc sécularisant, l'ambition du catholicisme intransigeant est globalisante. La mission lointaine va être planifiée par Rome dans cette perspective¹³. Tant dans les terres d'ancienne chrétienté que dans les missions lointaines, le catholicisme se vivra dans le monolithisme ; convertis chinois et néophytes africains chanteront longtemps les mêmes neumes grégoriens sous les mêmes voûtes néogothiques et, lorsque le mouvement de formation des clercs autochtones s'amplifiera, c'est la même scolastique et les mêmes normes tridentines qui structureront le paysage mental des cadres autochtones de l'évangélisation.

Par ailleurs, il faut dire que les mentalités coloniales qui imbibaient, par osmose presque naturelle, les pratiques missionnaires invitaient à l'imposition d'une culture occidentale peu valorisatrice des traditions autochtones. Il faudrait également ajouter que souvent encouragées en cela par les pouvoirs coloniaux, les missions chrétiennes vont développer un nombre considérable d'œuvres sociales, dont l'enseignement à tous niveaux, vecteurs conscients ou non de valeurs reconnues de nos jours comme universelles : instruction généralisée, démocratie, droits de la personne, droit du plus faible.

1.2. Les religions, vecteurs d'une inéluctable universalisation ?

Au-delà des péripéties anciennes de l'évangélisation qui captent souvent l'intérêt de l'historien volontiers fasciné par les enchaînements chronologiques sur le court terme, on peut s'interroger plus profondément et sur une plus longue durée, au sujet du rôle des religions à vocation universelle dans certains processus d'une marche inéluctable de l'humanité vers l'universalisation. La diffusion de l'écriture par l'intermédiaire obligé de la lecture des textes fondateurs ne fait-elle pas des « religions du Livre » les vecteurs d'une certaine universalité ? Les péripéties de l'histoire des missions ne seraient-elles que des épiphénomènes, ridicules de surface s'agitant au-dessus de courants plus profonds à l'œuvre dans l'humanité ?

On peut se rappeler les hypothèses, contestées sans doute mais stimulantes, formulées voici une trentaine d'années par Robin Horton à propos de

¹² Voir PIROTTE J., « La conquête enrayée ? Une mise en perspective de la crise et des surgissements missionnaires des années 1950-1980 », dans *Nouvelles voies de la mission. 1950-1980, Actes de la session conjointe du CRÉDIC et du Centre V. Lebbe*, Lyon, 1999, pp. 11-27.

¹³ Voir PRUDHOMME C., « La querelle des universels. Problématiques missionnaires du XIX^e siècle », dans *Chrétiens et sociétés. XVI^e-XX^e siècles* (Bulletin du Centre André Latreille et de l'Institut d'histoire du christianisme), Lyon, 2001-2002, pp. 71-96.

l'évangélisation de l'Afrique¹⁴. À un moment de leur histoire, des peuples vivant dans un système de représentations cosmologiques correspondant à une société cloisonnée et une économie fermée ne ressentiraient-ils pas le besoin, lorsque l'amplification des échanges ébranle les structures traditionnelles, de se tourner vers des systèmes de représentation du monde plus universalistes et vers des grandes religions ? En d'autres mots, l'adoption d'une religion nouvelle ne s'inscrirait-elle pas dans un syndrome plus complexe manifestant une poussée de populations entières vers la recherche de nouveaux genres de vie ? Le passage de plusieurs populations d'Afrique à l'islam ou au christianisme s'analyse alors comme un processus d'ajustement intellectuel vers des religions de salut plus universalistes, au moment même où s'opère un décroissement économique et social. Dans cette vaste mutation, la présence active de religions jugées plus adaptées au mode de vie aurait agi comme catalyseur.

Comme le faisait remarquer Henri Maurier, tout l'effort missionnaire du christianisme ne doit pas être considéré comme un phénomène isolé, mais être lu sur le long terme et situé globalement à l'intérieur de mouvements complexes du « déploiement démographique, civilisationnel et universalisateur de l'humanité »¹⁵, dont il sera question ci-dessous. Analysant l'insertion du christianisme dans ce vaste mouvement et démontrant que le christianisme n'est pas « supportable » par n'importe quelle civilisation historique, le même auteur ajoute que « le christianisme est intrinsèquement, en vertu de ses structures propres, universalisateur »¹⁶.

Maurier évoque notamment les sociétés de chasse et de cueillette comme les Pygmées, les Négritos, les Bushmen ou les Fuégiens, ainsi que diverses sociétés nomades ou semi-nomades fonctionnant dans l'isolement de groupes de taille restreinte¹⁷. Il est impressionnant de constater que, sauf dans les cas de sédentarisation préalable entraînant un renoncement à la culture traditionnelle, le christianisme, du moins tel qu'il fut vécu à la mode occidentale, ne parvint à entamer aucune de ces ethnies. On pourrait signaler, comme illustration de cette thèse, la pratique du jésuite Manuel da Nóbrega, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, s'efforçant de sédentariser des populations nomades du Brésil préalablement au travail de conversion. On pourrait aussi citer le travail de sédentarisation des Guaranis opéré par les jésuites au début du XVII^e siècle lors de la constitution des célèbres Réductions dites du Paraguay.

¹⁴ HORTON R., « African conversion », dans *Africa*, t. XLI, 1971, pp. 85-108 ; ID., « On the rationality of conversion », *ibid.*, t. XLV, 1975, pp. 373-399. Un autre point de vue a été exposé par FISHER H.-J., « Conversion reconsidered », *ibid.*, t. XLIII, 1973, pp. 27-40.

¹⁵ MAURIER H., *Les missions. Religions et civilisations confrontées à l'universalisme. Contribution à une histoire en cours*, Paris, 1993, p. 203.

¹⁶ *Ibid.*, p. 26.

¹⁷ Voir MAURIER H., « Missiologie et sciences humaines. Évangélisation et civilisation », dans *Cultures et développement*, t. XIII, 1981, pp. 3-25.

A contrario, on note des essais méritoires de suivre les nomades dans leurs pérégrinations, comme ce fut le cas de franciscains suivant au XIII^e siècle, dans des couvents mobiles faits de chariots et de tentes, les Mongols du Khanat de la Horde d'or se déplaçant entre Europe orientale et Asie¹⁸. Toutefois, ces expériences tournèrent souvent court. En amenant ces nomades à l'état sédentaire, les missionnaires jouaient un rôle décultivateur, réduisant par le fait même la diversité des modes humains d'habiter l'espace terrestre. On peut dès lors légitimement se poser la question de savoir si une maîtrise et une appropriation sédentaire de l'espace n'est pas une condition *sine qua non*, et pourtant non dite, de l'acceptation du christianisme. Il faudrait sans doute nuancer ces propos en examinant de plus près le dynamisme des Églises nestoriennes parmi certaines populations nomades d'Asie centrale entre le VIII^e et le XIV^e siècle, avant que le cataclysme du second empire mongol, celui de Tamerlan (1336-1405) vienne mettre fin à l'existence de ces communautés. Toutefois, il ne s'agit pas ici du christianisme sous ses formes occidentales.

En outre, en portant notre réflexion au-delà de ces conjonctures historiques de la rencontre du christianisme avec les civilisations, on peut se demander si l'annonce évangélique n'est pas en elle-même porteuse d'une inévitable uniformisation. L'annonce d'un Dieu unique s'adressant à tous les hommes, l'égalité foncière de ces hommes devant l'appel de Dieu, font que désormais, il ne peut plus y avoir « ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme », car tous sont appelés à ne faire qu'un dans le Christ¹⁹. Toutefois, au nom même de cette égalité foncière n'est-on pas en droit de revendiquer le respect de toutes les expressions culturelles des sociétés diverses ?

1.3. Entre uniformisation et particularismes

À notre époque, la diversité culturelle apparaît comme un produit fragile, peut-être le plus fragile de l'histoire des hommes. Dans le vaste marché mondial des productions gastronomiques, audiovisuelles et autres, le combat pour la différence, les richesses régionales et l'« exception culturelle » garde toute son actualité. La culture universelle du futur doit-elle être conçue comme un moule uniforme construit par une armée d'amnésiques sur la ruine des valeurs particulières ? Si tel devait être le cas, dans ce « meilleur des mondes », les êtres humains seraient mûrs pour les pires espèces de conformisme et d'embrigadement, dégustant les mêmes hamburgers, se régaland des mêmes séries télévisées, s'assoupissant sous les mêmes rengaines idéologiques.

¹⁸ Le Quiptchaq, région connue aussi sous le nom de Khanat de la Horde d'Or (au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne). La mission des franciscains tourna court au début du XIV^e siècle.

¹⁹ *Galates*, 3, 28.

Sans doute l'humanité de demain sera-t-elle métisse et ce sera sa richesse nouvelle. Il faut insister sur le métissage fondamental de toutes nos cultures, condition du dépassement des situations anciennes ; le Moyen Âge occidental n'a pu donner ses fruits que par l'union douloureuse d'un monde antique finissant, de la vigueur des multiples envahisseurs et de la fécondation par le christianisme. Cependant, pour qu'un métissage réussisse, il faut que chaque élément apporte la pleine richesse de son être. L'homogénéisation niant les diversités serait-elle annonciatrice de mort pour l'humanité ?

Dans le monde de l'évangélisation, un concept créé voici quelques décennies, harmonise au mieux la mise en valeur des diversités légitimes et l'ouverture à l'universel. Désignant le processus par lequel la vie et le message chrétiens s'incarnent dans les diverses communautés culturelles, le concept d'inculturation du christianisme offre un modèle intéressant, fonctionnant à l'image d'une plante qui donne des fruits variés en fonction de la diversité des terreaux d'accueil²⁰.

Dans l'histoire de la diffusion du christianisme, ce respect ne semble pas toujours avoir été de mise. Pourtant, même lorsque l'imposition de contenus culturels importés d'Occident apparaît comme le modèle massivement dominant, il est intéressant d'observer les résurgences obstinées de particularités locales dans lesquelles les agents missionnaires jouèrent comme catalyseurs, voire comme acteurs. Si, par rapport aux religions et cultures précolombiennes, on peut légitimement déplorer la politique de la table rase pratiquée par les missionnaires du XVI^e siècle en Amérique, il faut par ailleurs reconnaître les efforts de ces mêmes missionnaires pour défendre les populations locales à la fois contre les abus des colons et contre l'hispanisation systématique²¹. Par exemple, si le quechua au Pérou et le tupi au Brésil ont réussi à se maintenir face aux langues nouvelles venues d'Europe, c'est sans doute grâce aux efforts des missionnaires dans leurs réalisations catéchétiques et liturgiques faisant passer ces idiomes au statut de langues écrites.

Sans prétendre relever dans tous ces siècles uniformisateurs les inlassables surgissements du particulier, observons les années plus récentes. Le catholicisme

²⁰ Le mot « inculturation » n'a que quelques décennies d'existence. L'utilisation de ce concept remonte au jésuite belge Joseph Masson en 1962. Il serait intéressant de se pencher sur la fortune de ce néologisme dans les milieux des missiologues. Voir la définition donnée par ARRUPE P. dans *Itinéraire d'un jésuite*, Paris, 1982, p. 76. On se référera aux articles de ROEST-CROLLIUS A. parus dans *Gregorianum*, t. LIX, 1978, pp. 721-738 : « *What is so new about inculturation ?* » et t. LXI, 1980, pp. 253-274 : « *Inculturation and the Meaning of Culture* ». Voir aussi la synthèse de CHANSON P., « Inculturation », dans I. BRIA *e. a.* (dirs.), *Dictionnaire œcuménique de missiologie. Cent mots pour la mission*, Paris/Genève/Yaoundé, Cerf/Labor et fides/Clé, 2001, pp. 165-170.

²¹ Voir notamment DUSSEL E., *El episcopado latinoamericano y la liberación de los pobres. 1504-1620*, Mexico, Centro de Reflexión Teológica, 1979. Voir aussi la collection du *Corpus hispanorum de pace*, dirigée par le Consejo superior de investigaciones científicas (Madrid) et publiant les textes des grands protagonistes de la défense des Indiens : Francisco de Vitoria, Juan de la Peña, etc.

romain quelque peu monochrome implanté au XIX^e siècle outre-mer commence à reprendre des couleurs plus locales. Née de la réflexion, mais aussi de pratiques dans des contextes humains différents, la recherche théologique se diversifie. Sans cliquer les positions de façon abusive, on a vu au cours des quatre dernières décennies apparaître des accents nouveaux : la réflexion sur les conditions socio-politiques et économiques et sur la libération a incontestablement marqué les théologiens d'Amérique latine ; la problématique des valeurs culturelles et sociales traditionnelles a inspiré les théologiens africains²² ; la spiritualité et les valeurs des grandes religions ont influencé les théologiens d'Asie. Peu à peu, le christianisme semble prendre des visages locaux différenciés, à l'instar de l'arbre portant des fruits aux saveurs marquées par le terreau où il pousse ses racines.

Du point de vue de la tradition catholique, il importe de trouver les moyens de respecter les diversités tout en maintenant la communion. Dans cette direction, une voie à prospecter, que d'aucuns préconisent, serait, à l'image des patriarcats antiques mais sans archéologisme, la création de groupes d'Églises locales plus libres de mettre en place des expressions inculturées de la foi, plus libres aussi de s'organiser suivant leur discipline propre qui pourrait diverger par rapport au patriarcats d'Occident. On est encore loin du compte. Les vieux réflexes centralisateurs restent solides. Les forces centripètes toujours vigilantes s'efforcent souvent de masquer la diversité, de la récupérer dans la sauce uniformisante. À titre d'exemple, le premier Synode africain, qui souleva des espoirs sur le continent noir, suscita également, dans les milieux romains, des craintes de voir l'Église d'Afrique s'engager dans des voies propres. Si cette assemblée fut finalement convoquée du 10 avril au 8 mai 1994, ce fut, d'une part, non pas en Afrique mais à Rome même et, d'autre part, sous l'intitulé plus modeste d'« Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques ». Comment une telle réduction a-t-elle pu s'opérer ? On pourrait imaginer que l'argument financier pèse lourdement pour des Églises moins nanties. La même peur de la diversité ne se manifesterait-elle pas en liturgie dans le rite couramment appelé « zaïrois », mais officiellement codifiée dans *le Missel romain pour les diocèses du Zaïre*²³ ?

En dehors du monde catholique, le phénomène des Églises nouvelles fait exploser le christianisme et réduit les chances d'un hypothétique retour à l'unité structurelle. Ces divisions prennent parfois l'allure d'un émiettement. Faut-il craindre et combattre cette prolifération qui ouvre la porte aux dérives ? Ou bien suffit-il de

²² Après une période de tâtonnements, on a vu surgir depuis un quart de siècle un discours théologique africain authentiquement créateur. Parmi les livres fondateurs de ce courant théologique africain, citons celui du Congolais BIWENYI KWESHI, *Discours théologique négro-africain. Problème des fondements*, Paris, 1981 ; celui du Camerounais ELA J.-M., *Le cri de l'homme africain*, Paris, 1980 ; celui du Béninois PENOUKOU E.J., *Églises d'Afrique, proposition pour l'avenir*, Paris, 1984.

²³ Approuvé par la Congrégation pour le culte divin, 30 avril 1988.

l'accepter et de positiver, en arguant que les champs aux mille fleurs ont plus de fraîcheur que les massifs imposants et monochromes²⁴ ?

2. Les religions dans les enjeux planétaires

Il est évident que pour l'humanité qui ne cesse de croître en nombre, il est vital de penser les problèmes au niveau planétaire et de créer des formes nouvelles de civilisation permettant de gérer de vastes regroupements de population. L'invention de ces formes nouvelles doit se lire sur le moyen terme à l'échelle des cinq derniers siècles écoulés. Ce processus, qui ne s'est pas déroulé sans violence, est loin d'être terminé. Les douleurs de ce nouveau monde en gestation se perçoivent dans les nombreux paradoxes qui traversent les sociétés actuelles.

2.1. Quelques paradoxes de la mondialisation

Le premier paradoxe dans cette humanité en voie de mondialisation galopante n'est-il pas celui d'un individualisme de plus en plus poussé ? Si l'on en croit l'analyse de Roudinesco, l'individu « souffre d'autant plus des libertés acquises qu'il n'en sait plus l'usage » :

Plus la société prône l'émancipation en soulignant l'égalité de tous devant la loi, plus elle accentue les différences. Au cœur de ce dispositif, chacun revendique sa singularité en refusant de s'identifier à des figures jugées caduques de l'universalité. L'ère de l'individu s'est ainsi substituée à celle de la subjectivité : se donnant à lui-même l'illusion d'une liberté sans contrainte, d'une indépendance sans désir et d'une historicité sans histoire, l'homme d'aujourd'hui est devenu le contraire du sujet²⁵.

Un autre paradoxe, qui n'est pas sans lien fort avec le premier, est celui d'une liberté démocratique affirmée comme valeur, dans un monde où, par ailleurs, la liberté économique marginalise de plus en plus d'êtres humains. Démocratique en apparence, le principe du « renard libre dans le poulailler libre » ne peut aboutir qu'à l'écrasement du plus faible. Or, les graves frustrations collectives issues des inégalités dans la répartition des biens vitaux (nourriture, santé, espérance de vie), mais aussi dans la répartition du savoir et du pouvoir, sont autant d'obstacles à la paix universelle. Il est évident que les logiques économiques de mondialisation sont des logiques concurrentielles de pur profit immédiat qui n'intègrent pas les impératifs éthiques. Comme l'affirmait Emilio Grasso, « la mondialisation est un

²⁴ Voir PIROTTE J., « Œcuménisme et œcumène. Les chantiers mouvants du dialogue », dans M. CHEZA, M. COSTERMANS & J. PIROTTE (dirs.), *Œcuménisme et pratiques missionnaires*, Paris, 2001, pp. 355-371.

²⁵ ROUDINESCO E., *Pourquoi la psychanalyse ?*, Paris, 1999, pp. 13-14.

mécanisme très efficace pour produire de la richesse, mais elle est incapable de la redistribuer »²⁶.

Il est par ailleurs tout aussi évident que les exigences morales ne suffisent pas à elles seules pour nourrir les populations. Le diagnostic moral des fautes du passé ne peut tout expliquer de la situation présente²⁷. La mode actuelle de reconnaître les crimes anciens en demandant pardon est elle-même ambiguë : d'une part, ce vêtement éthique couvrant superficiellement les lèpres du passé contient sa dose d'hypocrisie et, d'autre part, les enfants ne doivent évidemment pas porter le poids des fautes de leurs pères, sauf s'ils continuent à en tirer des profits²⁸. À cet égard, l'idée émise de troquer la dette du Tiers-monde en échange de la reconnaissance du poids de la colonisation ne manque pas d'intérêt ; elle pourrait faire prendre conscience à la portion nantie de l'humanité que son bien-être d'aujourd'hui repose dans une large mesure sur la misère de l'autre partie.

Un troisième paradoxe est celui de la montée des intégrismes dans un monde de brassages culturels et de rationalité scientifique et technique. La proclamation d'identités religieuses fortes face aux incertitudes des situations nouvelles constitue un danger, mais ce danger ne doit pas faire perdre de vue qu'il plonge ses racines dans les angoisses et les frustrations du monde moderne. Les événements des dernières années, notamment les attentats à New York le 11 septembre 2001, semblent désigner le fondamentalisme islamiste comme un péril majeur pour les années à venir. Pourtant l'historien doit rappeler que, dans le monde catholique, notre propre crise face aux déstructurations modernes n'est pas surmontée depuis si longtemps : d'une part, à la fin du XIX^e siècle, au moment où l'Église se jugeait assiégée par le monde moderne, la montée de l'ultramontanisme a conduit à des attitudes autistes ; d'autre part, au début du XX^e siècle, la fièvre des luttes anti-modernistes témoigne de la difficulté d'admettre l'intrusion de la critique moderne dans l'interprétation des textes fondateurs du christianisme. Pour en revenir au fondamentalisme islamiste, on pourrait espérer que ces sursauts seront les derniers avant une acceptation définitive de la critique et de la modernité. Toutefois, un

²⁶ GRASSO E., *Mondialisation. Marginalisation. Nouvelle évangélisation. Un défi pour l'Afrique*, Cameroun, Mbalmayo, Centre d'Études « Redemptor hominis », 2003. Sur les problèmes de mémoire et de pardon des fautes du passé, voir O. ABEL (dir.), *Le pardon. Briser la dette et l'oubli*, Paris, 1991 ; RICŒUR P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000.

²⁷ Évoquant les blocages culturels qui empêchent l'Africain de faire face aux défis actuels, le même Grasso avançait : « On ne pourra pas indéfiniment porter la responsabilité des échecs de l'Afrique sur l'esclavage, le colonialisme, le néo-colonialisme ou un ordre économique international injuste » (*ibid.*).

²⁸ Sur les demandes de pardon dans l'Église catholique, voir ACCATTOLI L., *Quand le pape demande pardon*, Paris, 1997 ; *Mémoire et réconciliation. L'Église et les fautes du passé*, publié par la Commission théologique internationale, Paris, 2000. Voir aussi *Documentation catholique*, n° 97, 2000, pp. 324-332 et le n° 162, 2001, de la revue *Spiritus* (art. de AUBRY R., SEIGEL M. & SCHREITER R.).

regard lucide sur nous-mêmes nous force à reconnaître que nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un retour des certitudes offensives.

Face à la persistance et au renforcement des identités religieuses agressives, il serait simpliste de dénoncer le domaine religieux comme seul fauteur de menaces à l'échelle mondiale. Faire confiance aux seuls échanges commerciaux et économiques comme facteurs de rapprochement des peuples s'avère un leurre aussi dangereux que faire confiance au seul jeu des bons sentiments... leurre dangereux, car la seule loi des marchés aboutit à l'écrasement des plus faibles et à l'amplification des frustrations ; leurre inefficace, car les économistes eux-mêmes s'accordent pour reconnaître le poids du mental et du symbolique dans la mobilisation pour le développement.

Manifestement, les rivalités qui ont abouti aux violences de septembre-novembre 2001 aux États-Unis et en Afghanistan, sont tout autant d'ordre symbolique que d'ordre matériel. Cette justice sacrificielle impliquant une escalade dans les répliques destructrices, ramène l'humanité aux pratiques anciennes du jugement de Dieu. Il s'agit d'un duel rituel à l'échelle mondiale entre le champion du monde libéral et un challenger s'efforçant de retourner contre lui ses propres armes. En maniant le fer, le feu, le poison ou des moyens plus modernes, chacun des champions en appelle de façon spectaculaire à la sanction divine. C'est en quelque sorte une ordalie archaïque qui se déroule en ce début du troisième millénaire, chacun des adversaires s'efforçant de détruire les symboles de l'autre. On est frappé par une telle rechute dans l'archaïsme à l'heure où des moyens de plus en plus sophistiqués multiplient les possibilités de destruction. Dernier paradoxe !

Le choc des cultures occidentales et islamiques, dont les événements du 11 septembre 2001 ont été le révélateur, pourrait s'interpréter dans le cadre de la théorie de la violence mimétique de René Girard, d'après laquelle la volonté de ressembler au plus fort (que fondamentalement on admire) engendre la concurrence et le désir de le détruire. Ce désir mimétique induisant la violence, se fonde sur la rivalité d'êtres ou de groupes humains différents, mais estimant avoir des droits identiques à disposer d'un même bien. L'exacerbation du désir trouve son origine moins dans la satisfaction que l'objet convoité peut apporter, que dans le désir que l'autre entretient du même objet. L'autre devient à la fois le modèle et le rival²⁹. Deux sociétés se proclamant l'une et l'autre élues de leur dieu fourbissent une rhétorique d'affrontement basée sur des prétentions à la domination universelle : l'une techniquement forte, prétend imposer son idéologie du bien, s'emparer des richesses de l'autre pour le contraindre à son propre bien ; l'autre fidèle à son dieu mais techniquement faible, souffre de sa faiblesse et terrorise son rival par dépit.

²⁹ Voir PALAVER W., *René Girards mimetische Theorie im Kontext kulturtheoretischer und gesellschaftspolitischer Fragen*, Münster, 2003.

Chacune, avec ses propres armes, procède à une mobilisation interne et diffuse une idéologie intransigeante.

La croisade contemporaine menée par les dirigeants des États-Unis contre les forces du mal invite à relire les croisades anciennes en découvrant, sous les vernis idéologiques, des constantes sous-jacentes. Les croisades médiévales avaient comme fonction sociale, essentielle mais non avouée, le règlement d'un problème interne : tourner vers l'autre de l'extérieur la vigueur belliqueuse des chevaliers. Pourrait-on affirmer que la croisade extérieure vise à détourner l'attention de difficultés économiques internes ? La mobilisation contre l'autre ne serait alors qu'un instrument pour régler ses propres problèmes.

Contre cette violence en chaîne, à la fois moderne et archaïque, il n'y aurait pas vraiment de recette : l'humanité s'enracine dans un univers de violence. C'est le mérite de René Girard d'avoir attiré l'attention sur cette violence fondatrice. Contestables sans doute et plus intuitives que démontrées, les théories de Girard ont le mérite d'analyser l'origine des violences et les mécanismes sociétaux ou religieux mis en place pour endiguer cette violence³⁰. L'humanité peine depuis ses origines pour endiguer cette violence et en contrôler les mécanismes. La mondialisation ne fait qu'en accroître les effets et le côté sensationnel.

2.2. Apprendre à « être avec »

Et la dynamique, historiquement constatée, de l'expansion chrétienne, comment la situer actuellement face à cette mondialisation qu'elle a contribué à mettre en place ? On l'a vu, il importe préalablement de reconnaître le rôle historique joué par cette dynamique, tant en faveur d'une occidentalisation uniformisante et culturellement appauvrissante, qu'en faveur de la diffusion universelle d'idéaux et de principes reconnus aujourd'hui (instruction, droit du plus faible à être soigné).

Sans doute, le temps est-il venu où ce christianisme doit apprendre à vivre avec d'autres, mais de tels propos sortent partiellement de la compétence de l'historien. Après l'ère conquérante, le christianisme entrerait ainsi dans celle de la collaboration, en renonçant à trop vouloir « agir sur » les autres, mais en acceptant de travailler à « être avec » eux. Le mouvement est plus qu'amorcé ; cela, l'historien

³⁰ Voir, dans ses ouvrages successifs, l'élaboration de la pensée de René Girard : *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972 ; *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, 1978 ; *Quand ces choses commenceront...*, Paris, 1994. Toute l'histoire de la formation des groupes politiques, de la cité aux organisations internationales peut être lue dans cette optique : réguler les rapports entre égaux ayant des prétentions identiques sur un même bien pour éviter le déchaînement de la violence et l'anéantissement du groupe. Alors que l'élaboration culturelle consiste à établir et maintenir des différences entre ces égaux potentiels, les religions pour leur part travaillent à transformer la violence physique socialement destructrice en violence sacrificielle, puis en violence symbolique. Quant aux pouvoirs politiques, ils s'efforcent de transformer les violences internes, individuelles ou interclaniques, en violence abstraite exercée de façon légale au nom du groupe.

peut le constater. Dans les dernières décennies, le monde chrétien a dû se faire à l'idée d'une cohabitation avec d'autres dans un monde en train de sortir de Dieu : contrairement aux siècles antérieurs, l'hypothèse « Dieu » n'est plus évidente, et cela pour un nombre de plus en plus grand de personnes. Attentifs aux signes du temps, les théologiens intègrent d'ailleurs peu à peu cette donnée à leur réflexion. L'aménagement de la cité des hommes s'impose comme le seul commun dénominateur des sociétés. Si Dieu s'offre à certains comme clef d'intelligibilité du monde, comme soutien paternel à l'homme qui doit prendre son autonomie, il ne s'impose manifestement jamais.

Quant à ceux qui, en suivant d'autres voies religieuses, croient également à cette présence de Dieu dans l'histoire, l'observateur peut s'interroger sur leurs chances de trouver entre eux des pistes de cheminement, pour tenter de briser le cercle des violences et des représailles que la mondialisation pourrait accroître. Le remède réside sans doute dans la voie du dialogue entre les religions. La rencontre des « religions du Livre » apparaît ainsi comme l'un des grands enjeux de l'avenir, puisqu'elles pourraient apprendre à progresser ensemble vers le partage de valeurs fondamentales : un Dieu unique, identique, s'adressant à des hommes concrets, dans des cultures diversifiées et attendant d'eux des réponses personnelles, partant personnalisées³¹. Il est vrai que, dans le passé, la rencontre des trois « religions du Livre » a donné beaucoup de fruits amers, mais l'histoire nous montre aussi que des fruits meilleurs pourraient être espérés. On pourrait évoquer l'influence bienfaisante des pensées arabe et juive des XI^e-XII^e siècles qui, au temps d'Avicenne, d'Avicbron et de Maimonide, fécondèrent la pensée et les sciences de l'Europe chrétienne. Par rapport à l'islam, le pire serait d'en revenir à la rivalité des croisades que les historiens considèrent comme un désastre moral³².

L'historien des prochaines décennies pourra suivre avec intérêt la suite éventuelle, en ce qui concerne les résultats tangibles, des rencontres interreligieuses au plus haut niveau inaugurées lors des grands rendez-vous internationaux d'Assise en 1986 et de Kyôto en 1987. Il évaluera peut-être la réussite de cette voie du dialogue, celle de l'écoute patiente, celle de l'éducation à une tolérance puis à une estime réciproque, celle aussi de la critique par chacun de ses propres manques.

³¹ Voir A. RACE & I. SHAFER (dirs.), *Religions in dialogue. From theocracy to democracy*, Aldershot (Hampshire, U.K.), 2002.

³² Le point de vue des historiens occidentaux est bien connu par les nombreux travaux de médiévistes. Pour approcher le point de vue des musulmans, on peut lire les réflexions parues dans un livre qui connut son succès voici vingt ans : MAALOUF A., *Les croisades vues par les Arabes*, Paris, J.-C. Lattès, 1983. Le problème de la rencontre entre Occident et mondes de l'islam a été posé dans sa complexité actuelle dans l'ouvrage de DASSETTO F., *La rencontre complexe. Occidents et islams*, Louvain-la-Neuve, 2004.

Églises locales et Église universelle dans les traditions chrétiennes

Joseph FAMERÉE

Il m'a été demandé d'intervenir en tant qu'ecclésiologue et œcuméniste dans un colloque consacré aux identités régionales dans l'histoire et, plus particulièrement, au cours d'une après-midi dédiée aux rapports entre le particulier et l'universel.

C'est de mon point de vue très particulier de théologien, de théologien réfléchissant sur ce qu'est l'Église dans le discours de foi des traditions chrétiennes, que je prends donc la plume avec toutes les particularités du langage croyant, espérant à ce titre apporter peut-être une pierre à la réflexion commune.

Le sujet qui m'a été proposé est judicieux. En effet, le rapport entre particulier et universel est très sensible en christianisme, notamment pour ce qui est de la vie et du fonctionnement de chaque Église chrétienne, sur le plan théorique et pratique. Cette articulation entre particulier et universel est aussi précisément un haut lieu de divergence entre les différentes Églises.

En théologie, je m'intéresserai ici plus directement aux théories ecclésiologiques divergentes en la matière, sans exclure pour autant l'aspect pratique. Il y a d'ailleurs souvent, encore aujourd'hui, une certaine distance entre la théorie et la réalité ecclésiale. Après un aperçu des diverses approches chrétiennes du rapport entre localité et universalité de l'Église, la même question sera approfondie au sein de la tradition catholique romaine, celle que je connais le mieux en raison de mon appartenance.

Mais encore une précision terminologique. Je suis subrepticement passé de la notion de particularité à celle de localité en tension avec l'universalité. Pourquoi préférer l'expression « Église locale » à celle d'« Église particulière » ? Le débat est plutôt interne à l'Église catholique, car les autres traditions chrétiennes ne parlent guère d'« Église particulière ». Le concile Vatican II emploie les deux expressions et il est difficile de les y distinguer clairement. Ma préférence, et celle de beaucoup d'autres, pour « Église locale » s'explique par des raisons à la fois linguistiques (logiques) et théologiques. L'adjectif « particulier » en français appliqué à l'Église (et c'est encore plus vrai en allemand, *Teilkirche*) induit l'idée que l'Église « particulière » n'est qu'une partie, une subdivision de l'Église « universelle », ce qui est tout à fait contestable du point de vue théologique. Autre raison, spécifiquement théologique, de préférer l'expression « Église locale » à « Église particulière » : l'Église se réalise nécessairement en un lieu, incarnée dans un « terreau » social et culturel singulier (et en même temps riche d'une diversité

interne) ; l'Église ne peut exister à l'état général et abstrait (« idéal »), comme en surplomb par rapport aux milieux humains concrets (complexes). Pour ces raisons, qui devront être précisées, je privilégie les termes « Église locale » de même qu'« Église entière » (dans ce dernier cas, plutôt qu'« Église universelle »), pour éviter des effets de sens, indésirables en ecclésiologie, d'une certaine compréhension de la dialectique du « particulier » et de l'« universel »¹.

Commençons donc par un aperçu des diverses approches chrétiennes du rapport entre localité et universalité de l'Église. Pour ce faire, il est impossible de prendre en compte ici l'ensemble des dialogues œcuméniques récents. Aussi me limiterai-je à un exemple des vingt-cinq dernières années, recoupant d'une certaine manière l'ensemble des dialogues de l'Église catholique romaine avec les autres Églises chrétiennes². Ainsi ai-je retenu un document d'étude demandé et adopté en 1990 par le Groupe mixte de travail (GMT) entre l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises (COE) : *L'Église : locale et universelle* (jusqu'à un certain point, l'ensemble des traditions non catholiques sont représentées par les délégués du COE dans ce GMT)³.

1. L'Église : locale et universelle

Approche multiconfessionnelle

Toutes les traditions chrétiennes peuvent s'accorder aujourd'hui sur une ecclésiologie fondamentale de communion : son enracinement trinitaire, sa révélation néotestamentaire, son expression patristique ainsi que son importance grandissante dans les différentes Communions chrétiennes mondiales et au sein du mouvement œcuménique contemporain (cf. *L'Église : locale et universelle*, 1-11). Le concept de communion « nous permet de saisir deux dimensions de l'Église – son caractère local et son universalité – non pas comme des entités séparées mais comme deux dimensions intégrées d'une unique réalité » (*ibid.*, 5).

De même,

¹ Voir LEGRAND H., « La réalisation de l'Église en un lieu », dans B. LAURET & F. REFOULÉ (dirs.), *Initiation à la pratique de la théologie*, t. III : *Dogmatique II*, Paris, 1983, pp. 143-345.

² Dans le dialogue œcuménique, on ne se limite pas à l'adjectif « catholique » pour qualifier l'Église gouvernée par les évêques en communion avec l'évêque de Rome, mais on précise justement qu'elle est aussi « romaine », par distinction de toutes les autres Églises, car ces dernières revendiquent, elles aussi, d'être « catholiques » au sens du Credo de Nicée-Constantinople (« Je crois en l'Église, une, sainte, catholique et apostolique ») ; cette notion théologique de catholicité articule précisément localité (ou particularité) et totalité (ou universalité) d'une certaine manière, sous la forme d'un rapport d'intégration entre diversité et unité.

³ Voir Groupe mixte de travail entre l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises, *L'Église : locale et universelle*, dans *Irénikon*, n° 63, 1990, pp. 497-522 (texte anglais dans *One in Christ*, n° 27, 1991, pp. 267-284). Je cite la traduction d'*Irénikon*, tout en la modifiant parfois.

toutes les Communions chrétiennes peuvent, en général, être d'accord avec la définition de l'Église locale comme communauté de croyants baptisés dans laquelle la Parole de Dieu est prêchée, la foi apostolique est confessée, les sacrements sont célébrés, l'œuvre rédemptrice du Christ pour le monde est attestée, et un ministère d'*épiscopè* exercé par des évêques ou d'autres ministres sert la communauté. Les différences entre les Communions mondiales sont liées au rôle et à la place de l'évêque par rapport à l'Église locale (*ibid.*, 15).

Relevons ici les éléments constitutifs d'une Église locale aux yeux de toutes les traditions chrétiennes : une communauté de baptisés, la prédication de la Parole de Dieu, la confession de la foi apostolique [en réponse à celle-ci], la célébration des sacrements [de la foi] (sont visés en tout cas le baptême et la cène ou l'Eucharistie), l'attestation missionnaire du salut en Christ et un ministère d'*épiscopè* ou de « supervision ». C'est précisément sur la compréhension de ce ministère et de son rôle dans l'Église (ce qui n'est pas sans rapport avec le nombre des sacrements reconnus ni avec l'interprétation de la Parole de Dieu) que les traditions chrétiennes divergent.

À ce sujet, on peut distinguer les Églises de tradition « catholique » (ayant conservé l'épiscopat historique dans la succession des Apôtres, compagnons de Jésus de Nazareth et témoins du Christ ressuscité) et les traditions des Églises de la Réforme ainsi que des Églises libres (dont un petit nombre seulement a conservé un ministère d'évêque, lequel a d'ailleurs pris un sens différent par rapport à la tradition chrétienne antérieure au XVI^e siècle). Pour les premières, qui regroupent l'Église catholique romaine, les Églises orthodoxes et la Communion anglicane, « l'évêque est essentiel pour la compréhension et la structure de l'Église locale » (*ibid.*, 16). Au sein de celle-ci, l'évêque exerce un ministère d'unité ou de communion et veille sur la fidélité de son Église à la Tradition apostolique. L'Église est le plus pleinement manifestée dans l'assemblée eucharistique du Peuple de Dieu uni avec son évêque. L'Église locale désigne donc ici tout d'abord le diocèse. Quant aux Églises de la Réforme et aux Églises libres, qui « ont créé une grande diversité de structures institutionnelles et de formes d'auto-compréhension » (*ibid.*, 17), elles ne définissent pas le terme « Église locale », moins commun, en référence à la fonction de l'évêque : le mot désigne la communauté chrétienne locale (paroisse, congrégation), à laquelle s'applique la définition rappelée ci-dessus.

Même si certaines convergences entre les deux types de tradition existent concernant, d'une part, la signification ecclésiologique de la communauté ou paroisse locale et, d'autre part, la signification, non seulement pratique, mais pastorale et ecclésiologique, de structures et de ministères relatifs à un plus vaste regroupement de communautés locales, une vraie divergence subsiste aujourd'hui à propos de la communion *nécessaire* des communautés locales (paroisses, groupes de fidèles) avec l'Église locale diocésaine grâce au ministère de l'évêque (cf. *ibid.*, 18).

Quant à l'Église universelle, globalement comprise comme « la communion des Églises locales rassemblées par et autour de la célébration de la Parole de Dieu et du

Sacrement » ou « unies dans la foi et la célébration de par le monde » (*ibid.*, 19), elle entraîne, dans la pratique, des perceptions différentes. « L'Église catholique romaine et l'Église orthodoxe estiment qu'elles représentent l'Église universelle » (*ibid.*, 20). La Communion anglicane, pourrait-on ajouter au document, croit qu'elle appartient à l'Église universelle, sans s'identifier à celle-ci. « Les Églises de la Réforme et les Églises libres, du fait qu'elles ont dû s'organiser elles-mêmes au niveau national, ont souvent éprouvé des difficultés à saisir la dimension universelle de l'Église et à en faire l'expérience » (*ibid.*) ; toutefois, par leur engagement œcuménique et leur expérience au sein des Communions chrétiennes mondiales, « elles ont développé un sens plus fort du caractère universel de l'Église du Christ qui transcende leur propre réalité en tant qu'Églises organisées à un niveau national ou régional » (*ibid.*). Le document ne donne pas de précisions, mais nous savons que ces perceptions, non seulement pratiques mais théologiques, sont grosses de divergences. Que l'Église catholique ou l'Église orthodoxe se considère, chacune à elle toute seule, comme l'Église universelle a un effet discriminatoire inacceptable aux yeux des autres Églises, qui se sentent par le fait même exclues de l'Église universelle (non nécessaires à la réalisation de celle-ci) et donc niées dans leur véritable ecclésialité : divergence radicale. Réciproquement, sur un plan pratique et théologique, un sens insuffisant de l'universalité ecclésiale crée aussi une divergence sérieuse avec les traditions catholique romaine et orthodoxe.

C'est dans la compréhension et la manifestation de l'interdépendance du local et de l'universel dans la communion des Églises (cf. *ibid.*, 35-40) qu'apparaît le plus clairement la divergence entre les différentes Églises. Le document en fait le diagnostic :

Chaque Communion chrétienne mondiale doit faire face à des défis spécifiques concernant l'universalité et la particularité. Les Églises protestantes (...) se heurtent au problème de la manifestation concrète de l'universalité entre leurs propres Églises. (...) À l'intérieur de l'Église catholique romaine aujourd'hui, la tension dialectique entre autorité locale et autorité centrale demeure un problème difficile (*ibid.*, 40).

Cela reste aussi un problème difficile, et même une différence séparatrice, entre l'Église catholique romaine et les autres Églises. Nous touchons par là aux structures canoniques ou à l'expression visible de la communion ecclésiale universelle (questions de discipline, d'ordre, de loi, d'autorité et de constitution) (cf. *ibid.*, 41-47). Nous retrouvons ainsi la divergence la plus apparente et traditionnelle entre l'Église catholique romaine et les autres Églises, une divergence qui concerne directement le rapport entre localité/particularité et totalité/universalité, et que je me contente de rappeler : dans l'Église catholique romaine, la communion (hiérarchique, dit Vatican II) avec l'évêque de Rome est nécessaire, qu'il s'agisse d'un évêque individuel ou de l'ensemble du collège des évêques (cf. *ibid.*, 43) ; même s'il existe « des signes d'une meilleure compréhension réciproque », « les

problèmes du *ius divinum* (droit divin), de la primauté de juridiction [universelle], de l'infaillibilité et de l'autorité du magistère papal [pour toute l'Église] » (*ibid.*, 47) restent des différences séparatrices avec les autres Églises. Les Églises orthodoxes tiennent aussi la communion hiérarchique des évêques, mais avec la tête du Synode de l'Église patriarcale ou autocéphale (régionale), cette communion étant d'ailleurs réciproque entre la tête du Synode (patriarche ou archevêque) et les évêques (locaux ou diocésains) membres de celui-ci (cf. *ibid.*, 44). La communion ecclésiale se réalise donc ici au niveau régional (au sens large) et de manière synodale ou collégiale, ces Églises régionales, peut-on préciser, étant censées être en communion les unes avec les autres dans la foi et les sacrements (sans subordination à un primat ou même un synode universel). Les Églises de la Réforme et les Églises libres, « dans la ligne de leur héritage spécifique, (...) utilisent des structures presbytérales [le conseil des anciens à l'échelon local] et synodales [à l'échelon national] » en vue d'« exprimer et sauvegarder la communion au sein de leurs Églises » et « dans de nombreux cas, elles intègrent à ces structures des ministères épiscopaux sous différentes formes, y compris la fonction d'évêque » ; elles « ont également mis en place des structures canoniques permettant la consultation, la coopération et le témoignage commun, mais qui n'autorisent pas à prendre des décisions contraignantes pour les Églises individuelles » membres de leurs Communions mondiales respectives (*ibid.*, 45), même si l'on observe une tendance générale pour renforcer leurs moyens d'expression à un niveau universel. On voit donc la difficulté persistante, pour les Églises protestantes (de manière très variable d'ailleurs selon la dénomination), à se situer au niveau universel et surtout à l'articuler au niveau local, national ou régional, niveau auquel ces Églises se sont spontanément exprimées en raison même de leurs origines historiques et géographiques depuis le XVI^e siècle.

Sur la base de ce tableau général des rapports actuels entre localité et universalité de l'Église en christianisme, approfondissons ces rapports mêmes dans une des grandes traditions chrétiennes, celle de l'Église latine, catholique romaine plus particulièrement.

2. L'Église : locale et universelle

Approche catholique romaine

Pour bien saisir la théologie catholique actuelle (et en même temps profondément traditionnelle) de l'Église locale et de ses rapports avec l'Église universelle, je voudrais rappeler quelques affirmations capitales du concile Vatican II, dernier enseignement le plus autorisé de l'Église catholique. Ce rappel me semble d'autant plus nécessaire que certaines de ces affirmations sont difficilement reçues et livrées à un conflit d'interprétations au sein du catholicisme lui-même.

Les fondements de cette ecclésiologie sont particulièrement bien exprimés en *Sacrosanctum Concilium* (SC) 41, §2 (1963), *Lumen gentium* (LG) 23, §1, 26, §1 (1964) et *Christus Dominus* (CD) 11, §1 (1965).

2.1. *Sacrosanctum Concilium* 41, §2

Tous doivent accorder la plus grande estime à la vie liturgique du diocèse autour de l'évêque, surtout dans l'église cathédrale : ils doivent être persuadés que la principale (*praecipuam*) manifestation de l'Église consiste dans la participation plénière et active de tout le saint peuple (*plebis*) de Dieu aux mêmes célébrations liturgiques, surtout à la même Eucharistie, à une seule prière, auprès de l'unique autel où préside l'évêque entouré de son presbyterium et de ses ministres.

Il est intéressant qu'une telle affirmation ecclésiologique soit le fait de la constitution sur la liturgie : *lex orandi, lex credendi*, lieu théologique par excellence. En outre, c'est le premier document promulgué (1963) : il dit l'orientation foncière du concile (cf. SC 1). L'affirmation est très forte : la *principale* manifestation de l'Église, c'est (idéalement) toute l'Église locale diocésaine (ou du moins une partie représentative de celle-ci), en ses différentes composantes, rassemblée autour de son évêque pour la célébration commune de la liturgie ; c'est l'Église locale diocésaine en prière, mieux en acte liturgique et sacramentel. L'Église manifeste le mieux ce qu'elle est dans cette assemblée locale : un peuple organisé ministériellement et rassemblé dans l'unité en vue de célébrer le don de Dieu à son Église pour le salut du monde. C'est dire la plénitude ecclésiale de l'Église locale (diocésaine ou épiscopale).

2.2. *Lumen gentium* 23, §1

Les évêques sont, chacun, le principe et le fondement visibles de l'unité dans leurs Églises particulières, formées à l'image de l'Église universelle, dans lesquelles et à partir desquelles (*in quibus et ex quibus*) existe l'une et unique Église catholique. C'est pourquoi les évêques représentent chacun leur Église, et, tous ensemble avec le pape, représentent l'Église tout entière (*totam*) dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité.

À propos de l'Église diocésaine, le concile hésite entre les deux qualificatifs « locale » et « particulière ». Avec d'autres théologiens catholiques, ai-je déjà signalé, je préfère nettement l'appellation « locale », qui marque bien la territorialité de l'Église (sa réalisation en un lieu) et évite l'idée de partie, facilement inférée de l'adjectif « particulière », comme je préfère éviter l'expression « Église universelle » pour la même raison au profit de celle d'« Église entière »⁴. Quoi qu'il en soit des préférences de vocabulaire, le sens de ce texte capital n'est pas ici en cause. Les Églises (diocésaines) locales ou particulières sont à l'image de l'Église entière ou universelle ; *simultanément (et réciproquement)*, c'est dans ces Églises locales et à partir d'elles qu'existe l'une et unique Église catholique ou l'Église entière

⁴ Voir *supra*, note 1.

(universelle). Il n'y a donc pas d'antériorité de l'Église universelle par rapport aux Églises particulières ni de celles-ci par rapport à l'Église universelle. Il existe une intériorité mutuelle ou une circumincession (périchorèse) entre Églises particulières et Église universelle, à l'image du mystère de la Sainte Trinité, en laquelle il y a simultanément de l'unité et de la trinité (ou diversité) : unité dans la trinité, trinité dans l'unité, unitrinité, unidiversité. Tel est le modèle et la source de l'Église : *Ecclesia de Trinitate* (cf. LG 2-4). C'est dans les Églises locales (concrètes, situées en un lieu, variées en elles-mêmes et entre elles), dont le type même est l'Église diocésaine en communion avec son évêque, qu'existe l'Église entière, et pas ailleurs, ni au-dessus ni en dehors ni antérieurement, contrairement à l'affirmation de la Lettre de la Congrégation pour la doctrine de la foi *Communio notio*⁵. L'Église entière ou universelle n'est rien d'autre que la communion des Églises locales ou que les Églises locales en communion les unes avec les autres, et singulièrement avec l'Église locale de Rome qui préside à cette communion et veille sur elle. Le rôle de l'Église locale de Rome est donc strictement interne à cette communion interecclésiale (ou universelle) et à son service. Pour être plus clair encore, l'Église locale de Rome n'est pas davantage Église que les autres Églises, même si elle a une responsabilité particulière, en tant qu'Église du martyr de Pierre et de Paul, pour le maintien de cette *communio Ecclesiarum* dans la foi et la charité, mais cette autorité particulière ne peut s'exercer que dans le cadre d'une vraie synodalité ou collégialité ecclésiale, puisque l'unique Église n'est rien d'autre que la communion des Églises locales (remarquons d'ailleurs que cette autorité de Rome est d'abord celle de toute une Église locale, et seulement par voie de conséquence celle de l'évêque qui la préside). Chaque Église locale est donc entièrement ou totalement Église (Église une, sainte, catholique⁶ et apostolique), même si elle n'est pas l'Église entière ou

⁵ *Communio notio*, 9, dans *La documentation catholique*, 2055, 2 et 16 août 1992, pp. 729-734, ici 731 : « [l'Église universelle] est, dans son mystère essentiel, une réalité *ontologiquement* et *chronologiquement* préalable à toute Église particulière *singulière* ». Outre le fait qu'on utilise dans ce n° 9 le concept d'Église universelle successivement en deux sens différents (l'Église universelle actuelle dans l'histoire et l'Église universelle-mystère qui précède la création dans une perspective patristique), on ne voit pas comment la phrase citée s'accorde avec LG 23, §1 et exprime cette « intériorité mutuelle » entre Églises particulières et Église universelle, exprimée par le pape Jean-Paul II lui-même dans un *Discours à la Curie romaine* (20.XII.1990), 9 (*AAS* 83 [1991] 745-747), cité juste avant dans ce même n° 9 de *Communio notio*. Nous avons ici un exemple typique de relecture *universaliste* de Vatican II, une relecture qui n'a pas encore reçu l'ecclésiologie de la *communio Ecclesiarum* avec tout ce qu'elle implique de véritable réciprocité entre Églises locales, y compris celle de Rome. Que dire alors du n° 13 de la même Lettre ? Pour un commentaire critique et circonstancié de l'ensemble de ce document, voir SICARD D., « Quelques commentaires sur l'Église comprise comme communion », dans *L'Église comprise comme communion*, Paris, 1993, coll. « Documents des Églises », pp. 37-121, et 64-76 à propos du n° 9 de la Lettre.

⁶ La catholicité de l'Église n'inclut pas avant tout que celle-ci soit répandue sur la terre entière (sinon, on ne pourrait affirmer que l'Église locale est catholique), mais signifie essentiellement sa plénitude dans la foi, son respect des dons de l'Esprit dans leur variété, sa communion avec les

totale et doit par conséquent toujours veiller à rester en communion avec les autres Églises locales, ses sœurs égales en ecclésialité. En pratique, c'est toujours et nécessairement par une Église locale qu'on entre (simultanément) dans l'Église entière ; si on appartient à l'Église entière, ce n'est jamais de manière abstraite, mais c'est toujours en appartenant concrètement à une Église locale, située en un lieu et une culture bien déterminés, pouvant être eux-mêmes plus ou moins diversifiés (nous sommes nécessairement situés quelque part dans l'Église). On perçoit bien ainsi le mystère ecclésial et sa nécessaire réalisation en un lieu, de même que l'indissoluble intériorité mutuelle, dans l'Église, du local (particulier) et du tout (universel).

On pourrait ajouter ici un passage de LG 26, §1. De l'Eucharistie célébrée par l'évêque lui-même ou dont il assure la célébration viennent à l'Église continuellement vie et croissance. « Cette Église du Christ est vraiment présente (*vere adest*) en tous les légitimes groupements locaux de fidèles, qui, unis à leurs pasteurs, reçoivent eux aussi, dans le Nouveau Testament, le nom d'Églises [cf. Ac 8, 1 ; 14, 22-23 ; 20, 17, *et passim*]. Celles-ci sont en effet sur leur territoire le Peuple nouveau appelé par Dieu, dans l'Esprit Saint ainsi que dans une grande (et pleine) assurance (cf. 1 Th 1, 5). »

2.3. *Christus Dominus* 11, §1

Une dernière citation, celle d'un décret qui ajuste à *Lumen gentium* sa réflexion « sur la charge pastorale des évêques dans l'Église ».

Un diocèse est une portion (*portio*) du Peuple de Dieu, qui est confiée à un évêque pour qu'il en soit le pasteur (*pascenda*) avec la coopération de (son) presbyterium : ainsi le diocèse, uni (*adhaerens*) à son pasteur et par lui rassemblé dans l'Esprit Saint grâce à (*per*) l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière, en laquelle est vraiment présente (*vere inest*) et agissante (*operatur*) l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique.

Définition des éléments constitutifs de l'Église locale, et par le fait même de l'Église du Christ en tant que telle, qui est vraiment présente et agissante en elle : Esprit Saint, Peuple de Dieu, Évangile, Eucharistie, ministère pastoral. Tous les éléments sont simultanés et imbriqués mutuellement, même si certains sont premiers par rapport à d'autres, sans que ceux-ci deviennent secondaires pour autant. L'Église locale au sens fort (diocésaine en l'occurrence) est donc une portion du Peuple des baptisés rassemblé dans l'Esprit Saint grâce à la prédication de l'Évangile et à la célébration de l'Eucharistie sous la responsabilité pastorale de l'évêque. Tels sont

autres Églises et sa reprise croyante des cultures humaines, terme d'un processus d'inculturation critique.

les éléments fondamentaux d'une Église locale⁷. Cette Église, étant locale (il s'agit d'une portion seulement du Peuple de Dieu, tout en étant véritablement l'Église du Christ en un lieu), se doit de rester en communion avec les autres Églises locales, en chacune desquelles l'Église du Christ est vraiment présente et agissante, et singulièrement, ajoutera le catholique, avec l'Église locale de Rome. Ici intervient, ancré dans la communion des Églises locales, le collège des évêques présidé par l'évêque de Rome, dans sa fonction ministérielle collégiale au service de la communion des Églises, car « les évêques représentent chacun leur Église, et, tous ensemble avec le pape, représentent l'Église tout entière dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité » (LG 23, §1)⁸. Nous sommes ainsi amenés à préciser les structures ministérielles de l'Église dans une perspective catholique, autre divergence potentielle avec d'autres traditions chrétiennes en lien, d'ailleurs, avec la conception de l'Église locale qui vient d'être rappelée et de son rapport à l'Église entière.

2.4. Les structures ministérielles de l'Église

L'Église est le sacrement de l'unique médiation salvifique du Verbe incarné dans la puissance de l'Esprit. L'intériorité mutuelle des Églises locales et de l'Église universelle, de leur unidiversité, à l'image de la Trinité Sainte, est un autre aspect de ce mystère ecclésial incarné (réalisé) dans l'histoire (temps et lieu). Dans cette logique, il est possible de comprendre le ressort profond de la conception catholique des ministères ecclésiaux (ordonnés ou apostoliques).

⁷ Aussi comment peut-on dire, avec *Communio notio*, 13, que « le ministère du successeur de Pierre » doit être vu « comme appartenant déjà à l'essence de toute Église particulière de l'« intérieur » », alors qu'il n'est pas cité ici parmi les éléments constitutifs (essentiels) d'une Église particulière comme telle ? Certes, est implicitement supposée une *communio* de toute Église locale (particulière) avec les autres Églises locales (particulières), et singulièrement celle de Rome. Mais il s'agit d'une communion avec d'autres Églises locales, et singulièrement celle de Rome, qui ne sont pas supérieures en ecclésialité à l'Église locale en question. Il s'agit d'un rapport de réciprocité entre sœurs, d'altérité et de communion entre Églises locales égales ; il n'y a ici aucun rapport d'infériorité ou de subordination à une autre Église locale. L'Église locale de Rome (et par voie de conséquence le ministère de son évêque) ne peut revendiquer d'être constitutive des autres Églises locales.

⁸ On peut déjà noter que le ministère de tout évêque, y compris celui de Rome, est inséparable de l'Église locale à laquelle il préside ; on peut même souligner que l'Église locale dans son ensemble (comme – portion du – Peuple de Dieu) est première par rapport au ministère épiscopal, qui est à son service et la représente auprès des autres Églises locales. C'est dire aussi le non-sens ecclésiologique du « ministère » d'un évêque (« titulaire ») qui n'a jamais été chargé d'une Église locale réelle. On voit ainsi combien la question du ministère du pape est d'abord celle de son Église locale et du rôle particulier de celle-ci au sein de la communion de toutes les Églises locales. Le ministère de l'évêque de Rome n'est qu'un cas particulier du ministère épiscopal. Entre confessions chrétiennes, il faut donc s'entendre d'abord sur le ministère épiscopal en général avant d'envisager celui de l'évêque de Rome.

Le lien historique (institutionnel, instauré dans l'histoire) avec l'événement du salut en Jésus-Christ à travers le témoignage de foi des Apôtres est capital : il est une implication de l'Incarnation du Verbe de Dieu en un point du temps et de l'espace. Ce lien avec le témoignage apostolique n'est pas seulement historique (institutionnel, visible), il est simultanément pneumatologique : c'est l'Esprit du Christ ressuscité qui, à travers l'histoire jusqu'à l'accomplissement eschatologique, maintient l'Église dans la fidélité à la Tradition des Apôtres, celle-ci étant consignée (par écrit) dans les Écritures apostoliques.

Ce lien historique et pneumatologique avec l'Origine s'exprime d'une double manière : l'apostolicité de doctrine et l'apostolicité de ministère. Les deux sont inséparables. L'apostolicité de doctrine est cependant première et englobante. En d'autres termes, c'est le Peuple de Dieu tout entier – dans l'Église entière ou dans une Église locale – qui, dans l'Esprit, est le porteur fidèle de la Tradition venue des Apôtres et la transmet de génération en génération (*sensus fidei*) ; au sein de ce Peuple de Dieu, certains ont reçu par l'imposition des mains d'autres évêques le charisme (don) du ministère apostolique (épiscopal) et sont ainsi entrés dans la succession apostolique (épiscopale) – dans le temps – et dans le collège épiscopal – dans l'espace – pour veiller, chacun, à la fidélité de son Église locale à la foi des Apôtres et, ensemble, à celle de l'Église entière. Chaque Église locale en communion avec les autres Églises locales est porteuse de la Tradition apostolique ; cette fidélité à la doctrine des Apôtres de chaque Église locale est discernée et authentifiée en dernier ressort par le ministère de l'évêque de cette Église en communion avec les autres évêques, successeurs des Apôtres, la fidélité de la communion des Églises étant vérifiée par le collège des évêques. Cependant, étant donné le caractère premier et englobant de l'apostolicité de doctrine et l'enracinement en elle (et à son service) de l'apostolicité de ministère, le ministère apostolique ne peut exercer convenablement sa charge que dans une écoute attentive de cette doctrine apostolique (portée par toute son Église locale et par l'Église entière), doctrine à laquelle il est soumis et dont il a pour mission d'éprouver l'authenticité, tout en étant bien conscient du caractère provisoire ou de l'inachèvement présent de l'histoire humaine et ecclésiale ; en d'autres termes encore, le ministère apostolique (assisté par l'Esprit) ne peut exercer sa fonction que dans une interaction vivante avec l'ensemble de l'Église (locale, entière) (elle aussi assistée par l'Esprit), car c'est en elle, et nulle part ailleurs, que l'on trouve la foi apostolique, même s'il revient à l'évêque de veiller à l'authenticité de celle-ci.

L'évêque dans et en face de son Église locale, en communion avec les autres évêques, est le signe (sacramentel), pour son Église, que tout lui vient d'un Autre : le Christ de Dieu dans l'Esprit. Il préside son Église, il en est le pasteur : il détient ainsi la responsabilité première dans la mission de l'annonce de l'Évangile (apostolique), qui incombe à l'Église entière (« fonction magistérielle ») ; il dirige pastoralement son Église (« fonction juridictionnelle ») ; ayant reçu par ordination sacramentelle le charisme de la présidence ecclésiale, il est habilité à présider aussi la célébration des

sacrements de la foi qui édifient l'Église ou veille à ce que cette célébration soit assurée selon les règles de la communion ecclésiale.

Quand on parle du ministère apostolique, il est donc question d'autorité : autorité d'enseignement, autorité de gouvernement. Concernant la nécessité du ministère épiscopal et le caractère obligatoire de sa double autorité, nous sommes très précisément à un point de divergence avec d'autres traditions ecclésiales : un point de divergence plus large que la primauté de juridiction et le magistère infaillible du pape.

Sans pouvoir entrer dans les détails, spécifions un peu cette double autorité.

Tout d'abord, l'autorité d'enseignement ou de magistère de l'évêque. De par la charge reçue dans la succession apostolique, les évêques sont des prédicateurs authentiques de l'Évangile, c'est-à-dire pourvus ministériellement (sacramentellement) de l'autorité du Christ dans l'Esprit (cf. LG 25, §1). À ce titre, ai-je déjà indiqué, ils sont, chacun, (signes et) garants de l'authenticité (vérité) et de l'unité (dans la diversité légitime) de la foi de leur Église et, avec les autres évêques, de l'Église entière ; en d'autres termes, avec l'autorité de successeurs des Apôtres, ils régulent la foi de l'Église. Aussi les évêques qui enseignent en communion avec les autres évêques et en particulier avec l'évêque de Rome

ont-ils droit, de la part de tous, au respect qui convient à des témoins de la vérité divine et catholique ; quant aux fidèles, ils doivent s'attacher à la pensée que leur évêque exprime, au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs, et ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit (LG 25, §1),

assentiment dû à un titre singulier au magistère authentique du pape, président du collège épiscopal. De même, dispersés ou rassemblés en concile général, ils jouissent collégialement de l'infaillibilité « lorsqu'ils s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs doit être tenue définitivement, alors c'est la doctrine du Christ qu'infailliblement ils expriment » (LG 25, §2). La communion des Églises locales s'exprimant à travers cette communion des évêques, c'est donc de l'infaillibilité ou de l'indéfectibilité dans la foi de l'Église entière (communion ecclésiale) que ceux-ci jouissent ministériellement dans leur enseignement collégial (universel). L'infaillibilité ministérielle du pape est à resituer au sein de l'infaillibilité du collège épiscopal, elle-même expression ministérielle de l'infaillibilité (ou de la fidélité foncière, assurée) de toute l'Église dans la foi. Je n'insiste pas sur l'infaillibilité du magistère papal, divergence bien connue et la plus apparente entre catholiques et autres chrétiens.

Venons-en maintenant à l'autorité de gouvernement. Chargé d'une Église locale en tant que successeur des Apôtres, l'évêque la dirige au nom du Christ : il y exerce son autorité apostolique et son pouvoir pastoral, strictement « en vue de l'édification en vérité et en sainteté de son troupeau » (LG 27, §1), se souvenant que le plus grand est celui qui sert (cf. Lc 22, 26-27). Ce pouvoir pastoral est propre, il n'est

nullement une délégation du pape, même s'il s'exerce dans la communion ordonnée de l'Église. En vertu de ce pouvoir pastoral, les évêques ont le droit et, devant le Seigneur, le devoir de légiférer pour leurs fidèles, de rendre des jugements et de régler tout ce qui concerne l'ordre du culte et de l'apostolat (cf. LG 27, §1). Les évêques exercent ce pouvoir chacun (dans et) pour son Église et collégialement (dans et) pour l'Église entière ou la communion de leurs Églises locales. Ainsi l'ordre des évêques qui succède au collège apostolique dans le magistère et le gouvernement pastoral constitue-t-il, en union avec l'évêque de Rome, son président (cette union est impliquée par la notion même de collège épiscopal définie à Vatican II), « le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église » (LG 22, §2), qui s'exerce solennellement dans un concile général et peut être exercé aussi par les évêques dispersés, pourvu que le président du collège les appelle à agir collégialement ou du moins approuve ou accepte (*recipiat*) librement cette action commune (*unitam*) (cf. LG 22, §2). L'évêque de Rome, en tant que président du collège épiscopal, jouit d'un pouvoir de primauté qui s'étend à tous, pasteurs ou fidèles. Ce pouvoir pastoral est « plénier, suprême et universel » et le pape « peut l'exercer toujours librement (*semper libere*) » (LG 22, §2). Ici non plus, je ne m'arrête pas à cette divergence bien connue concernant la nature de la primauté papale et son pouvoir de juridiction plénier et suprême. J'ajouterai simplement ceci à propos du pouvoir de gouvernement. Si le pape est « le principe et le fondement perpétuels et visibles de l'unité soit des évêques, soit de la multitude des fidèles », les évêques sont, chacun pour sa part, « le principe et le fondement visibles de l'unité dans leurs Églises particulières », formées à l'image de l'Église universelle, en lesquelles et à partir desquelles existe l'une et unique Église catholique (LG 23, §1). Il s'agit donc en définitive d'un ministère d'unité et de communion. Et la dernière citation de *Lumen gentium* manifeste que ni les évêques ni le pape ne peuvent exercer ce ministère de gouvernement et de communion, coupés de leur Église locale ou de l'Église entière. C'est au sein de son Église locale, tout entière portée par l'Esprit, que l'évêque remplit son ministère propre ; c'est au sein du collège des successeurs des Apôtres et, à travers eux, de la communion de leurs Églises locales, assistées par l'Esprit, que l'évêque de Rome (en lien avec sa propre Église locale) exerce son ministère universel de communion. Il est donc souhaitable et nécessaire que, dans le gouvernement de l'Église catholique, le lien vivant (la communion, l'interaction) entre chaque évêque et son Église locale, entre le collège des évêques ou le pape seul et la *communio Ecclesiarum* (l'Église entière), soit mieux manifesté et devienne plus effectif à travers des organes diocésains (cela vaut aussi pour la paroisse), interdiocésains et universels qui soient davantage délibératifs. Ainsi tous les fidèles et tous les pasteurs, chacun dans son rôle, peuvent se sentir reconnus comme des sujets responsables et participer à la prise de décision dans la communion ecclésiale (ce qui vaut pour les personnes vaut aussi pour les Églises locales en tant que telles). Précisément, la variété des Églises locales aussi, quand elle est prise en compte, « montre avec plus d'éclat, par leur convergence

dans l'unité, la catholicité de l'Église indivise » (LG 23, §4). L'enjeu, en matière de gouvernement mais aussi d'enseignement ecclésial, est donc de bien articuler communauté des fidèles (Église locale ou Église entière), collégialité ou synodalité des évêques (signe et garantie de la communion des Églises locales) et présidence ou primauté (au niveau local, régional ou universel).

Par cette réflexion sur la sacramentalité de l'Église, sur le mystère de l'intériorité mutuelle, périchorétique, entre Églises locales et Église entière, enfin sur les institutions ministérielles au service de l'unité et de l'authenticité apostolique des Églises, je pense avoir touché trois points névralgiques d'une ecclésiologie catholique, notamment des rapports entre localité et universalité ecclésiales.

Quelles conclusions tirer de l'approche, tant multiconfessionnelle que spécifiquement catholique romaine, de cette question ? En deçà ou au-delà des différences séparatrices entre traditions chrétiennes, quel serait l'apport du christianisme à la réflexion commune sur la dialectique du particulier et de l'universel ?

Conclusion

Au nom même de l'Incarnation du Verbe de Dieu en un temps et un lieu de l'histoire humaine, qui est à l'origine du christianisme, celui-ci valorise considérablement le local (régional) et le culturel, en un mot le « particulier », en ce sens que celui-ci est toujours jugé capable, certes moyennant une certaine conversion, d'accueillir et d'assumer le Verbe de Dieu : le particulier est capable d'universalité, le temporel est capable d'éternité, le local (régional) peut prétendre à l'universel (il n'est pas condamné à un provincialisme clos).

Cette valorisation de la régionalité et de la particularité est extrême en ecclésiologie notamment : en lien historique avec l'Incarnation du Verbe (par le biais de la succession apostolique), l'Église locale (régionale), dans l'Esprit Saint, est pleinement ou totalement l'Église du Christ en un lieu, même si elle n'est pas l'Église totale ou entière ; réciproquement, l'Église entière ou universelle n'est que la communion des Églises locales (régionales), l'une d'entre elles, l'Église locale de Rome, qui, en fonction du martyre historique de Pierre et de Paul sur son territoire, s'est vu reconnaître un prestige apostolique particulier, servant de critère d'unité de cette communion.

Ce que nous enseigne donc le mystère trinitaire de l'Église, et qui peut, je pense, stimuler la réflexion commune, de manière asymptotique en tout cas, est ceci : il existe une intériorité mutuelle, à l'image des relations interpersonnelles de la Trinité Sainte, entre les Églises locales (régionales) et l'Église entière (universelle) ; ainsi peut-on parler d'un rapport dialectique de périchorèse et de circumincession ou encore de compénétration et d'habitation l'un dans l'autre du particulier et de l'universel (échange incessant, enrichissement mutuel, ce qu'on appelle la catholicité ou l'université de l'Église). Il s'agit d'un mystère de grâce et de foi : la

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

plénitude qualitative est déjà dans le particulier, même si celui-ci bien évidemment n'est pas la plénitude quantitative (le tout) ; le particulier a à recevoir de l'universel en lui restant toujours ouvert, l'universel étant interrelation vivante et incessante des particularités en tension. Inversement, en se coupant de l'universel, c'est-à-dire d'une relation dynamique et tensionnelle aux autres particularités, le particulier devient particularisme : il risque de perdre toute fécondité ; quant à l'universel, en oubliant qu'il est communion vive de particularités, il devient universalisme et risque de se figer en une uniformité stérilisante.

Francophonie et régionalisme : entre une vision universalisante et particularisante de la langue française¹

Jean-Nicolas DE SURMONT

La notion même de régionalisme suppose l'existence, dans l'espace, de diversités et de similitudes. La constatation des diversités permet de distinguer les unes des autres les unités complexes que l'on est convenu d'appeler « régions » ; la constatation des similitudes permet de grouper les éléments constitutifs de chaque région.

Louis Michel²

Le XIX^e siècle voit l'essor simultané de la philologie française et d'une romanistique rudimentaire. La définition d'un français normé, mythifié par la Troisième République, se développe massivement au moment où les termes *francophonie* et *régionalisme* sont attestés pour la première fois dans la langue. Mais entre leur première attestation à la fin du XIX^e siècle et leur usage répandu dans les années 1960 et 1970, la réalité qu'ils recouvrent et leur fréquence d'utilisation ont fort évolué. Dans le cadre de cet article nous montrerons que les réalités qu'ils dénomment ont comme toile de fond le contexte néo-colonialiste et post-colonialiste. Leur acception actuelle s'inscrit dans une vision un peu plus décentralisée de la langue française. Nos observations prennent leur sens dans une problématique du centre et de la périphérie laquelle est récurrente dans les études portant sur la Francophonie³. Elles abordent aussi les pistes de réflexion liées aux appartenances et aux identités⁴.

¹ Cette recherche a fait l'objet d'une aide financière de la part du Fonds spécial de recherche (FSR) de l'Université catholique de Louvain.

² MICHEL L., « Pour une conception sociologique de l'anthroponymie », dans *1^{er} Congrès international du régionalisme*, Gembloux, 1938, p. 24.

³ Voir notamment : P. PAINCHAUD (dir.), *Francophonie bibliographie 1960-1969*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972, 136 p.

⁴ Voir de même PETRELLA R., *La Renaissance des cultures régionales en Europe*, Paris, 1978, et TIESSE A.-M., *La création des identités nationales*, Paris, 2001.

1. Absence de la dispersion et de la diffusion de régionalisme et francophonie

C'est vraisemblablement dans la France des années 1870 que le mot *régionalisme* est attesté pour la première fois paradoxalement au tout début de la Troisième République et de l'accélération des mesures de la politique linguistique jacobine. La rubrique étymologique du *Trésor de la Langue Française* (désormais *TLF*) mentionne ces sources :

1. 1875, 6 oct. « esprit de région, de localité » (J. DE REINACH, *Journal des débats*, 2^e page, 2^e col. ds LITTRÉ *Suppl.* 1877) ; 2. 1878 « tendance à ne considérer que les intérêts particuliers de la région, du pays qu'on habite » (*Lar.* 19^e *Suppl.*) ;

On ne parle pas encore de *français régional*, dénomination qui n'apparaît officiellement qu'en 1969, mais à la même époque les philologues et linguistes commencent déjà à s'intéresser activement à la dialectologie. Dans la foulée d'un décret officiel de la République française assurant la promotion, entre 1881 et 1883, du terme de *dialectologie*, Jules Gilliéron commence à enseigner la dialectologie en 1883 à l'École des hautes études en 1887 en plus de fonder la *Revue des patois gallo-roman*. Mais, de pair avec les idées du courant romantique, ce sont les anciens parlers vernaculaires et leurs aspects historiques qui intéressaient la linguistique de la fin du XIX^e siècle.

Si, depuis cette époque, la notion de *français régional* s'est élevée, c'est parce que les variétés géographiques du français circulent davantage faisant connaître des réalités linguistiques à l'extérieur d'une localité. Malgré l'apparition tardive du lexème *régionalisme*, la langue française possède déjà une tradition de marquage diatopique. Ainsi, les sources métalinguistiques françaises de Vaugelas à l'abbé Jean-François Féraud et même encore chez Émile Littré (qui ne va pas de toute manière au-delà de 1820 dans les exemples littéraires qu'il cite), utilisent de manière générale la marque *provincialisme* et des tournures syntaxiques s'y apparentant sémantiquement⁵. La marque *provincialisme*, notamment chez Féraud, corrobore les idéaux de la pensée jacobine et les positions de l'abbé Grégoire sur l'extirpation de la diversité des « idiomes grossiers » et barbares en cela que son relevé n'est pas

⁵ Chez J.-F. Féraud (1787-1788) les topoclectismes recensés peuvent se grouper en trois catégories : les provincialismes (avec une marque généralisante comme « en certaines/plusieurs/quelques Provinces » ou « Mot de Province » ou « Provinces méridionales », « une certaine Province »), les gasconismes (marqués explicitement ou signalés par « sur les bords de la Garonne »), les provençalismes annoncés comme tels. Voir RÉZEAU P. & SCHNEIDER E., « Les régionalismes dans le Dictionnaire critique, de la langue française (1787-1788) de l'abbé Féraud », dans J.-P. CHAMBON, P. RÉZEAU & E. SCHNEIDER (dirs.), *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui (II)*, Paris, 1997, pp. 83-147.

seulement descriptif mais aussi *critique* comme l'indique le titre de son dictionnaire et la fréquence du mot *barbarisme* sous sa plume pour désigner les usages provinciaux⁶.

La France de la fin du XIX^e siècle fait donc cohabiter l'indication métalinguistique *provincialisme*, qui correspond à cette époque aux dialectes et patois (puisque l'on ne parle pas encore de français régional), et le *régionalisme* terme dont la dénotation métalinguistique est encore inexistante. À l'époque des lois unificatrices de la III^e république, la marque *provincialisme* sert les *tendances centrifuges universalisantes* (qui tendent vers l'identité)⁷. Étant donné la forte présence du mouvement d'unification linguistique, le discours épilinguistique du XIX^e siècle ne favorise guère la reconnaissance des parlers locaux et des variantes du français ; la référence linguistique devient une construction nationale, politique et pédagogique fondée sur les valeurs républicaines. À cet égard Pierre Swiggers affirme :

C'est un français écrit (et d'ailleurs valorisé pour être cela), guère identifiable par une localisation géographique et une corrélation sociale, qu'enseignent les grammaires scolaires : un français normatif, certes – par ses exigences orthographiques –, mais dont le caractère normatif n'est autre que la contrepartie linguistique d'un impératif social⁸.

Les éditions Pierre Larousse vont s'inscrire dans les idées unificatrices de la loi de Jules Ferry et la disciplinarisation du français en répandant le dictionnaire monovolumaire de petit format et en développant une approche didactique de la langue française moins normative et corrective que celle des frères Bescherelle qui avaient déjà publié, à quelques années d'intervalle une *Grammaire nationale* (1834) et un *Dictionnaire national* (1846) télescopant les grands auteurs du passé (XVI^e,

⁶ FÉRAUD, *Dictionnaire critique de la langue françoise*, Marseille, 1788-1788, 3 vol.

⁷ Voir FREY C., « Identités lexicales et variétés de français en France et hors de France : tendances centripètes et centrifuges des formes et des cultures », dans P. NOBEL (dir.), *Variations linguistiques Koinè, dialectes, français régionaux*, Besançon, Presses universitaires de France-Comté, 2003, p. 166. La terminologie est très fluctuante entre la fin du XIX^e et du XX^e siècle comme l'ont montré les travaux de COYOS J. B., « Nommer les langues, un enjeu. Le cas des langues dites "régionales" de France », dans C. CLAIRIS, D. COSTAUEDEC & J.-B. COYOS (dirs.), *Langues et cultures régionales de France états des lieux, enseignement, politiques*, actes du Colloque 11-12 juin 1999, Université Paris V-René Descartes, Thedel, Laboratoire Théorie et description linguistique, EA 1643 du MENRT, Paris/Montréal, 1999 ; TABOURET-KELLER A., « L'existence incertaine des langues régionales en France », dans P. BLANCHET, R. BRETON & H. SCHIFFMAN (dirs.), *Les langues régionales de France : un état des lieux à la veille du XXI^e siècle*, actes d'un colloque organisé à « The University of Pennsylvania, Philadelphia, USA », Louvain-la-Neuve, 1999, pp. 95-113.

⁸ SWIGGERS P., « Le français de référence : contours méthodologiques et historiques d'un concept », dans M. FRANCARD, G. GERON & R. WILMET (dirs.) *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, t. I, Louvain-la-Neuve, 2000, p. 32.

XVII^e et XVIII^e siècles) (Racine, Boileau, La Rochefoucauld, etc.)⁹. En bon universaliste, Pierre Larousse, fort réputé pour ses cours de lexicologie qu'il publie parallèlement aux dictionnaires, cherche à embrasser le savoir en entier. Même si différents pays de l'Europe vont réagir à l'industrialisation par un retour nostalgique ou revendicateur aux traditions locales, le discours *essentialiste* (voir J.-M. Klinkenberg dans ce volume)¹⁰ visera au contraire à rendre perceptible une vision monolithique alors qu'elle n'est objectivement qu'un faisceau de variations. Les efforts de Bescherelle et de Larousse, bien que de nature différente, vont dans le sens d'une prise de conscience d'un sentiment d'appartenance à une même instrument linguistique, une même culture.

2. La francophonie néo-colonialiste

Dans un contexte historique qui présente un rapport contraignant entre la diversité des patois et un français national, voire international, entre l'universel et le particulier, il n'est guère étonnant que le terme *francophonie* dénote une vision essentialiste, monolithique et centrifuge de la langue française qui n'a de sens que dans un rapport généralisant avec la variation. C'est le géographe français Onésime Reclus qui crée le terme *francophonie* dans son ouvrage *France, Algérie et colonies*, paru en 1886¹¹. Après avoir consacré quelques chapitres à la géomorphologie et à la climatologie de l'Hexagone, l'auteur s'intéresse à l'universalité de la langue française, à l'Algérie, et autres colonies et anciennes colonies de la France¹². À cette époque de constitution des empires coloniaux, Reclus entend par *francophonie* « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de notre langue ». Le possessif dénote bien la vision avant tout impérialiste et universalisante de Reclus, corollaire à une approche géographique et linguistique légitimant la conquête coloniale. Cette approche perpétuait un discours épilinguistique d'expansion du francien hors de l'île de France et d'épuration des barbarismes et provincialismes par rapport à l'usage de la Cour. Elle corroborait aussi cette croyance populaire qui faisait du français la propriété de la France alors que cette langue était répandue en Nouvelle-France avant de l'être dans le Finistère ou dans bien d'autres départements de l'Hexagone actuel. D'ailleurs, vu la

⁹ BESCHERELLE (frères), *Grammaire Nationale (...) précédée d'un Essai sur la Grammaire en France et de quelques considérations philosophiques et littéraires sur la langue française* par M. Philarète Chasles, Paris, Bourgeois-Maze, Libraire, Dubois-Voilquin, Frères, Leipsick, Léopold Michelsen, 1834, 878 p.

¹⁰ KLINKENBERG J.-M., *Langue et identité. Langues et identités régionales* (voir dans cet ouvrage).

¹¹ RÉCLUS O., *France, Algérie et colonies*, Paris, 1886.

¹² À la fin du XIX^e siècle, la France s'installe au Congo, au Niger, en Tunisie, au Tonkin. La mission civilisatrice, idéologique et géolinguistique cache, comme souvent, des intérêts économiques.

disparition annoncée des patois, la constitution des empires et l'expansion coloniale sont pour lui des solutions qui vont en droite ligne avec les visées de la Troisième République. La création de l'Alliance française (1883), dont l'objectif est la propagation de la langue française, dans la foulée, l'émergence du mouvement de l'Amérique française, l'idée de l'Afrique française « unifiée par la diffusion de la langue nationale » prônée par Reclus, servent la vision essentialiste plutôt que variationniste du français. L'union de la patrie française avec le « rejeton » africain est perçue comme un élément favorable à l'accroissement du pouvoir¹³ et sert à légitimer l'infériorité technique des races non-occidentales comme l'émet Jules Ferry.

En fait si l'on a cru à une francophonie éclectique dans son ensemble, c'était à tort oublier cette vision expansionniste de la France et l'instrument de combat politique voulu par le monopole de la langue française. D'ailleurs certains locuteurs des pays africains francophones ont tellement assimilé le modèle colonial (identification au groupe dominant) qu'on dit parfois qu'ils parlent comme un livre et mieux que les Français eux-mêmes.

Il aura fallu du temps pour que la francophonie et le mot *francophone* lui-même se frayent un chemin dans la diaspora politico-linguistique contemporaine de l'époque. Le terme *francophonie* n'est guère usité avant le milieu des années 1960 au moment d'ailleurs où il jouira d'une extension de sens¹⁴. Les ouvrages sur l'histoire de la francophonie. Ces écrits susciteront tout autant le regard institutionnel que géographique soutenant ainsi une vision géopolitique plutôt que variationniste de la francophonie, et ne vont guère se multiplier qu'à partir des années 1970, ce qui explique le fait que le *TLF*, à l'origine un projet gaulliste, malgré son caractère philologique, omet de mentionner Réclus dans sa rubrique étymologique :

DÉR. Francophonie, subst. fém. Ensemble de ceux qui parlent français ; plus partic., ensemble des pays de langue française. Gabriel (...) pérerait devant une assemblée dont l'attention semblait d'autant plus grande que la francophonie y était plus dispersée (QUENEAU, *Zazie*, 1959, p. 155). L. V., unanimement apprécié dans toute la francophonie par l'originalité et la valeur de ses reportages (VR, 7 sept. 1969 ds GIBL. 1971). –1^{re} attest. 1959 (QUENEAU, loc. cit.) ; du rad. de francophone, suff. -ie*.

BBG. –DUB. *Dér.* 1962, p. 70. –HENRY (A.). *Francophonie et francité autrefois... aujourd'hui*. In : H. (A.). *Automne*. Paris-Gembloux, 1977, pp. 331-353 (s. .v).

¹³ Voir RÉCLUS O., *op. cit.*, p. 8.

¹⁴ Voir PÖLL B., *Francophonies périphériques, Histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*, Paris, 2001, p. 19 ; CHAUDENSON R., 1989, *Vers une révolution francophone*, Paris, 1989, p. 2 sv ; et DENIAU X., *La Francophonie*, Paris, 1983, chap. 1.

francophonie). –PIRON (M.). Francophonie et francité. B. de l'Ac. royale de lang. et de litt. fr. 1970, t. 48, pp. 136-151 (s.v. francophonie)¹⁵.

Le recul progressif et l'extinction presque définitive de plusieurs parlers locaux de la Galloromania va coïncider avec la prise en compte, par la lexicographie française, des variétés de français allant jusqu'à provoquer ce que Pierre Rézeau nomme la *dérégionalisation*¹⁶. En 1969, Jacqueline Picoche constatait en effet que sa génération serait la dernière à pouvoir pratiquer l'enquête dialectale¹⁷. En même temps la vision non-impérialiste et variationniste de la langue française tend à vouloir s'imposer devant la vision impérialiste, unificatrice de la langue. La vision géopolitique qui sous-tend l'emploi du mot *Francophonie* s'inscrit dans la dialectique du centre et de la périphérie. D'ailleurs le *Dictionnaire des mots contemporains* de Pierre Gilbert lui-même prétend que le mot *Francophonie* aurait été lancé par certains hommes d'État africains¹⁸ vers 1964. Même chose en

¹⁵ HENRY A., *Automne. Études de philologie de linguistique et de stylistique rassemblées et publiées par des collègues, des élèves et des amis de l'auteur*, Paris/Gembloux, 1977, 369 p.

¹⁶ « Prenant ainsi le relai du tourisme, des livres et des revues de cuisine, le commerce contribue à faire perdre leur caractère régional à ces mots de bouche. Cela ne signifie pas que les mots correspondant aux produits deviennent usuels, comme c'est le cas pour tartiflette (ital.), mais ils sortent de la confidentialité de leur région d'origine et leur dérégionalisation est en marche – de manière assez étrange parfois quand la distribution conserve, en lien avec les aires d'influence des distributeurs, un certain caractère régional : ainsi l'on vend des faluchettes à Nancy (magasin Auchan) et de la pogne à Epinal (magasin Casino). » (RÉZEAU P., « De la cancoillotte à la tartiflette (et la boîte chaude) avec le Dictionnaire des régionalismes de France », dans P. NOBEL (dir.), *Variations linguistiques Koinè, dialectes, français régionaux*, Besançon, 2003, p. 131). Notons que la désignation du breton, du basque et des autres langues présentes sur le territoire français par la locution « *langues régionales* », a suscité un débat important il y a quelques années. Il convient alors de se demander s'il faut utiliser en même temps langues régionales et français régional. On se reportera à C. CLAIRIS, D. COSTAQUEDEC & J.-B. COYOS (dirs.), *Langues et cultures régionales de France états des lieux, enseignement, politiques* (Actes du colloque 11-12 juin 1999, Université Paris V-René Descartes, Thedel, Laboratoire Théorie et description linguistique, EA 1643 du MENRT, Paris et Montréal, 1999), particulièrement à l'article de Coyos (pp. 134-135) qui fait l'étalage de la diversité terminologique pour dénommer les langues régionales de France. Parmi les dénominations qui figurent dans la Loi Deixonne sur l'« enseignement des langues et dialectes locaux » (11 janvier 1951) dont le terme unificateur est local, on retiendra en exemple : *langues ethniques de France, langues de France, langues identitaires, langues et dialectes à extension régionale* alors que la syntagme *langue régionale* est plus tardif (il apparaîtrait, selon l'auteur, en 1966). En 1951, les parlers locaux désignent alors le breton, le basque, le catalan et les langues occitanes excluant le corse et l'alsacien. Voir aussi TABOURET-KELLER A., *op. cit.*

¹⁷ PICOCHÉ J., « Définition d'un lexique dialectal », dans *Revue de linguistique romane*, 33, 1969, pp. 325-336, publié dans N. ANDRIEUX-REIX & G. HASENOHR (dirs.), *Études de lexicologie et dialectologie*, avec le concours du Conseil régional de Picardie et de la Délégation générale à la langue française, Paris, Conseil international de la langue française, 1995, pp. 341-352.

¹⁸ Le premier exemple cité fait implicitement référence à Léopold Sédar-Senghor. Mais on trouve également parmi les précurseurs de la francophonie, aussi partisans de la négritude, les chefs d'État tunisien Habib Bourguiba et nigérien Hamani Diori qui, une fois obtenue l'indépendance de leur pays, vont trouver dans la langue française la base d'un nouveau type de relation avec la France par

substance pour la première édition du *Petit Robert* (1967). On le trouve attesté dans l'édition de 1971 du *Petit Larousse Illustré* et il apparaît dans le supplément du *Grand Larousse encyclopédique* en 1969¹⁹, dans le *Grand Larousse de la langue française* en 1973²⁰ et dans le *Lexis* en 1975²¹. Il faut attendre le début des années 1980 pour que l'attestation de Réclus soit connue et voir du même coup se généraliser l'ajout de toponymies dans les dictionnaires généraux de langue française édités à Paris. Fait intéressant l'ethnonyme *québécois* se répand au même moment où la Belgique se dote d'une politique linguistique, mais la langue ne servira pas de manière significative le désir d'émancipation des francophones de Belgique qui valorisent parfois au contraire la tendance centrifuge. L'usage de *francophone* en Belgique vient donc remplacer celui de *Belge d'expression française* (ce qui impliquait que le corpus littéraire belge prolongeait le corpus de la mère...²²) même si, non sans ambiguïtés, on continuera d'employer la locution de droit public *Communauté française de Belgique*.

Si les études sur les variétés de français non hexagonales sont importantes, en revanche les emprunts du français de référence²³ aux variétés géographiques du français de France ou hors de France, mise à part les travaux de Pierre Rézeau²⁴, et quelques autres encore insuffisamment connus. Il en va autant de l'étude de la dispersion des variétés non hexagonales du français comme le français de Belgique dans les anciennes colonies (par exemple l'usage de *humanités*, *endéans*, etc. au Congo Kinshasa, Burundi et au Rwanda) qui sollicite l'attention de Claude Frey²⁵. Différentes conceptions du français régional ont émané dans les années 1970

l'entremise de De Gaulle. GILBERT P., *Dictionnaire des mots contemporains*, Paris, 1980, coll. « Les Usuels du Robert », xxv-741 pp.

¹⁹ *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes [et deux suppléments]*, Paris, Larousse, 1969.

²⁰ *Grand Larousse de la langue française en sept volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1971-1978.

²¹ J. DUBOIS (dir.), *Dictionnaire de la langue française, Lexis [= Lexis]*, Paris, Larousse, 1989 (l'édition originale date de 1975).

²² BIRON M., *La Modernité belge*, Bruxelles/Montréal, 1994, p. 23.

²³ Il nous semble pertinent de définir *français de référence*, syntagme apparu en 1977, comme « la variété française constituée par l'ensemble des emplois répertoriés dans les grands dictionnaires du français (*Trésor de la langue française*, le *Grand Robert de la langue française*, le *Grand Larousse de la langue française*, le *Dictionnaire de l'Académie française*) et dans les dictionnaires usuels (le *Lexis*, le *Petit Robert*, le *Dictionnaire Hachette encyclopédique*, le *Petit Larousse*, etc.) ; font également partie du corpus du français de référence les grammaires qui font autorité, par exemple *Le bon usage*. Cette variété est considérée ici comme un *corpus* d'emplois, et non pas comme un *modèle normatif*. » (POIRIER C., « Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec », dans *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, 26 (1-4), 2000, p. 151).

²⁴ Voir RÉZEAU P., « L'influence sur le français de France du français venu d'ailleurs », dans D. LATIN ET C. POIRIER (dirs.) avec la coll. de N. BACON ET J. BÉDARD, *Contacts de langues et identités culturelles, perspectives lexicographiques*, Actes des 4^{es} Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie », Québec, 2000, pp. 127-143.

²⁵ *Op. cit.* Notons aussi la prise en compte du français d'Afrique par les Éditions Robert, qui l'appuie essentiellement sur les travaux coordonnés par Danièle Latin.

parallèlement à l'inclusion des topolectismes dans les dictionnaires. Mentionnons les travaux de Lothar Wolf en 1972 dans les *Travaux de linguistique et de littérature* qui définit le *français régional* comme une « une variété géographique d'une koiné ou langue commune ».

Si les définitions les plus concises s'accordent à dire que le français régional dénomme l'ensemble des variantes géolinguistiques du français, l'extension de sens du mot *francophonie* (du sens géolinguistique il devient aussi spirituel et institutionnel²⁶) est liée à un sentiment de la langue qui tend à la fois à maintenir un équilibre entre la particularisation des différences et la domination d'une variété de référence. Le développement de l'étude des variétés géolinguistiques du français et celle de la Francophonie institutionnelle (avec un grand « F ») provient d'un ensemble d'éléments d'ordre à la fois institutionnels et épistémologiques comme les plus grandes facilités de déplacement entre l'Amérique et l'Europe, la signature d'accords bilatéraux plus nombreux, le processus de décolonisation, l'essor de la sociolinguistique et d'associations d'universitaires et de communautés et d'institutions gouvernementales francophones (comme l'Association internationale des Sociologues de langue française (1958), l'Association internationale des Journalistes de langue française (fondée en 1952), l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française, devenue l'Agence universitaire de la Francophonie, etc.

Ainsi, les années 1960 marqueront le passage progressif de la tendance centrifuge universalisante à la *tendance centripète particularisante*²⁷ qui tend à afficher la variation. Jean Marc Léger, André Reboullet, Léopold Sédar-Senghor et autres sont des exemples d'acteurs qui ont réussi à créer un pont entre le champ littéraire, politique et sociolinguistique et le déploiement des actions institutionnelles au sein de la Francophonie. En même temps, le terme *Francophonie* deviendrait plus spécialisé comme en témoigne sa faveur dans les hauts rangs politiques des années 1960, particulièrement chez Senghor, poète de la Négritude et chef d'État, et Habib Bourguiba aussi chef d'État. Leur usage du mot *Francophonie* lors de leur passage au Canada est très révélateur de leur position sur l'échiquier géolinguistique et géopolitique²⁸. Bourguiba prononce un discours à Ottawa en février 1968 et emploie le mot *Francophonie* en le chargeant de sens institutionnel alors que Senghor en septembre 1966, peut-être plus marqué par sa scolarité parisienne, dénote l'appartenance de la *Francophonie* à la culture française. Quant à lui, Charles De Gaulle, président de la République française, se rend au Québec en juillet 1967 et connote son discours d'un certain néo-colonialisme, du moins sur le plan

²⁶ Voir BOULANGER J.-C., « Francophonie, un terme, des sens », dans *Langues et linguistique*, 11, 1985a, p. 157.

²⁷ FREY C., *op. cit.*

²⁸ DENIAU X., *op. cit.*, p. 17 sv.

ethnonymique sans employer le mot *Francophonie*. Sa vision est empreinte de l'idée d'expansion de la puissance de la France. Même s'il clame le Québec libre, paradoxalement, ses discours québécois sont truffés d'allusions de l'appartenance du Québec à l'Empire français dans un esprit similaire à Sengor, ce qui n'est pas étranger au resserrement des liens entre la France et le Québec en matière culturelle et d'éducation dont les ministères serviront en quelque sorte d'intermédiaires pour également se rapprocher du ministère des Affaires étrangères et de la Défense qui, constitutionnellement, sont de compétences fédérales en principe. Néanmoins, de nombreux théoriciens de la Francophonie institutionnelle, dont Jean-Marc Léger, ont reconnu en lui un artisan important de celle-ci.

Jean-Claude Boulanger s'explique à ce sujet :

La définition réclusienne se pose donc comme un énoncé générique qui aura occasionné une spécialisation définitionnelle plus tardive ; de là à faire éclater la barrière de la monosémie, il n'y avait qu'un pas à franchir et que les circonstances historiques se sont chargés de justifier²⁹.

Même à l'intérieur de l'Hexagone, il existe entre les régions administratives de la France métropolitaine et les régions linguistiques un conflit sur le plan des représentations mentales analogue à celui de la Francophonie institutionnelle et la pratique généralisée de la langue française comme langue vernaculaire³⁰. C'est ce que nous aborderons dans le point suivant.

3. Le Régionalisme linguistique : d'une extension géographique à une autre

Les variétés interlinguistique et intralinguistique sont toutes les deux concernées par le champ lexical de *régional* comme en fait foi André Tabouret-Keller :

À partir de 1969, c'est l'expression *langue régionale* qui unifie le discours législatif, sans que les expressions *local*, *locaux* disparaissent cependant, comme dans *langues et dialectes locaux* en 1974 et 1981, ou bien cultures locales ou régionales en 1975 et 1976. Deux nouveaux noms de langues s'ajoutent à la liste précédente : *le corse*, *le tahitien*, sous couvert de l'expression *zone d'influence*, du corse, du tahitien, respectivement. Et apparaissent, toujours dès 1969, les termes le *français* et le *français régional*. (...) Le champ lexical de la loi s'enrichit : en 1983 apparaît la notion d'*identité régionale*, en 1994, celle de *sections bilingues français-langue régionale*, dans le même temps que celle de

²⁹ BOULANGER J.-C., 1985a, *op. cit.*, p. 158.

³⁰ Cela dit, A. Tabouret-Keller affirme que « [t]ardivement, à partir de 1976, le législateur tiendra compte de cette difficulté en précisant "région" dans son acception administrative, ou encore "organismes régionaux, au sens administratif du terme", par opposition au terme "région" dans l'expression courante "langue et cultures régionales" » (TABOURET-KELLER A., *op. cit.*, p. 99).

*langues et dialectes à extension régionale. Ceux-ci sont maintenant au nombre de onze (alors qu'ils étaient 4 en 1951) : alsacien, basque, breton, catalan, corse, créole, flamand, gallo, langue d'oc, picard, poitevin*³¹.

On peut ainsi observer un décalage dans l'usage de *français régional* et celui de *langue régionale*. Dans un cas, on considère une variété, dans l'autre un usage standardisé (la dénomination ne rend pas compte des dialectes bretons le vannetais, le léonard, etc.). De la même façon, en français d'Afrique, la *sous-région* représente « un ensemble géographique homogène comprenant plusieurs États³² » d'où l'ambiguïté que générerait l'emploi métalinguistique de *région* en contexte africain. Néanmoins ces progrès terminologiques ont eu une certaine influence sur le marquage diatopique des dictionnaires de langue française car l'acception métalinguistique de *régionalisme* se répand dans les années 1970. La marque *régionalisme* apparaît donc tardivement par rapport à l'entrée du mot dans la langue.

4. La dialectique du centre et la périphérie : l'enjeu de l'insécurité

Du premier axe on aura toujours une propension à se réclamer de telle manière à être accepté des tenanciers du pouvoir linguistique et politique. Il en va du champ littéraire comme du champ linguistique. Si l'on a reconnu les particularités phonético-phonologiques du français québécois chez les chanteurs québécois des années 1970 en France, ce ne furent guère les chanteurs particulièrement représentatifs des réalisations phonatoires du québécois qui firent florès à Paris dans les années qui suivirent. En effet, pour se faire accepter du bassin parisien et se faire connaître de la francophonie entière, il faut savoir niveler ses différences au risque d'être perçu éternellement comme une attraction touristique, séduisante malgré tout, ou un banlieusard malfamé. Mais l'avantage de passer via Paris sinon, pour certains, via les États-Unis (comme Céline Dion), pour d'autres, c'est de pouvoir ainsi se faire reconnaître de toute la francophonie. Ainsi en a-t-il été de l'auteure québécoise Anne Hébert, de l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun et de l'écrivain belge Georges Simenon lequel ne représente d'ailleurs qu'un maillon de la tradition des « Belges de Paris » (Hubert Juin, Henri Michaux, etc.). Ce rapport qui lie des écrivains non hexagonaux aux institutions légitimantes de la haute francophonie parisienne exigent un certain nivellement des particularités topolectales, une identification au purisme. Ainsi, on enregistre très peu d'emplois belges chez Georges Simenon et les lexèmes que ses œuvres illustrent dans le *Petit Robert*, sont, de manière symptomatique, des lexèmes qui ne sont pas issus des variétés topolectales belges. En définitive, on pourrait croire que Simenon, comme Jean-

³¹ TABOURET-KELLER A., *op. cit.*, p. 104.

³² FREY C., *op. cit.*, p. 167.

Jacques Rousseau, a été assimilé à des auteurs français de la même façon que l'on a assimilé Jacques Brel à la France parce qu'il y a fait ses débuts. Pourrait-on affirmer comme Jean-Marie Klinkenberg,

que cette vision unitariste a été le mieux intériorisée par ceux-là qui sont les porteurs des symptômes de la diversité. Ainsi, on notera que le discours puriste est particulièrement vivace dans les pays francophones non français (et on se limitera ici et dans ce qui suivra à la francophonie septentrionale : Belgique, Québec, Suisse romande)³³.

Au moment où les productions lexicographiques françaises, d'abord le *Dictionnaire du français vivant* de Maurice Davau, Marcel Cohen et Maurice Lallemand (1972)³⁴, puis le *Petit Robert* [= *NPRI*]³⁵ et le *Petit Larousse illustré* [= *PLI*]³⁶, commencent à enregistrer les topolectismes³⁷ et à les marquer diatopiquement³⁸, les puristes belges publient leur *Chasse aux belgicisms* (1971, 1974). Dans ce cas les Belges se réclameront la plupart du temps de l'autorité française pour juger la valeur de leur particularités, ce qui constituait un reflet de l'insécurité linguistique de la Communauté française de Belgique³⁹ et de la tradition normative en Belgique qui cherchait depuis la seconde moitié du XIX^e siècle à expurger l'usage des belgicisms courants [abbé Benoît (1857), V. Galand (1891)].

Conscient de l'envahissement linguistique de l'anglais, mais sans nier pour autant l'hégémonie du français de référence, les Québécois sont entrés, quant à eux, dans les années 1970 dans une phase d'aménagement linguistique (dont les travaux vont

³³ KLINKENBERG J.-M., « La légitimation de la variation linguistique », dans *L'Information grammaticale*, 94, 2002, p. 23.

³⁴ DAVAU M., COHEN M. et LALLEMAND M., *Dictionnaire du français vivant*, Paris/Bruxelles/Montréal, 1972, XVII-1342 p. [éditions revue et augmentée 1979].

³⁵ J. REY-DEBOVE & A. REY (dirs.), le *Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993 [3^e édition, éd. or. 1967, 2^e éd. 1977].

³⁶ *Le petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1980, [redevenu *PLI* depuis 1973], 1989, 1680 p. 1999, 1784 p.

³⁷ Je distingue ici les topolectismes, lexèmes présents dans une variété régionale ou nationale extra-hexagonale, des régionalismes, qui sont proprement des lexèmes propres à une ou des régions de la France métropolitaine et ses D.O.M.-T.O.M.

³⁸ On pourrait critiquer, sur la base de la définition de *région*, le fait d'assimiler les topolectismes du Québec ou de la Belgique par exemple à des régionalismes puisqu'il est difficile de leur appliquer cette relation à un pays dont ils ne constituent pas un sous-ensemble régional. Pour le *Petit Robert*, ce sont successivement Émile Seutin et Maurice Piron qui s'occuperont de l'ajouts de belgicisms alors que pour le *Petit Larousse illustré*, il s'agit d'Albert Doppagne jusqu'aux début des années 1980 puis, à partir de l'édition de 1989, Jean-Marie Klinkenberg.

³⁹ Voir FRANCARD M., « Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique », dans C. BAVOUX (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, 1996, pp. 98-99 ; MOREAU M.-L., BRICHARD H. & DUPAL C., « Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique », dans *Français et société*, 9, Bruxelles, 1999 ; PÖLL B., *op. cit.* pp. 86-87. Notons que la définition de l'insécurité linguistique de Francard élargit celle de W. Labov en tenant compte des représentations et des attitudes des locuteurs.

marquer tout au moins la Catalogne), et ce dans un esprit d'amélioration de la qualité et de la diffusion du français. C'est sur la base de ces dispositions que le Québec se singularise dans son rapport linguistique à la France ; il développe ses propres structures de légitimation, rend l'enseignement du français obligatoire à l'école, etc. Mais l'intériorisation de cette vision unifiante vise-t-elle à protéger de l'impureté, anti-française et proprement variationniste ou, au contraire, à dédoubler le pouvoir légitimateur central en créant un autre centre de décision (une *infranorme* vis-vis une *supranorme*)⁴⁰ ? L'acquisition de cette légitimité est sous-tendue dans les objectifs à long terme de l'entreprise du Trésor de la langue française du Québec qui entend fonder la légitimité du français sur l'usage du Québec en reconnaissant les particularités historiques, dialectales, les substrats et les adstrats qui sont venus se greffer au fonds communs du français des XVI^e et XVII^e siècles sur le territoire actuellement occupé par le Québec. Mais le problème est posé différemment par Léon Warnant qui affirme : « On ne peut pas caractériser un écart par rapport à lui-même⁴¹ » dans un article où il distingue les dialectes du français des français régionaux dans lequel le français de référence fait figure de français neutralisé. Mais, ajoute-t-il plus loin,

[l']attitude des linguistes qui considèrent le français central comme étant du français neutralisé sans en avoir donné les raisons théoriques et objectives ne doit résulter que de la persistance chez eux d'une idée latente et inconsciente de « bon usage » [qui est une donnée extralinguistique]⁴².

Il en arrive cependant à la réflexion que pour appartenir à ce qu'il nomme le *français neutralisé*, il faudrait que les traits dialectaux soient communs à tous les dialectes ce qui n'est pas le cas de *septante* par exemple. Sur la base de cette observation, comment considérer la revendication d'autonimisation du français québécois afin de l'ériger en norme selon une conception polynormique⁴³ ou pluricentriste⁴⁴ de la variété du français. Faudrait-il dès lors parler de *québécois neutralisé* ou encore de *québécois de référence* ? En tous les cas, Warnant propose de définir les critères qui président à établir la description d'un dialecte⁴⁵ (sous-entendre « variété de français ») privilégié. La communauté des linguistes québécois

⁴⁰ BOULANGER J.-C., « À propos du concept de régionalisme », dans *Lexique*, 3, 1985b, p. 137.

⁴¹ WARNANT L., « Dialectes du français et français régionaux », dans *Langue française*, 18, 1973, p. 103.

⁴² *Ibid.*, p. 107.

⁴³ Concept développé par J.-B. Marcellesi (1984) cité par COMITI J.-M. & DI MEGLIO A., « La langue corse dans l'enseignement : norme(s) et fonctionnements », dans *Lidil*, revue de linguistique et de didactique des langues, 20, 1999, p. 63.

⁴⁴ Concept remontant à H. Kloss, voir à ce sujet PÖLL B., *op. cit.*, p. 31.

⁴⁵ Par dialecte L. Warnant distingue l'ancien parler vernaculaire, d'origine romane ou non, relégué au second plan ou effacé dans le cours du temps à la suite de l'extension du français (dialecte 1), de l'écart régional qui est envisagé par la linguistique structurale (dialecte 2) (*Ibid.*, p. 101).

semble partagée sur ce point. D'ailleurs, dans le cadre d'une réflexion sur la marque *francisme* intégrée à la terminologie métalinguistique des dictionnaires québécois voulant se positionner de manière égale que les dictionnaires français par rapport au français de référence, Annette Paquot affirme :

En se répandant dans l'ensemble de la société française, les tours populaires ou argotiques, les faits dialectaux devenus régionalismes par leur emploi dans le discours français de certains locuteurs et tous les faits lexicaux originellement peu diffusés se répandent *ipso facto*, c'est-à-dire presque (...) instantanément, dans une partie au moins des sociétés belge, canadienne, suisse, etc. tandis qu'un fait de même nature, même très général dans celles-ci, peut y rester confiné indéfiniment. Le déséquilibre des échanges linguistiques dans la francophonie fait que *maqué* est un belgicisme, que *morgain* est un poitevinisme, mais que *moufle* et *mistral* ne sont pas des francismes et qu'il n'y a pas de symétrie entre ces termes⁴⁶.

Bref le désir des lexicographes d'ériger le Québécois en *autonorme* référentiel et de faire coexister un autre modèle malgré la position asymétrique des dictionnaires au sein de la francophonie correspond-t-il, malgré ses bonnes intentions, aux besoins mêmes des consommateurs québécois⁴⁷ ?

Conclusion

Les années 1970 et 1980 ont créé un environnement propice à l'essor de l'approche variationniste. La multiplication des institutions francophones, le *folk revival*, les nationalismes et révolutions culturelles, l'influence de la sociolinguistique de W. Labov sur les linguistes francophones, les échanges culturels et politiques et la diffusion des cultures à l'étranger facilitées notamment par la télévision⁴⁸ : tous ces éléments vont faire surgir la nécessité de prendre en compte les variétés du français même si le français de référence reste toujours dominant pour des raisons géopolitiques, historiques, démographiques et économiques. Dans ce contexte culturel, comme le fait remarquer Jean-Claude Boulanger, le monde de la lexicographie traditionnelle est remise en question et la

⁴⁶ PAQUOT A., « Le terme *francisme* : les avatars lexicographiques d'un concept à revisiter », dans *Langues et linguistique*, Québec, Université Laval, 21, 1995, p. 128. Voir aussi PAQUOT A., « Architecture du français, français de référence et lexicographie périphérique », dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 26 (1), 2000, p. 193.

⁴⁷ À cet égard, les réflexions d'A. Paquot prennent franchement position sur le fait qu'il ne ferait que s'ajouter à une norme déjà existante. Voir aussi notre article paru dans *La diaspora dictionnaire actuelle : une place pour l'innovation ?*, *Francophonie vivante*, 3, 2004, pp. 141-147.

⁴⁸ LABOV W., *Sociolinguistic patterns*, University of Pennsylvania Press, (traduction française KHIM A., *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976).

francophonie cherche à se stabiliser sinon à naître officiellement de nouveau avec la création des sommets internationaux⁴⁹. La reconfiguration de la francophonie, et ses conséquences sur le français général, la loi de la décentralisation en France, la politique européenne, qui conduit au renforcement des pouvoirs supranationaux et corollairement à celui des régions face aux États, impliquent de s'interroger sur la définition d'un régionalisme désuet issu de la Révolution et de l'Empire⁵⁰. En effet, en plus des changements constatés, la désignation de la variété de référence et des variétés topolectales a fluctué au fil des siècles et s'est accélérée au XX^e siècle. Environ soixante-dix syntagmes métalinguistiques dénommant la variété de référence, ont été répertoriés par Boulanger : *bon usage, bon français, bon parler français, français général, français standard* (ou *standardisé*), *français normatif, français officiel, français de référence* (utilisé par les Québécois pour la première fois en 1977) qui a supplanté les précédents⁵¹ et enfin, plus récemment, *français de traitement*⁵². Du côté des variétés considérées comme périphériques, ou ne concernant pas l'ensemble des locuteurs d'une langue : *provincial, patois, parler régional* ou *local, régional* (qui reste le plus courant), *diatopique, topolectal* ont été utilisés sans toujours vouloir désigner la même chose sinon, en tous les cas, sous-entendre un même discours épilinguistique. Entre un désir d'expansion et d'unification de la langue et de la civilisation française qui prend ses sources au XVII^e siècle, siècle de la création des empires coloniaux et de l'Académie française, celui de la reconnaissance des particularités émerge donc dans le XIX^e siècle romantique dont les idéaux se partagent entre le retour aux sources médiévales et les valeurs d'égalité et d'uniformisme. Le régionalisme francophone s'étendra lui aussi passant d'une vision provinciale [le réveil des provinces est notamment marqué par la Fondation régionaliste française (FRF) par Jean Charles-Brun⁵³] à une vision internationale (l'essor de la Francophonie institutionnelle et ses conséquences sur la reconnaissance des variétés nationales de français). Ainsi, même si encore aucune allusion n'est faite à la francophonie dans la définition de *région* du *Petit Robert* en

⁴⁹ Voir « *Francophonie, un terme, des sens* », dans *Langues et linguistique...*, p. [125].

⁵⁰ Voir LE DÜ J., « La langue bretonne aujourd'hui », dans P. BLANCHET, R. BRETON & H. SCHIFFMAN (dirs.), *Les langues régionales de France : un état des lieux à la veille du XXI^e siècle*, actes d'un colloque organisé à « The University of Pennsylvania, Philadelphia, USA », Louvain-la-Neuve, 1999, p. 30.

⁵¹ Voir BOULANGER J.-C., *Les français régionaux : observations sur les recherches actuelles*, Montréal, Office de la langue française, 1980.

⁵² LATIN D., « Dictionnaire "francophone" et français de référence quelques inférences de la variation géolinguistique sur la métalangue du dictionnaire de la langue française », dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 26 (1), 2000, p. 230.

⁵³ Rappelons que CHARLES-BRUN J. est auteur d'un ouvrage intitulé *Le Régionalisme*, publié en 1911 (Paris, Bloud), rééd. en 2004, par M. MEYER & B. DELMAS (dirs.), Paris, Éd. du CTHS, dans lequel il présente, avant l'heure, un véritable programme de décentralisation autour de l'idée de région. Restait alors à créer les régions... et de leur conférer un pouvoir de régulation entre la commune et l'État.

1985⁵⁴, un discours épilinguistique et métalinguistique nourrissait néanmoins la réflexion des lexicographes de la francophonies (y compris la France qui s'exclut parfois de cette diaspora volontairement ou non⁵⁵) depuis une trentaine d'années. Entre cette vision du régionalisme français *intranationale* et *internationale*, il est légitime de se demander si le régionalisme linguistique lui continuera à fluctuer ainsi d'un continent à l'autre et surtout *jusqu'où ira t-il...*

⁵⁴ BOULANGER J.-C., 1985b, *op. cit.*, p. 131. Soulignons que ce n'est plus le cas dans le *Grand Robert* (REY A. [dir.], *Le Grand Robert de la langue française*, deuxième édition du Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001) qui écrit sous régionalisme « Spécialt (en parlant de la langue française). Régionalismes de France, de Suisse romande, de Belgique, de Québec, du Canada (Québec, Acadie,...) (...) » Par ailleurs, il est intéressant de souligner que la loi Deixonne, loi no 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite loi Deixonne – du nom de Maurice Deixonne, et les lois Haby de 1975, Pierre Bas & Marc Lauriol de 1976 et de Jacques Toubon (1994) définissent les langues régionales, mais non les variétés régionales de français. C'est au moment où l'éradication des « langues régionales » est plus ou moins obtenue que l'on songe légalement à les réhabiliter, comme si, une fois la menace disparue, la fonction ethnolinguistique de musée faisait surface.

⁵⁵ Voir RÉZEAU P., *op. cit.*, p. 127.

Épilogue : « Décoder ce que nous sommes à la lumière de ce que nous ne sommes plus »

Luc COURTOIS et Jean PIROTTE

C'est par ces mots que s'exprime Pierre Nora, cet explorateur de la mémoire des hommes et des lieux où elle s'incarne, pour assigner un but à l'écriture de l'histoire¹. Tel est aussi l'objectif du présent dossier rassemblant, autour du thème de la construction des identités, des réflexions d'historiens mais aussi de linguistes et d'autres spécialistes en sciences humaines. Il s'agit de contribuer à alimenter une réflexion citoyenne sur une thématique qui n'a pas fini de provoquer des débats, non seulement dans les États-nations en voie de restructuration, mais aussi, plus globalement, dans les sociétés aux prises avec les communautarismes et les problèmes d'intégration des minorités.

Traiter de problèmes débouchant sur l'actualité, est-ce bien là le rôle de l'historien ? Et si oui, comment synthétiser l'apport historique à la réflexion citoyenne ? Abordons ces deux aspects.

1. Clio dans la mêlée de son temps

Loin de vouloir promouvoir une histoire engagée, mise au service de causes anciennes ou d'idéologies nouvelles, il s'agissait d'inviter l'historien à mesurer sereinement la place centrale qu'il peut occuper dans le champ de la relation symbolique de l'individu avec le monde, entre les générations passées et celles à venir. Il importe de sortir Clio de l'air confiné du cloître où ses dévots l'enfermeraient volontiers, tourmentée par ses obsessions d'exhaustivité et marmonnant « de ses vieilles dents historiques »² des références aussi rigoureuses qu'ennuyeuses.

D'avantage qu'un inutile dévot de la chose périmée, l'historien est un passeur de mémoire. Il transborde les bagages de l'hier, avec ses expériences mortes et ses découvertes prometteuses, sur les rives incertaines de l'aujourd'hui, qui ouvrent sur les aventures en cours.

¹ NORA P., « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », dans *Les lieux de mémoire*, t. I, *La République*, Paris, 1984, pp. XXXII-XXXIII.

² PÉGUY C., « Clio. Dialogue de l'histoire et de l'âme païenne » (posthume), dans *Œuvres en prose complètes*, Paris, 1992, coll. « Pléiade », t. III, p. 997.

Au sens étymologique (*trans-ducere*), l'historien est un traducteur, celui qui fait passer d'une berge à une autre : il s'efforce de traduire dans le langage des hommes de son époque les préoccupations, les angoisses, les incertitudes des hommes disparus. Guettant dans la succession des siècles la richesse des surgissements de l'unique, du différent et de l'éphémère, l'historien est un chaînon capital entre les expériences révolues et celles du présent. Il indique aux êtres humains l'une des voies d'accès à la connaissance d'eux-mêmes.

L'écriture de l'histoire n'est pas qu'un divertissement de mandarins, qu'un charmant passe-temps pour les nantis de la culture. L'historien ne peut se borner à n'être qu'un distributeur d'évasions sur les modes surannés, un pourvoyeur de frissons d'exotisme chronologique, ou l'orchestrateur des rêves d'une *heroic fantasy* clef sur porte... comme d'autres seraient livreurs de menhirs ou encore fournisseurs de nains de jardin rétro. Ce n'est sans doute pas pour cela que la société lui donne les moyens matériels de réaliser ses passions scientifiques. Les historiens, pas plus d'ailleurs que les spécialistes des autres sciences humaines, tous dans nos sociétés actuelles rémunérés par l'impôt citoyen, ne peuvent rester dans leur tour d'ivoire, en regardant de leur créneau avec commisération les flots des misères humaines se briser contre les contreforts.

Histoire engagée ? Histoire appliquée ? Histoire apologétique ? Histoire manipulée ? Quatre fois non ! Instruit par les dérives des interprétations lointaines ou plus récentes du passé, l'historien d'aujourd'hui ne peut ignorer certains écueils. Pas plus que la nécessité des êtres humains de son époque de se situer dans la succession des générations, il ne peut ignorer les possibles applications perverses de ses découvertes. Refusant l'histoire engagée au service des causes, il sait aussi que son idéal d'objectivité totale est une limite inaccessible.

Prétendre dire « la » vérité sur les façons dont les événements furent vécus par les hommes et les femmes du passé relèverait d'un état d'esprit totalitariste. La vérité des conquérants n'est pas réductible à celle des groupes soumis et étouffés, même si un accord arrive à se faire sur la matérialité et la succession des faits, comme l'on montré les travaux de Nathan Wachtel ou de Tzvetan Todorov sur la vision des vaincus dans l'Amérique hispanique. « L'histoire est rencontre d'autrui », écrivait Henri-Irénée Marrou³. Comme en écho, Paul Ricœur affirme : « L'histoire est animée par une volonté de *rencontre* autant que par une volonté d'*explication* »⁴. Ces deux auteurs

³ MARROU H.-I., *De la connaissance historique*, 4^e éd. revue, Paris, 1959, p. 101.

⁴ RICŒUR P., *Histoire et vérité*, 3^e éd. augmentée, Paris, 1955, pp. 31 et 40.

exprimaient ainsi, de façon intuitive, toute la dimension mythique de cette impossible rencontre entre deux libertés : celle vivante de l'historien poursuivant ses propres fantasmes, celle morte et par là pour toujours insondable de son interlocuteur du passé.

L'histoire est inséparable de l'historien qui l'écrit, elle est également inséparable des mythes qui parcourent les sociétés où elle s'élabore. Conscient de ces limites, celui qui écrit l'histoire doit se garder d'une tentation insidieuse : camoufler ses propres options sous le couvert d'une objectivité sans cesse proclamée, mais en définitive radicalement hors de portée⁵. L'historien est toujours un être humain de son époque, un enfant de son temps, partageant plus ou moins consciemment les rêves, les obsessions et les a priori de ses contemporains.

Sans doute, il ne lui sied pas de jouer au mage définissant les tendances de l'avenir, mais il ne peut non plus, en tant que citoyen, se désintéresser du présent. Instruit par les dérives du passé, il ne peut ignorer la distinction fondamentale à opérer entre son travail scientifique et son action citoyenne, même s'il hésite parfois sur les limites de l'un et l'autre. Où s'arrête le travail d'analyse sereine des sources ? Où doit commencer son analyse de la situation présente et ses éventuelles prises de positions volontaristes ?

Il est en tout cas une spécificité dont l'historien peut se prévaloir : le regard critique qu'il porte sur toute chose, tout comme sa volonté d'affirmer le rôle irremplaçable de la connaissance solide et nuancée de l'événement humain unique, toujours neuf et différent, qui ne se répète jamais. Remplacer le préjugé par l'étude approfondie des témoignages, remplacer l'idée reçue par l'opinion toujours à nuancer : voici, à coup sûr, ce qui peut conférer une fonction sociale à l'historien dans l'éducation du jugement des citoyens.

Par ailleurs sa vision critique des temps révolus lui permet de relativiser le présent grâce à la connaissance des fluctuations passées. Il sait que l'erreur d'hier est parfois la vérité du jour suivant, avant de retomber le lendemain dans l'oubli. L'historien découvre aussi, derrière les façades institutionnelles et les camouflages dogmatiques, les tactiques des pouvoirs et aussi les vérités concrètes du terrain. Y a-t-il meilleur remède contre les dogmatismes idéologiques, les totalitarismes et les intégrismes de tout poil ?

⁵ Voir PIROTTE J., « Au carrefour des réalités tangibles et de la pensée mythique. L'histoire entre mythes et réalités », *op.cit.*

2. Apports historiques à une réflexion citoyenne

Reprenons les questionnements de départ. Qu'ont en commun ces expériences anciennes, sans doute périmées, mises en valeur par l'historien, avec les angoisses de tant de citoyens devant les insécurités face à l'avenir du pays et du monde, notamment face aux menaces terroristes ? La construction des identités culturelles, dont l'historien tente de démonter les processus, se révèle être au cœur de nos « vouloir vivre ensemble » ou de nos rejets.

Quel serait le principal mérite de ces apports d'historiens et autres spécialistes en sciences humaines inclus dans le présent recueil ? Sans aucun doute, d'avoir démontré que le mot « identité », loin d'être univoque, englobe les conceptions les plus diverses, des plus étroites au plus ouvertes, des plus utiles au plus périlleuses. Les nuances introduites par ces contributions sur l'autre, la frontière, les appartenances, les particularités et l'universalisme, tant dans le passé que dans le présent, nous poussent à dépasser nos visions caricaturales grâce à la critique ; elles nous invitent à voir large, à ne pas condamner sans savoir ni à nous précipiter tête baissée dans des aventures identitaires ou nationalistes qui pourraient devenir incontrôlables. L'histoire ne peut être vraiment maîtresse de vie que si l'on évite les slogans et les instrumentalisation, pour garder la distance critique et apaisée, nuancée.

2.1. Constructions efficaces et indispensables ?

Les « identités » collectives ne sont ni la meilleure ni la pire des choses, mais elles peuvent être exploitées pour le meilleur ou pour le pire. On se souviendra peut-être de l'adage latin « *Abusus non tollit usus* » (le mauvais usage que l'on peut faire d'une chose ne doit pas nécessairement interdire d'en faire un bon usage)⁶. L'usage excessif que certains font de l'alcool devra-t-il m'empêcher de cuisiner mon coq au vin ? Comment nous situer entre les constructions identitaires utiles, voire nécessaires, au développement d'un groupe humain et les affirmations identitaires débouchant sur les exclusions et les dérives nationalistes, maladie de l'esprit et maladie sociale conduisant à une inversion des valeurs ? En travaillant à la construction d'identités ouvertes pour sa communauté humaine, le citoyen ne court-il pas le risque d'inoculer à petites doses le virus nationaliste ?

⁶ Littéralement : l'abus n'enlève pas l'usage.

Les études ont analysé les impératifs et les ressorts symboliques de l'élaboration des identités collectives culturelles. Appartenant au domaine des représentations sociales, elles peuvent se référer à des réalités historiques autant qu'imaginaires ; elles ne sont pas des héritages intangibles, n'ont pas de contenu stable ou objectif ; elles sont mouvantes, peuvent se superposer et se restructurent en interaction, par bricolage, au hasard des nécessités et de l'action des individus, des pouvoirs et des contre-pouvoirs.

L'« âme » des peuples n'existe pas en tant que réalité en soi ; toutefois, il peut être utile à une collectivité qui veut émerger, ou qui est contrainte de le faire, de se doter d'armes symboliques pour se façonner une image, où le symbolique intervient tout autant que les données de la réalité : image magnifiante, image mouvante, image multiple par cercles concentriques, image rempart. Ainsi créées, ces identités peuvent avoir un réel pouvoir dynamique sur les peuples. Pour une communauté humaine confrontée à la nécessité d'exister dans le présent, la recherche de racines identitaires et le bricolage d'une mémoire collective peuvent apparaître comme capitaux. Pour le développement d'une population, l'importance des aspects culturels et symboliques n'est plus à démontrer. Parmi les ressources symboliques à mettre en œuvre, les facteurs religieux jouent parfois un rôle non négligeable, comme on le perçoit dans les communautarismes en situation de diaspora.

À côté d'une abondante littérature sur les identités nationales, les spécificités des constructions régionales ont été moins souvent analysées. Pour l'État belge en cours de restructuration permanente depuis près d'un demi-siècle en vue de rapprocher le pouvoir des citoyens et d'accroître les pouvoirs des entités régionales, cette problématique est d'actualité.

Cette actualité devient plus pressante lorsque l'on prend conscience des progrès d'une mondialisation qui délocalise et uniformise, mettant en péril les légitimes diversités des cultures locales. Les moyens de communication opèrent un brassage des cultures sans précédent. On pressent, par exemple, que pour la langue wallonne la cause semble entendue : elle est appelée à mourir de sa belle mort. Chaque fois que dans le monde une langue s'éteint, c'est évidemment une vision du monde qui disparaît avec elle. Sur le long terme, comment mesurer l'impact de cet abandon sur la créativité wallonne ? Peut-on évoquer ici un phénomène de déculturation ? Ne pas laisser s'estomper la mosaïque des langues parlées et des richesses culturelles qu'elles véhiculent devrait être un objectif du modèle européen.

Il ne s'agit là que d'un exemple, parmi bien d'autres qu'il serait aisé de puiser dans divers domaines de la création culturelle, littéraire, cinématographique, télévisuelle, gastronomique etc. Si la

mondialisation de la consommation menace la biodiversité dans le monde, la mondialisation uniformisante de la culture menace de broyer la culturo-diversité.

2.2. Bricolages meurtriers ou humanisme ouvert ?

Le danger des élaborations identitaires réside dans la volonté des groupes humains de s'affirmer par rapport à l'« autre », dans un contexte facilement revendicatif, voire violemment agressif. Les identités ont révélé leur côté meurtrier. La phobie de l'autre et l'exaltation de soi se sont conjuguées dans les pathologies nationalistes les plus sanguinaires.

Par ailleurs, face à la dissolution du lien social dans le monde moderne, notamment dans les grandes agglomérations urbaines cosmopolites, la solitude et l'anonymat incitent à recréer du lien sur base communautaire. Identités sociales, ethniques, culturelles ou religieuses sont sollicitées, magnifiées, codifiées et rigidifiées, quelquefois sacralisées, dans toutes les dimensions de la vie, parfois jusque dans le détail : vêtements, alimentation, rituels, comportements sociaux. Dans la marginalité, le bouillon de culture identitaire d'une vie associative intense repliée sur soi produit des résultats détonants.

La violence est-elle inscrite dans nos rapports à l'autre : celui qui ne pense, ni ne se vêt, ni ne mange comme nous ? Les grands mythes de l'humanité nous aident à comprendre les dessous de l'humain. Le mythe fondateur de la Rome antique place au cœur de l'identité romaine la suppression de l'autre : Romulus doit tuer l'autre, qui est pourtant l'être le plus semblable, Rémus, son frère jumeau. Le mythe de Caïn et Abel, dans la *Genèse*, situe le meurtre de l'autre aux origines de toute la lignée humaine. L'humanité entière baigne dans la violence : l'élimination physique du plus faible par le plus fort. Le mythe installe ainsi la sélection naturelle par la violence à la racine de l'identité humaine.

Entre identités meurtrières et identités ouvertes construites pour le meilleur des communautés locales, comment situer l'action citoyenne ? En fait, régionalisme et universalisme, loin de s'opposer ou de s'exclure se complètent. L'esprit universel n'est pas celui qui nie l'intérêt des valeurs régionales, mais bien celui qui est capable de faire place à chaque culture particulière dans le respect. On ne peut d'ailleurs s'ouvrir à l'autre que dans la mesure où l'on se connaît soi-même. L'humaniste universel de demain doit-il être celui qui prétend n'être de nulle part en œuvrant à l'avènement d'un monde uniformisé ? N'est-il pas plutôt celui qui, ancré dans un temps et dans

un lieu, aura aussi l'ouverture suffisante pour se laisser pénétrer par les valeurs des autres ?

Sans doute l'humanité de demain sera-t-elle issue de métissages et ce sera sa richesse nouvelle. Mais pour qu'un métissage réussisse, il faut que chaque élément apporte les richesses de son être. Pour reprendre les mots de Tzvetan Todorov, « Mieux vaut l'enracinement que le déracinement » et « l'homogénéisation équivaut à un arrêt de mort pour l'humanité »⁷.

Par quels mots refermer ce recueil d'études ? Les « identités » ont révélé à la fois leur côté dévastateur et leur efficacité mobilisatrice pour dynamiser les populations autour d'un projet collectif. Bricolages basés tant sur des réalités objectives que sur le mythe, ces constructions ont porté les groupes humains pour le meilleur et pour le pire. Elles ont permis aux peuples de s'organiser autour d'impératifs de survie et d'idées communes. Elles apparaissent comme des nécessités pour des populations contraintes à l'émergence politique et économique.

Constructions mythiques dira-t-on ? Mais, jusqu'aujourd'hui, quel peuple a pu se passer de mythes pour se constituer et survivre ? « Tous les pays qui n'ont plus de légendes seront condamnés à mourir de froid », affirmait Patrice de la Tour du Pin⁸. De façon moins poétique, posons la question : quelle société humaine a pu se construire sans tenter de créer un consensus, au moins relatif, autour de quelques idées de base, autour d'une certaine image d'elle-même ? Pour se constituer, un groupe humain pourrait-il négliger de mobiliser les ressources symboliques ?

Citons à nouveau, pour conclure, la formule reprise comme titre de cet Épilogue, nous rappelant le but que Pierre Nora assignait à l'écriture de l'histoire : « Décoder ce que nous sommes à la lumière de ce que nous ne sommes plus ». Ne pourrait-on, en raison des permanences en nous de vieux invariants anthropologiques, compléter ainsi la formule : Décoder ce que nous sommes à la lumière de ce que nous ne sommes plus vraiment, mais encore un peu toutefois ?

⁷ TODOROV T., *Nous et les autres*, Paris, 1989, pp. 91-92.

⁸ *Somme de Poésie*, Paris, 1937.

Table des matières

LES AUTEURS	7
INTRODUCTION	15
1. Un débat actuel	16
2. L'apport des historiens à la réflexion	17
3. Quatre pistes de réflexion	19
3.1. Appartenances et identités	19
3.2. Frontières	20
3.3. Rapports centre-périphérie	21
3.4. Le particulier et l'universel	21
4. Envoi	22
PRÉLIMINAIRE HÉRITAGES ET CONSTRUCTIONS IDENTITAIRES MISE EN PERSPECTIVES HISTORIQUES ET DOCUMENTAIRES, par Jean PIROTTE, avec la coll. de Luc COURTOIS	25
1. Les ressorts symboliques des quêtes identitaires	26
1.1. Les identités collectives. Jalons historiques	27
1.2. Identité, nation, région : l'articulation des concepts	29
1.3. Un « avènement mondial » des identités ?	34
1.4. Identités nationales et peuples messianiques	36
2. Identité et altérité	37
2.1. La largeur : découvrir l'extension géographique	38
2.2. La hauteur : du biologique à l'éthique	39
2.3. La profondeur : pénétrer l'épaisseur anthropologique	41
2.4. Une quatrième dimension : explorer le temps	42
3. Une réflexion multidisciplinaire sur les identités	44
PARTIE I	
APPARTENANCES ET IDENTITÉS	51
LANGUE ET IDENTITÉ. LANGUES ET IDENTITÉS RÉGIONALES, par Jean-Marie KLINKENBERG	53
1. Langue et identité collective : un lien privilégié	53
2. Pourquoi ce privilège de la langue ?	55
2.1. Visibilité	55
2.2. Constructivisme	56
2.3. Unanimisme	57
2.4. Stabilité	59
3. Langage et identités : des rapports pluriels et variables	61

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

3.1. La langue : seul fondement de la nation ?	61
3.2. La modalité défensive et conservatrice	62
3.3. La modalité nationaliste et populiste	64
3.4. La modalité prospective et polycentrique	66
4. Le discours régionaliste et son illisibilité	68
4.1. Les identités régionales : un kaléidoscope	68
4.2. L'identité régionale : de l'objet de malentendu à la pomme de discorde	71
 WALLONIE-LIÈGE : LE COUPLE INFERNAL, par Philippe RAXHON	75
1. Une identité en dents de scie	76
2. Liège la plus française des villes wallonnes	78
3. Liège : la plus belge des villes wallonnes	79
4. Liège, la plus précoce des villes d'une Wallonie en quête d'identité	79
5. Liège, la plus wallonne des villes wallonnes	81
6. Liège, la plus résistante des villes belges : l'identité wallonne, une question de combativité	84
Le mot de la fin	88
 VOLONTÉ DE REPLI OU SÉQUELLE D'UN CONFINEMENT ? UN REGARD SOCIO-HISTORIQUE POSÉ SUR L'IDENTITÉ, par Vincent VAGMAN	89
1. L'articulation entre l'État et la nation belge : obstacles et opportunités pour une identification wallonne	90
2. La dialectique centre-périphérie vue de Wallonie	94
3. « Réalignement belge » et limites d'un fédéralisme de dissociation	95
4. Les interactions avec Bruxelles et avec l'Europe	96
5. Une identité wallonne ancrée dans le confinement régional	99
6. Le faux procès du mouvement wallon	100
 VISIONS TERRITORIALES, HISTOIRES RÉGIONALES ET IDENTITÉS : LE CAS DE LA WALLONIE, par Philippe DESTATTE	103
1. Visions territoriales, projets de territoires et finalités	104
2. La construction de visions intégrant des finalités pour des projets wallons	109
2.1. La vision territoriale de J.-J. Merlot (1959)	111
2.2. Le projet Walter-Nova pour un Gouvernement wallon (1970)	114
Conclusions : les apports de la prospective à la recherche historique	118
 ENJEUX DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EUROPÉENNE DE	121

Table des matières

LA FIN DES ANNÉES 1950 AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, par Michel DUMOULIN	
1. Mise en perspective jusque 1958	122
1.1. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale	122
1.2. Seconde Guerre mondiale	127
1.3. Reconstruction	128
2. La période 1958 -1973	132
« L'ÉLYSETTE » À LA TÉLÉVISION. UNE TENTATIVE DE LÉGITIMATION DU POUVOIR RÉGIONAL WALLON À LA RTBF (1991-1995), par Anne ROEKENS	141
1. Namur, capitale de la Wallonie	142
2. Des émissions engagées : la série « Wallonie » (1991-1995)	143
3. De prégnants lieux de mémoire	144
4. De nouveaux lieux de pouvoir	145
 PARTIE II	
FRONTIÈRES	151
« <i>SINE FINE...</i> ». <i>DU LIMES AUX FINES</i> À LA RECHERCHE DES FRONTIÈRES DE ROME, par Paul-Augustin DEPROOST	153
LES DOUANES, STRUCTURES IDENTITAIRES ET INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES. DES PRÉMICES DU XIII ^E SIÈCLE AUX RÉALISATIONS DU XVI ^E , par Jean-Marie YANTE	179
1. Le mot et la chose	180
2. Les prémices du XIII ^e siècle	181
3. L'exploitation partagée de la frontière royale en Bourgogne au XIV ^e siècle	184
4. Tâtonnements douaniers dans le duché de Bar (XIV ^e -XV ^e siècles)	184
5. Évolutions en France au XVI ^e siècle	185
6. La situation dans les Pays-Bas et la principauté de Liège (XV ^e -XVI ^e siècles)	186
6.1. Des précédents en matière d'impôts sur le trafic	186
6.2. Un esprit nouveau : les « tonlieux » de 1499	187
6.3. La réaction luxembourgeoise à la politique douanière lorraine	187
6.4. Vers un système douanier cohérent	188
7. Paradoxe économique ? Le cas français au XVI ^e siècle	190
8. Et dans les Pays-Bas ?	192
En guise de conclusion	193
 L'ESPACE WALLON AVANT L'INVENTION DU CONCEPT	

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

DE « WALLONIE ». ÉLÉMENTS POUR UNE RÉFLEXION SUR LA NOTION DE RÉGION (XVII ^E -XIX ^E SIÈCLES), par Sébastien DUBOIS	195
1. La notion de région dans le vocabulaire géographique	198
2. L'évolution sémantique du vocable wallon	199
3. La notion de langue nationale	205
4. Une description des pays wallons	210
Conclusions	212
LES CANTONS DE L'EST ET LES BELGES	
GERMANOPHONES, par Alfred MINKE	213
1. Du Moyen Âge à l'aube du XIX ^e siècle	214
2. La période prussienne (1815-1920)	216
3. Une nouvelle patrie ?	219
4. Dans la tourmente	224
5. La fin des Cantons de l'Est	226
LES SORABES, UNE MINORITÉ SLAVE EN ALLEMAGNE, par Suzanne HOSE	229
1. Geschichtlicher Abriss	231
1.1. Siedlungsraum	231
1.2. Die Sprache	232
1.3. Wirtschaftliche Entwicklung	235
2. Die Ausprägung regionaler Identität	239
2.1. Mikroregionen in der Lausitz	240
2.2. Vom Alltagskleid zum Festgewand – Die Tracht als Zeichen der ethnischen Zugehörigkeit	243
PARTIE III	
RAPPORTS CENTRE-PÉRIPHÉRIE	245
DU RÉGIONALISME AU PANHELLÉNISME EN GRÈCE CLASSIQUE, par Patrick MARCHETTI	247
1. Les facteurs de division	248
2. Facteurs de cohésion	257
Épilogue	268
L'IDENTITÉ « WALLONNE » DES WALLONS DE SUÈDE (XVII ^e -XXI ^e SIÈCLES), par Luc COURTOIS	269
1. De la mémoire à l'histoire : déconstruire le mythe	270
1.1. Les Wallons de Suède : une part importante de la mémoire collective suédoise	270
1.2. Du côté wallon : une redécouverte « accidentelle »	271
2. De l'histoire à la mémoire : l'identité wallonne comme	

Table des matières

construction symbolique	273
2.1. En deçà du mythe : un substrat historique solide	273
2.2. On ne prête qu'aux riches	275
2.3. Juste retour des choses : de l'histoire à la mémoire	277
 HISPANITÉ ET DIVERSITÉ CULTURELLE EN AMÉRIQUE LATINE, par Victor Manuel MENDEZ VILLEGAS	279
1. « Hispania » n'est pas « Espagne »	280
2. L'espagnol dans le monde	281
3. Le cri de Saint-Domingue	283
4. La vision des vaincus	285
5. L'indépendance des « Espagnes »	287
6. Le métissage : « un individu quechua moderne »	289
7. Réflexions finales	291
 L'IMPORTANCE DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE DANS LA DYNAMIQUE DU DÉVELOPPEMENT, par Guy BAJAIS	295
1. Le développement	295
2. La place de l'identité	298
3. Exemple : la Wallonie	301
 PARTIE VI LE PARTICULIER ET L'UNIVERSEL	305
 EXPANSION DU CHRISTIANISME ET MONDIALISATION. OSCILLATIONS SÉCULAIRES ENTRE PARTICULARISMES ET UNIFORMISATION, par Jean PIROTTE	307
1. Un christianisme uniformisant ou garant des valeurs particulières ?	308
1.1. Quelques jalons de l'uniformisation	308
1.2. Les religions, vecteurs d'une inéluctable universalisation ?	311
1.3. Entre uniformisation et particularismes	313
2. Les religions dans les enjeux planétaires	316
2.1. Quelques paradoxes de la mondialisation	316
2.2. Apprendre à « être avec »	319
 ÉGLISES LOCALES ET ÉGLISE UNIVERSELLE DANS LES TRADITIONS CHRÉTIENNES, par Joseph FAMERÉE	321
1. L'Église : locale et universelle. Approche multiconfessionnelle	322
2. L'Église : locale et universelle. Approche catholique romaine	325
2.1. <i>Sacrosanctum Concilium</i> 41, §2	326
2.2. <i>Lumen gentium</i> 23, §1	326

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

2.3. <i>Christus Dominus</i> 11, §1	328
2.4. Les structures ministérielles de l'Église	329
Conclusion	333

FRANCOPHONIE ET RÉGIONALISME : ENTRE UNE VISION UNIVERSALISANTE ET PARTICULARISANTE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Jean-Nicolas DE SURMONT 335

1. Absence de la dispersion et de la diffusion de <i>régionalisme</i> et <i>francophonie</i>	336
2. La francophonie néo-colonialiste	338
3. Le Régionalisme linguistique : d'une extension géographique à une autre	343
4. La dialectique du centre et la périphérie : l'enjeu de l'insécurité	344
Conclusion	347

ÉPILOGUE : « DÉCODER CE QUE NOUS SOMMES À LA LUMIÈRE DE CE QUE NOUS NE SOMMES PLUS », par Luc COURTOIS et Jean PIROTTE 351

1. Clio dans la mêlée de son temps	351
2. Apports historiens à une réflexion citoyenne	354
2.1. Constructions efficaces et indispensables ?	354
2.2. Bricolages meurtriers ou humanisme ouvert ?	356

TABLE DES MATIÈRES 359

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA FONDATION WALLONNE P.-M. ET J.-F. HUMBLET 365

Liste des publications de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet

SÉRIE ÉTUDES ET DOCUMENTS

1. L'imaginaire wallon dans la bande dessinée. Études réunies et publiées par L. COURTOIS. 1991. Épuisé.
2. Images de la Wallonie dans le dessin de presse (1910-1961). Une enquête dans la presse d'action wallonne, sous la dir. de L. COURTOIS et J. PIROTTE. 1993. 22,00 EUR.
3. Les noms de rue de Louvain-la-Neuve. Une ville nouvelle en Wallonie : modernité et enracinement, sous la dir. de L. COURTOIS, avec la coll. de I. LEJEUNE, J.-M. PIERRET et J. PIROTTE, 1999. ISBN 2-960072-2-0. Épuisé.
4. Du régional à l'universel. L'imaginaire wallon dans la bande dessinée, sous la dir. de J. PIROTTE, avec la coll. de L. COURTOIS et A. PIROTTE, avec le concours de J.-L. TILLEUIL, 1999. ISBN 2-960072-3-9. 29,50 EUR.
5. De fer et de feu. L'émigration wallonne vers la Suède au XVII^e siècle. Histoire et mémoire (XVII^e-XXI^e siècle). Exposition au Parlement wallon. Namur, 19-29 février 2008, sous la dir. de L. COURTOIS et C. SAPPIA, 2008. ISBN 978-2-930479-02-6. 12,50 EUR.
6. *Mémoires de Wallonie. Les rues de Louvain-la-Neuve racontent...*, sous la dir. de L. COURTOIS, avec la coll. d'I. LEJEUNE, S. LEMAÎTRE, J.-M. PIERRET et J. PIROTTE, 2011. ISBN 978-2-930479-04-0. 39,00 EUR (version brochée)/ 59,00 EUR (version cartonnée-toilée avec jaquette).

SÉRIE RECHERCHES

1. L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit, sous la dir. de L. COURTOIS et J. PIROTTE. 1994. ISBN 2-9600072-0-4. 16,50 EUR.
 2. Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne, sous la dir. de L. COURTOIS et J. PIROTTE. 1999. ISBN 2-960072-1-2. 16,50 EUR.
- Hors-série. Hommage à Jean-Émile Humblet pour ses 80 ans, hommage édité par L. COURTOIS et J. PIROTTE. 2000. ISBN 2-960072-6-3. Sur demande.
3. Enseigner la Wallonie et l'Europe. Pour une éducation citoyenne, sous la dir. de L. COURTOIS et M.-D. ZACHARY. 2001. ISBN 2-9600072-7-1. 16,50 EUR.
 4. De fer et de feu. L'émigration wallonne vers la Suède au XVII^e siècle. Histoire et mémoire (XVII^e-XXI^e siècle). Hommage au professeur Anders Florén (†), sous la dir. de L. COURTOIS, avec la coll. de M. DORBAN et J. PIROTTE, 2003. ISBN 2-9600072-8-X. Épuisé.
 5. L'enseignement des langues en Wallonie. Enjeux citoyens et chances pour l'avenir, sous la dir. de L. COURTOIS et J. PIROTTE. 2006. ISBN10 2-930479-00-0 • ISBN13 978-2-930479-00-0. 16,50 EUR.

Les identités régionales et le facteur régional dans l'histoire

Hors-série. Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. 20^e anniversaire (1987-2007). Volume commémoratif, sous la dir. de L. COURTOIS et C. SAPPJA, 2008. ISBN 978-2-930479-01-9. Épuisé.

Hors-série. Pour la Wallonie. Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet. Vingt ans d'action wallonne. 1987-2007, sous la dir. de L. COURTOIS, J. PIROTTE et C. SAPPJA, 2008. ISBN 978-2-930479-03-3. 12,50 EUR.

6. Apports de l'histoire aux constructions identitaires. Appartenances, frontières, diversité et universalisme, sous la dir. de L. COURTOIS et J. PIROTTE, avec la coll. de S. LEMAÎTRE. 2013. ISBN 978-2-930479-08-8. 34,90 EUR.

SÉRIE DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

1. Les noms de rue de Louvain-la-Neuve. Une ville nouvelle en Wallonie : modernité et enracinement. Dossier pédagogique, sous la dir. de C. SAPPJA, avec la coll. de L. COURTOIS et J. PIROTTE, 2000. ISBN 2-960072-4-7. 12,50 EUR.
2. Du régional à l'universel. L'imaginaire wallon dans la bande dessinée. Dossier pédagogique, sous la dir. de C. SAPPJA, avec la coll. de L. COURTOIS et J. PIROTTE, 2000. ISBN 2-960072-5-5. 20,00 EUR.
3. *Dossier. Nommer les rues de Louvain-la-Neuve : quelles mémoires ?*. sous la dir. de S. LEMAÎTRE, avec la coll. de L. COURTOIS, R. LABRUYÈRE et A. DELVAUX. 2011. ISBN 978-2-930479-05-1. 14,90 EUR.

SÉRIE MULTIMÉDIAS

1. Toponymie urbaine, CD-Rom, 2000. 20,00 EUR.
2. Sur les chemins de la bande dessinée. Wallonie, Aquitaine, Asturies, CD-Rom, 2000. 25,00 EUR.

